Institutional Repository - Research Portal
Dépôt Institutionnel - Portail de la Recherche
researchportal.unamur.be
University of Namur

THESIS / THÈSE

**DOCTEUR EN HISTOIRE**

# Le tabularium civique et militaire

## Fonctions et matérialité d'un édifice administratif de l'époque romaine

Adam, Julien

*Award date:*
2020

*Awarding institution:*
Universite de Namur

Link to publication

**General rights**
Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

**Take down policy**
If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Download date: 03. Jul. 2025

**Faculté de Philosophie et lettres**
**Commission doctorale « Sciences humaines et sociales »**

# LE *TABULARIUM* CIVIQUE ET MILITAIRE

## Fonctions et matérialité d'un édifice administratif de l'époque romaine

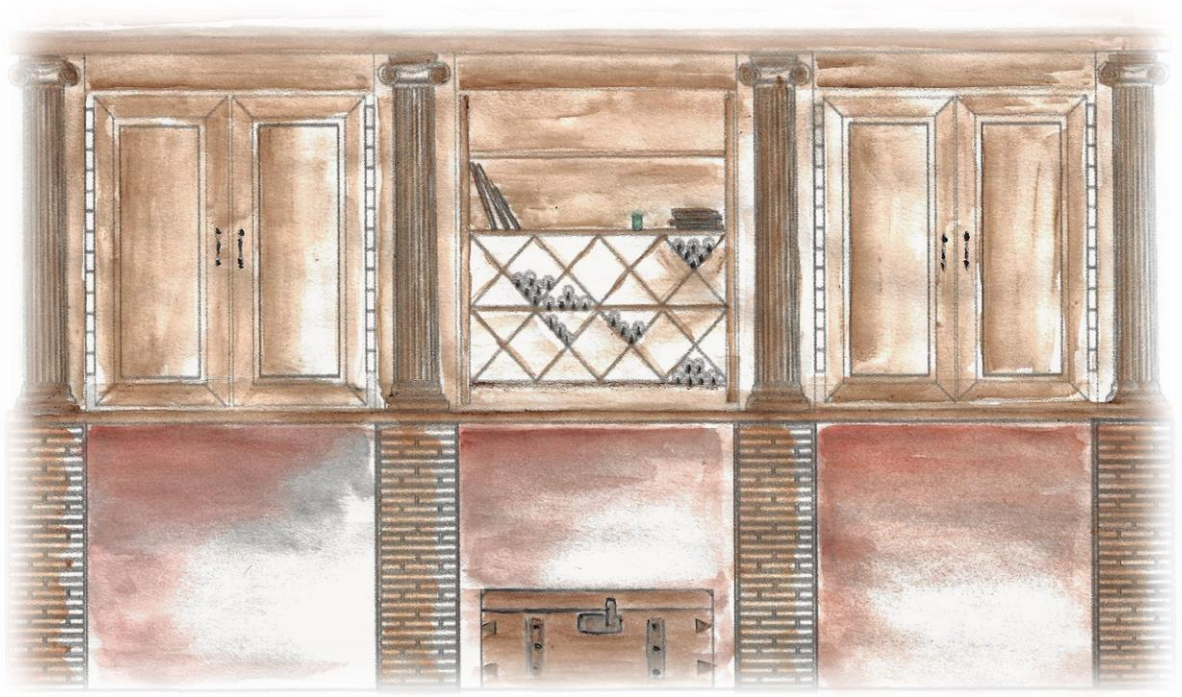

Thèse réalisée par

**Julien ADAM**

En vue de l'obtention du titre de Docteur en Histoire, histoire de l'art et archéologie

### Membres du jury

Prof. Julian Richard, promoteur (Université de Namur)

Prof. Pierre Assenmaker (Université de Namur)

Prof. Marco Cavalieri (Université Catholique de Louvain)

Dr. Gaëlle Coqueugniot (Maison Archéologie & Ethnologie René Ginouvès)

Prof. Domenico Palombi (Università degli Studi "La Sapienza" di Roma)

Prof. Françoise Van Haeperen (Université Catholique de Louvain)

**REMERCIEMENTS**

---

Je tiens à adresser mes remerciements les plus sincères à Mr. Julian Richard, mon promoteur, pour l'attention qu'il a su porter à ce projet, pour ses nombreux encouragements et sa disponibilité. Ce fut un réel plaisir de travailler à ses côtés.

Merci à Mme Claire de Ruyt qui, durant les deux premières années de ce doctorat, m'a guidé dans mon travail. Son enthousiasme dans la transmission de son savoir n'a cessé de renforcer ma passion pour l'histoire de l'art et l'archéologie.

Je remercie chaleureusement les membres de mon comité d'accompagnement pour le temps qu'ils m'ont accordé et pour leurs conseils avisés.

Merci aux collègues qui m'ont accueilli sur leurs sites et avec qui j'ai pu partager de nombreuses observations : Emma-Kate Lanyon, Cameron Moffett, Aid Abdelhak, Tewfik Sellami, Ahmed Yahoui, Ángel Muñoz Vicente, Iván García Jiménez, Jean-Louis Paillet, Perikles Christodoulou et Hans Jost Mergen.

Ce travail n'aurait pas pu être mené à bien sans l'aide précieuse du personnel de la Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin qui m'a communiqué des documents indispensables à l'élaboration de cette thèse.

Merci à mes collègues et mes amis pour leur soutien indéfectible durant ces six années.

Enfin, un merci tout particulier à mes parents qui m'ont toujours soutenu dans le choix de mes études.

# TABLE DES MATIÈRES

**INTRODUCTION** ..... **11**
1. Problématique de recherche ..... 11
2. Etat de la recherche ..... 12
3. Présentation du sujet et de ses limites ..... 15
3.1. Signification et emploi du mot « *tabularium* » ..... 15
3.1.1. Un lieu ou un édifice ..... 15
3.1.2. Un service administratif ou un ensemble de documents ..... 18
3.2. Les contextes envisagés pour une étude approfondie ..... 22
3.3. Diffusion géographique et chronologique du *tabularium* ..... 23
4. Objectifs ..... 24
5. Méthodologie ..... 25
**CHAPITRE I : LE TABULARIUM A ROME** ..... **29**
1. Une administration décentralisée ..... 29
2. Les *tabularia* de l'État romain ..... 31
2.1. Le *tabularium* de l'*atrium Libertatis* ..... 31
2.2. Le *tabularium* de Quintus Lutatius Catulus ..... 35
2.2.1. Implantation de l'édifice républicain ..... 37
2.2.2. Description du « tabularium » ..... 43
2.2.3. Les inscriptions et leur localisation ..... 47
2.2.4. Les fonctions du tabularium ..... 52
2.3. Un *tabularium publicum in Capitolio* ..... 54
3. Les archives de l'empereur ..... 57
3.1. Le développement de l'administration impériale ..... 57
3.2. Le *tabularium principis* ..... 60
3.3. La localisation des archives impériales ..... 63
3.3.1. Les archives du Palatin ..... 63
3.3.2. La ville de Rome et le port d'Ostie ..... 68
**CHAPITRE II : LE TABULARIUM CIVIQUE EN ITALIE ET DANS LES PROVINCES** ..... **73**
1. Etat de la documentation ..... 73
1.1. Les sources écrites ..... 73
1.2. Les sources iconographiques ..... 74
1.3. Les données archéologiques ..... 76
1.4. Un *unicum* : le *tabularium* de Munigua ..... 77
2. L'apport des sources écrites et iconographiques ..... 78
2.1. Le *tabularium* dans la cité ..... 79

2.2. Les fonctionnaires du *tabularium* civique....81
2.3. *Tabularium, tabularius* et statut civique ....84
2.4. Les fonctions et le contenu du *tabularium* civique ....87
2.4.1. L'enregistrement et l'entreposage des documents....88
2.4.2. La gestion des documents....95
2.4.3. La protection des documents....97
3. L'apport des données archéologiques ....104
3.1. Des zones affectées à l'administration civique ....104
3.2. Eléments matériels et architecturaux laissant supposer la présence d'un *tabularium* ....111
3.2.1. Le mobilier et les structures de rangement ....111
3.2.2. L'instrumentum ....120
3.2.3. Contrôle de l'accès et protection contre les intrusions ....122
3.2.4. Protection contre les dégradations naturelles....126
4. Le *tabularium* civique : quelques considérations interprétatives finales ....130
4.1. Une dépendance de la curie municipale ....130
4.2. Une planimétrie et un décor simples ....132
4.3. Un service distinct ou intégré à un espace polyvalent ....134
**CHAPITRE III : LE *TABULARIUM* MILITAIRE EN ITALIE ET DANS LES PROVINCES ....137**
1. Etat de la documentation ....137
1.1. Les sources écrites....137
1.2. Les sources iconographiques ....138
1.3. Les données archéologiques....139
1.3. Trois sites fondamentaux pour l'étude du *tabularium*....141
2. L'apport des sources écrites et iconographiques ....142
2.1. Le *tabularium* et les divers corps de troupes....142
2.1.1. Les tabularia d'un camp légionnaire....142
A. Le *tabularium legionis* ....142
B. Le *tabularium principis* ....144
2.1.2. Le tabularium d'un camp auxiliaire ....147
2.1.3. Le tabularium de petits détachements....149
2.2. Les fonctions du *tabularium* militaire....151
2.2.1. La rédaction et la gestion des documents ....151
2.2.2. Un espace de réunion ....154
3. L'apport des données archéologiques ....156
3.1. La localisation des inscriptions découvertes *in situ*....156
3.2. Origine, développement typologique et normalisation fonctionnelle des *principia* ....159
3.3. Eléments matériels et architecturaux laissant supposer l'existence d'un *tabularium*....163
3.3.1. Le mobilier et les structures de rangement ....163

3.3.2. Le mobilier et les structures destinés à la rédaction ..... 167
3.3.3. L'instrumentum ..... 171
3.3.4. Protection contre les aléas climatiques ..... 179
4. Le *tabularium* militaire : quelques considérations interprétatives finales ..... 185
4.1. Une planimétrie appropriée aux activités bureaucratiques quotidiennes ..... 185
4.2. Surface dévolue au *tabularium* et identification fonctionnelle des espaces ..... 188
4.2.1. Le tabularium legionis, le tabularium principis et le tabularium equitum ..... 188
4.2.2. Le tabularium alae et le tabularium cohortis ..... 190
4.2.3. Le tabularium de petits détachements ..... 191
**CONCLUSION GENERALE ..... 193**
**Catalogue ..... 199**
01. GIGTHIS* (BOUGHRARA, TUNISIE) ..... 205
02. THUBURBO MAIUS* (HENCHIR KASBAT, TUNISIE) ..... 210
03. BAELO CLAUDIA* (BONONIA, ESPAGNE) ..... 214
04. MUNIGUA* (VILLANUEVA DE RIO Y MINAS, ESPAGNE) ..... 221
05. VIRTUS IULIA ITUCI (TORREPAREDONES, ESPAGNE) ..... 226
06. VENTA SILURUM (CAERWENT, PAYS-DE-GALLES) ..... 231
07. VIROCONIUM CORNOVIORUM* (WROXETER, ANGLETERRE) ..... 234
08. AREGENUA* (VIEUX-LA-ROMAINE, FRANCE) ..... 240
09. LABITOLOSA (PUEBLA DE CASTRO, ESPAGNE) ..... 244
10. TERMES (MONTEJO DE TIERMES, ESPAGNE) ..... 248
11. POMPEII* (POMPEI, ITALIE) ..... 252
12. THAMUGADI* (TIMGAD, ALGERIE) ..... 258
13. GHOLAIA (BU NJEM, LYBIE) ..... 265
14. SEGONTIUM (CAERNARFON, PAYS-DE-GALLES) ..... 270
15. NIEDERBIEBER* (NEUWIED, ALLEMAGNE) ..... 274
16. NOVAE (SVICHTOV, BULGARIE) ..... 278
17. GEMELLAE (EL KASBAT, ALGERIE) ..... 282
18. LAMBAESIS* (TAZOULT, ALGERIE) ..... 285
19. ALA (AALEN, ALLEMAGNE) ..... 290
20. DURA (DURA-EUROPOS, SYRIE) ..... 294
**Dossier épigraphique ..... 303**
**BIBLIOGRAPHIE GENERALE ..... 335**
**TABLE DES ILLUSTRATIONS ..... 375**

## LISTE DES ABREVIATIONS

| | |
|---|---|
| *AE =* | *Année Epigraphique*, Paris, 1888-… |
| *CBI =* | SCHALLMAYER, E., *et al., Der römische Weihebezirk von Osterburken I. Corpus der griechischen und lateinischen Beneficiarier-Inschriften des Römischen Reiches*, Stuttgart, 1990. |
| *CIL =* | *Corpus Inscriptionum Latinarum*, Berlin, 1863-… |
| *EA =* | *Epigraphica Anatolica.* Zeitschrift für Epigraphik und historische Geographie Anatoliens, Bonn, 1983-… |
| *EphEp =* | *Ephemeris epigraphica, Corporis inscriptionum Latinarum supplementum, edita iussu Instituti archaeologici Romani*, Berlin, 1872-1913. |
| *FIRA =* | *Fontes Iuris Romani Anteiustiniani*, 2e éd., Florence, 1940-1943. |
| *Hep =* | *Hispania Epigraphica*, Madrid, 1989-… |
| *IAM =* | *Inscriptions Antiques du Maroc*, Paris, 1966-1982. |
| *IDR =* | *Inscriptiones Daciae Romanae*, Bucarest, 1975-… |
| *IEphesos =* | *Die Inschriften von Ephesos* |
| *IGRR =* | CAGNAT, *R., Inscriptiones Graecae ad res Romanas pertinentes*, Paris, *1906-1927.* |
| *IK =* | *Inschriften greichischer Städte aus Kleinasien*, Bonn, 1972-… |
| *ILAlg =* | *Inscriptions Latines de l'Algérie*, Paris, Alger, 1922-… |
| *ILGR =* | ŠAŠEL KOS, M., *Inscriptiones Latinae in Graecia repertae. Additamenta ad CIL III*, Faenza, 1979. |
| *ILJug =* | ŠAŠEL, A et J., *Inscriptiones Latinae quae in Iugoslavia repertae et editae sunt*, Ljubljana, 1963-1986. |
| *ILLRP =* | DEGRASSI, *A., Inscriptiones Latinae liberae rei publicae*, Florence, 1957-1963. |
| *ILLPRON =* | *Inscriptionum lapidariarum Latinarum prouinciae Norici usque ad annum MCMLXXXIV repertarum indices*, Berlin, 1986-… |
| *ILN =* | *Inscriptions Latines de Narbonnaise*, Paris, 1985-… |
| *ILS =* | DESSAU, H., *Inscriptiones Latinae Selectae*, I-III, Berlin, 1892-1916. |
| *ILTun =* | MERLIN, A., *Inscriptions latines de la Tunisie*, Paris, 1944. |
| *InscrAq =* | BRUSIN, *J. B., Inscriptiones Aquileiae*, Udine, 1991-1993. |
| *InscrIt =* | *Inscriptiones Italiae*, Rome, 1931-… |
| *IRlu =* | ARIAS VILAS, F., LE ROUX, P., TRANOY, A., *Inscriptions romaines de la province de Lugo*, Paris, 1979. |
| *RIB =* | COLLINGWOOD, R.G., WRIGHT, R.P., *The Roman Inscriptions of Britain*, Oxford, puis Gloucester, 1965-… |
| *RMD =* | ROXAN, M.M. *et al., Roman Military Diplomas*, Londres, 1978. |
| *RSK =* | GALSTERER, B. ET H., *Die römischen Steininschriften aus Köln*, Cologne, 1975. |
| *SEG =* | *Supplementum Epigraphicum Graecum*, Leyde, 1923-1971, puis Amsterdam, 1979- |
| *SupplIt Imagines =* | *Supplementa Italica. Imagines* |
| *ZPE =* | *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, Bonn. |

# INTRODUCTION

## 1. Problématique de recherche

Dans le monde romain, le développement de la pratique archivistique a favorisé l'émergence d'un édifice public appelé *tabularium*. Les témoignages littéraires et épigraphiques donnent un aperçu général de ses fonctions, à savoir la gestion et la conservation d'actes officiels produits à divers niveaux de l'administration civile et militaire[1]. Les documents entreposés à l'intérieur étaient importants : ils constituaient non seulement une source d'information fondamentale pour l'État, mais possédaient également une valeur juridique aux yeux du droit romain.

Paradoxalement, le *tabularium* n'est évoqué qu'occasionnellement chez les auteurs anciens[2]. Ce silence presque total reflète, en réalité, l'attitude typique d'une société trouvant peu d'intérêt dans l'analyse de ses structures économiques et sociales[3]. Toutefois, les inscriptions sont plus loquaces et témoignent parfois de leur existence. Elles gardent également le souvenir de plusieurs centaines de fonctionnaires, installés à Rome ou dans les provinces, dans des contextes aussi variés que les cités, les bureaux de procurateurs provinciaux, les stations de douanes ou encore les camps militaires.

Le *tabularium* fait partie des édifices administratifs que nous sommes rarement en mesure d'identifier sur le terrain de manière franche et nette. Notre incapacité à résoudre ce problème découle avant tout de ce silence relatif des sources littéraires, mais aussi d'un clivage disciplinaire entre historiens et archéologues. En effet, l'étude du *tabularium* est intrinsèquement liée aux archives du monde romain[4]. Or, celles-ci sont longtemps restées

---

[1] Voir l'avant-propos de C. Nicolet dans DEMOUGIN, S., 1994.

[2] Deux passages, l'un de Virgile et l'autre de Tacite donnent pourtant l'impression qu'ils font parties d'un cadre habituel ; VIRGILE, *Géorgiques*, II, 502 : « *nec ferrea jura, insanumque forum aut populi tabularia uidit* » ; TACITE, *Dialogue des orateurs*, XXXIX : « *quantum virium detraxisse orationi auditoria et tabularia credimus in quibus iam fere plurimae causae explicantur* ».

[3] COARELLI, F., 2019, p. 11.

[4] Je rejoins volontiers l'avis de Gaëlle Coqueugniot sur la nécessité de comprendre les archives antiques dans leur acceptation plus large, englobant tous les documents dès leur production, non seulement les documents conservés pour leur utilité à long terme, mais également « *les textes à valeur permanente comme les lois et les règlements, les documents utilisés par les différents magistrats et instances de l'Etat dans la gestion et l'administration quotidienne* ». COQUEUGNIOT, G., 2013, p. 3.

l'apanage des philologues et des épigraphistes qui n'abordèrent que très peu la question de leur matérialité. Par conséquent, les propriétés architecturales du *tabularium* restent mal connues, une lacune renforcée par une typologie qui, *a priori*, n'est pas particulièrement caractéristique[5]. De leur côté, les archéologues n'ont pas automatiquement recours aux sources écrites pouvant donner du sens aux vestiges mis au jour. La méconnaissance ou l'exploitation incomplète de celles-ci mènent parfois à des identifications erronées, basées sur de fausses suppositions et qui viennent alors biaiser l'image que renvoie l'édifice[6].

En définitive, la solution ne saurait être qu'archéologique et épigraphique, mais elle ne peut être valablement utilisée qu'en ayant une connaissance claire des rouages de l'administration romaine. Pour tenter de lever le voile sur le *tabularium*, une recherche minutieuse étendue à toute la documentation disponible, ainsi qu'une confrontation des données écrites, architecturales et matérielles s'avère donc indispensable.

## 2. Etat de la recherche

Au 19ème siècle et au début du 20ème siècle, quelques spécialistes de l'Antiquité comme Karl Marquardt (1812-1882), Théodore Mommsen (1817-1903), ou encore Otto Hirschfeld (1843-1922) ont tenté de retracer l'histoire des institutions de l'*Urbs* en se basant principalement sur ses inscriptions[7]. Dans ces premiers volumes transparaît une approche essentiellement historique des archives romaines. Les auteurs évoquent à plusieurs reprises le *tabularium* et les magistrats qui en en étaient responsables, tout en insistant sur le lien que l'édifice entretenait avec l'*Aerarium*. Ces recherches furent complétées par la publication de plusieurs dictionnaires et grandes encyclopédies, dont le mérite fut surtout de rassembler les sources de manière plus exhaustive[8]. En effet, les notices consacrées au *tabularium*, dans le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* ou dans la *Paulys Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, s'appuient sur un nombre croissant d'inscriptions, ainsi que sur des références aux auteurs antiques et contemporains. Elles brossent un panorama de la

[5] MOATTI, C., 1993, p. 3-175 ; PURCELL, N., 1993, p. 141.
[6] Le cas du supposé « *tabularium* » de Samizegetusa est particulièrement éloquent, puisque son identification est basée sur la richesse de son décor et sur la présence d'un système d'hypocauste, deux critères purement arbitraires qui, nous le verrons, ne résistent pas à l'analyse. PISO, I., 2006, p. 173.
[7] MARQUARDT, J., 1878 ; MOMMSEN, Th., 1887 ; HIRSCHFELD, O., 1905.
[8] Ces premières hypothèses auront une longue postérité dans la recherche scientifique et seront reprises jusque très récemment. Parmi celles-ci, on citera GROSS, K., 1950, p. 614-631 ; CULHAM, Ph., 1989, p. 100-115 ; HAENSCH, R., 1992, p. 209-317.

place qu'occupaient les *tabularia* à Rome et réservent également plusieurs paragraphes aux archives provinciales, municipales, militaires et religieuses[9].

Inévitablement, les données archéologiques présentées concernent exclusivement la capitale de l'Empire car, à cette époque, la plupart des études tendent à privilégier les édifices monumentaux et prestigieux de Rome et d'Italie, laissant de côté les constructions plus modestes et moins ostentatoires, qui relèvent plutôt d'un aspect pratique. L'ouvrage *Hellenistische Bauten in Latium* de Richard Delbrück paru en 1909 consigne des observations réalisées sur plusieurs grands ensembles architecturaux de l'*Urbs* et présente une description complète de celui qui sera pendant longtemps considéré comme le « *tabularium* » de Lutatius Catulus, établi au nord-ouest du Forum Romain. Encore aujourd'hui, ce travail constitue le point de départ d'une série d'articles récents ayant comme sujet la topographie antique de la zone située entre l'*Arx* et le *Capitolium*[10]. Plusieurs études viennent ensuite enrichir ponctuellement les connaissances sur les archives de la ville de Rome, mais elles ne s'intéressent pas aux données archéologiques[11].

La fin des années 1960 constitue un tournant dans la recherche, car c'est précisément à ce moment que naissent les premières grandes études transversales sur le sujet. Elles marquent le développement d'une approche croisée, où les sources historiques commencent à être confrontées aux découvertes réalisées sur le terrain. Le remarquable ouvrage d'Ernst Posner sur les archives antiques est, encore à l'heure actuelle, cité comme une référence incontournable. Et pour cause, l'auteur y donne un aperçu très sérieusement documenté des archives anciennes, de leur origine sumérienne à l'époque romaine impériale[12].

A partir des années 1980, ces études ont donné lieu à des travaux généraux sur l'architecture romaine, dont l'approche diachronique permit de dégager des lignes d'évolution et d'instaurer les critères d'une classification typo-chronologique[13]. Bien qu'on ne puisse que déplorer le peu d'intérêt que ces derniers accordent au *tabularium*, ils ont tout de même permis une extension significative du cadre géographique et des contextes envisagés. Parallèlement à

[9] LAFAYE, G., 1877, p. 14-19 ; SACHERS, E., 1931, p. 1968-1970.
[10] MURA SOMMELLA, A., 1999, p. 17-20 ; TUCCI, P.-L., 2005, p. 6-63 ; MAZZEI, P., 2009, p. 275-378 ; COARELLI, F., 2010, p. 107-132 ; MAZZEI, P., 2013, p. 277-292 ; TUCCI, P.-L., 2014, p. 43-123.
[11] Voir notamment PUMA, M., 1934.
[12] POSNER, E., 1972, p. 91-223 ; voir également SANDRI, L., 1968, p. 101-113 ; BROSIUS, M. (ed.), 2003.
[13] JOUFFROY, H., 1986 ; GROS, P., TORELLI, M., 1992 ; GROS, P., 1996.

cela, l'expansion de la recherche de terrain, alliée à une datation de plus en plus fine des monuments, a donné lieu à des études spécifiques par types de construction. L'ouvrage de Jean-Charles Balty, consacré aux curies « provinciales » du monde romain, présente un intérêt particulier pour ce travail. Outre le nombre important de sites envisagés, l'auteur réserve un chapitre aux regroupements observés entre la salle de réunion des décurions et d'autres édifices intervenant dans la vie municipale des cités, parmi lesquels figure le *tabularium*[14]. Dans la foulée, quelques articles ont tenté d'affiner nos connaissances sur les grandes catégories de documents qu'il contenait, en s'appuyant sur des sources archéologiques et épigraphiques toujours plus nombreuses, en particulier dans la péninsule ibérique[15].

Depuis les années 1990, les recherches novatrices se multiplient aussi bien dans le domaine historique que dans le domaine archéologique[16]. On assiste depuis peu à un engouement nouveau pour les édifices qui participent activement à l'administration du territoire impérial. Le programme de recherche, qui a abouti à la parution d'un ouvrage collectif consacré aux *stationes*, a mis en lumière la place occupée par le *tabularium* dans celles du *portorium*[17]. Encore une fois, la difficulté de les identifier sur le terrain démontre que ces établissements, dont la planimétrie et l'organisation peuvent fortement varier d'un endroit à l'autre, requièrent une approche pluridisciplinaire où les nouvelles découvertes archéologiques sont intégrées aux recherches philologiques, épigraphiques et institutionnelles[18].

Dans le domaine militaire, Anne Johnson entreprit l'élaboration d'une synthèse consacrée aux forts romains de Bretagne et de Germanie dès les années 1980. Son étude fut publiée en Angleterre puis en Allemagne[19]. En s'appuyant sur une méthodologie pluridisciplinaire, elle introduit brièvement la question de l'écriture au sein des camps de légions et d'unités auxiliaires. Les données exposées furent enrichies plus récemment par l'ouvrage posthume de Maurice Lenoir, consacré cette fois aux camps romains d'Afrique du nord et du Proche-Orient.

---

[14] BALTY, J.-C., 1991, p. 151-161.

[15] Sur les grandes catégories de documents conservées au sein des *tabulae publicae*, voir RODRIGUEZ NEILA, J. F., 1991-1992, p. 145-174 ; ROMERO, I. F., 2003, p. 59-70.

[16] On pensera notamment au programme « La mémoire perdue », initié par Claude Nicolet et dirigé à partir de 1993 par C. Moatti, mais aussi à l'élaboration entre 1993 et 1999 du *Lexicon Topographicum Urbis Romae* où toutes les hypothèses sur la topographie antique de Rome sont rassemblées en cinq volumes.

[17] FRANCE, J., NELIS-CLÉMENT, J., 2014, p. 198.

[18] Cette méthodologie est celle employée dans COARELLI, F., 2019, un ouvrage consacré aux *stationes* et plus généralement aux lieux de l'administration dans la Rome antique. Les divers *tabularia* connus de la cité y sont évoqués.

[19] JOHNSON, A., 1983 ; 1987.

Dans cette monographie qui intègre de nombreux plans, l'auteur partage quelques observations sur la localisation des espaces administratifs, mais aussi sur leurs aménagements[20]. Bien entendu, les deux ouvrages profitent également de la découverte exceptionnelle de quelques ensembles archivistiques, tels que les *papyri* de Dura Europos, les *ostracas* de Gholaia ou encore les tablettes de Vindolanda[21]. Ces documents constituent un apport conséquent qui permet d'appréhender de manière précise la composition et le fonctionnement du *tabularium* militaire.

De cet état de la question, il ressort le constat d'un profond déséquilibre qui, pendant longtemps, a persisté entre, d'une part, l'étude historique du *tabularium* comme institution et, d'autre part, sa dimension matérielle. Si la façon de l'appréhender tend à évoluer depuis la fin des années 1960, les données archéologiques en croissance constante sont toujours traitées isolément, sans être véritablement compilées et remises en perspective. Cette situation justifiait donc d'entreprendre un travail de synthèse sur le sujet, dont l'extension, les objectifs et la méthodologie sont développés ci-après.

## 3. Présentation du sujet et de ses limites

### 3.1. Signification et emploi du mot « *tabularium* »

#### *3.1.1. Un lieu ou un édifice*

Le mot « *tabularium* » est issu de l'association entre le terme latin *tabula*, pouvant être traduit par « tablette à écrire »[22], « livre de comptes »[23], « archives publiques »[24] », « affiche ou table affichée »[25] et le suffixe locatif *-arium*[26]. Cela signifie donc que, dans son sens strictement

[20] LENOIR, M., 2011, p. 335-338 ; voir également CAMPBELL B.D., 2009, p. 40-41 ; ALBANA, M., 2011, p. 59-76.
[21] BOWMAN, A.K., THOMAS, J.D., 1983, 1994, 2003 ; sur les *ostraca* des principaux sites militaires, LE BOHEC, Y., 2008, p. 202-204 ; l'ensemble des *papyri* de Dura a été publié pour la première fois dans BAUR, P., ROSTOVTZEFF, M., BELLINGER, A. (eds.), 1934 ; voir également AUSTIN, J., 2010.
[22] HORACE, *Satires*, I, 6, 74 ; *Epitres*, 1, 1, 56.
[23] CICÉRON, *Topiques*, 16 ; *Pour Fonteius*, 12 ; *Verrines*, I, 60.
[24] CICÉRON, *Pour Archias*, 8.
[25] CICÉRON, *Philippiques*, I, 3.
[26] ARIAS ABELLAN, C., 2002, p. 174.

littéral, il désigne un emplacement physique, autrement dit un lieu ou un édifice, où étaient conservés et peut-être éventuellement affichés des documents publics [27].

Cette définition trouve confirmation dans les quelques dédicaces de construction et de restauration mises au jour lors d'opérations archéologiques. Ces inscriptions montrent que la capitale de l'Empire possédait au moins trois édifices répondant à cette dénomination. Elle n'était pas la seule, puisque plusieurs cités localisées dans la Péninsule Italienne ou dans les provinces romaines comptaient parmi leurs bâtiments publics un *tabularium*, à l'intérieur duquel au moins une partie des archives municipales était conservée. Il existait également, disséminés sur l'ensemble du territoire contrôlé par Rome, des *tabularia* attachés aux *portoria*, c'est-à-dire aux perceptions faites au titre des droits de douane ou de péage. Enfin, plusieurs inscriptions attestent à nouveau la construction de cet édifice dans les camps militaires.

La découverte de nombreuses dédicaces de fonctionnaires répondant au titre de *tabularius* a parfois servi d'argument pour restituer la présence d'un édifice de ce type. En effet, la racine commune que partagent le *tabularius* et le *tabularium* a naturellement conduit la communauté scientifique à les associer, faisant du premier le préposé ordinaire du second. On se doit toutefois de rester prudent face à de telles affirmations, car on constate également que les fonctionnaires d'un *tabularium* ne sont pas systématiquement nommés *tabularii*[28].

La définition exposée au début de ce point met en avant deux notions importantes. L'archivage, à savoir l'enregistrement et le classement des archives officielles[29], permettait d'octroyer aux documents publics une validité juridique, les rendant théoriquement inviolables[30]. Un certain nombre de ces textes, intéressant les cités et leurs institutions, pouvaient ensuite être affichés publiquement. Outre la volonté de communiquer et d'informer la population, l'affichage d'un écrit donne aussi au contenu de celui-ci une existence autonome,

---

[27] Le mot *tabularium* est uniquement employé dans un cadre public. Dans le privé, et plus particulièrement au sein de la *domus*, on trouve une pièce appelée *tablinum*. Placée au fond de l'*atrium* et renfermant des *tabulae*, elle correspond au bureau et la salle d'archives de la *familia*. PLINE L'ANCIEN, *Histoire Naturelle*, XXXV, 2, 7.

[28] Il est certain que des *tabularii* étaient employés dans le service administratif des mines et carrières, mais ni l'archéologie, ni les sources écrites ne permettent de préciser s'ils disposaient d'un local qui leur était réservé. HIRT, A.M., 2010, p. 88-90.

[29] Leur classement permettait de les retrouver facilement pour consultation. Pline le Jeune alla notamment vérifier le texte du sénatus-consulte en l'honneur de Pallas, cinquante ans après sa rédaction, dans les *acta senatus*. PLINE LE JEUNE, *Lettres*, 7, 29 ; 8, 6, 13.

[30] CORBIER, M., 1987, p. 41 ; voir le chapitre « archivage » dans MOATTI, C., 1993, p. 63-78.

à l'abri de sa capacité d'oubli et de l'usure du temps[31]. En effet, Mireille Corbier a démontré que l'espace public était investi d'une fonction fondamentale, celle de conserver, sous le regard ininterrompu de tous et à l'abri de toute manipulation, les textes essentiels à la vie de la cité et aux statuts des individus[32]. Ces textes, portés par les autorités à la connaissance effective ou potentielle de tous les citoyens, étaient principalement en lien avec la législation, l'urbanisme et l'entretien des monuments, l'armée et la guerre, mais aussi avec l'administration et les finances. Néanmoins, la frontière peut être floue entre les documents simplement archivés et ceux affichés sur les murs de divers édifices[33]. Une incertitude qui pose notamment la question du statut de l'original. D'après Suétone, les trois mille tables de bronze, détruites dans l'incendie du Capitole en 69 ap. J.-C., étaient considérées comme *instrumentum imperii*[34]. Pour les remplacer l'empereur Vespasien fit rechercher les copies existantes qui pouvaient subsister dans le monde romain. L'authentification suit visiblement d'autres règles que les nôtres et la copie peut remplacer sans peine l'original.

Selon moi, le *tabularium* ne désignait pas n'importe quel lieu d'archivage ou d'affichage, mais rendait compte d'un lieu spécifique. A Rome, les sources écrites sous-tendaient ainsi une répartition des archives au sein de divers édifices, sans qu'ils ne fussent pour autant qualifiés de *tabularia*. Encore récemment, la transcription d'un texte de Galien, découvert en 2005 dans le monastère de Vlatades, a montré que plusieurs cellules des entrepôts de la *via sacra*, étaient utilisées pour acceuillir les archives officielles de quatre procurateurs impériaux du 2ème siècle de notre ère. Ces cellules sont explicitement nommées *ἀποθήκη* par le médecin grec, une dénomination qui réapparaît également dans deux autres inscriptions mises au jour à Rome. Celles-ci distinguent d'ailleurs *horrea*, *apothecae*, *armaria intercolumnia* et *loca armaris*[35]. De la même manière, certains temples étaient prédisposés à accueillir des documents à valeur historique et permanente sans être qualifiés de la sorte. Seul le temple de Saturne, qui vit s'installer au moins une partie des archives du Sénat dès l'époque Républicaine, a pu poser quelques problèmes d'interprétation[36]. La confusion trouve comme origine un passage du

[31] Ceux qui étaient incisés dans le bronze, matière qui devait théoriquement garantir leur conservation sur la durée, ont été victime d'une réutilisation ultérieure des matières premières.
[32] CORBIER, M., 1987, p. 38.
[33] Dans son sens premier, le verbe « *figere* » prend le sens « d'enfoncer » (ex : un clou) et par extension de « publier une loi » ou « de mettre à la connaissance du public ». CICÉRON, *Lettre à Atticus*, 14, 12, 1.
[34] SUÉTONE, *Vie des douze Césars*, *Vespasien*, VIII, 9.
[35] GALIEN, *Ne pas se chagriner*, 8 et 10 ; sur la location de différentes pièces à l'intérieur des entrepôts, voir également CIL VI, 33860 = ILS 5913 et CIL VI, 33747 = ILS 5914.
[36] MOATTI, C., 1993, p. 67 ; PURCELL, N., 1993, p. 141.

commentaire de Servius sur les *Géorgiques* de Virgile, où l'auteur précise : « *Populi tabularia : ubi actus publici continentur. Significat autem templum Saturni, in quo et aerarium fuerat et reponebantur acta, quae susceptis liberis faciebant parentes* »[37]. Reprenant cet extrait, plusieurs chercheurs ont avancé que le temple était lui-même considéré comme un *tabularium*. En réalité, l'intention de Servius était plutôt de mettre en parallèle deux édifices ayant à charge les registres et les déclarations de naissance. Et pour cause, une mesure attribuée à Marc-Aurèle organise un système de déclarations des enfants légitimes, faites en province au *tabularium publicum*[38] et à Rome auprès des préfets de l'*aerarium Saturnii*[39].

Les sources antiques ne laissent donc pas présager l'utilisation systématique du mot *tabularium* pour désigner un emplacement quelconque aux fonctions d'archivage ou d'affichage. Afin de ne pas emprunter des chemins qui nous conduiraient loin de notre sujet initial, il paraît plus juste de se limiter aux espaces explicitement désignés par le terme « *tabularium* ». Malgrè tout, il faut s'interroger sur les raisons qui motivent l'emploi de cette terminologie pour un édifice plutôt qu'un autre. Est-ce en lien avec une ou plusieurs fonctions spécifiques ?

### *3.1.2. Un service administratif ou un ensemble de documents*

L'emploi du mot *tabularium* pour désigner un emplacement physique ne fait donc aucun doute. Toutefois d'autres possibilités doivent également être envisagées, particulièrement lorsque l'on prête attention à la manière dont étaient administrées les provinces de l'Empire. En effet, qu'il s'agisse des provinces impériales ou sénatoriales, la documentation produite s'articulait principalement autour de deux grands pôles. D'une part, les archives du gouverneur, en rapport avec les aspects militaire, politique, et judiciaire relatifs à sa fonction ; d'autre part, les archives financières et fiscales, qui sont théoriquement l'apanage d'un *quaestor* dans les provinces sénatoriales et d'un *procurator provinciae* de rang équestre, nommé par l'empereur, dans les provinces impériales[40].

---

[37] SERVIUS, *Commentaires sur les Georgiques de Virgile*, II, 502 ; sur les registres de naissance et l'enregistrement à l'*aerarium*, voir SCHULZ, F., 1942, p. 78-80.

[38] « *Per provincias tabulariorum publicorum usum instituit* » HISTOIRE AUGUSTE, *Marc-Aurèle*, IX.

[39] HIRSCHFELD, O., 1905, p. 62 ; SACHERS, E., 1932, col. 1967.

[40] Le procurateur équestre était souvent aidé par un procurateur affranchi. A partir du règne de Claude, de petites provinces seront confiées à des chevaliers romains nommés directement par l'empereur et cumulant les titres de *procurator augusti* et de *praeses* (AE, 1908, 30). Il convient donc de différencier les procurateurs purement

L'administration propre aux provinces sénatoriales est difficile à restituer, pour la simple et bonne raison que les questeurs n'apparaissent que rarement dans les sources écrites[41]. Nous ne connaissons suffisamment ni leur personnel subalterne, ni leur lieu de résidence. A l'inverse, le *procurator provinciae* et ses fonctionnaires sont omniprésents dans la documentation épigraphique. Parmi ceux-ci se trouvent des *tabularii*, qui peuvent tous être assurément considérés comme des esclaves ou des affranchis impériaux issus de la *Familia Caesaris*[42]. L'association entre la fonction de *tabularius* et le statut d'esclave ou d'affranchi d'Auguste, témoigne de leur appartenance à ce que l'on nomme parfois dans l'historiographie récente le « *tabularium* financier du *procurator provinciae* »[43]. Bien que ce dernier n'apparaisse jamais dans les sources écrites sous cette dénomination, son existence n'en demeure pas moins vraisemblable. C'est ce que suggère notamment l'inscription funéraire d'un esclave d'Auguste qui occupait le poste de *librarius* au *tabularium maius* de *Lugdunum*[44]. Par son statut et sa fonction, ce préposé aux écritures ne peut qu'appartenir au service administratif du procurateur financier[45]. D'autres *tabularia* attachés à l'administration provinciale et dans lesquels étaient installés les services des procurateurs viennent renforcer cette hypothèse, notamment en Afrique Proconsulaire et en Hispanie[46]. Une inscription de Tarragone mentionne ainsi un *tabularium censuale* qui, selon J. France, correspondait très certainement à « *la section du tabularium du procurateur financier ducénaire de Tarraconaise, dans laquelle étaient centralisés et conservés les registres du cens, ou du moins des copies des registres originaux, qui eux demeuraient peut-être dans les cités* »[47]. Le cens provincial avait pour but l'établissement du *tributum* et il n'est donc pas étonnant qu'au cours des opérations périodiques du cens, les *tabularii* et leurs *adiutores* aident les divers agents préposés à la direction de ces

---

financiers de ceux qui gouvernent une province dite « procuratorienne ». Sur le sujet, PFLAUM, H.G., 1950 et BESNIER, R., 1950, p. 439-459.

[41] Pour l'Asie : CIL X, 8291 = ILS 1041 ; CIL VIII, 7049 = ILS 1177 = ILAlg II, 633 ; CIL VI, 1356 = 31637 = ILS 1109 ; CIL VIII, 2392 = ILS 1178 ; CIL VI, 1356 = 31637 = ILS 1109 ; Sicile : CIL X, 571 ; CIL VI 6164 ; CIL VIII, 5354 = ILS 1084 ; Crète et Cyrénaïque : CIL VI, 1408 = ILS 1141 ; JRS, XIV, 1924, p. 185 = AE 1926, 79.

[42] En effet, le fait de trouver dans la nomenclature d'un individu le nom plus ou moins complet d'un empereur, ou plus simplement le terme Caesar ou Augustus au génitif, suivi de « *libertus* » ou « *servus* », ne laisse aucun doute à ce sujet.

[43] LE TEUFF, B., 2012, p. 273 ; FRANCE, J., 2003, p. 217.

[44] CIL XIII, 1823 : « *librari in tab(ulario) maiori* ».

[45] Sur les divers fonctionnaires employés par ce service, voir BOULVERT, G., 1970, p. 117 et WEAVER, P.R.C., 1966, p. 240.

[46] CIL VIII, 10570 = 14644 : « *... ut se habent littere proc(uratorum) quae sunt in t[ab]ulario tuo tractus Karthag(iniensis)* ».

[47] FRANCE, J., 2003, p. 217.

opérations à établir des documents destinés à être ensuite déposés dans les archives[48]. Une inscription de Sarmizegetusa montre d'ailleurs que certains employés du *tabularium* financier étaient spécifiquement en charge des *instrumenta censualia* et qu'ils dépendaient donc très certainement de ce service de recensement[49].

On peut légitimement s'interroger sur la nature des diverses sections attachées au *tabularium* du *procurateur provinciae.* Correspondaient-elles à un emplacement physique distinct, à des services au sens abstrait du terme ou à un ensemble de documents, comme ce fut parfois le cas à Rome au Moyen-Âge [50]? Selon moi, les trois interprétations sont possibles. L'emploi du qualificatif « *maius* », pour désigner le *tabularium* du *procurator provinciae Lugdunensis*, suggère l'existence d'une forme de hiérarchie, dans laquelle des *tabularia* de moindre importance étaient placés sous l'égide du *tabularium* du procurateur. Etait-il, lui-même, un établissement qui abritait les bureaux et les archives de l'administration financière impériale ou correspondait-il à un ensemble de services disséminés dans sa sphère d'influence ? Encore une fois, on ne peut se prononcer car notre connaissance du *tabularium* financier, en particulier sa localisation dans la capitale provinciale ou dans celle du district financier, ainsi que son organisation interne, demeurent trop lacunaire.

Une dédicace de construction mise au jour à Hispalis a parfois été associée à un *tabularium* de l'administration financière[51]. L'édifice fut dédié à Septime Sévère, Caracalla, Geta et Julia Domna, par un procurateur des deux Augustes. Son décor de marbre et la mise en place de statues de la famille impériale suffisent à démontrer son importance, mais une lacune nous prive de son identification. Sur base du dédicant, les principaux *corpora* épigraphiques semblent s'accorder autour de la restitution du mot *tabularium* ou *porticum*. Cependant, rien n'est moins sûr. A l'heure actuelle, aucune structure n'a d'ailleurs pu être identifiée, la principale difficulté étant, comme le soulignait P. Gros, l'absence de traits caractéristiques[52]. La poursuite des fouilles dans les *domus procuratoris*, tel qu'à Caesarea Maritima ou à Sarmizegetusa, où des

[48] BOULVERT, G., 1970, p. 423 ; LE TEUFF, B., 2014, p. 75-90.
[49] CIL III, 1470.
[50] Durant le Moyen-Âge, on notera que le *tabularium* désigne parfois un ensemble de documents plutôt que l'endroit où ils sont conservés. Par exemple, il existe comme fonds d'archives le *tabularium S. Mariae Novae* ou le *tabularium S. Praxedis*.
[51] CILA 2-1, 11 = HEp, 4, 806 = AE 1994, 907.
[52] GROS, P., 1997, p. 341-350.

bureaux semblent avoir été repérés, pourrait apporter un éclairage nouveau[53]. Malheureusement, les exemples sont encore trop rares pour supporter de réelles certitudes.

Les archives du gouverneur, fondamentalement différentes de celles du *procurator provinciae*, souffrent de la même ambigüité [54]. D'après R. Haensch, les deux structures étaient indépendantes, chacune étant en charge d'un type de documentation particulier[55]. Dans un certain nombre de provinces impériales de la partie occidentale de l'Empire, et en particulier dans les provinces dotées d'une garnison importante, le gouverneur et les procurateurs ne résident pas au même endroit, d'où l'impossibilité d'avoir un dépôt commun, rassemblant toute la documentation de la province[56]. Si le *procurator provinciae* avait la garde des documents en lien avec la finance et la fiscalité, il semble que le gouverneur conservait ses propres archives. S'agit-il du *tabularium publicum* mentionné dans l'*Histoire Auguste*, à savoir celui qui recevait les déclarations de naissance[57]? Ou bien avait-il une assise municipale ? Sans plus de précision de la part des auteurs, nous nous trouvons encore dans l'impossibilité de répondre. En réalité, il est clair que cette pratique est attestée pour des époques antérieures, notamment grâce à un discours prononcé par Apulée vers 158 de notre ère[58]. L'orateur y fait allusion à l'âge de sa femme Pudentilla, dont il possède une copie de l'acte de naissance émis sous Trajan. L'original était conservé, selon ses dires, au *tabularium publicum*. Toutefois, il ne précise pas s'il s'agit de celui du proconsul d'Afrique à Carthage ou d'un dépôt local.

De la polysémie du mot *tabularium*, mais aussi des nombreux contextes dans lesquels il apparaît, découle une certaine ambiguïté. En effet, une fois confronté au mot *tabularium*, il faut nécessairement s'interroger sur sa véritable signification et sur le contexte auquel il appartient.[59].

---

[53]Les principaux vestiges qui subsistent de la première sont tardifs et datés des 4ème et 5ème siècle, alors que la seconde n'est que partiellement fouillée. NEGEV, A., 1975, p. 280 ; BULL, R.J. *et alii*, 1987 ; PATRICH, J., 2014, p. 79-81 ; ALICU, D., PAKI, A., 1995, p. 21.

[54]Eusèbe de Césarée mentionne ainsi le *δημόσιον ἀρχεῖον τῆς Ἀσίας* localisé à Éphèse, c'est-à-dire les archives du proconsul d'Asie. EUSEBE DE CESAREE, *Histoire ecclésiastique*, 5, 18, 9.

[55] HAENSCH, R., 1992, p. 211-212.

[56] D'ailleurs, il n'est pas toujours facile d'identifier une ville et une seule qui remplisse les fonctions attribuées à une *caput provinciae*. Sur le sujet, voir l'ouvrage de HAENSCH, R., 1997.

[57] HISTOIRE AUGUSTE, *Marc-Aurèle*, IX.

[58] « *Pater eius natam sibi filiam more ceterorum professus est. Eius partim tabulario publico, partim domo adseruantur, quae iam, tibi ob os obiciuntur* ». APULÉE, *Apologies*, 89.

[59] La même ambivalence s'applique à d'autres mots, notamment *aerarium* ou *statio*, voir BERRENDONNER, C., 2012, p. 163-189 ; FRANCE, J., NÉLIS-CLÉMENT, J., 2014, p. 14.

### 3.2. Les contextes envisagés pour une étude approfondie

Les contextes envisagés dans ce travail sont nécessairement tributaires des données disponibles. Il faut bien admettre que l'on ne peut pas en dire beaucoup plus sur les *tabularia* de l'administration provinciale. Aucune structure n'a pu être formellement identifiée et il n'existe aucune dédicace pouvant nous renseigner sur la manière dont ils étaient organisés, voire sur leur localisation dans la province. Nos connaissances sont donc actuellement trop lacunaires pour initier une étude approfondie de ces deux services.

L'absence de vestige nous pousse également à écarter les *tabularia* attachés aux *portoria*, c'est-à-dire aux perceptions faites au titre des droits de douane ou de péage. Des *stationes*, dont un large pourcentage se trouve en Asie, dans les Gaules et du côté des provinces danubiennes, dans la circonscription douanière de l'Illyricum, étaient implantées pour percevoir ces droits[60]. Un passage des *Verrines* de Cicéron permet d'en savoir un peu plus à leur sujet. Dans ces bureaux étaient tenus des états quotidiens, hebdomadaires et mensuels des opérations. On y trouvait également la majeure partie de la documentation produite, qui était archivée sur place. Toutefois, des copies devaient être envoyées au siège de l'administration concernée[61]. Les *tabularia* apparaissent, directement ou indirectement, dans les sources épigraphiques. Ces dépôts étaient localisés dans les stations, mais également dans les sièges administratifs des districts. Une inscription consacre ainsi la construction du *tabularium* de la *statio* de Drobeta aux frais de deux esclaves impériaux. Elle fut gravée avant 209 ap. J.-C. et mise au jour dans le camp gardant le pont construit sur le Danube par Apollodore de Damas[62]. A *Ulpiana*, en Mésie Supérieure, un *tabularium* est également financé par un *vilicus stat(ionis) Ulp(ianensis)*[63]. Le *vilicus*, qui est avant tout un intendant, dirigeant pour le compte de l'empereur un établissement de perception[64]. Le titre du fonctionnaire est explicitement associé avec la *statio* d'*Ulpiana*, alors que c'est plutôt de manière implicite pour celle de *Drobeta*, où le titre du préposé n'apparaît pas. Quoi qu'il en soit, nous avons affaire ici à des gestionnaires de stations du *portorium*, qui réalisent une évergésie en faisant construire un *tabularium*, dans le cadre de leur station, ou en liaison avec elle. De quoi s'agissait-il concrètement ? A l'évidence, le *tabularium* désignait dans ce cas-ci un lieu spécifique, soit un bâtiment ou un corps de bâtiment, soit un

[60] FRANCE, J., 2015, p. 753 ; MILHAILESCU-BIRLIBA, L., 2006, p. 182.
[61] CICÉRON, *Verrines*, II, 171.
[62] AE 1944, 100 = AE 1959, 310 = IDR 2, 15.
[63] AE 1903, 286 = ILS 9023 = ILJug, 3, 1413
[64] Sur la fonction du *vilicus*, se référer à FRANCE, J., 2001, p. 394 et 441.

espace à l'intérieur de la *statio* où étaient rangés les registres et autres archives. Malheureusement, aucune structure ne peut être mise en rapport avec les dédicaces de construction des deux *tabularia*. Les épigraphes furent découvertes hors contexte et n'éclairent pas davantage le seul édifice potentiellement significatif mis au jour à Porolissum[65]. Il faudra donc attendre de nouvelles découvertes pour pouvoir en dire plus.

En définitive, seule la documentation relative aux *tabularia* de la ville de Rome, de l'administration locale de certaines cités et des camps militaires apparaît suffisante pour étayer les considérations interprétatives guidant cette étude.

### 3.3. Diffusion géographique et chronologique du *tabularium*

Le terme *tabularium* est autant employé dans les textes littéraires que dans les témoignages épigraphiques et papyrologiques. Dans l'état actuel des connaissances, la plus ancienne dédicace de construction peut être datée entre 120 et 80 avant notre ère[66]. Toutefois, un passage de Tite-Live, où l'auteur relate un événement marquant de l'année 169 av. J.-C., semble attester l'existence d'un *tabularium* avant cette date[67]. Sa disparition en tant que construction publique est également sujette à caution : non seulement la persistance des institutions romaines varie sensiblement d'un endroit à l'autre de l'Empire mais, en outre, les troubles de la deuxième moitié du 3ème siècle de notre ère ont occasionné une raréfaction des sources dans certaines régions. Ce cadre chronologique ne constitue donc pas une limite absolue ; l'origine du *tabularium* dans certains groupements architecturaux à Rome et en Italie durant la période Républicaine sera évoquée, de même que les quelques inscriptions qui attestent leur restauration à l'époque tardive[68].

Le mot étant principalement employé dans les provinces de langue latine, il semblait donc pertinent d'initier la recherche dans cette partie de l'Empire. Néanmoins, l'existence de cités grecques ayant adopté des institutions plus spécifiquement romaines et le latin dans leurs inscriptions officielles, a conditionné l'extension du cadre initial à quelques cas présentant un

[65] L'hypothèse a été récemment remise en cause dans PISO, I., OPREANU, C.H., DEAC, D., 2016, p. 544-548.
[66] Il s'agit de la dédicace de Formia datée, sur base de critères paléographiques, entre 120-80 av. J.-C. AE 1966, 67 ; CIL I², 3113 ; COLOMBINI, A., 1966, p. 137-141 ; TRAINA, G., 2000, p. 70.
[67] TITE-LIVE, *Histoire romaine*, XLIII, 16, 13.
[68] CIL VIII, 27817 = ILS 5557 = AE 1899, 110 ; CIL VIII, 25521 ; AE 1907, 11 ; ILTun. 1243.

intérêt particulier, tels que Philippes et Dion en Macédoine. Cette incursion dans les provinces hellénophones fut l'occasion de s'interroger sur la pertinence de les inclure dans les recherches menées sur le *tabularium*. En effet, il existe une translittération de la racine latine vers le grec et plusieurs études ont montré que l'emploi d'un mot latin inusité dans la langue grecque, témoigne généralement d'une volonté de mettre en évidence sa fonction « romaine »[69].

Cette translittération est employée dans l'administration financière impériale pour désigner un fonctionnaire indifférencié « *ταβλαρίος, ταβουλάριος* » ou « *βοηθὸς ταβουλάριος* ». En revanche, elle n'est jamais utilisée pour rendre compte plus spécifiquement de la construction d'un édifice public. En réalité, la majorité des cités grecques ont gardé le nom de leurs anciennes institutions. Le terme le plus couramment utilisé pour désigner l'office des archives à l'époque romaine est l'*ἀρχεῖον*, mais on peut y ajouter une série de mots désignant les bureaux de divers magistrats responsables de la conservation de certaines catégories de documents : *γραμματοφυλάκιον, βιβλιοθήκη, βιβλιοφυλάκιον, γραφείον, νομοφυλακιον* ou *χρεοφυλάκιον*. Considérant que l'un des objectifs de ce travail est justement d'approcher au plus près les fonctions et la matérialité du *tabularium* romain, il paraissait peu judicieux de vouloir intégrer à cette étude des édifices issus d'une tradition différente, d'autant que ces derniers ont récemment fait l'objet d'une synthèse dont le cadre chronologique s'étend jusqu'au 2ème siècle de notre ère[70]. Naturellement, ce problème terminologique ne se pose pas dans les camps militaires, puisque la langue officielle de l'armée romaine est le latin. Qu'il soit situé dans les provinces occidentales ou orientales de l'Empire, le *tabularium* militaire et ses fonctionnaires sont toujours désignés sous leur terminologie latine et ne prêtent donc pas à confusion.

## 4. Objectifs

En tenant compte des limites fixées dans les points précédents, les objectifs de cette étude sont les suivants :

> Offrir une image renouvelée, précisée et plus concrète d'une institution dont les données restent encore très largement sous-estimées. Dans la mesure du possible, nous essayerons d'en apprendre davantage sur les modes de fonctionnement et sur

[69] Pour le cas de l'*auditorium*, voir ENGELMANN, H., 1993, p. 105-111.
[70] COQUEUGNIOT, G., 2013.

l'organisation du *tabularium*, autant à Rome que dans les cités provinciales ou les camps militaires. Le but est d'établir leurs fonctions respectives, les catégories de documents entreposés, les modalités d'accès ou encore les tâches que les fonctionnaires remplissaient au quotidien. Nous tenterons également d'apporter quelques précisions sur la terminologie employée pour désigner ces derniers, tout en essayant de déterminer si leur présence permet d'assurer l'existence d'un *tabularium* ou d'un édifice analogue.

- Analyser les répercussions que peuvent avoir les fonctions du *tabularium* sur sa matérialité, autrement dit sur son organisation architecturale, ses aménagements structurels, son mobilier ou encore son *instrumentum*. Naturellement, l'objectif est ainsi de fournir aux archéologues des clés qui permettront de proposer l'identification d'un édifice sur le terrain, ou au moins d'une zone propice à l'accueillir.

- Confirmer, infirmer ou nuancer certaines identifications parues ces dernières années, en reprenant l'ensemble des arguments et en les confrontant à nos propres observations.

- Mettre en place une approche critique visant à déterminer si le terme « *tabularium* », pourtant appliqué à des édifices dont les fonctions générales sont théoriquement analogues, peut dissimuler ou non des spécificités liées au contexte ou à l'usage. C'est également l'occasion de confronter le sens littéral du terme, à savoir un emplacement physique dédié à l'archivage ou l'affichage des documents avec la réalité historique et archéologique.

## 5. Méthodologie

### *Présentation de la démarche*

L'analyse d'un type d'édifices repose habituellement sur l'élaboration d'un catalogue regroupant plusieurs exemples identifiés avec certitude, soit par leur typologie caractéristique, ou à défaut par la découverte d'une inscription *in situ* qui autorise le chercheur à proposer l'identification définitive de l'espace concerné. Malheureusement, le *tabularium* ne possède pas, *a priori*, une typologie très significative et la corrélation entre vestiges et inscriptions est

relativement rare, autant dans le contexte civique que militaire[71]. Méthodologiquement, il semblait donc hasardeux de se baser exclusivement sur les données matérielles de ces quelques cas.

Les objectifs posés par cette étude exigent la mise en place d'une démarche pluridisciplinaire, dans laquelle les données archéologiques viennent complémenter les recherches philologiques, épigraphiques et institutionnelles. Dans un premier temps, une recension des sources écrites et iconographiques, relatives aux trois contextes étudiés, doit permettre d'établir un cadre général et de clarifier les nombreux aspects liés à l'organisation du *tabularium.* Ponctuellement, ces sources livrent également des informations sur les connexions topographiques qu'entretenait le *tabularium* avec d'autres édifices adjacents. On peut ainsi déterminer sa localisation générale dans la trame de la cité ou du camp, mais aussi mettre en évidence sa présence dans certains groupements architecturaux récurrents. Ces résultats, ensuite confrontés à une investigation planimétrique des cités et des camps, ont conduit à isoler plusieurs bâtiments ou zones qui présentent une probabilité certaine d'accueillir un *tabularium*. Ce sont précisément ces derniers qui firent l'objet d'un examen visant à mettre en évidence des caractéristiques architecturales similaires, mais aussi des aménagements structurels particuliers, du mobilier, ou de l'*instrumentum* permettant de proposer l'identification de certains bâtiments.

***Plan et organisation du travail***

Ce travail est organisé en trois chapitres.

Les *tabularia* de la ville de Rome sont traités en premier lieu, au sein d'un chapitre qui leur est exclusivement consacré. D'abord parce que le fonctionnement de la capitale de l'Empire et la complexité de son administration propre n'ont aucune équivalence, faisant de cette dernière une exception plutôt qu'un modèle. Ensuite, nous le verrons, car les données recueillies sont moins liées à l'architecture qu'à la topographie. Il est en effet possible d'identifier, de décrire et de tracer l'évolution diachronique de grandes zones administratives, voire de localiser avec une précision relative l'un ou l'autre *tabularium* de l'*Urbs*, mais l'étude de leur architecture se heurte à un obstacle difficilement surmontable : l'absence de structures conservées pouvant incontestablement être interprétées comme telles. Dans ce chapitre, une

[71] Quatre *tabularia* militaires sont identifiés par une inscription *in situ,* contre seulement un *tabularium* civique.

distinction sera faite entre les *tabularia* qui relèvent de l'État romain - le *tabularium* de l'*atrium Libertatis*, le *tabularium* de Quintus Lutatius Catulus et le *tabularium publicum* - de ceux qui dépendent exclusivement de l'empereur.

Les deux chapitres suivants envisagent le *tabularium* civique et militaire en Italie et dans les provinces de l'Empire, suivant un plan relativement similaire. Ils débutent par un état général de la documentation, suivi par l'étude des sources écrites et iconographiques, puis par l'analyse des données archéologiques : architecture, aménagements structurels particuliers, mobilier et *insrumentum*. Un dernier point est destiné à confronter les données et à formuler quelques considérations interprétatives finales.

***Collecte et organisation des données***

Ce travail a nécessité d'importantes recherches bibliographiques. Il fallu ainsi réunir une documentation éparse, publiée dans de nombreux ouvrages, rapports de fouilles et articles scientifiques dont l'éparpillement dans différentes bibliothèques internationales a occasionellement compliqué et ralenti les recherches. Des données, tant matérielles qu'architecturales, furent également collectées sur le terrain à l'occasion de plusieurs séjours scientifiques en Allemagne, France, Italie, Suisse, Espagne, Angleterre, Algérie et Tunisie. Elles comprennent des notes manuscrites, des relevés inédits ou encore du matériel archéologique non publié. Les données de vingt sites furent rassemblées dans un catalogue qui, par commodité, distingue les cités et les camps militaires. Son but n'est pas de réunir tous les édifices susceptibles d'être identifiés, mais plutôt de répertorier ceux qui paraissent les plus significatifs et sur base desquels a été développée la synthèse. Cette sélection repose sur plusieurs critères mis en évidence dans l'introduction du catalogue.

Les sites sont classés par contexte, puis par province et enfin par ordre alphabétique des toponymes antiques, si ceux-ci sont connus. Dans le cas contraire, le nom moderne est alors utilisé. Ceux ayant fait l'objet d'une étude personnelle de terrain sont marqués d'un astérisque. Dans le texte, le renvoi à un site du catalogue est noté sous la forme **cat. xx.** Les notices comportent des informations en rapport avec les objectifs poursuivis dans la synthèse. Elles respectent toujours un plan uniforme comprenant huit sections : I. Epigraphie, II. Contexte topographique, III. Planimétrie et accessibilité, IV. Matériaux et techniques de construction, V.

Mobilier, *instrumentum* et autres aménagements[72], VI. Chronologie et phasage, VII. Interprétation(s) proposée(s) par les chercheurs, VIII. Bibliographie. Les notices comprennent plusieurs illustrations numérotées individuellement par entrée du catalogue sous la forme **fig. xx. 1**, la mention **xx** renvoyant au numéro de site.

Quarante-neuf inscriptions ont été compilées au sein d'un dossier épigraphique non exhaustif, qui vise à mettre à la disposition du lecteur celles qui présentant un intérêt particulier pour l'étude des fonctions et de la matérialité du *tabularium*. Les critères qui ont conduit à cette sélection sont également précisés dans l'introduction du dossier. Par souci de commodité, elles sont classées d'abord par contexte – Rome, cités provinciales, camps militaires, *portorium* - ensuite par province, enfin par ordre alphabétique des toponymes antiques lorsque ceux-ci sont connus. A nouveau, dans le cas contraire, le nom moderne est utilisé. Chaque entrée comprend la transcription du texte, la traduction, la datation, ainsi que la bibliographie employée pour leur analyse. Dans le texte, le renvoi à une inscription du dossier est noté **insc. 01.**

La bibliographie générale, en fin de volume, distingue les sources anciennes – littéraires et papyrologiques – des sources secondaires. Tous les ouvrages cités en notes de bas de page, ainsi que les références utilisées dans le dossier épigraphique figurent dans cette bibliographie. Seuls les ouvrages qui n'ont été utilisés que pour l'établissement du catalogue de sites n'y figurent pas, afin d'éviter toute répétition inutile.

[72] Le terme d'*instrumentum* prend ici le sens d'outils/d'instruments (CICÉRON, *Verrines*, IV, 97) ou d'actes/documents officiels (SUÉTONE, *Vie des douze Césars*, Caligula, VIII et Vespasien, VIII).

# CHAPITRE I : LE TABULARIUM A ROME

## 1. Une administration décentralisée

Claude Nicolet a démontré qu'il existait à Rome, dès la République, un système d'enregistrement et de contrôle des principaux actes politiques qui, sans être optimal, n'était ni primitif ni sommaire, comme les rares mentions qui en sont faites pourraient le laisser croire[73]. En effet, la structure de la cité romaine implique un fonctionnement où sont tenues à jour les ressources en hommes et biens fonciers. La répartition de sa population, en classes d'âge pour les besoins de la levée militaire, en classes censitaires pour la répartition équitable des charges et avantages de la vie collective, avait toute son importance. Les diverses opérations qui irriguent la vie civique donnaient lieu à la création d'une multitude de documents.

Dans la capitale de l'Empire, rien ne permet d'envisager la conservation des archives officielles dans un lieu unique. En réalité, les écrits étaient vraisemblablement entreposés à divers endroits de la ville, où ils formaient des séries distinctes. Plusieurs édifices avaient ainsi une propension certaine à accueillir des documents à valeur historique et permanente. De nombreux textes étaient ainsi conservés dans la *cella* des temples, ou affichés publiquement sur leurs murs. Dans le temple de Diane, sur l'Aventin, se trouvait notamment le *foedus Cassianum*, c'est-à-dire le fameux pacte entre Rome et les villes latines, établi en 486 av. J.-C., mais aussi la *lex Icilia de Aventino* de 456 av. J.-C[74]. Le temple de Junon Moneta abritait, quant à lui, les *Libri Lintei*[75], alors que celui de Saturne vit s'installer, dès l'époque Républicaine, au moins une partie des archives du Sénat[76].

Les bibliothèques jouaient également un rôle essentiel dans la gestion et la conservation d'une documentation particulière. Différentes sources évoquent la présence de lois, de décrets, d'édits, de *senatus consulta*, ainsi que de plaidoyers et de discours politiques parmi les grandes

[73] Voir « l'avant-propos » de C. Nicolet dans DEMOUGIN, S., 1994, p. x.
[74] DENYS D'HALICARNASSE, *Antiquités romaines*, X, 32, 4.
[75] TITE-LIVE, *Histoire romaine*, IV, 7.
[76] Voir par exemple PLUTARQUE, *Vie de Publicola*, 12 ; PLUTARQUE, *Les œuvres morales*, 42 ; APPIEN, *Guerres civiles*, 1, 31 ; par ailleurs, il semble y avoir eu, jusqu'à la fin de la République, un double archivage des *senatus consulta* par les édiles et les tribuns de la plèbe au temple de Cérès. Cette pratique qui est, sans aucun doute, un héritage de la lutte du patriciat et de la plèbe, est toutefois très mal connue. Sur ce point, voir TITE-LIVE, *Histoire romaine*, III, 55, 13 ; DION CASSIUS, *Histoire romaine*, XLIV, 36, 1 ; COUDRY, M., 1994, p. 66.

œuvres littéraires. Ces bibliothèques « publiques » apparaissent assez tardivement à Rome puisque la première d'entre elles, la bibliothèque de l'*atrium Libertatis*, ne sera édifiée que durant les guerres civiles, entre 39 et 27 av. J.-C[77]. Ces travaux correspondaient aux vœux de César, qui avait chargé Varron de rassembler les volumes nécessaires à sa constitution. Le dictateur voulait condenser le droit civil et compiler, en quelques livres, les informations indispensables contenues dans l'immense et diffuse quantité de lois existantes[78].

La bibliothèque du temple d'Apollon, située sur le Palatin et établie sous Auguste, avait en partie été aménagée pour les mêmes raisons[79]. Elle contenait d'importants *auctores eloquentiae*, tel que l'avocat politique Hortensius, accompagné à partir de Tibère par Germanicus et Drusus[80]. En réalité, ces écrits devaient plutôt être une documentation de leurs activités politiques et seulement, dans une moindre mesure, des œuvres littéraires. Il en est de même un siècle plus tard, dans une lettre de Marc Aurèle adressée à son précepteur Fronton, où le futur empereur explique avoir emprunté les seules copies de deux discours de Caton qui ne sont, ni plus ni moins, que des plaidoyers se trouvant à la bibliothèque du temple d'Apollon[81].

Parmi les bibliothèques importantes, on peut encore signaler celle intégrée à la *Domus Tiberiana* ou encore la *bibliotheca templi Traiani*, qui contenait manifestement les édits d'anciens préteurs et les *libri elephantini*[82].

A côté de ces quelques exemples remarquables, il existait certainement une multitude d'autres dépôts qui répondaient aux besoins des diverses magistratures et institutions romaines, tout en participant à la gestion quotidienne de la cité. C'est vraisembablement dans ce contexte qu'interviennent les *tabularia*. Leurs attestations sont rares et notre connaissance d'un *tabularium* tient généralement à une seule mention qui, au regard du reste du texte, est souvent bien anodine. Toutefois, l'absence de témoignage ne peut être considérée comme une preuve de leur absence. En réalité, leur existence devait apparaître comme une évidence aux yeux des

---

[77] SUÉTONE, *Vie des douze Césars*, Auguste, 29. 8 ; ISIDORE DE SÉVILLE, *Etymologies*, VI, 5, 2 ; TUCCI, P.-L., 2009b, p. 158-167 ; TUCCI, P.-L., 2013, p. 277-309 ; BOWIE, E., 2013, p. 238 ; COARELLI, F., 1993, p. 133-135.

[78] En 47 av. J.-C., César avait déjà planifié l'établissement d'une bibliothèque publique majeure à Rome. Il avait confié cette tâche à Varron, mais elle n'était pas encore réalisée à l'époque de sa mort en 44 av. J-C. C'est donc Auguste qui s'en chargera. PLINE L'ANCIEN, *Histoire Naturelle*, VII, XXXV ; OVIDE, *Tristes*, III, 1, 9.

[79] SCHOLIA IUVENALIS, 1, 128.

[80] NEUDECKER, R., 2013, p. 314.

[81] AULU GELLE, *Nuits Attiques*, V, 12, 8 ; FRONTON, *Lettres à Marc-Aurèle*, IV, 5.

[82] HISTOIRE AUGUSTE, *Vie de Tacite*, 8, 1.

Romains, car ces dépôts n'avaient que peu de raison d'être sans les magistratures ou les institutions desquelles ils dépendaient. Ceci peut, à leur égard, expliquer le silence relatif des auteurs anciens qui n'ont visiblement jamais jugé utile de s'y attarder. Encore récemment l'ouvrage de F. Coarelli, consacré aux lieux de l'adminstration dans la capitale de l'Empire, a montré toute la complexité de la mégalopole romaine, qui ne trouve aucune comparaison ailleurs. Les difficultés sont encore plus grandes si l'on considère, d'une part, notre connaissance limitée et fragmentée de la plupart des quartiers urbains et d'autre part, la typologie peu caractéristique des bâtiments où se trouvaient les fonctions administratives de la ville, souvent indissociables de celles destinées à d'autres activités. Cette étude limitée ne peut donc apporter de conclusions définitives. Toutefois, elle permettra de revenir en détails sur les quatre *tabularia* recensés à Rome.

## 2. Les *tabularia* de l'État romain

### 2.1. Le *tabularium* de l'*atrium Libertatis*

A Rome, le plus ancien *tabularium* connu est évoqué au cours d'un événement relaté dans l'*Histoire romaine* de Tite-Live. En 169 avant notre ère, les censeurs C. Claudius Pulcher et Ti. Sempronius Gracchus entrent violemment en conflit à propos des adjudications, avec le tribun de la plèbe P. Rutilius qui prend le parti des publicains lésés. Il convoque alors les censeurs devant l'assemblée pour un procès de haute trahison. Pour manifester devant le peuple leur assurance et leur hâte de triompher des accusations du tribun, ceux-ci montent alors à l'*atrium Libertatis*, scellent les documents publics, ferment le *tabularium*, renvoient les esclaves publics et suspendent leurs adjudications jusqu'au jour du procès.

*Censores extemplo in atrium Libertatis escenderunt et ibi <ob>signatis tabellis publicis clausoque tabulario et dimissis servis publicis negarunt se prius quidquam publici negotii gesturos, quam iudicium populi de se factum esse.* [83]

[83] TITE-LIVE, *Histoire romaine*, XLIII, 16, 13 : « Les censeurs montèrent aussitôt à l'atrium Libertatis et, après avoir fait sceller les registres publics, fermer le tabularium et renvoyer les esclaves publics, ils déclarèrent qu'ils ne s'occuperaient d'aucune affaire officielle avant que le peuple les eût jugés ».

A l'époque républicaine, l'*atrium Libertatis* abritait les bureaux des censeurs et au moins une partie des archives de ces magistrats[84]. A l'intérieur du *tabularium* étaient conservés les plans et les registres relatifs à *l'ager publicus* et à l'*ager Campanus*, ainsi que les archives du cens et probablement celles des *locationes*[85]. Plusieurs lois relevant de leurs compétences, dont on ne connaît ni la nature, ni l'emplacement exact, y étaient également affichées[86].

Dans les sources littéraires, l'*atrium Libertatis* apparaît pour la première fois à l'époque de la guerre d'Hannibal, en 212 av. J.-C., lorsque les otages de Tarente et Thourioi s'en évadent[87]. En 194 av. J.-C., les censeurs décident de le faire reconstruire, en même temps que la *Villa Publica*[88]. Après sa reconstruction, il est encore cité plusieurs fois jusqu'au milieu du 2ème siècle av. J.-C. C'est le cas en 165 av. J.-C., lorsque le préteur urbain P. Lentulus, qui avait reçu ordre du Sénat de racheter les enclaves privées se trouvant dans l'*ager Campanus*, prend la décision d'afficher à l'*atrium Libertatis* un plan de bronze de ses nouvelles limites[89].

Durant le 1er siècle av. J.-C., l'édifice est mentionné à deux reprises par Cicéron. D'abord en 54 av. J.-C., dans une lettre à Atticus, où l'orateur dit avoir été chargé, avec Oppius, des expropriations qui doivent permettre l'élargissement du forum jusqu'à l'*atrium Libertatis*[90]. Ensuite en 52 av. J.-C., lorsqu'il précise que les interrogatoires relatifs au procès de Milon se sont déroulés à cet endroit[91]. Entre 39 et 27 av. J.-C., le bâtiment est une nouvelle fois restauré et agrandi par Asinius Pollion. Ce dernier lui ajouta la première bibliothèque « publique » de Rome[92]. Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'à partir de l'époque augustéenne, les archives censoriales se confondent avec cette même bibliothèque[93].

Plus tard, l'édifice est encore évoqué chez Tacite lors de la prise de pouvoir d'Othon. Le texte indique ainsi que deux centurions ont été chargés d'amener, à l'*atrium Libertatis*, les

---

[84] COARELLI, F., 1993, p. 133-135.
[85] GRANIUS LICINIANUS, *Histoire*, XXVIII, 35 ; les autres locaux liés à l'activité de ceux-ci sont la *Villa Publica* (VARRON, *Economie rurale*, III, 2, 5 ; TITE-LIVE, *Histoire romaine*, IV, 22, 7) et l'*Aerarium* (TITE-LIVE, *Histoire romaine*, XXIX, 37, 12-17.) ; voir également BONNEFOND, M., 1979, p. 610.
[86] FESTUS, *De la signification des noms*, p. 277 L : « *Lex fixa in atrio Libertatis* ».
[87] TITE-LIVE, *Histoire romaine*, XXV, 16, 12-13.
[88] TITE-LIVE, *Histoire romaine*, XXXIV, 44, 5.
[89] GRANIUS LICINIANUS, *Histoire*, XXVIII, 37.
[90] CICÉRON, *Lettres à Atticus*, IV, 16, 8.
[91] CICÉRON, *Pour Milon*, 59.
[92] PLINE L'ANCIEN, *Histoire Naturelle*, VII, XXXV ; OVIDE, *Tristes*, III, 1, 9.
[93] GROS, P., 2001, p. 108 ; sur le rôle joué par les bibliothèques dans l'administration, voir ADAM, J., 2017, p. 311-330.

soldats de Germanie[94]. Enfin, sa dernière apparition dans les sources remonte à l'époque impériale, dans une inscription très mutilée de l'époque flavienne[95]. Il disparait donc des sources au moment où la censure, en tant que magistrature, est révoquée.

Notons que la dénomination est à nouveau employée dans des textes du 6ème siècle ap. J.-C., pour désigner un lieu de réunion du Sénat, soit la curie elle-même, soit un lieu localisé à proximité[96]. Plusieurs chercheurs admettent que l'*atrium Libertatis* du Bas-Empire ne se confondait pas avec celui utilisé durant la République et le Haut-Empire[97]. Selon M. Bonnefond, l'expression « *atrium Libertatis* », employée dans les textes tardifs, est plutôt à prendre dans un sens littéraire que dans son sens topographique ordinaire. Elle manifeste l'exaltation de la *libertas*, que Théodoric se flatte d'avoir restituée au Sénat[98]. En réalité, il faut certainement placer la destruction de l'*atrium Libertatis* républicain vers la fin du 1er siècle ap. J.-C., lors des travaux de creusement de l'ensellement entre le Capitole et le Quirinal. Ceux-ci ont débuté sous Domitien et permettront la construction du forum de Trajan quelques années plus tard[99].

Que serait-il alors advenu du *tabularium* et des archives des censeurs, essentielles même après la disparition de la magistrature ? Vraisemblablement, certaines d'entre elles ont été transférées sur le Palatin lorsque les premiers services de la chancellerie impériale ont été mis en place. En effet, il existait au moins, depuis l'époque de Claude, un bureau *a censibus* qui centralisait toutes les copies des registres censoriaux des provinces et d'Italie[100]. Cependant, il n'est pas exclu que d'autres archives censoriales, comme la liste des citoyens libres, aient été entreposées dans le secteur nord du forum de Trajan (fig. 1). En effet, ce dernier a visiblement hérité de certaines fonctions de l'*atrium Libertatis*, en abritant notamment les cérémonies d'affranchissement et les bibliothèques. Un fragment de la *Forma Urbis Severiana* montre d'ailleurs l'abside occidentale de la *basilica Ulpia* parée de la mention *LIBERTATIS*[101].

---

[94] TACITE, *Histoires*, I, XXXI, 2.
[95] CIL VI, 10025.
[96] LA ROCCA, E., 2001, p. 180.
[97] CASTAGNOLI, F., 1946, p. 276-291 ; LUGLI, G., 1964, p. 807-813.
[98] BONNEFOND, M., 1979, p. 610.
[99] PACKER, J.E., 1995 ; PACKER, J.E., 1997.
[100] Il est fort probable que ce bureau ait existé dès l'époque d'Auguste. DEMOUGIN, S., 2001, p. 625 ; LEFEBVRE, S., 2011, p. 70.
[101] Fragments 29 b-d.

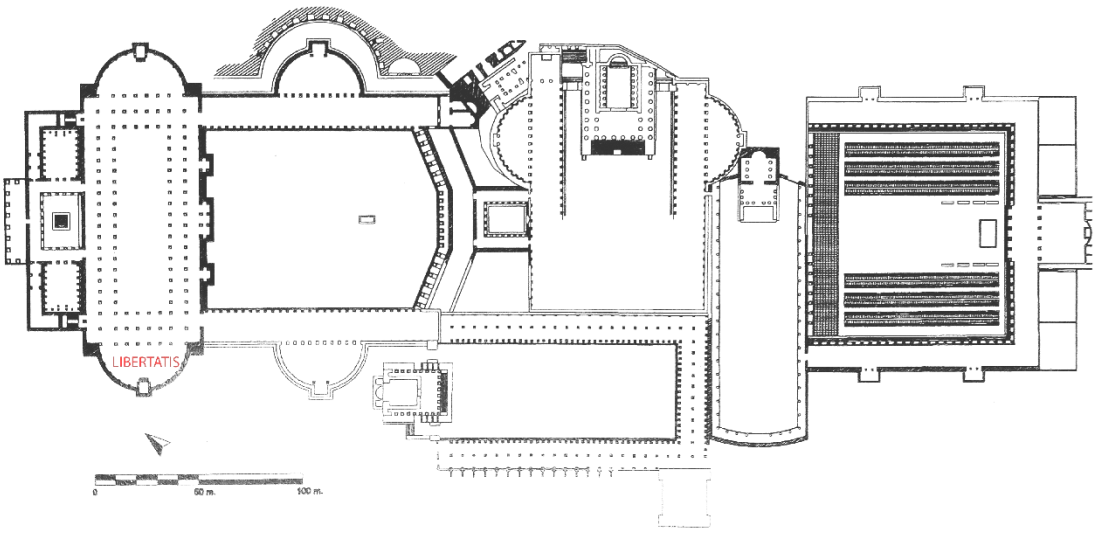


*Figure 1: Rome. Les fora impériaux. Localisation de l'atrium Libertatis dans l'abside occidentale de la basilica Vlpia (LA ROCCA, E., 2001, p. 175, fig. 4)*

Les vestiges de l'*atrium Libertatis* n'ont jamais pu être identifiés. Néanmoins, l'étude menée par E. Welin permet d'avoir une idée relativement précise de sa typologie. A Rome, l'*atrium* est la première manifestation connue d'une construction publique destinée aux fonctions administratives et financières[102]. Il se caractérise généralement par une cour centrale autour de laquelle sont distribuées des pièces aux fonctions diverses[103]. Le *tabularium* évoqué par le texte de Tite-Live, où les esclaves publics remplissaient leurs tâches quotidiennes sous la direction des censeurs, ne peut donc correspondre à l'ensemble de l'*atrium*. Il devait plutôt y être intégré, occupant ainsi une, voire plusieurs pièces disposées autour de la cour centrale.

L'emplacement de l'*atrium Libertatis* et de son *tabularium* a fait l'objet d'un âpre débat. L'hypothèse la plus pertinente reste celle de F. Castagnoli qui le restitue au nord-ouest du forum *Iulium*, derrière le temple de Vénus, sur l'ensellement qui reliait le Capitole au Quirinal[104]. Plusieurs arguments entrent en ligne de compte, notamment sa proximité avec la *porta Fontinalis*, dont l'emplacement est connu par les textes et l'archéologie[105]. Construit en 193 av. J.-C., par les édiles Marcus Aemilius Lepidus et Lucius Aemilius Paullus, la *porticus Aemiliana*, qui relie la *porta Fontinalis* au Champ de Mars, était destinée à couvrir le trajet des

[102] WELIN, E., 1953, p. 179-219.
[103] COARELLI, F., 2019, p. 110.
[104] CASTAGNOLI, F., 1946, p. 276-291.
[105] COARELLI, F., 1996a, p. 328-329 ; en outre, F. Coarelli rappelle l'existence de deux inscriptions où sont nommés des *tabularii a porta Fontinalis.* CIL VI, 9921 ; 9514.

censeurs entre l'*atrium Libertatis* et l'autel de Mars[106], où se terminait le recensement des citoyens romains[107]. L'autre indication importante provient de cette lettre que Cicéron envoie à Atticus, dans laquelle il évoque les expropriations qui doivent permettre « *l'élargissement du forum jusqu'à l'atrium Libertatis* »[108]. La proposition de F. Castagnoli a très vite remporté l'adhésion des chercheurs[109], bien que d'autres, depuis, aient tenté de réviser cette localisation[110]. C.M. Amici a cru reconnaître l'*atrium Libertatis* dans un édifice républicain situé entre la *curia Iulia* et le *Forum de César*, mais son argumentation n'intègre pas toutes les sources littéraires à disposition, alors que celles-ci sont pourtant décisives[111]. Il faut aussi mentionner la proposition de N. Purcell qui identifie, de façon un peu paradoxale, *l'atrium Libertatis* au grand édifice construit sous le consulat de Lutatius Catulus et nommé traditionnellement « *tabularium* »[112].

### 2.2. Le *tabularium* de Quintus Lutatius Catulus

L'édifice suivant n'est pas forcément le plus simple à définir. Bâti sur le flanc du Capitole et servant de toile de fond au Forum Romain, il est traditionnellement identifié comme le « *tabularium* » de Quintus Lutatius Catulus (fig. 2). Cette identification repose essentiellement sur la découverte d'une inscription transcrite une première fois en 1378, puis une seconde fois peu avant 1448 par Nicolò Signorili. Elle était jadis visible à l'intérieur du *Palazzo Senatorio*, mais a été perdue vers la fin du 15ème siècle **(insc. 01)**.

*Q. Lutatius Q. f. Q. [n(epos)] Catulus co(n)s(ul) / substructionem et tabularium de s(enatus) s(ententia) faciundum coeravit / [ei]demque pro[bavit]* [113]

Dans cette inscription, il est question de la construction d'une substruction et d'un *tabularium*, placée sous la supervision du consul Quintus Lutatius Catulus (78 av. J.-C.). Le

[106] TITE-LIVE, *Histoire romaine*, XXXV, 10, 12.
[107] RICHARDSON, L., 1992, p. 303.
[108] Cette extension du forum correspond à ce qui deviendra le forum de César, voir CICERON, *Lettres à Atticus*, IV, 16, 8.
[109] BONNEFOND, M., 1979, p. 613-618 ; COARELLI, F., 1993, p. 133-135.
[110] Les divers arguments ont été rappelés récemment dans COARELLI, F., 2019, p. 122.
[111] AMICI, C.M., 1996, p. 294-321.
[112] PURCELL, N., 1993, p. 144 ; nous allons le voir, l'identification du « *tabularium* » de Lutatius Catulus doit être largement remise en cause. Il paraît donc plus approprié de le placer entre guillemets.
[113] SIGNORILI, N., 1431, VZ IV, p. 207 ; CIL VI, 1314 = CIL VI, 737 = ILS 35 = ILLRP 367. La division en trois lignes qui apparait dans le CIL est conjecturale, basée uniquement sur les transcriptions de la Renaissance.

premier terme aurait désigné la grande fondation qui forme le substrat de tout l'édifice, alors que le second s'appliquerait aux niveaux supérieurs, dans lesquels fut restitué le dépôt d'archives. Les dimensions impressionnantes du complexe et sa position favorable par rapport au centre monumental ont, en outre, favorisé l'émergence d'une idée selon laquelle les documents de l'État romain y étaient centralisés. Or, depuis le milieu du 19ème siècle, plusieurs auteurs mirent en doute cette affirmation[114]. Theodor Mommsen a vu, à juste titre, que les mécanismes du gouvernement n'exigeaient ni ne reflétaient l'accumulation centrale d'archives à une échelle telle qu'elle aurait impliqué la construction d'une structure aussi massive.

*Figure 2 : Rome. La façade du "tabularium". Vue depuis le Forum Romain (photographie de l'auteur, 2016).*

Pour H. Jordan, la contiguïté topographique entre le "*tabularium*" et l'*Aerarium publicum populi Romani*, suggère que le premier n'était qu'une extension fonctionnelle du second. Dans le « *tabularium* » de Lutatius Catulus aurait alors été transférée une partie des archives publiques gardées au sein de l'*Aerarium*[115]. Pourtant, les travaux de F. Millar et de M. Coudry

[114] MOMMSEN, Th., 1858, p. 206-212 ; JORDAN, H., 1881-1885, p. 135-154 ; PURCELL, N., 1993, p. 125-155 ; LA ROCCA, E., 1995, p. 15-30 ; TUCCI, P.-L., 2005, 2014 et COARELLI, F., 2010.

[115] La datation de cette extension, à la fin de l'époque républicaine, fut naturellement déduite de la dédicace de Quintus Lutatius Catulus. JORDAN, H., 1881, p. 67 ; cette proposition fut suivie par SACHERS, E., 1931, col. 1968 et CULHAM, Ph., 1989, p. 110-115.

ont démontré que la plupart des documents entreposés dans le Trésor depuis l'époque républicaine, tels que les *senatus consulta*, les contrats publics ou les créances, semblent toujours être déposés à cet endroit à l'époque impériale[116]. Par conséquent, en l'absence de toute référence dans la littérature ancienne, on ne peut déterminer avec certitude la nature des écrits qui prenaient place dans ce *tabularium*.

Le but poursuivi dans les paragraphes suivants sera d'examiner une nouvelle fois les données disponibles sur cet édifice afin de confirmer, infirmer ou nuancer les affirmations parues récemment. Il va de soi que ce développement est largement redevable des nombreuses recherches récentes menées sur le sujet[117].

### *2.2.1. Implantation de l'édifice républicain*

La perception qu'offre aujourd'hui la zone occupée par le *Palazzo Senatorio* et la *Piazza del Campidoglio* est bien différente de la vision qu'en avaient les habitants de la Rome antique, puisque les nombreux réaménagements successifs effectués depuis le Moyen-Âge ont contribué à la profonde transformation du lieu[118]. Le grand ensemble républicain appelé traditionnellement « *tabularium* » s'appuie directement sur le versant est de la colline du Capitole. Cette dernière, située entre le forum et le champ de Mars, était autrefois entourée de falaises. On y accédait à l'est via le *clivus capitolinus*. Les sources anciennes permettent d'identifier ses deux sommets : l'*Arx* au nord et le *Capitolium* au sud, séparés par une dépression que l'on nomme *intermontium* ou *Asylum* (fig. 3). Si ces quatre repères géographiques sont fréquemment utilisés par les auteurs anciens, leurs limites exactes restent floues[119]. Sans la moindre mention émanant de l'Antiquité, il est dès lors difficile de savoir à quelle zone précise de la colline du Capitole se rapporte cet ensemble qui fait office de véritable trait d'union entre les deux sommets.

---

[116] MILLAR, F., 1964, p. 33-40 ; COUDRY, M., 1994, p. 65-102.

[117] Dernièrement COARELLI, F., 2010, 2019 ; TUCCI, P.-L., 2005 et 2014 ; MAZZEI, P., 2009 et 2013.

[118] Le dernier ouvrage de Paola Mazzei, sorti récemment et consacré au Capitole, n'a pu être consulté. En outre, son prix très important le rend visiblement difficile à trouver. MAZZEI, P., 2019.

[119] L'*Asylum* est ainsi placé « *inter duos lucos* » (TITE-LIVE, *Histoire romaine*, I, 8, 6), ou « *μεταξὺ … τοῦ τε Καπιτωλίου καὶ τῆς ἄκρας* » (DENYS D'HALICARNASSE, *Antiquités romaines*, II, 15, 4), et encore « *μεταξὺ τῆς ἄκρας καὶ τοῦ Καπετωλίο* » (STRABON, *Géographie*, V, 230).

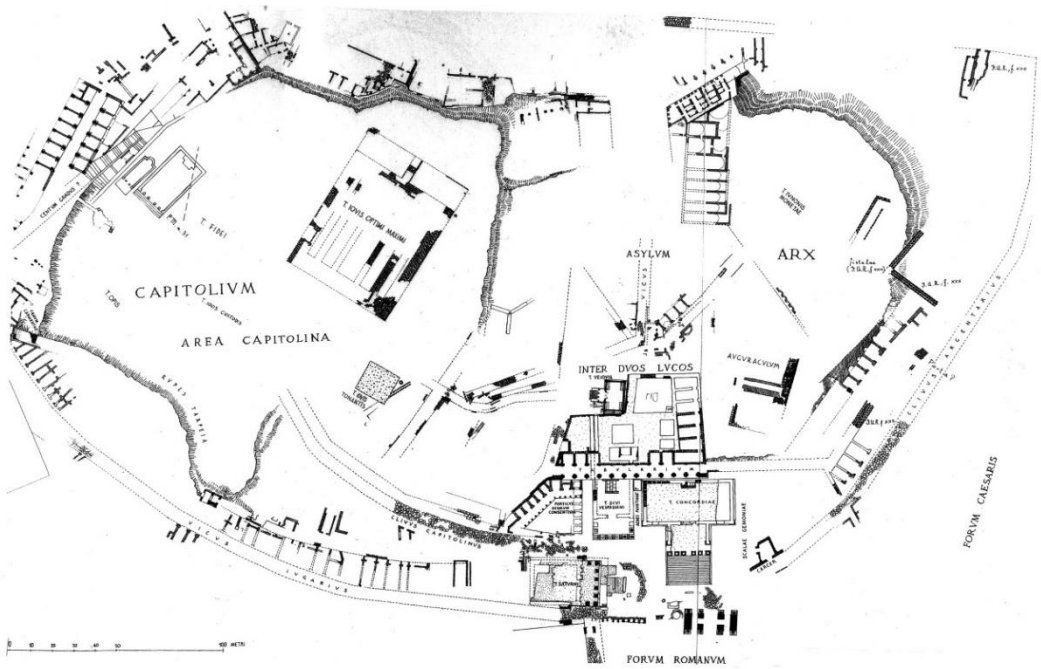


*Figure 3 : Rome. Le Capitole. Planimétrie des vestiges antiques. Relevé de G. Iopollo (VON SYDOW, W., 1973, fig. 34).*

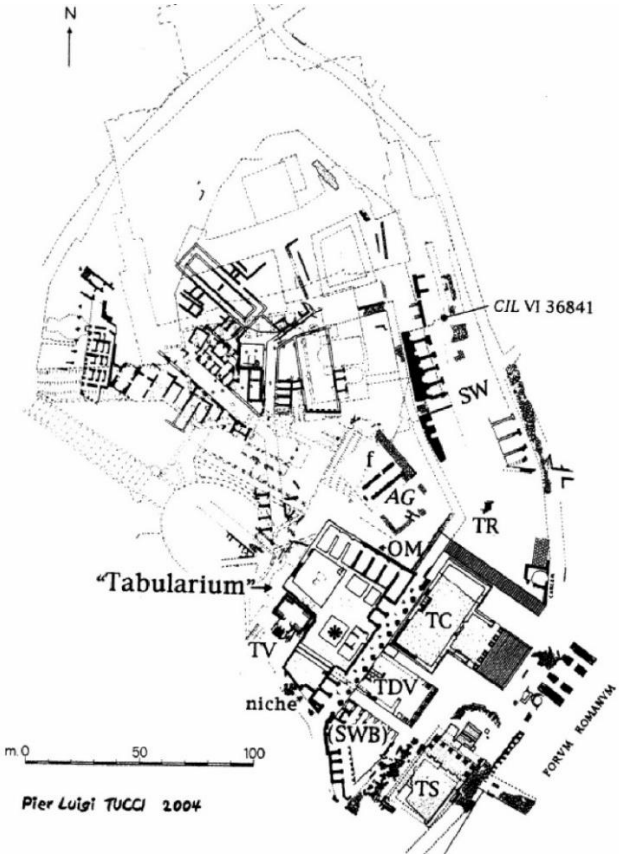


*Figure 4 : Rome. Relevé de l'Arx par Pier Luigi Tucci. TV = temple de Veiovis ; TC = temple de la Concorde ; SWB = Edifice sud-ouest ; TDV = Temple du divin Vespasien ; OM = Officina Moneta ; AG = Jardins d'Ara Coeli (TUCCI, P.-L., 2005, fig.3).*

Les bâtisseurs se sont accommodés des voies existantes, tels le *Clivus Capitolinus* et les *Scalae Gemonia*, et d'au moins trois édifices plus anciens, dont deux peuvent être identifiés avec certitude (fig. 4). Le premier se situe à l'angle nord-est du complexe, au pied de la colline. Il s'agit du temple de la Concorde, dont le mur de fond était accolé à la substruction du « *tabularium* ». Vraisemblablement, c'est à Tibère que l'on doit les derniers travaux d'agrandissement, ainsi que cette *cella* barlongue plus large que profonde[120].

Cette particularité est partagée par un second édifice, que la construction du « *tabularium* » n'a pas détruit. Il s'agit du petit temple de Veiovis fouillé en 1938-1939 par Colini, mais seulement identifié quelques années plus tard[121]. Il fut voué en 200 av. J.-C par le préteur Lucius Furius Purpureo lors de la bataille de Crémone, mais ne reçut sa dédicace qu'en 192 av. J.-C. par le duumvir Quintus Marcius Ralla[122]. Les auteurs antiques semblent s'accorder sur sa localisation « *inter Arcem et Capitolium* » et Ovide le nomme d'ailleurs explicitement comme le site de l'*Asylum*[123]. Trois phases furent identifiées, dont la dernière serait contemporaine de la construction du « *tabularium »*[124].

Finalement, un troisième édifice fut repéré par Richard Delbrück au sud-ouest, entre le mur de substruction et le *Clivus Capitolinus*, sous l'actuel portique des *Dei Consentes* (fig. 5 et 6)[125]. Son existence est basée sur trois observations. On remarque d'abord que la colonne engagée du pilastre gauche de l'avant-dernière arche donnant sur le forum, n'a pas été entièrement taillée, sans doute car la hauteur de l'édifice l'aurait de toute façon dissimulée. Ensuite, contrairement à la substruction du « *tabularium* » réalisée en *lapis Gabienus*, ce bâtiment sud-ouest fut construit à l'aide de tuf *« di Grotta Oscura »*. Une partie du mur du fond, en *opus quadratum*, a été intégrée à la substruction et elle est d'ailleurs toujours visible dans la 6ème salle du portique des *Dei Consentes*. Enfin, il y avait une porte placée à mi-hauteur de la substruction, qui reliait le premier étage du bâtiment sud-ouest à un corridor aménagé à l'intérieur de cette dernière[126].

---

[120] FERRONI, A.M., 1993, p. 318.
[121] COLINI, A.M, 1943.
[122] TITE-LIVE, *Histoire romaine*, XXXV, 41, 8 ; AULU GELLE, *Nuits Attiques*, V, 12, 8.
[123] « *Inter duos lucos* » (VITRUVE, *De l'architecture*, IV, 8, 4), « *Inter arcem et Capitolium* » (OVIDE, *Fastes*, III, 430, et AULU GELLE, *Nuits Attiques*, V, 12, 2.) ; des études récentes ont tenté de prouver, par un témoignage de Pline mentionnant un « *simulacrum Veiovis in arce* » (PLINE L'ANCIEN, *Histoire Naturelle*, XVI, 216), son appartenance ainsi que celle du « *tabularium* » à l'*Arx* (TUCCI, P.-L., 2014, p. 75 ; HEYWORTH, S. J., 2011, p. 64). Toutefois, il s'agit plus vraisemblablement d'une représentation figurée, plutôt que d'un temple.
[124] ALBERTONI, M., 2000, p. 99-100.
[125] DELBRÜCK, R., 1907-1912, p. 23-46.
[126] COARELLI, F., 2010, p. 118-119.

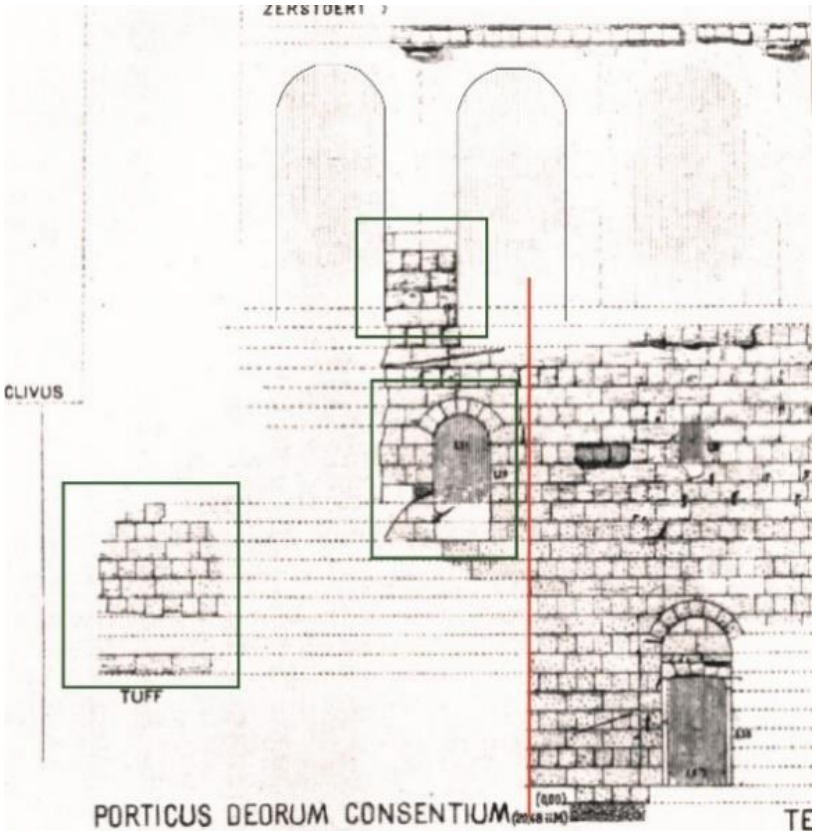


*Figure 5 : Rome. Les traces laissées par l'édifice sud-ouest sur la façade du « tabularium » (d'après Delbrück, R., 1907, taf. 5).*

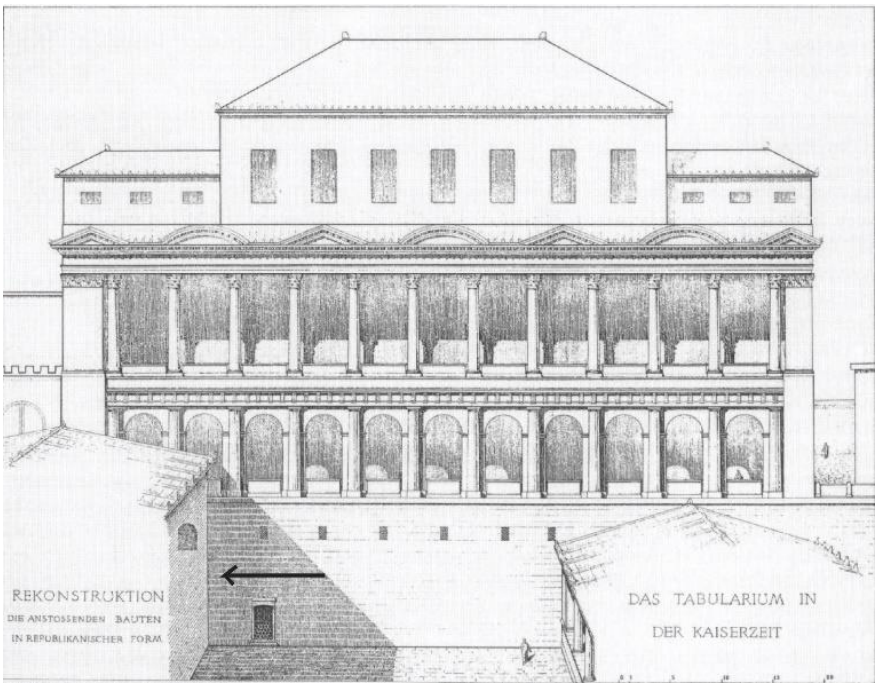


*Figure 6 : Rome. Restitution du tabularium selon R. Delbrück. La flèche marque l'emplacement de l'édifice sud-ouest (d'après Delbrück, R., 1912, taf. 1).*

La construction du « *tabularium* » a tout de même conditionné la destruction de quelques bâtiments mis au jour lors de fouilles conduites par A.M. Colini sous le *Palazzo Senatorio* (fig. 7 et 8)[127]. Des sections de murs et des pavements en mosaïque ont ainsi été découverts sur différents niveaux. En 1971 et 1980, ils ont fait l'objet d'une publication par Morricone Matini[128], puis furent étudiés à nouveau par Paola Mazzei, qui a mis en évidence deux phases qui précèdent la construction du « *tabularium* »[129]. La première correspond à un groupe d'au moins deux édifices possédant une orientation similaire à celle du temple de Veiovis (n°1-9). Sur la terrasse supérieure, le n°1 du plan de Colini indique les restes d'un mur en *opus quadratum* réalisé en tuf « *di Grotta Oscura* », qui a été réemployé comme fondation pour une partie du mur périphérique du « *tabularium* »[130]. En progressant vers l'est, le relevé laisse entrevoir les pavements n°2 à 4, réalisés à l'aide de techniques diverses[131]. S'en suit, une portion de mur en *opus incertum* d'une largeur de 0,65 m séparant les pavements n°5 et 7. L'ensemble des éléments présents sur cette terrasse sont érigés sur un même niveau et avec la même orientation, ce qui suggère un lien de contemporanéité entre eux[132].

Bien qu'il se trouve sur la terrasse inférieure, on remarque que le pavement n°9 est presque orienté de la même manière. Il est associé à un mur en *opus quadratum* (n°8) conservé sur trois assises et réalisé en tuf « *di Grotta Oscura*. Dans cette zone, Paola Mazzei pense voir les éléments constitutifs d'un *atrium* (n°10-12). Il ne s'agit tout au plus que de deux murs parallèles, dont l'orientation nord-est/sud-ouest anticiperait celle du « *tabularium* » et au centre desquels se trouve perpendiculairement un seuil en travertin marquant l'entrée d'une petite salle. De part et d'autre de ce seuil furent découverts deux pavements en mosaïque (n°11 et 12)[133].

Le problème que pose l'interprétation de ces structures antérieures au *« tabularium »* est lié au fait que l'extension très limitée de la fouille ne permet pas de déterminer avec certitude à quel type de plan nous sommes confrontés. L'extrapolation est risquée, surtout dans un cas

---

[127] COLINI, A.M, 1939, p. 185.
[128] MORRICONE MATINI, M.L., 1971 ; MORRICONE MATINI, M.L., 1980.
[129] MAZZEI, P., 2013, p. 277-292.
[130] Le tuf *« di Grotta Oscura »* est celui qui fut utilisé pour construire l'édifice sud-ouest repéré par R. DELBRÜCK.
[131] Le motif en damier de la corniche périphérique du pavement n°4 peut être confronté à celui qui couvre la mosaïque d'une *domus* de la pente ouest du Palatin, dans une phase datant de la première moitié du 1er siècle av. J.-C. SAGUÌ, L., 2011, p. 344.
[132] Le type du pavement n°5 est bien attesté au 2ème siècle av. J.-C. Seule une attestation connue peut-être datée au 3ème siècle av. J.-C., elle provient de Morgantina. GRANDI, M., 2001, p. 79.
[133] Le pavement n°12 à inserts polychromes dont les comparaisons connues sont datées aux environs de la 2ème moitié du 2ème siècle av. J.-C. SALVATORI, A., GUIDOBALDI, F., 1988, p. 171-175.

comme celui-ci. Paola Mazzei poursuit pourtant son raisonnement et propose d'associer ces structures à celles de *l'atrium publicum in Capitolio*, un édifice frappé par la foudre en 214 av. J.-C et connu par une seule mention de Tite-Live[134].

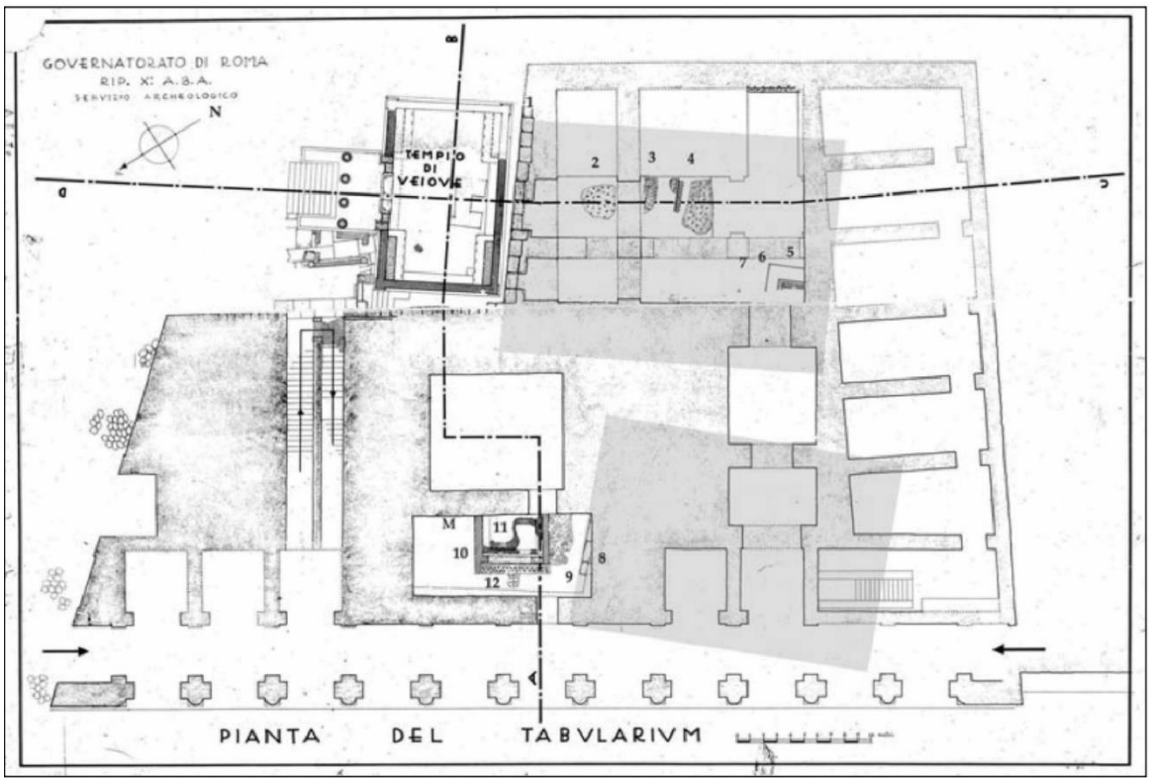


*Figure 7: Rome. « Tabularium ». Planimétrie des fondations du Palazzo Senatorio à l'occasion des fouilles de 1938-1939 et localisation des vestiges antérieurs (Antiquarium Capitolino, carta Governatorato di Roma Rip. X ABA, n. i. VI).*

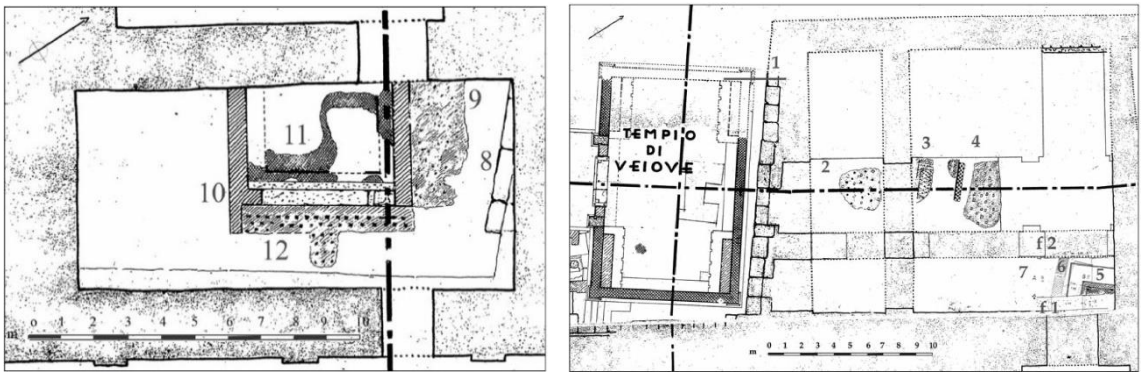


*Figure 8: Rome. « Tabularium ». Localisation des structures et des pavements de la terrasse supérieure et de la terrasse inférieure (Archivio Colini, Tabularium, n. inv. 17542, v. note 13).*

[134] TITE-LIVE, *Histoire romaine*, XXIV, 10 ; PALOMBI, D., 1993, p. 136-137.

Morricone Matini avait daté l'ensemble des pavements vers le milieu du 2ème siècle av. J.-C. [135], mais Paola Mazzei fait remonter certains éléments au 3ème siècle avant notre ère[136]. Dès lors, la phase la plus ancienne correspondrait aux édifices dont l'orientation coïncide avec celle du temple de Veiovis et le mur n°8 aurait été démantelé au cours du 3ème siècle av. J.-C. Pourtant, il s'agit de l'élément de la terrasse inférieure dont l'élévation est la mieux préservée, bien mieux encore que le mur du supposé « *atrium* ». Ce constat est également valable pour le mur n°1 qui a, en plus, directement servi de fondation pour le « *tabularium* ». Le tuf employé pour leur construction est présent parmi les conglomérats *d'opus caementicium* ayant été utilisés pour l'édification du complexe de Lutatius Catulus. Il est donc tout à fait probable que les agrégats proviennent directement de la destruction de ces anciennes structures. Pour ces raisons, il faut donc se demander si, au contraire, les édifices dont l'orientation respecte celle du temple de Veiovis ne précèdent pas directement la construction du « *tabularium* ».

Quoi qu'il en soit, il est exclu qu'à cet endroit se dressait un édifice privé. En effet, le Capitole et ses pentes sont considérés comme *loca publica* depuis la loi qui suivit la condamnation de *Manlius Capitolinus* en 384 av. J.-C[137]. Orose précise, par ailleurs, que c'est seulement à la fin de la guerre sociale que ces *loca publica*, possédés alors par des collèges sacerdotaux et situés *in circuitu Capitolii*, furent mis en vente aux particuliers[138].

### *2.2.2. Description du « tabularium »*

Le « *tabularium* » est l'un des bâtiments les mieux préservés de la Rome républicaine. Son architecture est bien connue, notamment grâce aux travaux de Richard Delbrück[139]. Ce dernier consigna dans son ouvrage *Hellenistiche Bauten in Latium* bon nombre d'observations à son égard, et réalisa quelques relevés qui restent largement utilisés dans les études récentes (fig. 9, 10 et 11)[140]. L'ensemble s'appuie directement sur le tuf de la colline du Capitole. De forme irrégulière, l'édifice présente deux façades principales, l'une en direction du champ de Mars, l'autre donnant directement sur le Forum Romain.

---

[135] MORRICONE-MATINI, M.L., 1971, p. 8. ; le pavement n°9 a été daté vers la fin du 2ème siècle av. J.-C.
[136] Les arguments en faveur de cette datation sont extrêmement ténus. L'objectif non avoué semble plutôt de justifier l'identification de ces structures comme étant l'*atrium publicum*, MAZZEI, P., 2013, p. 284.
[137] TITE-LIVE, *Histoire romaine*, VI, 20, 13.
[138] OROSE, *Histoire contre les païens*, V, 18. 27.
[139] DELBRÜCK, R., 1907-1912, p. 23-46.
[140] MURA SOMMELLA, A., 1999, p. 17-20 ; TUCCI, P.-L., 2005, p. 6-63 ; MAZZEI, P., 2009, p. 275-378 ; COARELLI, F., 2010, p. 107-132 ; MAZZEI, P., 2013, p. 277-292 ; TUCCI, P.-L., 2014, p. 43-123.

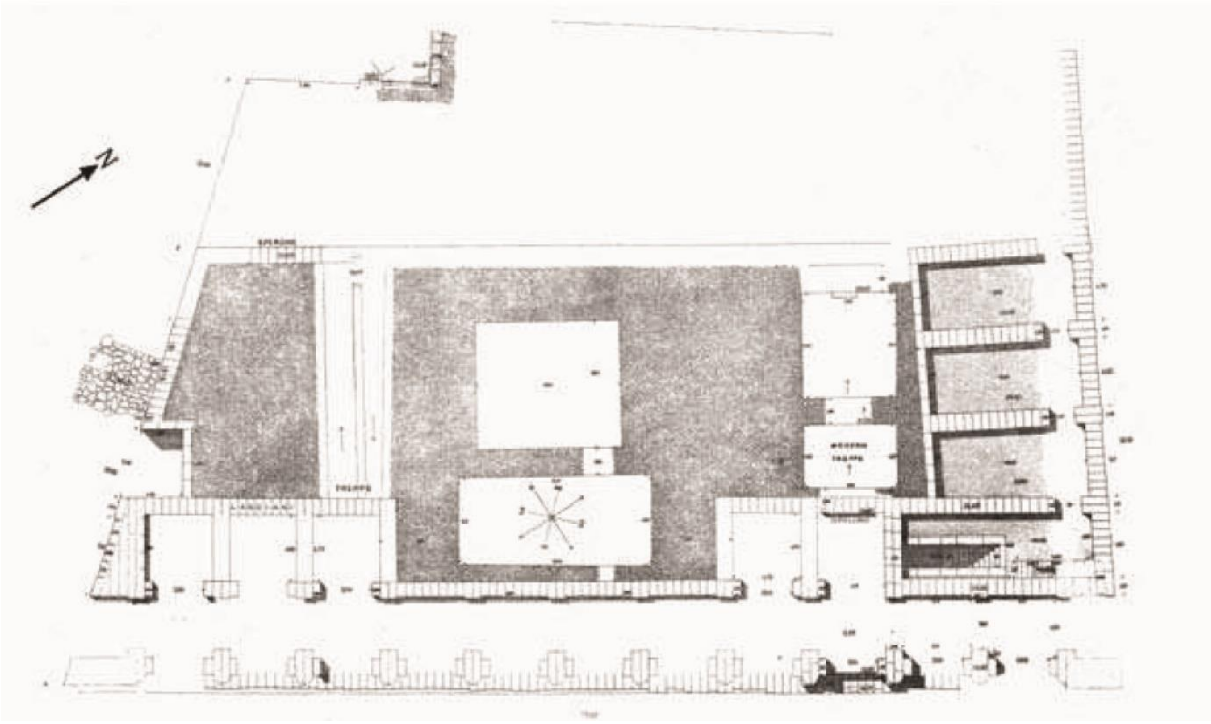

*Figure 9 : Rome. « Tabularium ». Plan du premier niveau (DELBRÜCK, R., 1907, pl. 3).*

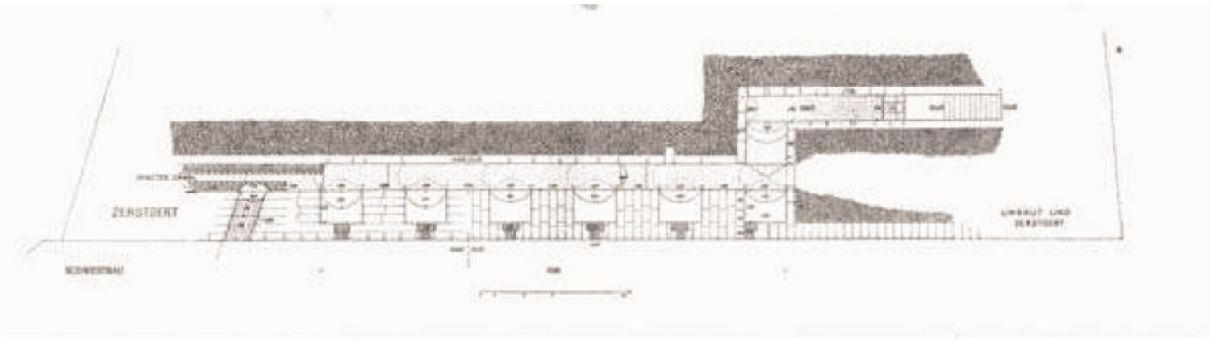


*Figure 10 : Rome. « Tabularium ». Le corridor aménagé sous la via tecta (DELBRÜCK, R., 1907, pl. 5).*

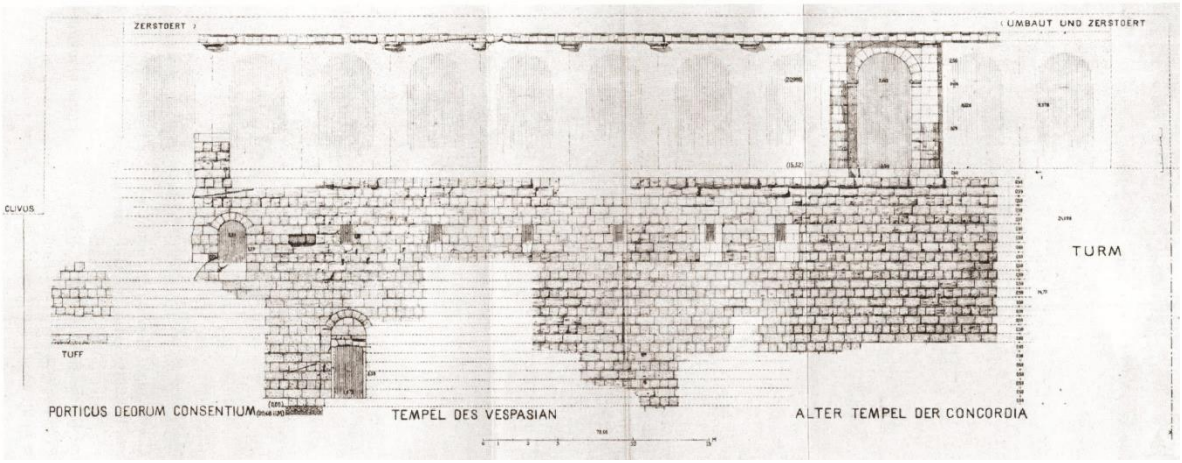


*Figure 11 : Rome. « Tabularium ». Relevé de la façade sud (DELBRÜCK, R., 1907, taf. 5).*

Elles mesurent respectivement 80 et 85 m de long, avec des murs épais d'environ 4 m. Les deux côtés latéraux sont longs de 45 m chacun et convergent vers l'actuelle place du Capitole. Le plan du « *Tabularium* » est irrégulier car il tient compte des constructions et des voies préexistantes comme le temple de la Concorde, le *Clivus Capitolinus* et les *Scalae Gemoniae*. La différence de niveau entre l'esplanade du Forum Romain et la plate-forme de la colline est d'environ 24 m, tandis que la hauteur des vestiges conservés est de 70 m.

Le premier niveau s'élève sur un palier taillé dans le tuf et soutient un grand terre-plein qui régularise la surface de la colline. Sa façade est réalisée en *opus quadratum* pseudo-isodome, comprenant des blocs de *lapis Gabienus* longs de 1,10 à 1,15 m et hauts de 0,50 à 0,55 m. Ils sont disposés alternativement, une assise sur deux, en panneresse et en boutisse. Ce mur est percé de deux petites portes placées à des hauteurs différentes. L'une donnait accès à un long escalier menant au temple de *Veiovis*, tandis que l'autre, située à mi-hauteur de la façade, permettait de faire communiquer l'édifice sud-ouest, qui fut remplacé à l'époque flavienne par le portique des *Dei Consentes*, avec un corridor aménagé à l'intérieur de la substruction (fig. 10). Ce dernier était éclairé par six fenêtres larges de 0,60 m, protégées à l'origine par des barreaux métalliques. Ce même corridor donnait lui-même accès, par le biais d'un escalier, à au moins quatre salles voûtées placées en enfilade le long du côté nord-est et construites sur deux niveaux.

Face au forum et au-dessus de ce premier niveau furent construites onze arcades en plein-cintre (fig. 11). Trois d'entre elles sont toujours visibles aujourd'hui. Hautes de 7,50 m et large de 3,70 m, elles sont supportées par douze piliers de péperin, ornés de colonnes doriques engagées et cannelées. Les arcades éclairent une galerie voûtée, large de 7 m et haute de 10,5 m, qui permettait de relier l'*Arx* au *Capitolium* par des escaliers débouchant à chaque extrémité. Cette *via tecta* remplace une voie plus ancienne, en grande partie détruite et obstruée lors de la construction du nouveau complexe. Cinq chambres carrées aux fonctions indéterminées s'ouvrent sur cette galerie, tandis que plusieurs espaces vides, qui n'étaient pas accessibles durant l'Antiquité, ont été repérés sur ce même niveau.

En 1835, des tambours, des chapiteaux et de gros fragments d'architrave en travertin ont été trouvés au pied du « *tabularium* », devant le portique des *Dei Consentes*. Suivant les conseils de A. Nibby, R. Delbrück choisit de les attribuer à un portique d'ordre corinthien entourant un hall relativement large situé sur la terrasse et dont les vestiges de la façade, orientés

vers le forum romain, sont caractérisés par une galerie de onze arches encadrées chacune de colonnes engagées d'ordre dorique[141]. Toutefois, ces divers fragments furent étudiés une nouvelle fois en 1995 par H. Von Hesberg qui nota que leurs grandes dimensions ne pouvaient convenir, car l'entrecolonnement qui en résulte dépasse largement celui de l'étage inférieur[142]. Il attribua donc ces fragments architecturaux à deux phases d'un grand temple : la première remontant à la fin de la République, la deuxième datant de l'époque flavienne et plus particulièrement du règne de Domitien, qui entreprit des travaux dans la zone, suite à l'incendie de 80 ap. J.-C.

Ces fragments d'architecture ont ensuite été mis en relation avec les ruines localisées dans le jardin d'*Ara Coeli*, sur l'*Arx*. Cependant, la grande distance sur laquelle ils auraient été déplacés laisse douter de la validité d'une telle affirmation. C'est en partant de ce constat que Pier Luigi Tucci envisagea alors, dans un article paru en 2005, une nouvelle possibilité : l'existence d'un ou plusieurs temples sur la terrasse du « *tabularium* », dont celui de Junon *Moneta*[143]. Cette hypothèse présente également l'avantage d'expliquer les espaces vides observés dans la terrasse qui, dès lors, correspondraient aux fondations d'un ou de plusieurs bâtiments. Cette restitution est tout à fait plausible quand on la met en parallèle avec d'autres exemples contemporains comme le temple d'Hercule Victor à Tivoli et celui de Venus Obsequens à Terracina[144].

Si cette nouvelle vision du « *tabularium* », surmonté d'un ou plusieurs temples, emporta l'adhésion, on observe cependant une réticence émanant de certains chercheurs quant à l'identification du temple principal. Filippo Coarelli refuse ainsi d'y voir celui de Junon *Moneta*, le remplaçant plutôt par celui de *Vénus Victrix*, flanqué de deux autres temples plus petits, peut-être celui de *Fausta Felicitas* et du *Genius Publicus Populi Romani* (fig. 12)[145].

---

[141] DELBRÜCK, R., 1907-1912, p. 44-46 ; pendant longtemps, les études scientifiques ont restitué un niveau supérieur à la galerie faisant face au forum, voir NIBBY, A., 1838, p. 553 ; CANINA, L., 1841, p. 17 ; JORDAN, H., 1885, p. 145 ; LANCIANI, R., 1897, p. 297-298 ; RODOCANACHI, E., 1904, p. XXIII ; CULTRERA, G., 1923, p. 505 ; PLATNER, S.B., ASHBY, T., 1929, p. 507 ; LUGLI, G., 1946, p. 45-46 ; COLINI, A.M., 1965, p. 183 ; LUGLI, G., 1970, p. 136 ; COARELLI, F., 1981, p. 35. RICHARDSON, L., 1992, p. 376-377 ; COARELLI, F., 1994a, p. 38-39.
[142] VON HESBERG, H., 1995, p. 77-80.
[143] TUCCI, P.-L., 2005, p. 6-33.
[144] COARELLI, F., 1987.
[145] COARELLI, F., 2010, p. 123- 130 ; COARELLI, F., 2019, p. 25.

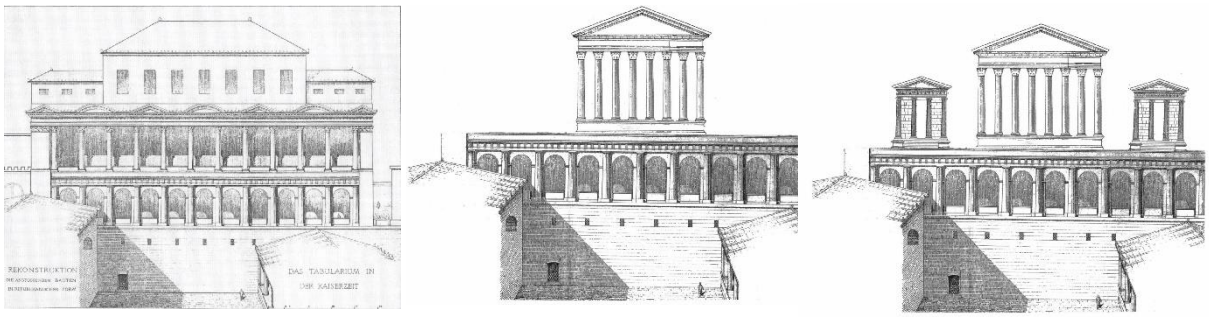


*Figure 12 : Rome. Diverses restitutions du "tabularium". R. Delbrück à gauche, P.-L. Tucci au centre, F. Coarelli à droite (d'après* DELBRÜCK, R., 1912, taf 1. et COARELLI, F., 2010, fig. 15).

### *2.2.3. Les inscriptions et leur localisation*

Trois inscriptions sont à mettre en rapport avec le complexe édifié par Quintus Lutatius Catulus (fig. 13, n°1-3). La première est, bien entendu, la dédicace de la *substructio* et du *tabularium* qui fut partiellement transcrite dans la première moitié du 15ème siècle par Nicolò Signorili[146]. Récemment, F. Coarelli a proposé de restituer cette inscription dans une niche mesurant 1,8 x 0,6 m, située entre la porte du « *tabularium* » qui s'ouvrait en direction du Forum – et qui fut ensuite bloquée par le podium du temple de Vespasien – et le bâtiment plus tard remplacé par le portique des *Dei Consentes*[147]. Toutefois, cet emplacement ne peut correspondre à la description faite par Poggio Bracciolini dans *De Varietate Fortunae* (1448) :

« *Extant in Capitolio fornices duplici ordine novis inserti aedificiis, publici nunc salis receptaculum, in quibus sculptum est litteris vetustissimis, atque admodum humore salis execis, Q. Lutatium Q. F. et Q. Catulum Coss. Substructionem et tabularium de suo faciundum coeravisse, opus ipsa vetustate venerandum*[148]».

L'inscription était toujours *in situ* lorsqu'elle fut découverte dans ce qui était devenu un entrepôt de sel. Or, nous savons aujourd'hui, grâce aux documents d'archives, que ce dernier se trouvait à l'intérieur du « *tabularium* » et plus précisément dans ce qui deviendra plus tard

[146] VALENTINI, R., ZUCCHETTI, G., 1940-1953, IV, p. 207.
[147] COARELLI, F., 2010, p. 121.
[148] « Un double ordre de voûtes [arches ?] subsiste encore sur le Capitole, inséré dans les nouveaux bâtiments, actuellement l'entrepôt du sel public ; sur lesquelles a été gravée une inscription en lettres très anciennes, et très abîmée par le sel humide [suit une transcription peu précise de l'inscription] ; une œuvre remarquable pour son ancienneté ». Transcription du texte issue de VALENTINI, R., ZUCCHETTI, G., 1940-1953, IV, p. 232 ; traduction d'après TUCCI, P.-L., 2014, p. 47.

la Galerie de Sixte IV[149]. Des analyses chimiques ont d'ailleurs confirmé la présence de sel à cet endroit[150]. En outre, le double niveau d'arches ou de voûtes que mentionne P. Bracciolini, caractérise remarquablement les salles réparties au nord-est, intégrées au nouvel édifice[151].

Dans l'Antiquité, le mot « *substructio* » est d'ailleurs aussi bien employé pour désigner un mur, massif, ou contrefort, construit sous le sol comme fondation, qu'une structure hors sol destinée à soutenir une construction[152]. Une typologie généralisée de la substruction consistait précisément en une rangée de pièces couvertes de voûtes en berceau[153]. Dans ce cas-ci, il est probable que le mur aveugle situé le long de l'actuelle via di *San Pietro in Carcere* n'était pas visible durant l'époque romaine. Les pièces auraient alors été creusées dans la pente de la colline. Il s'agit d'une hypothèse qui avait déjà été émise par Giuseppe Giannelli, remarquant les surfaces très inégales des blocs de parement (fig. 14), au moins jusqu'à l'imposte des voûtes du premier niveau[154]. Ses observations furent appuyées, durant les années 90, par des sondages géomorphologiques réalisés dans la zone[155]. La conclusion est similaire, en comparant le niveau de ce mur avec les fondations de l'autel situé juste en face, à une dizaine de mètres, dans les jardins d'Aracoeli.

Quelques années après le témoignage de P. Bracciolini, Francesco Giocondo a tenté de remettre la main sur l'inscription. Sa recherche fut vaine car celle-ci avait manifestement été dissimulée par une restauration de cet entrepôt de sel réalisée sous Sixte IV. Il en fait d'ailleurs allusion : « *quaesivi et non inveni, coopertum puto ab ipso salare superaedificato* »[156]. La dédicace de la substruction et du *tabularium* doit donc être localisée quelque part dans l'angle nord-est du complexe. Malheureusement nous n'en connaissons, ni la planimétrie exacte, ni les volumes à l'époque républicaine, du fait des aménagements ultérieurs opérés dans le *Palazzo Senatorio*. Visiblement, il ne s'agissait pas d'une inscription monumentale car elle aurait nécessairement dû se trouver sur la façade orientée vers le Champ de Mars. De plus, elle était

[149] L'entrée était située face au Forum Romain, près de la tour du Pape Nicolas V. BEDON, A., 2008, p. 25 et fig. 29.
[150] SAPPA, M. et SAPPA, G., 1999, p. 203.
[151] TUCCI, P.-L., 2014, p. 47.
[152] VITRUVE, *De l'architecture*, VI, 11, 5 ; TITE-LIVE, *Histoire romaine*, XXXVIII, 28.
[153] Sur les *substructiones*, voir GIULIANI, C.F., 1990, p. 112-118.
[154] GIANNELLI, G., 1980-1981, p. 7-36.
[155] ALVAREZ, W., AMMERMAN, A.J., RENNE, P.R., KARNER, D.B., TERRENAO, N. ET MONTANARI, A., 1996, p. 751-754.
[156] CIL VI, 737.

déjà dans un état avancé de dégradation à cause du sel qui ne peut, en toute logique, être entreposé qu'à l'intérieur.

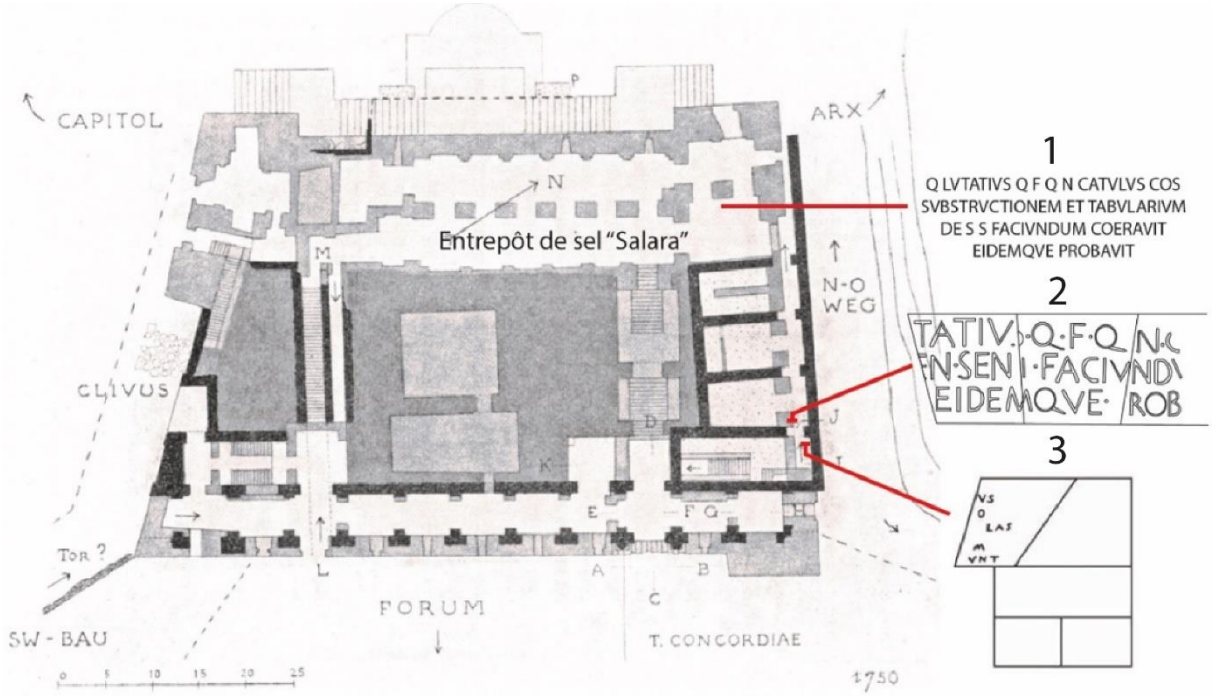


*Figure 13: Rome. « Tabularium ». Localisation des inscriptions (d'après* DELBRÜCK, *R., 1907, taf. 3).*

Une épigraphe quasiment similaire, où les édifices ne sont toutefois pas mentionnés, fut mise au jour « *negli scavi del 1845 al pendio del Campidoglio verso il foro romano* » et l'architecte Luigi Canina l'aurait restaurée « *aldisopra della porta, dove giusta il parer suo era una volta collocato* »[157] (fig. 13, n° 2 ; 14 et 15). En voici sa restitution :

*[Q. Lu]tatius Q. F. Q. N. C[atulus Cos] / [de S]en(atus) Sent(entia) faciundu[m coeravit / eidemque prob[avit]*

En analysant les rapports de ce dernier, Pier Luigi Tucci a bien compris que ce « *pendio* » correspondait, en réalité, à la zone occupée par l'escalier moderne partant de l'arc de Septime Sévère, pour arriver le long du côté nord-ouest du « *tabularium* »[158]. L'inscription en question était gravée sur des voussoirs aux formes caractéristiques, qui constituaient un linteau en plate-bande[159]. On remarque la présence de linteaux similaires au-dessus des passages aménagés entre les salles situées le long du côté nord-est. C'est d'ailleurs entre 1844 et 1845 qu'elles

[157] CIL VI, 1313 ; MOMMSEN, T., 1858, p. 208.
[158] TUCCI, P.-L., 2014, p. 50.
[159] CANINA, L., 1845, p. 98.

furent toutes fouillées, y compris celle d'où démarre l'escalier donnant accès au corridor courant sous la *via tecta*. Plus tard, L. Canina précisera que d'autres fragments de l'inscription furent mis au jour dans cette même pièce[160].

*Figure 14 : Rome. Via di San Pietro in Carcere. Mur périphérique ouest du tabularium.* L'inscription replacée par L. Canina se trouve sur le linteau de gauche *(photographie de l'auteur, 2016)*.

*Figure 15 : Rome. Via di San Pietro in Carcere. Inscription replacée par L. Canina (photographie de l'auteur, 2016)*.

[160] CANINA, L., 1851, p. 273.

Enfin, une troisième inscription *in situ* (fig. 13, n° 3), mais cette fois très fragmentaire, fut découverte à l'imposte du linteau de la même porte, où furent restaurés les trois voussoirs trouvés en 1845 par Canina. Elle fut sculptée sur cinq lignes et disposée, selon Mura Sommella, « *au point le plus visible pour quelqu'un venant du forum romain* » [161]. Seule la fin des mots est conservée et plusieurs hypothèses de restitutions furent ainsi proposées. Au moins deux noms devaient être mentionnés, puisqu'un pluriel apparaît à la dernière ligne. Il pourrait s'agir de Lutatius Catulus et de son architecte, que nous connaissons par ailleurs grâce à une inscription de la *Via Praenestina* ; ou encore de l'autre consul de 78 av. J.-C., *Marcus Aemilius Lepidus*[162]. Pourtant, c'est la troisième ligne qui retient surtout l'attention des chercheurs. Elle se termine par les lettres « LAS » où Mazzei s'empresse de restituer [TABU]LAS, en référence au « TABULARIUM » de la dédicace de *Lutatius Catulus*[163]. Pier Luigi Tucci propose, quant à lui, le mot SCA[LAS], car l'inscription était visible à la fin de la volée d'escaliers conduisant à la première salle du côté nord-est du complexe, où d'ailleurs une autre série de marches menaient à l'étage supérieur[164].

Cette approche architecturale, où les inscriptions identifient des secteurs bien spécifiques du complexe républicain, paraît la plus pertinente. A titre de comparaison, une épigraphe de l'acropole de Ferentino, datée de la seconde moitié du 2ème siècle av. J.-C. est très semblable à celles retrouvées dans le « *tabularium* ». Elle fut également sculptée sur un linteau et mentionne la réalisation des fondations (*fondamenta*) et des voûtes (*fornices*)[165].

En définitive, la localisation et les dimensions modestes de l'inscription dédicatoire tendent à démontrer que le terme *tabularium* ne doit pas être appliqué à l'ensemble du complexe construit sous la supervision de Quintus Lutatius Catulus, mais plutôt à une zone distincte située dans l'angle nord de celui-ci. Dans le cas contraire, il serait bien difficile d'expliquer le silence des auteurs anciens sur un édifice d'une telle ampleur, alors que ces derniers commentent abondamment ceux situés dans son voisinage immédiat. Cette identification fait d'autant plus sens, si l'on accepte de le considérer comme un *tabularium* parmi d'autres et non comme le

[161] MURA SOMMELLA, A., 1999, p. 17-18 et fig. 5. ; l'inscription n'est plus visible, mais Anna Mura Sommella publia un dessin de ce texte issu de la documentation de L. Canina. Pour une raison qui nous échappe, ce dernier n'avait pas cru utile de le mentionner.
[162] CIL I², 821 = VI 40910.
[163] MAZZEI, P., 2009, p. 279. Elle proposa également « *fistulas* »
[164] TUCCI, P.-L., 2014, p. 53.
[165] CIL I, 1162.

réceptacle destiné aux archives centrales de l'*Urbs*. Quant à savoir de quelle manière celui-ci était intégré aux salles de l'angle nord de l'édifice, il est difficile de le dire, car la zone originellement occupée par l'inscription a souffert de nombreux réaménagements depuis l'Antiquité.

### *2.2.4. Les fonctions du tabularium*

Le *tabularium* construit sous le consulat de Quintus Lutatius Catulus était visiblement destiné à accueillir les documents d'une institution ou d'une magistrature se trouvant à proximité. Or, c'est seulement en examinant attentivement les structures qui subsistent du complexe construit sur les pentes du Capitole, que l'on peut tenter de résoudre le problème de son contenu. Suivant les observations de H. Jordan et R. Delbrück, F. Coarelli souligne d'emblée que les salles localisées dans l'aile nord-est étaient mises en communication avec le bâtiment sud-ouest grâce à un étroit corridor courant sous la *via tecta* (fig. 16)[166]. Par conséquent, le savant italien propose d'interpréter ce dernier comme une extension de l'*Aerarium*, dont la fonction était d'abriter, parmi d'autres choses, les lingots de métal et les monnaies frappés dans l'*officina Monetae*[167].

Et pour cause, on ne peut accepter que, compte tenu des nombreuses fonctions attribuées au Trésor, les biens et les documents qui y étaient théoriquement entreposés, aient pu prendre place dans la seule *cella* du temple de Saturne, ni même dans le petit espace aménagé sous l'escalier frontal menant au *pronaos*[168]. Suivant cette logique, F. Coarelli et P.-L. Tucci ont alors proposé de restituer les ateliers monétaires de l'époque républicaine dans les salles disposées au nord-est. Ces ateliers étaient localisés, d'après les sources écrites, près de l'*aedes Iunonis Monetae*, un temple construit sur l'*Arx* dont la position n'est pas connue avec certitude, mais qui se trouvait assurément à proximité[169]. Dans ce cas, le corridor aménagé sous la galerie

---

[166] COARELLI, F., 1994a, p. 23-66 ; COARELLI, F., 1996, p. 279-280 ; JORDAN, H., 1885, p. 365.

[167] COARELLI, F., 1999, p. 235. Durant une certaine période, l'*Aerarium* a servi de dépôt pour les lingots de métal. «*nam lateres argentei atque aurei primum conflati atque in aerarium conditi*» VARRON, *De la vie du peuple romain*, III apud Non. p. 520. ; F. Coarelli a récemment identifié ce bâtiment comme le *tabularium* mentionné dans l'inscription de Quintus Lutatius Catulus. Toutefois, la localisation de l'inscription précisée supra et l'antériorité du bâtiment sud-ouest par rapport au complexe, paraît disqualifier toute identification allant dans ce sens.

[168] Cette hypothèse n'est aujourd'hui plus soutenue par la communauté scientifique. COARELLI, F., 1999, p. 235. Des traces de plomb furent découvertes dans les cavités creusées dans le seuil de l'ouverture permettant d'y accéder. Ceci indique la présence de barreaux scellés et non pas d'une herse, comme cela avait été proposé. RICHARDSON, L., 1980, p. 57.

[169] TITE-LIVE, *Histoire romaine*, VI, 20, 13.

aurait pu être utilisé pour le transfert des monnaies et des lingots. Cela expliquerait aussi la présence de barreaux métalliques destinés à protéger les fenêtres, mais aussi l'épaisseur des murs qui donnent à cet ensemble monumental l'aspect d'une véritable forteresse[170].

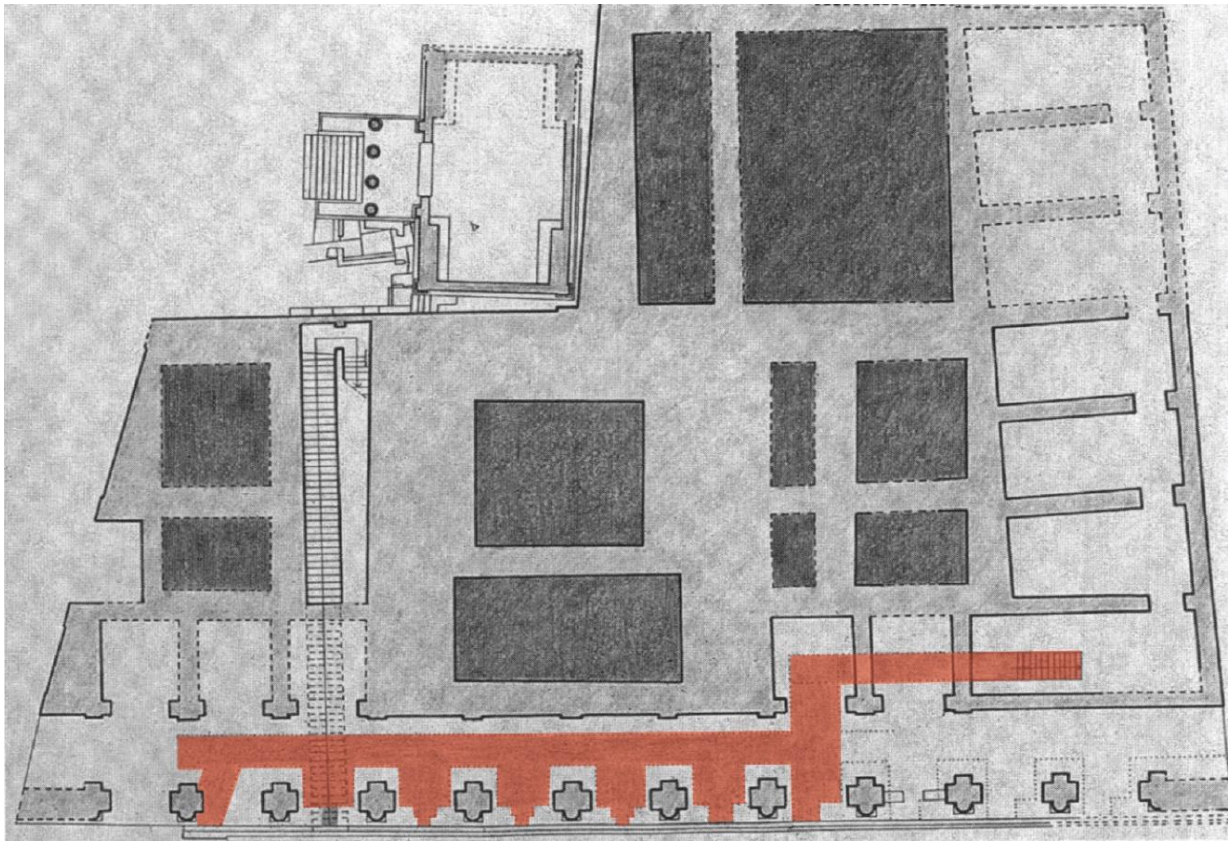

*Figure 16 : Rome. Plan du « tabularium ». En rouge, le corridor aménagé dans les substructions (d'après un dessin de G. Pala, Archivio Disegni, Musei Capitolini).*

Il est vrai que l'hypothèse est invérifiable en l'état, mais elle n'est pourtant pas dénuée de sens. On imagine aisément que de telles activités puissent être à l'origine d'une production de documents. En outre, cette idée trouverait une confirmation supplémentaire dans l'abandon de l'ensemble des structures décrites durant 1er siècle de notre ère, précisément quand la *Moneta* est transférée dans la *Regio III*. En effet, on constate que la construction du temple de Vespasien condamne la porte principale donnant sur le Forum Romain et surtout que la destruction de l'édifice sud-ouest et son remplacement par le portique des *Dei Consentes* rend, au moins le corridor et peut-être même les salles du nord-est, complètement obsolètes.[171]. La mise en

[170] DELBRÜCK, R., 1907-1912, p. 46 ; COLINI, A.M., 1965, p. 183 avait déjà émis une hypothèse semblable quant au corridor reliant l'*aerarium* et la *Moneta.*

[171] NIEDDU, G.M., 1986, p. 37-38 et 48-51 ; NIEDDU, G.M., 1995, p. 9-10. De l'époque de Domitien datent la *Platea* et les *tabernae* inférieures.

commun des données permet de fixer la transformation radicale de toute la zone à l'époque de Domitien, plus précisément dans les années qui suivirent l'incendie du Capitole en 80 après J.-C. On reconnaît ici l'effet de la politique de l'empereur flavien, caractérisée par le désir de démanteler définitivement les institutions républicaines. Le transfert de l'atelier monétaire vers la *Regio III* est encore une autre manifestation claire de cette politique visant à passer à l'empereur les compétences du Sénat[172].

En conclusion, le complexe de Quintus Lutatius Catulus apparaît plutôt comme une solution monumentale destinée sans doute à unifier des édifices plus anciens, peut-être engagés dans des fonctions analogues à celles de la nouvelle construction[173]. La galerie principale remplace, en la monumentalisant, une route antérieure reliant l'*Arx* au *Capitolium*. Les cinq pièces carrées qui s'ouvrent sur cette *via tecta* ont, avant tout, une nécessité structurelle puisqu'elles permettent d'appuyer ce vaste édifice sur le substrat rocheux de la colline. Si leurs fonctions exactes ne sont pas connues, leur emplacement ne convient pas à l'entreposage d'un bien nécessitant un contrôle permanent. Le *tabularium* n'occupait qu'une partie de l'édifice que nous désignons aujourd'hui globalement par ce même mot. Il était plus vraisemblablement localisé dans l'angle nord et pouvait éventuellement répondre aux besoins de la *Moneta* républicaine, installée dans la zone.

### 2.3. Un *tabularium publicum in Capitolio*

En tout, six diplômes militaires (*tabulae honestae missionis*) datés entre les années 85 et 88 ap. J.-C., attestent l'existence d'un *tabularium publicum* situé *in Capitolio* **(insc. 2-7)**. Les *tabulae* en bronze étaient placées *in latere sinistro tabulari publici*, *in parte sinisteriore*, ou encore *in latere dextro tabulari publici*[174]. En tout état de cause, la mention d'un côté droit et d'un côté gauche implique l'existence d'un édifice rectangulaire, peut-être architecturalement indépendant. Par ailleurs, on ne peut avoir de doute sur le fait qu'une exposition *in Capitolio in tabulario publico parte sinisteriore […]* **(inscr. 05)** invite à identifier le mur extérieur plutôt

[172] CIL VI, 33726. On suppose que la *Moneta Caesaris* fut transférée sous le règne de Domitien, après l'incendie de 80 ap. J.-C., depuis l'*Arx*, dans un endroit situé par les catalogues des Régionnaires, dans la *Regio III*. F. Coarelli a pu la localiser sur l'emplacement de l'actuelle basilique de Saint Clément. Les données de la chronologie relative, fournies par le niveau de construction postérieur à l'incendie de 64 ap. J.-C. et la contiguïté avec le *mithraeum* qui peut être daté par des estampilles de briques entre 90-96 ap. J.-C., correspondent à la phase d'activité des architectes de Domitien dans cette zone. COARELLI, F., 1994a, p. 23-66.
[173] La Rocca voyait dans cet ensemble une monumentalisation de l'*Asylum*. LA ROCCA, E., 1995, p. 15-30.
[174] RMD III, 139 ; CIL XVI, 159 ; CIL XVI, 35 ; RMD, I 3 ; RMD V, 329 ; RMD V, 330.

qu'intérieur**.** Mireille Corbier a elle-même démontré que les constitutions en faveur des vétérans placées au temple de Fides, *in aede*, étaient en réalité affichées sur le mur extérieur et non dans la *cella*[175].

La liste des diplômes conservés dans l'Empire Romain comprend un total de 476 exemplaires - environ 800 en comptant les fragments - datés entre les règnes de Claude et de Gallien[176]. On distingue généralement deux séries par leur chronologie et par leur lieu d'affichage. La première se compose de 55 *tabulae*, datées entre le 11 décembre 52 et le 7 novembre 88, affichées *in Capitolio*. Les six tablettes qui mentionnent le *tabularium publicum* font donc partie des dernières exposées à cet endroit, puisqu'à partir de 90 ap. J.-C., les diplômes seront invariablement disposés *in muro post templum divi Augusti ad Minervam*.

Il est fort probable que la localisation *in Capitolio* renvoie à une zone précise et non à toute la colline du Capitole. Les diplômes militaires ont vraisemblablement été répartis sur des édifices se trouvant dans l*'area Capitolina*, un vaste espace consacré entourant le temple de Jupiter Capitolin[177]. Ainsi, avant d'utiliser le *tabularium publicum* comme lieu d'exposition, ces tablettes de bronze étaient affichées sur l'*Ara Gentis Juliae* entre 68 et 80 ap. J.-C.[178], mais également sur ou à proximité d'autres édifices et monuments très probablement localisés dans cette aire sacrée : *post aedem Fidei Populi romani* (70 ap. J.-C) [179], *in tribunali Caesarum Vespasiani T(iti) Domitiani* (75 ap. J.-C.)[180], *post casam romuli* (78 ap. J.-C.)[181], *post piscinam in tribunal(i) deorum* (78 ap. J.-C.) [182], *in basi Iovis Africis* (78 ap. J.-C.

---

[175] En effet, la préposition « *in* » permet les deux interprétations. CORBIER, M., 1987, p. 43.

[176] La formule « *in Capitolio* » où de 52 à 88 ap. J.-C. sont fixés les diplômes militaires, peu précise en elle-même, a été élucidée par Mireille Corbier et limitée à l'*area Capitolina*, à proximité du temple de Fides, garante des serments. CORBIER, M., 2006, p. 131.

[177] Tacite parle du *Capitolium* en décrivant plus vraisemblablement l'*area Capitolina*. TACITE, *Histoires*, III, LXXI.

[178] Un diplôme de l'époque de Titus publié dans le *Journal of Roman Studies* montre que l'original était affiché « *in Capitolio in basi Pompi [li regis ad] aram gentis Iuliae* », ce qui rend cette présomption quasiment certaine. SMITH, A.H., 1926, p. 95-101 ; AE 1927, 96 et CIL XVI, 24 ; voir également les diplômes datés entre 68 et 71 ap. J.-C. : CIL III, 847-851, Suppl. 1958, 1959, 2034 ; DE I.604; Jord. I.2.56 ; CIL VI, 2035.

[179] CIL XVI, 26 ; CIL XVI, 2 ; ce temple était situé « *in Capitolio* » et était « *vicina Iovis optimi maximi* », autrement dit dans l'*area Capitolina*, dans l'angle sud-est près de la *porta Pandana*. PLINE L'ANCIEN, *Histoire Naturelle*, XXXV, 100 ; CICÉRON, *De officiis*, III, 104 ; REUSSER, C., 1995, p. 249-252.

[180] CIL XVI, 28 ; AE 1980, 788 ; AE 1968, 7 ; CAGNAT, R., 1925, p. 66 ; RICHARDSON, L., 1992, p. 401.

[181] AE 1906, 99 et CIL XVI, 23 ; Une autre maison de Romulus, sans doute une réplique de la première, se trouvait sur le Capitole et plus probablement dans l'*area Capitolina*. VITRUVE, *De l'architecture*, II, 1, 5 ; SÉNÈQUE, *Controverses*, II, 1, 4 ; CONON, *Narrations*, 48.

[182] AE 1925, 67 ; AE 1925, 80 ; AE 1926, 34 ; CIL XVI, 22. La mention dans ce diplôme de la *pars posterior* du *tribunal deorum* exclut toute association avec le portique des *Dei Consentes*, car il est difficile de concilier une telle position avec la situation de ce dernier.

?)[183], *in tribunal(i) Apollinis magni* (79 ap. J.-C.) [184], *post ligures* (Titus)[185], *in aedem Opis* (83 ap. J.-C)[186], *post thesarium veterem* [187] (84 ap. J.-C.) ou encore *in gradibus aerari(i) militaris* (85 ap. J.-C.)[188].

Au contraire, signalons que les diplômes militaires ne mentionnent ni le temple *Veiovis*, ni celui de Junon *Moneta*, ni d'ailleurs aucun autre édifice pouvant être situé sur l'*Arx* ou dans l'*intermontium*. En tout état de cause, le *tabularium publicum* se trouvait donc certainement dans l'*area Capitolina*, à proximité du temple de Jupiter Capitolin. Etait-ce une dépendance d'un temple ou un local particulier ? Difficile de le dire avec les seules informations en notre possession.

Quelles catégories de documents pouvaient être entreposées dans un *tabularium* localisé au sein de cette aire sacrée ? Durant la République et l'Empire, sous la protection de Jupiter Capitolin étaient conservés de nombreux documents relatifs aux relations que les Romains entretenaient avec les peuples étrangers. Polybe mentionne ainsi que, « *παρὰ τὸν Δία τὸν Καπετώλιον* », se trouvait un « *ἀγορανόμων ταμιεῖον* », où les traités entre Rome et Carthage étaient conservés sur des tables de bronze[189]. Cet édifice public est parfois assimilé à l'*atrium publicum in Capitolio*, frappé par la foudre en 214 av. J.-C [190]. D'autres accords internationaux passés avec les nations étrangères étaient également accrochés sur le temple de Fides. Certains d'entre eux furent d'ailleurs violemment arrachés lors d'une tempête en 43 av. J.-C[191].

Une autre preuve de cette « spécialisation » du Capitole intervient en 40 av. J.-C., lorsque Marc-Antoine propose de faire d'Hérode le roi des Juifs. Un *senatus consultum* est rendu en ce sens lors d'une séance du Sénat, puis Hérode, marchant entre Antoine et Octave accompagné des consuls, monte au Capitole pour rendre grâce aux dieux et assister au dépôt du décret qui avait été rendu en sa faveur *« τὸ δόγμα καταθησόμενοι εἰς τὸ Καπετώλιον »*[192]. On peut donc

[183] CIL XVI, 21.
[184] AE 2004, 1922.
[185] AE 1948, 56 ; AE 1954, 33 ; AE 1951, 6 ; AE 1951, 117 ; AE 1951, 213 ; AE 1950, 12 ; CIL XVI, 158.
[186] CIL XVI, 29.
[187] CIL XVI, 30 ; SUÉTONE, *Vie des douze Césars*, Vespasien, 5 ; RICHARDSON, L., 1992, p. 2 ; PISANI SARTORIO, C., 1999, p. 17.
[188] AE 2002, 1770 ; RMD 213 ; plusieurs chercheurs placent cet *aerarium* au sein de l'*area Capitolina*, notamment CORBIER, M., 2006, p. 140 et COARELLI, F., 2019, p. 65.
[189] POLYBE, *Histoires*, III, 26, 1.
[190] TITE-LIVE, *Histoire romaine*, XXXV, 24, 10 ; PALOMBI, D., 1993, p. 136-137.
[191] DION CASSIUS, *Histoire romaine*, XLV, 17, 3.
[192] FLAVIUS JOSÈPHE, *Antiquités Judaïques*, XIV, 4 et 5 ; APPIEN, *Guerres civiles*, V, 75.

raisonnablement envisager l'existence d'un dépôt d'archives à cet endroit durant la République, mais sans doute aussi au-delà.

En effet, l'incendie du Capitole en 69 ap. J.-C., n'emporta pas moins de 3000 tables d'airain qui constituaient, d'après Suétone, la plus belle collection officielle de l'empire. Elle renfermait, presque depuis l'origine de Rome, les *senatus consulta* et les plébiscites sur les alliances, les traités et les privilèges accordés aux peuples et dirigeants étrangers, comme ce fut le cas avec Hérode. Vespasien dût envoyer des émissaires partout dans l'Empire, afin de chercher d'éventuelles copies qui auraient pu subsister[193]. Il paraît probable qu'à cette occasion l'empereur et ses successeurs firent reconstruire un nouvel édifice destiné à les accueillir. Il serait également tentant d'établir un lien entre l'« *ἀγορανόμων ταμιεῖον* », devant peut-être être assimilé à l'*atrium publicum in Capitolio* et le *tabularium publicum in Capitolio*. Sans être le même édifice ou même contemporain, le troisième aurait pu, dans sa dénomination, garder le souvenir du deuxième qui se dressait à proximité et dont il remplissait désormais les fonctions.

***

En définitive, le *tabularium* de l'*atrium Libertatis*, le *tabularium* de Quintus Lutatius Catulus et le *tabularium publicum in Capitolio* doivent, selon moi, être considérés comme trois dépôts distincts, accueillant chacun une documentation spécifique. Ils faisaient partie de la multitude de *tabularia* établis à Rome durant la République et l'Empire, constituant autant d'annexes essentielles pour les magistratures et les institutions de l'*Urbs*. Malheureusement, le caractère profondément commun que revêtent ces dépôts aux yeux des Romains oblige le chercheur à compter sur le hasard des découvertes, plutôt que sur les descriptions des auteurs de l'Antiquité.

## 3. Les archives de l'empereur

### 3.1. Le développement de l'administration impériale

Après la victoire d'Actium en 31 av. J.-C., Auguste commence à concentrer entre ses mains de nombreux pouvoirs, qui le conduisirent à intervenir dans plusieurs aspects de la vie politique.

[193] SUÉTONE, *Vie des douze Césars*, Vespasien, 8.

Le Princeps, qui ne pouvait pas assurer seul la gestion de ces nouvelles tâches, confia divers secteurs d'activité à des hommes de confiance qui furent placés directement sous son autorité.

Le cadre général était encore celui de l'époque Républicaine. Il n'y avait donc pas de gestion étatique de l'Empire, avec une administration centrale et un personnel spécialisé. Auguste disposera d'abord d'un personnel d'appariteurs, de licteurs et de scribes. Ces derniers étaient habituellement liés temporairement à ceux qu'ils servaient, mais la disparition de l'annualité des pouvoirs pour l'héritier de César, permit la mise en place d'un personnel permanent, connaissant bien les dossiers à traiter[194]. Le futur empereur va donc poser les bases d'une administration dont le but est de gérer l'Etat Romain, mais également son *patrimonium*, la partie la plus personnelle de la fortune impériale. Dès l'époque d'Auguste, les empereurs tiennent donc visiblement des archives. Claudia Moatti rappelle d'ailleurs l'existence, dans les textes littéraires et dans l'épigraphie, de formules telles que *in commentariis principis* ou *ex commentariis imperatorum*[195].

Sous le principat d'Auguste, ce sont surtout les membres de la *familia urbana* qui s'occupent des affaires publiques. Les affranchis et les esclaves ne possèdent pas de réelle puissance, bien qu'on leur confie des responsabilités de plus en plus officielles. Tibère et Caligula se contentent simplement d'augmenter le nombre de préposés, esclaves ou affranchis, en fonction de leurs besoins et de leurs compétences. On ne peut mettre en évidence aucune fonction spécifiquement attribuée à un type de personnel.

Au plus tard sous Claude, des réformes administratives de grande ampleur sont entreprises et le régime s'oriente, dès lors, vers un système plus monarchique. A côté du *sacrarium*, son archive privée[196], apparaissent différents bureaux appelés *officia* ou *scrinia*, possédant leurs archives propres[197]. Le bureau *a libellis* est ainsi celui où sont adressées des requêtes à l'empereur, *l'ab espistulis* celui de sa correspondance officielle, ou encore l'*a studiis*, le bureau chargé des recherches dans les archives et les bibliothèques impériales, en réponse aux demandes de nature juridique envoyées de tout l'Empire. Ces fonctions existaient peut-être déjà sous Auguste, mais il semble que c'est durant le règne de Claude qu'elles furent

[194] LEFEBVRE, S., 2011, p. 148.
[195] MOATTI, C., 1993, p. 64 ; EA, 1986, p. 66, n°3 ; FRONTIN, *De aquaeductibus*, XXXI, 2 ; GIRARD, P.F., SENN, F., 1977, p. 457-459, n° 16.
[196] CASSOLA, F., 1970, p. 22-23.
[197] BOULVERT, G., 1970, p. 100.

institutionnalisées pour former de véritables « ministères »[198]. A cette époque, on observe d'ailleurs une réorganisation et une diversification du personnel d'origine servile. Les affranchis de l'empereur Claude vont progressivement gagner en importance. Polybe, nommé *a studiis* et Narcisse *ab epistulis* vont jouer un rôle capital dans l'évolution des services administratifs, tandis que Pallas, *a rationibus*, va développer le *fiscus* mis en place par César[199].

Ces procurateurs vont être suppléés par de nombreux esclaves ou affranchis. C'est précisément à ce moment qu'apparaissent des fonctionnaires nommés *tabularii*[200]. Contrairement à ce que leur dénomination pourrait laisser croire, ces affranchis de l'empereur ne sont pas de simples archivistes, mais des agents de l'administration financière et fiscale[201]. En effet, ils dépendent exclusivement de l'*officium a rationibus*, le bureau chargé des finances qui tenait un compte précis des recettes du *fiscus* et du *patrimonium*[202]. Les inscriptions permettent de connaître leur véritable fonction qui est de superviser la création et le classement de documents comptables, rédigés sans doute par les *adiutores* qu'on leur connaît[203]. Ils participent à la bonne gestion de l'argent relevant du *fiscus* en recevant les tributs payés par les peuples conquis ou alliés, en calculant les besoins financiers des légions et des infrastructures de l'Empire, mais également en établissant la balance entre les *fisci* des provinces impériales et les besoins de l'Urbs[204].

Le bureau *a rationibus* est, sans conteste, le plus important et le plus prestigieux de l'administration impériale[205]. A partir des Sévères, il sera appelé *summarum rationum*, une dénomination qui rend bien compte de son rôle centralisateur[206]. En effet, beaucoup de services administratifs au sein de l'*Urbs* comptent une *ratio*, c'est-à-dire une section financière ou une

---

[198] COARELLI, F., 2012 ; le bureau *a censibus* remonte peut-être déjà au règne d'Auguste. DEMOULIN, S., 2001, p. 621 à 631.
[199] SUÉTONE, *Vie des douze Césars*, *Claude*, 28.
[200] CIL VI, 325 ; 8450 ; 8515 ; 9055 à 9080 ; XIV, 49 ; 200 ; 205 ; 304 ; 2261 ; 2262 ; 2861 ; dans l'état actuel de nos connaissances, Sénèque est le premier auteur à employer ce terme dans une lettre qu'il adresse à Lucilius le Jeune vers 63-64 ap. J.-C., pour qualifier des teneurs de livres de comptes. SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius*, XI, 88, 10 : « *non esse feliciorem cuius patrimonium tabularios lassat* » ; WEIß, A., 2004, p. 70-83.
[201] CIL VI, 8515 ; CIL VI, 8450 = ILS 1521 ; CIL VI, 8410 ; CIL VI, 8426 ; AE 1888, 130 = ILS 1518 ; les fonctionnaires ayant un poste d'archiviste sont alors appelés « *a commentariis* ». HAENSCH, R., 1995, p. 267–84.
[202] Ce bureau s'occupe donc des finances publiques, mais également des finances privées de l'empereur.
[203] LAGROUE, L.E., 2014, p. 146 ; CIL VI, 8429 ; CIL VI, 8430.
[204] STACE, *Silves*, III, 3, 86-10 ; CIL VI, 8451 ; CIL VI, 772 = ILS 1522 ; CIL VI, 8847 ; CIL VI, 8449 = ILS 1552 ; CIL VI, 8448 ; CIL VI, 8446 ; CIL V, 429 = ILS 1551 ; CIL VI, 594 ; cela comprend également les recettes issues d'impôts particuliers comme la *vicesima hereditatium* ou la *vicesima* libertatis. CIL VI, 37743 ; CIL VI, 1115.
[205] Cette procuratèle était tricenaire dès Marc-Aurèle. PFLAUM, H.G., 1950, p. 256.
[206] CIL VI, 37743 ; CIL VI, 1115.

caisse généralement alimentée par le bureau *a rationibus*. Chaque *ratio* possède, au regard des témoignages épigraphiques, un personnel d'affranchis impériaux comprenant au moins un *tabularius*. Il existe ainsi un *tabularius rationis patrimoni*[207], administrant les biens que les empereurs tenaient de leurs prédécesseurs et qu'ils transmettront à leurs successeurs, mais aussi un *tabularius rationis kastrensi*[208], en charge de la caisse du Palais, de même qu'un *tabularius rationis privata*, lié à la fortune strictement privée de l'empereur et de sa famille[209].

Des fonctionnaires interviennent également dans la gestion de *rationes* liées aux biens ou aux ressources importantes sur lesquelles l'empereur avait la mainmise. Citons par exemple des *tabularii rationis marmorum* pour le marbre[210], des *tabularii rationis aquariorum*[211] pour l'eau ou encore des *tabularii rationis chartariae* pour le papyrus[212]. Il existait également un *tabularium operum publicorum*[213], auquel nous pouvons ajouter au moins un *adiutor tabulariorum rationis urbicae* et des *tabularii mensorum aedificiorum*, tous affranchis de l'Empereur[214]. Ces services devaient inévitablement produire des documents qu'il fallait alors conserver. Une partie devait être centralisée par le responsable du bureau *a rationibus*. Un travail titanesque à propos duquel Stace écrivait déjà à l'époque de Domitien : « *tu compterais plus facilement les gouttes des pluies d'hiver ou les feuilles des bois* »[215].

### 3.2. Le *tabularium principis*

Trois témoignages semblent confirmer une certaine forme de centralisation à partir du milieu du 1er siècle de notre ère. En effet, la table d'Esterzili (**inscr. 08**), portant le nom de la localité de Sardaigne où elle fut découverte, est le premier document qui évoque explicitement le *tabularium* de l'empereur. Datée du 18 mars 69 ap. J.-C., elle contient la médiation du proconsul L. Helvius Agrippa au sujet d'un contentieux relatif aux confins territoriaux de deux populations locales : les Patulcenses Campani et les Galillenses[216]. Les limites de chaque

[207] AE 1949, 70 ; AE 1945, 134 ; CIL VI, 8508.
[208] CIL VI, 8518 ; CIL VI, 8528 = ILS 1650 ; CIL VI, 8518 ; CIL VI, 8530 ; CIL XII, 68 ; CIL VI, 8529 ; AE 1948, 76. ; AE 1908, 234.
[209] MASI, A., 1971.
[210] AE 1974, 153 ; CIL VI, 301 ; CIL X, 1089 ; CIL VI, 8484 = ILS 1599 ; CIL VI, 8485 ; CIL XI, 191 ; CIL VI, 8531.
[211] CIL X, 1743 ; CIL VI, 33731 ; ILS 1608 ; CIL VI, 8488.
[212] DE ROSSI, G.M., 1979, p. 48 ; Suppl. It, 18, 2000, p. 109-110.
[213] AE 1972, 35 ; CIL VI, 8479 = ILS 1602.
[214] CIL VI, 9078 ; CIL VI, 37759 ; CIL VI, 8933 = ILS 1689.
[215] STACE, *Silves*, III, 3.
[216] CIL X, 7852 ; ILS 5947.

territoire avaient été définies par Marcus Caecillius Metellus, entre 115 et 111 av. J.-C. et consignées sur une tablette en bronze que les Galillenses se proposent d'aller chercher au *tabularium principis*. Helvius Agrippa leur accorde alors un délai de trois mois pour produire une carte (*forma*) à partir des éléments récoltés dans les archives impériales. Passé ce délai, il se contentera de celle conservée dans la province. En 69 ap. J.-C., le *tabularium principis* était donc déjà utilisé comme centre d'enregistrement des *formae agrorum*[217].

Précisons que, sous le nom général de *tabulae* ou de *scripturae*, sont désignés des documents annexes aux *formae*. Ceux-ci se présentent sous la forme de listes ou de textes conservés et quelques fois exposés[218]. La plus ancienne mention conjointe des *tabulae* et des *formae* se trouve dans la loi agraire de 111 av. J.-C[219]. Ensemble, elles forment l'*instrumentum mensorum*, autrement dit la documentation des arpenteurs. Or, ce sont justement dans deux textes d'arpenteurs romains de l'époque de Trajan qu'apparaît à nouveau ce *tabularium*. Siculus Flaccus précise ainsi, à propos des *formae agrorum divisorum* gravées dans le bronze : « *Quod si quis contra dicat, sanctuarium Caesaris respici solet. Omnium enim agrorum et diuisorum et assignatorum formas, sed et diuisionum et <assignationum> commentarios, et principatus in sanctuario habet. Qualescumque enim formae fuerint, si ambigatur de earum fide, ad sanctuarium principis reuertendum erit.*»[220].

Hygin donne également quelques compléments d'information : *« Omnes aeris significationes et formis et tabulis aeris inscribemus […] et quaecumque alia inscriptio singularum litterarum in usu fuerit, et in aere permanent. Libros aeris et typum perticae totius lineis descriptum secundum suas determinationes adscriptis adfinibus tabulario Caesaris inferemus. […] Et quidquid aliud ad instrumentum mensorum pertinebit, non solum colonia, sed et tabularium Caesaris manu conditoris subscriptum habere debebit* »[221].

---

[217] MOATTI, C., 1993, p. 173 ; CENCETTI, G., 1953.

[218] CHOUQUER, G., 2016, p. 254.

[219] LEX AGRARIA, 7 : « *in terra Italia IIIvir dedit adsignauit reliquit inue formas tabulasue retulit referiue iusit* » CIL I[1], 200 ; FIRA n°8.

[220] SICULUS FLACCUS, *Les conditions des terres*, 207-209, p. 60-61 : « *s'il y a contestation, on se retourne vers le sanctuaire de César. Car les plans de toutes les terres, divisées et assignées, mais aussi l'enregistrement de la division et les commentaires, le principat les détient aussi dans le sanctuaire. Quels qu'aient été les plans, s'il y a une discussion sur leur crédibilité, c'est vers le sanctuaire du prince qu'il faudra se retourner* ». (Texte et traduction par CLAVEL-LEVEQUE, M. et *alii*, 1993).

[221] HYGIN LE GROMATIQUE, *L'établissement des limites*, th. 165-166, p. 145-147 : « *toutes les indications du bronze, nous les inscrirons à la fois sur les plans et sur les tables de bronze […] et toute autre inscription en abrégé qui soit en usage et qui reste dans le bronze. Les livres du bronze et le plan de la pertica toute entière comprenant le tracé*

On apprend donc que les plans et les registres cadastraux étaient conservés dans le municipe ou la colonie, mais également à Rome dans les archives impériales, auxquelles il fallait avoir recours en cas de litiges. Or, c'est précisément une situation similaire qui est relatée dans la table d'Esterzili **(insc. 08)**. Si la terminologie employée pour désigner le *tabularium principis* n'est pas exactement la même, il n'y a pourtant aucun doute à avoir sur le sens à accorder au *tabularium* C*aesaris* ou même au *sanctuarium Caesaris*[222]. Le terme « sanctuaire » est fréquemment employé par les historiens de l'Antiquité pour qualifier tout lieu de culte. C'est sans doute pour cette raison que le *sanctuarium Caesaris* fut parfois mis en relation avec le temple d'Apollon sur le Palatin[223]. En réalité, l'emploi du mot *sanctuarium* est relativement rare dans les sources antiques et lorsque qu'il est utilisé, c'est dans un sens bien spécifique, notamment pour désigner un « *lieu destiné à la conservation de documents confidentiels* »[224]. En outre, le terme s'inscrit peut-être également dans une sacralisation des offices de l'empereur, qui aurait été introduite par Domitien[225].

Seules des hypothèses sont permises, mais il est possible que cette centralisation des plans et des registres cadastraux remonte au début du principat. Poursuivant dans cette direction, Claude Nicolet[226], qui sera rejoint plus tard par Claudia Moatti[227], a mis en évidence un passage intéressant du *liber coloniarum* dans lequel sont mentionnés les *libri* d'un *mensor* du nom de Balbus « *qui à l'époque d'Auguste a réuni tous les plans de toutes les provinces et des cités et les mesures trouvées dans les commentarii* »[228]. On pourrait y voir une volonté du *princeps* de réorganiser les archives foncières et de centraliser tous les documents d'assignation. Compte tenu des besoins en terres du *princeps* et donc de la nécessité de connaître précisément les terres disponibles, mais aussi l'intérêt d'Auguste pour les questions administratives et archivistiques, l'hypothèse ne semble pas dénuée de sens. Elle s'accorde aussi avec la démarche qui a présidé

---

*des lignes, selon les bornages qui leur correspondent et avec la mention des voisins, nous les apporterons au tabularium de César. […] Et tout autre document utile aux arpenteurs devra être en possession non seulement de la colonie, mais du tabularium de César, signé de la main du fondateur* » (Texte et traduction par CLAVEL-LEVEQUE, M. *et alii*, 1993) ; voir également BEHRENDS, O. *et al.*, 2000, p. 138.

[222] CENCETTI, G., 1953, p. 131-166.

[223] PLEKET, H. W., 1958, p. 71.

[224] PLINE L'ANCIEN, *Histoire Naturelle*, XXIII, 149.

[225] COARELLI, F., 2019, p. 68 ; une ultime attestation se trouve peut-être dans un passage de Dion Cassius où *τὸ βασιλικόν* pourrait être la traduction de l'expression latine. En effet, au début de son principat, Claude découvre *ἐν τῷ βασιλικῷ*, des documents que Caligula avait feint d'avoir brûlés. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, LX, 4, 5.

[226] NICOLET, C., 1988, p. 171.

[227] MOATTI, C., 1993, p. 65.

[228] *Liber Coloniarum* : « *Balbi mensoris qui temporibus Augusti omnium provinciarum et formas civitatum et mensuras compertas in commentariis contulit* » (éd. BLUME, F., LACHMANN, K., RUDORFF, K., 1848, p. 239, 14 L).

à certaines innovations : l'institution ou la régularisation d'un cens provincial à côté du cens traditionnel[229].

Le *tabularium principis* était visiblement une section de la chancellerie impériale. Hasard des découvertes, les trois témoignages qui nous renseignent sur son contenu convergent tous dans la même direction, puisqu'ils concernent toujours les *tabulae* et les *formae agrorum*. Etait-il réservé spécifiquement à cette documentation ? Dans tous les cas, rien n'indique que d'autres types de documents y étaient conservés. Rien de sûr ne peut être avancé non plus sur la chronologie de ces archives et sur leur localisation. Le *tabularium principis* était-il un édifice particulier à Rome ou bien le terme désigne-t-il plusieurs lieux d'archivage? Le terme « *principis* », sans être très précis, se prête aux deux interprétations.

### 3.3. La localisation des archives impériales

#### *3.3.1. Les archives du Palatin*

Qu'il s'agisse d'un ou de plusieurs bâtiments, c'est sur le Palatin qu'on s'accorde généralement à situer le *tabularium principis* et les différents bureaux de la chancellerie. Théodore Mommsen avait déjà suggéré de localiser les bureaux de l'administration impériale et leurs archives dans la résidence du Princeps[230]. Et pour cause Aurelius Victor évoque des *officia publica et palatina* ayant existé à l'époque d'Hadrien. Ajoutons à cela un passage de la Vie des deux Galliens qui indique que le personnel du palais suivait le prince dans ses déplacements, tout comme les préfets et les chefs de bureaux « *omnia palatina officia* »[231].

Deux témoignages importants permettent de situer ces dépôts. Il s'agit d'abord d'un texte de Dion Cassius, où l'auteur mentionne explicitement que, durant l'incendie ayant ravagé Rome en 191-192 ap. J.-C., le feu atteignit le palais impérial et consuma les archives de l'état[232]. Le second, un texte de Galien redécouvert en 2005, permet de connaître plus précisément le cheminement de l'incendie qui, parti du *Templum Pacis*, s'est transmis aux *horrea* et aux dépôts

---

[229] MOATTI, C., 1993, p. 66.
[230] MOMMSEN, Th., 1867, p. 122, nt. 3.
[231] AURELIUS VICTOR, *Livre des Césars*, XIV ; HISTOIRE AUGUSTE, *Vie des deux Galliens*, XVII, 8-9 ; voir également ROYO M., 2001, p. 37-92.
[232] DION CASSIUS, *Histoire romaine*, LXXII, 24 : *« Γράμματα τὰ τῇ ἀρχῇ προσήκοντα ὀλίγου δεῖν πάντα φθαρῆναι ».*

de la *Via Sacra* avant de gagner le Palatin[233]. Cette version est corroborée par l'archéologie, puisque les traces laissées par le feu indiquent que les flammes se frayèrent un chemin entre le temple d'Antonin et Faustine et l'arc de Titus, avant de se diriger vers les salles localisées le long du *Clivus Palatinus*, touchant au passage les substructions de la *Vigna Barberini* (fig. 17)[234].

*Figure 17: Rome. Les substructions de la Vigna Barberini. Vue du nord. (Google Earth)*

Plusieurs études furent menées par Françoise Villedieu sur les constructions ayant servi à contenir cette grande terrasse artificielle, dans l'angle nord-est du Palatin (fig.18-20)[235]. Les premiers aménagements datent de l'époque de Domitien, mais ils sont ensuite profondément remaniés sous le règne d'Hadrien d'abord, puis durant la période sévérienne ensuite. Leurs plans ont été restitués sur base des informations livrées par les fouilles effectuées sur l'esplanade supérieure et par l'analyse des vestiges visibles sur les flancs ouest et nord de la terrasse. Au-delà des soutènements de l'époque flavienne, mis au jour par Y. Thébert et H. Broise[236], on constate l'existence d'un autre corps de bâtiment, mesurant 40 x 100 m et qui soutient la terrasse au nord. Celui-ci fut construit sous le principat d'Hadrien, comme en témoignent les estampilles

[233] GALIEN, *Ne pas se chagriner*, 18.
[234] TUCCI, P.-L., 2009a, p. 400.
[235] VILLEDIEU, F. *et al.*, 1991, p. 313-323 ; VILLEDIEU, F. et VELTRI, P., 1999, p. 749-778 ; VILLEDIEU, F., 2007.
[236] VILLEDIEU, F. et *al.*, 1990, p. 462 ; VILLEDIEU, F. *et al.*, 1991, p. 328-335.

de briques datées de l'année 123 ap. J.-C.[237]. Il est clair que ces travaux font partie d'un projet urbanistique plus vaste et sont alignés sur les structures réalisées à la même époque au pied de la *Domus Tiberiana*. L'ensemble paraît ainsi uniformiser toute la façade septentrionale du Palatin.

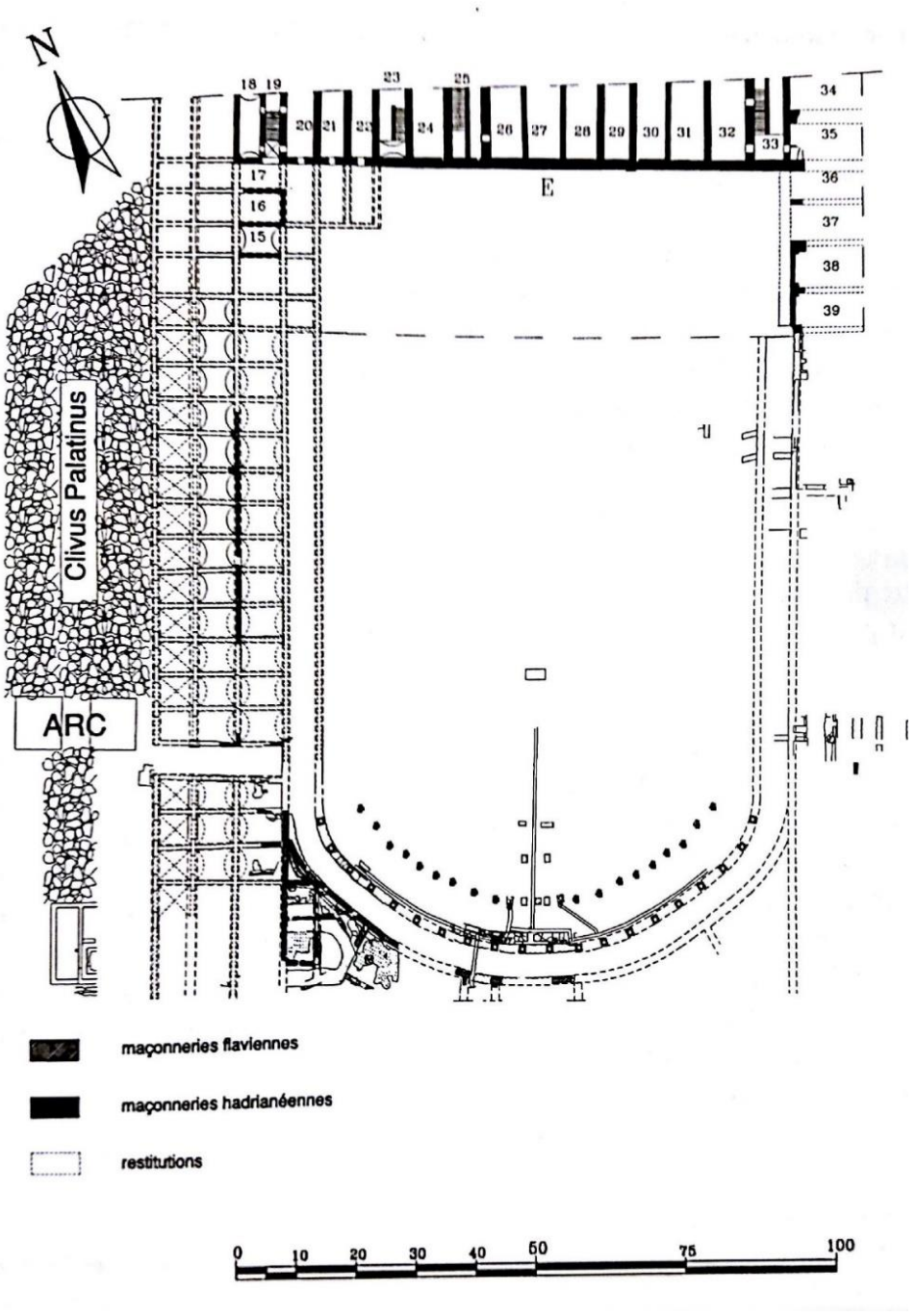


*Figure 18: Rome. Planimétrie de la Vigna Barberini. Plan des constructions réalisées ou encore en usage à l'époque d'Hadrien (VILLEDIEU, F., 1999, p. 754, fig. 3)*

[237] VILLEDIEU, F. *et al.*, 1991, p. 319.

Le mur de soutènement E constitue le front septentrional de la *Vigna Barberini* (fig. 18). Il suit l'orientation des terrasses et joue un rôle important dans la construction, qui s'organise autour de lui. Il fut donc vraisemblablement le premier à être établi avant que soit entreprise l'édification des murs de refend, orientés nord-sud et qui prennent donc appui sur lui. Ils définissent 16 travées subdivisées verticalement par des planchers ou des voûtes. Le terrain formant une pente inclinée vers l'est, le nombre de salles superposées passe de 3 dans l'angle nord-ouest à 4 au nord-est (fig. 19).

Au sommet, tous les murs de refend sont reliés par des voûtes en berceau, solidaires également du mur principal. Au niveau inférieur, la division verticale des travées est surtout réalisée au moyen de planchers reposant sur des consoles. Dans quelques cas, la liaison entre deux murs de refend est réalisée au moyen d'une voûte en berceau liée au mur du fond. Cette solution a été plus souvent adoptée dans la partie ouest des soutènements. C'est dans ce secteur que le développement en hauteur était moindre[238]. L'ensemble est rigoureusement organisé et accessible par un système d'escaliers et de corridors (fig. 20). Dans la partie occidentale les pièces, sans la moindre ouverture extérieure et prenant directement appui sur le terre-plein, sont dotées d'un hypocauste, sans doute pour les protéger contre l'humidité et les rendre d'une certaine manière « habitables ». Cette hypothèse est appuyée par la présence de mosaïques au sol ainsi que de plaquages de marbre sur les murs. Le bloc de l'époque d'Hadrien se compose pour le moins de 76 salles, en excluant les travées occupées par des escaliers et les espaces que les archéologues proposent de restituer dans l'angle nord-ouest et derrière notre mur E. En incluant les soutènements occidentaux de l'époque flavienne, ce nombre pourrait monter à 150.

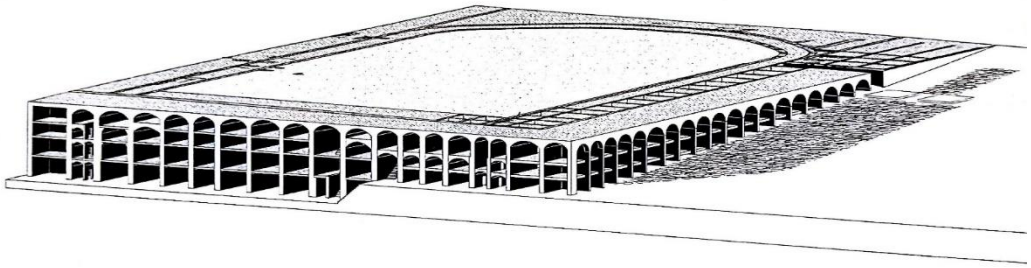

*Figure 19 : Rome. Vigna Barberini. Restitution en trois dimensions des soutènements qui contiennent la terrasse à l'époque d'Hadrien, au nord et à l'ouest, jusqu'au niveau du sol de l'esplanade supérieur (VILLEDIEU, F., 1999, p. 761, fig. 6)*

[238] VILLEDIEU, F., VELTRI, P., 1999, p. 758.

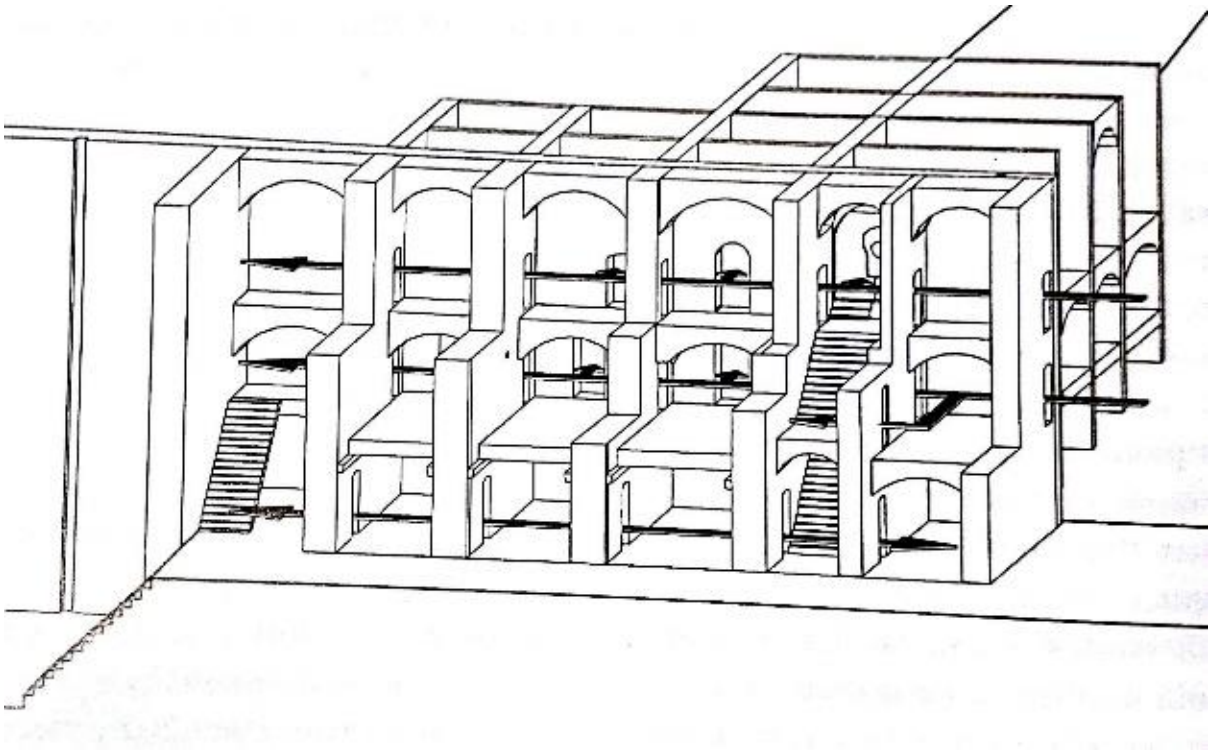

*Figure 20 : Rome. Vigna Barberini. Détail de l'angle nord-ouest des soutènements de l'époque d'Hadrien. Accès aux étages supérieurs et circulation interne (VILLEDIEU, F., 1999, p. 763, fig. 7)*

A l'heure actuelle, les fouilles n'ont pas permis d'établir avec certitude la destination de cet ensemble. Selon P. Rosa, il a pu accueillir les logements des soldats chargés de la garde du palais impérial, mais cette hypothèse ne peut être étayée solidement, qui plus est si l'on tient compte de la décoration relativement riche de certaines de ces pièces[239]. C'est pourquoi Françoise Villedieu et Patrizia Veltri, en se basant sur l'organisation interne de ces bâtiments, se sont engagées sur la piste de bureaux[240]. Il est vrai que la chancellerie impériale connaît un important développement sous le principat d'Hadrien. D'une manière générale, on note un élargissement significatif des constructions dans la zone septentrionale du Palatin, en direction du Forum Romain. Par son emplacement stratégique, à l'interface entre la résidence impériale et le forum, mais également par son organisation rigoureuse, ce secteur se prêterait parfaitement bien à la mise en place de bureaux et d'archives répondant aux besoins de l'administration.

L'implantation des bureaux et des archives impériales pourrait avoir été conditionnée par la préexistence d'archives à caractère privé, entreposées dans le voisinnage. En effet, Suétone mentionne la présence de documents dans le *sacrarium* de l'empereur Auguste, sans doute un

[239] ROSA, P., 1872, p. 80-81.
[240] Une hypothèse suivie dernièrement dans COARELLI, F., 2019, p. 70-72.

petit dépôt personnel[241]. Selon F. Coarelli, cette proximité entre les deux bâtiments n'est peut-être pas fortuite. Le *sacrarium* aurait pu constituer le noyau initial des archives impériales qui se seraient ensuite développées au même endroit, à partir de la période Julio-Claudienne. Son utilisation comme centre administratif semble d'ailleurs s'être pérénnisée après la période antique[242].

En effet, à côté de l'Arc de Titus se trouvait un édifice médiéval connu sous le nom de *Turris cartularia*[243]. Il avait été incorporé au 12ème siècle dans la fortification de la famille Frangipane et détruit en 1829 par le pape Grégoire XVI[244]. Trois *regesti* provenant de la collection de canons transcrits par Deusdedit ont été trouvés dans le *cartulario iuxta Palladium*, c'est-à-dire, près de la *Vigna Barberini*. A cet endroit se trouvaient donc les archives papales, comme l'ont confirmé les *Mirabilia Romae* : « *iuxta arcum septem lucernarum templum Aescolapi, ideo dicitur cartularium, quia fuit ibi bibliotheca publica […] superior fuit templum Palladis* »[245]. Selon A. Bartoli, tous ces documents ne mentionnent pas la *Turris cartularia*, mais seulement le *Chartularium*. Il s'agit sans doute d'un bâtiment destiné à servir d'archives pour l'administration militaire byzantine établie dans l'ancien palais impérial. Il était adminsitré par un fonctionnaire nommé *chartularius*[246].

En définitive, l'examen de ces documents révèle donc une apparente cohérence. L'emplacement des archives impériales, puis byzantines et papales, dans la même zone du Palatin, sur le bord sud-est du palais est une hypothèse à considérer sérieusement. Dans ce cas, elles témoigneraient d'une continuité qui, extraordinairement, s'étendrait alors sur une période de plus d'un millénaire.

### *3.3.2. La ville de Rome et le port d'Ostie*

L'administration impériale ne pouvait pas s'appuyer sur un seul organe centralisateur. Les espaces et bâtiments réservés aux activités de gestion et d'administration occupaient forcément, dans la cité, une place prépondérante. Les ramifications de ces services impériaux comportaient

---

[241] SUÉTONE, *Vie des douze Césars*, *Tibère*, 51 ; CENCETTI, G., 1953, p. 162.
[242] COARELLI, F., 2019, p. 72.
[243] Sur la *Turris cartularia* et les fortifications, voir ADINOLFI, P., 1881, p. 392-397.
[244] FEDELE, P., 1910, p. 495.
[245] VALENTINI, R. et ZUCCHETTI, G., 1940-1953, III, p. 57.
[246] BARTOLI, A., 1912, p. 767-772 ; AUGENTI, A., 1996, p. 72 ; sur la situation du *Chartularium* proprement dit, voir BARTOLI, A., 1950, p. 269-275.

de multiples officines ayant, au moins pour certaines, leur propre *tabularium*[247]. Plusieurs secteurs d'activité comme la gestion de ressources importées ou la perception de taxes reposent sur la présence de *stationes*. Dans l'Empire romain, le mot *statio* s'emploie dans de nombreux contextes pour décrire aussi bien un bâtiment qu'une partie de bâtiment, voire même même un emplacement - par exemple sous un portique - dans lequel pouvait s'exercer une activité[248]. Ces *stationes* produisaient inévitablement des documents qu'il était nécessaire d'entreposer, au moins temporairement. Dans les provinces de l'Empire, des *tabularia* sont parfois construits en relation avec ces dernières. C'est notamment le cas dans les *stationes* du *portorium* à Ulpia Traiana (**insc. 49**) et à Drobeta (**insc. 48**)[249].

Dans un article récent, J. France et J. Nélys-Clément évoquaient l'ambiguïté du terme, abondamment utilisé à Rome au sein de l'administration[250]. De leur propre aveu, il est parfois difficile de distinguer un service administratif au sens large, ou une réalité concrète, c'est-à-dire un bâtiment ou un espace dans lequel était installée une activité. Au cours de leurs travaux, plusieurs spécialistes se sont trouvés confrontés à cette incertitude, sans réellement pouvoir toujours trancher de manière catégorique[251]. Pourtant, dans certains cas, il est possible d'être plus affirmatif.

En effet, il existait à Rome une *statio marmorum*, dirigée par un procurateur affranchi[252]. Au temps de Vespasien, on y trouvait des fonctionnaires chargés de la comptabilité, tel que *Primigenius Juvencianus*, un *tabularius a marmoribus*[253]. Le service comprenait d'ailleurs un certain nombre de sections spécialisées, selon la provenance des marbres. Par exemple, celui de *Luni* est connu par deux inscriptions de la fin du 1er siècle ap. J.-C., où apparaissent T. Flavius Successus et T. Flavius Celadus, tous deux affranchis impériaux et *tabularii* (*rationis*) *marmorum Lunensium*[254]. La présence d'un *optio tabellariorum* de la *statio marmorum*, en 197 ap. J.-C., permet de savoir que ces services étaient dotés de messagers qui gardaient le contact

---

[247] GROS, P., 2001, p. 107.
[248] FRANCE, J., NÉLIS-CLÉMENT, J., 2014, p. 14.
[249] AE, 1944, 100 = AE 1959, 310 (Drobeta) ; AE 1903, 286 = ILS 9023. (Ulpia Traiana).
[250] Ainsi, on rencontre notamment les stations suivantes : *statio aquarum, statio alvei Tiberis et riparum et cloacarum Urbis, statio patrimonii, statio hereditatium, statio annonae, statio urbana* ou *statio operum publicorum*.
[251] Cela a notamment été souligné à plusieurs reprises dans le *Lexicon Topographicum Urbis Romae*, IV, p. 345-349.
[252] CIL VI, 410 ; AE 2007, 251, p. 115-116 ; MORIZIO, V., 2007, p. 128-134.
[253] CIL VI, 301 ; CIL X, 1089.
[254] AE 1974, 153 ; CIL VI, 8484 = ILS 1599 ; CIL VI, 8485.

avec le bureau central ou d'autres *stationes*. En effet, la *statio marmorum* faisait parvenir du marbre à la *ratio urbica*, autrement dit la *ratio operum publicorum*[255]. Les blocs portaient alors des indications sur leur destination[256]. Dans ce cas précis, les *tabularii* que comptait la *ratio*, s'occupaient donc de la comptabilité du service, mais également de la gestion des matériaux qui y transitaient.

Un ostracon du *Mons Claudianus* montre d'ailleurs que les *tabularii*, en plus des tâches comptables qui étaient les leurs, devaient également garder un inventaire des stocks de marbre[257]. Dès lors, on imagine parfaitement un *tabularius a marmoribus* gardant une trace, dans ses registres, du transfert et de la destination des nombreux blocs et colonnes entreposés à Rome. Les inscriptions qui font écho au commerce du marbre ou à son administration, semblent toutes provenir de l'Aventin et de la zone occupée par l'*Emporium*. Dans les années 1868-1870, de larges quais avec rampes et talus furent mis au jour sur la rive gauche du Tibre, à l'ouest de cette même colline. Plus de 1200 blocs et 10 000 plaques de marbre blanc ou coloré ainsi que plusieurs tonnes de déchets de tailles, y furent découverts[258].

Les preuves circonstancielles apportées par l'archéologie et l'épigraphie invitent à localiser un ou plusieurs bureaux de l'administration impériale au point de débarquement des marbres. Il faut peut-être envisager leur présence à proximité des *horrea* que comptait cette zone. S'il n'est pas possible de l'affirmer, le fait que certains entrepôts possédés par l'empereur aient été utilisés pour stocker une ressource particulière, trahit une volonté de contrôle impliquant la présence de bureaux et d'archives en relation avec ces grands édifices de stockage. Ainsi, la *ratio chartariae*, qui employait dans son personnel des *tabularii*, pouvait tout à fait se trouver dans le voisinage immédiat des *horrea* du même nom[259].

Le port d'Ostie constituait également un point de contrôle privilégié pour toutes les ressources importées au sein de l'*Urbs*. Les affranchis de l'empereur s'y trouvaient. A proximité des *horrea*, construits le long du côté III du bassin hexagonal de Trajan, furent mis au jour en 1924 une chambre funéraire et deux enclos. Le tout a été réalisé dans la deuxième

[255] Quelques *tabularii* de ce service furent également identifiés. AE 1972, 35 ; CIL VI, 8479 ; CIL VI, 9078.
[256] HOMO, L., 1951, p. 231.
[257] Un procurateur, probablement *Ulpius Himerus*, demande des informations sur le stock disponible à son *tabularius Athenodoros*. Cela démontre également que ces fonctionnaires avaient un contact direct avec leur procurateur. Voir BRASHEAR, W., 1995.
[258] HIRT, A.M., 2010.
[259] DE ROSSI, G.M., 1979, p. 48 ; Suppl. It, 18, 2000, p. 109-110 ; *Varia epigraphica*, 2001, p. 85-86.

moitié du 1er siècle de notre ère par des fonctionnaires travaillant au port de Claude. Une inscription nous informe qu'une des personnes inhumées ici était Titus Flavius Ingenuus, un affranchi impérial et *tabularius* du *Portus Augusti*[260]. Ailleurs, une seconde épitaphe, datée cette fois du 2ème siècle, mentionne qu'un certain Publius Aelius Onesimus fut *tabularius portus utriusque*[261].

Le « *relief des tabularii* » de la collection Torlonia (fig. 21), daté du 2ème ou 3ème siècle ap. J.-C., met en scène deux *saccarii* en train de décharger des amphores d'un bateau sous la surveillance de trois personnages installés devant la façade d'un bâtiment placé sur le quai. Le fronton triangulaire, surmontant une large porte et son parement en *opus quadratum* soigneusement dessiné, confèrent à cet édifice un caractère officiel certain. Le fonctionnaire de droite, assis derrière un bureau orné de larges médaillons, prend note de l'opération sur des *tabulae*. H. Pavis d'Escurac a interprété ce relief comme un contrôle de l'annone, qu'elle rapprochait de ceux qui sont figurés, pour des chargements de grains cette fois, sur une peinture et une mosaïque d'Ostie[262]. Le petit objet tenu par les *saccarii* serait une petite tablette sur laquelle était inscrit le nombre de sacs transportés. Celle-ci lui était remise à sa première descente du navire puis, à chacun de ses passages, une marque y était effectuée. Cette idée est à rapprocher d'une observation faite par J. M. Roland de la Platière à propos du port d'Agrigente[263].

J. France et A. Hesnard, quant à eux, identifient ces tablettes comme étant des contremarques, dans le contexte d'une opération de douane[264]. En effet, l'arrivée dans la ville portuaire était aussi l'occasion de s'acquitter des *portoria*, les droits de douanes et de péages, dans une *statio* ayant son propre *tabularium*. A Ostie, fut mis au jour une inscription de la fin du 2ème siècle ap. J.-C., maintenant conservée dans les *horrea Epagathiana*, mentionnant une *Statio Anto[nini] (quadragesimae) G[alliar(um)] et Hispaniar[(um)*. L'adverbe de lieu *hic*, placé à la fin, permet de ne pas avoir de doute quant au caractère concret de la station douanière. Malheureusement, à l'image des autres *stationes* de la cité de Rome et de son port, nous n'en connaissons malheureusement plus l'emplacement exact[265].

---

[260] CIL XIV, 200.
[261] AE 1948, 103 ; AE 1952, p. 15 s. n. 30.
[262] PAVIS D'ESCURAC, H., 1976, p. 231-235.
[263] CHEVALLIER, R., 1986, p. 139, n°29.
[264] A. Hesnard avait suggéré de voir ici une entrée des *horrea* d'Ostie, tandis que J. France préfère l'interprèter comme une station. FRANCE, J. et HESNARD, A., 1995, p. 91.
[265] AE 1924, 110 ; CIL XIV, 4708. Voir aussi CIL XIV, 4549 sur la place des corporations.

*Figure 21 : Relief dit des « Tabularii », 2ème-3ème siècle ap. J.-C. (Porto, musée Torlonia, n°338).*

***

# CHAPITRE II : LE TABULARIUM CIVIQUE EN ITALIE ET DANS LES PROVINCES

## 1. Etat de la documentation

La documentation dont nous disposons pour appréhender le *tabularium* civique en Italie et dans les provinces est très inégale. C'est pourquoi, avant d'entrer pleinement dans le vif du sujet, il semblait opportun de faire le point sur les données utilisées pour la rédaction de ce chapitre.

### 1.1. Les sources écrites

Le *tabularium* civique souffre d'un désintérêt chronique des auteurs anciens pour les services impliqués dans l'administration quotidienne des cités. Une situation d'autant plus problématique qu'il est parfois difficile de déterminer si les quelques édifices évoqués appartiennent à l'administration locale ou provinciale[266]. Cicéron est le seul auteur à évoquer assurément le *tabularium* d'une communauté civique, à l'occasion d'un discours prononcé en faveur du poète Archias qui a vu son droit de cité contesté à Héraclée de Lucanie. Le bâtiment en question avait été incendié durant la guerre sociale avec tous les registres qu'il contenait, empêchant ainsi Archias de prouver son appartenance à la cité[267].

Les rares informations transmises par les sources littéraires sont en partie compensées par l'épigraphie. Quatre dédicaces de construction, provenant des cités de Munigua, Gales, Formia et Castrum Novum sont parvenues jusqu'à aujourd'hui. Elles sont réparties sur une fourchette chronologique comprise entre la fin du 2ème siècle av. J.-C. et la première moitié du 3ème siècle de notre ère[268]. Viennent ensuite deux dédicaces de restauration, une à Bulla Regia et l'autre à Sidi Ahmed Al Hashshani, qui datent de la seconde moitié du 4ème siècle de notre

[266] APULÉE, *Apologies*, 89.
[267] CICÉRON, *Pour Archias*, IV : *« Hic tu tabulas desideras Heracleensium publicas; quas italico bello, incenso tabulario, interisse scimus omnes »*.
[268] CILA II 4, 1076 = AE 1972, 269 ; CILA II 4, 1077 = AE 1972, 268 = Hep, 7, 920 (Munigua) ; CIL VIII, 757 (Gales) ; AE 1966, 67 = CIL I², 3113 (Formia) ; CIL XI, 3583 = ILS 5515 (Castrum Novum).

ère[269]. Enfin, trois inscriptions supplémentaires des 1er ou 2ème siècles ap. J.-C., confirment la présence d'un *tabularium* dans les cités de Trebula Suffenas, Lucus Feroniae et Dion[270].

### 1.2. Les sources iconographiques

Il n'existe aucune représentation du bâtiment en tant que tel. Toutefois, les fouilles menées dans la colonie romaine de Dion ont conduit à la découverte d'une stèle funéraire exceptionnelle à plus d'un titre (fig. 22). Datant du 1er ou 2ème siècle de notre ère, ce monument en marbre de forme quadrangulaire est surmonté par un fronton triangulaire délimité par deux acrotères et supporté par deux pilastres[271]. Une inscription en lettres capitales irrégulières et peu profondes est disposée dans sa partie sommitale **(insc. 33)**. Elle se lit comme suit :

*Sub dextram uxoris sculptum / nabilium facit quia semper Musis / cupida dum vixit fuit // Viri sub dextram clavem / quia sculptam facit / tabularium tractauit / summa cum fide // Hac re coniuncta[e] / sunt manus dex/trae duae uxo[r] / fidelis quia fuit / semper viro / viro aut<e>m con / iuncxs (!) cara dum / vixit fuit*[272].

Sous cette inscription se trouve une représentation de *dextrarum iunctio*, symbolisant le mariage et la concorde qui régnait entre un homme et son épouse. Cette dernière est évoquée par la présence d'un *nabilium*, tandis que son mari est suggéré par le biais de ses instruments de travail : une clé, un *rotulus*, un calame et un encrier. La fonction qu'il occupait peut être interprétée sans la moindre difficulté. En effet, l'inscription révèle qu'une « *clé fut sculptée sous la main du défunt mari car il administrait le tabularium avec une grande honnêteté* »[273]. Par son état de conservation, la nature de son inscription et le caractère inédit de son décor, cette stèle à *naïskos* apparaît comme un monument important.

---

[269] CIL VIII, 25521 = AE 1907, 11 = ILTun, 1243 (Bulla Regia) ; CIL VIII, 27817 = ILS 5557 = AE 1899, 110 (Sidi Ahmed El Hachani).
[270] AE 1999, 571b = AE 2007, 444 (Trebula Suffenas) ; AE 1978, 296 = AE 1988, 558 (Lucus Feroniae) ; AE 1998, 1200 (Dion).
[271] La stèle a fait l'objet d'un article dans le *Bulletin de Correspondance Hellénique* (BCH), voir VENDRIES, C., 2004-2005, p. 459-502.
[272] AE 1998, 1200 ; PANDERMALIS, D., 1994, p. 131-136.
[273] Le verbe utilisé est *tracto*. On peut le traduire par « administrer » ou « gérer ». *[…] Viri sub dextram clavem / quia sculptam facit / tabularium tractauit […].* Traduction française dans VENDRIES, C., 2004-2005, p. 474.

*Figure 22 : Dion. Stèle funéraire à naïskos. Marbre. 1er ou 2ème siècle ap. J.-C. (PANDERMALIS, D., 1994, p. 132.).*

### 1.3. Les données archéologiques

Une première analyse des sources écrites a très vite orienté les recherches vers les centres monumentaux et les édifices de l'administration municipale. Par conséquent, plusieurs publications se révélèrent d'emblée incontournables, afin d'avoir un aperçu des sites potentiellement intéressants. Il faut notamment citer les actes de la table ronde consacrée aux *fora* romains des provinces occidentales[274], mais aussi le premier volume de l'architecture romaine de Pierre Gros, dans lequel l'auteur consacre trois chapitres aux édifices du forum[275].

L'étude de Jean-Charles Balty, qui propose une analyse des curies provinciales du monde romain, fut un autre outil précieux pour prendre connaissance de l'état des vestiges de plusieurs dizaines de sites. En outre, rappelons également que son travail intègre un chapitre sur les regroupements observés entre la salle de réunion des décurions et d'autres édifices intervenant dans la vie municipale des cités, parmi lesquels figure le *tabularium*. Les notices sont accompagnées de nombreux plans et surtout d'une bibliographie conséquente.

Les données collectées proviennent principalement des rapports de fouilles. Pour les plus anciens, la qualité et la quantité d'informations demeurent très inégales. Quant aux inventaires de matériel, ils sont incomplets ou tout simplement inexistants. Lorsque ce fut nécessaire et dans la mesure du possible, les données furent donc complétées par un court séjour scientifique sur place et par une recherche dans les archives ou dans les musées.

Les dernières décennies ont vu un accroissement extraordinaire des données de terrain[276]. Les découvertes se sont ainsi multipliées, en particulier dans des pays comme l'Espagne, où les centres monumentaux entièrement fouillés sont de plus en plus nombreux[277]. Avec ceux d'Afrique du Nord, ils font aujourd'hui partie des exemples les plus complets que nous connaissons. La prédominance de ces deux régions dans les paragraphes qui vont suivre est d'ailleurs largement conditionnée par ce facteur.

---

[274] DIRECCIÓN GENERAL DE BELLAS ARTES Y ARCHIVOS, 1987.
[275] GROS, P., 1996.
[276] Par exemple : EINGARTNER, J., 2011 ; BOUET, A., 2012 ; NOGALES BASARRATE, T. (ed.), 2012 ; SÈVE, M., 2012 ; MAGALLÓN BOTAYA, M.A. et RICO, C., 2013 ; JARDEL, K., LELIEVRE, J.-Y., 2014.
[277] Surtout celles compilées dans HUERTAS, B.S., CRUZ, P. M., NOGUERA CELDRAN, J.M., DE ARBULO BAYONA, J.R. (eds.), 2013.

### 1.4. Un *unicum* : le *tabularium* de Munigua

Le seul *tabularium* identifié par une inscription se trouve à Munigua **(cat. 04)**. En effet, le petit municipe de Bétique a livré un double témoignage faisant part de l'édification du centre monumental de la cité. Les fragments ont été découverts sur le forum et rendent compte d'une première phase édilitaire pouvant être datée de la fin du 1er siècle de notre ère **(insc. 13 a et b)**.

A cette période, le forum de Munigua ne comprenait qu'un espace consacré, une place entourée de portiques, une exèdre et un *tabularium* (fig. 23). La basilique, le *sacellum* de Dis Pater et la salle carrée de l'angle ouest ont manifestement été ajoutés plus tard, comme le confirme l'étude stratigraphique et architecturale du site[278]. Du fait d'un nombre réduit de possibilités, le *tabularium* ne peut qu'être assimilé aux deux salles en enfilade situées dans l'angle nord, puisqu'elles étaient les seules à avoir été réalisées lors de cette première phase de construction.

L'identification est confortée par la découverte, dans la salle n°7, de deux plaques de bronze soigneusement placées l'une sur l'autre et recouvertes de deux tuiles contrebutées. Une disposition qui laisse supposer que quelqu'un, dans l'Antiquité, les avait entreposées à cet endroit. A l'origine, elles étaient sans doute destinées à l'exposition publique et représentaient une part de la mémoire de la ville, mais aussi un instrument de propagande permettant de faire connaître à la communauté les documents jugés les plus importants par l'administration locale.

L'une est une *tabula hospitalis*, à savoir un acte de patronat passé entre un notable et la cité de Munigua **(insc. 14)**, l'autre est une lettre de l'empereur Titus, dictée le 7 septembre de l'an 79, annulant une amende imposée par Sempronius Fuscus dans un procès entre les autorités de Munigua et le percepteur des taxes municipales, Servilius Pollio **(insc. 15)**[279]. Un faisceau d'arguments résultant de l'étude archéologique du bâtiment contribue ainsi à reconnaître, dans les deux salles communicantes situées l'angle nord du forum, les vestiges d'un *tabularium*.

[278] HAUSCHILD, Th., 1986, p. 325-343.
[279] AE, 1962, 287 et 288.

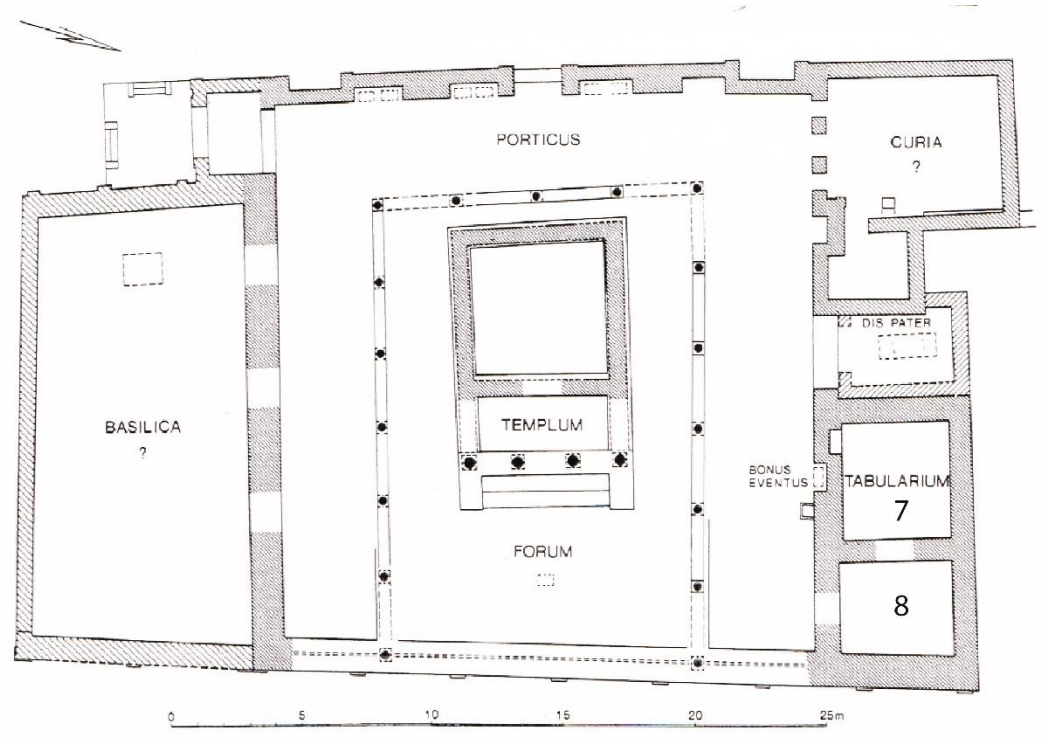


*Figure 23 : Munigua. Planimétrie restituée du forum (HAUSCHILD, Th., 1986, p. 328 et 332 ; fig. 5)*

La majorité des autres dédicaces de construction ou de restauration furent découvertes fortuitement, sans qu'une campagne de fouilles n'ait permis d'en éclairer le contexte archéologique. En effet, les recherches entreprises à Castrum Novum par l'Ecole Française de Rome n'ont pas encore mené à la localisation du forum de la colonie[280]. Les cités de Galès, de Formia et de Sidi Ahmed Al Hashshani sont confrontées au même problème. Malheureusement, celui-ci ne risque pas d'être résolu dans l'immédiat, puisqu'aucune fouille n'est actuellement programmée. A Bulla Regia, l'inscription incomplète a été découverte avec de nombreux autres fragments dans une petite salle qui jouxte le temple d'Apollon. Malgré un séjour scientifique sur place, aucun vestige ne put lui être associé. Dès lors, on comprend tout l'intérêt d'entreprendre cette recherche en suivant une méthodologie adaptée à la situation.

## 2. L'apport des sources écrites et iconographiques

Les sources écrites et iconographiques permettent d'établir un cadre général et de clarifier de nombreux aspects liés aux fonctions et à l'organisation du *tabularium* civique. L'étape

[280]HAACK, M.L., NARDI-COMBESCURE, S., POCCARDI, G., et ENEI, F., 2012-2018.

préliminaire, avant toute investigation archéologique, consiste donc à évaluer sa fréquence dans l'Empire et dans les cités, puis d'en proposer une définition renouvelée.

### 2.1. Le *tabularium* dans la cité

Les dédicaces faisant état de la construction ou de la restauration d'un *tabularium* éclairent la place occupée par celui-ci dans les cités. Plus que cela, elles livrent également de potentiels indices topographiques permettant de restituer sa localisation dans la trame urbaine, mais aussi les relations qu'il entretenait avec les édifices adjacents.

La plus ancienne inscription dédicatoire provient de Formia **(insc. 20)** et indique que l'édile Lucius Paccius a donné au municipe, entre 120 et 80 avant notre ère, *cuuriam tabul(arium) armamentar(ium) portic(um) mun{i}cip(ibus)*[281]. On apprend que le dépôt d'archives est construit en même temps que d'autres bâtiments publics, à savoir une curie, un *armamentarium* et un portique. Formia étant une cité située en bord de mer, l'*armamentarium* pourrait correspondre à un arsenal maritime. Cependant, une telle interprétation doit prendre en compte le fait que le portique, mentionné à la toute fin, semble unifier, en un seul contexte topographique urbain, les trois édifices situés sur le forum.

Durant le dernier quart du 1er siècle avant notre ère, Lucius Aetius Capito, duumvir quinquennal à *Castrum Novum* **(insc. 25)**, a fait construire « *curiam tabularium/ scaenarium subseliarium loco/ privato de sua pecunia* », mais encore « *porticus cenacula ex decurionum decreto de / sua pecunia* »[282]. Il convient d'y voir un premier groupe d'édifices financés par Aetius Capito sur des terres privées, comprenant une curie, un *tabularium*, et deux autres éléments dont l'identification n'est pas certaine. En effet, si la connexion topographique avec la curie est facile à appréhender, celle avec un *scaenarium* et un *subseliarum* est plus complexe. Selon Paola Mazzei, il faut assimiler ces termes à un petit édifice public ayant une fonction analogue à la *scaena* d'un théâtre, peut-être un endroit où l'on donnait des représentations sur le forum[283]. A l'inverse, Jean-Charles Balty propose plutôt d'y voir une description de l'aménagement intérieur de la curie, composé d'une estrade et de gradins pour les magistrats[284].

[281] AE 1966, 67 ; CIL I², 3113.
[282] CIL, XI, 3583 ; ILS 5515 ; BASTIANELLI, S., 1954, p. 106.
[283] Dans un théâtre, le *subseliarium* correspond aux sièges réservés aux magistrats. MAZZEI, P., 2009, p. 312.
[284] BALTY, J.-Ch., 1991, p. 4.

Dans la deuxième partie de l'inscription le portique, doté vraisemblablement d'une série de salles à l'étage, unifiait l'ensemble et tend à montrer qu'il y avait là une volonté d'afficher une réalisation coordonnée.

Nous l'avons vu, le municipe de Munigua en Bétique **(insc. 13)** a délivré un double témoignage de l'édification d'un ensemble de bâtiments qui constituait le centre monumental de la communauté. Il ne s'agit pas de la seule dédicace à avoir été mise au jour hors de la péninsule italienne puisqu'une inscription signale que la cité de Gales **(insc. 10)** a offert à ses citoyens, entre 235 et 238 ap. J.-C., *aedem curialem Concordiae et tabularium et ponderarium*. En d'autres termes, il s'agit d'un ensemble administratif qui comprenait un temple curial à la Concorde, un *tabularium* et un édifice officiel où étaient conservés les étalons pondéraux[285].

Pourtant gravées à plusieurs siècles d'intervalle, les quatre inscriptions dédicatoires partagent deux analogies majeures. D'une part, elles montrent que le *tabularium* d'une cité n'est jamais construit seul, mais bien en même temps que d'autres édifices publics localisés dans le centre monumental. Cette hypothèse est confortée par la localisation du *tabularium* de Munigua, dont les vestiges ont été identifiés sur le forum du municipe, ou encore par l'inscription que le *tabularius* de Vasio a dédiée au *Genius Forensi* **(insc. 17)**[286]. D'autre part, trois dédicaces sur quatre soulignent l'association entre la curie et le *tabularium* en les citant l'un après l'autre. Il est même légitime de s'interroger sur l'utilisation du mot « *templum* », préféré à celui de « *aedes* », pour désigner le temple de Munigua localisé au centre de la place. Ne serait-ce pas justement une nouvelle allusion au local destiné aux réunions du sénat local, qui ne pouvait manquer à ce municipe ?[287]

Les restaurations entreprises durant la deuxième moitié du 4ème siècle de notre ère témoignent de l'importance accordée au *tabularium* durant la période tardive. Une première inscription est datée du règne de l'empereur Julien et provient de la colonie de Bulla Regia **(insc.09)**[288]. Les travaux ont été commandités par le légat de Numidie en l'honneur de l'empereur et du proconsul d'Afrique. La seconde épigraphe est plus énigmatique puisque, cette

[285] CIL VIII, 757 ; le *ponderarium* est un édifice. Il ne doit pas être confondu avec les *mensae ponderaria*, c'est-à-dire les tables de poids et mesures.
[286] CIL XII, 1283 ; malheureusement, le lieu de découverte est inconnu. BETRAND, A., 1869, p. 302.
[287] « *curia est templum* » VARRON, *De la langue latine*, VII, 10 ; l'hypothèse la plus récente place justement les réunions du sénat local, à l'intérieur du temple. SCHATTNER, T.G., 2013a, p. 348–370.
[288] CIL VIII, 25521 ; AE 1907, 11 ; ILTun, 1243 (361 ap. J.-C.).

fois, plusieurs *tabularia* et un *triporticum* semblent avoir été restaurés avec de l'argent public sous Valentinien, Valens, et Gratien à Sidi Ahmed Al Hashshani **(insc. 11)** [289]. Or, l'utilisation du terme au pluriel trahit généralement la présence de l'administration impériale. En effet, à Rome et dans les capitales de provinces telles que Lyon, Ephèse, Salona ou Poetovio, de nombreux affranchis de l'Empereur travaillent comme adjoints dans plusieurs bureaux et dépôts d'archives[290]. Les occurrences au pluriel sont également attestées dans des cités secondaires comme Altinum, Cirta, Parentium et Thevest[291]. Ces dernières ne sont pas des centres administratifs provinciaux, mais elles peuvent avoir accueilli des dépôts d'archives en lien avec la collecte des *vectigalia*. C'est donc avec prudence qu'il faut considérer les fonctions véritables des *tabularia* de cette ville antique non identifiée.

### 2.2. Les fonctionnaires du *tabularium* civique

Le *tabularium* d'une cité est administré par des esclaves ou des affranchis publics[292]. Durant l'époque républicaine, ceux-ci sont désignés de manière indifférenciée comme de simples *servii* ou *liberti publici* et il faut attendre l'avènement de l'Empire pour voir apparaître une dénomination plus spécifique qui persistera au moins durant les trois siècles suivants, celle de *tabularius* (pl. *tabularii*). Nous avons vu dans le chapitre précédent que le mot est également employé pour qualifier des esclaves ou affranchis travaillant pour l'empereur, au sein de divers services de l'administration impériale à Rome et ailleurs dans l'Empire[293]. Il est donc impératif de faire la distinction entre ces fonctionnaires impériaux et municipaux, mais aussi de ne pas les confondre avec les *tabellarii* qui remplissent la fonction de messager[294].

Le *tabularius* municipal se démarque généralement par une nomenclature qui l'associe à une cité ou à une collectivité[295]. On garde ainsi la trace d'un *coloniae Diensis tabularius* au 1er

---

[289] CIL VIII, 27817 = ILS 5557 = AE 1899, 110.

[290] Voir notamment CIL VI, 8429 ; CIL VI, 8430 (Rome) ; AE 1934, 27 (Poetovio) ; CIL III, 6574, 7126 ; ILS 1344 (Ephèse).

[291] « *In tabulariis* » CIL V, 2178 (Altinum) ; « *adiutor tabulariorum* » CIL VIII, 7053 (Cirta) ; CIL V, 368, 369, 371 (Parentium) ; ILAlg, 1, 2997 (Thevest).

[292] Il existe une exception puisque Julius Rufinus Leontius porte les *tria nomina* et ne peut être qu'un citoyen romain responsable du *tabularium* d'Asturica Augusta sous les Sévères. IRG II, 29 ; IRLu 28 ; MAÑANES PÉREZ, T., 2000, n. 92.

[293] WEIß, A., 2004, p. 70-83.

[294] Dans l'épigraphie, le *tabellarius* se distingue par ses abréviations : tabel-, tabell- ou tabellari(us). Par exemple AE 1904, 50 ; ILJug, 2733 ; AE 1999, 1832.

[295] SACHERS, E., « *Tabularius* », RE IV, A2, 1932, 1969-1984, 1971-1972 et 1979-1980 ; HALKIN, L., 1897, p. 178-183 ; WEIß, A., 2004, p. 70-84 ; SUDI-GUIRAL, Fr., 2013, p. 75.

ou 2ème siècle ap. J.-C. **(insc. 31)**, d'un *Vasiensis tabularius* au 2ème siècle ap. J.-C. **(insc. 17)**[296], d'un *coloniae Augustae Firmae tabularius* vers le milieu du 2ème siècle ap. J.-C. **(insc. 12)**[297], ou encore d'un *Puteolanorum tabularius* entre 180 et 200 ap. J.-C. **(insc. 22)**[298]. Pour la même période, il faut également signaler un esclave répondant au nom de Festus et qui a occupé le poste de *Veronensium tabularius* **(insc. 30)**[299]. A une date indéterminée, apparait un *tabularius civitatis* à Tyndaris **(insc. 35)**[300].

A Capoue, le fonctionnaire est simplement nommé *coloniae tabularius* **(insc. 19)**. La stèle funéraire sur laquelle est gravée l'inscription fut réalisée par son père, lui-même *arcarius* de la cité campanienne. Ils étaient donc tous deux employés comme esclaves publics au sein de l'administration municipale[301]. Il ne s'agit sans doute pas d'un cas isolé car à Cirta, une inscription incomplète permet de reconnaitre un *tabularius* municipal dont le père, Publicus Namphamonis, était vraisemblablement un affranchi public de la cité Numide **(insc. 34)**[302].

Les épithètes « *coloniae* » ou « *civitatis* » sont parfois remplacées par *rei publicae*. Cette formule renvoie directement à la cité en tant que collectivité. Un *tabularius rei publicae Volsiniensium item Ferentesium* était ainsi chargé de la gestion du *tabularium* de deux cités, à une période indéterminée **(insc. 27)**[303]. A Iulia Aemona une seconde inscription rapporte, quant à elle, la présence d'un affranchi public de la 2ème moitié du 1er siècle ap. J.-C, occupant le poste de *tabularius rei publicae* **(insc. 29)**[304]. Enfin, il existe une troisième occurrence dans une dédicace à Jupiter datée du 2ème siècle ap. J.-C. et découverte à Interamna Lirenas **(insc. 21)**[305].

L'adjectif « *publicus* » n'est ajouté qu'à deux reprises. Une première fois sur une stèle funéraire de Dion, rapportant qu'un esclave du nom d'Eracleo **(insc. 32)** était *publicus tabularius* durant le Haut-Empire et une seconde à Vienne, en Gaule Narbonnaise, où Geminius était *a tabulario publico* dans la 2ème moitié du 2ème siècle ap. J.-C **(insc. 18)**[306]. Le nom simple,

---

[296] ILGR *add.* 187 (Dion) ; CIL XII, 1283 ; SAUTEL, J., 1926, II, n°81 ; 1926, III, pl. XI, 1 (Vasio).
[297] CIL II2/5, 1176 = CIL II, 1480 = CILA II, 701.
[298] AE 2001, 854.
[299] CIL V, 8850 ; WEIß, A., 2004, p. 32, p. 72 et p. 213 ; HALKIN, L., 1897, p. 181 (Verona).
[300] MANGANARO, G., 1989, p. 164, n. 17.
[301] CIL X, 3938 ; ILS 6317 ; HALKIN, L., 1897, p. 233.
[302] CIL VIII, 7077 ; CIL VIII, 19429 ; ILAlg, II, 1, 803.
[303] CIL XI, 2710a.
[304] CIL III, 3851.
[305] AE 1911, 205.
[306] AE 2003, 1582a ; PANDERMALIS, D., 2003, p. 418 (Dion) ; AE 1952, 73 ; ILN V 104 ; WEIß, A., 2004, p. 216, n. 196. WUILLEUMIER, P., 1950, p. 145 (Vienne).

l'absence de mention d'une filiation, mais aussi la fonction du personnage laissent penser qu'il s'agissait plutôt d'un esclave que d'un pérégrin.

La position hiérarchique des *tabularii* n'est jamais précisée. Sans doute étaient-ils les responsables de leur *tabularium* respectif[307]. La stèle à *naïskos* découverte à Dion paraît d'ailleurs appuyer cette hypothèse **(insc. 33)**. L'inscription rédigée en latin révèle que le défunt mari avait administré avec honnêteté le *tabularium* de la colonie macédonienne[308]. Le nom et la dénomination exacte de cet individu ne sont pas connus, mais il est très probable qu'il exerçait en tant que *tabularius*, car au moins deux autres monuments funéraires confirment l'existence de cette fonction au sein de la cité durant le 1er ou 2ème siècle de notre ère **(insc. 31, 32)**[309].

D'autres fonctionnaires pouvaient aider le *tabularius* dans ses tâches quotidiennes. Un esclave de *Beneventum* précise ainsi, dans une dédicace fragmentaire érigée à la mémoire de sa femme, qu'il occupait la fonction d'*adiutor [t]a[b]ul(arii) [of]ficii a r[ati]o[n(ibus)] lanae* **(insc. 23)**[310]. Outre l'extrême spécialisation de cet adjoint au *tabularius* de la colonie, la formule met en exergue le poste d'*adiutor tabularii*, trop rarement attesté dans l'administration civique pour être considéré comme systématique[311]. En revanche, ce dernier apparaît fréquemment dans l'administration impériale, où les fonctionnaires sont inévitablement plus nombreux et mieux représentés. On ne peut dire si l'absence d'adjoint dans les cités est liée au hasard des découvertes, ou si elle s'explique par le faible nombre d'*adiutores* employés à ce niveau institutionnel.

Quelques individus dont le statut reste mal défini doivent être rapprochés de ces fonctionnaires. C'est notamment le cas d'Acceptus, un *tabularius* en fonction à Augusta Treverorum au début du 3ème siècle ap. J.-C[312]. Les diverses restitutions de sa dédicace en l'honneur de Mercure et Rosmerta ont conduit à des interprétations divergentes quant à son identité[313]. Il n'y a pas lieu de revenir en détails sur l'ensemble du dossier, car l'absence de

---

[307] Deux *tabularii* municipaux n'occupent jamais leur poste dans une même ville et au même moment.
[308] Le verbe utilisé est *tractare*. *« […] Viri sub dextram clavem / quia sculptam facit / tabularium tractauit […]».*
[309] PLASSART, A., 1923, p. 166 ; AE 2003, 1582a ; PANDERMALIS, D., 2003, p. 418.
[310] CIL IX, 1664 ; pour une datation au 2ème ou du 3ème siècle de notre ère, voir MAIO, L., SOLIN, H., 2013, p. 483.
[311] InscrAq. 555 ; WEIß, A., 2004, p. 210, n. 136 ; ZACCARIA, C., 2003, p. 311, n. 127 ; LUCIANI, F., 2011, p. 86-87, n. 33.
[312] CIL XIII, 4208 ; AE 1967, 320.
[313] RAEPSAET-CHARLIER, M.-TH., 1986, p. 223-229 ; SUDI-GUIRAL, Fr., 2013, p. 79 ; WEAVER, P.R.C., 1966, p. 910-911.

précision sur le contexte, provoquée ici par une lacune, fait obstacle à la compréhension complète du document. Ce problème touche également Caius Volusius Iucundus, un affranchi privé occupant un poste de *tabularius* dans le municipe de Bononia durant la première moitié du 1er siècle ap. J.-C. Son inscription funéraire, peu loquace, laisse un doute sur sa fonction exacte au sein de l'administration[314]. L'incertitude pèse aussi sur Corinthus, un *adiut(or) tabul(arii)* à Villaviçosa en Tarraconaise, qui pourrait aussi bien être un esclave privé qu'un aide-archiviste public[315]. Enfin, une statue de Cautopates fut dédiée à l'intérieur du *mithraeum* de Sarmizegetusa par Synethus, un *adiut(or)/ tabul(arii)* en fonction dans la capitale de Dacie durant le 2ème ou 3ème siècle ap. J.-C[316]. Encore une fois, la dédicace ne permet pas de savoir pour quel service ce dernier travaillait.

### 2.3. *Tabularium, tabularius* et statut civique

Les inscriptions mises en évidence dans les paragraphes précédents confirment donc l'existence de *tabularia* et de *tabularii publici* dans plusieurs régions d'Italie, mais également dans des provinces aussi diverses que la Gaule Narbonnaise, la Bétique, la Tarraconaise, la Numidie, la Pannonie et la Macédoine. Il faut maintenant s'interroger sur le lien éventuel qui pourrait exister entre ces attestations et la nature juridique des lieux où elles sont recensées.

Répondre à cette question n'est pas simple, car nous sommes bien loin de connaître le statut précis de l'ensemble des sites fouillés aux différentes périodes de leur histoire. Certains ont même parfois trop vite déduit que la présence d'un centre monumental suffisait à garantir, à une date déterminée, l'octroi d'une promotion particulière. Néanmoins, sur les vingt-sept inscriptions qui attestent l'existence d'un *tabularium* ou de *tabularii publici* **(insc. 9-35),** quatorze précisent tout de même le statut des cités**.** On constate ainsi qu'une grande majorité d'entre elles sont des municipes ou des colonies. Cela n'a rien d'étonnant puisque les lois municipales rendaient obligatoires l'enregistrement et la conservation des actes officiels dans les *municipia, coloniae, praefecturae, fora, conciliabula civium romanorum*[317]. Les cités gratifiées d'un tel statut, qui ont été intégrées dans un espace politique auquel elles n'avaient été qu'associées jusque-là, durent forcément adapter leurs infrastructures à leurs nouvelles

[314] AE 1896, 114 ; CIL XI, 6838 = ILS 7676.
[315] SUDI-GUIRAL, Fr., 2013, p. 77 ; RODRÍGUEZ NEILA, J.-Fr., 1991-1992, p. 146.
[316] IDR III/2 193 ; CIL III, 7922.
[317] CRAWFORD, M.H., 1996, p. 355-391, n. 24 ; sur les notions de *fora et conciliabula*, voir BOUET, A., 2012, p. 23.

obligations. A Munigua, la construction du *tabularium* paraît remarquablement coïncider avec l'octroi du statut de municipe de droit romain[318]. Un constat partagé à Castrum Novum, promue colonie romaine sous Octave et dont la dédicace du *tabularium* **(insc. 25)** peut être datée du dernier quart du 1er siècle av. J.-C[319].

En outre, il semble que des cités pérégrines aient déjà disposé d'un *tabularium* avant leur promotion. De toute évidence, au moment de l'incendie qui détruisit le *tabularium* de la cité, Héraclée de Lucanie n'était toujours qu'une *civitas foederata*[320] et ce n'est qu'avec la *lex Plautia Papiria* de 89 av. J.-C. qu'elle fut érigée au rang de municipe[321]. En Gaule Narbonnaise, Vasio Vocontiorum était aussi une cité fédérée au 1er siècle av. J.-C, mais nous ne connaissons pas son statut exact durant le Haut-Empire, période durant laquelle le *tabularius* Calomallus fit graver son inscription au Génie du forum **(insc. 17)**. En revanche, il est certain qu'elle était une des capitales de la cité des Voconces. En effet, la constitution d'un territoire conquis en province s'accompagne obligatoirement d'un découpage de celui-ci en *civitates*. La *civitas* est donc avant-tout un territoire à la tête duquel est placée une capitale ou chef-lieu (*caput civitatis*). Ces villes sont choisies par Rome pour y implanter l'administration civique, et y faire siéger les assemblées et les magistrats. La cité des Voconces est particulière car Pline indique qu'elle dispose du droit latin et qu'elle est constituée de deux subdivisions ayant chacune son chef-lieu : Vasio et Lucus Augusti[322]. *Civitas foederata* depuis les années 69-59 av. J.-C, Vasio possède donc des institutions municipales propres. Cette situation statutaire, curieuse il est vrai, ne serait pas sans autre exemple[323].

Le chef-lieu n'est pas défini par son importance relative, mais bien par sa fonction. Il est promu par décision administrative et non pour des raisons matérielles. Concrètement, cela signifie que certaines agglomérations secondaires, placées sous sa tutelle, possèdent parfois une

---

[318] LIZÉ, C., 2006, p. 163.

[319] BASTIANELLI, S., 1954, p. 106 ; HAACK, M.L., 2013, p. 56-57.

[320] CICÉRON, *Pour Archias*, IV : *« data est civitas silvani lege et carbonis : si qui foederatis civitatibus adscripti fuissent; si tum, quum lex ferebatur, in italia domicilium habuissent; et, si sexaginta diebus apud praetorem essent professi. quum hic domicilium romae multos »*.

[321] La guerre sociale opposant Rome à ses alliés italiens, à partir de 90 av. J.-C., s'acheva pour l'essentiel en 88 par la victoire des Romains, mais aussi par l'acquisition par les Italiens de la citoyenneté romaine. Trois lois organisèrent leur intégration : la *lex Calpurnia*, sans doute en 90, qui autorisait les généraux romains à concéder la citoyenneté à leurs alliés, la *lex Iulia*, à la fin de 90, qui l'offrait à ceux qui ne s'étaient pas révoltés, et enfin la *lex Plautia Papiria* de 89 qui généralise les concessions à tous les italiens habitant au sud de la plaine du Pô. DAVID, J.-M., 2014, p. 35-52 ; BISPHAM, E., 2007.

[322] PLINE L'ANCIEN, *Histoire Naturelle*, III, 37.

[323] CHASTAGNOL, A., 1997, p. 60.

parure monumentale plus importante[324]. Elles prennent alors l'aspect de véritables villes, plus grandes et mieux équipées que le chef-lieu lui-même, tout en restant dans la dépendance des magistrats et du conseil de la *civitas* qui y sont établis. En Gaule, c'est ce que prouvent les modalités des interventions des évergètes qui n'hésitent pas à doter ces agglomérations secondaires, particulièrement au 2ème siècle de notre ère, d'une basilique, de portiques ou d'un forum[325], opérations lourdes financièrement et accomplies en accord avec le conseil de la *civitas*[326].

Pourtant, il convient d'établir une distinction très nette entre le forum comme centre civique et les monuments qui le composent. A l'heure actuelle, la communauté scientifique s'accorde pour reconnaître qu'il n'existe pas de centre civique dans les agglomérations secondaires[327]. En effet, le mot « *forum* » resterait employé en tant que de place, propre à des rencontres, sans que celles-ci aient une connotation civique[328]. En outre, décider de nommer un espace de cette manière n'est pas innocent. Si en Gaule on préfère l'emploi du terme forum à celui de place, c'est pour montrer à quel point les agglomérations se sont romanisées, c'est-à-dire quel degré de civilisation elles ont atteint. Par conséquent, le *tabularium* étant associé, à plusieurs reprises, à la curie, il semblerait plus logique de chercher le dépôt d'archives dans le chef-lieu de la *civitas*, plutôt que dans les agglomérations secondaires théoriquement dépourvues d'une administration civique.

A Galès, l'inscription traduit une monumentalisation du centre urbain par la construction d'une curie, d'un *tabularium*, ainsi qu'un édifice où étaient conservés les étalons pondéraux. Cela suffit à prouver l'existence d'un sénat local, dont la salle de réunion devait être située sur le forum. Pourtant, la dédicace gravée pour la sauvegarde de Maximin Le Thrace (235 et 238 ap. J.-C.) montre que la communauté avait encore, durant le règne de cet empereur, le statut de cité pérégrine. Le nombre limité de citoyens romains est sans doute l'une des raisons qui

---

[324] L'expression « agglomération secondaire » a été employée dès les années 1980 par Chr. Goudineau et P.-A. Février, car elle permettait de conserver le mot ville dans son acception moderne d'espace bâti, tout en différenciant la ville-capitale de toutes les autres villes du territoire. GOUDINEAU, Chr., FEVRIER, P.-A., 1980, p. 88-100.

[325] Dans le bourg actuel de Vendœuvres-en-Brenne (Indre), sur le territoire de la cité des Bituriges Cubes, parmi des vestiges repérés au 19ème siècle, on trouve une pierre dont il subsiste la partie droite (CIL XIII, 11151). Elle porte une dédicace où le mot FORO figure à l'avant-dernière ligne. HERON DE VILLEFOSSE, A., 1908, p. 185-214.

[326] TASSAUX, F., 1994, p. 23-24.

[327] BOUET, A., 2012, p. 33.

[328] Voir le développement dans DONDIN-PAYRE, M., 2012, p. 55-63, à partir de l'exemple de Vendœuvres-en-Brenne.

expliquent que Galès n'a pas pu dépasser le rang de *civitas*. En effet, l'onomastique étudiée montre la présence d'un fort substrat punique ; seul le tiers des individus comptés étant des citoyens romains. On note également la naturalisation progressive des pérégrins par l'exercice de la magistrature et du flaminat[329]. Cela n'a pourtant pas empêché cette *civitas* de jouir d'un centre civique et par conséquent d'un certain dynamisme municipal. Les chantiers de constructions recensés, datables entre la deuxième moitié du 2ème siècle et la première moitié du 3ème siècle ap. J.-C., montrent que la cité était encore, à cette époque, en voie de romanisation. Galès est un des nombreux exemples de communautés aux origines complexes réunies par Rome dans son empire et qui tendent vers un idéal romain.

Certaines agglomérations indigènes marquent une volonté telle d'être intégrées à l'Empire, qu'elles n'attendent pas toujours de voir évoluer leur statut pour se doter d'un ensemble monumental qui se calque sur le modèle romain. C'est d'ailleurs le cas au Magdalensberg. Cette agglomération contrôlée par Rome avant la constitution de la province vers 45-48 de notre ère et l'établissement de son nouveau chef-lieu à *Virunum*, n'est donc pas à proprement parler romaine[330]. Toutefois, l'influence de Rome se marque nettement dans son architecture et ses institutions : basilique et temples sont complétés par un ensemble administratif, composé d'un local d'assemblée similaire en de nombreux points au modèle de la curie et précédé par une salle dédiée aux archives. Ici, rien n'indique clairement la dénomination de ces espaces et on ne sait si l'on peut véritablement parler de « *tabularium* » à cette période. Cependant, les similarités sont frappantes.

En conséquence, plutôt que d'être exclusivement construit dans des municipes ou des colonies, il me semble que la construction d'un *tabularium* - sous cette dénomination - pouvait être entreprise, là où sont implantées les principales composantes d'une administration civique romaine.

### 2.4. Les fonctions et le contenu du *tabularium* civique

Il existe peu de témoignages directs sur les fonctions remplies par le *tabularium* et ses fonctionnaires. Néanmoins, une analyse méticuleuse des sources écrites permet de les restituer

[329] ABID, H., 2017, p. 55-76.
[330] Pour la chronologie de la zone, voir VETTERS, H., 1963, p. 40-48, pl. XI ; pour la constitution de la province, ALFÖLDY, G., 1974, p. 18.

sans trop de difficulté. Ces dernières trouvent d'ailleurs un parallèle remarquable dans les quatre éléments qui figurent sur la stèle funéraire de Dion **(insc. 33)** : le *rotulus*, la clé, le calame et l'encrier. Cela dit, il convient toutefois de ne pas chercher à extrapoler les observations suivantes à l'ensemble des *tabularia* et de laisser le champ libre à quelques disparités locales.

### *2.4.1. L'enregistrement et l'entreposage des documents*

La principale fonction du *tabularium* est l'enregistrement des actes officiels produits par les institutions romaines d'une cité. L'édifice répond ainsi à une prescription obligatoire qui apparaît dans un décret mis au jour à Pise, mais aussi dans la Table d'Héraclée et dans les lois municipales de l'époque flavienne[331]. Pour autant, les textes ne préconisent jamais la construction d'un bâtiment spécifique dédié à l'enregistrement des actes publics. En réalité, cette décision revient sans doute aux seules instances municipales. Le fait que le terme « *tabularium* » n'y soit employé à aucun moment est d'ailleurs particulièrement significatif. Pour signaler un dépôt parmi les archives officielles, des formules plus génériques sont utilisées telles que « *in tabulas publicas* » ou « *in tabulas communes municipium eius municipii* »[332].

J. F. Rodriguez Neila a tenté d'établir la liste des documents entreposés dans les archives publiques à partir des lois municipales de l'époque flavienne[333]. Qu'elles soient fragmentaires ou presque complètes, ces dernières sont toujours gravées sur de grandes plaques de bronze fixées *in loco celeberrimo eius municipii […] ita ut de plano recte*[334]. Les plus importantes sont la *Lex Irnitana* et la *Lex Ursonensis*, que viennent compléter la *Lex Salpensana*, la *Lex Malacitana* et la *Lex Villonensis*. Elles sont toutes les cinq des versions locales de la *Lex Flavia Municipalis*, qui établissait un cadre général pour les statuts et l'administration des municipes[335]. Le modèle n'était vraisemblablement pas un texte original, car un nombre important de ses chapitres renvoie à la situation républicaine, à la législation augustéenne, ainsi

---

[331] CIL I², 593 (Héraclée, milieu 1er siècle av. J.-C.) ; CIL XI, 1420, 1421 (Pise, 4 ap. J.-C.) ; CILA, II/4, 1201 (*Lex Irnitana)* ; CIL II²/5, 1022 (*Lex Ursonensis*) ; CIL II, 1963 (*Lex Salpensana*) ; CIL II, 1964 (*Lex Malacitana*) ; CILA, II, 4, 1206 (*Lex Villonensis*).

[332] A Urso, les « *tabulae publicae* » sont utilisées pour désigner, de manière générique, les archives de la colonie (*Lex Ursonensis*, ch. 81, 130-131, 134) comme on le voit également dans le décret provenant de Pise (CIL XI, 1420 : l. 42, 59), alors que la *Lex Irnitana* parle plutôt de « *tabulae communes minicipium eius municipii* » (*Lex Irnitana*, ch. 63, 66, 73).

[333] RODRIGUEZ NEILA, J. F., 1991-1992, p. 145-174.

[334] CILA, II/4, 1201 (*Lex Irnitana)* ; CIL II²/5, 1022 (*Lex Ursonensis*) ; CIL II, 1963 (*Lex Salpensana*) ; CIL II, 1964 (*Lex Malacitana*) ; CILA, II, 4, 1206 (*Lex Villonensis*).

[335] GONZALEZ, J., 2012, p. 97-109.

qu'à la condition des municipes italiens[336]. Sans être rigoureusement identique, la constitution des municipes fondés à partir des Flaviens ne différait pas substantiellement de celle en vigueur pour les municipes et colonies créés depuis le début de l'Empire. On sait notamment que les citoyens de la *colonia Iulia Genetiva* possédaient une loi d'époque césarienne qu'ils firent graver à nouveau à l'époque flavienne[337]. En définitive, la comparaison avec la *Lex Irnitana* fait apparaître plus de ressemblances que de discordances et il n'est donc pas absurde de chercher des réponses dans les grands textes espagnols. Naturellement, la liste qui en résulte demeure théorique et n'est pas forcément applicable à toutes les cités latines de l'Empire. Néanmoins, elle peut être étayée ponctuellement par d'autres documents, antérieurs ou postérieurs à l'époque flavienne.

Les archives sont indissociables des institutions romaines de la municipalité. En cela, le sénat local apparaît comme l'organe politico-administratif le plus important. Il est composé d'un nombre variable de décurions qui se réunissaient à l'intérieur d'un édifice inauguré que l'on nomme la curie[338]. Les *commentarii* et les *acta* des séances étaient soigneusement consignés dans des *codices*. En effet, un décret de Caere, daté précisément de l'an 113 ap. J.-C., a été rendu à partir d'informations contenues dans le « *Commentarium cottidianum municipi Caeritum*»[339]. Le document joint est présenté comme une copie extraite et certifiée des actes de la curie municipale, obtenue par un scribe de la cité. On peut donc affirmer que lorsque qu'il fut émis, il était déjà habituel pour toute discussion débattue par l'*ordo decurionum* de Caere, d'être transcrite dans des registres conservés parmi les archives, en même temps que la correspondance qu'elle pouvait générer[340].

---

[336] FRANÇOIS, J., 1990, p. 381-401 ; le chapitre 91 renvoie à une loi julienne de 17 avant notre ère : « *quae de iudiciis priuatis proxime lata est* ». GONZALEZ, J., 1986, p. 150 ; le fragment trouvé à *Lauriacum*, en Norique, montre que la loi n'était pas diffusée qu'en Espagne. FIRA², n. 26, p. 220.

[337] Dans la littérature, la *lex coloniae Genetivae Iuliae* est plus couramment désignée comme la *lex Ursonensis*. CRAWFORD, M.H., 1996, p. 393-454.

[338] Tout espace inauguré, comme un temple par exemple, pouvait également remplir cette fonction. A Augusta Emerita, une sculpture en bronze du « *Genius Senatus* » a été découverte lors de la fouille du temple de Diane qui présidait le centre monumental. On peut donc envisager que les décurions se réunissaient au moins occasionnellement à cet endroit. MARTINEZ ALVAREZ, J., 1976, p. 141-151.

[339]D'après l'inscription, les décisions de l'*ordo* étaient consignées sur le *commentarium cottidianum* puis archivées. CIL XI, 3614.

[340] A Rome, Suétone place la création des *acta senatus* au premier consulat de César, en 59 av. J.-C. SUÉTONE, *Vie des douze Césars*, Jules César, 20, 1 ; avant lui, les magistrats qui présidaient les sessions du Sénat de Rome, généralement les consuls, prenaient des notes sur les *relationes* présentées et les délibérations qui en découlaient. Elles n'avaient pas de caractère officiel et étaient conservées à titre de commentaires privés. Sur la question, voir CENCETTI, 1940, p. 10 ; RODRIGUEZ NEILA, J.-Fr., 1991-1992, p. 145-174 ; COUDRY, M., 1994, p. 65-102.

Les décisions officielles prises durant ces débats étaient publiées sous forme de *decreta*. La *Lex Irnitana* indique que lorsqu'un décret était rédigé et approuvé par les membres de l'*ordo decurionum*, il faisait l'objet d'un contrôle final par le magistrat ayant présidé la séance, afin de comparer les termes de la formulation avec ce qui avait été précédemment décidé. Ce dernier le plaçait ensuite parmi les « *tabulae publicae* » ou les « *tabulae communes municipium eius municipii* » endéans les dix jours. Ce n'est qu'à partir de son enregistrement que le document acquérait sa pleine validité juridique[341].

La gestion quotidienne d'une cité impliquait également de documenter l'ensemble de ses activités financières. Il s'agit d'une préoccupation majeure qui se manifeste abondamment dans les lois municipales. En effet, la *lex Ursonensis* indique que les décurions procédaient à un examen continu des dépenses encourues par les magistrats[342]. Parmi les *tabulae publicae*, il existait plusieurs registres dans lesquels était tenue une comptabilité reprenant les revenus et les dépenses[343]. Un *codex accepti et expensi* est évoqué dans une des deux inscriptions de Trebula Suffenas qui traitent de la même affaire **(Insc. 24a-b)**. Elles rendent compte d'un prêt accordé par la cité à un citoyen et remboursé vers l'année 60 ap. J.-C[344]. La première a été gravée juste après le remboursement du prêt, tandis que la seconde ne l'a été qu'une quarantaine d'années plus tard, sous Trajan, sans doute à l'initiative des héritiers de A. Furius, à un moment où se posait la question de l'identité du propriétaire légitime des terres que l'on savait avoir été mises en gage[345]. Le premier document était donc toujours disponible plus de quarante années après sa rédaction. Plus intéressant encore, le texte a été copié et certifié « *in tabulario* », à partir de tablettes issues d'au moins deux *codices* qui s'y trouvaient, mais aussi avec l'autorisation du curateur de la cité, nommé par l'empereur Trajan.

La liste et les documents relatifs aux biens publics sont également conservés. La *Lex Malacitana* est claire sur ce point et stipule que les duumvirs avaient pour devoir de s'assurer que les contrats fonciers soient correctement consignés dans les archives du municipe, détaillant

[341] GONZALEZ, J., 1986, p. 159.
[342] *Lex Ursonensis*, Ch. 96.
[343] Ce codex existe également dans la sphère domestique. Ce n'était pas simplement un livre de caisse, on y notait les événements associés aux dépenses et rentrées. Les inscriptions faites sur un livre de caisse sont sans conséquence juridique pour les tiers, à l'inverse de celles des *nomina* portées sur un *codex accepti et expensi*. Sur le sujet, voir MINAUD, G., 2005.
[344] AE 1999, 571a et b = AE 2007, 444.
[345] BUONGIORNO, P., CAO, I., 2007, p. 81-108.

ainsi chaque bail[346]. Les tablettes mises au jour dans la villa de Lucius Caecilius Iucundus à Pompéi illustrent parfaitement cette obligation. Seize d'entre elles (n°138-153) sont en rapport avec des affaires conclues entre le banquier et les autorités municipales de Pompéi[347]. Il s'agit de reconnaissances de paiements établies par un esclave public de la cité. En général, l'argent a été versé par Iucundus et le motif de la location est un bien appartenant à la colonie : une propriété, une foulerie, une pâture ou la prise à ferme d'une taxe destinée au trésor. Les tablettes portent toujours la signature d'au moins un des duumvirs en fonction au moment du paiement.

Une telle gestion implique l'existence de cadastres similaires à celui découvert à Arausio, où sont indiqués pour chaque centurie, les coordonnées, les catégories de terres qui la composent, le nombre de jugères concédées, mais aussi le taux de la redevance et le montant annuel devant être payé à la colonie[348]. Nous avons vu dans le chapitre précédent que d'après Hygin le Gromatique, ces cadastres étaient réalisés en deux exemplaires. L'un était gardé dans les archives de la cité, l'autre était envoyé à Rome, au *tabularium Caesaris*[349]. Tout contrevenant s'exposait à des amendes imposées par les magistrats locaux. Celles-ci étaient également enregistrées dans les archives, car l'argent qui en résultait participait notamment au maintien des constructions publiques[350]. C'est donc en toute logique que les comptes et les actes relatifs aux diverses transactions financières de la cité étaient conservés dans le *tabularium*.

Parmi les documents d'importance, on citera également la liste des citoyens, obtenue à partir des registres du cens. Son existence est attestée par le discours de Cicéron en faveur d'Archias, mais aussi par une inscription non datée provenant de Cirta, en Numidie, qui rappelle la distribution d'un denier par personne et la tenue de jeux pour les citoyens figurants dans les registres de la cité[351]. Les informations relatives au cens étaient compilées tous les cinq ans au niveau local par les principaux magistrats, les duumvirs, revêtus dans certaines communautés de pouvoirs spéciaux et du titre de *quinquennalis*[352]. Il n'est donc pas étonnant que ce soit un duumvir quinquennal qui fit construire, à ses frais, le *tabularium* de la colonie de Castrum Novum vers 33 av. J.-C. La table d'Héraclée, gravée quelques dizaines d'années auparavant,

---

[346] ROLDAN DEL PINO, M., 2001, p. 51-70.
[347] ANDREAU, J., 1974, p. 18 et 53.
[348] *Lex Irnitana*, ch. 76 ; CHASTAGNOL, A., 1965, p. 152- 159.
[349] NICOLET, C., 1988, p. 203 ; voir également MOATTI, C., 1993.
[350] *Lex Irnitana*, ch. 66.
[351] ILS 6858 = ILAlg, II, 2, 479 : *« secundum matricem publicam ciuibus »*.
[352] Sur la question du cens, voir BRUNT, P.A., 1971, p. 104 ; NICOLET, C., 1985, p. 1-24 ; LO CASCIO, E., 1990, p. 287-317 ; LO CASCIO, E., 1997, p. 3-76.

nous informe déjà sur l'obligation, pour le magistrat en charge du cens, de déposer les registres dans les archives de sa cité et d'en envoyer une copie à Rome[353]. Aux listes diverses, il faut ajouter celles où sont recensés les magistrats locaux, le personnel subalterne municipal ou celui des différents sacerdoces[354]. Les noms des pontifes et des augures qui n'étaient pas qualifiés pour occuper le poste pouvaient même être retirés des archives publiques[355].

*Figure 24 : Munigua. Lettre de Titus (insc. 15). Bronze, 1er siècle ap. J.-C., musée archéologique, Séville (photographie de José Morón Borrego).*

On conservait également une documentation variée en lien avec l'élection des comices[356], ou encore les serments prononcés par les scribes du municipe[357], mais surtout les documents concernant les relations extérieures de la cité. Les lettres adressées par l'empereur étaient déposées parmi les *tabulae publicae* et copiées sur du bronze à certaines occasions pour être affichées publiquement. Celle de Titus, dictée le 7 septembre de l'an 79 et découverte dans le

[353] Durant sa dictature, César a introduit un recensement décentralisé dont l'organisation est connue par la *Tabula Heracleensis*. Par conséquent, les citoyens ne sont plus enregistrés par tribus mais par municipalités, et ils ne sont plus obligés de se déplacer. Seuls les registres locaux sont envoyés pour être centralisés à Rome. NICOLET, C., 1987, p. 1-25 ; LO CASCIO, E., 1990, p. 287-317 ; MOATTI, C., 2007, p. 36-37.
[354] *Lex Irnitana*, ch. 73.
[355] *Lex Ursonensis*, ch. 91 : « *de tabulis publicis eximendum curanto* ».
[356] *Lex Ursonensis*, ch. 101 et 115 ; *Lex Malacitana*, ch. 51, 55 et 57.
[357] *Lex Irnitana*, ch. 73.

*tabularium* de Munigua **(insc. 15)**, avait été rendue publique comme en témoignent les quatre trous de fixation présents dans chaque coin de la plaque (fig. 24)[358]. Son affichage se justifiait car il s'agissait d'une affaire qui concernait directement le municipe et ses citoyens. Dans sa lettre, l'empereur annulait une amende imposée par Sempronius Fuscus lors d'un procès entre les autorités de Munigua et le percepteur des taxes municipales, Servilius Pollio[359]. Ce n'est que plus tard, sans doute lorsque sa validité fut dépassée, que quelqu'un pris soin d'entreposer cette copie en bronze dans le *tabularium* sous deux tuiles contrebutées[360].

Elle était accompagnée d'une *tabula hospitalis* **(insc. 14)** gravée, elle aussi, dans du bronze (fig. 25). Ces dernières marquent le patronage entre la cité et certains particuliers. Les lois sont à nouveau très claires sur le sujet et le patronage par un notable est obligatoirement soumis à un vote des décurions[361]. Si ces derniers rendent une décision favorable, un contrat de bronze est gravé pour chaque partie et un exemplaire est déposé dans les archives du municipe.[362].

Enfin, précisons que les lois espagnoles fournissent une série de prescriptions aux magistrats en charge de la justice mais que, contrairement aux autres catégories de documents évoquées jusqu'ici, elles ne mentionnent jamais le dépôt des procès-verbaux au sein des archives du municipe[363]. Sur ce sujet, Dario Mantovani distingue d'ailleurs deux grandes catégories d'écrits. Il y a d'abord les *«scritture esposte »*, destinés principalement à communiquer l'information et à constituer tout au plus une mémoire à court terme ; ce sont les listes des juges qui étaient affichées, selon la *lex Irnitana*, à un endroit où elles pouvaient être consultées par tout le monde[364]. Viennent ensuite les documents au sens strict, destinés à survivre sur le long terme. Ce sont les *commentarii* des magistrats en charge de rendre la justice, conservés dans leurs archives personnelles, probablement dans des *codices*[365].

---

[358] AE, 1962, 287 et 288.
[359] Voir aussi la lettre envoyée par Vespasien aux décurions du municipe de Sabora. CIL II2/5, 871 = CIL II 1423 (p 867, 1049) = ILS 6092.
[360] HAUSCHILD, Th., 1986, p. 329.
[361] *Lex Irnitana*, ch. 61 ; *Lex Ursonensis*, ch. 130-131.
[362] JAIDI, H., 2006, p. 41-60.
[363] LE ROUX, P., 1991, p. 99-124.
[364] *Lex Irnitana*, ch. 85-86 et 90 : « *ita u(t) d(e) p(lano) r(ecte) l(egi) p(ossint)* ».
[365] MANTOVANI, D., 2000, p. 651-691 ; voir également dans le même tome MOREAU, Ph., 2000, p. 693-721 ; sur le sujet CORIAT, J.-P., 2012, p. 167-190 ; LE ROUX, P., 1991, p. 99-124 ; CAPOGROSSI COLOGNESI, L., GABBA, E., 2006.

*Figure 25 : Munigua. Tabula Hospitalis (insc. 14). Bronze. 1er siècle ap. J.-C. Musée archéologique, Séville (photographie de José Morón Borrego).*

Il découle de cette analyse que les documents conservés au sein des archives publiques étaient non seulement en rapport avec les activités normatives de la cité, mais également avec ses activités financières : les décisions des décurions, les comptes et les actes relatifs aux diverses transactions avec la cité, les documents relatifs aux biens publics, la liste des citoyens et les listes du recensement, les serments des magistrats et des scribes, la documentation relative aux *comitia*, la listes des décurions, des magistrats, des prêtres et des agents municipaux, le cadastre local, les actes relatifs aux relations extérieures de la cité et enfin les actes impériaux (*epistulae, edicta*). En définitive, il s'agit surtout de documents placés sous le contrôle de l'*ordo decurionum* siégeant dans la curie.

*2.4.2. La gestion des documents*

La consultation des documents devait être régulière, ne fût-ce que lorsque les magistrats municipaux étaient dans l'obligation de communiquer aux décurions un rapport sur l'état de la *pecunia publica* ou sur la gestion des propriétés foncières. D'une manière générale, on consultait les *tabulae publicae* face à tout problème qui se présentait dans la vie civique, puisqu'elles servaient de référence. Les fonctionnaires en charge du *tabularium* devaient donc être capables de fournir les documents à la demande des autorités[366]. Ceux-ci étaient classés afin de pouvoir être utilisés efficacement. Il n'est pas possible de savoir avec certitude quels principes étaient privilégiés, même si le plus probable reste un agencement en séries thématiques et chronologiques.

Ce classement pouvait aussi dépendre du support employé - papyrus ou *tabula cerata* - et du mode de compilation choisi - *rotulus* ou *codex* -. Sur la stèle funéraire du *tabularius* de Dion **(insc. 33)**, c'est un *rotulus* que l'on a choisi de représenter. Tout comme sur un relief du 2ème siècle ap. J.-C., trouvé à Neumagen à proximité de Trèves (fig. 26), « *in loco Castrorum Constantini* »[367]. A l'origine, il appartenait à l'un des nombreux monuments funéraires qui furent élevés aux abords de la capitale des Trévires, avant d'être réemployé dans les fortifications de la station voisine de *Noviomagus*. Un personnage y manipule d'imposants *rotuli* placés sur des étagères. Certains d'entre eux sont munis d'un *titulus* trapézoïdale pour en identifier le contenu[368].

Dans la pratique, le *codex* présentait l'avantage d'être plus facile à consulter grâce à sa structure en *paginae* numérotées, subdivisées elles-mêmes en *kapita*. Il n'y a donc rien de surprenant à ce que le *Commentarium cottidianum* de Caere soit tenu à jour dans un ou plusieurs *codices*. Dans l'inscription qui en rapporte trois extraits, chacun est accompagné de sa position précise dans l'original archivé[369]. Le contenu de la table d'Esterzili **(insc. 08)**, évoqué dans le

---

[366]CIL XI, 1421 : « *ea omnia, quae supra scripta sunt, ex decreto / nos*[*tro*]*coram proquaestoribus primo quoque tempore per scribam publ*[*i*]*c*[*um i*]*n tabulas publicas referenda curent* » ; CRAWFORD, M.H., 1996, tab. VA (Ch. C) CXXX-CXXXI ; GONZALEZ, J., 1986, p. 147-243.

[367] Aujourd'hui perdu, ce relief est connu d'après une gravure du 17ème siècle publiée dans BROUWER, K., MASEN, J., 1670. Ensuite, elle fut reprise dans BIRT, Th., 1907, p. 247, fig. 159.0.

[368] Cette représentation a plusieurs fois été interprétée comme celle d'une bibliothèque, mais rien n'est moins sûr. Sur le sujet, voir dernièrement MARGANNE, M.-H., 2015, p. 335-350.

[369] CIL XI, 3614 : « *Inde pagina XXVII kapite VI ;* […] *Inde pagina altera capite primo ;* […] *Inde pagina VIII kapite primo* ».

chapitre précédent, montre que les documents de référence ont également été copiés et certifiés e*x codice ansato*, plus précisément à partir des chapitres 8, 9 et 10 de la tablette V, trois jours avant les Ides de Mars[370]. Il en va de même pour le compte-rendu des activités financières de la cité de Trebula Suffenas **(insc. 24a-b)**, où le document original attestant du remboursement de la dette de A Furius était inscrit sur la *tabula* VIII du *codex accepti* et *expensi*. L'enregistrement rigoureux des documents et la réalisation de copies certifiées conformes sont rappelés par le calame et l'encrier figurant sur la stèle de Dion **(insc. 33)**.

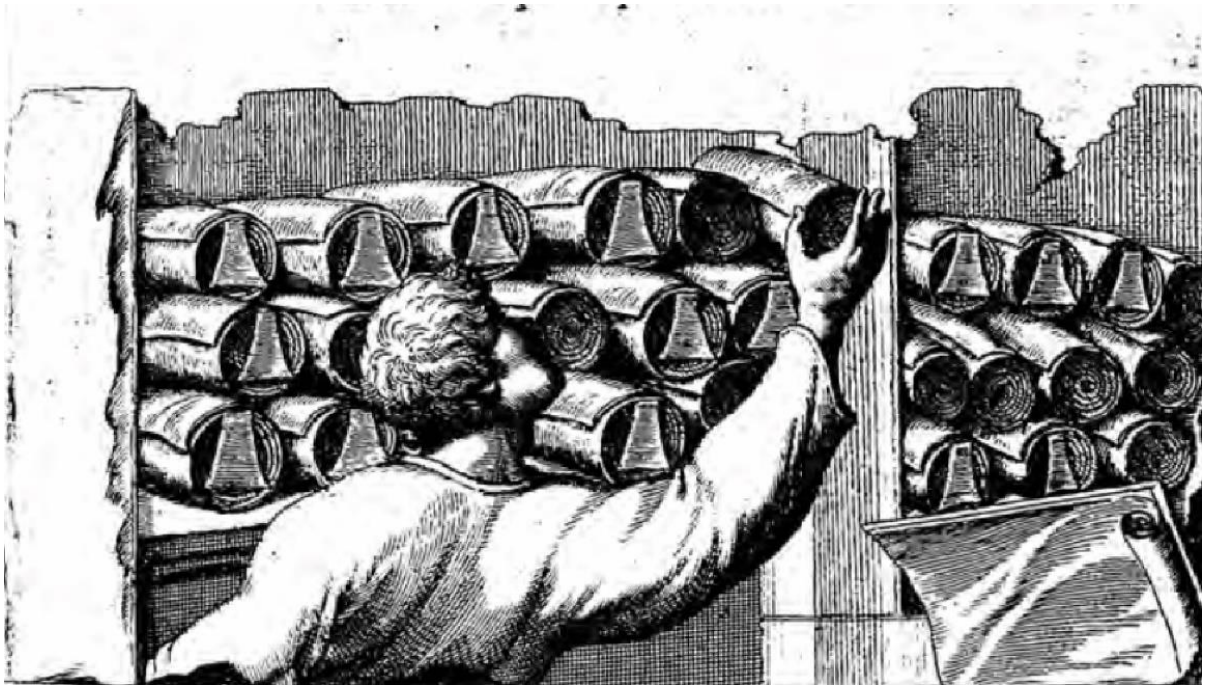

*Figure 26 : Relief de Neumagen (d'après la gravure de l'ouvrage* BROUWER, *K., et* MASEN, *J., 1670, p. 105).*

En théorie, la rédaction des actes officiels revenait à des scribes, dont le recrutement et les conditions de travail faisaient l'objet de prescriptions bien définies dans les lois municipales[371]. Ces derniers étaient, notamment, chargés de tenir et de rédiger les documents financiers de leur communauté[372]. Ils pouvaient parfois disposer de *librarii*, qui effectuaient des tâches telle que la copie des *instrumenta* originaux à la demande de l'administration centrale de Rome[373]. Entre les 1er et 3ème siècles ap. J.-C., les scribes faisaient donc partie des *apparitores* et leur condition

[370] CIL X, 7852, l.2-4.
[371] Les témoignages épigraphiques concernant ces scribes sont nombreux, particulièrement en Pannonie et en Dacie. CIRJAN, R., 2010, p. 183-184.
[372] *Lex Irnitana*, ch. 73 : « *scribae qui tabulas libros rationes communes in eo municipio scripturi ordinaturique erunt* ».
[373] SUDI-GUIRAL, Fr., 2013, p. 81.

juridique était celle d'hommes libres employés avec une *locatio operarum* par les services de l'administration municipale[374]. Par conséquent, ceux-ci n'étaient pas attachés spécifiquement au *tabularium* civique[375].

Il faut se demander si les *servi* et *liberti publici* employés au *tabularium* pouvaient, eux aussi, être amenés à effectuer des travaux d'écriture, du moins les plus courants. J.-Fr. Rodríguez Neila considère que cette hypothèse est envisageable dans la mesure où l'on confiait parfois aux esclaves publics certaines responsabilités, notamment en matière de gestion financière[376]. Il pense même que cela offrait l'avantage indéniable pour l'*aerarium* municipal d'économiser la solde d'*apparitores* que les esclaves suppléaient[377]. On peut alors imaginer que le *tabularius* et ses éventuels commis intervenaient lors de la copie de documents de moindre importance. L'inscription de Trebula Suffenas **(insc.24b)** démontre que ces copies pouvaient être réalisées à l'intérieur du *tabularium*, sans pour autant être une pratique systématique.

### *2.4.3. La protection des documents*

Le contenu du *tabularium* nécessitait un contrôle attentif et permanent. Sur sa stèle funéraire, c'est par une clé que le *tabularius* de Dion décide de matérialiser cet enjeu fondamental. Il s'agit de l'objet essentiel, comme le confirment à la fois sa place en haut du décor, les dimensions que le sculpteur lui a données et son évocation dans l'inscription. Le modèle représenté est tout à fait identifiable. Il s'agit d'une clef en métal caractéristique de la serrurerie romaine, dotée d'une tige, d'un anneau circulaire et terminée par un panneton. La valeur des documents conservés obligeait incontestablement à la plus grande vigilance car la falsification, le vol, voire la destruction de certains textes restaient une tentation forte pour ceux qui pouvaient avoir intérêt à les faire disparaître. Selon H. Galsterer, c'est d'ailleurs pour cette raison que l'on avait incendié le *tabularium* d'Héraclée pendant la guerre sociale[378].

---

[374] CIRJAN, R., 2010, p. 181.

[375] Une seule inscription datée du 2ème ou 3ème siècle ap. J.-C., provenant de Sarmizegetusa, mentionne peut-être un *[scr]iba t[abu]lari*. Toutefois, il n'est pas impossible qu'il fasse partie des fonctionnaires de l'administration impériale. CIL III, 7975 = IDR III/2 386.

[376] L'esclave Privatus rédigeait des reconnaissances de paiements pour la cité de Pompéi. ANDREAU, J., 1974, p. 18 et 53.

[377] RODRÍGUEZ NEILA, J.-Fr., 1997, p. 221 ; RODRÍGUEZ NEILA J.-Fr., 2005, p. 71.

[378] CICÉRON, *Pour Archias*, 4. 8 ; GALSTERER, H., 1976, p. 169, n. 85.

A Rome, les luttes politiques de la fin de la République ont été à l'origine de nombreux conflits entre parties, qui s'accusaient mutuellement de pénétrer illégalement dans les archives avec la complicité du personnel de service pour prendre copie de documents, supprimer des *senatus consulta* avant leur enregistrement, ou introduire de faux décrets au milieu de séries d'authentiques[379]. A l'époque impériale, le phénomène se généralise. Ainsi, sous le règne de Claude, le gouverneur Quintus Veranius infligea le fouet aux esclaves des archives de Myra en Lycie, tout en les menaçant de peines plus sérieuses s'ils continuaient à accepter des documents où l'on avait ajouté ou supprimé des informations[380]. Un peu plus tard, Suétone rappelle que l'empereur Néron ordonna de prendre de nouvelles précautions pour cacheter les *tabulae* afin de décourager les éventuels faussaires[381]. Nous avons également connaissance d'un édit impérial à Sibidounda en Pisidie du 2ème siècle ap. J.-C. qui eut pour but de lutter contre la falsification de documents[382]. Enfin, plus remarquable encore, la table de Trinitapoli, datée de l'époque de Valentinien Ier, conserve le texte d'un acte normatif impérial destiné cette fois à protéger les contribuables des actes complices entre les *tabularii* municipaux et provinciaux[383]. Manifestement, l'intégrité des fonctionnaires fut mise à rude épreuve et l'honnêteté était une qualité indéniable, soulignée une nouvelle fois par la stèle de Dion[384].

Les modalités d'accès aux archives restent mal connues. Les sources ne font état d'aucune réglementation générale sur le sujet. Il existe quelques indications indirectes sur la procédure à suivre pour obtenir copie d'un document déposé à l'*aerarium* de Rome, ou dans un *tabularium* municipal[385] . Le Digeste précise que « *le sénat a ordonné que tombent sous le coup de la lex de peculatu, celui qui, sans l'ordre de la personne en charge, a donné la permission de consulter ou de copier des archives* »[386]. Il y a visiblement une distinction entre le fait de consulter (*inspicere*) et de prendre copie (*describere*), ce qui suppose l'existence d'un droit de consultation. On ne sait exactement de quand date ce sénatus-consulte, mais la consultation des pièces utiles aux affaires judiciaires est parfaitement attestée dès l'époque républicaine et tout

---

[379] TITE-LIVE, *Histoire romaine*, III, 55 ; SUÉTONE, *Vie des douze Césars*, *César*, 28 ; *Auguste*, 94 ; CICÉRON, *Lettres aux amis*, IX, 15, 4 ; XII, 1, 1 et 29 ; *Lettres à Atticus*, IV, 18, 2 ; XV, 26, 1 ; *Philippiques*, V, 4, 12 ; *Pour Sylla*, XIV, 40 ; *Sur sa maison*, 19, 50 ; *De la nature des dieux*, III, 30, 74 ; *Pour Milon*, 27, 73 ; *Les paradoxes des Stoïciens,* IV, 2, 31 ; *Pour Caelius,* 32, 78 ; PLUTARQUE*, Vie de Cicéron,* 34.
[380] SEG 33, 1157.
[381] CICÉRON, *Pour Milon*, 73 ; SUÉTONE, *Vie des douze Césars*, VI, Néron, 17.
[382] BEAN, J.I., 1960, p. 71-72, n. 124.
[383] AE 1984, 250 ; AE 2003, 359 ; GIARDINA, A., GRELLE, F., 1983, p. 249-303.
[384] AE 1998, 1200 : « *Viri sub dextram clavem / quia sculptam facit / tabularium tractauit / summa cum fide* ».
[385] MOATTI, C., 2003, p. 27-44.
[386] *Le Digeste*, 48, 13.11(9).5 : « *tabularum publicarum inspiciendarum describendarumque potestatem fecerit* ». Traduction issue de MOATTI, C., 2007, p. 40 ; sur la *lex de peculatu*, voir GNOLI, F., 1979.

au long de l'Empire[387]. Les archives n'étaient donc pas accessibles sans l'autorisation préalable du magistrat qui en était responsable. Dans la plupart des colonies romaines, c'est le questeur qui remplissait cette fonction[388]. Quiconque voulait obtenir la copie d'un acte s'adressait directement à lui. Une fois la demande acceptée, il donnait ensuite ses ordres aux scribes[389].

Toutefois à certaines occasions, les curatelles venaient compléter l'arsenal des institutions municipales[390]. En effet, sur le modèle de la mesure prise par Tibère au début de son règne, qui créait à Rome trois *curatores tabularum publicarum* ou *tabulariorum publicarum*, la tâche revenait parfois à des curateurs nommés par l'empereur[391]. Ils étaient chargés de surveiller les finances de la municipalité lorsque celle-ci connaissait quelques problèmes budgétaires. Longtemps ponctuelle et exceptionnelle, cette mise sous tutelle impériale est plus fréquemment appliquée dans les cités d'Italie à partir de l'époque de Trajan. C'est donc sans doute pour contrôler la bonne tenue des archives publiques, qu'un curateur nommé par ce même empereur se trouvait à Trebula Suffenas **(insc.24b)**. Parmi d'autres exemples connus, notons qu'un certain Sex. Samicius Maximus, édile, décurion et *q(uinquennalis)* fut *tabulari pub(lici) curator* à Aquae Sextiae **(insc. 16)**[392], tandis qu'un *tabularum et librorum curator primus constitutus* est attesté à Ostie[393].

Les sources écrites et iconographiques démontrent les nombreux efforts consentis pour protéger les documents contre les personnes mal intentionnées. Elles donnent majoritairement l'impression que le *tabularium* était un espace clos où des écrits importants qui concernaient les affaires de la cité étaient rigoureusement gardés. On ne peut donc raisonnablement concevoir le *tabularium* civique comme un édifice facilement accessible depuis l'espace public.

---

[387] La consultation était régulière dans le cadre des procès, en témoigne par exemple la *lex Acilia*, l. 34 (*FIRA* I, 7 : « *de testibus tabulisque custodiendis* »), où il est prévu un délai pour aller chercher des documents publics. Le lien entre procès et consultation des archives est si étroit qu'un avocat interdit de plaidoirie ne pourra pas, selon Ulpien, demeurer dans un lieu d'archivage. *Le Digeste,* 48, 19, 9, 6.

[388] Dans le *senatus consultum* de Caere, Cuperius Hostilianus agissait en qualité de questeur. PISO, I., 2005, p. 63 ; voir également une inscription de Sardaigne (CIL X, 7852) où on remarque que les copies des actes étaient réalisées par un *scriba quaestorius*.

[389] LIEBENAM, W., 1900, p. 244.

[390] VAN ANDRINGA, W., 1998, p. 165-175.

[391] DION CASSIUS, *Histoire romaine*, LVII, 16, 7 ; CIL X, 5182 ; CIL VI, 916.

[392] CIL XII, 525 = CLERC, 20. L'inscription ayant disparu, sa datation est difficile à établir ; la transcription choisie est celle publiée dans VILLARET, A., 1993, p. 500. Une autre lecture propose de remplacer q(uinquennalis) par q(uaestor), voir GASCOU, J., 1997, p. 102.

[393] CIL XIV, 376.

Selon moi, c'est aussi pour cette raison qu'il faut exclure tout affichage à l'intérieur du bâtiment. L'exposition a pour but de rendre un document visible aux yeux de tous, afin que les personnes concernées puissent prendre connaissance de son contenu. Certains chercheurs ont ainsi avancé que les lois municipales et les grands documents cadastraux étaient affichés à l'intérieur du *tabularium* de la cité[394]. N'en déplaise à ces derniers, les fragments des trois cadastres mis au jour à Arausio n'ont manifestement pas leur place à cet endroit. En effet, une inscription qu'il faut restituer au-dessus du « cadastre A » indique que des particuliers avaient usurpé des terres publiques de la colonie depuis 69 et que Vespasien, par les soins du proconsul de Narbonnaise, avait décidé de prévenir désormais de tels abus en faisant afficher le cadastre augustéen, non d'ailleurs sans l'avoir remis au goût du jour[395]. Celui-ci était destiné, en priorité, aux particuliers devant se mettre en règle avec l'Etat et donc à la commodité pratique, comme en témoigne la négligence de la gravure. Elle contraste avec la belle qualité de l'architrave portant l'inscription, qui suggère plutôt son intégration à un portique.

Cette hypothèse peut être étayée par une découverte faite durant les importantes fouilles menées à Vérone, plus précisément dans un secteur de l'aire orientale du cryptoportique du capitole. A cet endroit ont été mis au jour deux fragments de cadastres ruraux en bronze. Ils ont été découverts non loin l'un de l'autre, sans doute emportés par l'effondrement du portique situé au niveau supérieur et sur lequel ils étaient affichés. Au moins l'un d'eux était fixé au mur comme indique un gros trou de fixation. Sur sa surface a été gravé, avec des traits plus ou moins marqués, un réseau dont il reste cinq ou six carrés. G. Cavalieri-Manassé et M. Clavel-Leveque font remarquer que « *la gravure semble très rapide : le ductus des lettres en cursives capitales est inégal, les lignes ne sont pas droites, le texte est mal spatialisé et les lignes du quadrillage sont bancales.* »[396]. Visiblement, le fragment appartient à la *forma* d'une des centuriations du territoire de Vérone, dont il reproduit une partie de la région située à droit du *decumanus* et au-delà du *cardo*[397].

La conclusion doit être inévitablement la même pour les lois municipales exposées, rappelons-le, *in loco celeberrimo eius municipii […] ita ut de plano recte».* A Labitolosa, la salle n°2 du « bâtiment est » (fig. 27) comprend une assise de blocs de grès plaquée contre le

[394] PIGANIOL, A., SAUTEL, J., 1955, p. 11 ; MAGALLON BOTAYA, M.A., RICO, C., 2013, p. 123.
[395] CHASTAGNOL A., 1965, p. 154.
[396] CAVALIERI-MANASSE, G., CLAVEL-LEVEQUE, M., 2000, p. 199.
[397] CAVALIERI-MANASSE, G., CLAVEL-LÉVÊQUE, M., 2000, p. 198-200 ; pour la datation CAVALIERI-MANASSE, G., CRESCI MARRONE, G., 2015, p. 27-30.

mur du fond (fig. 28). Ils étaient creusés de mortaises destinées à recevoir des montants verticaux en bois. L'utilité de cet assemblage fut mise en lumière par la découverte de plusieurs moulures d'encadrement et fragments de bronze soigneusement découpés (fig. 29). Ils étaient réunis en un seul tas dans l'angle nord-ouest de la pièce, en attente vraisemblablement d'être fondus ou réutilisés[398]. Les moulures ont particulièrement retenu l'attention des archéologues, car elles ne sont pas sans rappeler celles des lois municipales en bronze mises au jour à *Malacitana* ou *Salpensana*. Quoi qu'elles puissent être en définitive, ces grandes *tabulae* étaient destinées à l'affichage comme en témoignent les trous de fixation présents sur certains fragments. Or, elles furent utilisées comme arguments dans l'identification de la pièce n°2 avec une salle d'archives « *où étaient conservées mais aussi affichées les lois de la cité*»[399]. En réalité, nous verrons qu'un autre édifice situé à proximité de la curie, aussi modeste soit-il, semble plus apte à accueillir cette fonction.

[398] MAGALLON BOTAYA, M.A., RICO, C., 2013, p. 120-127.
[399] MAGALLON BOTAYA, M.A., RICO, C., 2013, p. 123.

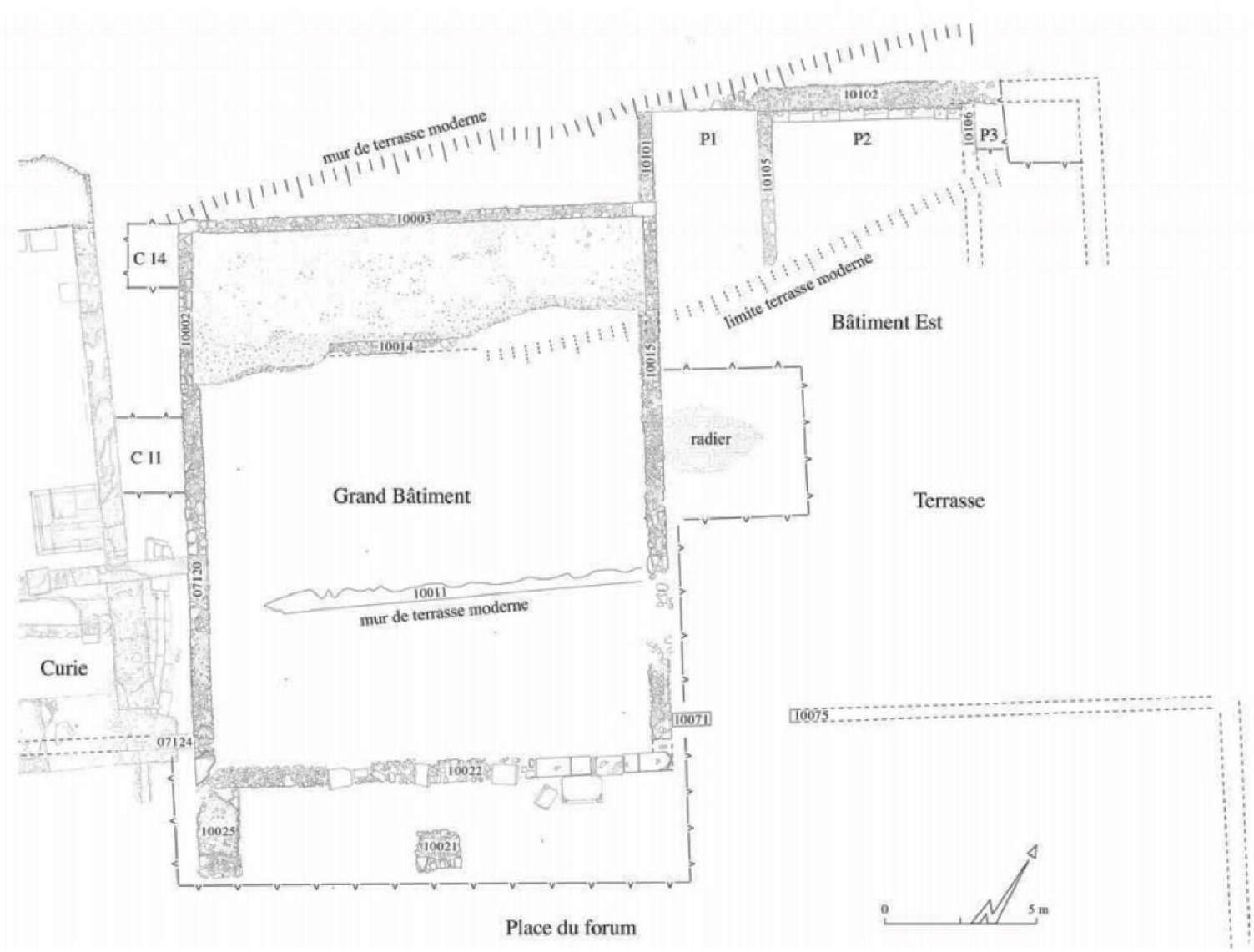


*Figure 27 : Labitolosa. Forum. Planimétrie du « Grand Bâtiment » et du « Bâtiment Est » (MAGALLON BOTAYA, M.A. et RICO, C., 2013, p. 101, fig. 3).*

*Figure 28: Labitolosa. Forum. Assise de blocs de grès contre le mur du fond de la pièce 2 du « Bâtiment Est » (Magallon Botaya, M.A. et Rico, C., 2013, p. 121, fig. 37.)*

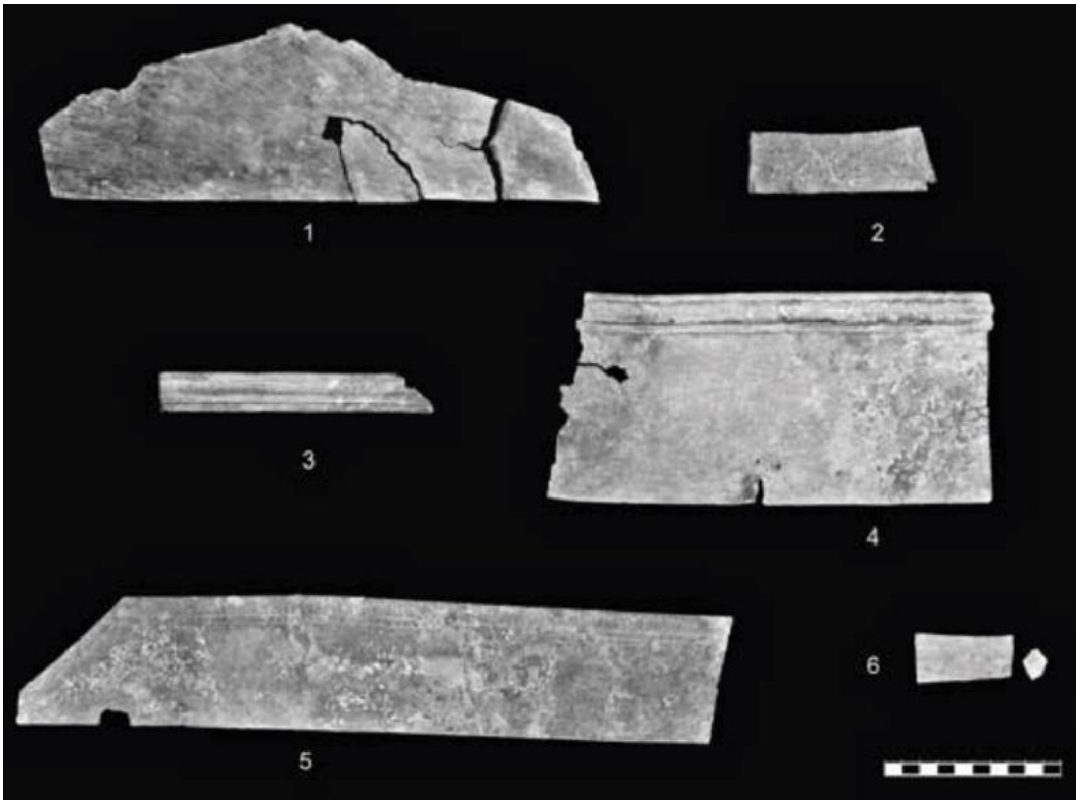


*Figure 29 : Labitolosa. Fragments de plaques de bronze découverts dans la pièce 2 du « Bâtiment Est » (Magallon Botaya, M.A. et Rico, C., 2013, p. 125, fig. 40.)*

## 3. L'apport des données archéologiques

### 3.1. Des zones affectées à l'administration civique

Les dédicaces de construction tendent à montrer que le *tabularium* était construit sur le forum en même temps que d'autres édifices publics. Or, les fouilles d'un nombre croissant de centres monumentaux mettent régulièrement en évidence l'existence d'une grande salle richement décorée, que ses caractéristiques architecturales permettent d'identifier comme une curie, associée à un ou plusieurs locaux attenants plus exigus. Certains sont accessibles depuis le lieu d'assemblée de l'*ordo decurionum* et devaient donc être occupés par des services placés directement sous son contrôle[400]. Ce groupe de salles fut désigné par J.-Ch. Balty comme un « *templum ordinis* à pièces adjacentes » et trouve son origine dans le schéma qui met en relation le *comitium* et la curie[401]. Ce dernier peut être analysé dans la Rome du début du 3ème siècle avant notre ère, à partir des rares vestiges qui en subsistent, mais surtout d'après les complexes italiques contemporains d'Etrurie méridionale et de Campanie[402].

A l'instar de la *curia Hostilia* à Rome, le bâtiment, placé dans l'axe du *comitium*, peut être identifié comme la curie[403]. A Cosa, elle était dotée de gradins et accessible par un emmarchement de sept à huit degrés, dégageant en sous-œuvre un espace voûté dont la destination a souvent posé question. A l'occasion de la deuxième déduction de la colonie en 197 av. J.-C., la curie fut flanquée de deux nouvelles salles qui témoignent de l'établissement d'un ensemble municipal triparti (fig. 30). De dimensions à peu près analogues, elles s'équilibrent en une façade continue surplombant le *comitium*. La pièce au nord-ouest était munie d'un escalier en bois, sous lequel avaient été aménagées plusieurs niches peu profondes, mais encore visibles au moment des fouilles. Leurs dimensions et leur emplacement ne permettaient pas de leur accorder une fonction ornementale ; un détail qui conduisit les archéologues à interpréter cette pièce comme le *tabularium* de la cité[404]. A Paestum et à Alba

---

[400] En général la curie est plus vaste que ses pièces voisines, sauf à Pompéi où leur superficie est égale BALTY, J.-C., 1991, p. 146-153. Pendant longtemps, l'identification de ces annexes comme *aeraria* ou *carceres* fut conditionnée par un passage de Vitruve. En effet, pour l'architecte romain, les trois bâtiments paraissent former un groupe monumental. VITRUVE*, De l'Architecture,* V, 2, 1 : « *aerarium*, *carcer*, *curia*, *foro sunt coniungenda ».*

[401] BALTY, J.-Ch., 1991, p. 146.

[402] Les colonies pour lesquelles l'existence d'un *comitium* circulaire est attestée sont Cosa (273 av. J.-C.), Paestum (273 av. J.-C.), Alba Fucens (303 av. J.-C.) et Frégelles (328 av. J.-C.). HUMM, M., 1999, p. 670.

[403] BROWN, F.E., 1980, p. 23-27 et fig. 23 et 27 ; BROWN, F.E., RICHARDSON, E.H., RICHARDSON, L., 1994, p. 28 et fig. 5 et 9.

[404] RICHARDSON, L., 1957, p. 55, fig. 7.

Fucens, quatre salles sont également ajoutées tandis qu'à Frégelles deux séries de cinq pièces étaient réparties de part et d'autre de la curie, abritant sans aucun doute quelques fonctions municipales[405].

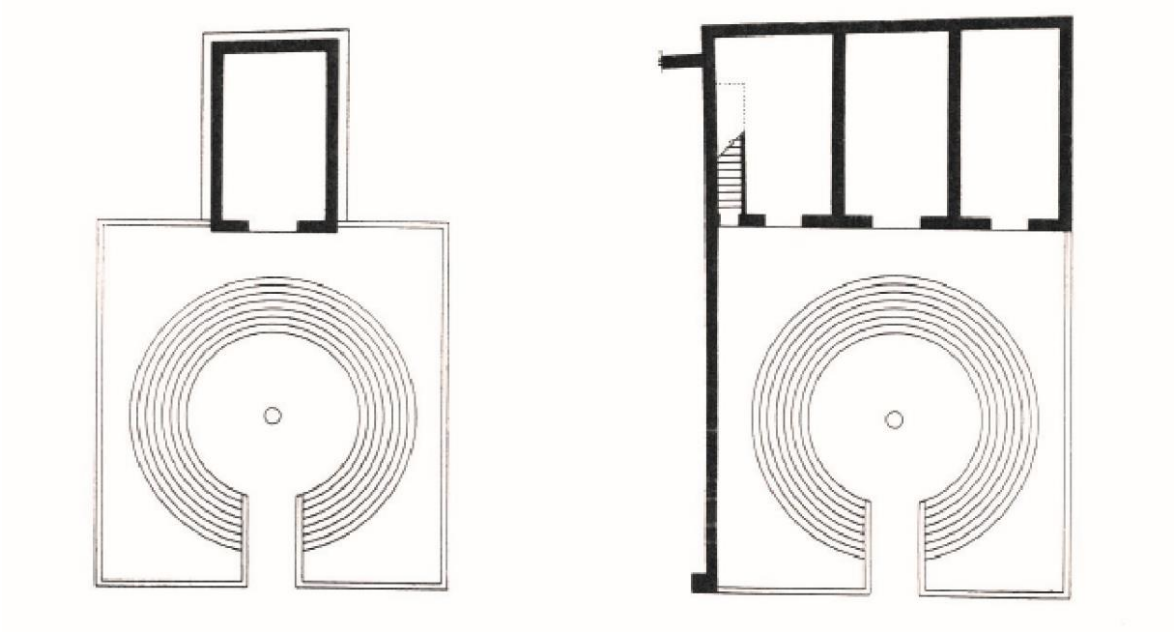

*Figure 30 : Cosa. Comitium. Planimétrie des phases 1 et 2 (d'après HANSON, J.A., 1959, fig. 12-13).*

Suivant l'abandon du *comitium*, la curie et ses annexes vont être placées au centre d'un vaste processus de municipalisation qui débute avec l'acquisition de la citoyenneté par l'ensemble de la péninsule[406]. Dans les centres monumentaux de Formia et de Castrum Novum, les dédicaces de construction **(insc. 20 et 25)** rappellent d'ailleurs la proximité entre la curie et le *tabularium* dès le 1er siècle av. J.-C. Ce schéma, qui rassemble les principaux locaux de l'administration municipale, est empreint d'un certain pragmatisme et va progressivement se développer en Italie et dans les provinces occidentales de l'Empire.

A Pompéi **(cat. 11)**, les édifices administratifs sont réunis derrière une façade unique et répondent au temple principal en occupant le petit côté sud du forum. Les trois grandes salles datent d'une reconstruction inachevée consécutive au séisme de 62 ap. J.-C., mais les recherches récentes démontrent qu'elles existaient déjà à l'époque d'Auguste[407]. La salle occidentale, avec son plan à vestibule et son riche pavement de marbre, conviendrait

[405] GRECO, E., THEODORESCU, D., 1987, p. 27-36 ; les cinq salles d'Alba Fucens sont construites dans les toutes premières décennies du 2ème siècle avant notre ère. COARELLI, F., 1994b, p. 702-704 et fig. 806.
[406] GROS, P., 1996, p. 63.
[407] KOCKEL, V., 2008, p. 271-304.

parfaitement à une curie, alors que le bâtiment central possède des caractéristiques qui nous autorisent à lui octroyer des fonctions liées à l'entreposage de documents[408].

A Cambodunum, cette formule persiste malgré les réaménagements qui touchent le centre monumental (fig. 31). Durant la première phase de construction, datée de l'époque de Claude, l'aile sud comporte deux pièces (8 et 9) associées à une salle beaucoup plus vaste dotée d'une abside (10). Suivant la modification du forum et son extension au sud-est à la fin du règne de Néron, on constate que le schéma est quasiment reproduit à l'identique dans l'angle de la nouvelle place. A cet endroit, les Romains édifient une vaste salle pourvue d'une abside et parée d'un riche décor de marbre. Elle remplace vraisemblablement la précédente, détruite lors d'une phase intermédiaire[409]. Deux à quatre pièces supplémentaires viennent compléter et doubler le portique du petit côté est du forum. Au moins l'une d'entre elles communiquait avec la grande salle attenante, identifiée par J.-Ch. Balty comme la curie[410]. Le front continu témoigne d'une réelle unité architecturale et offre un parallèle avec d'autres centres monumentaux du monde romain.

*Figure 31 : Cambodunum. Forum. Plans superposés des deux principales phases de construction. En rouge celle de l'époque de Claude ; en noire celle de l'époque de Néron (d'après Kleiss, W., 1962, pl. 2 et 3).*

[408] Voir «Eléments matériels ou architecturaux laissant supposer la présence d'un *tabularium* ».
[409] Kleiss, W., 1962, p. 75-79 ; Ohlenschlager, F., 1890.
[410] Balty, J.-Ch., 1991, p. 94-96.

A Thuburbo Maius **(cat. 02)**, une rangée de pièces fait face au temple qui ordonne et domine le forum (fig. 02. 1). La salle « L » correspond à la curie, dans laquelle avait été installés des gradins latéraux et une estrade axiale[411]. Elle est flanquée à l'est par deux salles (J et K), interprétées dès leur découverte comme des locaux de l'administration municipale[412]. Sur le forum d'Aregenua **(cat. 08)**, ils sont également répartis sur le petit côté de la place qui fait face au temple (fig. 08. 1). La salle destinée aux réunions de l'*ordo decurionum* (SI), dont la première phase est datée du règne de l'empereur Hadrien, peut être identifiée avec certitude par la présence de gradins maçonnés, d'une estrade et d'un riche décor de marbre. Dès sa construction, elle est flanquée de quatre pièces et donne accès à l'une d'elles, que Karine Jardel a d'ailleurs proposé d'identifier comme le *tabularium* de la cité (SII)[413].

Occasionnellement, les locaux de l'administration municipale peuvent être relégués dans un angle de la place. En Italie, le forum de Veleia adopte certainement cette configuration dès l'époque de Tibère (fig. 32). Dans un groupe de petites pièces communicantes, dotées d'un sol en *cocciopesto* et situées dans l'angle nord-ouest de la terrasse supérieure du centre monumental, les archéologues restituent ainsi la curie et le *tabularium*[414]. Toutefois, l'ancienneté de la fouille et les restaurations abusives ne permettent plus de se faire une idée précise des niveaux et de l'ordonnance des entrées[415].

En Espagne, les parallèles sont nombreux au 1er siècle de notre ère. Les deux salles (7-8) du *tabularium* flavien de Munigua **(cat. 04)** sont ainsi localisées dans l'angle nord d'une terrasse sur laquelle fut édifié le forum du municipe[416]. A Baelo Claudia **(cat. 03)**, trois nouveaux édifices sont construits dans l'angle sud-ouest de la place à l'époque de Claude ou Néron, précisément au moment où la cité reçoit une promotion juridique[417]. Il faut manifestement leur attribuer des fonctions officielles car plusieurs fragments d'une grande inscription monumentale, datée de cette période, ont été mis au jour dans les couches de destruction du portique[418]. Les archéologues ont identifié, non sans raison, la curie dans la salle

[411] BALTY, J.-Ch., 1991, p. 58.
[412] MERLIN, A., 1922, p. 43-44 ; ALEXANDER, M.A., BEN ABED, A., BESROUR-BEN MANSOUR, S., SOREN, D., 1980, p. 33-36, pl. XIII-XIV.
[413] JARDEL, K., LELIEVRE, J.-Y., 2014, p. 176-177.
[414] La terrasse la plus basse aurait abritée un sanctuaire. MARINI CALVANI, M. (ed.), 2000, p. 543.
[415] BALTY, J.-Ch., 1991, p. 249 ; MONACO, G., p. 16-17 ; BOESWILLWALD, E., CAGNAT, R., et BALLU, A., 1905, p. 84.
[416] SCHATTNER, Th., 2013, p. 271-288.
[417] La cité de Baelo a ajouté à son nom le surnom impérial de *Claudia*, ce qui indique qu'elle a reçu une promotion d'un Claudius, c'est-à-dire de Tiberius Claudius, Claude, ou de Nero Claudius, Néron.
[418] DUPRE, N., 1974, p. 546, pl. XIX.

6 qui jouxte l'une des entrées principales du forum[419]. Elle est séparée de deux salles annexes par une étroite venelle. A proximité, un passage secondaire courant le long d'un petit côté de la basilique, donnait accès à la place. Il pouvait être fermé, comme en témoignent les traces d'encastrement encore visibles dans le seuil et dans les jambages, gardant ainsi ces deux pièces à l'écart du *macellum* édifié un peu plus tard à quelques mètres de là[420].

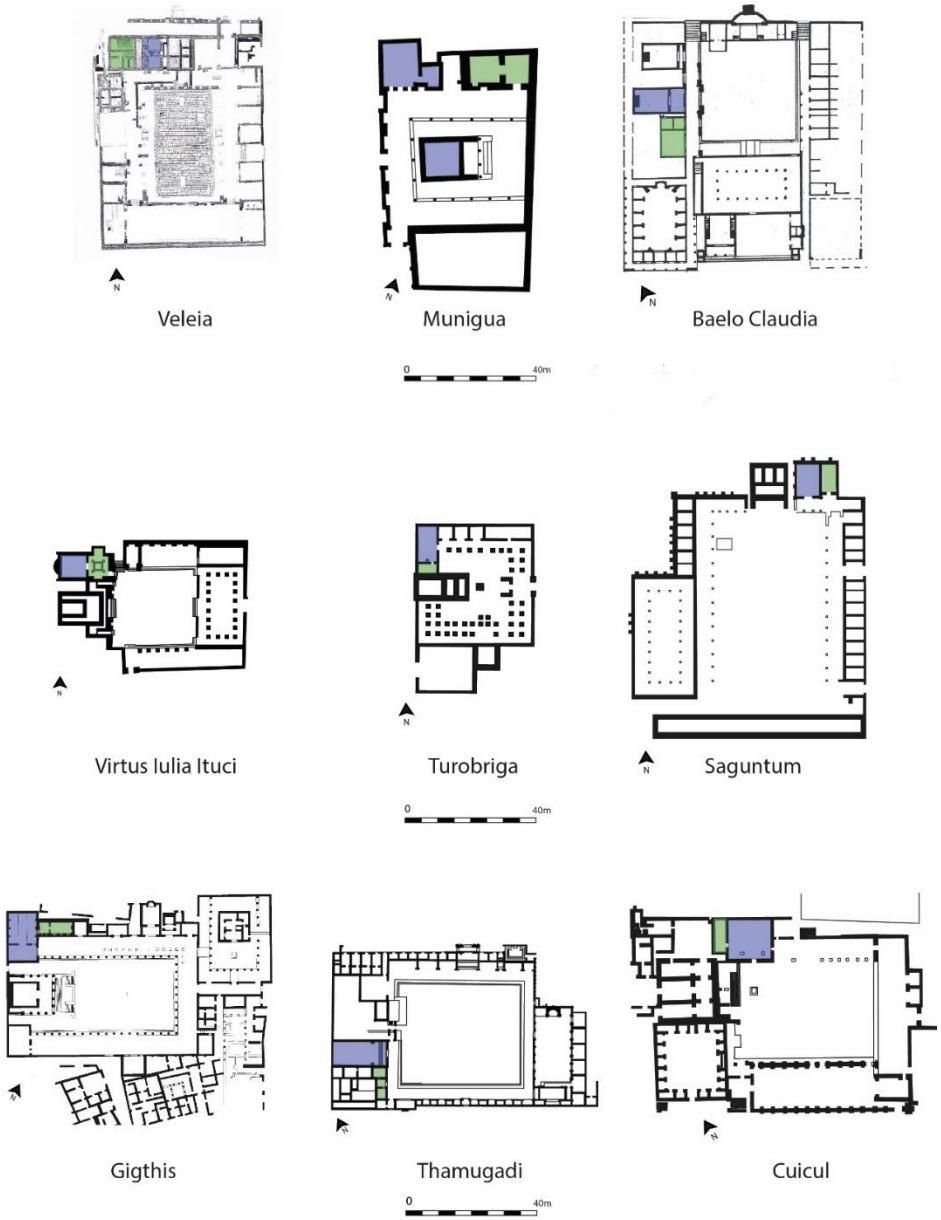


*Figure 32: Localisation de la curie (bleu) et de ses annexes (vert). D'après* MARINI CALVANI, *M., 1975, plan en portefeuille (Veleia),* HAUSCHILD, *Th., 1986, fig. 2 (Munigua),* PAILLET, *J.L. – IRAA (Baelo Claudia),* VENTURA, *A.,* MORENA, *J.A.,* MORENO, *A., 2013, p. 238, fig. 4 (Virtus Iulia Ituci),* BERMEJO MELENDEZ, *J., 2014, p. 73, fig. 1. (Turobriga),* ARANEGUI, *C.,* HERNANDEZ, *E.,* LOPEZ PINOL, *M., 1987, p. 91, fig. 14 (Saguntum),* CONSTANS *L.-A., 1916, pl. II (Gigthis),* COURTOIS, *C., 1951, p. 29 (Thamugadi) ;* BLANCHARD-LEMEE, *M., s.d., fig. 2 (Cuicul).*

[419] SILLIÈRES, P., 1995, p. 114.

[420] Le *macellum* a été construit quelques dizaines d'année plus tard, à l'extrême fin du 1er siècle ap. J.-C. SILLIÈRES, P., 1995, p. 124 ; NEY, C., DIDIERJEAN, Fr., PAILLET, J.-L., 1986, p. 78-103.

A Virtus Iulia Ituci **(cat. 05)**, Turobriga ou encore Saguntum, les édifices administratifs sont placés à côté du temple principal[421]. Ces trois ensembles sont édifiés au 1er siècle de notre ère, à l'instar du forum de Termes (**cat. 10**) où les fouilles récentes ont mis au jour deux salles en enfilade dans l'angle nord-est. Elles sont intercalées entre le temple et un autre bâtiment pourvu d'une abside, sans aucun doute la curie du municipe flavien[422]. De ces quelques sites, on peut rapprocher d'autres ensembles africains construits au cours du 2ème siècle ap. J.-C. Les curies de Gigthis **(cat. 01)**, Thamugadi **(cat. 12)**, et Cuicul sont ainsi placées à côté du temple principal et pourvues de petites pièces annexes[423].

Enfin, il n'est pas rare que ces dernières soient greffées au long côté de la basilique opposé à la place. A Lucus Feroniae, où un *tabularium* est utilisé comme point de repère dans un rapport de dislocation de tuyaux de plomb[424], la basilique occupait le petit côté nord de l'ensemble monumental, qu'elle dominait de toute la hauteur d'un podium soigneusement appareillé. Au nord se trouvaient plusieurs salles construites durant les dernières décennies du 1er siècle av. J.-C, dont la curie et une petite annexe malheureusement très ruinée[425].

Dans l'état actuel de nos connaissances, c'est à un réaménagement augustéen du forum de Glanum que l'on doit le plus ancien témoignage de cet agencement dans les provinces (fig. 33). Certes, seuls les soubassements des pièces subsistent, mais ils conservent, à n'en pas douter, l'image exacte de celles qui se développaient au niveau supérieur. Leur disposition montre que la salle centrale servait très certainement de vestibule à la plus spacieuse, placée longitudinalement par rapport à la basilique et dotée d'une abside[426]. A l'est, il faut aussi attirer l'attention sur deux pièces successives, beaucoup plus petites que les précédentes et qui viennent compléter l'ensemble.

---

[421] VENTURA, A., MORENA, J.A., MORENO, A., 2013, p. 233-248 ; MARQUEZ, C., MORENA, J. A., CORDOBA, R., VENTURA, A., 2014, p. 69-85 (Ituci) ; BERMEJO MELÉNDEZ, J., 2009, p. 563-569 (Turobriga) ; ARANEGUI, C. JIMENEZ, J.-L., 2013, p. 43-52 ; MARTINEZ CABALLERO, S., 2010, p. 221-266 ; ARANEGUI, C., HERNANDEZ, E., LOPEZ PINOL, M., 1987, p. 73-97 ; ARANEGUI, C., HERNANDEZ, E., LOPEZ PINOL, M., MANTILLA, A., OLCINA, M., 1986, p. 47-56 (Saguntum).

[422] MARTINEZ CABALLERO, S., 2010, p. 221-266.

[423] BALLU, A., 1897, p. 24 ; BOESWILLWALD, E., CAGNAT, R., BALLU, A., 1905, p. 55 ; GROS, P., 1990-92, p. 61-80. (Thamugadi) ; BALLU, A., 1915, p. 118-120 ; BALLU, A., 1917, p. 285 ; BALLU, A., 1921, p. 27-29 ; LESCHI L., 1950 (Cuicul) ; CONSTANS, L.-A., 1916, p. 57 (Gigthis).

[424] AE 1978, 296 = AE 1988, 558, r. 34. L'inscription est datée du 1er ou du 2ème siècle de notre ère.

[425] BARTOCCINI, R., 1960, p. 253-254 ; SIMONCINI, G., 1962, p. 1-7.

[426] ROLLAND, H., 1934, p. 63-66 ; ROLLAND, H., 1946, p. 109-112 ; ROLLAND, H., 1958 ; BALTY, J.-Ch., 1962, p. 279-319 ; GROS, P., VARÈNE, P., 1984, p. 21-52.

Ce schéma est vraisemblablement adopté à Augusta Raurica, où les fouilles ont révélé la présence d'une curie de plan circulaire dont subsistent quelques gradins et d'un « *dienstraum* » attenante, placée longitudinalement par rapport à la basilique[427]. Ces observations pourraient sans doute être étendues à d'autres *fora* comme ceux de Lopodunum en Germanie[428], à Bagacum et Segusiavorum en Gaule[429], ou encore à Aequum en Dalmatie[430]. Malheureusement, à la lecture des données archéologiques, on constate une grande disparité dans l'état des connaissances de ces places publiques. Rares sont celles dont les bâtiments importants ont été entièrement dégagés et bien documentés. Leur fouille et leur étude doivent donc être poursuivies, avant de pouvoir en dresser un plan définitif.

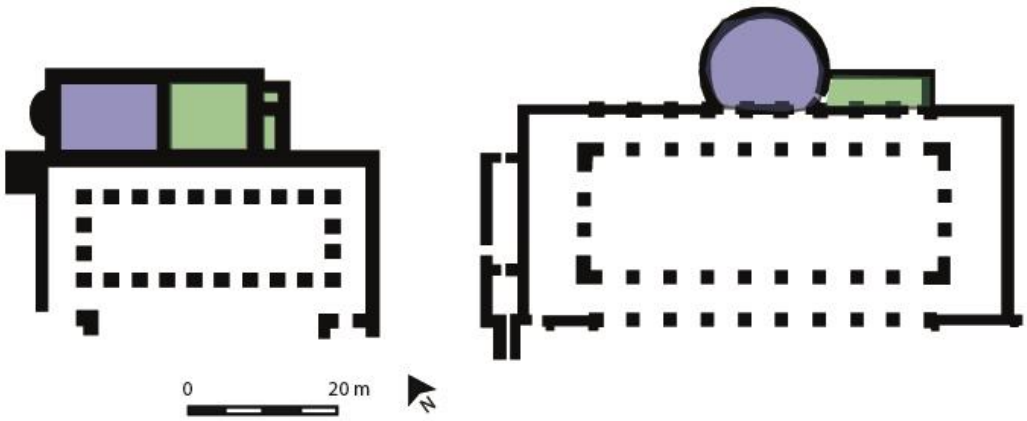


*Figure 33: Glanum (gauche) et Augusta Raurica (droite). Basilique, curie et annexes (d'après* BALTY, J.-Ch., 1962, fig. 2 *et* LAUR-BELART, R., 1959, pl. I*).*

Les *fora* de Bretagne sont, en revanche, mieux connus et construits au début du 2ème siècle de notre ère suivant un agencement plus rigoureux. A Calleva Atrebatum, Venta Silurum **(cat. 06**) et Viroconium Cornoviorum (**cat. 07**), une basilique de forme très allongée clôt une place quadrangulaire bordée de portiques. Les espaces occupés par l'administration sont absorbés dans le complexe monumental et répartis sur une bande de terrain qui occupe toute la longueur de la basilique[431].

[427] LAUR-BELART, R., 1959, p. 29-44, pl. I.
[428] EINGARTNER, J., 2011.
[429] À Bagacum (Bavay), le forum est identifié depuis le début du 20ème siècle. BIEVELET, H., 1947, p. 301-317 ; BIEVELET, H., 1962, p. 12-37 ; BIEVELET, H., 1965, p. 577-595. Des travaux ont été repris par la suite, mais n'ont malheureusement pas été intégralement publiés. HANOUNE, R., MULLER, A., 1988, p. 39-56 ; BALTY, J.-C., 1989, p. 7-24 ; HANOUNE, R., MULLER, A., 1996, p. 97-136. Pour une synthèse récente sur les *fora* de Gaules et des régions voisines, voir BOUET, A., 2012.
[430] REISCH, E., 1913, coll. 135-144, fig. 37 ; MIŠURA, P., 1921, p. 14-18, 40-49, pl. 3-4.
[431] La curie de Venta Silurum est aujourd'hui identifiée avec certitude grâce, entre-autres, aux traces laissées dans son sol et dans ses murs par les gradins en bois où prenaient place les décurions. Localisée parmi les pièces de l'angle nord-ouest, elle était dotée d'un vestibule et d'une salle annexe. ASHBY, Th., HUDD, A.E., KING, Fr., 1909,

Cette brève parenthèse sur l'urbanisme des centres monumentaux démontre l'existence d'un groupe d'édifices affectés à l'administration civique, comprenant une curie et une ou plusieurs salles annexes de dimensions réduites. La localisation du *tabularium* dans l'une d'elles est d'autant plus probable qu'avec seulement quatre dédicaces de construction, il reste le bâtiment le plus fréquemment associé au local de l'*ordo decurionum*[432]. Naturellement, il s'agirait d'une solution pragmatique visant à garder auprès du lieu de réunion des magistrats les documents utiles au quotidien et soumis à leur contrôle. Se pose maintenant la question de savoir s'il est possible de reconnaître dans les divers exemples que nous venons d'évoquer, des éléments matériels et architecturaux laissant supposer la présence d'un *tabularium* au sein des salles situées dans la zone administrative du forum.

### 3.2. Eléments matériels et architecturaux laissant supposer la présence d'un *tabularium*

En considérant les fonctions de l'édifice, mises en évidence dans le point précédent, les traces laissées par des structures et du mobilier de rangement, voire la présence d'un *instrumentum* en lien avec la pratique écrite apparaîtraient comme des éléments particulièrement significatifs. Toutefois, il faut également considérer la volonté de protéger ces documents contre toute dégradation humaine ou naturelle. On peut ainsi espérer ajouter de nouveaux édifices à soumettre à quelques considérations architecturales.

#### *3.2.1. Le mobilier et les structures de rangement*

Plusieurs auteurs tels que Pline ou Cicéron évoquent les meubles en bois destinés à l'entreposage des écrits : coffres (*arcae*), casiers (*loculamenta*), armoires (*armariae*) ou autres rayonnages[433]. La découverte d'un grand nombre d'armoires carbonisées dans les cités de Pompéi et Herculanum prouve leur usage fréquent dès le 1er siècle de notre ère[434]. Les murs de la bibliothèque de la Villa des Papyrus étaient, eux-mêmes, garnis de meubles de rangement, hauts de deux mètres et surmontés d'une corniche. Le centre de la salle était occupé par un rayonnage bas qui servait également de table et permettait une circulation aisée dans la pièce[435].

---

p. 569-582 ; FRÈRE, S.S., 1989, p. 264-265 ; FRÈRE, S.S., 1990, p. 307-310, fig. 5 ; FRÈRE, S.S., 1991, p. 225-228, fig. 3 ; FRÈRE, S.S., 1992, p. 258-259.

[432] JORDAN A.A., 2004-2005, p. 361-373.

[433] PLINE, *Histoire naturelle*, II, 17, 8 ; CICÉRON, *Lettre à Atticus*, IV. 8.

[434] DE CAROLIS, E., 2007 ; MOLS, S.T.A.M., 1999.

[435] DELATTRE, D., 2006, p. 21.

En dehors de ces cas particuliers, la question du mobilier en bois reste complexe car toute trace de celui-ci a généralement disparu. Les charnières et les appliques métalliques, les trous de fixation et une quantité importante de charbon laissent tout au plus supposer leur existence.

Les fouilles du forum de Viroconium Cornoviorum **(cat. 07)** ont livré un matériel exceptionnel à plus d'un titre. Le centre monumental, érigé sous Hadrien, fut en partie détruit par un incendie aux environs de 160 ap. J.-C. De nombreux artéfacts, en fer et en bronze, furent pris au piège dans la couche de destruction de la « West Room I » (fig. 34), une petite pièce située dans l'angle nord-ouest de la place, parmi celles greffées le long de la basilique (fig. 07, 1)[436]. Selon certains chercheurs, les objets avaient été rassemblés à cet endroit pour être recyclés dans un foyer qui se trouvait à proximité[437]. Toutefois, le rapport des archéologues et la séquence stratigraphique montrent qu'ils furent découverts dans une strate composée de débris et de cendres. Datée aux alentours de 160 ap. J.-C., cette dernière est donc bien antérieure au foyer dont la mise en activité remonte, au plus tôt, au 3ème quart du 4ème siècle ap. J.-C[438]. En outre, Donald Atkinson soulignait déjà l'homogénéité de ces éléments qui semblaient avoir appartenu à une seule et même catégorie d'objets.

L'étude du matériel au musée de Shrewsbury a montré que la salle contenait au moins cinq coffres, une armoire et des boîtes de petites dimensions. Certaines pièces de mobilier pouvaient être verrouillées, comme en témoignent les éléments de serrurerie et les clés mis au jour au même endroit. On ne sait avec exactitude ce que ces meubles contenaient, mais la découverte d'un encrier en terre sigillée et de jetons de comptage en os oriente plutôt l'interprétation vers un bureau et des archives[439]. L'utilisation de coffres pour ranger les écrits est bien attestée dans la sphère domestique[440]. A Trebula Suffenas, il semble également que la seconde inscription **(insc. 24b),** concernant le règlement de la dette d'A. Furius, fasse allusion à des registres conservés dans des coffres[441].

---

[436] ATKINSON, D., 1942, p. 102, 220 et 221, pl. 54.
[437] ROGERS, A., 2011, p. 133.
[438] ATKINSON, D., 1942, p. 104-107 ; ROGERS, A., 2011, p. 132.
[439] Trois monnaies ont été mises au jour dans la salle, mais hors de la couche de destruction. ATKINSON, D., 1942, p. 202.
[440] Plusieurs exemplaires qui contenaient des tablettes furent exhumés à Herculanum et à Pompéi. MOLS, S.T.A.M, 1999, p. 135-137 ; ANDREAU, J., 1974, p. 13-16.
[441] AE 1999, 571b = AE 2007, 444 : *« tabula novissima cera novissima arc(ae) n(ostrae)»*.

*Figure 34: Viroconium Cornoviorum. Sélection d'objets découverts dans la "West Room I". B2=plaque frontale de serrure avec auberonnière ; B6 et B8=poignées de coffres avec pitons ; B13=gond de porte ; B21, 24, 26, 27=charnières de coffres, droites ou à queue d'hirondelle (photographie de l'auteur).*

Mettre au jour un ensemble aussi complet est une opportunité rare et les indices qui permettent de restituer du mobilier en bois sont généralement plus ténus. Ainsi, dans le béton de tuileau de la salle n°7 du forum de Baelo Claudia **(cat. 03)**, l'architecte Jean-Louis Paillet a relevé six creux de cinq centimètres de diamètre et de deux centimètres de profondeur, alignés parallèlement aux murs. Dans les murs eux-mêmes se trouvaient des trous avec, dans l'un d'eux, un reste de plomb. La disposition de ces cavités semble suggérer que des meubles ou des rayonnages d'une profondeur de 0,60-0,70 m avaient été installés sur le pourtour de la salle, les creux dans le sol correspondaient probablement à l'empreinte de leurs pieds et les trous dans les parois peut-être à des logements de fixations[442].

A défaut d'être simplement disposés dans une pièce, les meubles pouvaient également être encastrés à l'intérieur de structures maçonnées. Les niches garnies d'étagères et fermées par des portes en bois, de même que le *podium* qui les précède quelques fois, sont depuis longtemps considérés, comme l'archétype du mode de rangement[443]. D'abord caractéristique des bibliothèques construites à Rome et dans les provinces de l'Empire, ce dispositif est restituépar analogie à l'intérieur de locaux d'archivage, sans pour autant être considéré comme un élément indispensable à son identification sur le terrain[444]. Dans les bibliothèques, l'utilisation des niches comme mode de rangement pour les rouleaux est un point discutable sur lequel plusieurs chercheurs émettent désormais des réserves, car leur accessibilité est difficile à restituer[445].

Les restes calcinés de plusieurs meubles ont été mis au jour dans le grand vestibule qui précède la curie de Virtus Iulia Ituci (**cat. 05**). Dans une alcôve de presque 3 m de large et de 0,75 m de profondeur ont été récupérés des clous ainsi qu'une très grande quantité de charbon et de cendres (fig. 35)[446]. Elle devait accueillir de grandes armoires semblables à celles reproduites dans l'étude d'Ernesto De Carolis sur le mobilier de Pompéi, dont la profondeur est équivalente à 0,60-0,65 m[447]. De l'autre côté du vestibule, il faut également signaler une petite exèdre fermée par une grille ou par des panneaux de bois. A l'intérieur, les archéologues ont

[442] SILLIÈRES, P., 1995, p. 116 ; mes remerciements vont à Jean-Louis Paillet qui m'a aimablement communiqué le plan inédit de l'édifice, réalisé par C. Ney et lui-même, ainsi que des détails concernant ces aménagements. Les creux dans le béton de tuileaux ne sont malheureusement plus visibles aujourd'hui.
[443] JOHNSON, L.L., 1984, p. 149.
[444] A Philippe, c'est notamment la présence évidente de niches dans le « bâtiment incendié » qui conduisit les archéologues à l'identifier comme le *tabularium* de la cité. SEVE, M., 2012, p. 61-63.
[445] JOHNSON, L.L., 1984, p. 183-184 ; PALAMIDIS, A., 2017, p. 359.
[446] Je remercie Angel Ventura Villanueva, archéologue et responsable des fouilles à Ituci Virtus Iulia, pour les photographies qu'il m'a fait parvenir.
[447] DE CAROLIS, E., 2007, p. 245.

mis au jour des fragments d'appliques et de nombreux clous en fer. Certains sont d'une typologie très caractéristique, groupés en « bouquets » et entourés d'une rondelle (fig. 36). Il s'agit vraisemblablement des restes d'un *arca ferrata*, autrement dit d'un coffre-fort, par comparaison avec d'autres exemples bien conservés, comme celui de Turiaso[448].

*Figure 35: Virtus Iulia Ituci. Vestibule de la curie. Traces d'incendie dans l'alcôve (photographie communiquée par Ángel Ventura Villanueva)*

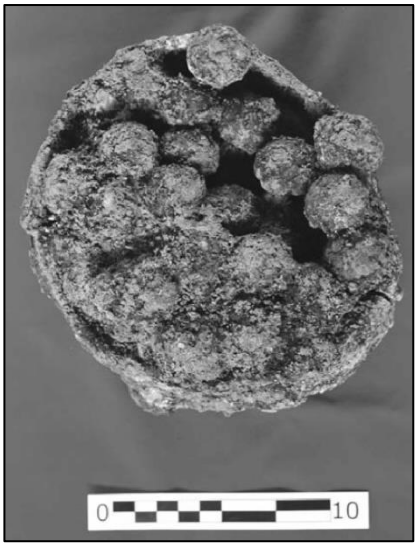


*Figure 36 : Virtus Iulia Ituci. Clou et applique de l'arca ferrata (VENTURA, A., MORENA, J.A., MORENO, A., 2013, p. 240, fig. 9)*

On rapprochera ces découvertes de celles faites au Magdalensberg dans les années 40 et 50. Certes, cette cité montagnarde de Norique n'est pas à proprement parler une cité romaine, mais plutôt une agglomération indigène contrôlée par Rome avant la constitution de la province vers 45-48 de notre ère et l'établissement de son nouveau chef-lieu à *Virunum*[449]. Toutefois, comme nous l'avons déjà signalé, l'influence de Rome se marque nettement dans son architecture et ses institutions : basilique et temples sont complétés par un ensemble administratif (fig. 37), composé d'un local d'assemblée similaire en de nombreux points au modèle de la curie (A) et précédé par une salle mesurant 5 x 5 m, dédiée aux archives (B) [450]. A l'intérieur de celle-ci, treize niches de 0,44 m de large, 0,88 m de haut et 0,30 m de profondeur rythment les parois nord, sud et ouest. Elles sont placées à seulement 0,52 m du sol de la pièce et sont donc très facilement accessibles[451].

[448] VENTURA, A., MORENA, J.A., MORENO, A., 2013, p. 241-243, fig. 9-10 ; MARQUEZ, C., MORENA, J. A., CORDOBA, R., VENTURA, A., 2014, p. 69-85.
[449] Pour la chronologie de la zone, voir VETTERS, H., 1963, p. 40-48, pl. XI ; pour la constitution de la province, ALFÖLDY, G., 1974, p. 18.
[450] Pour la description de « l'*Achivraum* », voir PRASCHNIKER, C., 1949, p. 4-8.
[451] PRASCHNIKER, C., 1949, p. 4.

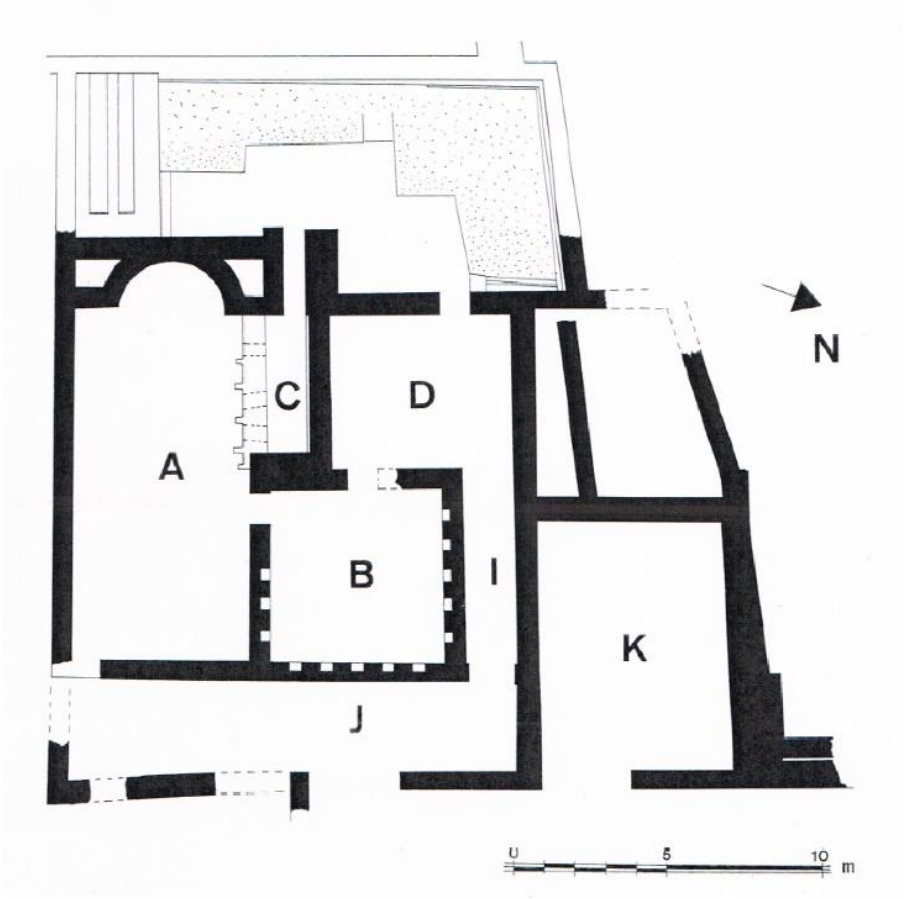


*Figure 37 : Magdalensberg. Plan de la "curie" (A) et de ses annexes (d'après VETTERS, H., 1956, pl. 2)*

Le *tabularium* de Munigua **(cat. 04)** possédait, lui aussi, une niche aménagée dans l'angle sud-ouest de la pièce n°7 (fig. 04. 3). Elle mesurait 1,30 m de large pour 0,40 m de profondeur et débutait au niveau du sol. La faible élévation conservée n'est pas suffisante pour affirmer si le *tabularium* en comptait plus, mais il serait tentant d'en restituer davantage, tant ses murs sont épais[452]. En effet, ménager une niche de plusieurs dizaines de centimètres de profondeur dans une paroi requiert forcément des murs et des fondations plus larges. Cette caractéristique, qui reste marquée dans la planimétrie, est partagée par d'autres salles localisées près de la curie.

De fait, dans la salle IV du forum de Glanum, accessible depuis la basilique, on constate que le mur « est » a été doté d'une substruction deux fois plus importante (fig. 38), qui outrepasse même celle du mur périphérique du centre monumental. Une telle épaisseur ne peut être fortuite ou simplement expliquée par des contraintes de couverture. D'ailleurs, le mur placé dans sa continuité est beaucoup plus fin. De même, au forum de Philippe, il semble évident que

[452] HAUSCHILD, Th., 1986, p. 332, fig. 8.

l'épaisseur des murs latéraux (1,17m) et celle du mur du fond (1,63m) appartenant audit « *tabularium* » ou « bâtiment incendié », trahissent la présence de niches aménagées dans les parois. Une plaque de couverture fut d'ailleurs découverte à proximité[453].

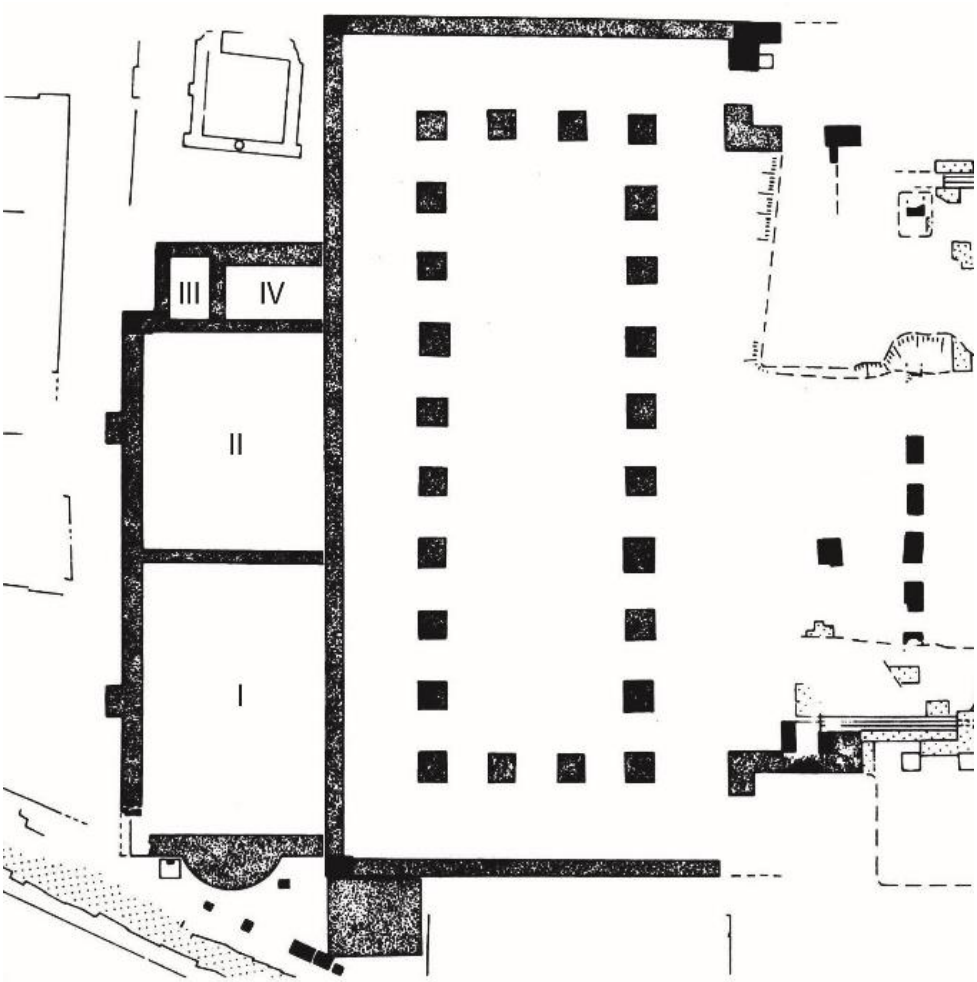


*Figure 38 : Glanum. Plan d'ensemble de la basilique et des salles annexes (BALTY, J.-Ch., 1962, fig.2)*

Une fondation plus large permet également d'envisager une autre possibilité, illustrée notamment dans l'édifice central du petit côté sud du forum de Pompéi **(cat. 11).** A l'intérieur, une succession de huit pilastres saillants aux solides fondations rythment les parois latérales et créent sept « niches » dans leur intervalle (fig. 39)[454]. Ceux-ci auraient pu supporter une série de meubles dressés à 1,50 m de hauteur et maintenus au parement à l'aide de clous en fer à tête

[453] L'étude architecturale du bâtiment est encore en cours à l'heure actuelle. C'est pourquoi il n'a pas été intégré au catalogue de cette thèse. Une brève description de l'édifice est toutefois disponible dans SÈVE, M., 2012, p. 61-63 et permet déjà quelques considérations.

[454] OVERBECK, J., 1866, p. 125-128 ; VAN BUREN, A.W., 1918, p. 73 et fig. 80 ; MAIURI, A., 1942a, p. 35-38 ; MAIURI, A., 1942b, p. 284-285 ; BALTY, J.-Ch., 1991, p. 153-159 ; KOCKEL, V., 2008, p. 271-304. Pilastres compris, la profondeur de cette substructure est de 0,70-0,75 m et correspond à la profondeur standard pour un meuble.

rabattue, profondément enfoncés dans la maçonnerie. Quelques uns sont encore fichés dans le parement est de l'édifice (fig. 40), presque tous à quelques centimètres près, sur un même niveau. Amadeo Maiuri et Laurence Richardson furent les premiers à mettre en relation cette série de pilastres en briques, avec ceux de la *schola armaturarum*, sur lesquels reposaient de grandes armoires à environ 1,80 m de hauteur[455]. Les archéologues n'ont pu voir le bois qui les constituait, mais le négatif qu'il avait laissé fut rempli de plâtre, selon le procédé de Giuseppe Fiorelli, révélant des doubles portes encadrées par des colonnes à chapiteaux ioniques et pouvant être mues par des charnières métalliques (fig. 41)[456].

*Figure 39 : Pompéi. Côté sud du forum. Salle centrale. Pilastres saillants en opus testaceum le long du mur est (photographie de l'auteur, 2014).*

*Figure 40 : Pompéi. Côté sud du forum. Salle centrale. Clou à tête rabattue fichée dans le parement est (photographie de l'auteur, 2014).*

*Figure 41: Pompéi. Schola armaturarum. Mur ouest. Pilastres saillants supportant le moulage d'une armaria (Archivi Soprintendenza)*

[455] MAIURI, A., 1942a, p. 35-38 ; RICHARDSON, L., 1989, p. 269-273.
[456] SPINAZZOLA, V., 1916, p. 438-9, fig. 2, 5, 6.

Les deux salles accessibles depuis la curie de Gigthis **(cat. 01)** présentent également une particularité digne d'intérêt : à des distances variant entre 0,60 m et 1,50 m sont disposés de gros blocs de calcaire, longs de 0,90 m et profonds de 0,50 m, dont le sommet est taillé en triangle (fig. 42). Pour les fouilleurs du début du 20ème siècle, ceux-ci « *supportaient des retombées de voûtes en grand appareil* » qui « *permettaient d'obtenir un mur robuste avec une relative économie de matériaux* »[457]. En réalité, ces blocs recevaient des voussoirs permettant d'établir une substructure le long des murs sud et est, constituée de plusieurs petites arcades aveugles de 0,80 m de hauteur, idéales pour y placer des meubles.

*Figure 42 : Gigthis. Forum. Pièces annexes de la curie. Substructure réalisée à l'aide de petites arcades posées sur des blocs au sommet triangulaire (photographie de l'auteur, 2019).*

Ce dispositif trouve certainement un parallèle dans la salle d'angle qui jouxte la curie de Venta Silurum en Bretagne **(cat. 06)**. Cette dernière a été scindée en deux, à une époque indéterminée. Des bancs maçonnées ont été ajoutés à la pièce 1, servant alors de vestibule à la curie, tandis que les fondations ont été élargies le long des murs est et ouest de la salle 2. A cet endroit, la découverte de voussoirs en tuf nous autorise à restituer une substructure analogue[458].

[457] CONSTANS, L.-A., 1916, p. 57.
[458] FRÈRE, S.S., 1990, p. 308.

*3.2.2. L'instrumentum*

Le dépouillement des rapports de fouilles n'a pas été particulièrement fructueux quant à l'*instrumentum*. Les objets recherchés étaient, avant tout, des instruments ou des supports d'écriture tels qu'ils figuraient sur la stèle funéraire du « *tabularius* » de Dion. En définitive, seul le matériel découvert dans le forum de Viroconium - un encrier en terre sigillée et des jetons de comptage en os - semble significatif[459]. Même dans les ensembles archéologiques tenant des inventaires régulièrement mis à jour, comme celui d'Augusta Raurica, les résultats ne sont pas particulièrement concluants. Les cinq fragments d'encriers découverts sur le forum ne rendent pas compte des nombreuses activités bureaucratiques qui devaient s'y dérouler à l'époque romaine. Deux fragments proviennent de la curie, mais ne suffisent pas à affirmer quoi que ce soit[460]. Il n'y a donc aucune certitude quant à l'utilisation de l'édifice à d'autres fins que l'entreposage. Pas la moindre trace d'une *tabula cerata*, d'un *codex*, ou d'un *rotulus*, n'a été découverte durant les fouilles du fait des matériaux périssables qui les constituaient.

En revanche, deux *tabulae* en bronze font partie des artéfacts mis au jour dans le *tabularium* de Munigua **(cat. 04)**. Elles ne furent pas simplement jetées à cet endroit, mais soigneusement placées sous deux tuiles contrebutées, à même le sol de l'édifice, avant que celui-ci ne soit détruit vers la fin du 2ème siècle ap. J.-C[461]. Ces deux tablettes ont vraisemblablement été gravées avant la construction du forum flavien. En effet, la *tabula hospitalis* date de l'époque d'Auguste, tandis que la lettre de Titus est adressée aux *quattuoviri* et donc aux magistrats d'un municipe de droit latin. Or, la dédicace du forum a été réalisée par un *duumvir* qui avait été élu pour la deuxième fois. Cela veut dire qu'au moment de la construction du centre monumental, la cité avait déjà été promue à un statut supérieur, celui de municipe de droit romain. A l'origine, ces deux documents en bronze devaient donc se trouver ailleurs.

En tant que garant de la mémoire publique, le *tabularium* était une alternative logique pour les documents en bronze dont la validité était dépassée et qui ne nécessitaient plus un affichage public. En effet, les quatre trous de fixation montrent que la lettre de Titus avait été affichée

[459] Malheureusement, il n'existe aucune photographie de ces objets et ils sont aujourd'hui perdus.
[460] Il s'agit d'un fragment de paroi et un fragment de bord datés entre 70 et 160 ap. J.-C. FÜNFSCHILLING, S., 2012, n°204 et 205 ; inv. 1998.051 (D04949.1 et 04933.5.6).
[461] HAUSCHILD, Th., 1986, p. 329.

après sa rédaction, certainement pour communiquer aux citoyens de Munigua la décision de l'Empereur. Cependant, une fois l'incident clos et après la construction du nouveau centre monumental, les autorités de la cité décidèrent qu'il n'était plus utile de l'exposer aux yeux de tous et préférèrent ainsi la garder à l'intérieur du *tabularium*, afin d'en assurer l'intégrité pour les décennies à venir. La *tabula hospitalis*, en revanche, n'est perçée d'aucun trou. Avait-elle vocation à être conservée directement parmi les archives publiques ?

Patrick Le Roux envisageait déjà le *tabularium* comme la source possible des divers fragments de plaques en bronze découverts dans le centre monumental de Baelo Claudia **(cat. 03)**[462]. Toutefois, ce n'était pas pour les bonnes raisons puisqu'il imaginait leur affichage à l'intérieur du bâtiment. On signalera tout de même qu'un fragment de texte de loi en bronze a été découvert sur le sol en béton de tuileau du portique, situé juste en face de l'édifice n°7. Il était couvert d'une couche de cendres assez mince, mêlée à des tuiles et des fragments de clous.

Il existe d'autres types de documents dont la pérennité est essentielle, à savoir les *tabulae honestae missionis* (fig. 43). Ces petits livrets formés de deux plaques de bronze garantissaient aux soldats et aux vétérans ayant accompli vingt-cinq années de service une série de privilèges, comme le droit de cité et le droit de mariage légal. Dans la couche de destruction de la « West-Room I » de Viroconium Cornoviorum **(cat. 07)** furent ainsi découverts les fragments d'une de ces *tabulae*, émise en 135 de notre ère pour Mansuetus, un vétéran qui provenait de Trèves et dont le temps de service avait expiré[463]. Un tel document était systématiquement réalisé en deux exemplaires : l'un était affiché à Rome, alors que l'autre restait normalement en possession de son propriétaire.

Selon D. Atkinson, la *tabula* appartenait certainement au fonctionnaire qui travaillait dans cette pièce. La découverte d'un artéfact de ce type, au sein d'un contexte monumental, trouve des parallèles ailleurs. Parmi les exemples connus, il faut notamment citer la première *tabula honesta missionis* mise au jour à Banasa, dans l'angle ouest du forum[464]. Peut-on supposer que, dans certains cas, ces documents aient été conservés parmi les archives par un acte volontaire de la part du propriétaire ? Lorsqu'un vétéran arrivait dans la ville où il désirait s'établir, il

[462] LE ROUX, P., 2016, p. 107-108.
[463] ATKINSON, D., 1942, p. 185-193.
[464] THOUVENOT, R., 1934, p. 11-19 ; d'autres furent également mises au jour dans les quartiers qui gravitent autour de ce centre monumental, voir THOUVENOT, R., 1935, p. 408-415 ; THOUVENOT, R., 1951, p. 432-436.

devait nécessairement remettre cette *tabula* aux magistrats locaux pour qu'ils puissent vérifier son état civil, avant de l'enregistrer sur les registres de la cité et de lui assurer la paisible jouissance des privilèges qui lui avaient été octroyés par l'empereur.

*Figure 43: Viroconium Cornoviorum. West Room I. Tabula honestae missionis. Bronze. 135 ap. J.-C. (photographie de l'auteur, 2018).*

### *3.2.3. Contrôle de l'accès et protection contre les intrusions*

L'analyse des sources écrites et iconographiques laisse penser que l'accès au *tabularium* civique et à son contenu devait être rigoureusement contrôlé. Dès lors, il fallait pouvoir fermer l'édifice afin d'en protéger le précieux contenu. Il s'agit d'une caractéristique que partagent les pièces contiguës au local de l'*ordo decurionum*. Certaines d'entre elles, comme à Gigthis **(cat. 01)**, Cuicul, Turobriga ou encore Aregenua **(cat. 08)** firent l'objet d'un contrôle constant par un accès unique depuis la curie. D'autres locaux avaient une entrée propre, mais les traces laissées sur leurs jambages et leur seuil - fixations, crapaudines ou autres trous servant à leur verrouillage - confirment la présence d'une porte[465]. C'est le cas à Pompéi **(cat. 11)** et même à

[465] BERMEJO MELÉNDEZ, J., 2014, p. 170-171.

Baelo Claudia **(cat. 03)**. En dépit des apparences, la salle 7 du petit forum de Bétique pouvait être complètement fermée. Elle est accessible depuis le portique ouest par trois baies, chacune dotée d'un seuil à rainure (fig. 44). On remarque que les seuils des passages latéraux ne sont pas marqués par l'usure et le creusement d'un sillon d'une dizaine de centimètres de large, sur toute la hauteur des jambages, permet d'y restituer un aménagement destiné à bloquer le passage (fig. 45). La large baie centrale était munie d'une porte à glissière qui, une fois ouverte, ménageait une entrée d'environ un mètre de large[466].

*Figure 44: Baelo Claudia. Forum. Salle n°7. Seuil à deux rainures pour une porte à glissières et emplacement des piliers (photographie de l'auteur, 2018).*

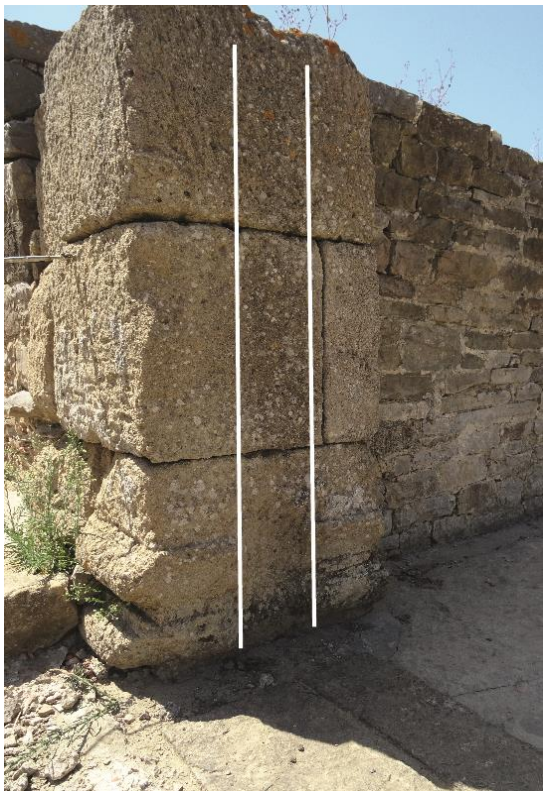

*Figure 45: Baelo Claudia. Forum. Salle n°7. Sillon vertical sur le jambage sud (photographie de l'auteur, 2018).*

Les mesures visant à limiter l'accès à l'édifice sont parfois plus importantes. Les trois salles qui jouxtent la curie de Thamugadi **(cat. 12)**, disposées en un front continu dans l'angle-sud-ouest du forum, sont accessibles par une porte de 1,60 m de largeur, encadrée par deux piliers monolithes. Celui de droite est doté d'une entaille en forme de « L » (fig. 12. 3), indiquant que le bâtiment pouvait être fermé. En outre, le seuil à feuillure du passage mettant en communication la salle centrale (fig. 12. 2, n°2) avec la plus septentrionale (fig. 12. 2, n°4),

[466] On remarquera la double rainure de ce dispositif.

comprenait de petites mortaises circulaires placées à intervalles réguliers, mais aussi deux crapaudines rectangulaires (fig. 46). Des éléments qui conduisent à restituer à cet endroit une porte doublée d'une grille métallique[467].

*Figure 46 : Thamugadi. Annexes de la curie. Seuil à feuillure du passage mettant en communication les salles 2 et 4. Vue du sud (photographie de l'auteur, 2018).*

*Figure 47: Thamugadi. Annexes de la curie. Emplacement de la fenêtre (salle 3) dont l'appui présente des traces quadrangulaires laissées par des barreaux en fer. Vue de l'est (photographie de l'auteur, 2018)*

[467] A la faveur du texte de Vitruve, les archéologues ont donc identifié ces pièces comme la prison de la colonie. On opposera à cette hypothèse la présence d'un dallage dans la pièce méridionale. Celui-ci constitue un aménagement quelque peu superflu pour ce type de construction. BALLU, A., 1897, p. 24 ; BOESWILLWALD, E., CAGNAT, R., BALLU, A., 1905, p. 55.

Enfin, la pièce la plus méridionale (fig. 12. 2, n°3) était éclairée par une fenêtre placée à environ un mètre du sol (fig. 47). Donnant directement sur le portique, elle fut dotée d'épais barreaux en fer de section quadrangulaire. Ceux-ci pouvaient éventuellement être renforcés par des étoiles rivetées à quatre ou cinq branches, qu'il faut d'ailleurs signaler parmi les trouvailles de la « West Room I » du forum de Viroconium Cornoviorum (fig. 48)[468].

*Figure 48: Viroconioum Cornoviorum. West-Room I. Protection de fenêtre en forme d'étoile. Fer (photographie de l'auteur, 2018).*

[468] MARTIN, M., 1982, p. 12, fig. 9.

### *3.2.4. Protection contre les dégradations naturelles*

Dans les archives, la première cause de dégradation était d'origine naturelle. L'humidité entrainaît la destruction du bois et du papyrus. Les Romains étaient pleinement conscients du problème, à l'image de Vitruve qui, dans ses remarques sur la construction des bibliothèques privées, met en garde contre les ravages causés par l'humidité[469]. Les besoins liés à la conservation varient sensiblement d'un endroit à l'autre de l'Empire. Pour autant, il ne serait pas juste de dire qu'il s'agit d'un problème exclusif aux régions septentrionales, puisque celles du sud peuvent aussi être frappées de pluies torrentielles en automne comme en hiver[470].

Les revêtements participaient activement à l'imperméabilisation des pièces. Les premiers exemples étaient réalisés à l'aide de matériaux locaux simples, comme la terre fortement damée afin d'éviter les envolées de poussière. A l'usage, il est fort probable que l'on se soit rendu compte des limites de la terre battue. En effet, lorsque le sol était lavé à grande eau, la terre humide devait former une boue qui n'avait pas l'avantage d'un revêtement de sol imperméable. Les premiers pavements composés d'un mortier hydraulique sont fabriqués à partir d'un mélange de chaux, d'eau et de poudre de tuileaux. Dans l'état actuel des connaissances, cette technique est attestée en Afrique du nord à partir du 5ème siècle av. J.-C et connaîtra une large diffusion durant toute la période romaine[471]. Sa prévalence s'explique par sa facilité de mise en œuvre, mais aussi par la protection qu'elle offrait contre l'humidité.

Dans bon nombre de publications scientifiques, le terme latin utilisé pour qualifier cette technique est celui d'*opus signinum*[472]. Toutefois, il ne trouve aucun crédit dans le seul traité antique qui décrit sa mise en œuvre, c'est-à-dire le *De architectura* de Vitruve[473]. Grâce notamment aux nouvelles découvertes réalisées dans la péninsule italienne, il semble qu'il faille aujourd'hui abandonner cette terminologie latine pour la décrire par des termes précis qui

---

[469] VITRUVE, *De l'architecture*, I, 4 ; force est de constater qu'elles ne furent pas toujours mises en pratique, puisque celle découverte dans la Villa des papyrus à Herculanum était, assez curieusement, aménagée juste à côté d'un ensemble de bains.

[470] En Afrique du nord, la géoarchéologie et les géosciences ont identifié une phase plus humide entre le 2ème siècle av. J.-C. et le 3ème siècle ap. J.-C. Sur le sujet, voir LEVEAU, Ph., 2016, p. 57-72 ; des enquêtes plus systématiques ont permis d'identifier plusieurs phases d'érosion qui correspondraient à un régime de pluie concentrées et torrentielles, notamment dans BALLAIS, J.-L., BENAZZOUZ, M.T., BENMOHAMMADI, A., 2003, p. 341-351 ; FERHI, N., BALLAIS, J.-L., BONIFAY, M., 2007, p. 61-77.

[471] VASSAL, V., 2006, p. 1.

[472] COZZO, G., 1970², p. 143 et 186 ; CREMA, L., 1959, p. 22 ; MAC DONALD, W.L., 1982, p. 152.

[473] VITRUVE, *De l'architecture*, VIII, 14.

résultent de l'observation des matériaux[474]. Il serait plus exact d'utiliser le terme italien *cocciopesto*, signifiant littéralement « débris de terre cuite écrasés »[475]. Jadis, on admettait le plus souvent que l'*opus signinum* était son équivalent pour l'imperméabilisation des surfaces exposées à l'eau. Cela n'est donc plus vrai aujourd'hui.

Du reste, la majorité des auteurs ne précisent pas si, par *opus signinum,* ils entendent un mortier servant d'enduit ou une maçonnerie complète, autrement dit s'il s'agit d'un « *cocciopesto* » ou d'un « *calcestruzzo* » enrichi par l'ajout de morceaux de briques ou de tuiles. Le dictionnaire de R. Ginouvès et R. Martin est le seul à faire la distinction entre un mortier réalisé par un mélange de chaux, d'eau, de sable et de poudre de tuileaux et un « béton de tuileaux », où les débris de terre cuite ont une dimension plus importante[476]. Dans ce dernier cas, le revêtement ne peut pas être considéré comme imperméable. Le revêtement des salles envisagées dans cette étude n'a pas toujours fait l'objet de descriptions précises, ou il a parfois tout simplement disparu. N'ayant pu contrôler visuellement l'ensemble des revêtements de sol, la prudence impose de rejeter tout constat général.

Toutefois, il est clair que certaines d'entre elles étaient dotées d'un niveau de sol en mortier hydraulique. Son utilisation est toutefois plus rare pour enduire les parois d'édifices dont la fonction n'est pas spécifiquement mise en péril par la présence de l'eau. Or, à Thamugadi **(cat. 12)** les murs des trois locaux étaient couverts d'un épais enduit de couleur rose, dont subsistent encore les traces sur les parements et entre les pierres de construction. M. Milvoy, qui a présidé au déblaiement du forum dès 1881, écrit à ce sujet : « *Après cette curie jusqu'à l'angle sud-ouest, se trouve un ensemble de constructions d'un caractère moins pompeux : des piscines ayant conservé leur enduit sous forme de béton s'y voient encore. Ce ne sont point des thermes, la construction est trop restreinte pour donner place à tous les services que l'on rencontre dans ces sortes de monuments ; c'est néanmoins un établissement analogue, mais dans des dispositions rudimentaires* » [477]. En réalité, aucune pièce ne ressemble à un bassin et on ne trouve nulle part les traces d'un hypocauste ou d'un système d'adduction ou d'évacuation d'eau.

[474] VASSAL, V., 2011, p. 84-85.
[475] GROS, P., 2003, p. 473-484.
[476] GINOUVES, R., MARTIN, R., 1983, p. 51 ; signalé dans GROS, P., 2003, p. 474.
[477] MILVOY, A., 1890, p. 271.

L'application d'un enduit hydraulique aurait pu avoir pour vocation de protéger ces pièces contre l'humidité[478].

De même, une attention toute particulière a été accordée à l'imperméabilisation de la grande alcôve découverte dans le vestibule de la curie de Virtus Iulia Ituci **(cat. 05)**. Rappelons qu'à l'intérieur de celle-ci furent découverts les restes calcinés de rayonnages ou d'*armaria* en bois. Elle avait préalablement été recouverte d'une couche d'enduit hydraulique très épaisse sur laquelle furent apposés des carreaux d'argile[479]. Il existe ailleurs des exemples de cette application, notamment dans une pièce donnant sur le second péristyle de la maison du Faune à Pompéi, ou le long des parois du portique du sanctuaire de Villards d'Heria dans le Jura[480]. Dans le même but d'isolation, des *tegulae* avaient été appliquées sur le mur, maintenues cette fois par des crampons en « T ». L'ensemble avait pour but d'éviter les résurgences d'humidité qui auraient tôt fait d'endommager le mobilier et surtout son contenu.

La surélévation d'un édifice peut parfois marquer une volonté de l'isoler. A Gigthis **(cat. 01)**, il est difficle d'admettre que l'intention des bâtisseurs ait été de mettre en évidence les deux salles accessibles depuis la curie, aux dépens du *locus celeberrimus* pourtant doté d'un riche décor de marbre[481]. Il convient d'envisager une solution plus pragmatique destinée à protéger le bâtiment et son contenu. L'édifice tout entier semble d'ailleurs bâti sur un vide sanitaire. En Afrique du Nord, les archives ne pâtissaient pas seulement de l'humidité, mais aussi des dégâts occasionnés par certains insectes et rongeurs que les sources écrites de l'époque romaine ne manquent pas d'évoquer[482]. Il faut d'ailleurs remarquer le choix d'assurer la transition entre la curie et ses annexes par un seuil d'une hauteur inhabituelle de 0,40m, plutôt que par une ou deux marches[483].

A Pompéi, le bâtiment central localisé au sud du forum **(cat. 11)** est le seul dans son voisinage immédiat à bénéficier d'une telle position. Son niveau de circulation est porté à plus

---

[478] Thamugadi se trouve à 1200 m d'altitude. Elle est régulièrement frappée par des périodes de fortes précipitations. Cela explique les efforts consentis par les autorités pour munir la cité de systèmes d'évacuation particulièrement efficaces. BAHLOUL GUERBABI, F.Z., FARHI, A., 2015, p. 259-273.
[479] VENTURA, A., MORENA, J.A., MORENO, A., 2013, p. 241, fig. 12.
[480] ADAM, J.-P., 2017, p. 239.
[481] CONSTANS, L.-A., 1916, p. 56.
[482] Un papyrus de l'époque romaine mis au jour en Egypte témoigne que les archives publiques avaient été « rongées par les bêtes ». P. Fam. Tebt. 15, p. 87-92.
[483] CONSTANS, L.-A., 1916, p. 1-113.

d'un mètre au-dessus de celui du portique. Or, son exposition à l'humidité semble avoir été une préoccupation majeure, car les substructures en briques qui rythment les parois sont elles-mêmes fondées sur une couche composée de déchets de lave qui jouait vraisemblablement le rôle de « vide sanitaire »[484].

Une hypothèse récente de M. P. Guidobaldi et F. Pesandro restitue plutôt le *tabularium* dans l'édifice occidental[485]. Sa destination serait assurée par l'existence d'un espace périphérique l'isolant des bâtiments voisins, selon une norme appliquée dans certaines bibliothèques du monde gréco-romain. Cette norme viserait d'abord à le protéger contre la propagation des incendies, un fait qui semble contestable à partir du moment où les trois édifices de ce côté du forum sont disposés derrière le même portique et qu'ils partagent une façade unique[486]. Le « *tabularium* » de Philippes était également isolé des autres bâtiments de la place, mais il était toujours en lien avec le portique de la terrasse inférieure. Cela ne l'a pourtant pas empêché de brûler[487]. Pour M.P. Guidobaldo et F. Pesandro, l'espace périphérique encadrant l'édifice servirait, en outre, à protéger le bâtiment contre l'humidité, ce qui apporterait un argument supplémentaire à son identification comme *tabularium*. Or, on remarque que l'édifice central est lui-même séparé du bâtiment est par un étroit corridor couvert et sans issue, qui se rapproche davantage du système de « ventilation » mis en évidence dans les bibliothèques.

Au même titre que l'humidité et les animaux, le froid était un ennemi potentiellement redoutable. Cette question appelle donc à s'interroger sur l'existence d'un chauffage permanent à l'intérieur des salles d'archives. La présence d'un hypocauste dans la pièce 19 du forum *vetus* de Sarmizegetusa avait poussé Ioan Piso à l'identifier comme le *tabularium* de la colonie[488]. Néanmoins, il s'agit d'une interprétation arbitraire qui ne repose sur aucun autre exemple connu[489]. En réalité, la mise en place d'un chauffage était plus certainement conditionnée par l'existence d'une activité bureaucratique régulière, plutôt que par l'entreposage de documents. Ce point sera d'ailleurs abordé au sein du chapitre suivant. Dans les régions septentrionales, les problèmes que pose un local de travail sans chauffage seront, plus tard, mis en évidence par les

[484] MAIURI, A., 1942b, p. 284-285.
[485] GUIDOBALDI, M. P., PESANDRO, F., 2006, p. 54-55 ; l'hypothèse est celle qui figure également dans le *Guida agli scavi di Pompei*, 2015, p. 106 [en ligne].
[486] Sans parler de la grande proximité entre les trois édifices.
[487] SEVE, M., 2012, p. 61-63.
[488] PISO, I., 2006, p. 173.
[489] En outre, le décor ostentatoire de cette salle renvoie très certainement à une autre fonction.

moines copistes du Moyen-Âge. L'engourdissement des mains et l'encre gelée faisaient partie de leur quotidien[490].

On y pense moins, mais le vitrage jouait également un rôle de protection contre le mauvais temps et les courants d'air[491]. Les fenêtres vitrées pourraient avoir permis de réguler la température des salles en limitant la déperdition de chaleur ; le verre à vitre n'intervient réellement dans cette régulation thermique que lorsque la fenêtre est fermée, il est vrai en laissant pénétrer la lumière, mais surtout en concentrant l'énergie du rayonnement solaire[492]. En dehors des salles chaudes des thermes, de certains édifices publics ou de maisons aisées, la seule archéologie n'atteste apparemment pas d'emploi courant du vitrage dans le reste de l'architecture[493]. Pourtant, une quantité importante de verre à vitre, partiellement ou complètement fondu à cause de l'incendie, fut découverte dans la West Room I de Viroconium Cornoviorum **(cat. 07)**.

***

Certes, les éléments mis en évidence sont très ponctuels, mais ils restent pertinents avec des fonctions de conservation et d'entreposage. Les solutions adoptées sont visiblement diverses et variées, sans être régies par des normes strictes, comme on pouvait s'y attendre.

## 4. Le *tabularium* civique : quelques considérations interprétatives finales

### 4.1. Une dépendance de la curie municipale

Trois dédicaces de construction tendent à démontrer la proximité topographique entre le *tabularium* et la curie. Les *tabulae publicae* étaient elles-mêmes liées aux affaires publiques placées sous le contrôle de l'*ordo decurionum*. Par conséquent, il serait logique qu'au moins une partie de ces documents soit entreposée à proximité, non seulement pour pouvoir les contrôler, mais aussi pour qu'ils puissent être consultés le cas échéant. Pour autant, rien ne

[490] Dans certains cas, on peut toujours envisager l'utilisation d'un dispositif d'appoint comme le brasero.
[491] SÉNÈQUE, *De la providence*, IV, 14 : « *Quem specularia semper ab afflatu uindicauerunt* » (« celui que les fenêtres vitrées ont protégé des courants d'air … ») ; sur le portique fenêtré de Pline le Jeune, PLINE LE JEUNE, *Lettres*, II, 17, 4 ; VIPARD, P., 2003, p. 99-134.
[492] VIPARD, P., 2009, p. 9.
[493] VIPARD, P., 2009, p. 8.

prouve que toutes les archives publiques fussent centralisées au même endroit. Il n'est pas exclu que les *tabularia* mentionnés à Formia, Castrum Novum, Munigua, et Gales furent destinés à recevoir certaines catégories de documents plutôt que d'autres. En l'occurrence, celles qui demandaient une consultation régulière de la part des membres du Sénat local. On pensera notamment aux archives financières, indispensables pour connaître l'état de la *pecunia publica*. Les registres s'y rapportant sont d'ailleurs parmi les seuls à être explicitement attestés à l'intérieur du bâtiment.

Le lien entre curie et *tabularium* semble confirmé par l'archéologie. Celui de Munigua se trouvait visiblement juste à côté du « *templum* » dont la fonction fut sans doute, dans un premier temps, d'accueillir les discussions du Sénat local. Aussi ponctuels soient-ils, le matériel et les aménagements découverts ne font que renforcer ce constat. Les deux salles annexes de Gigthis **(cat. 01)** sont parmi les plus significatives avec cette structure disposée le long des murs est et ouest. En tant qu'annexes de la curie municipale, comment les intepréter autrement que comme des aménagements destinés à supporter quelques meubles ou rayonnages?

A Baelo Claudia **(cat. 03)**, les trous repérés par J.-L. Paillet pourraient être les dernières traces laissées par des meubles disposés le long des murs. On signalera également la découverte, dans la même pièce, d'un fragment de marbre gravé des lettres « TAB » qui, même s'il n'est pas décisif, apporte tout de même un argument supplémentaire à son identification. En effet, ce dernier a été découvert dans une unité stratigraphique qui suit l'abandon du bâtiment, mais qui en même temps précède son effondrement.

Quant à la West Room I de Viroconium Cornoviorum **(cat. 07)**, où furent mis au jour de nombreux objets en bronze appartenant à des meubles de rangement, elle est accessible depuis la grande salle qui la précède au sud. Par analogie avec le forum de la cité de Venta Silurum construit à la même époque et selon un modèle urbanistique similaire, cette dernière pourrait convenir pour accueillir l'assemblée des décurions, tant par ses dimensions - 16,45 x 7,30 m – que par son emplacement derrière la basilique. En définitive, il n'est donc pas incongru de supposer la présence d'archives à l'intérieur des pièces adjacentes ou accessibles par la curie.

### 4.2. Une planimétrie et un décor simples

En outre, les édifices investigués partagent deux caractéristiques majeures qui sous-tendent une destination fonctionnelle : une planimétrie et un décor très simples. En effet, il s'agit souvent d'une pièce unique accessible depuis le forum ou la curie. Ses proportions sont variables : tantôt proches du carré, à Labitolosa ou Baelo Claudia, tantôt rectangulaires à Aregenua, Pompéi, Turobriga ou Cuicul. A l'instar du *tabularium* de Munigua, certains édifices possédaient deux pièces communicantes de petites dimensions. La comparaison la plus éloquente est encore à chercher du côté de Gigthis, où un seuil de 1 m de large et de 0,40 m de haut, permettait d'entrer dans une première salle mesurant 3,50 x 3,95 m. Un passage centré dans son mur est la mettait en communication avec une deuxième pièce de 6,92 x 3,95 m. La planimétrie et les dimensions sont relativement similaires à Thuburbo Maius, Termes, ou encore Glanum.

Sauf cas particuliers, le *tabularium* d'une cité ne devait pas être un édifice de grande ampleur. Sa surface dépendait forcément du volume de documents entreposé et de la nature des tâches accomplies par les fonctionnaires. Or, les sources écrites et la stèle funéraire de Dion **(insc. 33)** ne donnent pas franchement l'impression d'avoir affaire à un personnel très nombreux. Les tâches confiées aux *tabularii* et à leurs éventuels adjoints, bien qu'importantes, étaient sans doute relativement simples et, *a priori*, ne nécessitaient pas beaucoup d'espace.

Il faut d'ailleurs exclure de l'archivage public quelques ensembles importants tels que les procès-verbaux ou les verdicts rendus par les tribunaux, gardés par le magistrat en charge de présider les séances et non parmi les *tabulae publicae*. Dans les provinces orientales de l'empire, l'archivage public des actes privés, dès l'époque hellénistique, a occasionné l'extension des dépôts d'archives. Toutefois, le *tabularium* des provinces occidentales ne semble pas adopter cette pratique[494]. Il n'est même pas certain que toutes les *tabulae publicae* aient été entreposées dans un même bâtiment. Les sources écrites montrent également que la plupart des documents étaient compilés dans des rouleaux ou des *codices*. Cela permettait de réduire l'espace nécessaire à leur entreposage. A titre indicatif, la bibliothèque de la Villa des Papyrus contenait au moins 400 *rotuli*, certains mesurant jusqu'à 10 m de long[495]. Pourtant, la

[494] COQUEUGNIOT, G., 2013, p. 44. Aux époques archaïque et classique, les archives étaient de taille modeste, et n'occupaient apparemment guère plus qu'un placard ou une petite pièce.
[495] DELATTRE, D., 2006, p. 22.

pièce ne mesurait que 3,20 x 3,20 m, pour une superficie totale ne dépassant pas les 11m². La salle d'archives du Magdalensberg n'était d'ailleurs pas beaucoup plus grande avec ses 5 m de côté. Sur le sujet, il faut mentionner une étude récente menée sur la place théorique occupée par 12 000 rouleaux de papyrus placés à l'intérieur de meubles de 50cm de profondeur et de moins d'un mètre de hauteur. Les résultats montrent qu'ils ne nécessitaient qu'entre 33,33 et 53,33 m² environ, soit la surface occupée par la majorité des édifices envisagés dans cette étude[496].

| **Cité** | **Organisation des pièces** | **Dimensions** | **Superficie** | |
|---|---|---|---|---|
| Turobriga | Salle unique | 7,00 x 3,00 m | | 21 m² |
| Labitolosa | Salle unique | 5,60 x 5,10 m | | 28 m² |
| Glanum | Deux salles communicantes | 3,83 x 2,38 m | 9 m² | 31 m² |
| | | 3,83 x 5,65 m | 21 m² | |
| Viroconium | Salle unique | 4,50 x 7,30 m | | 33 m² |
| Termes | Deux salles communicantes | 4,50 x 3,00 m | 13 m² | 33 m² |
| | | 4,50 x 4,50 m | 20 m² | |
| Sellium | Deux salles communicantes | 4,50 x 4,50 m | 20 m² | 33,5 m² |
| | | 3,00 x 4,50 m | 13,5 m² | |
| Aregenua | Salle unique | 9,00 x 4,00 m | | 36 m² |
| Venta Silurum | Salle unique | 6,70 x 5,40 m | | 36 m² |
| Munigua | Deux salles communicantes | 4,00 x 4,25 m | 17 m ² | 37 m² |
| | | 4,75 x 4,25 m | 20 m ² | |
| Saguntum | Salle unique | 4,50 x 8,50 m | | 38 m² |
| Cuicul | Salle unique | 4,00 x 9,50 m | | 38 m² |
| Gigthis | Deux salles communicantes | 3,50 x 3,95 m | 14 m² | 41 m² |
| | | 3,95 x 6,92 m | 27 m² | |
| Thuburbo Maius | Deux salles communicantes | 6,85 x 4,20 m | 29 m² | 44 m² |
| | | 3,75 x 4,00 m | 15 m² | |
| Thamugadi | Deux salles communicantes, puis trois | 3,00 x 3,80 m | 11 m² | 28 m² |
| | | 4,50 x 3,80 m | 17 m² | |
| | | 4,00 x 5,00 m | 20 m² | 48 m² |
| Augusta Raurica | Salle unique | 3,50 x 14,00 m | | 49 m² |
| Baelo Claudia | Salle unique | 8,40 x 7,45 m | | 62 m² |
| Philippi | Salle unique | 11,50 x 9,75 m | | 112 m² |
| Pompéi | Salle unique | 14,40 x 9,60 m | | 138 m² |

*Tableau 1 : Dimensions et superficie des annexes de quelques curies municipales*

La seconde particularité de ces locaux est leur sobriété, qui contraste d'ailleurs avec les autres pièces situées à proximité. Malgré leur localisation au sein de la zone politico-administrative du forum, il est évident qu'on ne peut leur accorder une fonction de représentation. Aucun élément ostentatoire n'a été découvert à l'intérieur, que du contraire. Les édifices de la partie sud du forum de Thuburbo Maius possèdent tous un riche pavement,

[496] PALAMIDIS, A., 2017, p. 375 ; SÈVE, M., 2010, p. 22-31.

contrairement aux deux salles en enfilade placées à proximité de la curie[497]. Ce constat s'applique également aux deux pièces de Gigthis. Le pavement en béton et l'enduit au mur contrastent avec les dalles de marbre bleu veiné qui couvrent le sol et les murs de la curie, mais aussi avec le dallage en calcaire jaune et grès rouge des autres pièces adjacentes[498].

Le cas de Pompéi doit être envisagé avec prudence, puisqu'on insiste très souvent sur le caractère inachevé de son « *tabularium* », dont la reconstruction fut entreprise après le tremblement de terre de 62 ap. J.-C. Cependant, il faut noter que les édifices qui le flanquent avaient déjà reçu une partie de leur décor en marbre au moment où le Vésuve est entré en éruption. Sans vouloir démontrer une absence totale d'ornements, l'édifice central n'a visiblement jamais été considéré comme une priorité.

### 4.3. Un service distinct ou intégré à un espace polyvalent

Les sources écrites ne préconisent pas la construction d'un bâtiment spécifique dédié à l'enregistrement des actes publics. Par conséquent, cette décision revient certainement aux seules instances municipales. Une construction publique, quelle qu'elle soit, est forcément conditionnée par les besoins de la communauté, par l'espace disponible, mais aussi par les moyens financiers dont elle dispose. C'est une des raisons pour laquelle les centres monumentaux n'intègrent pas toujours l'ensemble des bâtiments publics « types » auxquels on pourrait s'attendre. En effet, on y cherchera parfois en vain la basilique civile ou la curie, une absence qui n'est pas réellement problématique, puisque leurs fonctions peuvent être tout simplement hébergées ailleurs autour de la place[499]. En ce sens, il est possible que certaines cités aient choisi de combiner, dans un même espace, les fonctions de divers édifices administratifs théoriquement différents.

La fouille du centre monumental de Virtus Iulia Ituci **(cat. 05)** a démontré l'existence, dans le vestibule qui précède la curie, d'une alcôve abritant du mobilier et sans doute quelques documents. Elle était placée juste en face d'une exèdre qui pouvait être fermée par des panneaux de bois ou par une grille et dans laquelle furent mis au jour les restes d'un *arca ferrata*. Les

[497] ALEXANDER, M.A., BEN ABED, A., BESROUR-BEN MANSOUR, S., SOREN, D., 1980, p. 33.
[498] CONSTANS L.-A., 1916, p. 56.
[499] Les décurions peuvent se rassembler dans n'importe quel « *templum* ». Quant à un porticus duplex ou triplex, il peut très bien servir de basilique, comme à Philippes.

archéologues ont immédiatement compris que ce vestibule accueillait visiblement les fonctions conjointes de *tabularium* et d'*aerarium*. Celles-ci n'étaient pas localisées dans des édifices propres, mais comprises dans un espace polyvalent, auquel on ne peut attribuer une terminologie précise.

En réalité, cette découverte n'est pas vraiment étonnante car, tant les documents que le trésor de la cité étaient soumis au contrôle des principaux magistrats. Ils devaient être entreposés sur le forum dans un lieu sécurisé et situé, pour quelques raisons fonctionnelles, à proximité du local de réunion des décurions. N'oublions pas que l'administration quotidienne de la *pecunia publica* exigeait la tenue de registres conservés parmi les archives publiques et une gestion efficace commandait de toute façon une certaine proximité entre ces deux pôles. A Rome, une grande partie de la documentation financière, ainsi que les décrets du Sénat étaient d'ailleurs déposées à l'*Aerarium*, ce qui devait grandement faciliter le travail des fonctionnaires qui en avaient la charge. On perçoit donc aisément tous les avantages de conserver le trésor dans le voisinage immédiat des archives publiques.

Les annexes de la curie de Thamugadi constituent peut-être un autre exemple de cette cohabitation. En effet, la salle la plus septentrionale était dépourvue de revêtement de sol et de fenêtre. Elle était, en outre, dotée d'une porte doublée d'une grille, une précaution qui semble superflue pour des archives et trahit peut-être son utilisation comme *aerarium*. En revanche, l'autre pièce était dallée et dotée d'une fenêtre à barreaux qui laissait pénétrer la lumière du matin, tout en empêchant à quiconque de s'y introdruire.

Enfin, toujours dans cette idée de polyvalence, on peut s'interroger sur les caractéristiques de l'édifice situé au sud du forum de Pompéi. Certes, les substructures placées le long des murs nous autorisent à lui octroyer quelques fonctions liées à l'entreposage de documents, mais on peine à expliquer ses dimensions si importantes et la présence d'une grande abside dans son mur de fond. La solution serait peut-être d'envisager, encore une fois, un édifice polyvalent rassemblant plusieurs fonctions en lien avec l'administration de la cité.

***

# CHAPITRE III : LE *TABULARIUM* MILITAIRE EN ITALIE ET DANS LES PROVINCES

## 1. Etat de la documentation

Plusieurs raisons évidentes, tels que la gestion des effectifs ou le calcul de la solde, justifiaient la présence d'un service administratif à l'emplacement où étaient stationnées les troupes légionnaires, auxiliaires et leurs divers détachements. Encore une fois, la documentation dont nous disposons est très inégale. Par conséquent, il semblait opportun de faire le point sur les données employées à la réalisation de ce troisième et ultime chapitre.

### 1.1. Les sources écrites

Les textes antiques sont essentiels pour saisir les principes d'organisation et le fonctionnement des composantes d'un camp romain. Cependant, leur intérêt pour des études plus spécifiques reste limité. Les auteurs comme Polybe (3ème – 2ème siècles av. J.-C.), Flavius Josèphe (1er siècle ap. J.-C.) ou Hygin le Gromatique (2ème siècle ap. J.-C.) s'attardent peu sur l'administration quotidienne de l'armée[500]. Au contraire, Végèce (4ème – 5ème siècles ap. J.-C.) livre de nombreux détails sur l'organisation journalière de la légion et sur les tâches assignées aux officiers[501]. Grâce à son *Traité de la chose militaire*, nous savons notamment que le service et la paie s'écrivaient jour par jour, que le nom des gardes du camp étaient inscrits sur des tablettes, ou encore que la durée des congés était enregistrée. A cette fin, il recommande d'ailleurs le recrutement de soldats aptes à pouvoir lire, écrire et compter[502].

Actuellement, le plus ancien document mentionnant explicitement un *tabularium* militaire est une lettre concernant l'arrivée de nouvelles recrues dans une cohorte, rédigée le 24 février 103 ap. J.-C[503]. Les dédicaces de construction sont, quant à elles, plus tardives et datent

[500] POLYBE, *Histoires* ; FLAVIUS JOSÈPHE, *Guerre des Juifs* ; HYGIN LE GROMATIQUE, *Des fortifications du camp.*
[501] Le traité de Végèce fut rédigé à la fin du 4ème et au début du 5ème siècle de notre ère, en s'appuyant sur une large variété de sources allant du milieu de l'époque républicaine à la fin du 3ème siècle de notre ère.
[502] VÉGÈCE, *Traité de la chose militaire*, II, 19.
[503] P. Oxy. VII 1022 = RMR 87 = ChLA III, 215.

essentiellement de la fin du 2ème siècle ou du 3ème siècle de notre ère, une période marquée par l'essor important de l'épigraphie dans les camps[504].

Pourtant, ce service devait exister dès le début du 1er siècle ap. J.-C., lorsque sont créés les premiers *castra* permanents. En témoignent plusieurs ensembles documentaires dont la datation s'échelonne entre le 1er siècle et le milieu du 3ème siècle de notre ère. On pensera notamment aux tablettes de Vindonissa (milieu 1er siècle ap. J.-C.)[505] et de Vindolanda (85-130 ap. J.-C)[506], aux *papyri* de Genève (fin 1er siècle ap. J.-C.)[507] et de Berlin (2ème siècle ap. J.-C.)[508], aux ostraca du *Mons Claudianus*, du campement romain de Krokodilô (102/103-118 ap. J.-C.)[509] et de Gholaia (253-259 ap. J.-.C)[510], mais surtout aux archives de la *cohors XX Palmyrenorum* de Dura (208-256 ap. J.-C)[511]. Ces documents livrent de précieuses informations sur le fonctionnement journalier du *tabularium* dans diverses unités de l'armée romaine.

### 1.2. Les sources iconographiques

L'iconographie ne fournit aucun détail concernant l'architecture ou les aménagements du *tabularium* militaire. En revanche, diverses représentations nous renseignent sur les fonctionnaires commis à des tâches d'écriture, plus précisément sur leur manière de travailler et sur les *instrumenta* qu'ils utilisaient. D. von Boeselager a notamment publié plusieurs reliefs et stèles funéraires qui se sont révélés utiles à l'élaboration de ce chapitre[512].

---

[504] AE 1957, 85 (Lambèse, 182-192 ap. J.-C.) ; AE 1898, 108-109 = ILS 9100 (Lambèse, 195-215 ap. J.-C.) ; CIL VIII, 18072 (Lambèse, 199 ap. J.-C.) ; CIL XIII, 5970 (Argentoratum, 201-202 ap. J.-C.) ; CIL XIII, 6746 (Mongotiacum, 217 ap. J.-C.)

[505] BOHN, O., 1925, p. 8-15 et p. 193-199 ; LAUR-BELART, R., *Gesellschaft pro Vindonissa*, *Jahresbericht,* 1942-3, 1943-4, 1947-8, 1950-1, 1951-2, 1952-3 ; AE 1925, 6-11 ; AE 1926, 3-6 ; AE 1930, 13-14 ; AE 1946, 262-265, 267-274 ; AE 1953, 246, 249, 250a).

[506] BOWMAN, A.K., THOMAS, J.D., 1983 ; BOWMAN, A.K., THOMAS, J.D., 1994 ; BOWMAN, A.K., THOMAS, J.D ; 2003 ; BOWMAN, A.K., THOMAS, J.D., TOMLIN, R.S.O., 2010, p. 187-224.

[507] P. Gen. Lat. 1 = RMR 68.

[508] P. Berl. 6870 ; P. Berl. 14097 ; ChLA X, 411.

[509] CUVIGNY, H., 2005.

[510] MARICHAL, R., 1979.

[511] GILLIAM, J.F., WELLES, C.B., FINK, R.O., 1959.

[512] BOESELAGER, D.v., 1989, p. 221-239.

### 1.3. Les données archéologiques

L'intense activité archéologique de terrain, menée depuis le 16ème siècle, a favorisé la découverte d'une multitude d'établissements militaires. Le nombre total de camps répertoriés pour l'ensemble de l'empire romain reste difficile à évaluer, en raison de l'imprécision de certaines descriptions anciennes qui n'ont pu être vérifiées récemment. Une étude estime toutefois à 250 le nombre de *castra* connus rien qu'en Bretagne, et le décompte des sites datables du règne d'Auguste à Gallien, énumérés par H. Schönberger dans les deux Germanies et en Rhétie, renvoie à un nombre similaire[513]. Cette estimation triplerait même en prenant en compte les camps du *limes* danubien, d'Afrique du Nord et d'Orient[514].

Si un tel décompte rend toute exhaustivité illusoire, les données disponibles pour chaque camp sont également très aléatoires. De nombreux sites ont disparu sous les agglomérations modernes, en particulier les camps légionnaires comme Bonn ou Mayence, et ne peuvent donc être investigués de manière systématique. D'autres sont un peu mieux connus, comme Carnuntum et Novaesium, mais documentés à une époque où l'enregistrement des structures et des artefacts n'était pas toujours aussi méthodique qu'aujourd'hui.

En Bretagne romaine, le travail de reconnaissance et d'enregistrement des vestiges débuta dès la fin du 16ème siècle[515]. Il fut poursuivi par quelques historiens locaux comme William Stukeley, qui décrivit et dessina une grande partie des forts du mur d'Hadrien[516]. Les programmes de fouilles systématiques furent initiés à partir du début du 19ème siècle, à Chesterholm et High Rochester. En Angleterre, les données résultant des fouilles furent principalement publiées dans des monographies ou des journaux locaux. Toutefois, depuis les années 70, des rapports préliminaires sont régulièrement disponibles dans la revue *Britannia* ou le *Journal of Roman Studies*.

Le développement des recherches est relativement similaire en Allemagne, où les investigations menées durant le 19ème siècle aboutirent en 1884 à la création de la *Reichs-Limeskommission*, largement inspirée par Theodor Mommsen. A partir de 1892, sous l'égide de

[513] JOHNSON, A., 1983, p. 14 ; SCHÖNBERGER, H., 1985.
[514] LENOIR, M., 2011, p. 2.
[515] En 1600, William Camden publia ses observations dans son volume *Britannia.*
[516] L'ensemble fut publié à titre posthume dans *Iter Boreale* en 1776.

cette dernière, des fouilles systématiques furent entreprises le long de la frontière de Germanie supérieure et de Rhétie. Ce projet fut parrainé par le gouvernement allemand et permit de fouiller jusqu'à cent forts. Les résultats ont été publiés entre 1894 et 1937 dans quinze volumes intitulés *Der obergermanisch-raetische Limes des Römerreiches (OLR)*. Le caractère exhaustif de la description des vestiges, des inscriptions et d'une partie significative du petit matériel doit être souligné. Le tournant du 20ème siècle vit également la parution des premières recherches sur le *limes* d'Autriche, dans la revue *Der römische Limes in Österreich (RLÖ)*, toujours publiée aujourd'hui. Enfin, pour se documenter sur les dernières découvertes, la consultation des *Limesforschungen* et de la série des *Congrès du Limes*, autrement nommés *Congresses of Roman Frontier Studies*, *Limeskongresse* ou *Studien zu den Militärgrenzen Roms* est incontournable.

Sur le *limes* danubien, les bases légionnaires de Lauriacum et Carnuntum restent les mieux documentées, bien que les fouilles de sauvetage continuent d'ajouter de précieux détails aux dispositions internes de Vindobona et d'Aquincum. Sur le Danube inférieur, de récentes campagnes ont permis de fouiller presqu'entièrement le quartier général du camp légionnaire de Novae, alors qu'en Dacie, ceux datés de l'époque de Trajan comme Berzobis et Sarmizegetusa ont été localisés et partiellement mis au jour. Dans les camps auxiliaires, l'aménagement intérieur ne concentre plus les efforts comme ce fut le cas autrefois[517]. Par conséquent, le nombre d'établissements militaires entièrement explorés demeure relativement faible. Leurs données restent, en outre, difficilement accessibles et rapportées dans les périodiques nationaux en hongrois, bulgare ou roumain[518].

En Orient et en Afrique du nord, les camps sont surtout connus grâce aux rapports dressés par les sociétés savantes de l'Algérie coloniale, les brigades topographiques de l'armée chargées d'effectuer le relevé du territoire et les diverses expéditions du début du 20ème siècle en Arabie ou en Syrie[519]. Malheureusement, ce sont surtout les principales découvertes épigraphiques ou statuaires qui sont recensées, sans s'attarder davantage sur les structures ou le matériel archéologique proprement dit[520]. Cette lacune transparaît dans l'ouvrage posthume

[517] CĂTĂNICIU, I.B., 1990, p. 805-820.
[518] Pour l'état complet de la recherche dans cette région de l'empire, voir WILKES, J. J., 2005, p. 124-225.
[519] BRUNNOW, R.E., DOMASZEWSKI, A. VON, 1904, 1905, 1909 ; PAES 1907-1930.
[520] Cette absence est notamment signalée dans l'ouvrage récent de Stéphanie Guédon, pour le site de Gemellae. GUÉDON, S., 2018, p. 213.

de Maurice Lenoir, qui rassemble une documentation conséquente concernant quatre-vingt-cinq camps d'Afrique du Nord et d'Orient, mais où le petit matériel est quasiment absent[521].

En définitive, la fouille des camps romains occupe depuis longtemps une place importante dans l'archéologie britannique et allemande. Les établissements militaires les plus significatifs et les mieux documentés, tant au niveau des structures que du matériel, sont donc surtout localisés en Bretagne, Germanie et Rhétie. La prédominance de ces régions dans ce qui suit est naturellement conditionnée par ce facteur.

### 1.3. Trois sites fondamentaux pour l'étude du *tabularium*

Trois camps ont la particularité de disposer d'une ou plusieurs inscriptions *in situ*, permettant de localiser précisément le service administratif de l'unité. Ces découvertes exceptionnelles suffisent à faire des camps de Lambèse (Numidie), Niederbieber (Germanie supérieure) et Dura Europos (Syrie) des sites fondamentaux pour l'étude du bâtiment. Elles justifiaient donc de leur accorder une attention particulière.

L'étude du camp légionnaire de la *Legio III Augusta*, fondé sous Trajan ou Hadrien, fut complétée par un nouveau relevé des vestiges effectué lors d'un séjour scientifique en juin 2017. Les données concernant le camp auxiliaire de Niederbieber, édifié durant les deux dernières décennies du 2ème siècle ap. J.-C[522] furent quant à elles enrichies, d'une part par une nouvelle étude des notes manuscrites et des plans inédits de C. F. Hoffmann, actuellement conservés à la *Fürstlich-Wiedisches Archiv* de Neuwied[523] et d'autre part par un examen du matériel métallique conduit avec l'aide de l'archéologue Hans Jost Mergen (Albert-Ludwigs-Unversität Freiburg)[524]. Enfin, le camp auxiliaire de Dura Europos, difficilement accessible compte tenu des circonstances actuelles en Syrie, a fait l'objet d'une réévaluation complète depuis 2010 par Simon James[525]. Certains vestiges exceptionnellement conservés, sur lesquels

[521] L'auteur partage quelques observations sur les espaces destinés à l'administration, mais aussi sur leurs aménagements. LENOIR, M., 2011, p. 335-338 ; également CAMPBELL, B.D., 2009, p. 40-41 ; ALBANA, M., 2011, p. 59-76.
[522] Entre 185 et 193/4 ap. J.-C. Voir REUTER, M., STEIDL, B., 1997, p. 215-234.
[523] Hoffmann a commencé la fouille du site dès la fin du 18ème siècle.
[524] Hans Jost Mergen m'a aimablement communiqué les planches rassemblant les objets métalliques découverts sur le site. Sa thèse de doctorat a pour titre : *Forschungen im Archiv – Niederbieber und die Anfänge provinzialrömischer Forschung im Rheinland*.
[525] JAMES, S., 2019.

nous reviendrons par la suite, témoignent remarquablement de la manière dont était administrée la garnison à la fin du 2ème siècle et durant le 3ème siècle de notre ère.

## 2. L'apport des sources écrites et iconographiques

Les sources écrites et iconographiques permettent, une fois encore, d'établir un cadre général et de clarifier de nombreux aspects liés à l'organisation du *tabularium* militaire. L'étape préliminaire à toute investigation consiste à préciser sa répartition dans les divers corps de troupes de l'armée romaine, mais aussi à en proposer une définition. En effet, plusieurs inscriptions et documents attestent son existence dans les légions, les unités auxiliaires et leurs divers détachements.

### 2.1. Le *tabularium* et les divers corps de troupes

#### *2.1.1. Les tabularia d'un camp légionnaire*

Durant les fouilles menées dans le grand camp de la 3ème légion à Lambèse, les archéologues mirent au jour plusieurs règlements de collèges militaires gravés sur de petits monuments aux formes caractéristiques[526]. Ils sont constitués d'une pierre cintrée où apparaissent, au centre, le texte même de la dédicace et le règlement du collège, tandis qu'à droite et à gauche sur des pilastres sont inscrits les noms des fonctionnaires qui y étaient affectés. Ces monuments démontrent l'existence d'au moins deux *tabularia* distincts au sein de la 3ème légion, à savoir un *tabularium legionis* **(insc. 41)**, édifié entre 195 et 215 ap. J.-C[527] et un *tabularium principis* **(insc. 42)**, construit vers 199 et restauré en 253 ap. J.-C. [528]. Leurs dénominations et la liste des gradés ayant contribué à leurs édifications permettent de préciser leurs attributions respectives.

A. Le *tabularium legionis*

En tête des souscripteurs du *tabularium legionis* se trouve le *cornicularius*, nommé ainsi d'après les deux protubérances qui ornent son casque. Ce *principalis* de haut rang travaillait

[526] BESNIER, M., 1899. p. 199-258.
[527] AE 1898, 108-109.
[528] CIL VIII, 2555 = 18072 ; ILS 2446 ; il ne doit pas être confondu avec celui de l'empereur à Rome.

dans diverses chancelleries au service d'officiers supérieurs. Il œuvrait notamment auprès du gouverneur de la province, dans les cohortes auxiliaires, les cohortes urbaines, la flotte, mais aussi dans de nombreux bureaux civils[529]. Au sein du *tabularium legionis*, le *cornicularius* était le plus haut gradé. Il supervisait le service administratif de la légion et avait à charge la gestion du personnel, l'archivage et surtout l'authentification des écrits[530].

Le deuxième rang est occupé par un sous-officier nommé *actarius* ou *actuarius*. Ce nom a pour origine le mot « *acta* », que Végèce utilise dans un sens assez général pour désigner les écrits produits au sein de l'unité[531]. Responsable de l'organisation du service journalier, il coordonnait la rédaction et l'assemblage de tous les documents qui s'y rapportaient[532]. Il a sans doute aussi été chargé de superviser la production du *pridianum*, le rapport qui devait être envoyé chaque année au siège de l'état-major de la province[533]. A partir de Septime Sévère, ses compétences se sont manifestement étendues aux questions de ravitaillement, une fonction qui lui a conféré un pouvoir important[534].

Le *cornicularius* et l'*actarius* étaient secondés par une équipe de *librarii et exacti*, que Végèce identifie surtout à des commis aux écritures et à des comptables[535]. Au 2ème siècle de notre ère, Tarruntenus Paternus livre quant à lui une liste mentionnant des fonctionnaires plus spécialisés que sont les « *librarii qui docere possint* », littéralement « qui peuvent enseigner », mais aussi les « *librarii depositorum* », dont la charge était de veiller sur l'épargne des soldats[536]. La dénomination d'*exactus* est généralement accordée au jeune fonctionnaire qui peut, après promotion, devenir *librarius*. Un certain Verecundinus, centurion *hastatus prior* de

---

[529] DOMASZEWSKI, A. VON, 1908, p. 29-30 ; BRECCIA, E., 1910, p. 1219 ; WATSON, G.R., 1969, p. 77 ; CLAUSS, M., 1973, p. 17-45 ; BREEZE, D.J., 1974, p. 441 ; LE BOHEC, Y., 1989, p. 186 ; WEBSTER, G., 1998, p. 117 ; TODISCO, E., 1999, p. 45, n. 90 ; STAUNER, K., 2004, p. 191 ; RICHIER, O., 2004, p. 423.

[530] Voir la lettre envoyée le 26 mars 107 ap. J.-C. par Iulius Apollinarius (P. Mich. VIII 466, 25-32) ; le « journal postal » de Krokodilô, daté de 108 ap. J.-C. (O. Krok. 1. 1, 44-46) ; ou une lettre écrite et signée par un *cornicularius* en 103 ap. J.-C., concernant l'enrôlement de recrues (P. Oxy. VII 1022 = ChLA III, 215 = RMR 87).

[531] VÉGÈCE, *Traité de la chose militaire*, II, 19.

[532] BESNIER, M., 1898, p. 453, n. 3 ; CAGNAT, R., 1898, p. 386-387 ; CAGNAT, R., 1912, p. 137 ; DOMASZEWSKI, A. VON, 1908, p. 73 ; PHILONENKO, M., 1928, p. 431 ; TEITLER, H.C., 1985, p. 243 ; PALAO VICENTE, J.J., 2006, p. 170 ; STAUNER, K., 2004, p. 129-131 et 140.

[533] STAUNER, K., 2004, p. 96.

[534] AURELIUS VICTOR, *Livre des Césars*, XXXIII, 13 ; VAN BERCHEM, D., 1937, p. 133.

[535] VÉGÈCE, *Traité de la chose militaire*, II, 7 : *« librarii ab eo, quod in libris referant rationes ad milites pertinentes ».* Ces hommes sont des soldats ayant le rang de *principales* et d'*immunes*, c'est-à-dire qu'ils sont exemptés de corvées ; BILABEL, F., 1926, cols. 138-139.

[536] LE DIGESTE, 50, 6, 7 ; en effet, outre la caisse militaire proprement dite, une autre était destinée à recevoir un fond de réserve obligatoire. D'après Végèce, ce sont pourtant les *signiferi* qui tenaient les livres de comptes de leur cohorte, voir VÉGÈCE, *Traité de la chose militaire*, II, 19 ; STAUNER, K., 2004, p. 64-67.

la légion IV *Scythica*, avait d'ailleurs assumé successivement les fonctions d'*exactus* et de *librarius* au début de sa carrière. En revanche, Aurelius Hermodorus était encore l'*exactus* d'un *librarius* du légat de la légion au moment de son décès, à l'âge de 18 ans[537].

A Lambèse, les noms des vingt-deux *librarii* et vingt *exacti* sont inscrits sur deux piliers flanquant la partie centrale du monument collégial. Le nom d'un vingt et unième soldat, faisant partie du deuxième groupe, a été remplacé par celui de Lucius Tonneius Martialis et suivi d'un « C » gravé en dehors du cadre. Or, René Cagnat fit remarquer que ce personnage était nommé dans deux autres épitaphes, la première fois comme *librarius*, la seconde fois comme *cerarius*[538] ; c'est sans doute ce dernier grade qui est rappelé ici en abrégé[539]. On comprend donc que le *tabularium legionis* n'était pas un simple dépôt d'archives, mais un véritable secrétariat comprenant plusieurs locaux où étaient rédigés, compilés et entreposés quotidiennement les documents nécessaires au bon fonctionnement de la légion.

Les sous-officiers du *tabularium legionis* de la *Legio III Augusta* ne sont pas les seuls à s'être associés de cette manière. En effet, une inscription de la même époque et provenant d'Albanum montre que plusieurs fonctionnaires de la 2ème légion parthique s'étaient réunis pour offrir une dédicace à Minerve Auguste et à la famille impériale **(insc. 37)**. Damisius Firminus et Aurelius Victorinus sont respectivement *cornicularius* et *actarius*. Ils sont accompagnés par un groupe de dédicants anonymes réuni sous le titre de « *librarii et exacti* »[540]. Ces derniers dépendaient donc tous du *tabularium legionis* de la *Legio II Parthica* stationnée à Albanum.

B. Le *tabularium principis*

Le *tabularium principis*, également attesté dans une dédicace au *genius tabul(arii) princ(ipis) Minervae Augustae* à Lambèse[541], tire son nom du *princeps prior*, le centurion subordonné au *pilus prior* qui commande une cohorte **(insc. 43)** [542]. Dans le camp de la 3ème légion, l'édifice fut construit par plusieurs *optiones* attachés aux centurions de la première cohorte. Sa restauration, après reconstitution de la légion en 253 ap. J.-C., a impliqué le

[537] BALTY, J.-Ch., VAN RENGEN, W., 1993, n. 29 et 41.
[538] CIL VIII, 2985 et 2986.
[539] Si la racine du nom « *cerarius* » paraît évidente, la fonction exacte de ce soldat nous échappe encore. CAGNAT, R., 1898, p. 387.
[540] CIL XIV, 2255 = CIL VI, 3041 = ILS, 2398.
[541] CIL VIII, 18060 = ILS 2447.
[542] HYGIN LE GROMATIQUE, *Des fortifications du camp*, 20 ; VÉGÈCE, *Traité de la chose militaire*, II, 8.

centurion *princeps*, deux *librarii* qui lui étaient attachés et des *adiutores*, adjoints inférieurs en grade[543].

*Figure 49 : Stèle funéraire de Caecilius Avitus. Grès. Epoque impériale, Grosvenor museum, Chester (dessin de G. Webster et de R.P.W, RIB 492)*

S'il est vrai que les *optiones* pouvaient être affectés à des tâches variées, l'iconographie confirme leur implication dans l'administration militaire. Ils sont occasionnellement représentés sur des monuments funéraires, dotés d'attributs qui témoignent de leur rang et de leurs fonctions dans la légion : un grand bâton au pommeau rond et un objet en lien avec l'écriture. Un *optio* répondant au nom de Caecilius Avitus, établi à *Deva* avec la *Legio XX Valeria Victrix*, est ainsi figuré debout sur sa stèle funéraire (fig. 49), tenant un bâton dans sa main droite et la poignée d'une boîte carrée destinée à contenir des tablettes de cire dans sa main gauche[544].

La représentation de Publius Aelius Mestrius, *optio* de la *Legio II adiutrix* à Aquincum est très similaire, bien que la boîte soit simplement remplacée par une tablette de cire[545]. Enfin, on notera une variante intéressante sur un petit autel funéraire mis au jour dans l'ancienne province de Norique et réalisé pour deux *optiones* de la *Legio I Minervia* (fig. 50)[546]. Daté de l'époque de Trajan, il présente la particularité d'être flanqué, sur ses panneaux latéraux, de deux personnages installés sur de hauts piédestaux. L'un prend des notes sur une tablette de cire, tandis que l'autre montre quelque chose du doigt sur un *rotulus*.

[543] Une inscription du 3ème siècle ap. J.-C. provenant de Rheinkassel, près de Cologne, mentionne d'ailleurs un certain Victor, *adiutor* du *tabularium principis* de la *Legio II Parthica*. CIL XIII, 8516 = RSK 593 = CBI 74.
[544] Cette stèle est datée du 2ème ou 3ème siècle ap. J.-C. EphEp 9, p. 542 n. 1058 ; HENIG, M., 2004, n. 32, pl. 14, 32.
[545] CIL III, 3530 ; SCHOBER, A., 1923, p. 72-73, n. 157 ; NAGY, M., 2012, p. 52-53, n. 44 ; UBL, H., 2013, p. 29-30, n. 29.
[546] CIL III, 5333 ; ILLPRON 1400 ; WEBER, E., 1969, p. 237-239, n. 179 ; KREMER, G., 2001, p. 253, n. 293 ; KARL, S., WROLLI, G., 2011, p. 168-169, n. 23, Taf. 53-54.

*Figure 50 : Stèle funéraire de Quintus Carminius Latinus et Carminius Cupitus. Marbre. 100-120 ap. J.-C. Aquincumi Múzeum, Budapest (photo de Ortolf Harl, 2019, avec son autorisation).*

Des *optiones* sont également à l'origine d'une seconde inscription **(insc. 39)** découverte en 1848 sous l'Impasse de la bière, à Strasbourg[547]. Il s'agit d'une triple dédicace de construction en l'honneur de la maison divine, de Minerve et du génie du lieu[548]. Le nom du bâtiment n'est pas explicitement mentionné, mais il a été reconstruit en 201 ap. J.-C., par les soins de Caius Amandus Finitus, *optio principis*, et de Titus Celsius Victorinus, *librarius principis*, puis achevé un an plus tard, sous le consulat de Caius Quintus Catulus. Les gradés impliqués dans sa reconstruction prouvent qu'il s'agit du *tabularium principis* de la 8ème légion basée à Argentoratum. De la mention des *optiones* attachés aux centurions de la première cohorte, il faut probablement déduire que le *tabularium principis* avait à traiter d'affaires plus importantes. Il était peut-être lié aux compétences particulières du primipile.

La composition respective du *tabularium legionis* et du *tabularium principis* tend à montrer que les deux bureaux ont accompli des tâches différentes, bien que probablement complémentaires. En effet, on ne peut exclure une certaine forme de collaboration entre les

[547] CIL XIII, 5970 = ILS 2444. L'inscription a été mise au jour dans un très bon état de conservation ; HATT, J.-J., 1993, p. 23 ; reproduite dans KUHNLE, G., 2019, pl. 20, n. 1.
[548] Les génies sont les esprits d'une communauté ou d'un lieu. Ils incarnent sa vitalité et son énergie et assurent la bonne fortune. SPEIDEL, M.P., DIMITROVA-MILCEVA, A., 1978, p. 142-155 ; HAYNES, I.P., 2013, p. 319.

deux services. Il faut également souligner l'effectif réduit du *tabularium principis*, contrairement à celui du *tabularium legionis*. Cependant, on ne sait si cette différence est due à la quantité de travail effectuée, ou au type spécifique de compétence.

Quoi qu'il en soit, ces deux *tabularia* n'étaient pas les seuls à dispenser leurs services au sein de la 3ème légion. Les fouilles conduites aux abords de la porte située à l'est du « camp de 81 » ont livré une ultime inscription **(insc. 44)** réalisée entre 182 et 192 ap. J.-C et mentionnant un *tabularium equitum*[549]. Si sa dénomination est suffisamment explicite pour comprendre qu'il était en relation avec les *equites legionis* stationnés dans le camp, nous ne disposons d'aucune information concernant sa composition et son organisation[550].

*2.1.2. Le tabularium d'un camp auxiliaire*

Les troupes auxiliaires étaient composées d'hommes pérégrins issus de provinces nouvellement conquises par les Romains et recrutés pour leurs compétences particulières. Bien qu'elles fussent déjà employées lors de la première guerre punique pour soutenir les légions dans la bataille, ce n'est que depuis le règne d'Auguste qu'elles sont organisées en unités régulières (*cohortes* et *alae*) dont l'effectif varie généralement entre 500 et 1000 hommes. A partir de l'époque flavienne, elles commencent à acquérir une certaine autonomie et à être utilisées comme corps de bataille principal, sans impliquer la présence de légions[551].

La fin du 1er siècle de notre ère marque leur intégration définitive dans l'armée régulière. Pour renforcer la surveillance des zones frontières, les Romains décident de recruter de nouvelles troupes irrégulières autochtones (*nationes*), composées à la fois d'infanterie (*numeri*) et de cavalerie (*cunei*). Tous ces soldats vont être, peu à peu, stationnés sur le *limes*, dans des camps analogues à ceux des légionnaires mais aux dimensions réduites[552]. Ils disposent d'un seul *tabularium* au sein duquel officient des *cornicularii*, des *actuarii*, des *librarii* et autres *adiutores*[553]. Naturellement, le nombre de fonctionnaires s'accordait aux besoins de la garnison

[549] AE 1957, 85 ; AE 1992, 1741.
[550] MÉA, C., 2014, p. 194.
[551] SADDINGTON, D.B., 1975, p. 192 ; BERARD, Fr., 1994, p. 232.
[552] Après avoir décrit les caractéristiques du camp légionnaire, Anne Johnson précisait : « *The layout of the auxiliary fort was essentially a miniature of this plan* ». JOHNSON, A., 1983, p. 33.
[553] Un *cornicularius* est notamment attesté à Greatchesters (RIB 1742) ; des *actuarii* à Ebchester (RIB 1101) à Ambleside (JRS, 53, 1963, 160, n°4) Caernarfon (RIB 429), et des *librarii* à Corbridge (RIB 1134), à Gholaia ou encore à Schirenhof (CIL III, 11924), voir JOHNSON, A., 1983, p. 118-119, nt. 56. ; SPEIDEL, M., 1965, p. 33 et 36 ;

ou à certaines situations particulières. C'est ainsi que, durant les dernières années d'occupation du camp de Gholaia en Tripolitaine **(cat. 13)**, dont l'effectif était inférieur à 500 hommes, un *librarius* aidé de quelques adjoints suffisait visiblement à administrer les travaux d'écriture[554].

Le témoignage le plus explicite provient de Niederbieber **(cat. 15)**. Ce camp auxiliaire, qui est aussi le plus grand du *limes* de Germanie Supérieure, avait la particularité d'être occupé simultanément par deux *numeri*[555]. Lors de son investigation, au début du 19ème siècle, les archéologues mirent au jour *in situ* une dédicace au *genius tabularii* **(insc. 40)** et réalisée par un *librarius* du *numerus Brittonum Antoninianorum* en 221-222 ap. J.-C. (fig. 51)[556]. La mention de cette unité spécifique signifie qu'il faut très certainement supposer l'existence d'un second *tabularium* destiné à accueillir le service administratif du deuxième corps de troupes. L'hypothèse est soutenue par deux dédicaces découvertes dans le camp et datées du règne de Sévère Alexandre[557]. Certes, elles ne sont pas spécifiquement dédiées au *genius tabularii* mais elles ont été élevées, l'une par le *cornicularius*, l'autre par l'*actuarius* du *numerus exploratorum Germanicianorum Diuitiensium*, autrement dit par les deux principaux responsables du *tabularium* de la seconde unité de garnison[558].

*Figure 51 : Autel dédié par Vibius Mercurialis au génie du tabularium. Calcaire. 211-221 ap. J.-C. LandesMuseum, Bonn (Epigraphic Database Heidelberg, libre de droits).*

---

Pour une liste complète des témoignages concernant les écrits dans les bureaux militaires des corps auxiliaires et des *numeri*, voir STAUNER, K., 2004, p. 173- 174 (*officium* du *praefectus alae*, du *tribunus cohortis* et du *praefectus cohortis*), p. 187-189 (*officium* du *praepositus numeri* et du *praepositus vexillationis*). Le *tabularium alae* n'est pas expressément attesté, mais la présence du *cornicularius alae* et de l'*actarius alae* rend très probable son existence.

[554] ALFÖLDY, G., DOBSON, B., ECK, W., (ed.), 2000, p. 239-240 ; neuf ostraca sont datés : un de 253, un de 254, sept de 259 ap. J.-C. Ce sont les derniers documents datés de Gholaia, sans forcément être les derniers documents écrits. Quoi qu'il en soit, ils étaient encore récents lorsque la forteresse a été abandonnée par les armées romaines. MARICHAL, R., 1979, p. 436.

[555] Cela explique la dimension importante des *principia* de Niederbieber par rapport à ceux d'autres camps auxiliaires. On estime qu'au moins 1000 soldats y étaient stationnés. STOLL, O., 2001, p. 78.

[556] SOUTHERN, P., 1989, p. 132 ; REUTER, M., 1999, p. 465, n. 43 ; HEISING, A., 2010, p. 61, abb. 8.

[557] Malheureusement, on ne connaît pas l'emplacement exact de la découverte.

[558] CIL XIII, 7751 (*cornicularius*) ; CIL XIII, 7750 (*actarius*).

Une inscription relativement similaire fut découverte dans le camp auxiliaire de la *Cohors I Flavia Raetorum* à Schirenhof **(insc. 45)** et datée entre le milieu du 2ème siècle et le milieu du 3ème siècle de notre ère. Une première lecture de ce texte a permis de restituer *[F]idelis lim[itanea(?) 3 coh(ortis?)] / Raet[orum]*, mais celle-ci n'emporta pas l'adhésion, au contraire d'une nouvelle proposition à l'origine du consensus actuel *F]idelis lib[rar(ius) Coh(ortis/primae)] Raet[orum]*. Cette dédicace aurait donc été commanditée par un *librarius* de l'unité, mais son état trop lacunaire impose toutefois la prudence[559].

Le *tabularium* jouait donc un rôle essentiel dans l'administration des troupes auxiliaires, mais il est reconnu également que pour chaque centurie, il existait un petit département administratif « intermédiaire » placé sous la direction du centurion, et dépendant donc du commandant de la cohorte. Cette affirmation est confirmée par la structure de deux listes provenant de Dura Europos. Elles contiennent, pour chaque centurie et pour chaque escadron de cavalerie, les noms de tous les hommes. Certains soldats sont dotés du préfixe « *officio* », indiquant qu'ils étaient dévolus à certaines tâches administratives[560].

*2.1.3. Le tabularium de petits détachements*

Pour remplir des missions ponctuelles et de durées variables - construction d'un camp, surveillance d'une route ou de carrières - des détachements appelés « vexillations » étaient formés à partir d'unités prélevées dans les légions ou les troupes axillaires. L'avant-poste de Krokodilô, sur la route des caravanes traversant le désert de Bérénice entre Coptos et Myos Hormos, était occupé par l'un d'eux. Les travaux d'écriture y étaient intenses, en témoignent les ostraca découverts à cet endroit, datant en majeure partie de l'époque de Trajan. Leur contenu montre qu'ils ont été rédigés par un *librarius* assisté d'un *optio* et qu'ils sont en lien avec le service de la garnison[561].

A Dura Europos, un *tabularium* consacré aux vexillations des légions qui occupaient la ville fut aménagé dans les *principia* du camp **(cat. 20. 2,** fig. 20B. 1**)**. Une inscription peinte sur l'enduit, vers 222-223 de notre ère **(insc. 47)**, évoque d'ailleurs les espoirs de promotion d'un

[559] CIL III, 11924 = IBR 295.
[560] Dans les P. Dura 100 et P. Dura 101, ce ne sont pas moins de 31 soldats qui sont concernés. L'état lacunaire des documents ne permet toutefois pas d'établir un *ratio* entre commis de bureaux et soldats réguliers.
[561] O. Krok. 105. ; CUVIGNY, H., 2005.

*librarius* appelé Iulius Domninus et de quatre de ses *adiutores* issus d'un détachement de la *Legio IIII Scythica* (fig. 52)[562]. Ces cinq soldats étaient chargés d'administrer le *tabularium* de leur unité. Ils ont exprimé leur souhait de promotion dans le lieu même de leur activité comme l'a démontré l'examen des graffitis et des inscriptions peintes[563].

*Figure 52: Dura Europos. Principia. Couloir 3. Inscription peinte sur enduit de Iulius Domninus et de ses adjoints. 222-223 ap. J.-C. (James, S., 2019, fig. 5.23).*

[562] L'inscription fut découverte sur le sol du « corridor entre les salles 8 et 9 ». Il s'agit plus que probablement du corridor marqué du numéro 3 sur le plan de détail (**cat. 20B**, fig. 20B. 1). Malheureusement, le bloc semble ne plus exister et la seule photographie n'est pas très claire. L'ensemble a été daté vers 222-223 ap. J.-C. d'après quelques lettres araméennes originellement situées au-dessus du texte. Baur, P., Rostovtzeff, M., Bellinger, A. (eds.), 1934, p. 224, n. 560 et pl. XXVII, I ; voir également Austin, J., 2010, p. 256.

[563] Baur, P., Rostovtzeff, M., Bellinger, A. (eds.), 1934, p. 216 ; Lenoir, M., 2011, p. 53.

## 2.2. Les fonctions du *tabularium* militaire

### *2.2.1. La rédaction et la gestion des documents*

Le *tabularium* militaire employait un personnel administratif composé d'archivistes, de comptables et de commis aux écritures. Par conséquent, les tâches inhérentes à ce service étaient variées, réparties entre gestion et rédaction. La découverte exceptionnelle de quelques ensembles archivistiques constitue un apport non négligeable permettant d'entrevoir le contenu des actes militaires élaborés au sein du *tabularium*[564]. Ceux-ci appartiennent à deux grandes catégories que sont l'organisation de la vie quotidienne et la comptabilité de l'unité.

Grâce aux *papyri* mis au jour à Dura Europos **(cat. 20A)**, il est possible d'appréhender précisément la constitution d'archives dans une unité de l'armée romaine sous l'Empire[565]. En effet, la *cohors XX Palmyrenorum* a laissé derrière elle les fragments de divers rapports journaliers et de listes concernant le détail des forces disponibles jour après jour, les enregistrements de paiement, les services de gardes, les permissions, les promotions et transferts ou encore les réquisitions. En général, ces documents n'étaient pas destinés à être conservés sur une longue période. C'était vraisemblablement le cas des tableaux de services, des listes de tours de garde, de corvées, de missions et de permissions que Végèce appelle *breues*[566]. Le fait que ces listes soient écrites au jour le jour, de façon négligée, et toujours au verso d'un document antérieur, manifeste bien leur caractère éphémère. A Gholaia **(cat. 13)**, en Tripolitaine, où l'approvisionnement en papyrus était plus difficile, de simples tessons servaient de support aux documents militaires utiles à court terme[567]. Ces *ostraca* étaient rédigés dans une unité commandée par un décurion et assistée d'un *numerus*. Ils datent en majeure partie des derniers mois de la présence de la garnison et n'ont qu'un intérêt provisoire[568], car ils étaient

---

[564] Sur les *ostraca* des principaux sites militaires, voir LE BOHEC, Y., 2008, p. 202-204.

[565] Ces documents, datés entre 208 - 256 ap. J.-C., furent rédigés au sein du *tabularium* de la cohorte. GILLIAM, J.F., WELLES, C.B., FINK, R.O., 1959 ; FINK, R.O., 1971 ; le fait que ces documents viennent d'un seul site et d'une seule période, induit inévitablement quelques limites sur ce que l'on peut en déduire. Cependant, les écrits militaires officiels trouvés en d'autres endroits reflètent des pratiques et des schémas analogues. Voir également AUSTIN, J., 2010.

[566] VÉGÈCE, *Traité de la chose militaire*, II, 19, 3.

[567] Pour les mêmes raisons, ce sont des tablettes de bois qui sont utilisées à Vindolanda et à Vindonissa.

[568] Ils ont été rédigés entre 253 et 259 ap. J.-C. L'étude détaille leur datation et fournit des renseignements précieux sur la durée de conservation habituelle et probablement réglementaire de ces documents. MARICHAL, R., 1979, p. 438-440.

présentés chaque jour à l'*officium* du *praepositus* qui en extrayait les données pour les incorporer dans des rôles[569].

A partir de ces documents, les commis aux écritures en rédigeaient d'autres ayant valeur probatoire pour le calcul et le versement de la solde. Ce sont les *acta diurna*, autrement dit des rapports où étaient enregistrés quotidiennement les effectifs de l'unité[570]. Les annotations ajoutées à différentes occasions indiquent qu'il s'agissait, avant tout, de documents de travail. Dans les *papyri* de Dura Europos, les noms des hommes étaient classés par centuries de fantassins et turmes de cavaliers. Ils étaient également précédés par leur date d'incorporation et suivis par leur affectation. Leur disponibilité était indiquée par une barre horizontale pour les simples soldats, ou par un signe angulaire pour les gradés. Cela prouve qu'ils étaient utilisés pendant plusieurs jours[571]. Les *acta diurna* mentionnaient également le mot de passe de la journée, d'éventuels mouvements du personnel militaire, notamment l'arrivée de nouvelles recrues et le compte rendu du rapport du matin, que Flavius Josèphe décrit pour l'époque impériale[572]. Les rouleaux étaient manifestement changés tous les mois et devaient certainement être conservés tant que les comptes de l'année en cours n'étaient pas clôturés. L'état général de l'unité synthétisait les informations contenues dans les *acta diurna* de l'année écoulée. Le verso était généralement réemployé dans un délai d'un à trois ans[573].

Les documents relatifs à la comptabilité de l'unité sont absents à Dura[574]. Cependant, ils sont attestés ailleurs, notamment sur le papyrus n°1 de Genève, daté de la fin du 1er siècle ap. J.-C[575]. A l'origine, ce document consignait les comptes de deux soldats pour trois périodes de quatre mois chacune. Puis celui-ci a été réemployé, d'abord au recto pour rédiger un état nominatif des missions extérieures, puis au verso pour dresser une liste de soldats disponibles pour les corvées[576].

---

[569] Plusieurs *ostraca* sont adressés au *praepositus*, le commandant de la place. MARICHAL, 1992, p. 10.
[570] VÉGÈCE, *Traité de la chose militaire*, II, 7 ; ChLA VII, 337, ChLA XLII, 1213 ; P. Dura 82, 83, 88, 89, 92 et 95.
[571] MARICHAL, R., 1979, p. 436.
[572] FLAVIUS JOSÈPHE, *Guerre des Juifs*, III, 87-88.
[573] Les deux rôles de Dura les mieux conservés, rédigés en 219 et 222 ap. J.-C., ont été écrits au verso l'un de l'autre, à trois ans d'intervalle. P. Dura, 100-101 ; ChLA VIII, 355-356 ; voir également P. Dura 82-91 ; ChLA VII, 337-346.
[574] GILLIAM, J.F., WELLES, C.B., FINK, R.O., 1959, p. 36.
[575] P. Gen. Lat. 1 = RMR 68 ; parmi les tablettes de Vindolanda produites entre 92 et 103 ap. J.-C., on trouve également des comptes de la garnison, mais aussi des rapports journaliers BOWMAN, A.K., THOMAS, J.D., 1983, 1994, 2003.
[576] ESPÉRANDIEU, E., 1900, p. 442-458.

Le *pridianum* faisait peut-être l'objet d'un archivage. Il s'agissait d'un état d'effectifs annuel, qui devait son nom au fait d'être rédigé la veille des calendes de janvier[577]. Il était destiné à l'administration centrale, vraisemblablement au bureau *a rationibus*. On y dressait le bilan des pertes, les transferts et les promotions, ainsi que les détachements à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Malheureusement, on n'en connaît qu'un seul qui soit explicitement désigné comme tel[578]. Un autre document y ressemble, mais il ne fait pas apparemment l'unanimité[579]. En l'absence de séries, on ne peut donc évaluer la conservation plus ou moins longue des *pridiana*, à la lumière du réemploi des *papyri* qui leur servaient de support.

En fin de compte, seule la correspondance militaire officielle semble avoir été conservée sur le long terme à l'intérieur du camp. La communication était effective, tant au sein de l'armée qu'entre l'armée et le monde civil. Les lettres découvertes à Dura témoignent d'une correspondance officielle soutenue et régulière, complétée par des documents antérieurs en provenance d'autres camps[580]. Elles étaient collées au fur et à mesure pour former chaque semestre un *liber epistularum acceptarum*[581]. On possède ainsi un rouleau constitué de lettres envoyées par le bureau du gouverneur à tous les commandants des régions[582]. Aucune ne porte une signature originale, ce qui suggère que la plupart d'entre elles étaient des copies. Cependant, on ne sait si elles ont été réalisées par les commis de Dura dès leur réception ou par ceux du gouverneur avant leur envoi[583].

---

[577] COSME, P., 2012, p. 140.
[578] P. Berl. 6870 et P. Berl. 14097 ; ChLA X, 411.
[579] P. Lond. 2851 ; ChLA III, 219 ; pour le commentaire, voir FINK, R.O., 1958, p. 102-116.
[580] De la correspondance officielle est attestée à Vindonissa. SPEIDEL, M.A., 1996 ; outre les listes de soldats, les *ostraca* trouvés dans la zone des carrières de *Mons Claudianus* rendent compte de lettres officielles (II, 357-387) VAN RENGEN, W., 1997, p. 193-194 ; un papyrus d'Oxyrhynque prouve la présence de lettres au sein du *tabularium* de la *cohors III Ituraleorum* : « *ex(emplum) ... / huic espitulae subieci ... Auidius Arrian(us) cornicular(ius) / coh(ortis) II[I] It[ura]eorum / scripsi authenticam / epistulam in tabulario / cohortis esse* » P. Oxy., 7, 1022 = ChLA III, 215.
[581] D'une manière générale, les documents de même nature ou ayant une relation entre eux semblent avoir été compilés sur les mêmes rouleaux ChLA VI, p. 10.
[582] P. Dura 60.
[583] Les documents pouvaient également être classés selon des critères chronologique ou thématique, ce qui obligeait donc à copier en divers exemplaires ceux devant être incorporés à plusieurs *libri* à la fois. Voir P. Dura 130.

*2.2.2. Un espace de réunion*

Les dédicaces de Lambèse montrent que la salle principale du *tabularium legionis* accueillait les réunions des commis aux écritures, archivistes et comptables de l'armée[584]. Ces collèges de sous-officiers ne différaient pas significativement de ceux rencontrés à d'autres niveaux de la société romaine[585]. Un passage de Marcien, dont l'œuvre est postérieure à la mort de Caracalla, indique cependant qu'ils ne concernaient qu'une minorité de cadres ou d'exemptés, et que les simples soldats n'avaient donc pas la possibilité de s'y réunir[586].

Dans le contexte militaire, les inscriptions collégiales sont nombreuses et bien datées. Elles appartiennent quasiment toutes à une même période, comprise entre la fin du 2ème siècle et le milieu du 3ème siècle de notre ère[587]. Pour certains, l'institution des collèges militaires doit donc être attribuée à Septime Sévère[588], alors que d'autres estiment qu'ils furent déjà autorisés sous Hadrien[589]. Selon, J. Nelis-Clément, il est possible que Septime Sévère ait légitimé, pour mieux la contrôler, une situation déjà existante née de la volonté des militaires de former des associations d'entraide[590]. Dans tous les cas, le mouvement ne s'est pas essoufflé avec le début de la crise du 3ème siècle, et paraît même s'être renforcé.

Des associations militaires sont attestées dans la plupart des corps de troupes de l'armée romaine. Toutefois, le vocabulaire épigraphique est parfois ambigu et plusieurs cas ne peuvent être tranchés avec certitude[591]. La seule mention d'un *genius tabularii* implique-t-elle forcément l'existence d'un « *collegium tabularii* »[592] ? On admet en général que seul un « corps institué » était susceptible de posséder un génie[593]. Sur ce point, il faut noter que les dédicaces

---

584 Jusqu'à présent, une seule monographie est consacrée à ces collèges militaires. PEREA YÉBENES, S., 1999.
585 GOFFAUX, B., 2016, p. 158.
586 LE DIGESTE, 47.22.1 : « *Mandatis principalibus praecipitur praesidibus prouinciarum, ne patiantur esse collegia sodalicia neue milites collegia in castris habeant* ».
587 SCHMIDT HEIDENREICH, Chr., 2012, p. 165-182.
588 BESNIER, M., 1899, p. 200 ; PEREA YÉBENES, 1999, p. 170-172.
589 Sur la question de l'existence de collèges sous Hadrien, voir DOMASZEWSKI, A. VON, 1895, p. 84 ; AUSBÜTTEL, Fr.M., 1985, p. 500-505 ; RÜPKE, J., 1990, Stuttgart, p. 192 ; CAMPBELL, B.D., 1994, p. 136-139.
590 NELIS-CLÉMENT, J., 2000, p. 271 ; A Lambèse, c'est à l'époque sévérienne que sont ajoutées les absides aux salles qui flanquent la chapelle aux enseignes. CAGNAT, R., 1912, p. 484 ; A Gemellae, elles sont trop singulières pour que l'on puisse accepter leur présence sans réserve. LENOIR, M., 2011, p. 339. Peut-être faut-il voir leur ajout comme un moyen de renforcer leur destination cultuelle.
591 SCHMIDT HEIDENREICH, Chr., 2012a, p. 169.
592 CIL XIII, 7752.
593 VAN ANDRINGA, W., 2002, p. 199.

à un *genius* concernent toujours des unités spécifiques et non l'armée romaine dans sa globalité[594].

A Lambèse, la salle où se réunissaient les fonctionnaires du *tabularium*, était dotée de programmes statuaires où les empereurs et les principaux membres de leur famille, les *imagines domus divinae*, côtoyaient d'autres divinités[595]. Etant associée à la sagesse, aux arts et aux lettres, Minerve jouit d'une popularité particulière chez les fonctionnaires de l'administration. Dans l'armée, elle est considérée comme la protectrice et la patronne des sous-officiers en charge de la partie administrative du camp[596]. Il semble même que l'*actarius* ait joué un rôle dans la supervision des cérémonies en son honneur[597]. A Lambèse, la déesse est également la destinataire d'une dédicace au *genius tabularii principis* **(insc. 43)**, tandis qu'à Argentoratum **(insc. 39)** elle est associée à la dynastie des Sévères et au génie du lieu[598]. Ces deux inscriptions partagent de réelles similitudes avec celle réalisée par les fonctionnaires de la *Legio II Parthica* d'Albanum **(insc. 37)**, lesquels décident d'honorer en même temps Minerve Auguste et la famille impériale[599].

Minerve est toute aussi importante dans les camps auxiliaires, puisqu'un ancien *cornicularius*, promu centurion du *castrum* d'Osterburken, a élevé une stèle en son honneur[600], que des *actarii* du camp de Tilurium en Dalmatie, de Segontium en Bretagne et de Micia en Dacie lui ont dédié une inscription[601], ou encore que des *librarii* lui ont consacré une statue dans le camp de Neckarburken[602]. Plus explicite encore, à ce corpus non exhaustif, on ajoutera une épigraphe atypique provenant de Mongotiacum **(insc. 38)**, où le centurion et secrétaire du légat Iulius Egnatanius a fait élever, avec l'aide de son adjoint, un *tabularium* dédié à la déesse Pallas[603].

***

[594] RÜPKE, J., 1990, p. 168-170.
[595] CIL VIII, 2555 = 18072 = D 2446 (*Tabularium Principis*) ; AE 1898, 108 = D 9100 (*Tabularium Legionis*)
[596] STAUNER, K., 2004, p. 244.
[597] REEVES, M.B., 2004, p. 135.
[598] CIL XIII, 5970.
[599] CIL XIV, 2255.
[600] CIL XIII, 6575.
[601] DOMASZEWSKI, A. VON, 1908, p. 266 (Tilurium) ; AE 1971, 399 (Micia) ; AE 1997, 1296 et AE 2006, 1175 (Tibiscum) ; ILS 9170 (Lambèse).
[602] CIL XIII, 6489 ; SCHUMACHER, K., 1898, p. 24.
[603] CIL XIII, 6746. On considère habituellement Pallas et Minerve comme la même divinité. La déesse remplit un rôle analogue dans certains *tabularia* impériaux, où les fonctionnaires s'unissent d'ailleurs en associations. A Ephèse, il existe ainsi un *collegium Minervium tabulariorum* entre 138 et 300 ap. J.-C. IEph 2200A = CIL III 6077.

L'existence d'un *tabularium* au sein des principales unités constituant l'armée romaine semble donc incontestable. Les légions en possédaient au moins trois, destinés à plusieurs catégories de soldats et officiers, contre un seul pour les unités auxiliaires et les détachements. Le *tabularium* militaire apparaît comme un espace polyvalent où des *immunes* effectuaient des tâches variées, réparties entre élaboration, rédaction et compilation des écrits. Le réemploi fréquent des supports d'écritures montre que de nombreux documents étaient rédigés quotidiennement mais que peu d'entre eux étaient conservés sur le long terme. Au plus tard à partir de l'époque sévérienne, les fonctionnaires travaillant au *tabularium* ont la possibilité de se constituer en associations professionnelles. L'édifice est alors utilisé comme lieu de réunion, placé sous la protection de la famille impériale, du génie du lieu ou de Minerve.

## 3. L'apport des données archéologiques

Si le contenu des inscriptions relatives au *tabularium* militaire permet d'en savoir un peu plus sur l'organisation du service, celles découvertes *in situ* sont déterminantes pour pouvoir le localiser à l'intérieur du camp.

### 3.1. La localisation des inscriptions découvertes *in situ*

M. Besnier et A. von Domaszewski ont analysé en détail l'inscription qui permet d'identifier la salle n°5 du collatéral gauche des *principia* de Lambèse (**cat. 18**), comme le *tabularium legionis* de la 3ème légion Auguste **(insc. 41)**[604]. Par symétrie, les deux archéologues proposèrent ensuite de restituer dans la pièce V de l'angle du collatéral droit le *tabularium principis* **(insc. 42)**, bien qu'en réalité les fragments qui le concernent aient été respectivement trouvés l'un « *en deux morceaux, au praetorium et entre l'amphithéâtre et le temple d'Esculape* », l'autre « *dans la fouille des monuments historiques, en 1885, auprès du praetorium* »[605].

[604] BESNIER, M., 1899, p. 199-258.

[605] CIL VIII, 2555 = 18072 ; depuis la fin du 19ème siècle, les *principia* (quartier général) et le *praetorium* (résidence du commandant) sont souvent confondus et à l'origine d'un âpre débat entre chercheurs, résumé dans LENOIR, M., 2011, p. 36-38. Ce n'est qu'en 1958 que R. FELLMANN mit fin à la polémique en reprenant, à propos du bâtiment central du camp légionnaire de Vindonissa, l'ensemble des arguments, établissant que la seule appellation correcte était bien celle de *principia*. FELLMANN, R., 1958, p. 75-92. Dans le cas de Lambèse, c'est bien aux *principia* et non au *praetorium* que les archéologues font allusion.

Si cette vague description ne permet pas de valider leur hypothèse, la dédicace du *tabularium principis* d'Argentoratum tend pourtant à faire considérer cet emplacement comme probable. En effet, les fouilles de ces dernières décennies n'ont cessé d'enrichir la compréhension des phases successives du camp de la 8ème légion[606]. Le tracé de la fortification et du réseau viaire est aujourd'hui bien connu. Le *castrum* était divisé en quatre parties par le croisement de la *via praetoria*, actuelle rue des Hallebardes, et la *via principalis*, actuelle rue du Dôme (fig. 53). A l'intersection de ces deux rues furent identifiés les *principia* du camp. En 1848, des travaux menés au niveau de l'impasse de la Bière mirent au jour l'inscription qui garde le souvenir de la reconstruction du *tabularium principis* en 201-202 ap. J.-C[607]. La dédicace était dans un excellent état de conservation et n'avait manifestement pas été réemployée. Elle devait être placée à l'entrée du bâtiment dont elle commémorait la reconstruction, puisque les soldats n'ont pas jugé utile de le mentionner explicitement. Or, elle se trouvait justement dans la zone qui correspondait, dans l'Antiquité, à l'angle du collatéral droit du quartier général[608].

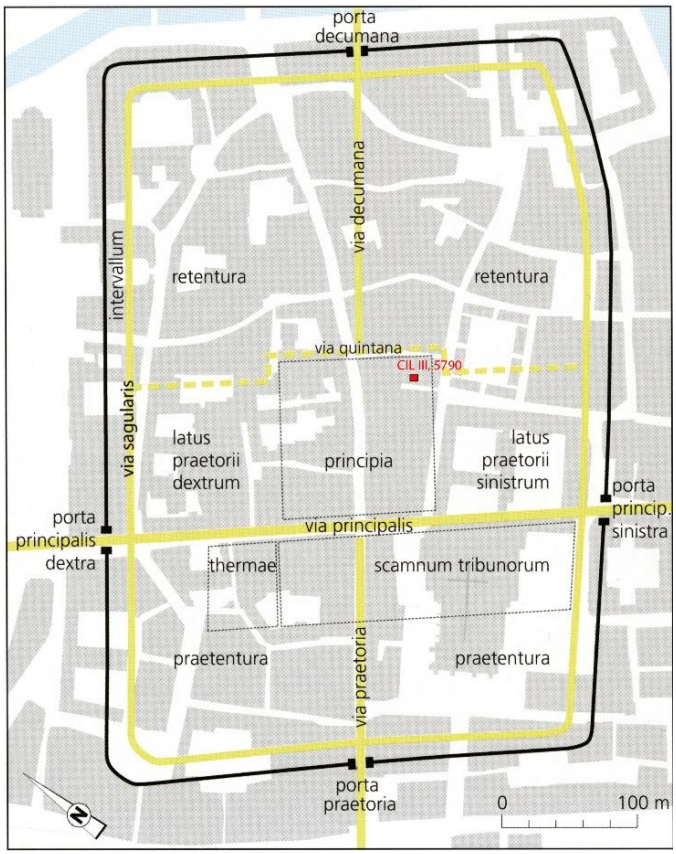


*Figure 53 : Argentoratum. Localisation de l'inscription du tabularium principis (CIL III, 5790) dans le camp (d'après Kuhnle, G., 2019).*

Au regard des deux premières inscriptions, les angles des collatéraux semblent avoir eu une propension particulière à accueillir les *tabularia* de la légion ; ce que viennent d'ailleurs confirmer deux inscriptions supplémentaires découvertes dans les camps auxiliaires. A Niederbieber **(cat. 15)**, les neuf salles du corps arrière ont été entièrement dégagées entre 1813 et 1814 par Christan Friedriech Hoffmann. Grâce à la découverte d'une dédicace au *genius tabularii*, la salle située dans l'angle du collatéral droit a pu être identifiée avec certitude comme

[606] Dernièrement KUHNLE, G., 2019.
[607] CIL XIII, 5790.
[608] Malheureusement, les éventuelles structures mises au jour ne furent ni décrites, ni relevées.

le *tabularium* du *numerus Brittonum antoninianorum*, l'une des deux unités de garnison **(insc. 40)**[609]. La répartition des inscriptions montre, en outre, que cette dernière occupait l'aile orientale, tandis que le *numerus exploratorum Germanicianorum Diuitiensium* avait installé ses quartiers dans l'aile occidentale[610]. Par ses proportions plus importantes, le quartier général de Niederbieber devait, dès l'origine, avoir été prévu pour accueillir une cohabitation. Par conséquent, même si aucune inscription ne permet de localiser le *tabularium* de la seconde unité, son existence peut être supposée dans une ou plusieurs pièces du corps arrière gauche[611]. Enfin à Dura **(cat. 20B)**, la découverte de l'inscription peinte vers 222-223 ap. J.-C., par le *librarius* d'une vexillation de la *Legio IIII Scythica*, montre encore une fois que le *tabularium* de l'unité était installé dans les *principia* et plus particulièrement dans les deux salles desservies par le corridor n°3, dans l'angle du collatéral gauche **(insc. 47)**.

Ces quatre inscriptions proviennent de camps permanents et furent placées dans les *principia*, le quartier général qui combine les fonctions administratives, religieuses et judiciaires. A ces témoignages, il faut également ajouter les fragments de la dédicace potentiellement réalisée par le *librarius* de la *Cohors I Flavia Raetorum* à Schirenhof, découverts le long d'une route qui passait à proximité du quartier général **(insc. 45)**[612]. De ce dernier ne sont connues que les cinq salles du corps arrière, qui avaient préalablement été dégagées par l'ancien propriétaire du domaine, dans le but de récupérer des pierres pour améliorer cette même route[613]. Les fragments de l'inscription proviennent donc très certainement d'une des quatre salles qui flanquaient autrefois la chapelle aux enseignes.

***

La découverte, dans un angle du corps arrière des *principia*, de trois inscriptions relatives au *tabularium* incitent à suggérer l'existence, dans le cadre plus large de l'hypothèse d'une normalisation fonctionnelle des *principia*, d'un emplacement récurrent pour le *tabularium*

[609] HOFFMANN, C.F., 1823 ; DOROW, W., 1826 ; RITTERLING, E., 1936, p. 22 et 70, n. 2.
[610] RITTERLING, E., 1936, p. 70-72.
[611] Dans la continuité des observations réalisées sur l'importance du culte de Minerve chez les fonctionnaires de l'administration, il faut mentionner la découverte de plusieurs fragments d'une Minerve à la chouette dans la salle d'angle n°5 des *principia* du camp de Rainau-Buch. VON HERZOG, E., 1898, p. 15.
[612] Ce dernier a été construit sur le limes de Rhétie, très certainement sous Marc-Aurèle. La dendrochronologie situe sa construction entre 165 et 168 ap. J.-C. CZYSZ, W., HERZIG, F., 2008, p. 183-195.
[613] FARKAS, I.G., 2015, p. 69.

militaire[614]. Cependant, elle ne peut être considérée comme pertinente si les exemples étudiés n'adoptent pas la même typologie. A ce stade, il est donc nécessaire de revenir brièvement sur l'origine et le développement typologique du quartier général d'un camp militaire romain.

### 3.2. Origine, développement typologique et normalisation fonctionnelle des *principia*

Dans sa description théorique du camp de marche, Hygin nomme « *praetorium* » l'espace au centre du camp où se trouvait la tente du général[615]. Il fait également allusion aux *principia*, dont la localisation et la nature précise sont plus difficiles à déterminer, mais qui correspondent très certainement à une série d'espaces regroupés autour du *praetorium* et réservés aux services de l'état-major. Les premiers plans presque complets proviennent des camps de marche républicains de Castillejo et de Pena Rodonda, construits vers 134-133 av. J.-C. par Scipion pour assiéger la forteresse de Numance[616]. Les deux ensembles disposent d'une cour accessible par la voie principale, bordée sur trois côtés par des salles de dimensions variables (fig. 54). Les fouilles ont montré que ces quartiers généraux combinaient la résidence du commandant avec les fonctions administratives et judiciaires propres à son rang[617].

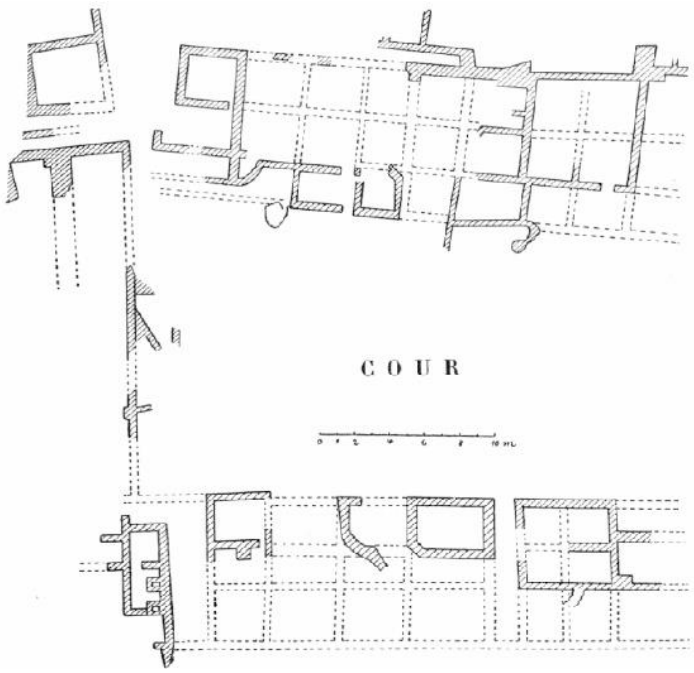


*Figure 54 : Castillejo. Camp de Scipion. Praetorium (d'après SCHULTEN, A., FLORANCE, Dr., 1910, p. 252, fig. 2).*

[614] JOHNSON, A., 1983, p. 117-119 ; LENOIR, M., 2011, p. 335-337.
[615] HYGIN LE GROMATIQUE, *Des fortifications du camp*, 8-11.
[616] SCHULTEN, A., 1927 ; JOHNSON, A., 1983, p. 126 ; LUIK, M., 2015, p. 232.
[617] LORENZ, H., 1936.

Nul autre témoignage n'existe sur la forme et le développement du quartier général avant la construction, durant le règne d'Auguste, des camps permanents de Neuss et Haltern[618]. En effet, la conquête de nouveaux territoires, qu'il faut désormais pacifier et contrôler, oblige l'armée romaine à s'installer durablement dans certaines régions. Or, les besoins inhérents à l'administration d'une garnison permanente modifièrent quelque peu l'organisation du camp[619]. La résidence du commandant va être progressivement relocalisée dans un bâtiment indépendant, qui conserve le nom de *praetorium*, afin de laisser plus d'espace aux fonctions administratives, religieuses et judiciaires. Ces dernières sont alors rassemblées dans une série de pièces disposées autour d'une cour centrale pour former les *principia*, désormais situés à l'intersection des deux voies principales qui traversent le *castrum*[620].

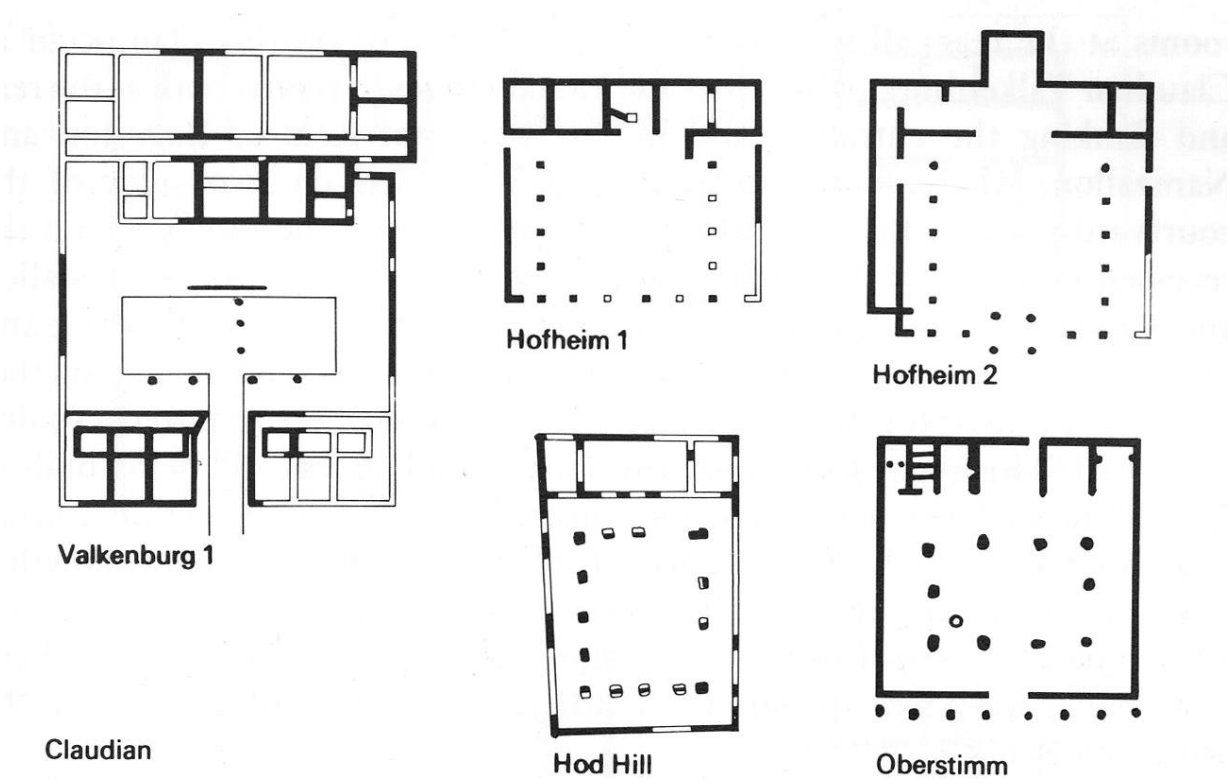


*Figure 55 : Plans schématiques des quartiers généraux de Valkenburg, Hofheim, Hod Hill et Oberstimm (Johnson, A., 1983, p. 129)*

La première moitié du 1er siècle de notre ère voit une phase de transition qui marque l'utilisation des deux solutions. Dans les camps de Rödgen et Valkenburg, le quartier général

[618] KOENEN, C., 1904, p. 97-242 ; KOEPP, F., 1909 ; MÜLLER, G., 1984, p. 55-61 ; FELLMANN, R., 2003, p. 461.
[619] JOHNSON, A., 1983, p. 233.
[620] Le plan combiné sera toujours utilisé mais pour les camps de marche, comme on le voit à Masada en 72-73 ap. J.-C. RICHMOND, I.A., 1962. p. 142–155.

combine toujours les fonctions résidentielles et administratives[621]. En revanche, à Haltern ou dans les camps claudiens de Soissons, d'Hofheim et d'Oberstimm, la séparation se marque déjà nettement dans le plan (fig. 55)[622]. Ces premiers *principia* sont des exemples précoces d'un type qui va devenir la norme dans les camps légionnaires et auxiliaires de l'Empire, à partir du milieu du 1er siècle de notre ère et au moins jusqu'à la fin du 3ème siècle[623]. L'influence prédominante des *fora* civils construits à l'époque où apparaît ce schéma conduit R. Fellmann à le nommer « Forumtypus »[624]. Les principales caractéristiques et les variantes de cette typologie « classique » ont été présentées dans diverses publications sur le sujet (fig. 56)[625].

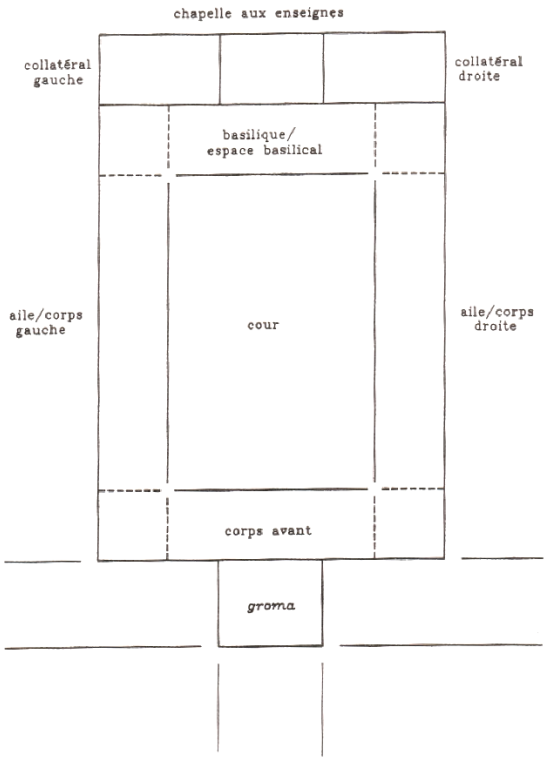


*Figure 56 : Terminologie employée pour la description des principia (Dessin U. Colalelli, EFR)*

L'élément central est la cour carrée ou rectangulaire, dont la destination religieuse est soulignée par la présence d'un autel. Elle est bordée de bâtiments et de portiques sur un, deux, trois ou quatre côtés. Par convention, il faut distinguer « le corps avant » du côté de l'entrée, « l'aile ou le corps droit », « l'aile ou le corps gauche » et « le corps arrière ». Devant ce dernier se trouve parfois une large salle transversale nommée *basilica*, à l'extrémité de laquelle est aménagée une estrade surélevée correspondant au *tribunal*[626]. Lorsque cette basilique n'existe pas, l'espace qui lui est normalement dévolu peut être souligné dans l'architecture du monument par un portique plus large ou encore un traitement particulier du sol ou des colonnes.

[621] SCHÖNBERGER, H., 1976 ; DE HINGH, A., VOS, A., VOS, W., 2005.
[622] REDDÉ, M., 1985, p. 49-79 ; KOEPP, F., 1909, p. 84 ; WOLFF, G., 1897 ; SCHÖNBERGER, H., 1978.
[623] En Bretagne, même si la structure planimétrique des *principia* est préservée, on constate une réaffectation de certaines pièces en espaces domestiques, à partir du 4ème siècle de notre ère. JOHNSON, A., 1983, p. 132. Au même moment, en Afrique du nord et en Orient, c'est plutôt la fonction religieuse et cérémonielle du corps arrière qui va prendre peu à peu le dessus sur sa fonction administrative. LENOIR, M., 2011, p. 341.
[624] FELLMANN, R., 1958, p. 156-163 et 174 ; LENOIR, M., 2011, p. 381.
[625] Il existe trois variantes (I, II et III) LENOIR, M., 2011, p. 38 ; JOHNSON, A., 1983, p. 130.
[626] AE 1962, 258 : *« aedes principiorum cum basilica »*.

Les corps latéraux comportent généralement une série de pièces à peu près identiques, que les trouvailles archéologiques permettent d'identifier comme des *armamentaria*, destinés aux armes et aux munitions[627]. Le corps arrière, quant à lui, reçoit un traitement particulier, car il est toujours organisé autour d'une salle placée dans l'axe du bâtiment. C'est là que sont conservés les portraits de l'empereur et surtout les enseignes de l'unité, faisant l'objet d'un culte particulier dans l'armée[628]. La chapelle aux enseignes est presque toujours surélevée, parfois au-dessus d'une cave dans laquelle étaient conservées la paie et l'épargne des soldats. Enfin, de chaque côté se trouvent les collatéraux dont l'angle aurait été occupé par les *tabularia*.

***

Le plan « classique » du quartier général se développe donc à partir de la première moitié du 1er siècle de notre ère. Le camp néronien de Vetera I (fig. 57), premier établissement militaire permanent à être entièrement construit en pierre[629], adopte cette typologie à l'instar de ceux de Lambèse, Dura Europos, Niederbieber et probablement Argentoratum, où les inscriptions permettent, nous l'avons vu, de restituer le *tabularium* dans les angles des collatéraux. Une normalisation fonctionnelle de cette zone n'est donc pas à exclure. Dans ce cas, peut-elle être confirmée par quelques éléments matériels et architecturaux ?

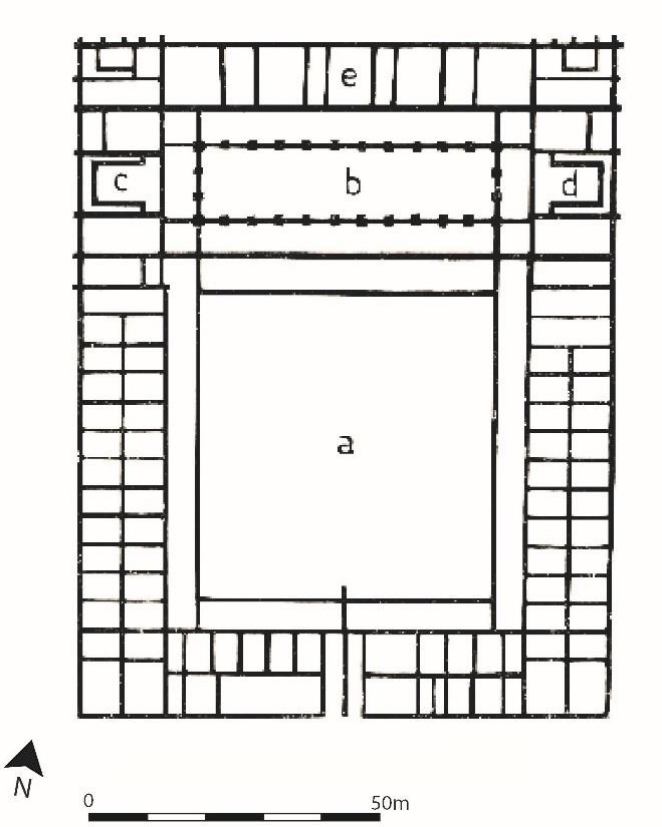


*Figure 57 : Vetera I. Plan général des principia (FELLMANN, R., 1958, p. 65).*

[627] Dans ces locaux, la découverte fréquente d'armements et de munitions tend à appuyer cette identification principale. Pour les 6000 balles de frondes et les 300 boulets en pierre de Lambèse, voir CAGNAT, R., 1912, p. 496 ; en outre, des *custodes armorum* sont attestés dans les corps latéraux. AE 1902, 11 ; BĂRBULESCU, M., 1991, p. 29.
[628] HELGELAND, J., 1978, p. 1473-1478.
[629] LEHNER, H., 1930, p. 25.

### 3.3. Eléments matériels et architecturaux laissant supposer l'existence d'un *tabularium*

Du fait des fonctions du *tabularium militaire*, à savoir la rédaction, l'entreposage et la compilation de documents, les éléments les plus significatifs sont à nouveau les *instrumenta*, ainsi que le mobilier et les structures de rangement. Cependant, l'intense activité bureaucratique inhérente au *tabularium militaire* conditionne, contrairement au *tabularium* civique, la mise en place de nouveaux aménagements destinés à améliorer le confort des soldats attachés aux travaux d'écriture.

#### *3.3.1. Le mobilier et les structures de rangement*

Ici aussi la question du mobilier en bois s'avère singulièrement complexe. Dans de nombreux cas, toute trace de celui-ci a disparu. Seules les charnières et les appliques métalliques trahissent parfois son existence. Un problème supplémentaire se pose lorsque ces ferrures se trouvent mêlées à d'autres fragments divers, au sein de « trésors » mis au jour à l'intérieur ou à proximité de la chapelle aux enseignes. Dans le corps arrière des *principia* du camp légionnaire de Novae en Mésie **(cat. 16)**, une dizaine de charnières et d'appliques côtoyaient ainsi une centaine de fragments provenant de statues, d'armes, ou autres éléments votifs[630]. Cette situation est attestée ailleurs, notamment dans les quartiers généraux de Segontium, Vindolanda et Brocolita en Bretagne[631]. Sa fréquence a même incité certains archéologues à interpréter ces ensembles comme des dépôts de métal, gardés volontairement au sein du quartier général[632]. Leur hétérogénéité montre, en effet, que les fragments furent collectés en divers endroits du camp, puis entreposés *apud signa* avec les *deposita* des soldats et d'autres objets précieux. En toute connaissance de cause, ils ne peuvent donc être utilisés comme arguments pour proposer une localisation précise du *tabularium*.

Le seul ensemble homogène présentant un intérêt pour cette étude a été découvert dans le camp auxiliaire de Niederbieber **(cat. 15)**, dont la destruction vers 260 ap. J.-C fut soudaine et violente. Le squelette d'un *signifer* mort en défendant sa position et trouvé dans le corps arrière

[630] SARNOWSKI, T., 1985, p. 521-540.
[631] WHEELER, R. E. M., 1924, p. 54 (Segontium/Caernavon) ; BIRLEY, E., RICHMOND, I.A., STANDFIELD, J.A., 1936, p. 229 (Vindolanda/Chesterholm) ; BREEZE, D.J., 1972, p. 101 (Brocolita/Carrawburgh).
[632] En effet, on ne peut sous-estimer la grande valeur du bronze ou du fer dans une forteresse frontalière de l'Empire. SARNOWSKI, T., GACUTA, W., 1982, p. 125-143.

des *principia* éclaire les dernières heures d'un fort qui ne fut jamais réoccupé par la suite[633]. Au sud de la salle comprenant la dédicace au *genius tabularii*, Christian Friedrich Hoffman a localisé une pièce plus petite renfermant un grand nombre d'objets métalliques en bronze et en fer appartenant, selon lui, à des armoires, des coffres et des boîtes.

> *"Eine Menge zu Schränken, Kisten u Kasten gehörendes Eisenwerk, welches in dem hinten anstoßenden Zimmer gefunden ist, zeigt, daß beyde zusammengehörten und in diesem letztern die Schriften jener Behörde verwahrt wurden. Diese und das Holzwerk der Schränke verbrannten: waren aber auch unverbrennliche Sachen darin, so wurden sie vor dem Anzünden des ungeheuren Gebäudes weggenommen und fortgeschafft; sonst müsste ich sie gefunden haben"* [634].

Dans ses notes manuscrites, l'archéologue mentionne des clés, des serrures, des cadenas et de nombreuses charnières de diverses dimensions. Malheureusement, ces artéfacts n'ont reçu aucun numéro d'inventaire lors de leur découverte. Il est donc impossible de savoir précisément lesquels furent trouvés dans cette petite pièce. On notera toutefois que sur 124 objets ou fragments d'objets en lien avec du mobilier de rangement en bois découverts à Niederbieber, beaucoup appartiennent à des coffres ou des boîtes et non à des armoires (fig. 58). Manifestemen, il n'y avait aucune structure destinée à supporter ce mobilier.

Dans d'autres camps, la présence de divisions mineures dans les pièces du corps arrière fut parfois interprétée de cette manière. A Fendoch, un mur de 0,30 m d'épaisseur vient ainsi doubler le fond de la salle 2 qui jouxte la chapelle aux enseignes, créant une surface d'appui pour un meuble ou une étagère (fig. 59). Un dispositif similaire semble attesté dans le corps arrière des *principia* du camp III d'Area Flavia[635]. Quant à la salle 5 du quartier général de Kanovium (fig. 60), elle comprenait une structure incomplète, mesurant 1,37 m x 1,90 m et appuyée sur les murs est et nord. Le côté ouest était formé d'un mur d'environ 0,22 m d'épaisseur et le tout était recouvert de grandes dalles d'ardoise irrégulières. Les archéologues y reconnurent un support d'armoire. En réalité, il s'agit plus vraisemblablement des vestiges d'un hypocauste à canaux[636].

---

[633] UNRUH, F., 1992, p. 67-68 ; HEISING, A., 2010, p. 56-71.
[634] Il s'agit d'une transcription des notes manuscrites non publiées de C.F. Hoffman (FWA_55-7-8_N02).
[635] PLANCK, D., 1975, p. 175.
[636] BAILLIE REYNOLDS, P.K., 1938, p. 74-75.

*Figure 58 : Niederbieber. Echantillon du matériel métallique. 535-536 : renforts d'angles pour coffrets ; 578-580 : charnières à fiches ; 596-598 : charnières de coffres ; 615-617 : pênes/loquets ; 663-664 : clés à panneton (matériel rassemblé par Jost Mergen)*

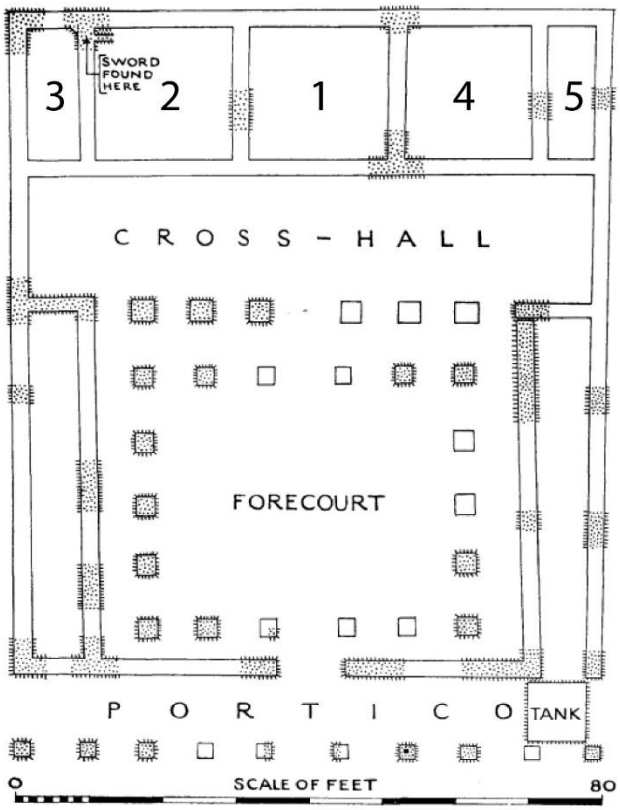


*Figure 59 : Fendoch, Plan d'ensemble des principia*
*(RICHMOND, I. A., MCINTYRE, J., STANFIELD, J., BIRLEY, E., RAISTRICK, A., 1939, fig. 2).*

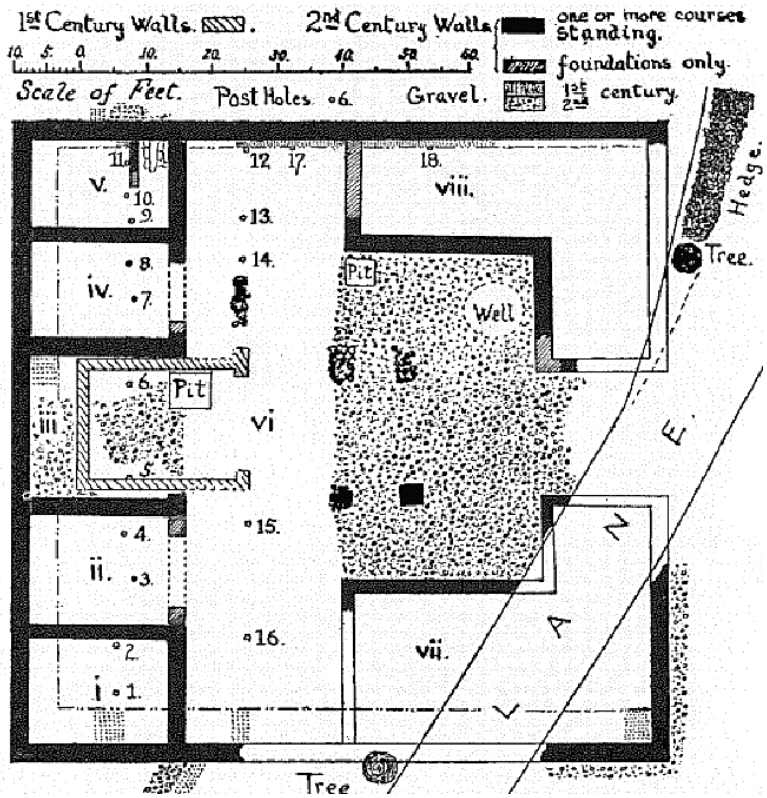


*Figure 60 : Kanovium. Plan général des principia (d'après BAILLIE REYNOLDS, P.K., 1938, p. 74, fig. 11).*

L'existence d'étagères est tout aussi difficile à mettre en évidence, en raison de la faible élévation habituellement préservée. Dans les murs de la salle W13 de Dura Europos **(cat. 20A)**, où furent découvertes les *papyri* de la *cohors XX Palmyrenorum*, on remarque une rangée de trous dans lesquels étaient probablement enfoncées des chevilles qui supportaient des rayons[637]. Ils étaient situés à 1,53 m au-dessus du niveau de sol et s'étendaient d'un peu plus d'un mètre de chaque côté des angles[638]. Rien ne permet d'entrevoir l'utilité exacte de ces étagères, mais Marichal a estimé leur capacité à environ 1250 rouleaux, en partant du postulat qu'un exemplaire de six mètres formait un cylindre de cinq ou six centimètres de diamètre[639].

### *3.3.2. Le mobilier et les structures destinés à la rédaction*

Les restitutions modernes mettant en action des préposés aux écritures de l'époque romaine représentent souvent ces derniers assis à des tables ou à des bureaux en bois, similaires à ceux utilisés aujourd'hui. Pourtant, les chercheurs ont depuis longtemps noté que les scribes de l'Antiquité n'écrivaient que rarement sur ceux-ci[640]. Il semble en effet que les tables ou les surfaces d'appui complémentaires n'ont pas vraiment été utilisées avant le 4ème siècle ap. J.-C[641]. Les commis aux écritures de l'époque romaine se levaient pour prendre de brèves notes sur des tablettes ou des surfaces plus petites, car la main suffisait à assurer une résistance au stylet (fig. 61). En revanche, ils s'asseyaient sur une chaise, un tabouret ou un banc pour effectuer des tâches plus longues[642]. Le support était alors posé sur les genoux, parfois surélevés par l'utilisation d'un repose-pied (fig. 62)[643].

Le mobilier en bois devait être abondamment utilisé par les fonctionnaires du *tabularium* militaire, mais il n'a évidemment laissé aucune trace. Cependant, les fouilles de quelques quartiers généraux du désert d'Afrique du nord et du Proche-Orient comptent, parmi leurs découvertes, des structures maçonnées dont la fonction était vraisemblablement analogue.

---

637 BAUR, P., ROSTOVTZEFF, M., BELLINGER, A., 1934, p. 152 ; ChLA IX, p.7.

638 Elle dépassait d'1,25 m à l'ouest et de 1,02 m au nord BAUR, P., ROSTOVTZEFF, M., BELLINGER, A., p. 166.

639 Ce calcule est basé sur la longueur approximative des listes P. Dura 100 et 101. AUSTIN, J., 2010, p. 65.

640 Cette problématique et son historiographie sont résumées dans AUSTIN, J., 2010, p. 130-140 ; voir également PARÁSSOGLOU, G., 1979, p. 5-21 ; METZGER, B.M., 1968, p. 123-137, pl. 123-119 ; BIRT, Th., 1907, p. 209.

641 Selon B. Metzger, l'illustration la plus ancienne d'un scribe travaillant à une table sur un codex ou un rouleau date du 5ème siècle de notre ère. METZGER, B.M., 1968.

642 Dans son article, G. Parássoglou présente plusieurs exemples littéraires et une série d'illustrations à l'appui, où des scribes grecs et romains travaillent sur leurs genoux et assis sur des bancs, tabourets et chaises. PARÁSSOGLOU, G., 1979, p. 5-21.

643 PARÁSSOGLOU, G., 1979, pl. 2 ; BLANCK, H., 2008, 97, fig. 43 ; MARROU, H.I., 1938, p. 152-153, n. 97. Quelques exemples montrent un homme en train de dicter à un autre, qui écrit étant assis avec le support sur ses jambes.

*Figure 61 : Maria Saal (Hongrie). Relief funéraire. Epoque impériale. Un scribe pose son pied droit sur une capsa et appuie le support sur sa jambe (BOESELAGER, D von, 1989, p. 228-229, Abb. 18).*

*Figure 62 : Provenance inconnue. Relief. Epoque impériale. Un scribe assis soulève sa jambe gauche à l'aide d'un repose-pied (PARASSOGLOU, G., 1979, pl. 2).*

Le *tabularium* auxiliaire, abritant les bureaux et les archives des deux unités de garnison successives de Dura Europos, la *cohors II Ulpia Equitata* et la *cohors XX Palmyrenorum*, fut installé au sanctuaire d'Artémis *Azzanathkona* **(cat. 20A)**. Au nord-ouest de la cour, il est certain qu'au moins deux pièces servaient de bureaux, car leurs murs étaient couverts de graffitis renseignant les noms propres de soldats ou ceux de divers corps de troupes. Sur le mur ouest de la salle W12, un *actuarius* de la *cohors II Ulpia equitata* nommé Mocimius, avait notamment peint un texte commémorant un sacrifice offert à Jupiter Optimus Maximus et à Minerve pour la victoire de Septime Sévère **(insc. 46)**[644].

Les murs nord et ouest de la salle adjacente (W14), « *littéralement couverts de taches d'encre comme si des calames ou des doigts avaient été essuyés* », étaient longés par des banquettes peu profondes[645]. Au même endroit, deux alphabets latins avaient été finement

[644] Ce texte mesure 0,68 x 0, 75 m et date de 194 ap. J.-C. A ce moment-là, c'est l'état-major de toute la garnison qui avait ses bureaux dans le temple BAUR, P., ROSTOVTZEFF, M., BELLINGER, A. (eds.), 1934, p. 152-166 et p. 226-229, n°561 et pl. XXIX, I ; STAUNER, K., 2004, p. 416, QNr. 398.
[645] BAUR, P., ROSTOVTZEFF, M., BELLINGER, A. (eds.), 1934, p. 152 ; aussi ChLA- X, p. 7.

tracés sur l'enduit. Ces éléments ne laissent donc aucun doute sur la fonction à accorder à cette salle, réservée aux commis de la cohorte[646]. A l'instar du *tabularium* de Niederbieber, la salle était également investie d'une dimension religieuse, dont témoigne un dessin de grande qualité représentant un sacrifice au dieu Palmyrene Iarhibol, habillé avec un uniforme d'officier romain[647]. Dans les *principia* qui se trouvaient au sud, le corridor 3 utilisé comme *tabularium* par les fonctionnaires d'une vexillation de la 4ème légion Scythique, a été doté d'une banquette similaire en briques crues contre le mur est. Elle mesure 5,20 m de long et 0,40-0,50 m de profondeur.

En fouillant les *principia* du petit fort de Gholaia **(cat. 13)**, situé à l'est de Leptis Magna en bordure de la zone désertique, les archéologues mirent au jour un autre espace de ce type, mais plus complet[648]. Celui-ci se trouvait dans la salle la plus occidentale de l'aile gauche des *principia*, soit à quelques mètres seulement de l'angle du corps arrière. Son identification est basée sur la présence, au centre de la pièce, d'une structure en pierres maçonnées, recouverte d'un enduit et surmontée d'un double appentis (fig. 64-65). Elle est flanquée par deux banquettes, mesurant chacune 0,44 m du sol à l'assise et pourvues d'un dossier haut de 0,36 m[649].

*Figure 63 : Gholaia. Principia. Scriptorium. Côté est (REBUFFAT, R., 1975, Pl. LXI)*

*Figure 64 : Gholaia. Principia. Scriptorium. Vue depuis la porte (REBUFFAT, R., 1975, Pl. LXI)*

[646] BAUR, P., ROSTOVTZEFF, M., BELLINGER, A. (eds.), 1934, p. 492.
[647] BAUR, P., ROSTOVTZEFF, M., BELLINGER, A. (eds.), 1934, p. 155-6, N. 470-474 et pl. XXXVI.
[648] Rebuffat nomme cette pièce le « *scriptorium* », un mot emprunté à la période médiévale.
[649] REBUFFAT, R., 1975, p. 189-242.

La structure centrale n'a pu être utilisée pour écrire. D'abord parce qu'avec ses 0,70 m de hauteur, elle est trop basse pour pouvoir confortablement exercer une telle activité, ensuite car elle est hors d'atteinte pour une personne assise sur la banquette placée en face. Dès lors, on l'interpréte plus volontiers comme un pupitre sur lequel étaient étalés des documents. Les commis, assis sur les banquettes, pouvaient ainsi transcrire ce qui était dicté. Cette hypothèse fait écho aux nombreux graffitis en point dur présents dans la pièce, qui suggèrent que les occupants disposaient de *styli*[650]. Le mur du fond était, en outre, percé d'une niche, mesurant 0,90 m de large, 0,20-0,28 m de profondeur et 0,32 m de hauteur[651]. Située approximativement à 0,50 m du sol, soit à une hauteur idéale pour une personne assise sur les banquettes, elle pouvait servir à poser des instruments, des lampes ou quelques documents.

Bien que réaménagée ultérieurement, la pièce n°3 du quartier général remplissait sans doute la même fonction. Située dans l'angle du collatéral gauche, on y accédait par le corridor menant à la *via quintana*. Elle était dotée de banquettes le long de ses murs nord, sud et ouest. Sur l'un deux avait été peint un alphabet complet[652]. Plus que de simples symboles d'écriture[653], ces inscriptions semblent confirmer l'existence de « *librarii qui docere possint* » et d'une forme d'enseignement du latin dans l'armée, destinée au moins aux commis ayant dû copier ou compiler des documents[654]. Marichal fait d'ailleurs remarquer que la qualité du latin des greffiers dans les *papyri* de Dura est fondamentale et qu'ils ne connaissaient que les phrases les plus courantes[655]. De même, les soldats mentionnés sur les ostraca de Gholaia sont en grande majorité issus de la population locale et il est évident que tous ne maîtrisaient pas parfaitement l'écriture latine[656].

Enfin à Gemellae **(cat. 17)**, les *scholae* qui encadrent la chapelle aux enseignes se distinguent nettement des autres espaces par leur surélévation et par la présence d'une abside[657]. Par conséquent, l'attention doit être portée sur les deux pièces desservies par le corridor au sud-ouest (fig. 17. 2 et 3). Celle au nord comporte deux banquettes dans une configuration similaire à celle du « *scriptorium* » de Gholaia, alors que celle au sud n'en possède qu'une petite section

[650] REBUFFAT, R., 1975, p. 205.
[651] REBUFFAT, R., 1975, p. 204.
[652] REBUFFAT, R., 1970, p. 113.
[653] PURCELL, N., 1995, p. 26.
[654] AUSTIN, J., 2010, p. 99.
[655] ChLA IX, p. 15.
[656] MARICHAL, R., 1979, p. 436.
[657] Cfr. MARCU, F., 2009, p. 1553-1558 ; BARADEZ, J., 1949, p. 5-24.

le long de son mur nord. Ces deux pièces étaient encore une fois couvertes de graffiti peints. Leur recensement complet aurait pu permettre d'identifier leurs fonctions. Malheureusement, ce travail ne fut jamais mené à son terme[658].

Ces quelques exemples montrent que les banquettes peu profondes, employées traditionnellement comme argument pour identifier les *scholae* de diverses associations militaires dans les pièces du corps arrière des *principia*, peuvent tout aussi bien trahir la présence de fonctionnaires (fig. 65). Elles permettaient aux préposés de s'asseoir afin de réaliser, dans de bonnes conditions, les nombreux travaux d'écriture afférents à leur fonction. Ce type d'aménagement, particulièrement fréquent dans les collatéraux est, sauf exception, totalement absent dans les autres parties des *principia*.

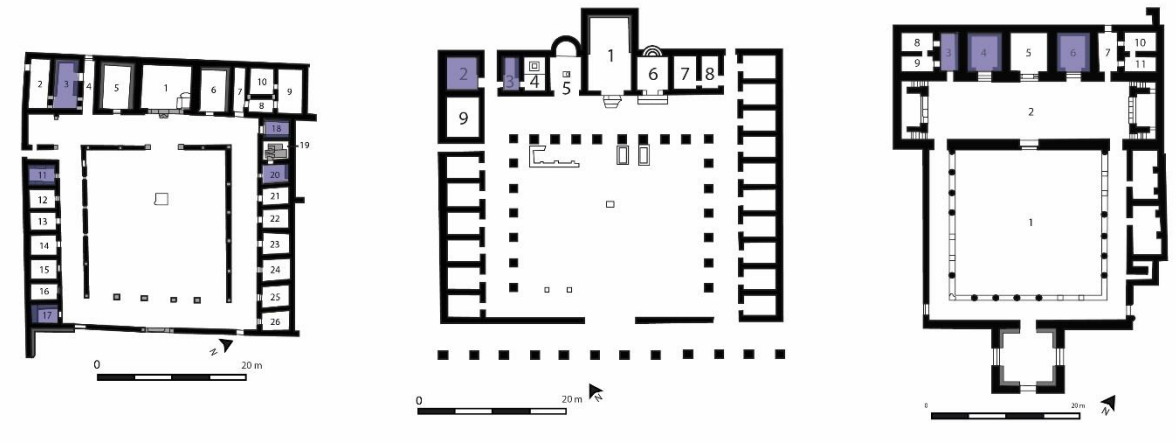


*Figure 65 : Localisation des banquettes (bleu) dans les principia de Gholaia, Gemellae et Dura Europos (d'après* REBUFFAT, R., 1975, *fig. 1 ;* TROUSSET, P., 1977, *fig. 2 ;* JAMES, S., 2019, *p. 79, fig. 5.12, dessin de l'auteur).*

### *3.3.3. L'instrumentum*

Compte tenu des fonctions remplies par le *tabularium* militaire, les artéfacts les plus significatifs font naturellement partie des *instrumenta scriptoria*. Ces derniers ont l'avantage d'être bien connus et abondamment illustrés dans l'iconographie. D. von Boeselager a publié plusieurs reliefs et stèles funéraires qui prouvent que les deux méthodes d'écriture coexistaient dans l'armée[659]. Certains fonctionnaires sont ainsi représentés en train d'écrire sur des rouleaux de papyrus, portant un étui sous le bras, dans lequel sont rangés quatre ou cinq calames, derrière

[658] TROUSSET, P., 1978, p. 559-576 ; LESCHI, L., 1949, p. 220-221.
[659] BOESELAGER, D.v., 1989, p. 221-239.

un encrier fixé à l'avant. D'autres, en revanche, prennent note sur des tablettes, un stylet à la main. Parmi leurs *instrumenta scriptoria* figurent, plus rarement, des spatules à lame triangulaire destinées à nettoyer la page, puis à lisser la cire à chaud, ou encore de petites tablettes « à oreille » dont la fonction exacte demeure incertaine[660].

Réaliser l'inventaire exhaustif du matériel d'écriture mis au jour dans les *principia* de l'Empire aurait nécessité une recherche systématique qui, faute de temps, ne pouvait être entreprise dans le cadre de cette thèse de doctorat. Les quelques exemples évoqués dans les paragraphes suivants n'apportent donc pas de conclusions définitives, mais ont cependant le mérite de mettre en évidence les problèmes soulevés par l'étude du petit matériel dans les camps militaires romains, tout en soulignant quelques découvertes intéressantes qui rejoignent les observations précédentes.

Les données recueillies proviennent essentiellement de rapports de fouilles ou de travaux de synthèse ayant abordé la répartition du petit matériel au sein des établissements militaires. Par conséquent, on ne manquera pas d'évoquer le récent ouvrage de P. Allison, où l'auteur analyse la distribution des artéfacts issus de cinq camps légionnaires et auxiliaires de Germanie, ayant la particularité d'avoir été occupés sur une courte période et abandonnés rapidement, sans démolition systématique ou forte érosion : Vetera I, Arae Flaviae, Oberstimm, Sablonetum, Hesselback[661]. Suivant des objectifs similaires, la thèse d'A.H Walas, quant à elle, envisage le matériel trouvé dans le camp auxiliaire d'Elginhaugh en Ecosse, sans aucun doute le *castrum* en bois dont la fouille a été la plus exhaustive à ce jour[662]. Quelques travaux plus spécifiquement consacrés à une typologie de matériel sont également à signaler, comme l'étude de S. Willis qui examine quantitativement et contextuellement plus de 90 encriers céramiques répartis entre Isca et Strageath. Elle fut enrichie en 2018 par un corpus de 440 encriers métalliques compilé par H. Eckardt pour l'ensemble de l'empire romain. Les stylets n'ont malheureusement pas fait l'objet d'un inventaire à grande échelle, bien que certaines publications les envisagent dans leur contexte provincial[663].

---

[660] Pour un inventaire des grandes catégories d'instruments et une bibliographie sur le sujet, voir BOŽIČ, D., FEUGÈRE, M., 2004, p. 21-41.
[661] ALLISON, P.M., 2013.
[662] WALAS, A.H., 2015 ; HANSON, W.S., 1990, p. 379-387.
[663] ALONSO, J., JEREZ, J.M., GONZÁLES, R.S., 2014, p. 169-189 ; BILKEI, I., 1980, p. 61-90 ; BAJUSZ, I., 2004, p. 368-374 ; FÜNFSCHILLING, S., 2012, p. 163-236 ; ÖLLERER, C., 1998, p. 121-155 ; SCHOLZ, M., 2015, p. 67-90.

Quels constats peut-on tirer de l'analyse du petit matériel ? Sans surprise, les instruments à écrire recensés dans les quartiers généraux sont en grande majorité des encriers et des stylets[664]. Pour autant, ceux-ci ne sont pas particulièrement nombreux. Sur les 90 exemplaires étudiés par S. Willis, seuls trois proviennent des quartiers généraux de Longhthorpe I, Cirencester et Strageath[665]. De même, des 440 *atramenta* métalliques rassemblés par H. Eckardt, deux seulement furent découverts dans des *principia*, à Noviomagus et à Brucium[666]. Quelques autres trouvailles ponctuelles viennent enrichir le *corpus*, notamment un encrier en terre sigillée découvert dans les *principia* de Novae **(cat. 16)** ou un autre à proximité immédiate de ceux d'Elginhaugh, mais ils sont isolés et donc peu significatifs[667]. Seules les fouilles d'Area Flavia ont conduit à la découverte d'un ensemble composé de plusieurs exemplaires, cinq en l'occurrence[668].

Si la typologie particulière des encriers permet de les reconnaitre sans trop de difficulté, ce n'est pas toujours le cas des stylets. Lorsqu'ils sont dans un bon état de conservation, ceux fabriqués en fer ou en bronze, caractérisés par leur spatule sommitale comme à Bainbridge ou à Niederbieber, peuvent être facilement identifiés[669]. En revanche, quand ils sont oxydés ou fragmentaires, il n'est pas rare qu'ils soient faussement interprétés comme tels. N. Hanel a d'ailleurs identifié une pointe de fer mise au jour dans les *principia* de Vetera I comme un stylet, tout en le cataloguant comme une pointe de ciseau[670]. L'identification des exemplaires en os, dotés d'une tête sphérique, est encore plus problématique[671]. Parfois confondus avec des fuseaux ou des épingles, on ne peut pas toujours être certain de leur véritable nature[672].

Par ailleurs, ces objets ne peuvent garantir l'identification précise des pièces, d'autant que les processus de dépôt ont pu affecter leur emplacement final[673]. Dans un camp militaire, les résidus qui témoignent d'une occupation ont souvent été déplacés, soit déversés dans les fossés des fortifications et dans des zones désaffectées, soit utilisés pour niveler de nouveaux

---

[664] Les calames fabriqués à partir d'une tige de roseau n'ont généralement pas survécu, au contraire des encriers et stylets réalisés en matériaux plus durables.
[665] WILLIS, S., 2005, tbl. 4.
[666] ECKARDT, H., 2018, p. 124.
[667] SARNOWSKI, T., KOVALEVSKAJA, L., TOMAS, A., CHOWANIEC, R., ZAKRZEWSKI, P., 2014, p. 80 ; WALAS, A.H., 2015, p. 275.
[668] FRANKE, R., 2003, p. 93.
[669] BIDWELL, P., 2012, p. 98, fig. 25 ; inv. 501-512 (non publié).
[670] HANEL, N., 1995, p. 71 (Cat. B951).
[671] BOŽIČ, D., FEUGÈRE, M., 2004, p. 29-30.
[672] Voir la bibliographie donnée dans BOŽIČ, D., FEUGÈRE, M., 2004, p. 30.
[673] Sur ces processus de dépôt : « *Abandonment and deposital processes*", dans ALLISON, P.M., 2013, p. 151.

bâtiments. Il est évident que nombre de documents écrits - *papyri*, *ostraca* et tablettes - furent découverts au sein de dépotoirs, où le matériel définitivement inutilisable était jeté. Les tablettes de Vindolanda et de Vindonissa, mais aussi les ostraca du *Mons Claudianus* et du fort de Krokodilô, ne proviennent pas du quartier général mais bien de décharges[674].

L'écrasante majorité des encriers et des stylets associés aux *principia* ont également été trouvés dans des fosses, des tranchées, ou des couches de destruction qui précèdent une reconstruction. Par conséquent, même s'ils sont sans doute relativement proches de l'endroit où ils furent employés pour la dernière fois, permettant ainsi de restituer les activités ayant pris place au sein de l'édifice, ils ne peuvent être déterminants pour l'identification précise de chacun des espaces[675]. Les cinq encriers et les deux stylets mis au jour dans le quartier général du camp I d'Area Flavia, proviennent de deux tranchées qui appartenaient aux niveaux de destruction de la deuxième phase du fort[676].

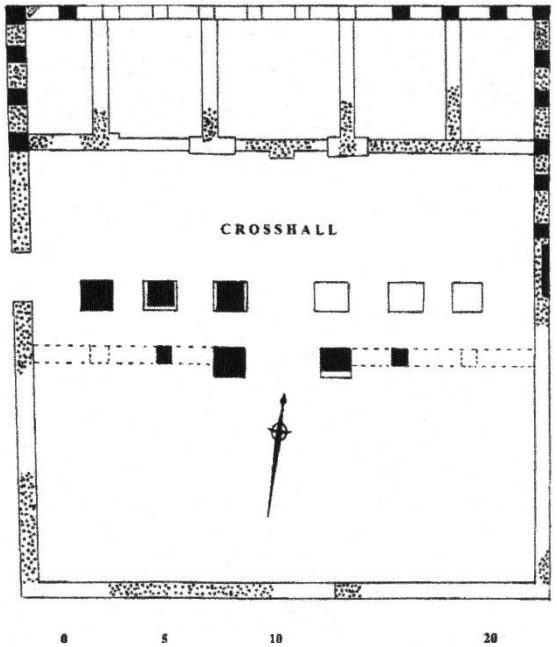

*Figure 66 : Vindolanda. Principia du 2ème siècle ap. J.-C. (d'après* BIRLEY, R., 2009, p. 119, fig. 70*).*

En fin de compte, les objets découverts dans un contexte spécifique sont rares. Même dans ce cas de figure, on ne peut savoir avec certitude s'ils sont nécessairement à mettre en rapport avec un *tabularium*, surtout au vu des faibles quantités. Malgré cela, on ne manquera pas de signaler la mise au jour, durant les fouilles d'Eric Birley à Vindolanda (fig. 66), d'un couvercle de *capsa* en bronze (fig. 67), sur le sol de la salle la plus orientale du corps arrière des *principia*

[674] Sur les archives abandonnées à la suite d'un événement imprévu, les documents jetés et accumulés dans des décharges ou réutilisés de diverses manières. PEARCE, J., 2004, p. 43-51 ; SPEIDEL, M.A., 1996.
[675] Un autre édifice concentre de nombreux *instrumentaria scriptoria*, à savoir le *praetorium*. Le matériel mis au jour dans la résidence du préfet du camp de Vindolanda et dans d'autres édifices de ce type - les stylets, les encriers ou tablettes - montrent que, si la majeure partie des documents étaient en effet déposés dans le *tabularium*, certaines affaires mineures devaient être directement relayées au préfet dans sa résidence. BIRLEY, R., 2002.
[676] FRANKE, R., 2003, p. 93.

du 2ème siècle de notre ère[677]. Ces boîtes à rouleaux, dont la forme cylindrique est caractéristique, apparaissent fréquemment dans l'iconographie civile ou militaire, aux pieds des fonctionnaires[678].

*Figure 67 : Couvercle de capsa. Bronze. 2ème siècle ap. J.-C. Great North Museum, Newcastle Upon Tyne (photographies communiquées par Andrew Parkin, Inv. NEWMA : 1956.303 )*

En face des salles 4 et 5 du quartier général de Bainbridge (fig. 68), les archéologues ont mis au jour une série d'objets formant un ensemble cohérent. Outre un *stylus* en fer, ils ont également trouvé sept étiquettes en bois de cervidés pouvant être potentiellement utilisées dans l'administration, mais aussi neuf jetons, dont cinq en os, un en verre et trois en céramique (fig. 69-70) [679]. Ces derniers sont habituellement reconnus comme des pions utilisés dans le cadre de jeux de plateaux. Cependant, le fait d'avoir récupéré plusieurs exemplaires similaires dans d'autres

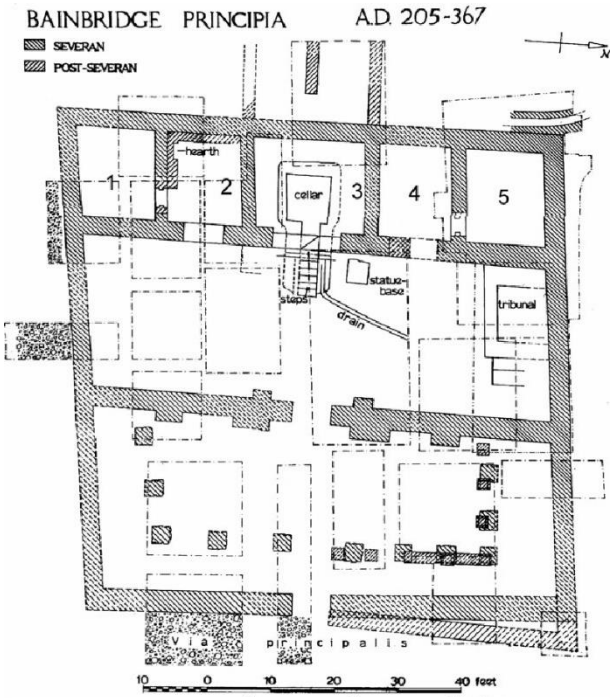


*Figure 68: Bainbridge. Plan général des principia de l'époque des Sévères (d'après BIDWELL, P., 2012, p. 71, fig. 12)*

677 L'ensemble est aujourd'hui daté entre le milieu et la fin du 2ème siècle ap. J.-C. BIRLEY, R., 2009, p. 132, n. 10.
678 BOESELAGER, D.v., 1989, p. 230, figs. 18-19 ; DIEZ, E., 1953, fig. 3 ; SCHALTENBRANDT OBRECHT, V., 2012, p. 27-30, fig. 39 ; la plupart des *capsa* étaient en bois fumé, l'une d'entre elles fut découverte dans la bibliothèque de la Villa des Papyrus, à Herculanum. Elle contenait encore 11 rouleaux. DELATTRE, D., 2006, p. 21.
679 BIDWELL, P., 2012, p. 98-99, fig. 25 et 26.

*principia*, notamment à Arbeia (12) ou à Segedunum (8) pourrait suggérer, occasionnellement, leur utilisation comme jetons de comptage[680].

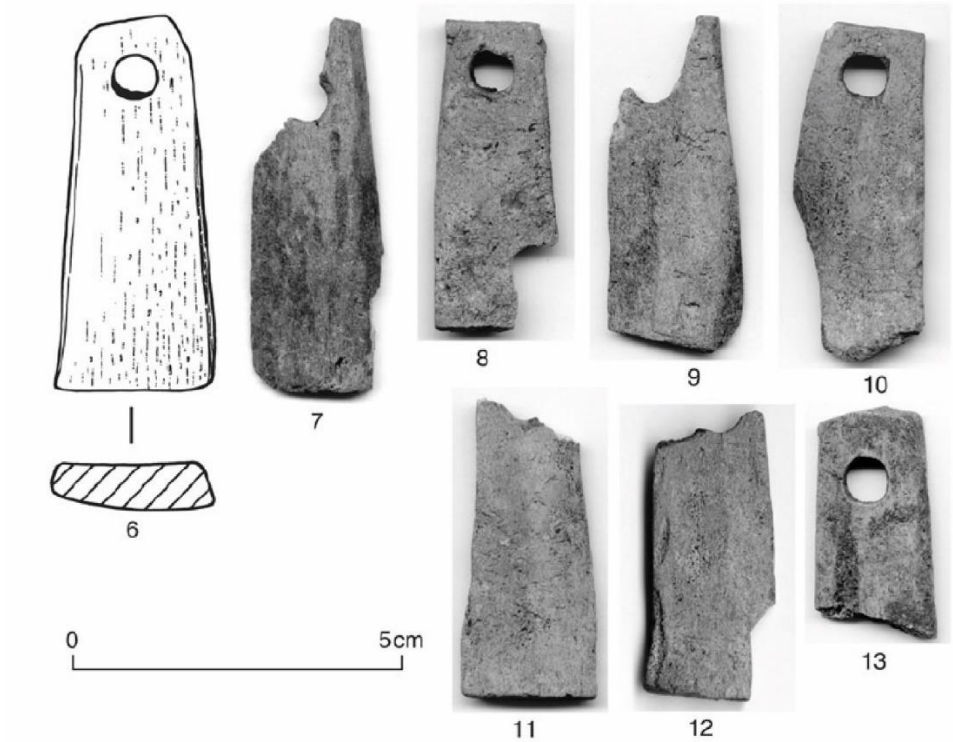


*Figure 69 : Bainbridge. Etiquettes. Bois de cervidé (d'après* BIDWELL, *P., 2012, p. 98, fig. 25).*

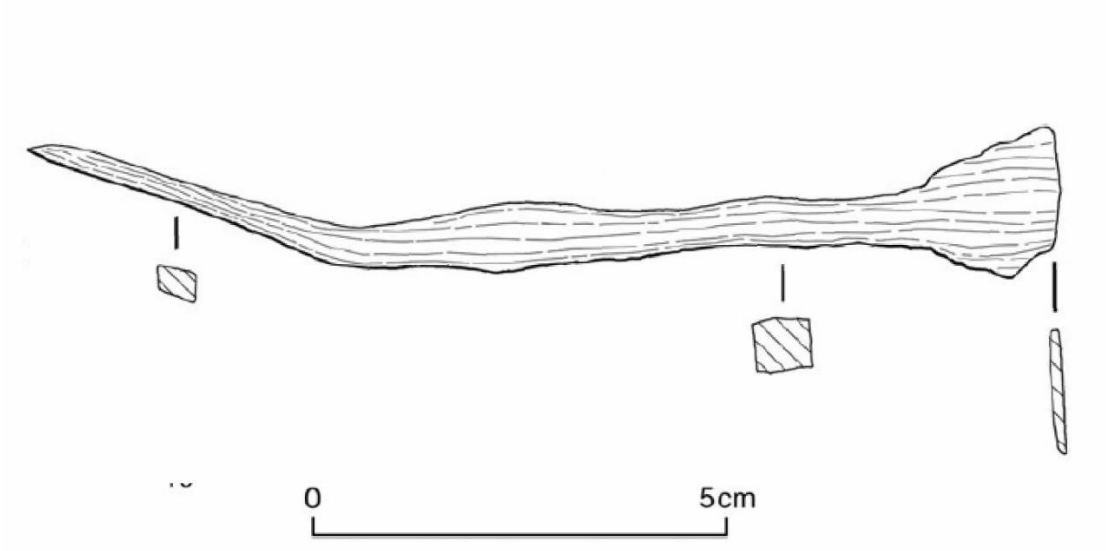


*Figure 70 : Bainbridge. Stylus à spatule triangulaire. Fer (d'après* BIDWELL, *P., 2012, p. 100, fig. 14).*

[680] On en trouve également dans la pièce n°1 du fort de Carrawburgh, située dans l'angle du collatéral. BREEZE, D.J., 1972, p. 143, fig. 16 ; pour Arbeia, voir ALLASON-JONES, L., MIKET, R.F., 1984 ; DORE, J., GILLAM, J., 1979 ; BRUCE, J.C., 1884.

Enfin, une découverte inédite et plus atypique provient des *principia* du camp auxiliaire de Răcari, en Dacie (fig. 71). En 2013, durant la fouille des deux salles d'angle du corps arrière des *principia*, les archéologues mirent au jour trois plaques en os (fig. 72)[681]. La première est entière, trapézoïdale et se termine par un appendice percé au centre. Les deux autres sont fragmentaires, mais se présentent également sous cette forme et avec des bords amincis. Elles furent reconnues par les archéologues comme des *tesserae nummulariae*, à savoir des étiquettes destinées à sceller des sacs de monnaies[682]. Toutefois, cette identification ne me parait pas correcte car ces dernières sont généralement plus épaisses et portent une inscription. Au contraire, les plaques examinées ici sont fines, sans graffiti, ni trace d'un texte peint. En réalité, leur forme et leurs dimensions correspondent à celles d'objets reconnus depuis peu comme instruments à écrire.

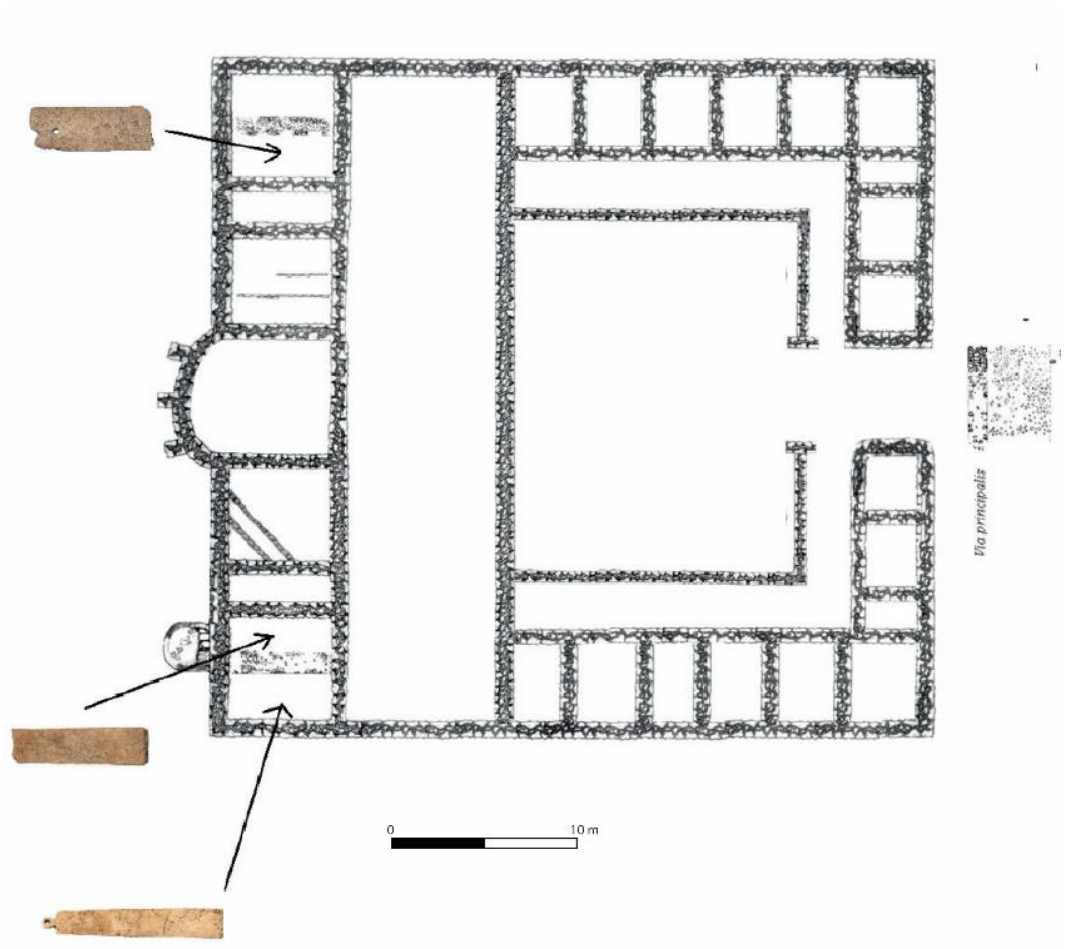


*Figure 71: Răcari. Plan général des principia et localisation des plaquettes en os (d'après Filip, G., 2018, p. 138, fig. 4).*

[681] Bondoc, D., Filip, G., 2014, p. 110 ; sur le quartier général du fort de Răcari, voir Florescu, G., 1931, p. 13-15 ; Tudor, D., 1965, p. 236-237 ; Bondoc, D., Gudea, G., 2009, p. 47-48.
[682] Filip, G., 2018, p. 135-141.

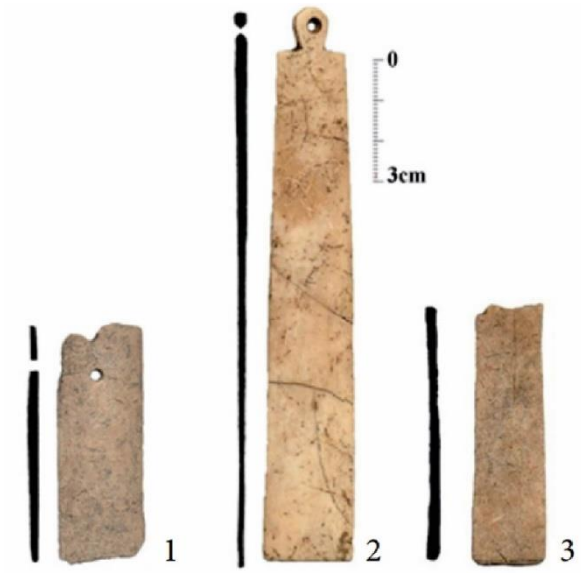


*Figure 72: Răcari. Plaquettes. Os (d'après FILIP, G., 2018, p. 137, fig. 3)*

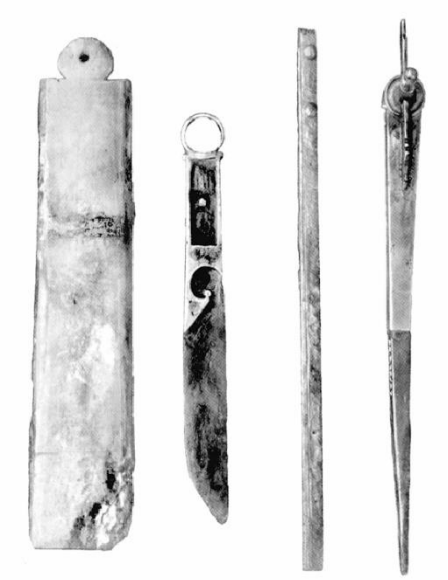

*Figure 73: Berlingen. Tombe 26. Règle en os, couteau à affûter, mesure pliante et compas. (BOZIC, D., FEUGERE, M., 2004, p. 38, fig. 33)*

Une plaque en os à appendice, provenant d'une tombe de Testvérhegy à Budapest, fut publiée par L. Nagy en 1935. L'archéologue précise qu'elle était accompagnée d'un encrier en bronze, de deux canifs à manche, d'un stylet en fer, mais aussi de plusieurs tablettes de cire et que, par conséquent, elle devait donc appartenir aux *instrumenta scriptoria* [683]. En 1989, D. von Boeselager fait également remarquer que les instruments à écrire figurant sur le monument de L. Cornelius Atimetus, à Rome comprennent des plaques rectangulaires « à oreille » et que cette proximité avait déjà été illustrée par des trouvailles archéologiques dans la tombe 26 de Berlingen et trois tombes de Nimègue[684]. En fin de compte, ce n'est qu'à l'occasion d'un dossier sur l'écriture à l'époque gallo-romaine, publié en 2004, que D. Božič et M. Feugère proposent de les associer définitivement à cette catégorie d'instruments[685]. Leur interprétation repose sur leurs découvertes dans d'autres sépultures. Outre celles signalées par D. von Boeselager, les auteurs citent ainsi une dizaine d'ensembles supplémentaires[686].

Les trois petites plaques mises au jour à Răcari font donc très certainement partie des *instrumenta scriptoria* que l'on pouvait conserver et transporter dans un étui. Ces outils étaient

[683] NAGY, L., 1935, p. 35.
[684] BOESELAGER, D.v., 1989, p. 227.
[685] BOŽIČ, D., FEUGÈRE, M., 2004, p. 39-40.
[686] CERMANOVIČ-KUZMANOVIČ, A., *et alii*, 1975, p. 58, fig. 21 ; KÜNZL, E., 1983, p. 114, fig. 90 ; GABRIČEVIČ, B., 1983, p. 21, fig. 11 ; COCCHIARO, A., ANDREASSI, G., 1988, p. 160 ; BOŽIČ, D., 2002 ; d'autres plaques en os de cette typologie furent découvertes dans le « Schutthügel » de Vindonissa, à savoir le dépotoir du camp romain, en compagnie des fameuses tablettes et d'environ 600 *styli*. LAUR-BELART, R., 1943, fig. 17-18.

utilisés pour écrire à l'encre ou au stylet. Leurs fonctions exactes demeurent incertaines, mais il est fort probable qu'ils aient servi à guider l'écriture ou à tracer des traits. J. Davis, tout en acceptant d'interpréter ces plaques comme des instruments à écrire, préfère cependant laisser la question ouverte[687]. Au même titre que les artéfacts mis au jour à Vindolanda et à Bainbridge, elles plaident en faveur d'un *tabularium* auxiliaire occupant plusieurs salles du corps arrière du quartier général. Toutefois, les quantités sont trop infimes pour pouvoir affirmer quoique ce soit.

### *3.3.4. Protection contre les aléas climatiques*

Dans les provinces septentrionales de l'empire romain, le froid et l'humidité constituaient des facteurs préjudiciables au bon fonctionnement des activités bureaucratiques. Afin de lutter contre ces aléas climatiques, les administrateurs de l'armée pouvaient compter sur le soin apporté à la construction du quartier général, y compris dans les camps réalisés en matériaux légers[688]. En effet l'efficacité des murs élevés en pan de bois et torchis, puis enduits de chaux à l'extérieur, ne doit pas être sous-estimée car ces derniers offraient une bonne protection de base contre les variations de température et l'excès d'humidité[689].

Certaines pièces se démarquent cependant par des aménagements supplémentaires, tenant plutôt à leurs fonctions qu'à leur importance relative. La salle « d » du soi-disant forum en bois de Sarmizegetusa, qui n'est autre que le quartier général d'un camp construit sous le règne de l'empereur Trajan, présente notamment deux caractéristiques qui méritent d'être soulignées[690]. Située dans l'angle du collatéral gauche du corps arrière (fig. 74), elle était la seule à être dotée d'un sol en

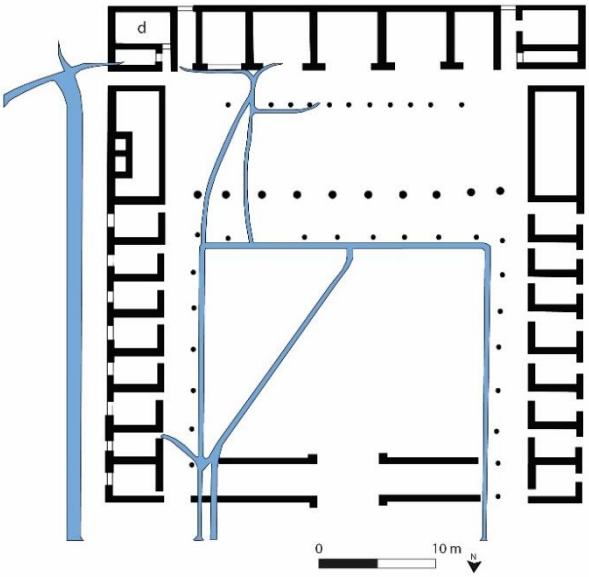


*Figure 74 : Sarmizegetusa. Principia en bois. Réseau de drainage (d'après ÉTIENNE, R., PISO, I., DIACONESCU, A., 1994, p. 154, fig. 6, redessiné par l'auteur)*

[687] DAVIS, G.J.C., 2016, p. 6-12.
[688] GIFFEN, A.E., 1950, p. 19-21 ; RICHMOND, I. A., 1986, p. 15-26.
[689] SCHÖNBERGER, H., 1978 ; FISCHER, T., RIEDMEIER-FISCHER, E., 2008, p. 180.
[690] Des baraques en bois ont été récemment découvertes à cet endroit. BĂEȘTEAN, G., 2015, p. 81-100.

*cocciopesto*, quand toutes les autres étaient simplement parquetées[691]. On remarque, en outre, que l'architecte s'est préoccupé d'en assurer le drainage aussi parfaitement que possible, grâce à deux systèmes successifs de rigoles. L'intention était visiblement de protéger cette pièce de l'humidité et par la même occasion d'en améliorer significativement le confort. Naturellement, on insistera une fois de plus sur sa position au sein du quartier général, dans l'angle et encadrée par deux couloirs.

Dès l'époque flavienne, la décision de reconstruire en pierre plusieurs *castra*, reflète un changement dans la politique impériale, qui privilégie désormais la stabilité et la consolidation des frontières existantes. L'armée «expérimentale» cède progressivement sa place à une armée «permanente» qui se sédentarise dans les camps du *limes*[692]. A cette occasion, le chauffage par hypocauste fait son apparition dans les pièces du corps arrière et témoigne d'une volonté d'améliorer la condition des soldats qui occupent quotidiennement cette partie des *principia*[693].

Les données fournies par les rapports de fouilles ne permettent pas toujours d'établir si le chauffage par hypocauste est contemporain de la construction du bâtiment, ou postérieur[694]. Le seul repère chronologique fiable tient dès lors aux typologies mises en œuvre par les Romains. En effet, durant la première moitié du 3ème siècle de notre ère, on commence à abandonner l'hypocauste sur pilettes, au profit de systèmes mixtes ou à canaux[695]. Le quartier général d'Aalen rend bien compte de cette évolution **(cat. 19)**[696]. Sa construction à l'époque de Marc-Aurèle est suivie, dès la fin du 2ème siècle, par une première phase de réaménagement durant laquelle sera ajoutée la pièce n°4, dotée d'un hypocauste sur pilettes, mais aussi une salle de service (14) permettant de chauffer celle qui lui est adjacente (13). Ensuite, au cours d'une seconde phase, datée de la 1ère moitié du 3ème siècle, les pilettes se voient remplacées par un canal en forme de « L » qui, dès lors, n'occupera plus la totalité de l'espace sous le niveau de circulation. Le phénomène se généralise à cette période et pourrait bien résulter d'une volonté

[691] La chapelle aux enseignes, considérée comme la pièce la plus sacrée, était également pourvue d'un parquet. ÉTIENNE, R., PISO, I., DIACONESCU, A., 1994, p. 150.
[692] LE ROUX, P., 1982, p. 83 et 128.
[693] A partir du règne de Domitien, les *principia* sont souvent reconstruits en pierre, ou avec des fondations en pierre et une superstructure en bois. JOHNSON, A., 1983, p. 130.
[694] Un chauffage par hypocauste est généralement identifié par la présence d'un *praefurnium*, de pilettes, de *tubuli*, de canaux, ou de traces de feu localisées.
[695] L'hypocauste à canaux rayonnants remonterait à la fin du 2ème siècle ap. J.-C. MARCHET, G., 2004, p. 104-109 ; En ce qui concerne l'hypocauste mixte, P. Van Ossel nous précise qu'il ne se serait généralisé qu'à partir du 3ème siècle en Gaule. VAN OSSEL, P., 1992, p. 129.
[696] PLANCK, D., 1980, p. 26-43 ; PLANCK, D., 1982, p. 13-40 ; PLANCK, D., 1988, p. 66-83.

de pallier à une surproduction de chaleur. En effet, il est difficile d'expliquer autrement le remplacement d'un chauffage en bon état, qui pouvait encore largement remplir ses fonctions. Plus faciles à mettre en œuvre et à entretenir, les hypocaustes mixtes ou à canaux procurent une chaleur moins élevée qui, au demeurant, devait être plus agréable pour les soldats qui se trouvaient à l'intérieur[697].

Le nombre de pièces bénéficiant d'un chauffage permanent est variable. La chapelle aux enseignes et les couloirs n'en sont jamais dotés, au contraire des autres salles du corps arrière, comme à Potaissa[698], Răcari[699], et surtout Niederbieber **(cat. 15)**, où les traces laissées par un chauffage ont été repérées dans la majorité des salles qui flanquaient le sanctuaire[700]. La pièce qui abritait la dédicace du génie des *vexillarii* et des *imaginiferii* (a) était placée sur hypocauste, à l'instar de celle occupée par les fonctionnaires du *tabularium* du *numerus Brittonum Antoninianorum*[701].

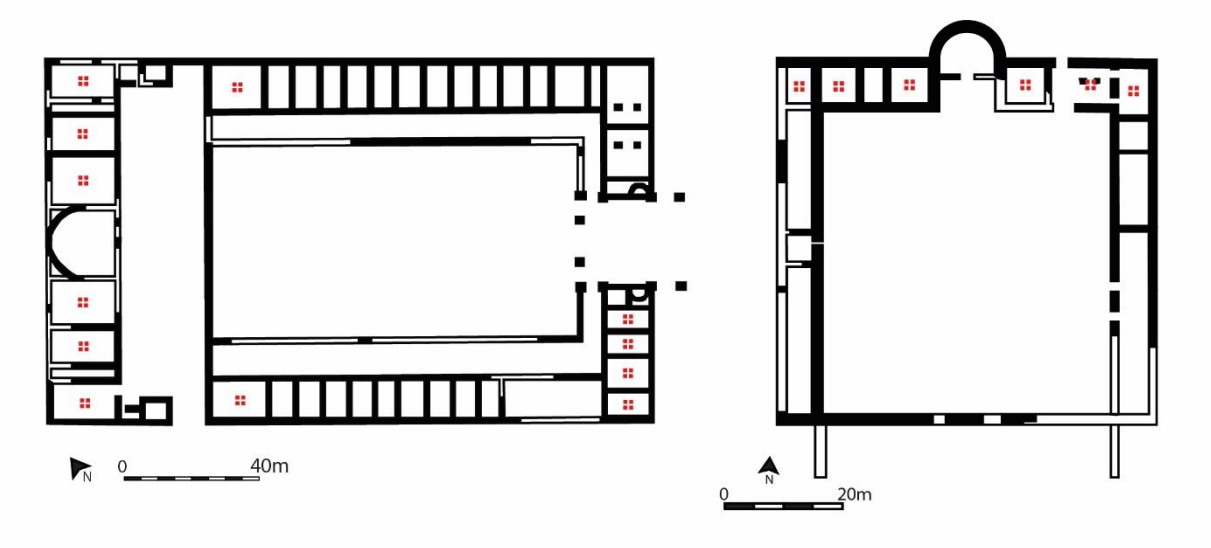


*Figure 75 : Localisation des hypocaustes dans les principia de Potaissa et Niederbieber (d'après* BĂRBULESCU, M., 1991, p. 24, *Abb. 5 ; Archives Hoffman, dessin par l'auteur)*

[697] P. Van Ossel ajoute que « *selon F. Kretschmer, la surface chauffante d'un hypocauste à pilettes excède d'environ 25 % les besoins réels*. » VAN OSSEL, P., 1992, p. 129.
[698] BĂRBULESCU, M., 1990, p. 827.
[699] BONDOC, D., FILIP, G., 2014, p. 110.
[700] RITTERLING, E., 1936, p. 21.
[701] Même si la petite annexe signalée au sud ne l'était pas, il est certain qu'elle profitait de la chaleur dégagée par la salle principale.

Dans la plupart des camps auxiliaires, seules une ou deux salles du corps arrière sont concernées par cette amélioration (fig. 76)[702]. Or, à Niederberg, Neckarburken et Vetonianae, la priorité semble avoir été donnée aux angles des collatéraux[703]. Les fouilles de quelques *castra* danubiens - Drobeta, Bucium ou Gilău[704] - ne font d'ailleurs que renforcer ce constat, même s'il arrive parfois qu'une des salles jouxtant la chapelle aux enseignes soit également pourvue d'un tel système, comme à Buch[705], Aalen **(cat. 19,** fig. 19. 1**)**[706] ou Unterböbingen[707].

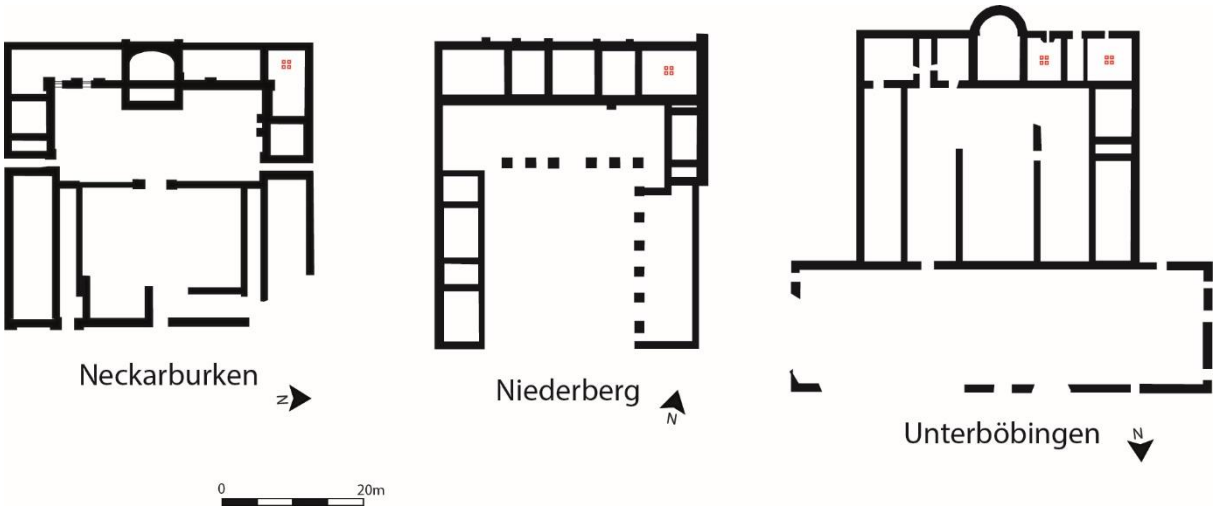


*Figure 76 : Plan schématique des principia de Neckarburken, Niederberg et Unterböbingen, avec l'emplacement des salles chauffées (d'après ORL, 53, tab. 2.2 ; ORL, 02, tab. 1.2 ; ORL 65, tab. 1.1, redessiné par l'auteur)*

Sous les Sévères, des modifications significatives touchent le corps arrière de plusieurs *principia* légionnaires. On s'interroge notamment sur la destination des petites pièces rectangulaires, chauffées ou non, qui viennent se greffer à l'arrière du bâtiment originel de Novae **(cat. 16)**. La salle notée « Ez3 » est la première à avoir été ajoutée. Dans sa phase initiale, elle possédait un sol en *cocciopesto* très solide, des murs recouverts d'un enduit rouge et deux bancs en brique de 0,40 m de profondeur. Ce n'est que peu après qu'elle reçut un système de chauffage sur pilettes et des *tubuli* dans ses murs sud, ouest et et nord[708].

[702] A Gellygaer ou dans la salle 3 à Segontium, des foyers ou des braseros suffisaient à réchauffer les doigts des soldats qui travaillaient à cet endroit. WHEELER, R. E. M., 1922, p. 284.
[703] DAHM, O., 1900 ; SCHUMACHER, K., 1898 ; WINKELMANN, F., 1901.
[704] Des pilettes ont été mises au jour dans la pièce n°3 du quartier général de Drobeta, dans la pièce n°4 à Buciumi, et dans la pièce n°3 à Gilău. STANCIU, I., 1985, p. 219-246.
[705] A Buch, la salle n°6 était vraisemblablement chauffée et plusieurs fragments d'une Minerve à la chouette ont été découverts dans la salle d'angle n°5. VON HERZOG, E., 1898, p. 15.
[706] PLANCK, D., 1980, p. 26-43 ; PLANCK, D., 1982, p. 13-40 ; PLANCK, D., 1984, p. 13-40 ; PLANCK, D., 1988, p. 66-83.
[707] STEIMLE, H., 1894.
[708] SARNOWSKI, T., 2018, p. 356.

Ces pièces, trop petites pour être des salles de réunion, étaient-elles liées au développement de l'administration militaire que nous savons en plein essor durant cette période ? Les nombreuses dédicaces de construction ou de restauration témoignent, en tout cas, qu'un projet global fut élaboré afin de moderniser et d'adapter les infrastructures élevées sur les frontières de l'Empire. Rappelons d'ailleurs que la construction des *tabularia* de Lambèse et la reconstruction du *tabularium principis* d'Argentoratum, datent précisément de la fin du 2ème siècle ou du début du 3ème siècle de notre ère.

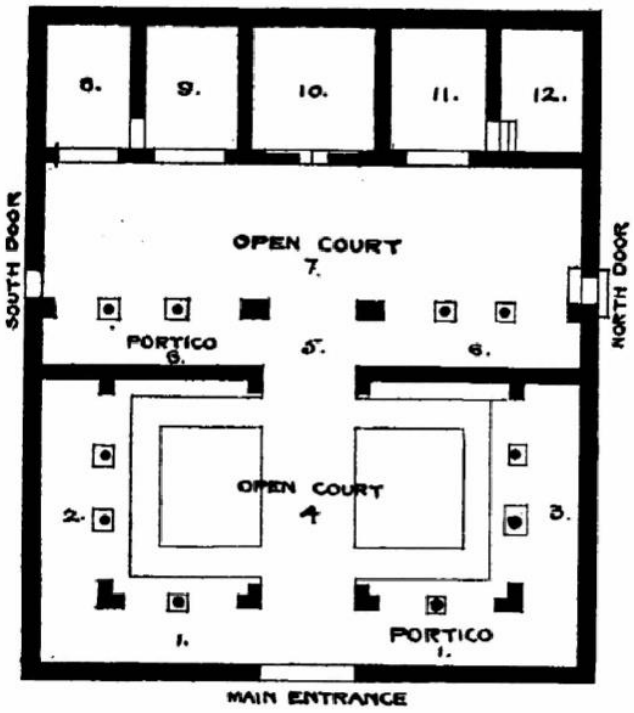


*Figure 77 : Vercovicium (Housesteads). Plan général des principia (Bosanquet, R.C., 1904, fig. 10)*

Les modifications apportées aux quartiers généraux auxiliaires se résument parfois à l'ajout d'un hypocauste dans les salles situées aux angles des collatéraux[709]. Cependant, elles peuvent aussi être plus radicales. Sur le mur d'Hadrien, à Vercovicium (fig. 77), les fouilles ont mis en évidence une situation unique en son genre, puisqu'une grande salle chauffée fut aménagée au-dessus des pièces 11 et 12 du collatéral droit[710]. On remarque également l'apparition de nouvelles pièces qui viennent se greffer sur le corps arrière et outrepasser les limites originelles des *principia*[711]. A Abusina, ce ne sont pas moins de six pièces supplémentaires, dont trois chauffées, qui sont ajoutées dans l'angle nord-ouest du quartier général[712].

[709] Wolff, G., 1896, p. 11 (Marköbel) ; Kortüm, K., 2008 (Welzheim) ; Fischer, T., Riedmeier- Fischer, E., 2008, p. 180 ; A Kunzing, une reconstruction partielle en pierre, au début du 3ème siècle, a été nécessaire pour pouvoir l'installer sans risques Herrmann, F.R., 1969, p. 129-141.
[710] Bosanquet, R.C., 1904, p. 222-223.
[711] Voir Tudor, D., Popilian, G., Bondoc, D., Gudea, N., 2011, p. 30 et fig. 46 (Slaveni) ; Birley, R., 2009, p. 147. (Vindolanda) ; Kovalevskaja, L., Sarnowski, T., 2000, p. 121-122 ; Taylor, M., Collingwood, R., 1921, p. 200-244 ; Wheeler, R. E. M., 1922, p. 282-284 et fig. 11-14 (Segontium).
[712] Fischer, T., Spindler, K., 1984, Abb. 16.

A Segontium, une salle dotée d'un hypocauste à canaux (**cat. 14**), d'une abside et décorée d'enduit peint prend place à l'arrière du collatéral droit au début du 3ème siècle ap. J.-C. [713]. Elle fut rasée un siècle et demi plus tard et ses matériaux réutilisés pour combler la cave du *sacellum* qui se trouvait à proximité. Le remplissage consistait majoritairement en pierres de construction, mélangées à de grandes quantités d'enduit en tout point identique à celui de la salle annexe. Or, au milieu de ceux-ci, les archéologues ont découvert un autel que l'*actarius* de la *Cohors I Sunicorum* avait élevé à Minerve. Cette pièce à abside, vraisemblablement intégrée au *tabularium* du fort, jette un éclairage nouveau sur les fonctions potentielles de ces salles réparties de part et d'autre du sanctuaire[714].

En définitive, le chauffage par hypocauste intervient donc fréquemment dans les quartiers généraux légionnaires et auxiliaires à partir de la fin du 1er siècle de notre ère. Mis en place en priorité dans les salles situées aux extrémités des collatéraux, il répond naturellement au besoin des *principales* fréquentant quotidiennement le centre de commandement du camp. Certaines de ces pièces chauffées devaient être dévolues aux fonctionnaires de l'administration militaire, en particulier aux *librarii* attachés aux travaux d'écriture[715]. A Mongotiacum, les *stratores* du gouverneur recrutés dans les deux légions de la province font d'ailleurs certainement allusion à ce type d'installation, lorsqu'ils mentionnent un *tabularium pensile*, à savoir des bureaux établis sur des voûtes ou des piliers **(insc. 38)**[716]. En effet, c'est le sens le plus probable à lui accorder, par analogie avec les expressions *balnea pensilia* et *balineas pensiles*, employées respectivement par Valère Maxime et Pline pour désigner des bains « suspendus » chauffés par hypocauste[717].

Quelques salles chauffées font tardivement leur apparition dans les autres corps du quartier général, mais aucune découverte ne permet d'y localiser un *tabularium*. A Potaissa, le seul local chauffé de l'aile gauche abritait un autel dédié au *genius armamentarii* qui prouve non seulement que cette pièce était une *schola* destinée aux *custodes armorum*, mais également que

[713] La période durant laquelle elle fut construite puis rasée peut être inférée avec certitude, à partir de divers éléments présentés en détail dans le rapport. WHEELER, R. E. M., 1922, p. 282.
[714] Dans la forme, cette salle ne trouve aucun parallèle en Bretagne. En revanche, il existe quelques cas similaires datés de la même époque dans les forts de Germanie et de Dacie. GRÖNKE, E., 1997, p. 77, Taf. 17. (Biricianae) ; KOFLER, F., 1906, p. 6 (Butzbach) ; GUDEA, N., LANDES-GYEMANT, A., 1983, p. 159-183 (Porolissum).
[715] Peut-être même aux *signiferi*, impliqués dans la protection et la gestion de l'*aerarium*. Pour ces derniers, on pensera particulièrement aux salles situées à côté du *sacellum*.
[716] CIL XIII, 6746 = ILS 3138 ; Pour la traduction de l'adjectif *pensilis*, dans le sens « d'être bâti sur voûte (sur piliers) » voir GAFFIOT, P., p. 1137-1138.
[717] VALÈRE MAXIME, *Les Faits et Dits mémorables*, IX, 9.1.1 ; PLINE L'ANCIEN, *Histoire Naturelle*, IX, 79.

les corps latéraux étaient utilisés, en priorité, comme dépôts d'armes ou de munitions[718]. En effet, il faut accepter, contre la théorie d'A. von Domaszewski qui accumule toutes les *scholae* dans le corps arrière, que les gardiens des magasins d'armes aient établi leur lieu de réunion, à l'endroit même où ils célébraient le culte de l'empereur et de sa famille. C'est-à-dire dans le corps latéral, et non à proximité de la chapelle aux enseignes.

***

Dans le détail, les solutions adoptées dans les *principia* sont multiples. Cependant, une spécialisation fonctionnelle des espaces semble exister, sensible dans l'organisation des collatéraux, à droite et à gauche de la chapelle aux enseignes. Les divers éléments mis en évidence dans les points précédents tendent à confirmer la présence du *tabularium* et de ses fonctionnaires – *cornicularius, actarius et librarii* - dans les pièces qui flanquent le *sacellum*. Dans les quartiers généraux de plus grandes dimensions, il a vraisemblablement été installé en priorité dans les angles du corps arrière. Toutefois, on ne peut qu'émettre des hypothèses sur le nombre de salles utilisées et les fonctions dévolues à chacune.

## 4. Le *tabularium* militaire : quelques considérations interprétatives finales

### 4.1. Une planimétrie appropriée aux activités bureaucratiques quotidiennes

La planimétrie du quartier général ayant varié dans le détail pour chaque camp, il serait vain de chercher une ordonnance récurrente. Toutefois, l'examen du *tabularium legionis* de Lambèse **(cat. 18)** suggère l'application répétée d'un schéma, visant à accroître l'accessibilité du corps arrière et la communication entre les pièces. De plus, la situation et l'organisation des six salles qui composent le *tabularium* de la 3ème légion paraissent, pour plusieurs raisons, particulièrement favorables à une utilisation bureaucratique quotidienne. La salle principale, dans laquelle fut découverte l'inscription collégiale, donnait accès à cinq locaux supplémentaires, répartis en deux unités distinctes, dont les fonctions propres ne sont pas connues. Néanmoins, il est certain qu'ils devaient, d'une manière ou d'une autre, lui être

[718] Dans ces salles, reposaient également des pointes de *pilum*, des bouterolles en bronze, en fer et en os, des épées, ou encore de nombreux fragments de *lorica*. BĂRBULESCU, M., 1991, p. 29.

associés puisqu'il fallait obligatoirement traverser la première pour y pénétrer[719]. Les passages mettant les pièces en communication étaient disposés dans les angles, favorisant ainsi une circulation directe, tout en libérant un maximum d'espace en leur sein. Au besoin, les passages pouvaient être fermés par une porte, comme en témoignent les seuils à feuillure toujours en place. Ces caractéristiques sont attestées dans d'autres quartiers généraux légionnaires ; les plus clairs sur ce point étant Novae **(cat. 16)** et Carnuntum. Là aussi, les angles concentrent une série de petites pièces communicantes, placées en enfilade et jouxtant une salle plus vaste[720].

Le *tabularium legionis* de Lambèse **(cat. 18)** était, en outre, séparé des autres *scholae* du corps arrière par un étroit corridor, ce qui le rendait en même temps accessible depuis la rétenture. Dans de nombreux quartiers généraux légionnaires, comme Novae, Noviomagus, Potaissa, Sarmizegetusa et peut-être même Carnuntum, Berzobis et Aquincum, on constate l'emploi d'un schéma analogue comprenant des collatéraux desservis par plusieurs couloirs débouchant sur la rétenture ou le *latus praetorii* (fig. . La multiplication des entrées secondaires ne peut être fortuite et s'expliquerait logiquement par les va-et-vient incessants, dans une zone regroupant les services de jour et les archives relatives à ces activités quotidiennes[721].

Le *tabularium* du *numerus Brittonum Antoninianorum* ne fait pas exception **(cat. 15)**. Lui aussi était séparé du sanctuaire et du collège des *vexillarii et imaginiferii* (a) par un couloir (b) qui donnait sur l'extérieur. En outre, la pièce principale où les préposés travaillaient (d) communiquait au sud avec un espace plus petit (e), destiné vraisemblablement à entreposer du matériel ou des documents, à la manière de W14 et W13 à Dura Europos[722]. Cette succession de deux salles en enfilade semble récurrente, particulièrement dans les *principia* auxiliaires de Bretagne, où le corps arrière ne comprend généralement qu'un *sacellum* au centre flanqué par deux salles de chaque côté. Les pièces placées aux extrémités sont souvent accessibles à partir de celles qui encadrent le sanctuaire via un passage réduit disposé dans l'angle. Elles fonctionnent par paire et se prêtent particulièrement bien à une fonction administrative.

---

[719] Dans la pièce 6, qui fait suite au *tabularium legionis*, a été découvert un petit autel brisé sur lequel on pouvait lire « victo/riae ». Il est tentant de l'associer à Minerve, déesse de la victoire. BESNIER, M., 1898, p. 457, n. 3. BĂRBULESCU, M., 1990, p. 821-828 ; BĂRBULESCU, M., 1991, p. 22-30 ; FLUTUR, A., 2011, p. 145-160, pl. V.

[720] A Berzobis, la grande salle qui fait l'angle du collatéral gauche possède au moins une division mineure.

[721] Sur les 85 camps légionnaires connus à ce jour, seuls quelques-uns ont été fouillés de manière extensive. Voir les plans compilés dans BISHOP, M.C., 2012.

[722] D'après Hoffmann, divers fragments d'autels et de figures divines non identifiées se trouvaient dans la salle c, mais ces éléments n'apportent pas d'informations déterminantes quant à sa fonction exacte.

*Figure 78 : Les couloirs d'accès dans les principia légionnaires et auxiliaires (d'après Étienne, R., Piso, I., Diaconescu, A., 1994, p. 254, fig. 6 ; Sarnowski, T. et al, 2013, p. 182, fig. 4) ; Bărbulescu, M., 1991, p. 24, Abb. 5 ; Planck, D., 1988, p. 69, fig. 29 ; Callu, J.-P., 1965, pl. CXLVI ; Rebuffat, R., 1975, fig. 1).*

### 4.2. Surface dévolue au *tabularium* et identification fonctionnelle des espaces

Les besoins liés à l'administration d'une légion de 6600 soldats ou d'une cohorte quingénaire de 500 fantassins n'étaient forcément pas les mêmes. La surface dévolue au *tabularium* militaire dépendait donc probablement de l'effectif du service, mais aussi de la nature des tâches à accomplir.

#### *4.2.1. Le tabularium legionis, le tabularium principis et le tabularium equitum*

Si rien n'est connu concernant l'étendue et l'organisation spatiale du *tabularium principis* et du *tabularium equitum*, le *tabularium legionis* de Lambèse, avec sa salle principale et ses cinq locaux annexes, occupait une superficie d'environ 200 m². Impressionnante à première vue, elle n'était pourtant pas superflue pour accueillir les 45 fonctionnaires mentionnés sur son monument collégial[723]. Les membres de cette association se réunissaient dans la salle n°5, où se trouvait le règlement du collège et les *imagines domus divinae*. Les pièces suivantes paraissent avoir été volontairement séparées en deux unités distinctes, dont la superficie était à peu près équivalente[724]. On ne peut fournir une explication certaine au pourquoi de cette séparation, mais il ne serait pas incongru de concevoir une répartition de l'activité entre les deux principaux responsables : le *cornicularius* et l'*actarius*. Le premier, en supervisant l'ensemble de l'équipe administrative, se chargeait des tâches officielles requérant son concours, comme l'archivage, l'authentification des copies ou la réception de nouvelles recrues. Le second assumait alors l'organisation du service journalier en coordonnant la rédaction de tous les documents qui s'y rapportaient : liste des tours de garde, de corvées ou encore les comptes rendus de diverses missions. Ces cinq pièces ont donc été utilisées pour une variété de tâches : compilation et rédaction pour les plus grandes, mais aussi archivage et rangement du matériel pour les plus petites qui sont aussi, notons-le, les moins accessibles.

Pour autant, rien ne prouve que l'effectif du *tabularium legionis* ait été le même dans chaque légion. En effet, il faut être conscient du rôle très particulier de Lambèse, comme place forte mais surtout comme base logistique et centre de commandement, à partir duquel l'armée

[723] Les fonctionnaires du *tabularium legionis* centralisaient les documents de la légion, mais il faut sans doute restituer des commis répartis dans les centuries et les cohortes.
[724] A Thamusida, les cinq pièces situées dans l'angle du collatéral gauche sont également séparées en deux unités distinctes.

contrôlait un vaste territoire[725]. On remarquera d'ailleurs qu'un développement aussi important du corps arrière n'est attesté que dans ces « camps d'état-major » localisés sur les frontières de l'Empire. Malheureusement, leur ordonnance n'est pas connue dans le détail, ce qui rend les comparaisons quasiment impossibles[726].

Dans tous les cas, il est évident que la superficie des collatéraux était suffisante pour accueillir le *tabularium legionis* et le *tabularium principis*, y compris dans les quartiers généraux de moindre ampleur comme ceux de Sarmizegetusa ou Inchtuhtil (fig. 79)[727]. Sur ce dernier site, des *principia* en pierre avaient été envisagés dès le départ, mais leur construction prenant un certain temps, une structure temporaire s'était avérée nécessaire pour abriter les enseignes et les fonctionnaires[728]. Le nombre inhabituellement restreint de pièces pouvait laisser penser qu'une partie du personnel administratif se trouvait ailleurs. Pourtant, même en excluant la chapelle aux enseignes[729], la surface disponible dans le corps arrière était d'environ 350m².

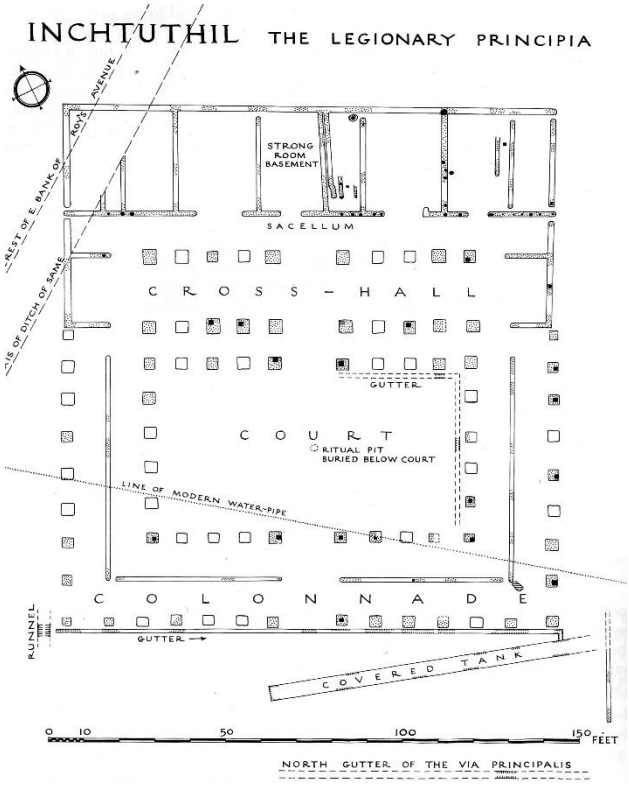


*Figure 79 : Inchtuthil. Plan d'ensemble des principia (PITTS, L. F., ST.JOSEPH, J. K., 1985, fig. 11.)*

[725] Les nombreuses vexillations envoyées à parfois plus de 1000 km du camp le prouvent. LE BOHEC, 1989, p. 585.
[726] Pour reprendre la terminologie employée dans LENOIR, M., 2011, p. 356.
[727] Le quartier général d'Inchtuthil était beaucoup plus petit que celui des autres forteresses légionnaires. Il fut évacué 3 à 4 ans après sa construction. La grande *insula* vide à l'est aurait d'ailleurs dû être occupée par la maison du commandant. Le site avait déjà été nivelé et préparé, mais les archéologues n'y ont trouvé aucune fondation. PITTS, L.F., ST. JOSEPH, J.K., 1985, p. 187 ; les dimensions du quartier général de Sarmizegetusa sont équivalentes. L'édifice fut utilisé de 108-110, ou 111−112, jusque 113. OPREANU, C.H., 2016, p. 211.
[728] PITTS, L.F., ST. JOSEPH, J.K., 1985, p. 86-87.
[729] L'utilisation des salles par des collèges ne pouvait être pertinente dans ce camp construit et abandonné à l'époque flavienne.

*4.2.2. Le tabularium alae et le tabularium cohortis*

Les fonctionnaires qui administraient les troupes auxiliaires étaient moins nombreux, mais toujours placés sous la supervision d'un *cornicularius* et d'un *actarius*. En tant que *principales* et officiers en chef de l'état-major du commandant, ces deux gradés secondés par plusieurs *librarii*, devaient tenir une place de choix dans le quartier général. Les inscriptions découvertes à Schirenhof, Niederbieber, Segontium, mais encore les *instrumenta scriptoria* de Racari, le couvercle de *capsa* en bronze de Vindolanda, les objets de Bainbridge ou les fragments d'une Minerve à la chouette dans le *castrum* de Rainau Buch, pourraient confirmer la présence de bureaux à cet endroit.

Dans les camps de Bretagne, la planimétrie du quartier général comprend toujours, dans les grandes lignes, les mêmes caractéristiques. Néanmoins, ses composantes peuvent être parfois réduites au strict minimum, comme à Cilurnum, Bainbdrige et Vercovicium. Quatre salles de petites dimensions sont ainsi disposées, deux par deux, de part et d'autre du sanctuaire. Celles aux extrémités des collatéraux sont uniquement accessibles par celles qui flanquent le *sacellum*. Nous ignorons précisément combien étaient destinées à l'administration, mais leur rapport fonctionnel manifeste tend à en accorder au moins deux à ce service. L'effectif du *numerus Brittonum Antoniniarum* en garnison à Niederbieber, n'est pas établi précisément mais il devait approcher les 400 à 500 hommes, comme sur les trois sites précédents. La salle « d » du *tabularium*, où œuvraient les *librarii*, mesurait 4,30 x 7,40 m et donnait vraisemblablement accès à une annexe de 4,30 x 4,30 m dans laquelle se trouvaient des boîtes et des coffres.

En effet, une salle devait nécessairement être réservée aux *librarii*, ces fonctionnaires chargés de copier, compiler et rédiger les documents de l'unité. Or, il est fréquent dans les quartiers généraux du *limes* septentrional, qu'une seule pièce soit dotée d'un hypocauste. Lorsque c'est le cas, on constate que la priorité revient souvent aux angles des collatéraux, où nous savons par ailleurs que se trouvaient des *tabularia* à Lambèse **(cat. 19)**, Dura **(cat. 20.2)** et Niederbieber **(cat. 15)**. La rigueur qui émane des témoignages provenant des bureaux de la *cohors XX Palmyrenorum* suggère que la rédaction des documents était considérée comme une tâche militaire indispensable, qui ne pouvait être négligée. Il apparait donc que les soldats les plus légitimes à occuper l'unique salle chauffée du quartier général soient également ceux qui en avaient le plus besoin, à savoir les préposés aux écritures.

Dans les *principia* d'Aalen **(cat. 19)**, les angles des collatéraux sont occupés chacun par une salle chauffée. Toutefois, cet établissement militaire est particulier, car il est occupé jusqu'à son abandon par l'*ala II Flavia milliaria*, une unité comprenant environ 1000 hommes. Des besoins accrus pouvaient tout à fait justifier quelques pièces administratives supplémentaires. A Dura, il est même certain que la *cohors XX Palmyrenorum*, dont l'effectif était très légèrement supérieur à celui de l'*ala II Flavia milliaria,* avait au moins trois pièces à disposition dans le sanctuaire d'*Azzanathkona*.

Les locaux destinés à accueillir les associations d'*officiales* ayant l'opportunité de se réunir dans le quartier général se trouvaient sans doute au plus proche de la chapelle aux enseignes[730]. C'est le cas des *vexillarii et imaginiferii*, qui avaient à leur charge l'épargne des soldats conservée dans un coffre *apud signa*. Ils tenaient donc certainement des registres, avec lesquels ils devaient pouvoir faire le décompte de ce qui était dû à chacun. A Niederbieber, le local qui leur était réservé se trouvait justement à côté du sanctuaire. Leur présence sans doute régulière dans le quartier général, justifiait peut-être l'installation occasionnelle d'un hypocauste à cet endroit.

*4.2.3. Le tabularium de petits détachements*

Enfin, dans les plus petits détachements, les travaux d'écriture étaient administrés par un *librarius* et quelques adjoints, comme à Gholaia **(cat. 13)**. C'était également le cas pour la vexillation de la *legio IIII Scythica* stationnée à Dura Europos, qui comptait environ 360 hommes pour l'année 222 ap. J.-C.[731]. En supposant que le *librarius* Julius Domninus et ses quatre *adiutores* se soient installés dans le corridor 3 et dans les pièces 8 et 9, ils disposaient d'environ 30m², soit une superficie convenable pour accueillir ces cinq soldats.

***

[730] Toutes les associations d'*officiales* n'avaient pas nécessairement "la forme officielle d'un collège". NELIS-CLEMENT, J., 2000, p. 284.
[731] LENOIR, M., 2011, p. 59.

# CONCLUSION GENERALE

Les objectifs poursuivis par cette thèse de doctorat étaient, tout d'abord, de déterminer la nature et l'étendue des fonctions du *tabularium* au sein des trois grands contextes abordés, à savoir la ville de Rome, les cités provinciales et les camps militaires. Ensuite, il s'agissait également de mettre en évidence les caractéristiques architecturales et matérielles permettant de l'identifier sur le terrain. Enfin, ce travail visait à s'interroger sur la terminologie employée et sur les réalités variables qu'elle pouvait recouvrir. Au terme de cette étude, il est temps de formuler quelques conclusions qui, bien que non définitives, permettent toutefois de donner une image bien plus concrète de la réalité fonctionnelle et matérielle du *tabularium*.

Il apparaît tout d'abord que le mot « *tabularium* » est employé pour désigner, non seulement un édifice ou une partie d'édifice, mais également un service au sens large du terme, dont les fonctions consistent en l'entreposage et la gestion de documents. Des spécificités propres aux contextes dans lesquels il est mis en place ont toutefois pu être mises en évidence.

Le *tabularium* d'une cité est avant tout un dépôt d'archives et dépend d'une institution ou d'une magistrature particulière. Même dans la capitale, dont l'administration complexe requiert un plus grand nombre de dépôts, chaque *tabularium* semble avoir à sa charge une documentation relativement spécifique. Celui de l'*atrium Libertatis* conservait ainsi les archives des censeurs, alors que le *tabularium* de Lutatius Catulus aurait tout à fait pu abriter celles des ateliers monétaires, si l'identification des salles contigües est correcte. Le *tabularium publicum in Capitolio* pourrait, quant à lui, avoir accueilli les documents en lien avec les relations extérieures de la cité : les *senatus consulta* et les plébiscites sur les alliances, les traités et les privilèges accordés aux peuples et dirigeants étrangers.

En Italie et dans les provinces, le *tabularium* correspond visiblement à une annexe de la curie municipale et traite au moins une partie des écrits normatifs et financiers qu'elle produit. Les archives étaient conservées pendant plusieurs dizaines d'années, à partir du moment où elles étaient inventoriées et entreposées dans de bonnes conditions. A Trebula Suffenas, deux inscriptions **(insc. 24a-b)** montrent ainsi qu'un document pouvait encore servir de référence quarante années après sa rédaction et être retrouvé dans les archives sans grande difficulté. Les

tâches à remplir ne nécessitaient pas un personnel nombreux. Depuis l'époque impériale, le fonctionnaire qui veille à l'enregistrement, au classement et à la mise à disposition des documents est nommé « *tabularius* ». Le terme est ambivalent car dans l'administration impériale, qu'elle soit établie à Rome ou dans les provinces, le *tabularius* est un agent financier, avant d'être un archiviste. Ici encore, la terminologie tend à masquer des fonctions qui, dans le détail, ne sont pas tout à fait similaires d'un contexte à l'autre.

Le *tabularium* militaire, quant à lui, n'était pas un simple dépôt d'archives, mais un véritable secrétariat établi dans le quartier général du camp, où étaient rédigés les documents destinés à l'administration quotidienne de l'unité. Leurs durées de conservation variaient de quelques heures à deux ou trois ans, tout au plus. Par conséquent, les activités bureaucratiques y prenaient plus d'importance que la gestion du dépôt en tant que telle. L'ampleur des tâches à accomplir n'était pas non plus la même et trouve un écho dans le nombre de fonctionnaires employés. A l'instar de celui découvert à Lambèse, le *tabularium* d'une légion pouvait compter jusqu'à une quarantaine de personnes qui avaient tout le loisir de se réunir en collège, au plus tard à partir de l'époque sévérienne. L'effectif du personnel administratif était réduit dans les cohortes auxiliaires ou les unités de vexillations mais, proportionnellement, les documents étaient toujours produits en grande quantité, comme en témoigne la richesse des ensembles documentaires mis au jour. Les *tabularii* ne sont pas attestés dans l'armée. En revanche, le service comprenait un chef de bureau, le *cornicularius*, un responsable du service journalier, l'*actuarius*, et des archivistes/comptables chargés du travail de rédaction, de compilation et de classement, les *librarii* et les *exacti*. Bien que réunis sous une dénomination commune, le *tabularium* civique et le *tabularium* militaire sont, dans le détail, très différents du point de vue de leur fonctionnement.

A l'issue de ce travail, le nombre d'édifices pouvant être identifiés de manière irréfutable reste relativement faible. Toutefois, de fortes présomptions existent pour certains d'entre eux qui partagent des caractéristiques similaires. La confrontation des sources écrites et archéologiques a permis de déterminer quelques critères pertinents pour une identification. Ceux-ci doivent permettre d'orienter la recherche de terrain, dès lors qu'un édifice ne peut être identifié objectivement sur base d'une inscription découverte en contexte. Logiquement, les édifices les mieux connus et les mieux compris combinent ces différentes données.

La localisation du *tabularium* dans le centre monumental d'une cité ou dans le quartier général du camp est cruciale, même si elle est assez logique, puisque les deux ensembles regroupent, en un même lieu, les éléments nécessaires à l'organisation de la vie de la cité et du *castrum*. Dans les cités, l'association entre la curie et le *tabularium* semble confirmée tant par l'épigraphie que par l'archéologie. Les dédicaces de construction, associant à plusieurs reprises les deux bâtiments, trouvent écho dans la planimétrie de nombreux ensembles monumentaux, ainsi que dans les aménagements de quelques salles qui jouxtent celles destinées aux réunions de l'*ordo decurionum*. Pour autant, la construction d'un *tabularium* ne semble pas faire l'objet d'une prescription obligatoire. Par conséquent, il peut être structurellement indépendant ou potentiellement intégré à un espace aux fonctions multiples. Dans les camps, les inscriptions et les éléments mis au jour orientent plutôt le chercheur vers les angles des collatéraux du quartier général.

L'accessibilité est un autre critère significatif. Elle varie d'un contexte à l'autre et témoigne, en réalité, de deux enjeux fondamentalement différents. En effet, la protection des archives est une préoccupation majeure dans le contexte civique. Il était obligatoire pour une cité romaine d'enregistrer scrupuleusement ses documents normatifs et financiers, mais surtout de veiller à leur intégrité. Cela s'explique par une volonté certaine de préserver la « *memoria publica* », mais il s'agit surtout d'un moyen pour l'autorité centrale de contrôler les territoires provinciaux. Ce devoir de protection transparaît dans les sources écrites, telles que les lois municipales et se vérifie sur le terrain, notamment par un accès contrôlé depuis la curie ou par la présence, plus rare, d'aménagements destinés à renforcer la sécurité des locaux annexes. A l'inverse, la norme dans les *principia* est d'accroître l'accessibilité des collatéraux, là où se trouvent les bureaux. La multiplication des entrées secondaires ne peut être fortuite et s'explique logiquement par la nécessité d'aller et venir régulièrement dans une zone où sont regroupés tous les services de jour et les archives afférant à ces activités quotidiennes. Pour autant ces salles n'étaient pas largement ouvertes sur l'extérieur.

Les caractéristiques architecturales propres du *tabularium* ne sont pas, en tant que telles, véritablement significatives, sauf lorsqu'elles se voient suppléées par d'autres indices. Dans ce cas, les dispositions fonctionnelles du *tabularium* sont perceptibles dans son architecture et son décor. Dans la cité, lorsqu'il est construit comme une unité structurellement indépendante, le *tabularium* se présente comme un édifice modeste par son plan et son ornementation. La plupart du temps, il comprend une ou de deux salles, dont la surface totale varie entre trente et quarante-

cinq mètres carrés. Loin d'être ostentatoires, ces pièces ne semblent pas avoir reçu de programme décoratif particulier ; une situation qui contraste souvent avec les salles adjacentes. Généralement, les murs sont simplement enduits et le sol couvert d'un béton ou d'un *cocciopesto*. Ce constat ne doit en rien nous étonner car ce bâtiment, au final peu accessible, ne remplissait visiblement aucune fonction représentative. La situation n'est pas différente dans les camps, où les seuls ornements dignes d'intérêt étaient apparemment réservés au lieu de réunion des fonctionnaires. Le développement architectural du *tabularium* y est en revanche plus important, du fait des nombreuses tâches qui incombent au service administratif de l'armée. L'organisation du travail journalier, la rédaction des documents, les compilations, ou encore l'archivage nécessitaient inévitablement plus d'espace. Il faut donc concevoir le *tabularium* militaire comme un service administratif au sens large du terme, réparti sur plusieurs pièces. Naturellement, les besoins - et donc l'échelle des structures y répondant - étaient adaptés en fonction de la catégorie d'unité : légion, cohorte auxiliaire ou simple détachement.

Les traces laissées par des meubles en bois ou des aménagements particuliers, qui font écho aux fonctions du *tabularium* sont, de loin, les plus significatives. Toutefois, ces dernières n'ont que rarement subsisté. Visiblement – et c'est important - la niche n'est pas un élément constitutif obligatoire : une majorité des rangements tels que les armoires, les *loculamenta*, les étagères ou les coffres, étaient sans doute en bois et diposés dans la pièce. Les découvertes à Viroconium Cornoviorum, Dura Europos et Niederbieber vont dans ce sens. Plus significatifs sont les aménagements structurels qui témoignent d'une activité bureaucratique régulière et quotidienne dans les *tabularia* des camps militaires. Les fouilles réalisées dans ceux de Dura Europos, Gholaia ou encore Gemellae, montrent l'installation de banquettes maçonnées destinées aux commis aux écritures. Dans les régions plus froides, c'est la mise en place d'un chauffage par hypocauste dans les pièces situées dans les angles des collatéraux qui trahit vraisemblablement la présence d'un personnel administratif. Dans les cités, si on ne peut exclure un travail d'écriture à l'intérieur du *tabularium*, celui-ci ne devait pas être systématique.

Nonobstant ces résultats, l'élaboration de cette étude s'est heurtée à plusieurs difficultés. La première réside dans la qualité très variable de la documentation archéologique. Il est crucial que les sites fouillés au 19ème ou au 20ème siècle soient réétudiés, afin d'en compléter les informations lacunaires et de revoir entièrement leur chronologie. Ce problème touche également le matériel archéologique, dont l'inventaire est souvent inexistant. A Niederbieber, par exemple, il n'est pas possible de mettre en relation les artefacts conservés dans les

collections avec ceux mis au jour dans le *tabularium*, car ils n'avaient reçu aucun numéro d'inventaire au moment de leur découverte. A Vindolanda, le couvercle de *capsa* en bronze est l'un des seuls artéfacts connus, issus des fouilles menées durant les années trente. Enfin à Cambodunum, les documents disponibles relatifs à la fouille du forum par August Ullrich se résument à une très faible correspondance avec l'Académie des Sciences. Les vestiges eux-mêmes ne sont pas décrits en détail. Ce sont ici trois cas de figure qui trouvent des parallèles sur de nombreux autres sites.

L'autre difficulté majeure tient au nombre très faible d'édifices identifiés par une inscription. Ces dernières ont majoritairement été mises au jour fortuitement, sans qu'une campagne de fouilles n'ait permis d'en éclairer le contexte archéologique. Le seul *tabularium* civique qui aurait pu permettre de vérifier les quelques hypothèses proposées dans cette étude n'est malheureusement que très mal conservé. Il ne fait aucun doute que la fouille des centres monumentaux de Gales, Formia ou Castrum Novum ne pourrait qu'être bénéfique et viendrait inévitablement enrichir notre connaissance matérielle sur l'édifice.

En définitive, ce travail a jeté les bases d'une recherche qui est loin d'être terminée. Les contraintes imposées par une thèse de doctorat obligent forcément le chercheur à faire des choix. Les sites retenus permettent une première approche sur le sujet et mèneront, espérons-le, à quelques nouvelles identifications dans les années à venir. Ainsi, il serait intéressant d'entreprendre une investigation plus systématique dans certaines régions. Les *principia* des camps du *limes* de Rhétie, par exemple, sont documentés par de nombreuses archives encore mal exploitées et qui mériteraient un examen attentif. De même, l'investigation des centres monumentaux se poursuit de manière frénétique dans la péninsule ibérique. Le matériel y est abondant et n'est manifestement pas encore étudié dans sa totalité.

Cette recherche pourrait également s'étendre plus largement à d'autres édifices assurant la gestion ou la production de documents pour le compte de l'administration romaine. C'est le cas des stations de bénéficiaires qui, ces dernières décennies, ont profité de plusieurs découvertes importantes. Les fouilles de trois stations, à Osterburken, Sirmium et Obernburg ont ainsi démontré la présence d'une pièce destinée aux travaux d'écritures. Ces lieux d'activités n'étaient pas implantés de manière aléatoire, mais aux croisements d'axes importants, au débouché de ponts ou encore à l'entrée des villes. C'est donc précisément à ces endroits qu'il faut chercher de tels établissements. Quoi qu'il en soit, la multiplication des études sur le sujet

ne pourra que redonner toute son importance à l'administration romaine, trop souvent passée sous silence par les auteurs de l'Antiquité.

# CATALOGUE

Au regard des nombreux sites pris en considération dans cette étude, le catalogue ne pouvait prétendre à l'exhaustivité. Il était néanmoins nécessaire de mettre à disposition du lecteur les données concernant ceux qui illustraient au mieux les différents critères d'identification abordés dans la synthèse. Ces notices sont aussi l'occasion d'ajouter quelques précisions, mesures, plans ou photographies complémentaires.

Du fait des inscriptions mises au jour *in situ*, la cité de Munigua et les camps militaires de Niederbieber, Dura et Lambèse paraissaient incontournables puisque les épigraphes permettaient déjà de reconnaître et de localiser quelques *tabularia*.

Dans le contexte civique, les fouilles conduites à Baelo Claudia, Gigthis, Pompéi, Thamugadi, Venta Silurum, Viroconium, ou encore Virtus Iulia Ituci, ont mis en évidence du matériel et des aménagements significatifs qui justifiaient amplement leur présence dans le catalogue, mais pas seulement. En effet, ceux-ci témoignent également d'un schéma récurrent mettant en rapport la curie et le *tabularium*. Entre-eux, ils présentent encore plusieurs caractéristiques analogues - accessibilité, planimétrie, décor - qu'ils partagent avec des édifices qui ne sont pas non moins significatifs et qui demeurent tout à fait éligibles à une identification. Ce sont, par exemples, ceux de Labitolosa, Thuburbo Majus, Aregenua, ou encore Termes.

Dans le contexte militaire, ne pouvant se fier à l'emplacement du matériel, seuls les aménagements structurels ont véritablement conditionné le choix des sites à incorporer au catalogue. La synthèse a surtout mis en évidence ceux permettant d'accomoder les préposés aux écritures, tels que des banquettes et un système de chauffage par hypocauste. Notre connaissance relative à de tels aménagements dépend d'abord du degré de conservation des vestiges. Les camps situés dans des régions arides sont habituellement les mieux conservés. Ils livrent bien souvent des informations capitales, à l'image des données collectées dans les camps auxilliaires de Dura, Gholaia ou de Gemellae. Notre connaissance dépend également d'un enregistrement rigoureux des vestiges. Certains sites furent écartés du catalogue pour cette raison. La documentation relative au quartier général de Vindolanda est, par exemple, très lacunaire pour un site d'une telle importance archéologique. A l'inverse, les *principia* légionnaires de Novae sont, avec ceux de Lambèse, les mieux connus actuellement. Par conséquent, les données receuillies autorisent à formuler des hypothèses sur l'utilisation de certaines pièces. A Novae, les vestiges rendent également compte, de manière remarquable, de cette tranformation fréquente du corps arrière des *principia* des camps établis le long de la

frontière nord de l'Empire, à la charnière entre le 2ème et 3ème siècle. On peut justifier le choix du camp d'Aalen de la même manière. D'abord pour la qualité des fouilles qui y furent effectuées, ensuite parce qu'il permet d'apprécier l'implantation progressive et l'évolution des systèmes de chauffage vraisemblablement destinés à accomoder les commis aux écritures. Selon moi, il était enfin préférable d'ajouter quelques comparaisons à ces sites-clés dans la synthèse, plutôt que de multiplier les fiches de catalogue.

Par commodité, les sites sont classés par catégorie, civiques ou militaires, puis par provinces et enfin par ordre alphabétique des toponymes antiques lorsque ceux-ci sont connus. Dans le cas contraire, le nom moderne est utilisé. Ils suivent une numérotation continue de 1 à 20. Ceux ayant fait l'objet d'observations personnelles sont, en outre, marqués par un astérisque. Dans le texte, le renvoi à un site du catalogue est noté sous la forme **cat. xx.** Les notices comportent des informations en rapport avec les objectifs poursuivis dans la synthèse. Elles respectent toujours un plan uniforme comprenant huit sections : I. Epigraphie, II. Contexte topographique, III. Planimétrie et accessibilité, IV. Matériaux et techniques de construction, V. Mobilier, *instrumentum* et autres aménagements, VI. Chronologie et phasage, VII. Interprétation(s) proposée(s) par les chercheurs, VIII. Bibliographie. Les notices comprennent plusieurs illustrations numérotées individuellement par entrée du catalogue sous la forme **fig. xx. 1**, la mention xx renvoyant au numéro de site. A noter qu'elles comprennent également un renvoi aux images qui illustrent la synthèse.

CITÉS DU CATALOGUE
CITÉS HORS CATALOGUE
Viroconium
Venta Silurum
Calleva Atrebatum
Bagacum
Aregenua
Lopodunum
Augusta Raurica
Magdalensberg
Cambodunum
Segusiavorum
Glanum
Aequum
Castrum Novum
Lucus Feroniae
Roma
Formia
Pompei
Labitolosa
Termes
Philippi
Dion
Turobriga
Virtus Iulia Ituci
Munigua
Baelo Claudia
Bulla Regia
Cuicul
Thuburbo Maius
Gales
Thamugadi
Banasa
Gigthis
0
500km

# 01. GIGTHIS* (BOUGHRARA, TUNISIE)

Figure(s) complémentaire(s) : fig. 42.

## I. Epigraphie

Aucune inscription.

## II. Contexte topographique

Le forum de Gigthis se compose d'une esplanade rectangulaire, entourée au nord, au sud et à l'est par plusieurs monuments publics. A droite du grand temple et à l'angle nord-ouest du *forum*, se trouve la curie précédée d'un vestibule. On peut l'identifier grâce à son riche décor de marbre et son dallage qui ne couvre que la partie centrale de la pièce. En liaison avec elle, on remarque une succession de deux salles placées longitudinalement par rapport au portique du forum.

## III. Planimétrie et accessibilité

Les deux pièces sont surélevées de 1,10 m par rapport au niveau du portique. La première est presque carrée et mesure 3,50 x 3,95 m. On y accède par un passage aménagé dans le mur est de la curie. L'entrée est marquée par un seuil en calcaire jaune de 1 m de large, placé à une hauteur inhabituelle de 0,40 m. La deuxième salle est accessible par un passage centré dans le mur est de la première et doté d'un seuil identique au précédent. Elle mesure 3,95 x 6,52 m.

## IV. Matériaux et techniques de construction

Les deux salles sont revêtues d'un sol en béton et galets d'une épaisseur de 10 cm, établi sur un remblai constitué majoritairement de pierres irrégulières, entre lesquelles on remarque de nombreux espaces vides. Cette préparation pouvait tenir le rôle de vide sanitaire. Le revêtement de sol appliqué dans ces deux pièces contraste avec celui des salles adjacentes, pourvues de marbre ou de belles dalles de calcaire jaune et de grès rouge.

L'élévation est réalisée en *opus incertum* de petit moellons calcaires, liés entre eux par du mortier. Le mur nord atteint quasiment un mètre d'épaisseur ; quant aux parois sud et est d'une largeur de 0,50 m, la première double le péribole du forum, la deuxième le mur de la salle D.

## V. Mobilier, *instrumentum* et autres aménagements

Les parois sud et ouest présentent une particularité digne d'attention : à des distances variant entre 0, 68 m et 1,38 m, sont disposés de gros blocs de calcaire, longs de 0,86-0,92 m et profonds de 0,50 m, dont le sommet est taillé en triangle. Ils reposent sur une fondation en blocs de taille. Les fouilleurs du début du 20ème siècle pensaient que ces blocs triangulaires supportaient des retombées de voûtes en grand appareil qui permettaient d'obtenir un mur robuste avec une relative économie de matériaux. En réalité, ceux-ci recevaient des voussoirs, afin d'établir une substructure le long des murs. Elle était constituée de plusieurs petites arcades aveugles culminant à environ 0,80 m par rapport au sol de la pièce. Il faut noter que la plupart des arcades ont été entièrement remontées.

## VI. Chronologie et phasage

On ne peut fournir une chronologie absolue pour ces édifices. Toutefois, les statues d'empereurs et de magistrats locaux ont, grâce aux dédicaces de leurs bases conservées *in situ*, permis de dater l'ensemble monumental de l'époque d'Hadrien.

L'analyse architecturale des structures montre que les murs de la curie et ceux de ses salles annexes sont liés. A l'origine, ces dernières ne formaient qu'une grande salle longitudinale, divisée dans un second temps. En effet, le mur de séparation s'appuie visiblement sur les parements nord et sud. La substructure placée le long des murs sud et ouest faisait partie du projet initial. Les blocs triangulaires étaient déjà en place lorsque le revêtement de sol fut appliqué.

## VII. Interprétation(s) proposée(s) par les chercheurs

Selon L.-A. Constans, ces deux salles doivent être identifiées avec l'*aerarium* de la cité, car l'archéologue pensait avoir affaire à des salles voûtées. En revanche, J.-Ch. Balty préfère y voir un *tabularium*.

## VIII. Bibliographie


• MERLIN, A., 1902, *Rapport sur les fouilles en octobre-novembre 1901, Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, p. CXXV-CXVIII.

• CONSTANS, L.-A., 1916a, *Rapport sur une mission archéologique à Bou-Ghara* (*Gigthis) (1914 et 1915), Nouv. Archives des Missions scient, et litt.*, nlle sér., 14, p. 1-113.

• CONSTANS, L.-A., 1916b, *Gigthis. Etude d'histoire et d'archéologie sur un emporium de la petite Syrte*, Paris.

• CAGNAT, R., 1917, *La ville antique de Gigthis en Tunisie*, dans *Journal des Savants*, p. 298.

• FERCHIOU, N., 1984, *Gigthis à une époque mal connue : la phase julio-claudienne, Actes du 1er Coll. Intern., sur l'Histoire et l'Archéol. de l'Afrique du Nord (Perpignan avril 1981)*, Paris *BCTH*, 17 B, p. 65-74.

• BALTY, J.-Ch., 1991, *Curia Ordinis*, Bruxelles, p. 60-63.

• TROUSSET, P., 1992, *La vie littorale et les ports dans la petite Syrte à l'époque romaine, Actes du Ve Coll. intern, sur l'Histoire et l'Archéol. de l'Afrique du Nord (Avignon 1990),* Paris, p. 317-332.

• CHASTAGNOL, A., 1997, *Gigthis municipe latin d'Hadrien ?, BCTH*, 24, p. 89-94.

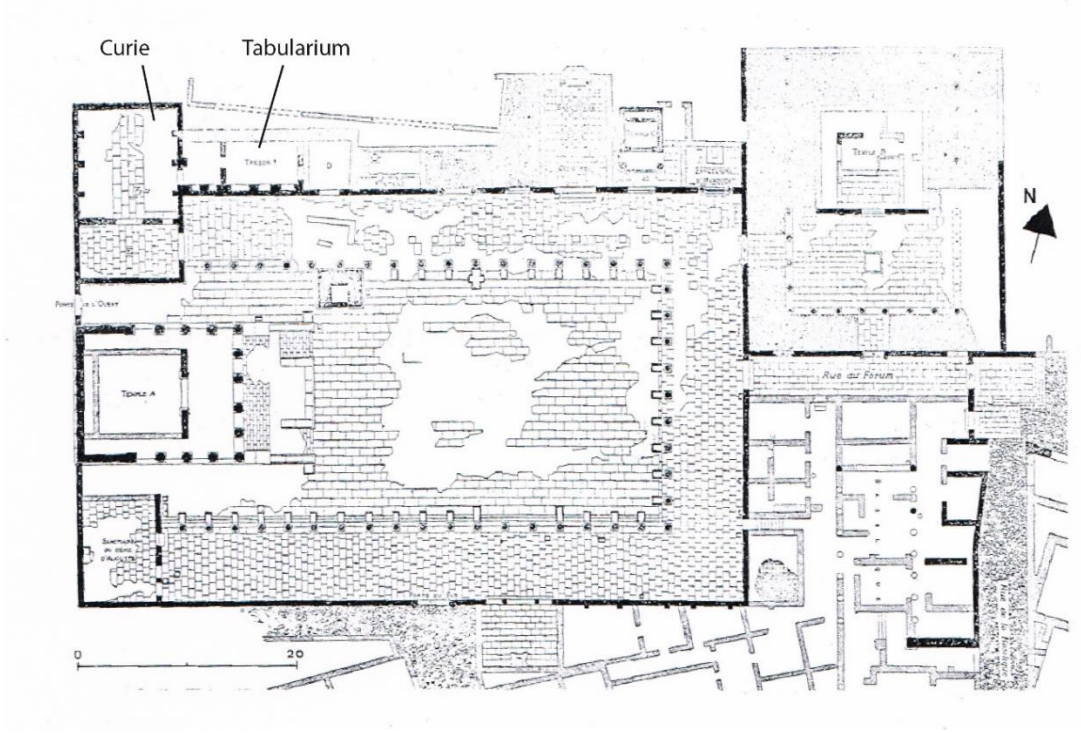


*Figure 01. 1 : Gigthis. Plan général du forum (d'après CONSTANS, L.-A., 1916, pl. II).*

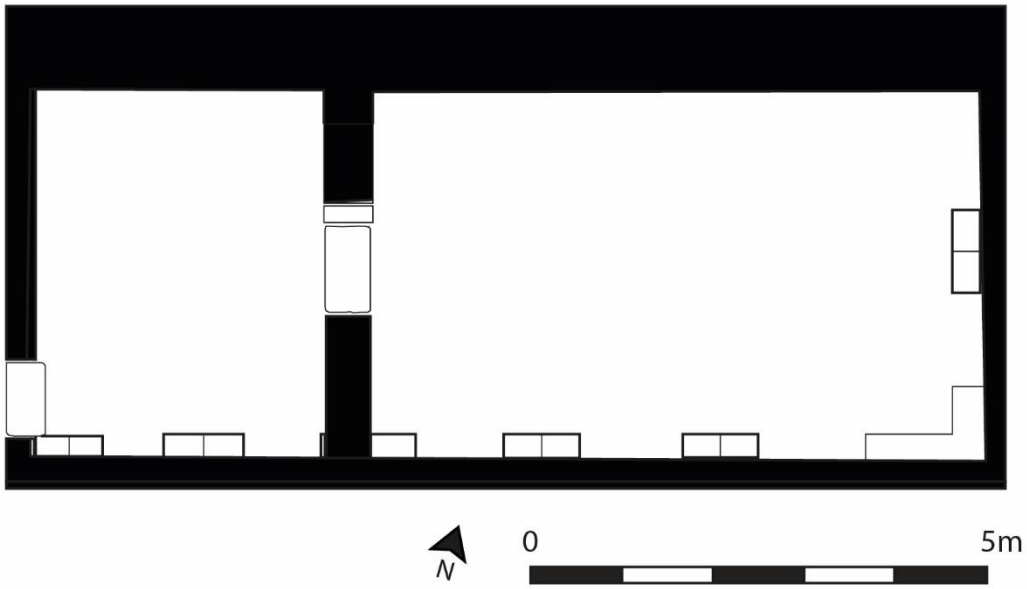


*Figure 01. 2 : Gigthis. Plan des deux salles annexes (relevé de l'auteur, 2019).*

*Figure 01. 3 : Gigthis. Accès aux salles annexes. Vue depuis la curie (photographie de l'auteur, 2019).*

*Figure 01. 4 : Gigthis. Accès aux salles annexes. Vue depuis l'ouest (photographie de l'auteur, 2019).*

## 02. THUBURBO MAIUS* (HENCHIR KASBAT, TUNISIE)

### I. Epigraphie

Aucune inscription.

### II. Contexte topographique

Le forum de Thuburbo Maius comprend une place bordée de portiques sur trois côtés et fermée sur le quatrième par le temple principal qui en occupe une grande partie. Au sud-ouest se trouve un temple dédié au dieu Mercure. À l'extrémité orientale de la travée nord-est a été construit un temple à la Paix. Enfin, sur le côté sud-est du forum s'ouvrent plusieurs salles. Celle au centre possède des caractéristiques architecturales - une abside et un dallage central - qui rappellent celles de curies bien connues (L). A l'est, elle est flanquée, entre autres, par deux pièces en enfilade placées longitudinalement par rapport au portique (J-K).

### III. Planimétrie et accessibilité

La première, dont la façade est démolie, mesure 6,85 m x 4,20 m ; la seconde, de 3,75 m x 4,20 m, ne communique pas directement avec l'extérieur. Les deux salles comportent des piliers saillants aux angles, créant ainsi des alcôves d'une profondeur variant entre 0,70 m et 1,10m.

### IV. Matériaux et techniques de construction

Les édifices de cette partie du forum possèdent tous un riche pavement en marbre, sauf ces deux salles. Leur revêtement de sol a entièrement disparu, pour autant qu'il y en ait eu un.

Les murs, conservés sur une hauteur variant entre 1 et 2m, sont érigés en *opus africanum* alternant un blocage de moellons disposés en assises régulières et des harpes verticales en pierre. Le mur du fond est particulièrement massif dans la deuxième salle, puisque son épaisseur atteint 1,10 m. Les chaînages aux angles sont réalisés à l'aide de blocs de taille en calcaire jaune. L'ensemble était revêtu d'un enduit relativement grossier de 7 à 8 cm d'épaisseur.

## V. Mobilier, *instrumentum* et autres aménagements

Le mur sud-est de la première pièce est doublé par une structure maçonnée, créant ainsi ce qui semble être une plate-forme de 1,50 m de hauteur et de 1,10m de profondeur. Il est possible que ce soit un ajout postérieur à la construction de l'édifice. Quoi qu'il en soit, sa destination exacte est inconnue.

## VI. Chronologie et phasage

Selon la chronologie relative proposée, basée sur les dédicaces recueillies et le style de mosaïques, les salles du côté sud-est seraient parmi les premières constructions réalisées dans le cadre de la mise en place du forum, durant la fin du 2ème ou au début du 3ème siècle ap. J.-C., ce qui suffit à en assurer l'importance fonctionnelle.

## VII. Interprétation(s) proposée(s) par les chercheurs

A. Merlin et M. A. Alexandre reconnaissent des salles liées à l'administration municipale. Pour J.-Ch. Balty, elles complétaient éventuellement la curie.

## VIII. Bibliographie


• MERLIN, A., 1922, *Le forum de Thuburbo Majus*, Alger.

• LEZINE, A., 1968, *Thuburbo Maius*, Tunis.

• ALEXANDER, M.A., BEN ABED, A., BESROUR-BEN MANSOUR, S., SOREN, D., 1980, *Corpus des mosaïques de Tunisie. Vol. II. Région de Zaghouan. Fasc. 1. Thuburbo Majus. Les mosaïques de la région du Forum*, Tunis, p. 33-36, plan 9, pl. XIII et XIV.

• BALTY, J.-Ch., 1991, *Curia ordinis : recherches d'architecture et d'urbanisme antiques sur les curies provinciales du monde romain*, Bruxelles, p. 56-58.

• HEDI, S., FAUQUE N., 2001, *La Tunisie antique. De Hannibal à saint Augustin*, Paris, p. 156-167.

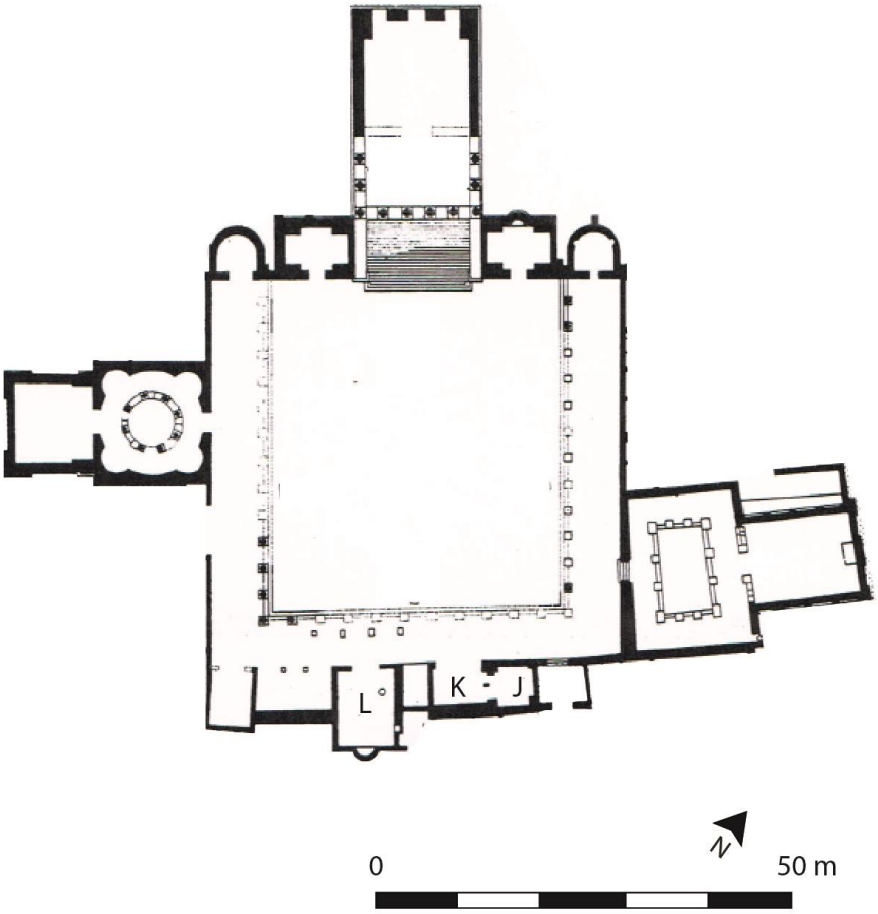


*Figure 02. 1 : Thuburbo Maius. Plan d'ensemble du forum. Curie (L), salles annexes (K-J) (d'après ALEXANDER, M.A., BEN ABED, A., BESROUR-BEN MANSOUR, S., SOREN, D., 1980, II.1, plan 1).*

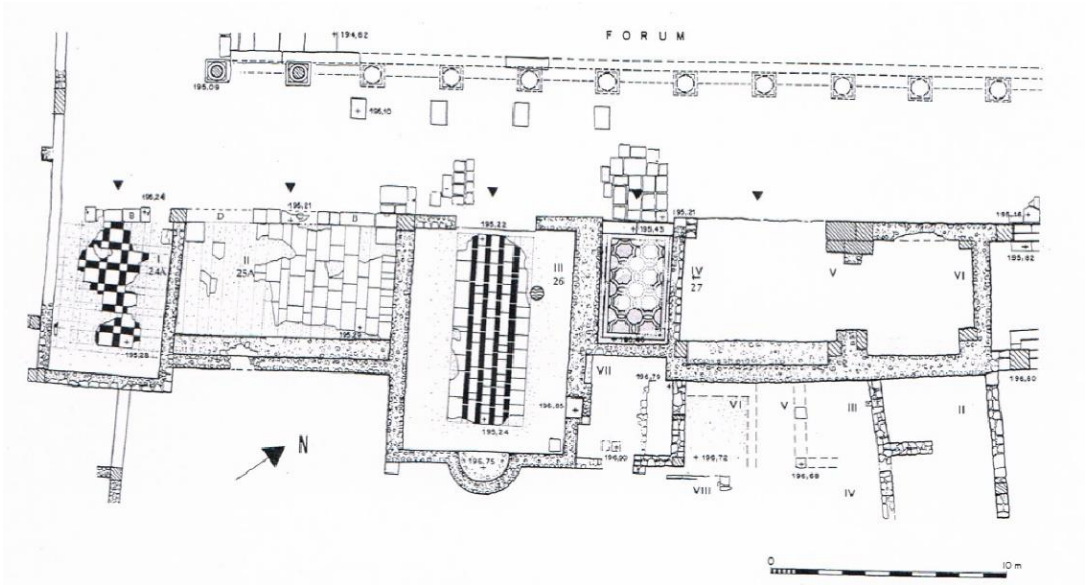


*Figure.02. 2 : Thuburbo Maius. Forum. Relevé des salles du petit côté sud-est (ALEXANDER, M.A., BEN ABED, A., BESROUR-BEN MANSOUR, S., SOREN, D., 1980, II.1, plan 9).*

*Figure 02. 3 : Thuburbo Maius. Salles J et K. Vue depuis le sud (photographie de l'auteur, 2019).*

*Figure 02. 4 : Thuburbo Maius. Salle J. Structure maçonnée accolée au mur sud-est (photographie de l'auteur, 2019).*

## 03. BAELO CLAUDIA* (BONONIA, ESPAGNE)

Figure(s) complémentaire(s) : fig. 44, 45.

### I. Epigraphie

Dans une des couches de destruction de l'édifice a été mis au jour un fragment de marbre blanc, poli sur ses deux faces et portant les lettres « TAB ». Il s'agit d'une écriture de type actuaire, avec des lettres d'une hauteur de 3,5 cm pour le « T » et de 2,5 cm pour le « A » et le «B ». La gravure est profonde mais irrégulière[732].

### II. Contexte topographique

La place du forum de Baelo Claudia est rectangulaire et entourée de portiques sur trois côtés. Les temples et la basilique se font face sur les petits côtés nord et sud. A l'est se trouvent des *tabernae* et à l'ouest les bâtiments administratifs. Celui au centre, en raison de son plan et du traitement monumental du portique à cet endroit, a été identifié comme la curie (6). Au sud et séparé de celui-ci par une étroite venelle, un édifice à deux salles borde le portique. Celle relativement spacieuse et presque carrée (7) présente quelques caractéristiques intéressantes.

### III. Planimétrie et accessibilité

La salle mesure 8,40 x 7,45 m et s'ouvre sur le portique ouest du forum par trois baies : deux latérales de 1 m de large et une centrale de 3,90 m. Le seuil des passages latéraux n'est pas touché par l'usure. Il présente une rainure en son centre. Le creusement d'un sillon d'une dizaine de centimètres de large, sur toute la hauteur des jambages, permet de restituer un aménagement destiné à en bloquer l'accès. Le seuil de la large baie centrale est, quant à lui, pourvu de deux rainures parallèles qui témoignent d'un système de fermeture à glissière. La pièce n° 7 pouvait donc être complètement fermée.

[732] L'inscription est conservée à Bononia sous le numéro d'inventaire 75/2066. REMESAL, J., ROUILLARD, P., SILLIÈRES, P., 1976, p. 501 ; BONNEVILLE, J.-N., DARDAINE, S., LE ROUX, P., 1988, p. 86-87, pl XXXV (n°88).

## IV. Matériaux et techniques de construction

Le sol de la salle n°7 est revêtu d'un béton de tuileau. Celui-ci s'est affaissé le long des murs, sans doute déjà dans l'Antiquité. Il a été percé ultérieurement d'un trou circulaire de 0,68 m de diamètre et de 0,20 de profondeur, décentré par rapport à l'axe de la pièce, dont l'utilité est inconnue.

Les murs sont conservés en élévation, sur une hauteur qui varie entre 1 et 1,80 m. Ces derniers sont épais de 0,57 m. La technique de construction est caractéristique de celle employée à Baelo. Il s'agit de panneaux de moellons rectangulaires et irréguliers de petit appareil, en calcaire gris ou en grès, séparés par des chaînages verticaux en grand appareil de calcarénite. Les moellons sont liés par un fin mortier et disposés en assises irrégulières. Les murs étaient couverts d'un enduit de 8cm d'épaisseur, toujours en place dans l'angle sud-ouest de l'édifice.

L'édifice était couvert, comme en témoignent les nombreux fragments de *tegulae* mis au jour dans d'effondrement de la toiture.

Les seuls éléments de décor sont localisés sur deux piédroits qui encadrent la salle. Leurs bases sont moulurées de deux tores et d'une scotie. Les deux fragments de corniche mis au jour à l'intérieur de la pièce sont des réemplois tardifs qui ne lui appartiennent pas.

## V. Mobilier, *instrumentum* et autres aménagements

Dans le béton de tuileau, l'architecte Jean-Louis Paillet a relevé six creux de 5 cm de diamètre et de 2 cm de profondeur, alignés à 0,70 m du mur du nord. Leur disposition semble suggérer que des meubles ou des étagères avaient été installés sur le pourtour de la salle. Les creux correspondraient alors aux empreintes de leurs pieds, compensant peut-être l'affaissement du sol le long du mur. L'intervalle entre chaque creux est différent : il varie entre 1,20 et 1,50 m. Le relevé ne fut réalisé qu'après l'implantation de sondages supplémentaires, visant à étudier les niveaux plus anciens localisés sous cette salle. Par conséquent, la moitié sud du revêtement avait déjà été démontée lorsque le relevé fut effectué. On ne sait donc si d'autres traces de ces aménagements existaient au sud.

Dans le mur du fond se trouvent huit cavités de dimensions variables, alignées quatre par quatre et symétriquement de part et d'autre d'un chaînage vertical et central en grand appareil. Il ne s'agit pas de trous de boulins car ils ne sont pas tous disposés sur le même niveau. Dans l'une de ces cavités, les archéologues ont trouvé un reste de plomb.

Contre ce même mur et dans l'axe de la pièce a été découverte une petite stèle prismatique de section rectangulaire, dont les angles supérieurs étaient striés. Elle conservait encore des traces d'enduit identique à celui des murs voisins. Aucune autre trouvaille caractéristique n'est donc venue éclairer davantage l'utilisation de cette grande pièce. On signalera seulement que sur le sol de béton de tuileau du portique, situé juste en face, reposait une couche de cendres assez mince, mêlée de tuiles et de clous en bronze. Sous ces cendres fut mis au jour un fragment d'inscription en bronze, provenant manifestement d'un texte de loi.

## VI. Chronologie et phasage

Les édifices n°6, n°7 et n°8 ont été construits en même temps et datent de l'époque de Claude ou Néron. Les fragments d'une grande inscription monumentale sur marbre rendent compte de leur caractère officiel. Elle est datée du 1er siècle ap. J.-C., à en juger par le tracé des lettres et leur hauteur de 11 cm. Le niveau d'abandon de la pièce 7 (couche IV) correspond à une fine couche d'argile noirâtre de 10 cm d'épaisseur, comportant un matériel mêlé : un tesson de terre sigillée Arétine, plusieurs de terre sigillée Gallo-romaine, mais les plus nombreux et les plus tardifs étaient les fragments de terre sigillée claire A appartenant à des types de la deuxième moitié du 2ème siècle ap. J.-C. Le bâtiment a donc été abandonné au plus tard à cette période, peut-être suite à un tremblement de terre.

## VII. Identification(s) proposée(s) par les chercheurs

La salle n°7 a été interprétée comme un *tabularium* par les fouilleurs, suite aux découvertes de J.-L. Paillett. En outre, ils proposent d'interpréter la salle adjacente (8) comme une salle de vote. En effet, elle présente la singularité d'être divisée en deux parties presque égales par un mur médian percé d'une fenêtre large de 2,10 m, dont l'appui est à 1 m du sol. Une banquette de 60 cm d'épaisseur double le mur sous-appuis de la baie et forme une large surface plane ressemblant à un comptoir. Cette ouverture est donc une sorte de guichet entre la première et la deuxième pièce, qui n'était accessible que par une porte étroite donnant sur la venelle. En face,

dans le dallage de la place, deux séries de trous permettaient vraisemblablement d'installer des barrières pour rassembler les citoyens et les compter lors des comices électoraux.

**VIII. Bibliographie :**


• DUPRE, N., 1974, *La huitième campagne de fouille de la Casa Velazquez à Belo (Bolonia, prov. de Cadix) en 1973*, dans *Mélanges de la Casa de Velázquez*, t. 10, p. 525-558.

• SILLIÈRES, P., REMESAL, J., ROUILLARD P., 1975, *Neuvième campagne de Fouilles de la Casa de Velasquez à Bélo en 1974 (Bolonia, province de Cadiz)*, dans *Mélanges de la Casa de Velázquez*, t. 11, 1975. p. 509-534.

• REMESAL, J., ROUILLARD, P., SILLIÈRES, P., 1976, *La dixième Campagne de Fouilles de la Casa de Velázquez à Belo en 1975 (Bolonia, province de Cádiz)*, dans *Mélanges de la Casa de Velázquez*, t. 12, p. 471-502.

• BONNEVILLE, J-N., DARDAINE, S., LE ROUX, P., 1988, *Belo V. L'épigraphie. Les inscriptions romaines de Baelo Claudia*, Madrid.

• SILLIÈRES, P., 1995, *Baelo Claudia, Une cité romaine de Bétique*, Madrid.

• BRASSOUS, L., LEMAITRE, S., 2017, *La ville antique de Baelo. Cent ans après Pierre Paris*, Madrid.

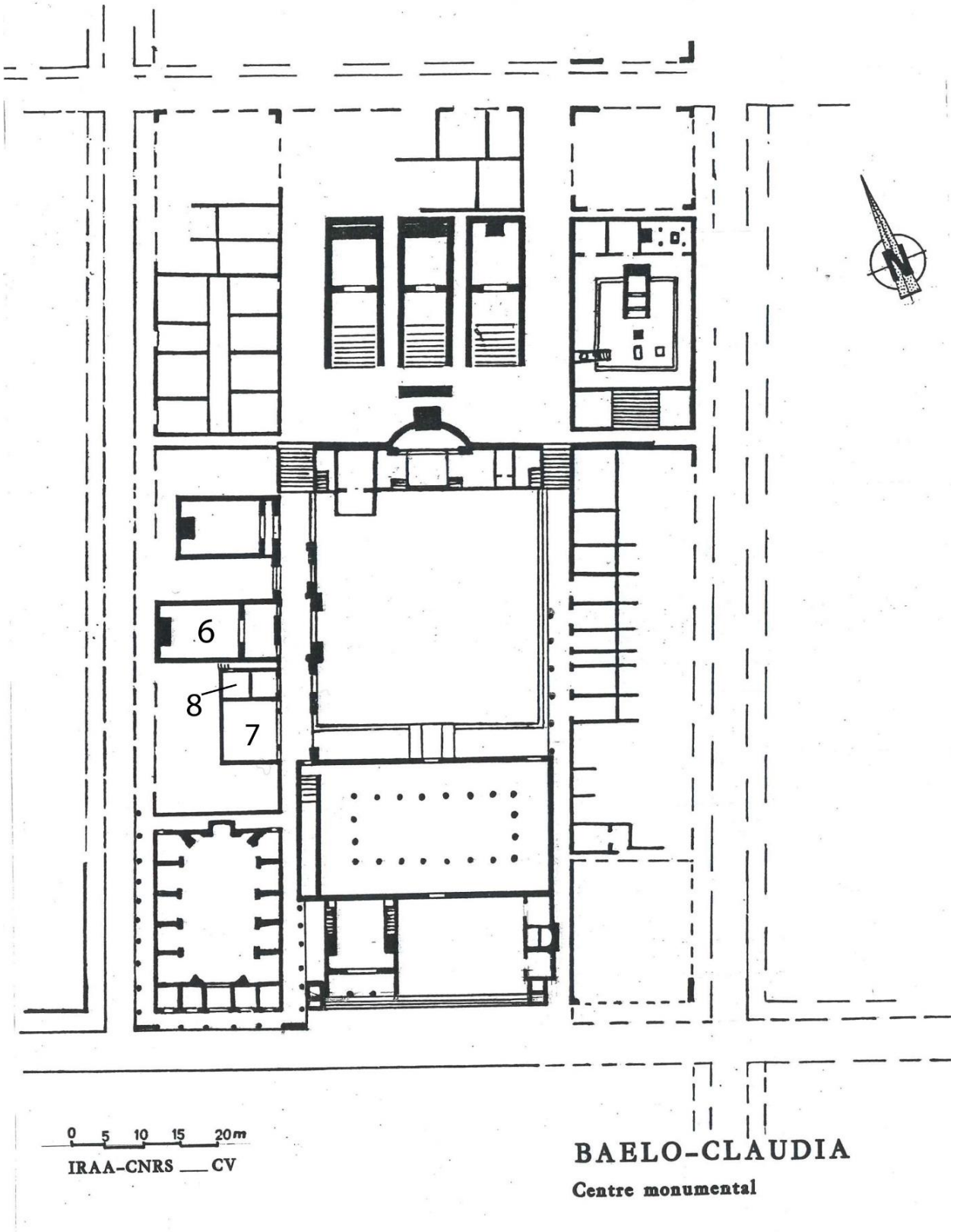


*Figure 03. 1 : Baelo Claudia. Plan général du forum. Curie (7), tabularium (8), salle de vote (8) (relevé de PAILLET, J.L. – IRAA).*

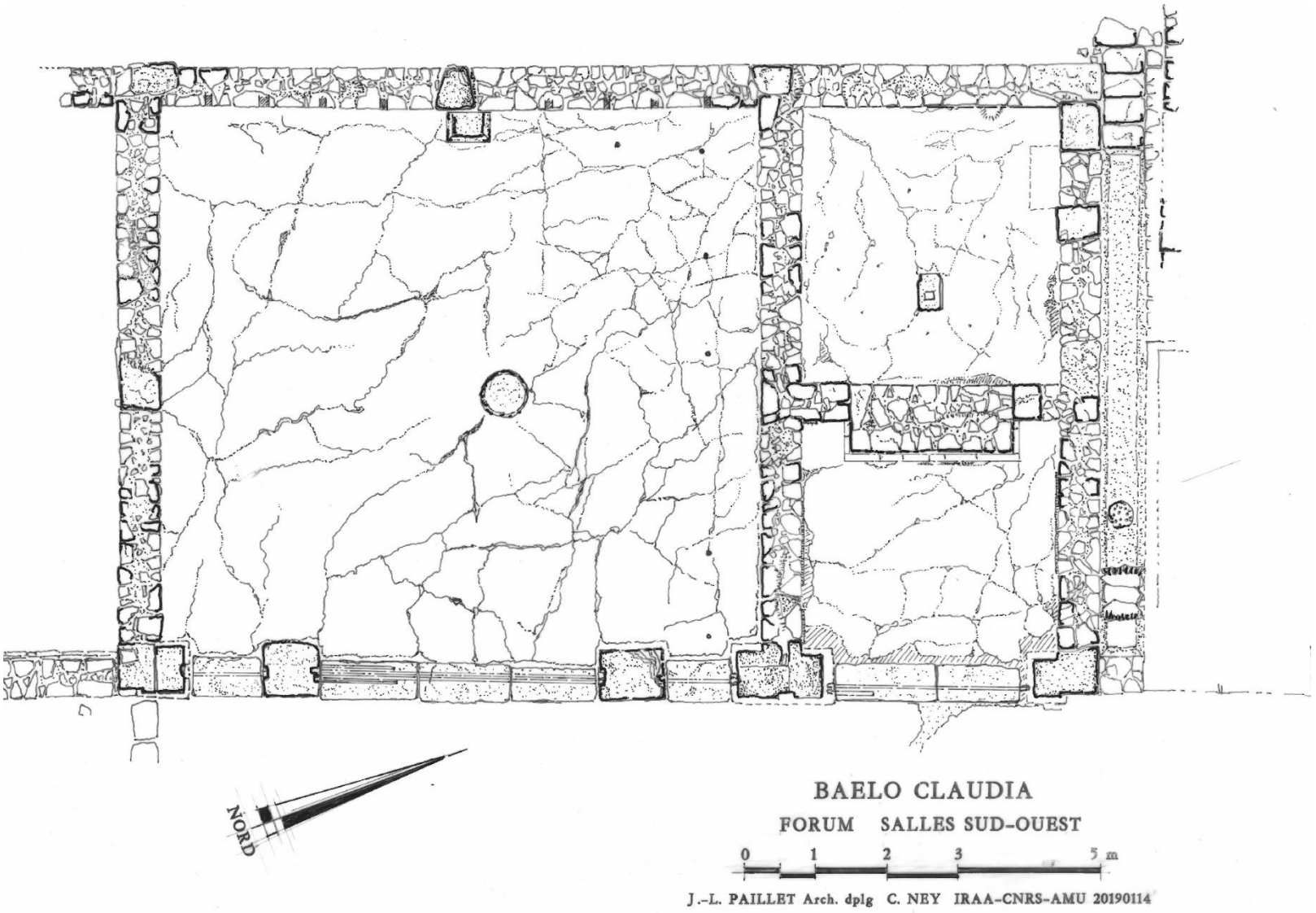


*Figure 03. 2 : Baelo Claudia. Forum. Relevé des salles 7 et 8 (non publié, Relevé de J.-L. Paillet et C. Ney).*

*Figure 03. 3 : Baelo Claudia. Forum. Portique ouest. Vue depuis le nord (photographie de l'auteur, 2017).*

*Figure 03. 4 : Baelo Claudia. Salle n°7. Vue depuis l'est (photographie de l'auteur, 2017).*

## 04. MUNIGUA* (VILLANUEVA DE RIO Y MINAS, ESPAGNE)

Figure(s) complémentaire(s) : fig. 23, 24, 25.

### I. Epigraphie

Les fragments de deux inscriptions dédicatoires furent mis au jour sur le forum :

*[L. Vale]rius Qui [r(ina) Firmus] / [IIvir b]is templ [um, forum], / [p]orticus, ex[edram], / [tabu]larium s(ua) p(ecunia) ] / dedicav[it ].*[733]

*[L. V]alerius [Q]uir(ina) Firmu[s / IIvir bis templu ]m, forum / [porticus, exed]ra [m / tab]ula [rium s(ua) p(ecunia) ] / d[edic]av[it ].*[734]

Elles sont datées de la fin du 1er siècle de notre ère et correspondent à la première phase de construction du forum.

### II. Contexte topographique

Le *tabularium* se situe sur le forum de la cité Munigua. Ce dernier est construit sur une terrasse puissante, dont le remplissage, pouvant atteindre jusqu'à 5 mètres de hauteur à l'est, est retenu par d'épais murs de soutènement. Le forum est constitué d'une place entourée d'un portique sur trois côtés, d'un temple au centre et de divers autres édifices publics. Dans l'aile nord se trouvent plusieurs pièces marquées de 4 à 8. La n°4 est généralement identifiée comme la curie[735], tandis que la n°5 fut destinée à abriter un grand piédestal surmonté d'un cheval de bronze, dédié à *Dis Pater*. Les deux suivantes, portant les numéros 7 et 8, ont été identifiées comme *tabularium*.

### III. Planimétrie et accessibilité

Le *tabularium* se compose de deux salles mesurant respectivement 3,75 m x 4,25 m et 4 x 4,25 m. Elles sont accessibles via un portique dont il ne subsiste pratiquement rien, exceptées les

[733] CILA II, 4, 1076 = AE 1972, 269.
[734] CILA II, 4, 1077 = AE 1972, 268 = Hep, 7, 920.
[735] SCHATTNER, T. G., 2013, p. 348-370.

fondations des colonnes en briques. L'entrée des deux salles ne peut plus être précisément déterminée, car une portion de la terrasse s'est déversée en contrebas suite à l'effondrement partiel du mur de soutènement oriental. Toutefois, leur configuration particulière ne permet qu'une seule réelle possibilité. Il faut d'emblée rejeter un accès via le mur sud de la salle n°8, car il était occupé par une niche encadrée de deux piliers, là où une base de statue comportant une inscription dédicatoire pour *Bonus Eventus* fut mise au jour. Les deux salles étant placées au bord de la terrasse, le mur sud de la salle 8 reste le seul point d'accès possible, bien qu'il soit rompu de manière irrégulière en dessous du niveau de sol. Il est donc très vraisemblable que la salle n°8 donnait accès à la n°7.

## IV. Description architecturale

Le sol était revêtu d'un *cocciopesto* qui a totalement disparu aujourd'hui. S'il existait un enduit mural, il n'en reste rien car l'édifice a presque totalement été arasé. Les murs ouest et sud sont les seuls qui présentent encore un peu d'élévation, tout au plus une vingtaine de centimètres. C'est suffisant pour affirmer que les murs furent construits en *opus incertum* de moellons calcaires. Le mur continu qui constitue la façade des salles 7 et 8 est particulièrement massif et a une largeur de 1 m. Quant au seul mur de refend, son épaisseur n'excède pas 0,65 m.

## V. Mobilier, *instrumentum* et autres aménagements

Une niche a été aménagée dans l'angle sud-ouest de la pièce n°7. Elle mesure 1,30 m de large, sur une profondeur de 0,40 m. En outre, lors des fouilles effectuées en 1958 dans cette même salle, les archéologues ont découvert deux plaques de bronze. Elles étaient placées l'une sur l'autre et recouvertes de deux tuiles contrebutées ; ce qui laisse supposer que quelqu'un, sans doute dans l'Antiquité, a tenté de mettre ces documents à l'abri. L'une est une *tabula hospitalis* de l'époque d'Auguste, c'est-à-dire un acte de patronat passé entre un notable et la cité de Munigua[736], l'autre est une lettre de l'empereur Titus, dictée le 7 septembre de l'an 79, annulant une amende de 50 000 sesterces imposée par Sempronius Fuscus dans un procès entre les autorités de Munigua et le percepteur des taxes municipales, Servilius Pollio[737]. Les trous présents aux angles de cette lettre prouvent qu'elle fut affichée avant d'être déposée à cet endroit.

[736] AE 1961/1962, 147 et 287 ; AE 1969/1970/1972, 263.
[737] AE 1962, 288 ; AE 1972, 257.

## VI. Chronologie et phasage

Plusieurs considérations architecturales ont poussé les archéologues à admettre que le premier état du forum comprenait seulement le temple, le portique sur trois côtés et les deux salles annexes 7 et 8. Cette phase date vraisemblablement de la deuxième moitié du 1er siècle de notre ère. Elle est d'ailleurs confortée par la découverte de la double inscription dédicatoire, qui ne mentionne ni la curie, ni la basilique. A la toute fin du 1er siècle ou au début de 2ème siècle ap. J.-C. ces dernières furent ajoutées, comme le fut finalement un peu plus tard le petit *sacellum* à *Dis Pater*. Le forum a été détruit par un tremblement de terre à la fin du 3ème siècle ap. J.-C, mais l'abandon a pu être plus précoce.

## VII. Interprétation(s) proposée(s) par les chercheurs

L'inscription monumentale de Lucius Valerius Firmus est incontestablement un argument majeur. Le peu de possibilités qu'offre le premier état du forum tend à identifier le *tabularium* dans les deux salles situées dans l'angle nord-ouest. Les documents en bronze soigneusement déposés et dont la date de validité au moment de la destruction de l'ensemble monumental était largement dépassée, livrent une preuve supplémentaire permettant cette identification.

## VIII. Bibliographie :


• GRÜNHAGEN, W., 1959, *Das Terrassenheiligtum von Munigua*, dans *Neue Deutsche Ausgrabungen im Mittelmeergebiet und im Vorderen Orient*, p. 329-343.

• COLLANTES DE TERAN, Fr., CHICHARRO DE DIOS, C., 1972-1974, *Epigrafia de Munigua, Archivo Espagnol de Arqueologia*, 45-47, p. 366-368.

• HAUSCHILD, Th., 1986, *Munigua : Ausgrabungen an der Stützmauer des Forum*, dans *Madrider Mittelungen*, XXVII, p. 325-343.

• COARELLI, F., 1987, *Munigua, Praeneste e Tibur, i modelli laziali di un municipio della Baetica*, dans *Lucentum*, 6, p. 91.

• SCHATTNER, T.G., 2004, *Munigua, Cuarenta Anos de Investigationes*, Andalucía.

• SCHATTNER, T.G., 2013, *Wo in Munigua tagte der Senat ?*, dans *Madrider Mitteilungen*, Band 54, p. 348–370.

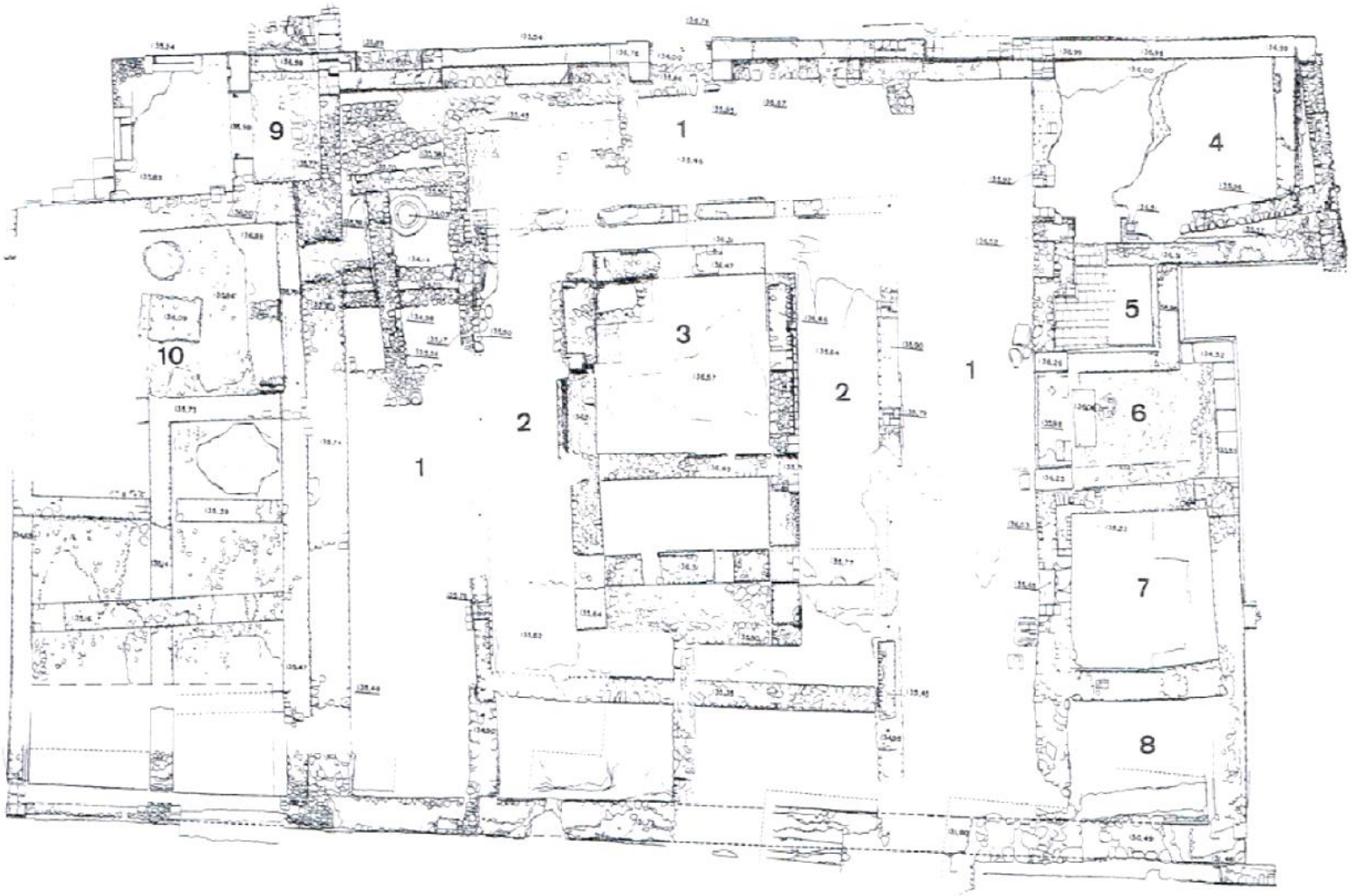


*Figure 04. 1 : Munigua. Forum. Relevé des vestiges. Portique (1), cour (2), temple (3), curie ? (4), annexe (5), sacellum à Dis Pater (6), tabularium (7-8) (HAUSCHILD, Th., 1986, fig. 2).*

*Figure 04. 2 : Munigua. Vestiges du tabularium. Vue depuis le sud (photographie de l'auteur, 2017).*

*Figure 04. 3 : Munigua. Tabularium. Salle 7. Niche aménagée dans l'angle sud-ouest (photographie de l'auteur, 2017).*

## 05. VIRTUS IULIA ITUCI (TORREPAREDONES, ESPAGNE)

Figure(s) complémentaire(s) : fig. 35, 36.

### I. Epigraphie

Aucune inscription.

### II. Contexte topographique

Le centre monumental de Virtus Iulia Ituci comprend une aire dallée flanquée par des portiques au nord et au sud ; une basilique à l'est (1) ; un temple axial à l'ouest (2). Dans l'angle nord-ouest a été construite la curie (3), richement décorée et précédée d'un vestibule (4).

### III. Planimétrie et accessibilité

Le vestibule de la curie prend la forme d'un *atrium* tétrastyle de 7 x 7 m. Les quatre bases de colonnes et un *impluvium* carré de 4m de côté, drainé par un canal à l'est, sont toujours bien visibles. Cette pièce est surélevée et accessible depuis la place par un passage d' 1,50 m de large précédé de quatre marches. Dans la paroi sud du vestibule se trouve une alcôve de presque 3 m de large et 0,75 m de profondeur. La paroi nord, quant à elle, est munie d'une exèdre rectangulaire mesurant 3,20 m de large sur 2,60 m de profondeur. Un passage entre cette dernière et la curie semble avoir été bouché ultérieurement.

### IV. Matériaux et techniques de construction

Le sol de l'*atrium* est revêtu d'un cocciopesto. Au centre de l'exèdre, ce revêtement présente un orifice irrégulier ou une rupture assez profonde.

Les murs de l'*atrium* sont construits en blocs de grand appareil de calcaire jaune, une pierre locale abondamment utilisée sur le forum. L'alcôve est intégrée dans un mur d'une épaisseur de 1 m, réalisé à l'aide d'une double rangée de blocs placés en panneresse, en carreau ou en boutisse. Elle a été imperméabilisée avec une couche d'enduit très épaisse, recouverte elle-même par des carreaux d'argile. Le mur de l'exèdre, en revanche, ne dispose que d'une seule épaisseur de blocs.

## V. Mobilier, *instrumentum* et autres aménagements

Des clous ont été mis au jour l'intérieur de l'alcôve, ainsi qu'une très grande quantité de charbon et de cendres. L'exèdre, quant à elle, comportait plusieurs fragments d'appliques et de nombreux clous en fer, certains groupés en bouquet entouré d'une rondelle. Les archéologues ont interprété ces trouvailles, par comparaison avec d'autres exemples bien conservés, comme les restes d'un *arca ferrata*, autrement dit un coffre-fort.

## VI. Chronologie et phasage

L'état actuel correspond à celui du 2ème siècle ap. J.-C., mais l'*atrium* fut construit en même temps que la curie, dans le dernier quart du 1er siècle av. J.-C. Les nouvelles fouilles menées dans la zone montrent que, dans un premier temps, le vestibule desservait également une pièce supplémentaire accolée à l'abside de la curie, via un corridor qui courait le long du local de réunion de l'*ordo decurionum*. Elle fut soigneusement bloquée à une période ultérieure. Au début du 3ème siècle de notre ère, les bâtiments sont toujours debout, mais leurs fonctions changent. Désormais, la curie est utilisée comme espace de stockage pour les fragments de diverses statues en marbre qui proviennent vraisemblablement de la place. Ce n'est que quelques décennies plus tard, au milieu du 3ème siècle, que les bâtiments sont détruits. Une destruction soudaine marquée par un dallage « propre », qui ne présentait pas la couche caractéristique d'un abandon progressif.

## VII. Interprétation(s) proposée(s) par les chercheurs.

La proximité avec la curie et les traces laissées par la présence d'un mobilier particulier furent les principaux arguments mis en avant par les archéologues pour formuler l'hypothèse que cet *atrium*, qui servait de vestibule au local de l'assemblée municipale, contenait également les documents publics ainsi que le trésor de la cité, respectivement le *tabularium* et l'*aerarium*.

## VII. Bibliographie

• VENTURA, A., MORENA, J.A., MORENO, A., 2013, *La curia y el foro de la colonia Virtus Iulia Ituci*, dans HUERTAS, B.S., CRUZ, P.M., NOGUERA CELDRAN, J.M., DE ARBULO AYONA, J.R.

(eds.), *Las sedes de los ordines decvrionvm en Hispania. Analisis arquitectonico y tipologico*, Merida, p. 233-248.

• MARQUEZ, C., MORENA, J.A., CORDOBA, R., VENTURA, A., 2014, *Torreparedones. Baena, Cordoba. Investigaciones arqueologicas, (2006-2012)*, Cordoue, p. 69-85.

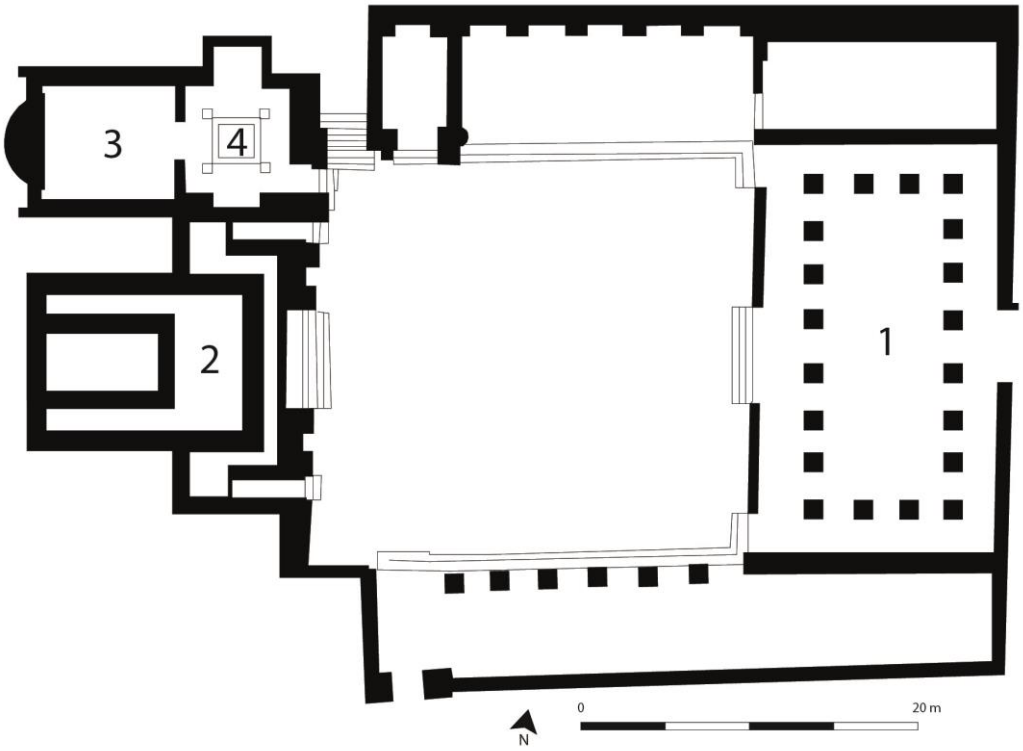


*Figure 05. 1: Virtus Iulia Ituci. Plan d'ensemble du forum. Basilique (1), temple (2), curie (3), vestibule (4) (d'après VENTURA, A., MORENA, J.A., MORENO, A., 2013, p. 238, fig. 4. Redessiné par l'auteur).*

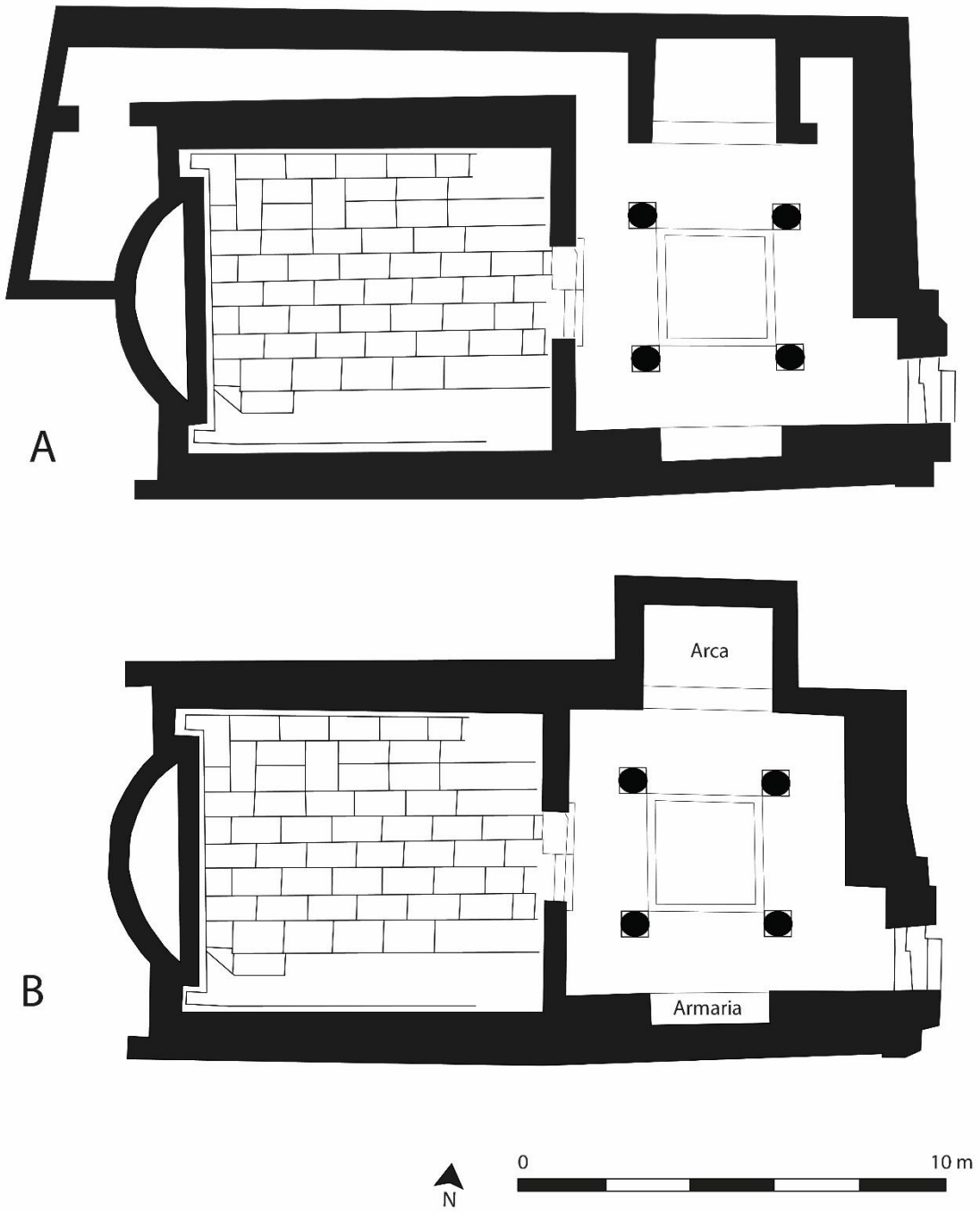


*Figure 05. 2 : Virtus Iulia Ituci. Plan de la curie et du vestibule. Epoque augustéenne (A), 2ème siècle ap. J.-C. (B) (d'après* VENTURA, A., MORENA, J.A., MORENO, A., *2013, p. 237, fig. 3 et p. 245, fig. 26. Redessiné par l'auteur).*

*Figure 05. 3 : Virtus Iulia Ituci. Atrium tetrastyle. Vue du nord (Ventura, A., Morena, J.A., Moreno, A., 2013, p. 241, fig. 11).*

*Figure 05. 4 : Virtus Iulia Ituci. Atrium tetrastyle. Vue du sud (Ventura, A., Morena, J.A., Moreno, A., 2013, p. 240, fig. 8).*

# 06. VENTA SILURUM (CAERWENT, PAYS-DE-GALLES)

## I. Epigraphie

Aucune inscription.

## II. Contexte topographique

Le forum de Venta Silurum comporte une aire dallée flanquée de portiques sur trois côtés, derrière lesquels s'ouvrent une série de petites pièces de mêmes dimensions, au sud et à l'est, ainsi qu'une salle allongée et un *podium* à l'ouest. Fermant le côté nord, la basilique accueille les salles destinées à l'administration municipale. Au centre se trouve l'*aedes* (4), dont le sol est surélevé. La salle à l'ouest servait de curie (3), comme en témoignent son décor peint, sa mosaïque en forme de T et les traces laissées par les gradins en bois sur lesquels prenaient place les membres de l'*ordo decurionum*. Elle est dotée d'un vestibule (1) et d'une salle annexe à l'ouest (2).

## III. Planimétrie et accessibilité

A l'origine, les salles 1 et 2 n'en formaient qu'une seule mais elle fut scindée plus tard à une époque indéterminée. La deuxième mesure 6,70 x 5,40 m, mais on ne sait où se trouvait le passage qui permettait d'y accéder.

## IV. Matériaux et techniques de construction

Des fondations de 0,70 m de large ont ultérieurement été ajoutées le long des murs ouest et est.

## V. Mobilier, *instrumentum* et autres aménagements

Dans cette salle furent découverts des voussoirs en tuf qui doivent sans doute être mis en relation avec l'élargissement de la fondation. Il pourrait s'agir des éléments d'une petite substructure établie le long des murs.

## VI. Chronologie et phasage

Les preuves datées de la construction du forum sont encore rares. Le matériel céramique indiquerait une construction à l'époque d'Hadrien. Aucune structure antérieure n'a été mise au jour à cet endroit.

## VII. Interprétation(s) proposée(s) par les chercheurs.

Jean-Charles Balty a interprété la salle 3 comme le *tabularium* et les larges saignées du sol et des murs comme des étagères.

## VII. Bibliographie


• ASHBY, Th., HUDD, A.E., KING, Fr., 1909, *Excavations at Caerwent, Monmouthshire, on the Site of the Romano-British City of Venta Silurum, in the Years 1907-1909,* dans *Archeologia*, LXI, p. 569-582.

• WARD, J., 1911, *Romano-British Buildings and earthworks*, Londres, p. 220-223.

• CRASTER, D.E., 1951, *Caerwent. Roman City, Monmouthshire*, s.l., p. 4.

• NASH-WILLIAMS, V.E., 1956, *The Forum-and-Basilica and Public Baths of the roman Town of Venta Silurum at Caerwent in Montmouthshire*, dans *Bull. Board Celtic Stud*., XVI, p. 159-163.

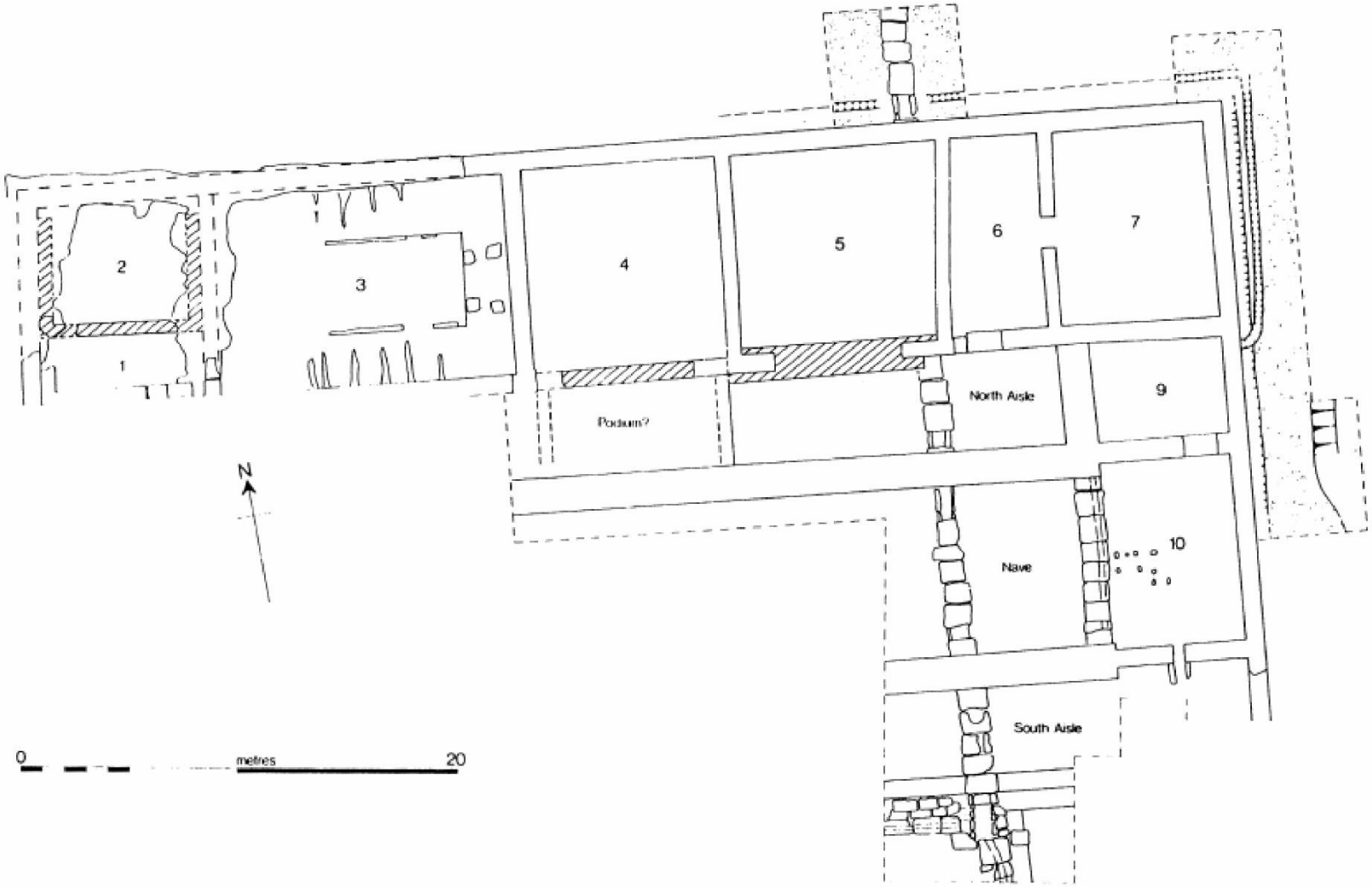


*Figure 06. 1: Venta Silurum. Basilique. Plan des fouilles. Vestibule (1), salle annexe (2), Curie (3) (d'après Frere, S.S., 1991, p. 227, fig. 3).*

## 07. VIROCONIUM CORNOVIORUM* (WROXETER, ANGLETERRE)

Figure(s) complémentaire(s) : fig. 34, 43, 48.

### I. Epigraphie

Aucune inscription.

### II. Contexte topographique

La place du forum de Viroconium Cornoviorum était entourée d'une colonnade sur trois côtés. Elle était bordée à l'est par une série de huit pièces et une entrée ; au nord et au sud par un mur simple ; à l'ouest par la basilique, qui occupait toute la largeur de la place. Sur le long côté de cette dernière, opposée au forum, s'ouvrait une rangée de sept salles.

### III. Planimétrie et accessibilité

Malgré les pillages et les destructions, la salle située à l'angle nord-ouest est la seule dont il est possible de reconstituer la planimétrie, de manière relativement précise. Elle est rectangulaire, plus profonde que large et mesure 4,50 x 7,30 m. Elle n'est visiblement pas accessible depuis la basilique, mais par la pièce adjacente au sud, beaucoup plus grande, mesurant elle-même 16,45 x 7,30 m.

### IV. Matériaux et techniques de construction

Dans sa première phase, le sol était revêtu d'un *cocciopesto* qui reposait sur un niveau de pierres de grès. Le tout mesurait environ 0,20 m d'épaisseur et était placé sur un lit de gravier. Accolé au centre du mur nord de la salle, les archéologues ont mis au jour une dalle de pierre mesurant 1,20 m x 0,75 m et épaisse de 0,20 m[738]. Elle fut insérée dans le revêtement, avant que celui-ci ne soit complètement sec. Il s'agissait donc d'un aménagement prévu dès l'origine. De même, dans l'angle nord-est, un carré de béton de 1,20 m de côté fut surélevé de 0,05 à 0,10 m par rapport au niveau du sol. Avec le temps, le pavement en *cocciopesto* s'est progressivement affaissé vers le centre de la pièce. Cette concavité fut comblée par une couche de sable qui finit

[738] ATKINSON, D., 1942, p. 102, fig. 31.

par recouvrir les éléments précédemment décrits et rehaussa le sol d'environ 0,05 à 0,15 m. Les niveaux inférieurs de cette strate, sans matériel, montre que le sable ramené était pur, avant de recevoir les débris de la première destruction du bâtiment.

Les murs les mieux conservés de la salle sont ceux du nord et de l'est, sur une hauteur d'environ 0,30 m. Ils sont réalisés en *opus vittatum*, de moellons de grès. Ils étaient couverts d'un enduit rouge du sol au plafond, avec des bandes blanches, jaunes et bleues. Il n'en restait que très peu en place. La majeure partie des fragments furent découverts dans les couches de destruction.

**V. Mobilier, *instrumentum* et autres aménagements**

Les objets découverts sont aujourd'hui dispersés dans divers musées d'Angleterre. Une étude complémentaire fut réalisée en avril 2018, dans les musées de Shrewsbury, de Wroxeter et de Colebrookdale. Elle a contribué à enrichir le *corpus* sans pour autant le compléter, car plusieurs artefacts exempts de description à l'époque de leur découverte ont été vraisemblablement perdus dans les collections. Malgré cela, ce sont tout de même un peu plus de 40 objets en fer et en bronze que l'on peut désormais restituer dans cette pièce.

Sur la surface du sable, ainsi que dans la couche elle-même, fut découverte une grande quantité d'objets, dont le contexte était scellé par les débris architecturaux. D. Atkinson mit d'abord au jour une *tabula honestae missionis* en bronze émise le 14 avril 135 pour Mansuetus, un vétéran de l'empereur Hadrien, dont le temps de service avait expiré[739]. Ce soldat faisait partie de la *Cohors II Dalmatarum*, stationnée en Bretagne au moment de sa décharge honorable.

Le matériel comprenait également un encrier en terre sigillée, six jetons de comptage en os et un ensemble d'objets métalliques dont des paires de charnières destinées à assurer la fermeture d'au moins cinq coffres. Elles sont composées de deux plaques droites ou en queue d'hirondelle, liées par un anneau, pour une longueur totale comprise entre 24 et 72 cm. Dans celles-ci sont toujours fichés les clous à tête plate qui permettaient de les fixer sur des panneaux en bois de 2,5 cm. Certains coffres pouvaient être fermés à clé, car la salle contenait également de nombreuses pièces de serrurerie. Il y avait, entre autres, quatre plaques frontales de verrouillage avec ou sans auberonnière, dont le trou destiné au passage de la clé était en forme de « L »,

[739] RIB 2, 2401.8.

mais aussi deux cadenas, un levier de serrure, deux verrous à ressorts et au moins trois clés. Des cornières d'angle et quatre charnières à fiches de petites dimensions confirment aussi la présence de boîtes ou coffrets, tout comme une série de poignées amovibles dotées de deux pitons.

Il faut aussi signaler la présence de gonds en fer qui, avec leurs 12 cm de longueur et 5mm d'épaisseur, paraissent trop fins pour soutenir une porte de grandes dimensions. Ils s'accorderaient mieux à celles d'un meuble. Enfin, à l'ensemble, on doit encore ajouter une importante collection de clous dont les mesures sont comprises entre 5 et 27 cm. Les plus grands, dotés de têtes rondes, proviennent très probablement du plafond ou de la charpente.

Manifestement, cette salle était dotée de fenêtres vitrées, au regard de nombreux fragments de verre partiellement ou complètement fondu à cause de l'incendie. Elles étaient protégées par des barreaux sur lesquels étaient rivetées des étoiles à quatre branches en fer.

## VI. Chronologie et phasage

Le forum et l'ensemble de ses bâtiments ont été érigés sous Hadrien, comme le prouve la dédicace fragmentaire en l'honneur de l'empereur et réalisée par la *civitas Cornoviorum*[740]. Aux alentours de 160 ap. J.-C., un incendie endommagea la place et ses bâtiments. La salle nord-ouest ne fut pas épargnée, comme en témoigne la grande quantité de débris architecturaux mis au jour sur la couche de sable. Ceux-ci contenaient, entre autres, des fragments de *tegulae*, du mortier, de l'enduit mural ou encore du bois carbonisé. Par la suite, le forum fut partiellement réoccupé, avant d'être frappé par un deuxième incendie, sans doute dans le courant du 3ème siècle ap. J.-C. A la fin du siècle, il est sûr que l'ensemble monumental était complètement ruiné.

## VII. Interprétation(s) proposée(s) par les chercheurs.

Les caractéristiques de cette salle et le mobilier découvert ont amené D. Atkinson à l'identifier comme un *tabularium* dès 1927.

[740] RIB 291.

## VIII. Bibliographie


• ATKINSON, D., 1942, *Report on the Excavations at Wroxeter (the Roman City of Viroconium) in the County of Salop, 1923–1927*. Oxford.

• WACHER, J.S., 1995, *The towns of roman Britain*, London.

• WHITE, R., BARKER, Ph., 1998, *Wroxeter: Life & Death of a Roman City*, Stroud.

• WACHER J.S., WILSON, P., 2003, *The Archaeology of Roman Towns: Studies in Honour of John S. Wacher*, Oxford.

• REVELL, L., 2008, *Roman imperialism and local identities*, Cambridge, p. 40-79.

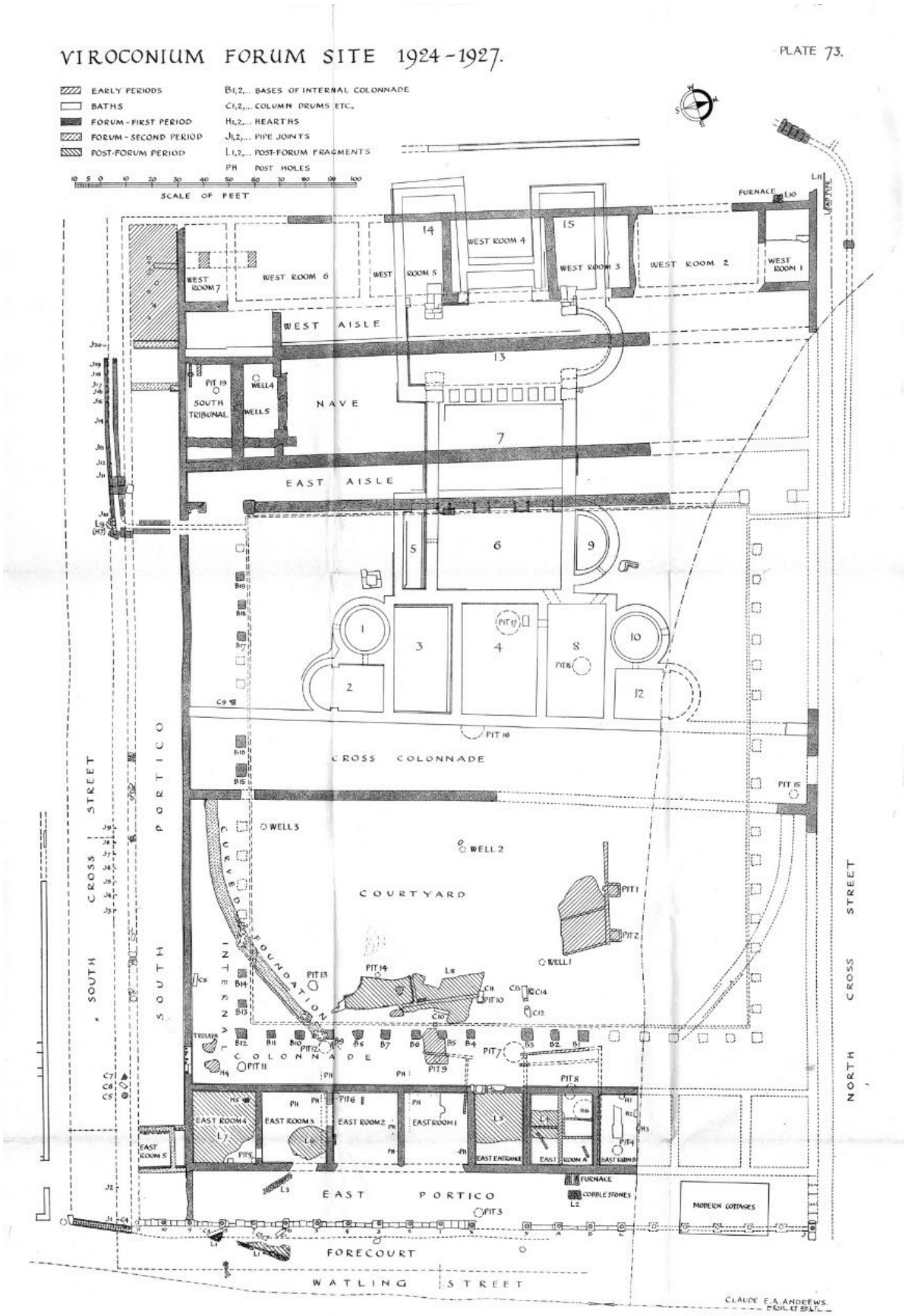


*Figure 07. 1 : Viroconium Cornoviorum. Plan d'ensemble du forum (ATKINSON, D., 1942, pl. 1).*

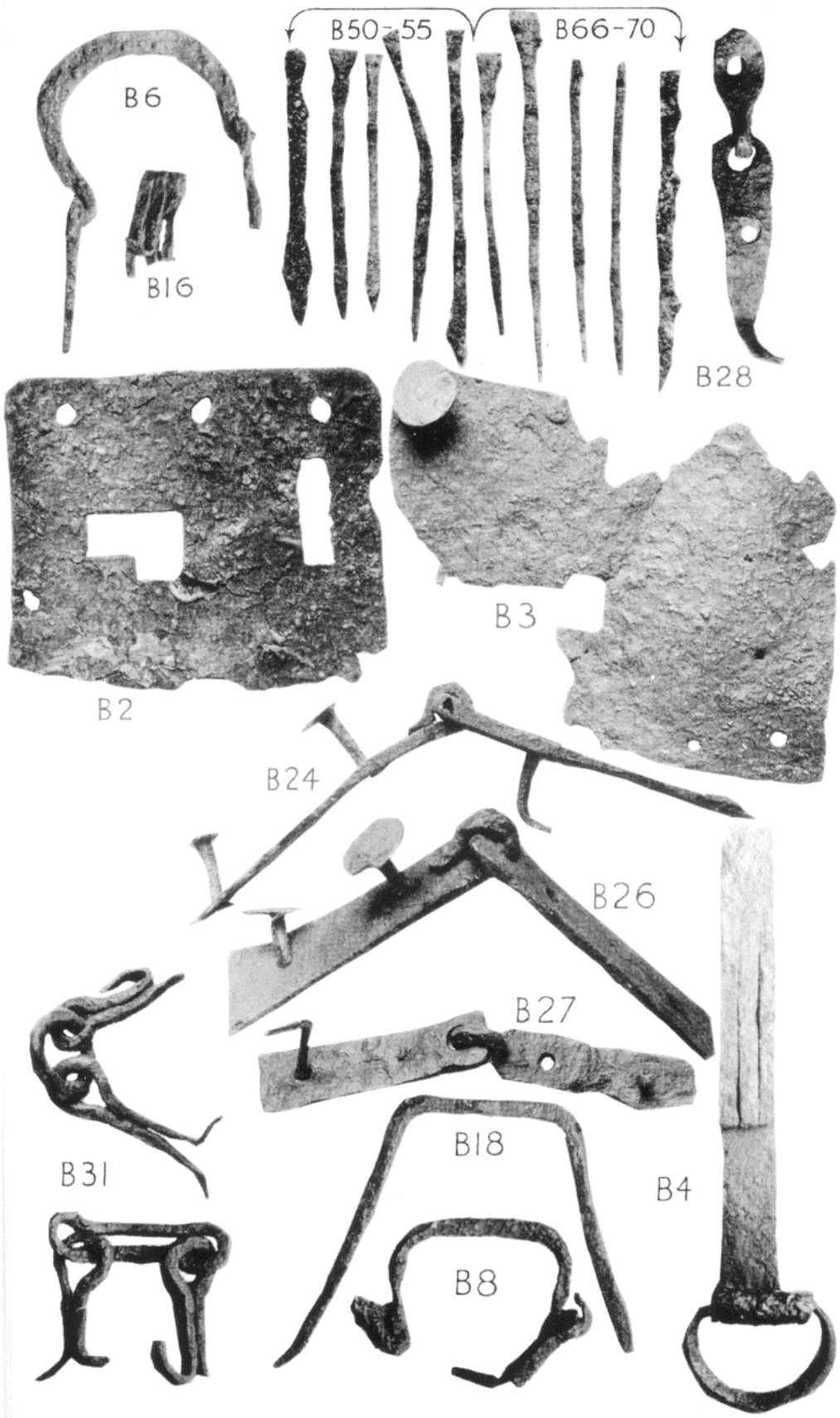


*Figure 07. 2 : Viroconium. Le matériel de la West Room I publié par D. Atkinson (Atkinson, D., 1942, p. 202).*

# 08. AREGENUA* (VIEUX-LA-ROMAINE, FRANCE)

## I. Epigraphie

Aucune inscription.

## II. Contexte topographique

Le forum d'Aregenua est de plan rectangulaire. Il se compose d'une place centrale, encadrée au nord et au sud par deux ailes parfaitement symétriques. Elles sont aménagées en trois espaces juxtaposés : un portique, une galerie et de petites pièces. A l'ouest se trouve l'aire sacrée au centre duquel trône un temple, tandis que les espaces destinés à l'administration municipale sont réunis sur le petit côté oriental du forum. Ceux-ci sont alignés, formant un groupe à façade unique de 52 m x 12,15 m. La curie est disposée au centre, précédée d'un vestibule (SIII) et aisément identifiable grâce à ses gradins, son estrade, ainsi que son riche décor. Elle est flanquée de quatre autres pièces annexes et donne accès à l'une d'entre elles (SII).

## III. Planimétrie et accessibilité

Une ouverture dans le mur sud-ouest de la curie permettait, à l'origine, d'entrer dans la petite salle attenante (SII). Une fois les gradins ajoutés, elle sera bouchée et remplacée, lors de l'état B de la phase II, par un nouveau passage au sud-est pourvu d'un seuil. Cette salle pouvait être fermée par une porte et présente les dimensions les plus modestes de l'ensemble civique, à savoir tout de même 9 x 4 m.

## IV. Matériaux et techniques de construction

Le sol de la salle SII était revêtu d'un *cocciopesto* de couleur rose, conservé à certains endroits sur 10 cm d'épaisseur. Au vu des niveaux de construction semblables découverts sur le forum, et notamment le sol du dernier état de la curie, les archéologues pensent qu'il s'agit de la chape d'un revêtement disparu, de type dallage ou parquet.

A partir du niveau de sol, l'élévation n'est, dans le meilleur des cas, que conservée que sur deux ou trois assises. A l'instar des autres édifices civils du forum, elle est réalisée en *opus vittatum*, avec de petits moellons en calcaire avec un blocage en pierre de schiste. Le mur de façade est épais de 1,60 m. Le mur oriental est doublé à cet endroit d'un contrefort de 1,50m de côté. Les murs de refend sont d'une largeur variable.

L'absence d'un décor dans cette pièce contraste avec le programme ornemental de la curie ou des autres salles adjacentes. Aux extrémités sud et nord de cet ensemble civique sont érigées deux vastes pièces (SI et S IV-V) dont les niveaux de démolition ont fourni de nombreux éléments de décors d'applique qui peuvent être attribués à leur ornementation. Leur répertoire décoratif reste cependant plus simple que celui de la curie.

## V. Mobilier, *instrumentum* et autres aménagements

Rien de significatif.

## VI. Chronologie et phasage

L'ensemble fut érigé au début du 2ème siècle ap. J.-C. (phase II état A) sur un complexe antérieur détruit par un incendie (phase I). A la fin du 2ème siècle débute un programme de monumentalisation et d'embellissement mené à son terme au cours du début du 3ème siècle ap. J.-C. (phase II, état B). Dès la seconde moitié de ce siècle, les archéologues notent les signes d'un déclin, avec un changement de vocation des édifices. En effet, une boucherie d'envergure vient s'installer dans plusieurs salles. (Phase II, état C).

## VII. Interprétation(s) proposée(s) par les chercheurs

Les archéologues ont identifié la salle SII comme un *tabularium*. L'argumentation repose essentiellement sur son accès via la curie.

## VIII. Bibliographie :


• DELACAMPAGNE, F., 1990, *Vieux*, dans DELACAMPAGNE F., *Carte Archéologique de la Gaule : Le Calvados.*

• VIPARD P., 2002, *La cité d'Aregenua (Vieux, Calvados), chef-lieu des "Viducasses" : état des connaissances*, Paris.

• DELAVAL, E., 2004, Vieux/Aregenua (Calvados), dans *Supplément à la Revue archéologique du centre de la France*, vol. 25, n°1, p. 497-500.

• DELAVAL E., 2005, *Vieux, antique Aregenua : actualité de la recherche*, dans *Bulletin de la société française d'archéologie classique*, p. 215-220.

• DONDIN-PAYRE, M., 2009, *Magistratures et administration municipale dans les Trois Gaules*, dans DONDIN-PAYRE, M., RAEPSAET-CHARLIER, M.-Th. (dir.), *Cités, municipes, colonies : les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut Empire romain*, Paris, p. 127-230.

• DELACAMPAGNE, F. et DELAVAL, E., 2010, *Fouilles, recherches et mise en valeur à Vieux (Calvados), antique Aregenua*, dans DELACAMPAGNE, F., SAN JUAN G. (dir.), *La mise en valeur du patrimoine monumental antique en Normandie*, dans *Actes de la table-ronde de Eu (Seine-Maritime), 25-26 novembre 2004*, Rouen, p. 73-80.

• JARDEL, K., LELIEVRE, J.-Y., 2014, *La curie et le forum d'Aregenua*, dans *Gallia*, 71.2, p. 163-188.


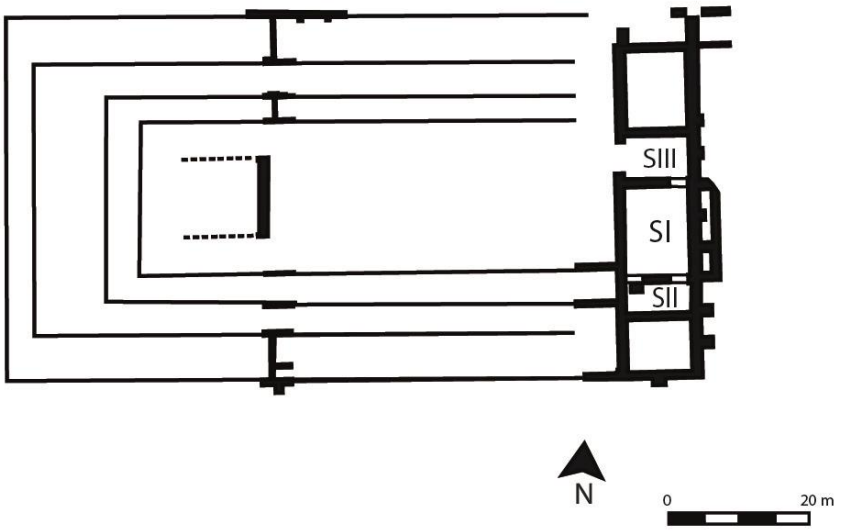


*Figure 08. 1 : Aregenua. Restitution schématique du forum. Curie (SI), tabularium ? (SII), vestibule (SIII) (d'après JARDEL, K., LELIEVRE, J.-Y., 2014, p. 171, fig. 8, redessiné par l'auteur).*

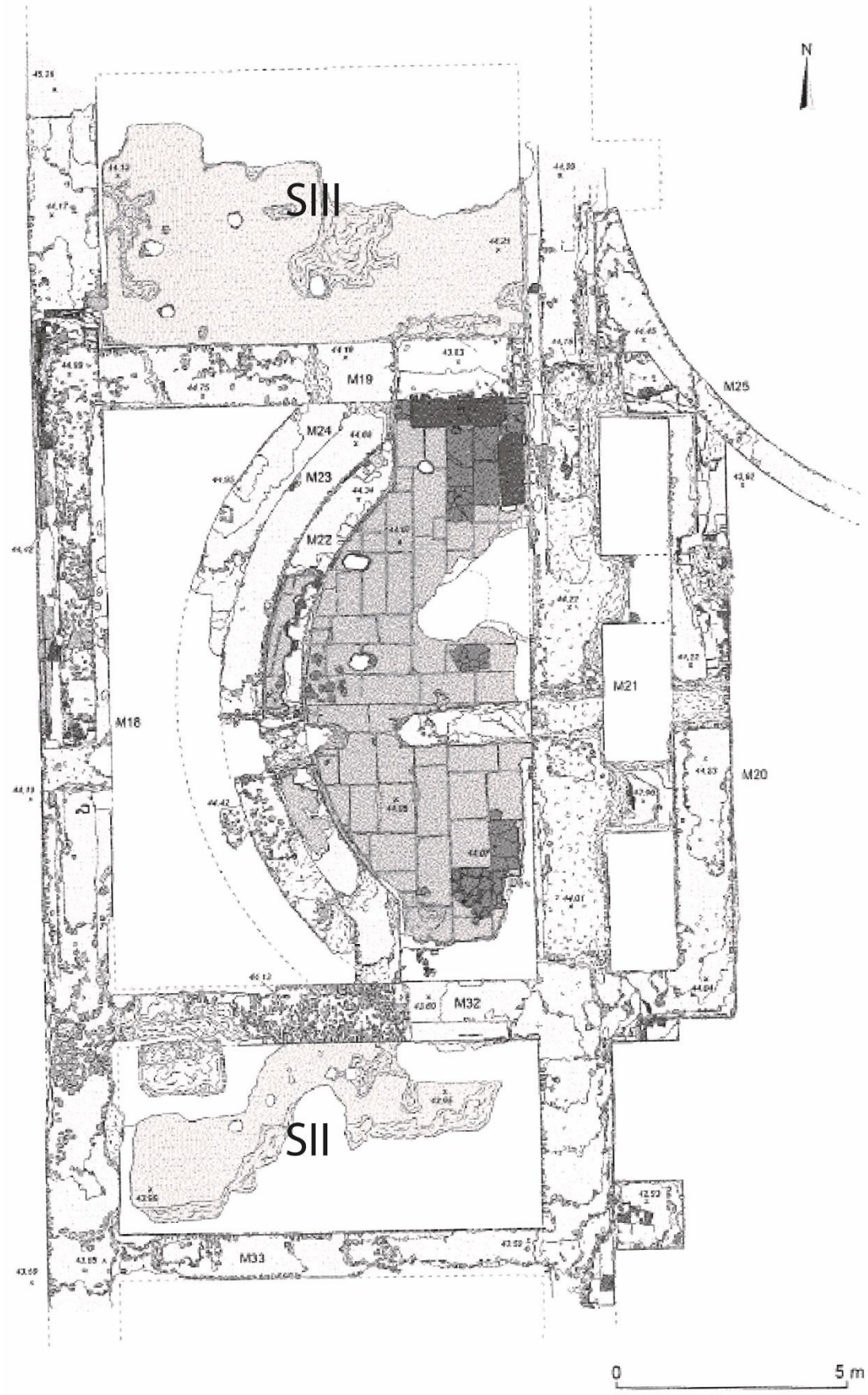


*Figure.08. 2: Aregenua. Plan du vestibule, de la curie et sa salle annexe (Jardel, K., Lelievre, J.-Y., 2014, p. 171, fig. 19).*

## 09. LABITOLOSA (PUEBLA DE CASTRO, ESPAGNE)

Figure(s) complémentaire(s) : fig. 27, 28, 29.

### I. Epigraphie

Aucune inscription.

### II. Contexte topographique

Du forum de *Labitolosa* ne sont connues ni l'extension ni la configuration. En effet, il a été en grande partie détruit. La seule donnée certaine concerne sa limite septentrionale, constituée par les murs nord de la curie et des deux édifices situés à l'ouest et à l'est de celle-ci. En effet, le local de réunion de l'*ordo décurionum* peut être identifié sans aucun problème grâce, entre autres, aux nombreuses bases de statues mises au jour à l'intérieur. L'édifice était flanqué par une annexe au sud-ouest.

### III. Planimétrie et accessibilité

La pièce annexe jouxtant la curie à l'ouest est matérialisée par deux murs perpendiculaires. Dans ses limites, le local à l'ouest mesurait 5,60 x 5,10 m. On ne peut dire si son accès était au sud comme la curie, puisque son mur méridional a disparu. Toutefois, il possédait une porte à son angle nord-ouest, où la fondation du mur ouest est légèrement plus étroite sur une longueur de 1,28 m. Cette anomalie correspond probablement à l'emplacement du seuil et des piédroits. Le mur nord de cette pièce est exactement dans le prolongement de celui qui sépare la grande salle de la curie et son vestibule.

### IV. Matériaux et techniques de construction

Le revêtement de sol de la salle a disparu. Cependant, quelques débris épars de mortier rose découverts dans l'angle nord-est de la pièce, laissent penser qu'il était réalisé en *cocciopesto*. Sa surface se trouvait approximativement au même niveau que celui du vestibule de la curie.

La fondation de l'édifice ouest est peu profonde : environ 0,30 m. Elle comprend deux assises de moellons liés à de la terre. L'élévation, quant à elle, conservée sur trois à quatre assises maximum, est constituée de moellons calcaires liés par un abondant mortier de chaux. Le mur ouest, perpendiculaire au précédent, a été très fortement arasé lors de l'aménagement des terrasses agricoles d'époque moderne. Il ne reste qu'une partie de sa fondation et son extrémité sud a totalement disparu sur une longueur de 0,50 m. Enfin, le mur sud de cette pièce a totalement disparu. Sans doute peu profondément fondé, comme ceux du nord et de l'ouest, il a été entièrement arraché par les agriculteurs. Les quelques pierres qui subsistent au sud-est n'en sont pas un vestige, car elles appartiennent à la fondation du mur de façade de la curie dont elles forment l'extrémité ouest.

## V. Mobilier, *instrumentum* et autres aménagements

Rien de significatif.

## VI. Chronologie et phasage

Le matériel céramique récupéré dans les divers sondages stratigraphiques prouve que la construction de la curie et de ses annexes peut être datée de façon certaine vers 80-90 de notre ère, autrement dit peu de temps après la promotion de la cité au statut de municipe vers 73-74. L'abandon des édifices peut, quant à lui, être daté aux alentours de 200 ap. J.-C[741].

L'analyse architecturale montre que le mur nord de la pièce annexe est seulement appuyé contre la paroi du mur ouest de la curie. On constate, toutefois, que la liaison entre ces deux murs a été réalisée avec soin. La base de la fondation a été posée sur l'empattement de celle du mur ouest de la curie et une épaisse couche de mortier scelle leur point de contact. En élévation, le mortier lie soigneusement les moellons de ce mur nord à la paroi ouest de la curie. L'annexe ouest a sans doute été construite peu après la salle de réunion de l'*ordo decurionum*.

## VII. Interprétation(s) proposée(s) par les chercheurs.

[741] Pour l'explication de la séquence stratigraphique et la datation du matériel, cfr. FINCKER, M., GUIRAL, C., NAVARRO CABALLERO, M., MAGALLON BOTAYA, M.A. et RICO, C., 2013, p. 239-245.

Les archéologues proposèrent d'y reconnaître une salle administrative, par sa promiscuité avec la curie.

## VIII. Bibliographie


• MAGALLON BOTAYA, M.A., RICO, C., 2013, *La première phase de monumentalisation urbaine : les édifices de la partie nord du forum*, dans MAGALLON BOTAYA, M.A., SILLIERES, P., *LABITOLOSA, une cité romaine de l'Hispanie citérieure*, Bordeaux, 2013, p. 99-128.

• FINCKER, M., GUIRAL, C., NAVARRO CABALLERO, M., MAGALLON BOTAYA, M.A., RICO, C., 2013, *La seconde phase de monumentalisation urbaine : la curie*, dans MAGALLON BOTAYA, M.A. et SILLIERES, P., *LABITOLOSA, une cité romaine de l'Hispanie citérieure*, Bordeaux, 2013, p. 213-252.

• FINCKER, M., GUIRAL, C., NAVARRO CABALLERO, M., MAGALLON BOTAYA, M.A., RICO, C., 2013, *La curia del municipium Labitolosanum* (La Puebla de Castro, Huesca), dans HUERTAS, B.S., CRUZ, P.M., NOGUERA CELDRAN, J.M., DE ARBULO BAYONA, J.R. (eds.), *Las sedes de los ordines decvrionvm en Hispania. Analisis arquitectonico y tipologico*, Merida, p. 233-248.

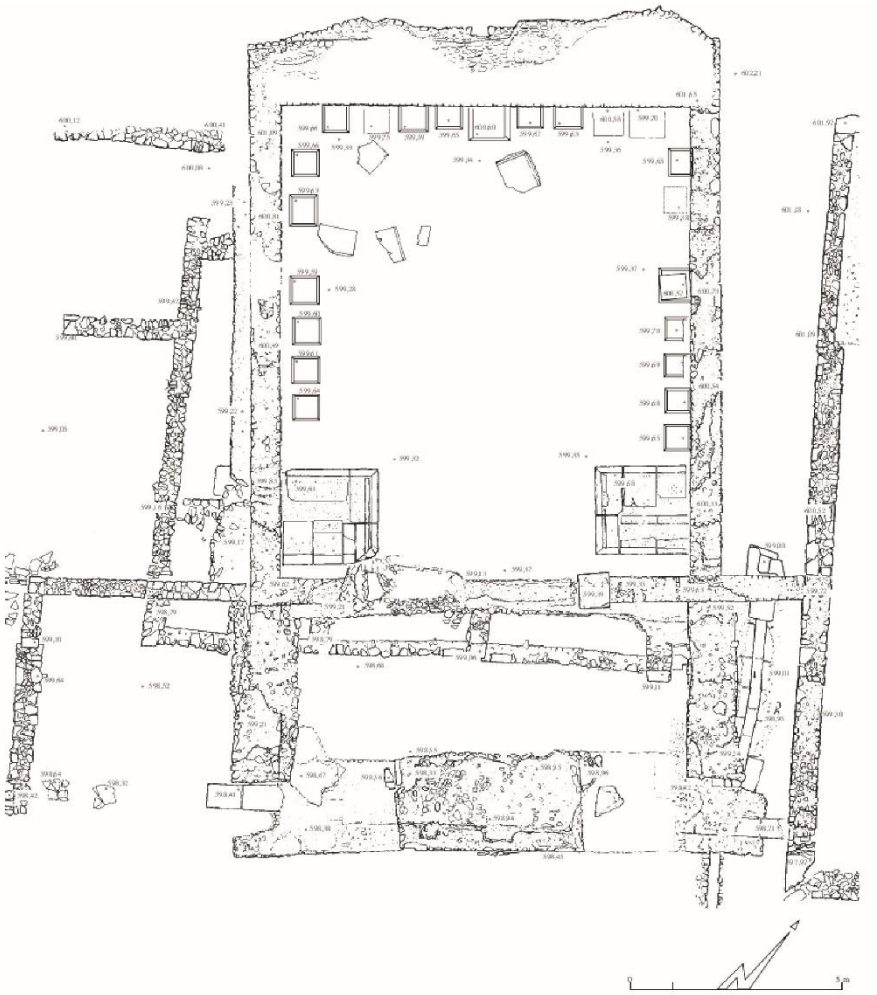

*Figure 09. 1 : Labitolosa. Relevé de la curie et de sa salle annexe*
*(Fincker, M., Guiral pelegrin, C., Magallon botaya, M.A, Rico, C., Sillieres, P., 2013, p. 212, fig. 2).*

*Figure 09. 2: Labitolosa. La pièce annexe à l'ouest du vestibule de la curie. Vue du sud*
*(Fincker, M., Guiral pelegrin, C., Magallon botaya, M.A, Rico, C., Sillieres, P., 2013, p. 219, fig. 13).*

# 10. TERMES (MONTEJO DE TIERMES, ESPAGNE)

## I. Epigraphie

Aucune inscription.

## II. Contexte topographique

Le forum de Termes est rectangulaire. Il se compose d'une place centrale, entourée de portiques sur ses quatre côtés. Au nord se trouve un ensemble de salles de dimensions variables, certaines précédées par un petit vestibule. Au centre est placé l'*aedes*, à l'ouest duquel sont disposés les locaux de l'administration municipale. Par sa typologie et ses dimensions, il faut certainement reconnaître la grande salle dotée d'une abside comme étant la curie. Un petit espace carré, dépassant du portique, est situé à son extrémité est. L'accès à cette petite pièce n'était possible que par une porte se trouvant à un niveau inférieur. Ses petites dimensions, son accès difficile et une série de cavités circulaires, présageant la présence de grands contenants, pourraient permettre d'y restituer un *aerarium*.

## III. Planimétrie et accessibilité

Deux pièces en enfilade complètent l'ensemble à l'ouest de la curie. La première salle est accessible depuis le portique via un petit vestibule de 3 x 4m. Un passage au centre de son mur nord permettait d'accéder à une seconde pièce carrée. Elles mesuraient respectivement 3 x 4,50 m et 4,50 x 4,50 m.

## IV. Matériaux et techniques de construction

Seules les substructions des pièces subsistent. Leur épaisseur est de 0,70-0,80 m. Celle du mur du fond dans la deuxième salle est plus large que les autres et mesure 1,10m.

## V. Mobilier, *instrumentum* et autres aménagements

Rien de significatif.

## VI. Chronologie et phasage

Le matériel céramique et l'analyse architecturale ont montré que les trois salles ont été construites en même temps, au début de l'époque flavienne, lors de l'édification du forum qui remplace le centre monumental de l'époque julio-claudienne. A l'époque de Trajan des modifications sont entreprises, mais elles touchent surtout l'*aedes* et le portique ouest. Le démantèlement du forum est entamé dès la fin 3ème siècle de notre ère, période durant laquelle la plupart des édifices publics ont cessé de fonctionner. Il se poursuit durant tout le 4ème siècle siècle.

## VII. Interprétation(s) proposée(s) par les chercheurs

Les archéologues ont proposé d'identifier, avec toutefois une retenue de circonstance, les salles à l'est de l'*aedes* comme la curie, l'*aerarium* et le *tabularium* par comparaison avec d'autres ensembles municipaux d'Espagne.

## VIII. Bibliographie :


• FIGUEROA Y TORRES, A. DE, CONDE DE ROMANONES, 1910, *Las Ruinas de Termes. Apuntes arqueológico-descriptivos*, Madrid.

• GÓMEZ SANTACRUZ, J., 1994, *La municipalización de Termes y su avance romanizador en época altoimperial*, dans *Hispania Antiqua*, 18, p. 159-170.

• MARTINEZ CABALLERO, S., 2010, *El foro romano de termes (hispania citerior). Síntesis histórica, arqueológica y topográfica. s. I a.c. - s. II d.c.*, dans *Archivo Español de Arqueología*, 83, p. 221-266.

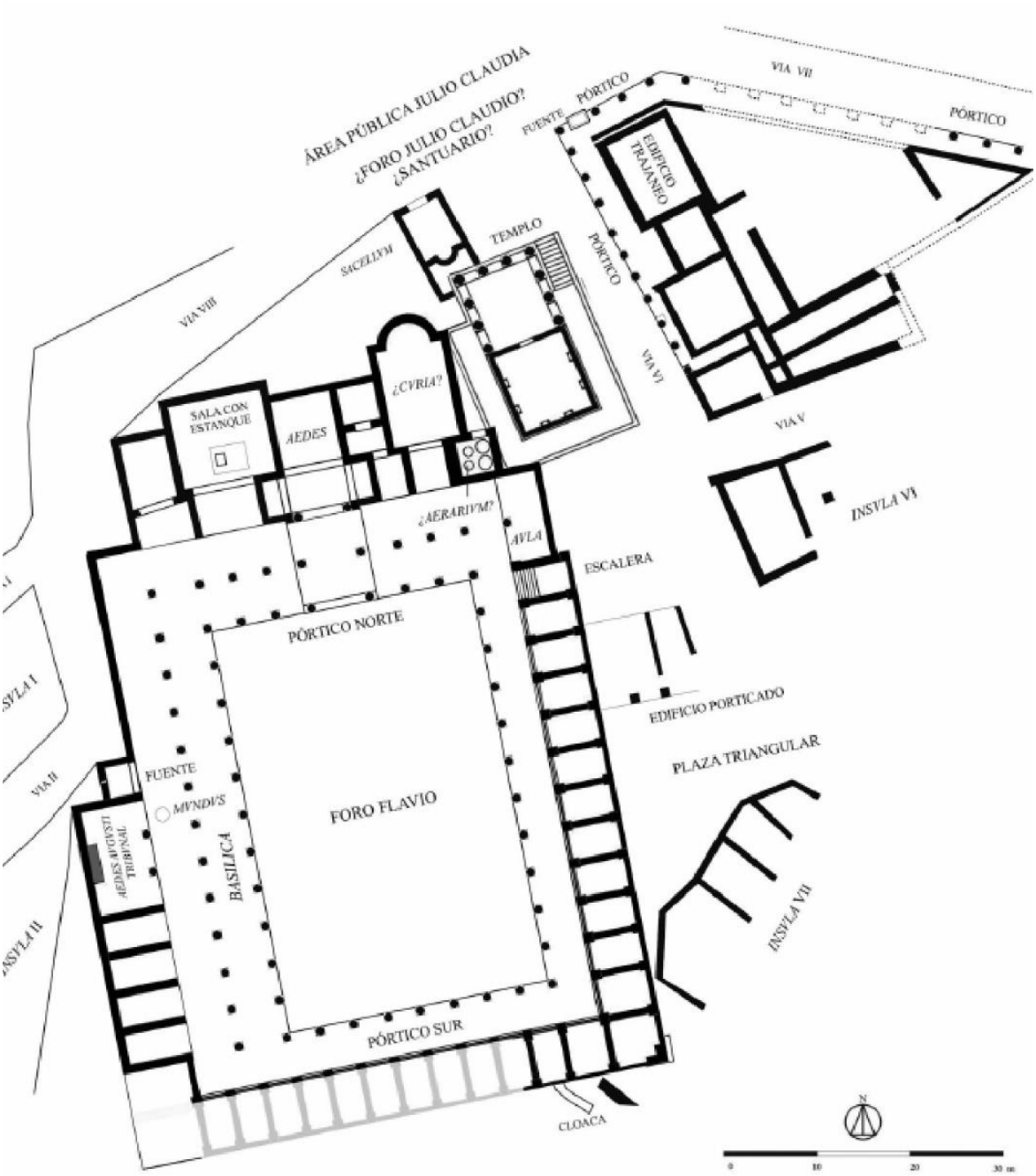


*Figure 10. 1 : Termes, Restitution planimétrique du forum au 2ème siècle ap. J.-C. (MARTINEZ CABALLERO, S., 2010, fig. 23).*

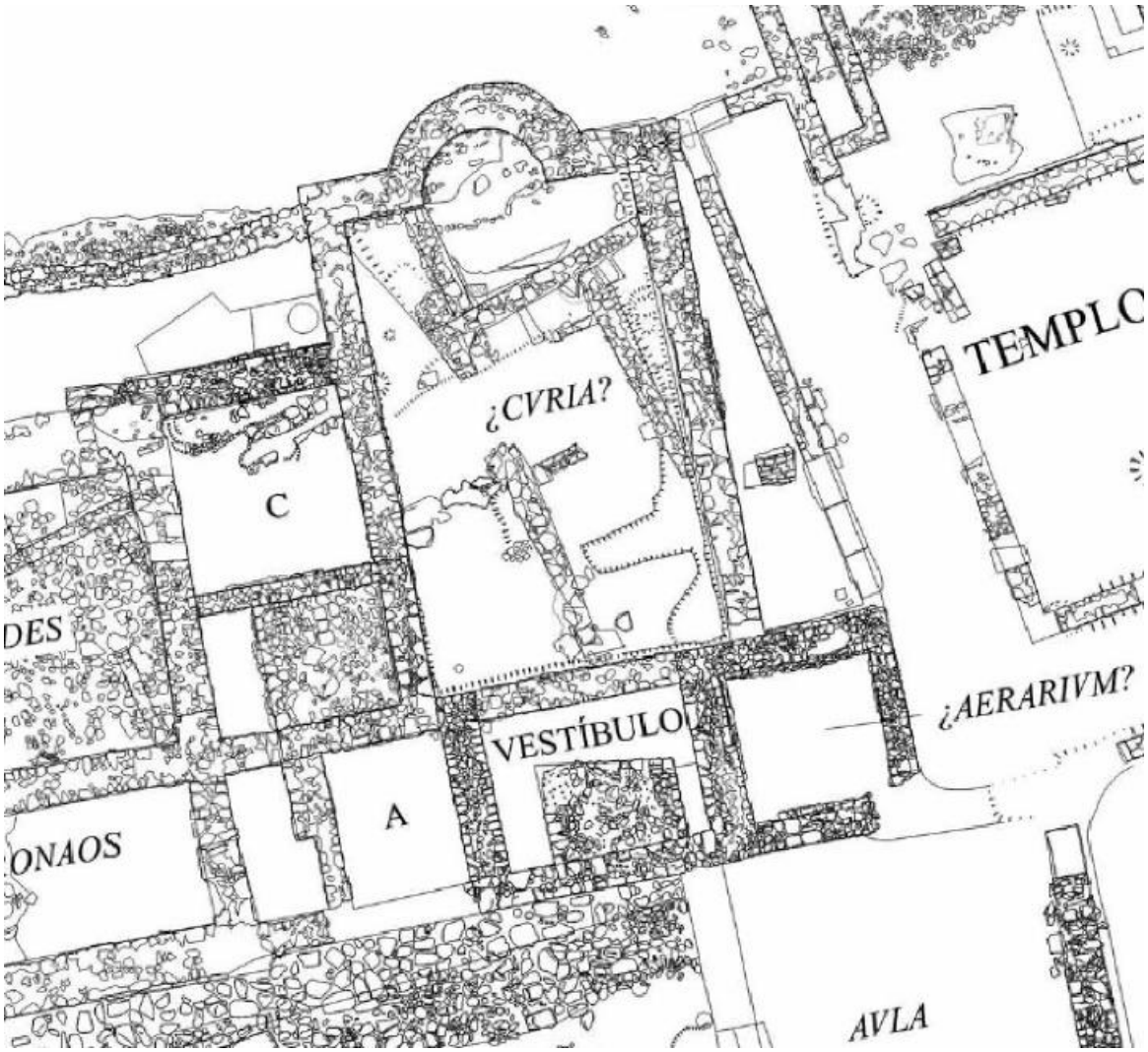


*Figure 10. 2 : Termes. Forum. Relevé des édifices administratifs (d'après MARTINEZ CABALLERO, S., 2010, p. 249, fig. 19).*

## 11. POMPEII* (POMPEI, ITALIE)

Figure(s) complémentaire(s) : fig. 39, 40, 41.

### I. Epigraphie

Aucune inscription.

### II. Contexte topographique

L'édifice identifié généralement comme le « *tabularium* » est situé au sud du forum de la cité de Pompéi. Il est placé au centre d'un ensemble que les archéologues nommeront, à partir de 1812, « *les trois grandes salles sur les côtés de la basilique* ». De dimensions similaires, elles sont dotées d'une abside semi-circulaire ou quadrangulaire à l'arrière. Leurs murs latéraux sont structurellement distincts, mais ils sont joints par une façade continue en *opus testaceum*, parée de marbre à hauteur de l'édifice est.

### III. Planimétrie et accessibilité

Le bâtiment central est rectangulaire et mesure 14,40 m sur 9,60 m. Il est précédé d'un double portique et est accessible via un escalier à deux volées latérales formant, devant l'entrée de l'édifice, une petite plate-forme étroite surélevée d'environ 0,70 m. On pénétrait à l'intérieur de la salle par un passage d'une largeur de 3,20 m, fermé par une lourde porte à double battant dont subsiste l'emplacement des gonds. Le mur du fond est occupé par un haut podium mesurant 4,98 m de large sur 2,50 m de profondeur. Il est lui-même suivi par une deuxième plate-forme qui prend place dans l'abside du bâtiment. Cette abside axiale n'est pas parfaitement symétrique car son développement fut gêné par la présence d'une *domus* préexistante.

### IV. Matériaux et techniques de construction

Le journal de fouilles, publié par G. Fiorelli, ne mentionne aucun détail particulier sur le revêtement de sol de cette pièce. L'élévation est encore conservée sur une hauteur importante. Le mur de façade et le mur du fond sont tous deux construits en *opus testaceum*. Ils sont liés

par un chaînage aux murs latéraux réalisés en *opus incertum*. Sur les murs, on ne relève aucune trace d'un quelconque enduit ou plaquage de marbre.

## V. Mobilier, *instrumentum* et autres aménagements

Les murs latéraux sont doublés, dans leur partie inférieure, d'une succession de huit pilastres saillants en *opus testaceum* fondés sur une couche de déchets de lave, tenant rôle de vide sanitaire. D'une hauteur de 1,50 m et d'une largeur de 0,59 m, ils créent sept niches de 1,47 m de large et de 0,30 cm de profondeur dans leur intervalle. Du mur latéral à l'extrémité des pilastres, la substructure est profonde de 0,70m. A environ 0, 20 m au-dessus de cette dernière, des clous en fer sont profondément enfoncés dans la maçonnerie. Ils sont de section carrée, à tête rabattue et débordent légèrement du parement. Le journal de fouilles ne livre aucune indication sur les artefacts mis au jour.

## VI. Chronologie et phasage

Les sondages effectués par A. Maiuri ont mis en évidence la présence de deux niveaux de circulation, notés A et B, qui appartiennent à deux phases antérieures au tremblement de terre de 62 ap. J.-C., c'est-à-dire avant que l'édifice ne soit entièrement reconstruit. Le pavement A, se trouve à 0,25 m du niveau de circulation actuel. Il n'en précise pas la nature exacte, mais il paraît vraisemblable qu'il s'agit, en réalité, des vestiges de la préparation d'un pavement qui fut préalablement démonté. Quant au pavement B, il se trouve à 1,05 m de profondeur et est décrit comme un *opus signinum* agrémenté de tesselles de marbre. Entre les deux « pavements », la différence de 0,80 m fut comblée par de la terre, où se trouvaient de nombreux fragments de stuc blanc. Certains conservaient même les restes d'un décor du 1$^{er}$ style.

Il est donc certain que le *tabularium* a été précédé d'un édifice qui fut vraisemblablement implanté au moment où le mur périphérique sud du forum fut remplacé par une série de neuf piliers de briques. Durant le dernier quart du 1$^{er}$ siècle av. J.-C., on ajoute des seuils en basalte aux entrecolonnements qui font face au bâtiment central. Ceux de gauche et de droite comportaient des emplacements pour des panneaux de bois. Dans la phase suivante, les trois colonnes sont retirées. Cela a pour effet de créer un large passage qui sera, un peu plus tard, à nouveau rétréci par deux murs, adossés aux colonnes, devant lesquels seront placées des statues. Après le séisme, l'édifice central est entièrement reconstruit. Sa façade est avancée d'environ

1 m vers le nord et son niveau rehaussé de 0,25 m. Il s'agit du dernier état avant l'éruption de 79 ap. J.-C.

## VII. Interprétation(s) proposée(s) par les chercheurs

Par ses caractéristiques architecturales distinctives, le bâtiment central a souvent été identifié à l'*aerarium* ou au *tabularium* de la cité. Pour Heinrich Nissen, le retrait de la façade, le sol surélevé par rapport au niveau de circulation du portique, ainsi que l'écran créé par les piliers de briques en correspondance avec la porte, justifiaient une fonction de stockage pour le trésor public ou les archives. Johannes Overbeck rejeta d'emblée l'hypothèse de l'*aerarium* car il pensait pouvoir le localiser sous le temple de Jupiter. Quant à August Mau et A.W Van Buren, ils y voyaient un édifice de prestige qui aurait pu être la curie. Ce n'est que quelques dizaines d'années plus tard qu'A. Maiuri et L. Richardson mirent en relation la série de pilastres en briques avec ceux de la *Schola Iuventutis*, qui portaient des *armaria* de bois. Bien sûr, les archéologues n'ont pu voir le bois qui formait cette armoire, mais l'empreinte qu'il avait laissée fut remplie de plâtre, laissant apparaître les portes sur toute leur hauteur. Récemment, une hypothèse récente de M. P Guidobaldi et F. Pesando place le *tabularium* dans l'édifice occidental[742]. D'après les deux auteurs, sa destination est assurée par l'existence d'un espace suivant son périmètre et qui l''isole des bâtiments voisins, selon une norme appliquée dans certaines bibliothèques comme celles d'Ephèse ou de Nysa. Cela viserait à le protéger contre les incendies et l'humidité.

## VII. Bibliographie


• MAZOIS, F., 1829, *Les ruines de Pompéi*, Paris.

• FIORELLI, G., 1860-1864, *Pompeianarum Antiquatatum Historia*, Naples, p. 154.

• OVERBECK, J., 1866, *Pompeji in seinen Gebaüden, Alterthümern und Kunstwerken*, Leipzig, 2e éd., p. 125-128.

• NISSEN, H., 1877, *Pompeianische Studien zur Städtekunde des Altertums*, Leipzig.

• VAN BUREN, A.W., 1918, *Studies in the archaeology of the Forum at Pompéï*, dans *Mem. Amer. Acad. Rome*, II, p. 73 et fig. 80.


[742] GUIDOBALDI, M.P., PESANDRO, F., 2006, p. 54-55 ; l'hypothèse est celle qui figure également dans le *Guida agli scavi di Pompei*, 2015, p. 106.

• MAIURI, A., 1942, *L'ultima fase edilizia di Pompei*, p. 35-38.
• MAIURI, A., 1942, *Sala del « tabularium »*, dans *Notizie degli Scavi*, p. 284-285.
• BALTY, J.-Ch., 1991, *Curia Ordinis. Recherches d'architecture et d'urbanisme antiques sur les curies provinciales du monde romain*, Bruxelles, p. 153-159.
• KOCKEL, V., 2008, *Forschungen im Sudteil des Forums von Pompeji. Ein Vorbericht uber die Arbeitskampagnen 2007 und 2008*, dans *Mitteilungen des Deutschen Archäologischen Instituts, Römische Abteilung*, 114, p. 271-304.
• GUIDOBALDI, M.P., PESANDRO, F., 2006, *Pompei, Oplontis, Ercolano, Stabiae*, Bari.

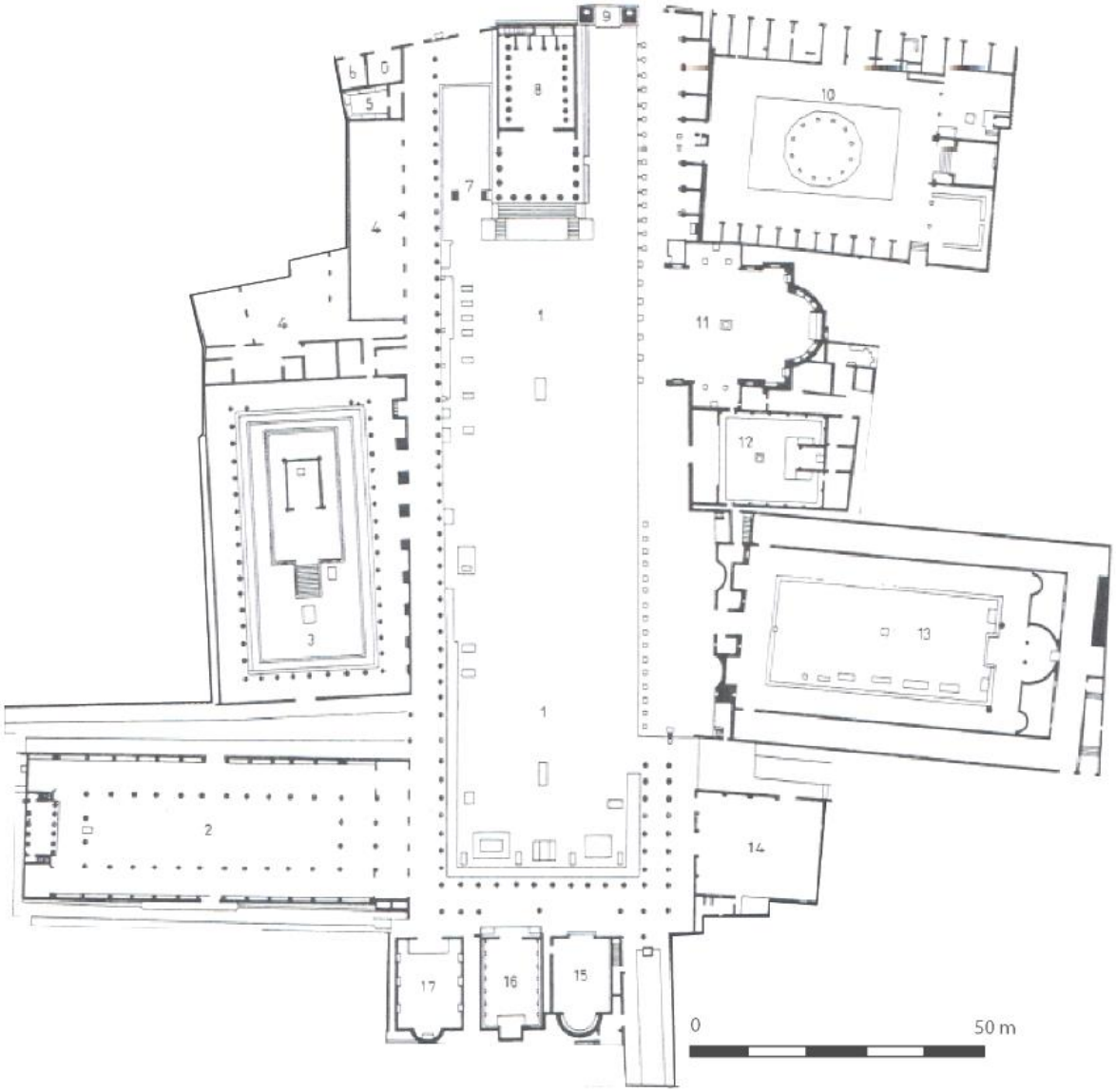


*Figure 11. 1: Pompéi. Plan général du forum. Curie ? (17), tabularium ? (16), Salle des édiles ? (15) (d'après Enciclopedia dell'Arte Antica, Classica e Orientale, VI, p. 315, fig. 325).*

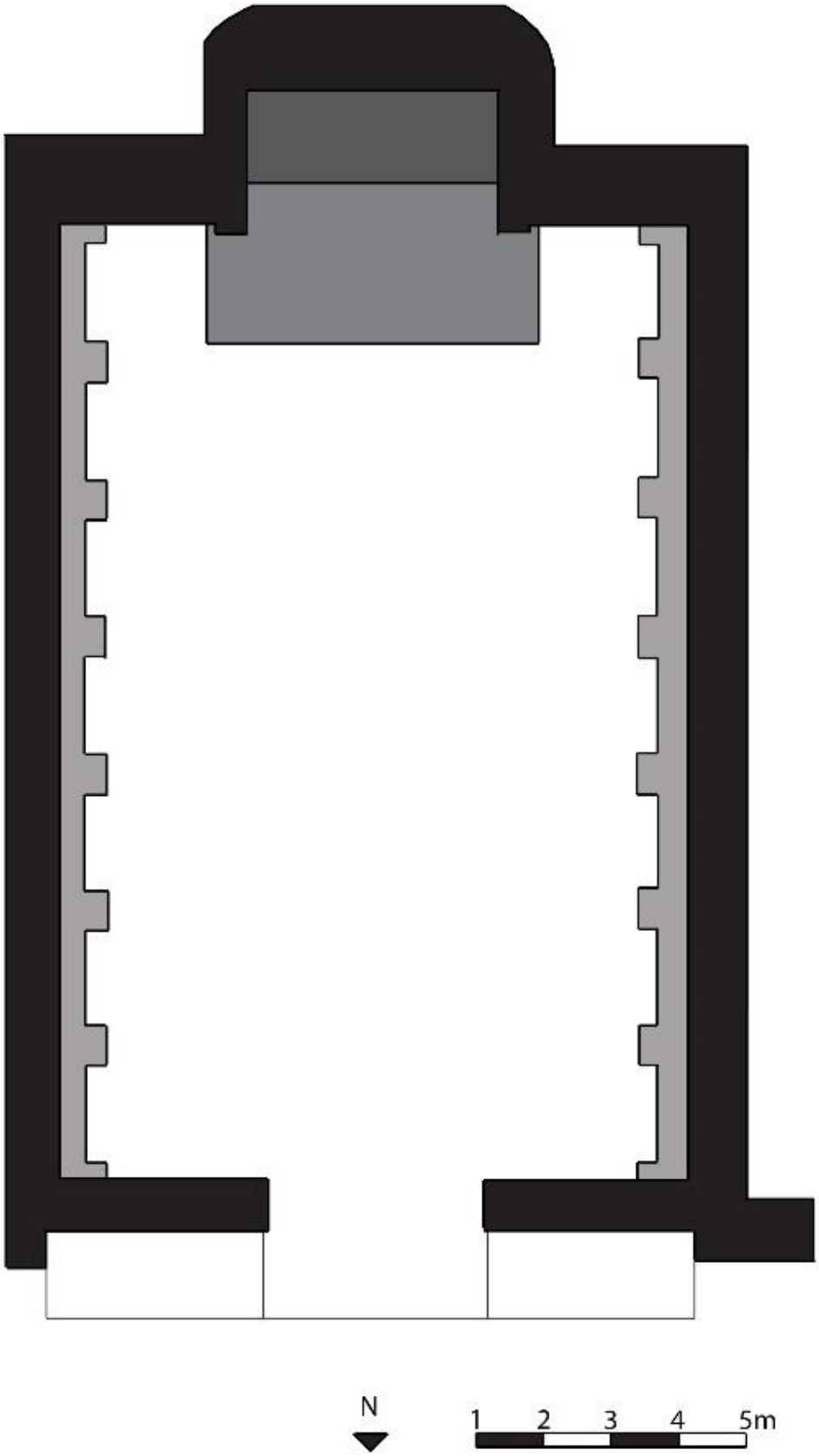


*Figure 11. 2: Pompéi. Plan de la salle 16 (relevé de l'auteur, 2014).*

## 12. THAMUGADI* (TIMGAD, ALGERIE)

Figure(s) complémentaire(s) : fig. 46, 47.

### I. Epigraphie

Aucune inscription.

### II. Contexte topographique

La place du centre monumental de Thamugadi est entourée de portiques sur ses quatre côtés. A l'ouest du forum, face à la basilique judiciaire, se trouve la curie de la colonie, identifiée de manière certaine par des preuves tant épigraphiques, qu'archéologiques. Elle est flanquée au sud par une série de pièces plus petites qui occupent l'angle sud-ouest du centre monumental. Trois d'entre elles sont disposées en front continu et sont accessibles par le portique.

### III. Planimétrie et accessibilité

La salle centrale mesure 3 x 3,80 m et tient vraisemblablement le rôle de vestibule pour les deux autres. On y accède depuis le portique par un passage de 1,60 m de large. Le seuil a disparu, mais le jambage de droite dispose d'une entaille en forme de « L » qui démontre la présence d'une porte. La salle au sud mesure 4,50 x 3,80 m et communiquait avec la première via un passage encadré de deux piliers monolithes. Enfin, une troisième, de 4 x 5 m, était accessible par une ouverture aménagée dans l'angle nord-ouest du vestibule.

### IV. Matériaux et techniques de construction

Seul le sol de la salle située au sud est pavé de grandes dalles de calcaire bleu, similaires à celles de la place. Rien ne subsiste du revêtement appliqué aux deux autres.

L'élévation est conservée jusqu'à 2 m de hauteur à certains endroits. Les salles centrale et méridionale sont réalisées en *opus africanum*, alternant harpes de pierre et moellons disposés

en assises régulières. La pièce qui jouxte la curie ne présente pas cette division. Les murs des trois salles étaient couverts d'un épais enduit rose et étanche toujours présent sur les parements et entre les pierres de construction.

## V. Mobilier, *instrumentum* et autres aménagements

Il n'existe aucun inventaire du matériel découvert à l'intérieur de ces trois pièces. En revanche, on note l'existence d'aménagements particuliers, destinés à les protéger contre les intrusions. La salle située au sud du vestibule était percée d'une fenêtre d'1m10 de large. Placée à un mètre du sol et donnant directement sur le portique, elle fut dotée d'épais barreaux en fer. Juste à côté de cette fenêtre et à la même hauteur, on remarque un bloc ayant été perforé d'un trou traversant sa bordure de part en part. Ce dernier tenait vraisemblablement lieu d'anneau, sans doute pour maintenir ouvert un volet en bois.

Le passage mettant en communication la salle centrale avec la plus septentrionale était pourvu d'un seuil à feuillure, comprenant deux crapaudines encadrant cinq petites mortaises circulaires de 2 cm de diamètre et d'environ 1 cm de profondeur, placées à intervalles réguliers. L'ensemble permet de restituer une grille/porte métallique à cet endroit, venant sans doute doubler une porte en bois.

## VI. Chronologie et phasage

La déduction de la colonie de Thamugadi a été réalisée en 100 de notre ère, par l'empereur Trajan. Le forum a été construit quelques années après. La curie fut ainsi terminée vers 116-117 de notre ère, puis embellie entre 139 et 161. Dans l'angle sud-ouest, on notera que seul le local de l'*ordo* et les salles annexes - centrale et méridionale - sont construites en *opus africanum*. La troisième salle qui jouxte la curie n'est dotée d'aucune division verticale. Son mur ouest est d'ailleurs lié à une structure postérieure aux deux autres salles. Enfin, le passage qui permet d'y accéder a visiblement été créé par la suite, au vu des anomalies présentes dans le parement à cet endroit. A l'origine, la curie devait donc être pourvue de deux annexes, et non de trois. Toutes les autres pièces de l'angle sud-ouest ont fortement été remaniées à une époque postérieure. Leurs murs réalisés pour moitié en briques et pour moitié en blocages, en témoignent.

## VII. Interprétation(s) proposée(s) par les chercheurs.

M. Milvoy, qui a présidé au déblaiement du forum de Thamugadi dès 1881, pense voir dans ces salles des bassins ou des structures analogues à cause de la présence d'enduit rose. A la faveur du texte de Vitruve, quelques chercheurs proposeront d'y voir la prison de la colonie. Enfin, Pierre Gros les interprète volontiers comme des annexes de la curie municipale.

## VIII. Bibliographie :


• BOESWILLWALD, E., CAGNAT, R., BALLU, A., 1905, *Timgad. Une cité africaine sous l'Empire romain*, Paris.

• COURTOIS, C., 1951, *Timgad : Antique Thamvgadi*, Alger.

• GASCOU, J., 1972, *La politique municipale de l'Empire romain en Afrique proconsulaire de Trajan à Septime Sévère*, Rome, p. 99.

• BALTY, J.-Ch., 1991, *Curia ordinis : recherches d'architecture et d'urbanisme antiques sur les curies provinciales du monde romain*, Bruxelles, p. 74-79.

• BLAS DE ROBLES J.-M., SINTES, C., 2003, *Sites et monuments antiques de l'Algérie*, Aix-en-Provence, p. 153-154.

• CORBIER, P., 2009, *Timgad, son développement urbain, ses notables*, dans *Urbanisme et urbanisation en Numidie militaire (Actes du colloque organisé les 7 et 8 mars 2008 par l'université Lyon 3)*, Paris, p. 181-198.

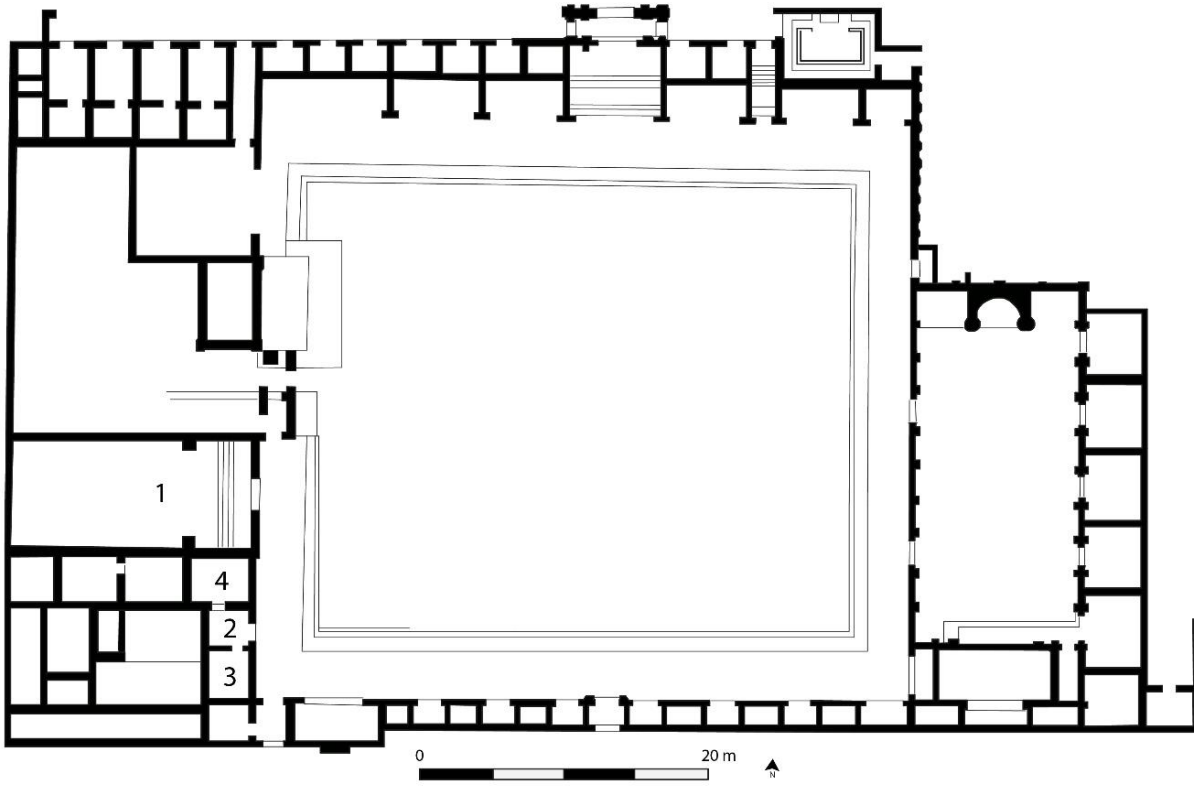


*Figure 12. 1 : Thamugadi. Plan d'ensemble du forum. Curie (1), salles annexes (2-4) (d'après* COURTOIS, *C., 1951, p. 29. Redessiné par l'auteur).*

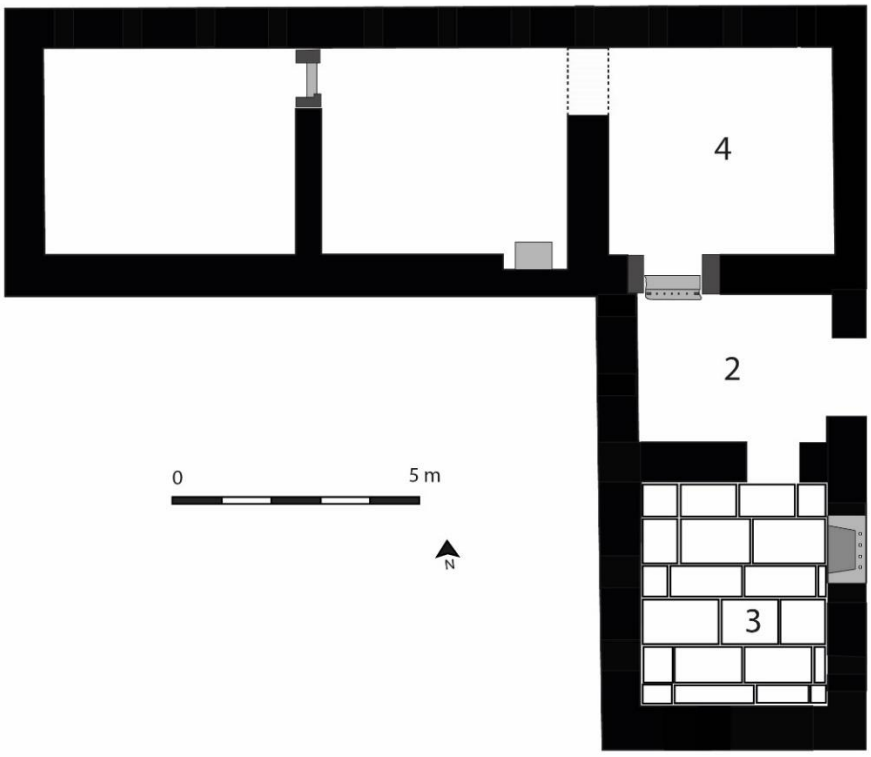


*Figure 12. 2 : Thamugadi. Plan des salles annexes de la curie (relevé de l'auteur, 2018).*

*Figure 12. 3 : Thamugadi. Accès aux salles annexes de la curie. On remarque une entaille en forme de "L" sur le jambage droit. Vue depuis l'est (photographie de l'auteur, 2018).*

*Figure 12. 4 : Thamugadi. Les salles annexes de la curie. Vue depuis la salle n°4 (photographie de l'auteur, 2018).*

Inchtuthil
Fendoch
Strageath
Elginhaugh
Bainbridge
Segedunum
Arbeia
Segontium
Kanovium
Longthorpe
Valkenburg
Haltern
Vetera
Novaesium
Isca
Niederbieber
Rödgen
Mogontiacum
Hofheim
Hesselbach
Sablonetum
Schirenhof
Argentoratum
Oberstimm
Arae Flaviae
Buch
Unterböbingen
Aalen
Carnuntum
Aquincum
Buciumi
Novae
Albanum
Lambaesis
Gemellae
Dura
Gholaia
0
500km
CAMPS DU CATALOGUE
CAMPS HORS CATALOGUE

## 13. GHOLAIA (BU NJEM, LYBIE)

Figure(s) complémentaire(s) : fig. 63, 64.

### I. Epigraphie

Sur un mur de la salle n°3 avait été peint un alphabet.

### II. Contexte topographique

Le quartier général de Gholaia est organisé autour d'une cour presque carrée, entourée de portiques sur ses quatre côtés. Au nord et sud sont disposées une série de petites pièces, 8 au nord et 7 au sud. Au centre du corps arrière se trouve la chapelle aux enseignes, surélevée et flanquée par deux salles dotées de portes plus larges, ainsi que de banquettes. Deux corridors séparent cet ensemble des pièces situées aux angles de l'édifice. Au moins deux pièces de l'angle sud-ouest devaient être liées à l'administration du camp (n°3 et n°11). La pièce 17 était peut-être également un bureau.

### III. Planimétrie et accès

Le corps arrière des *principia* est accessible depuis la rétenture par un corridor. Un deuxième met en communication le corps arrière avec le *latus praetorii* gauche. Les couloirs favorisent nettement l'accès aux salles situées dans l'angle du collatéral gauche. Les n°3, 11 et 17 mesurent respectivement 3,20 x 6,30m ; 3,20 x 2,50 m et 3,40 x 2,40 m.

### IV. Matériaux et techniques de construction

Le sol des pièces est revêtu d'un simple béton. Les murs sont, pour certains, préservés sur toute leur hauteur. Ils sont construits en *opus incertum* de moellons calcaires recouverts de plusieurs couches d'enduits. Leur épaisseur est d'environ 0,70 m.

### V. Mobilier, *instrumentum* et autres aménagements

Dans les *principia* de Gholaia, plusieurs pièces étaient dotées de banquettes : les *scholae* 5 et 6, mais aussi les pièces 3, 11, 17, 18, 20. La pièce 17 est munie de deux banquettes contre ses murs ouest et sud mais seule celle de l'ouest permet de s'asseoir. La banquette au sud était plus haute, plus large et pourvue d'un socle.

La salle n°11 est dotée, en son centre, d'une structure en pierre maçonnée recouverte d'un enduit et surmontée d'un double appentis. Elle est flanquée de deux banquettes, mesurant chacune 0,44 m du sol à l'assise et pourvues d'un dossier haut de 0,36 m[743]. Sur les banquettes et sur les murs, on trouve de nombreux graffiti en point dur qui suggèrent que les occupants disposaient de *styli*. Le mur du fond était, en outre, percé d'une niche située approximativement à 0,50 m du sol, mesurant 0,90 m de large, 0,20-0,28 m de profondeur et 0,32 m de haut[744].

A Gholaia, un total de 126 ostraca ont été découverts dans les *principia* du camp. Ce sont des documents militaires officiels : rapports journaliers, comptes-rendus, correspondance datant, pour la majorité, des derniers mois de la présence de la garnison. Les ostraca étaient concentrés en deux points : dans l'angle sud-est, donc à l'angle du portique antérieur et de l'aile gauche (28 ostraca) et à l'extérieur des *principia*, contre le mur sud du tribunal (88 ostraca). Les autres furent découverts dans la cave de la chapelle aux enseignes, dans le collatéral de l'aile nord et dans l'aile sud.

## VI. Chronologie et phasage

Une vexillation de la 3ème légion Auguste arrive à Gholaia le 24 janvier 201. Les premières inscriptions datent de cette même année. Les édifices principaux qui constituaient le camp, quartier général compris, ont certainement été terminés dans l'année. Les fouilleurs n'ont pas noté de grands remaniements. On constate que le passage qui existait à l'origine entre les pièces n°2 et n°3 a été bouché. Le mur nord de la salle 2 a été perçé d'un nouveau passage vers le corridor. L'autre pièce, isolée de l'ensemble, a été ultérieurement transformée en cuisine.

[743] REBUFFAT, R., 1975, p. 189-242.
[744] REBUFFAT, R., 1975, p. 204.

Neuf ostraca sont datés : un de 253, un de 254, sept de 259 ap. J.-C. Ce sont les derniers documents datés de Gholaia, sans forcément être les derniers documents écrits. Quoi qu'il en soit, ils étaient encore récents lorsque la forteresse a été abandonnée par les armées romaines.

## VII. Interprétation(s) proposée(s) par les chercheurs

R. Rebuffat, qui a fouillé les *principia*, a accordé à la salle 11 le nom de « *scriptorium* ». Selon lui, des bureaux pouvaient avoir été installés dans la rangée de pièces au sud, plus particulièrement dans la pièce 17 munie de banquettes. Cette hypothèse est suivie par Maurice Lenoir qui insiste toutefois sur l'accessibilité de l'angle du collatéral gauche.

## VIII. Bibliographie


• REBUFFAT, R., 1969-1970, *Bu Njem 1970*, dans *Libya Antiqua, 6-7*, p. 107-158.

• REBUFFAT, R., 1973, *L'arrivée des Romains à Bu Njem*. *Notes et documents V*, dans *Lybia antiqua*, 9-10, p. 121-134.

• REBUFFAT, R., 1975, *Bu Njem 1971*, dans *Libya Antiqua*, 11-12, p. 189-242.

• MARICHAL, R., 1979, *Les ostraca de Bu Njem*, dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 123, p. 438-440.

• MARICHAL, R., 1992, *Les ostraca de Bu Njem*, dans *Libya antiqua*, Suppl. VII.• LENOIR, M., 2011, *Le camp romain : Proche-Orient et Afrique du Nord*, Rome, p. 152-160.

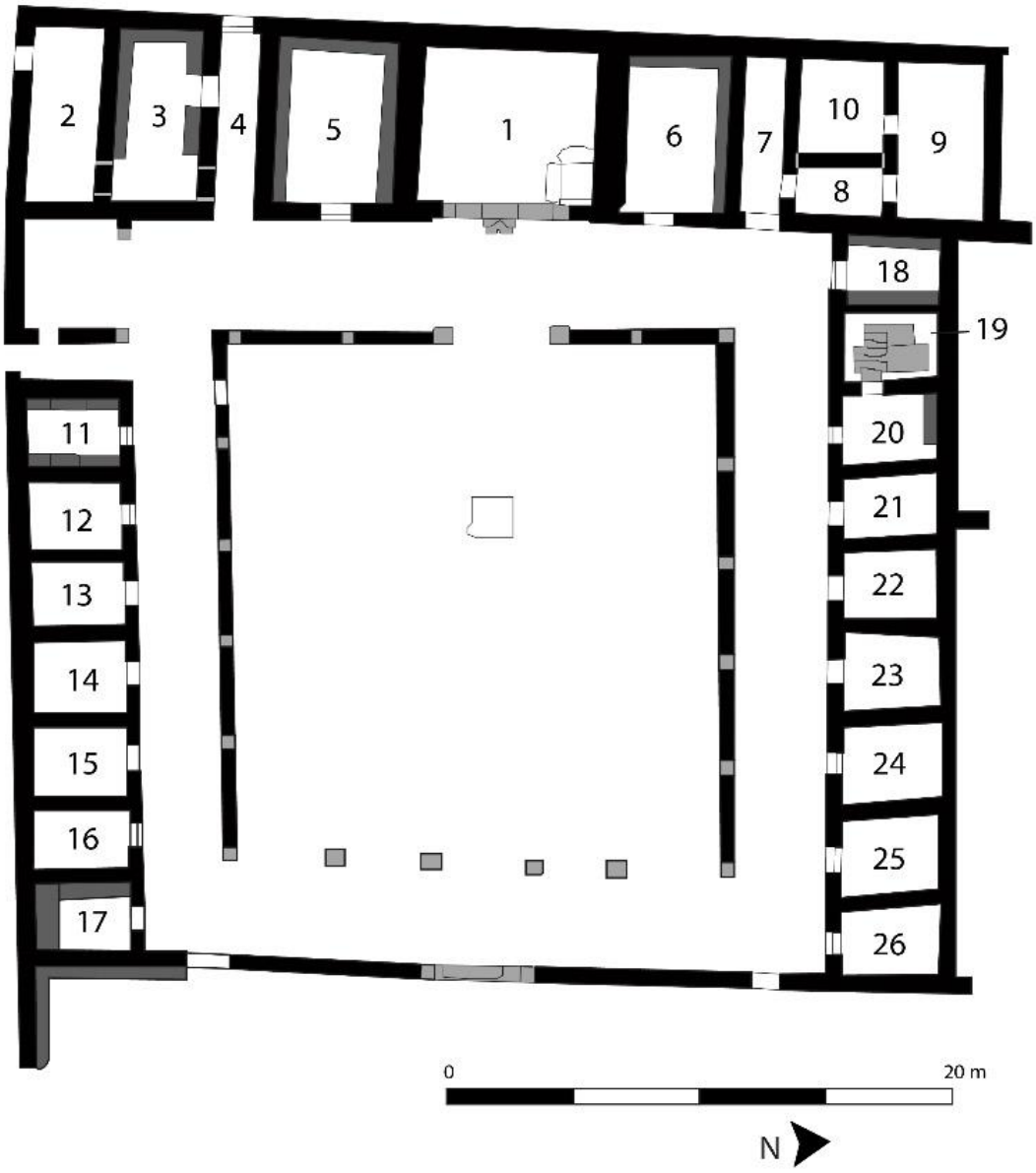


*Figure 13. 1 : Gholaia. Plan général des principia (d'après Rebuffat, R., 1975, fig. 1, redessiné par l'auteur).*

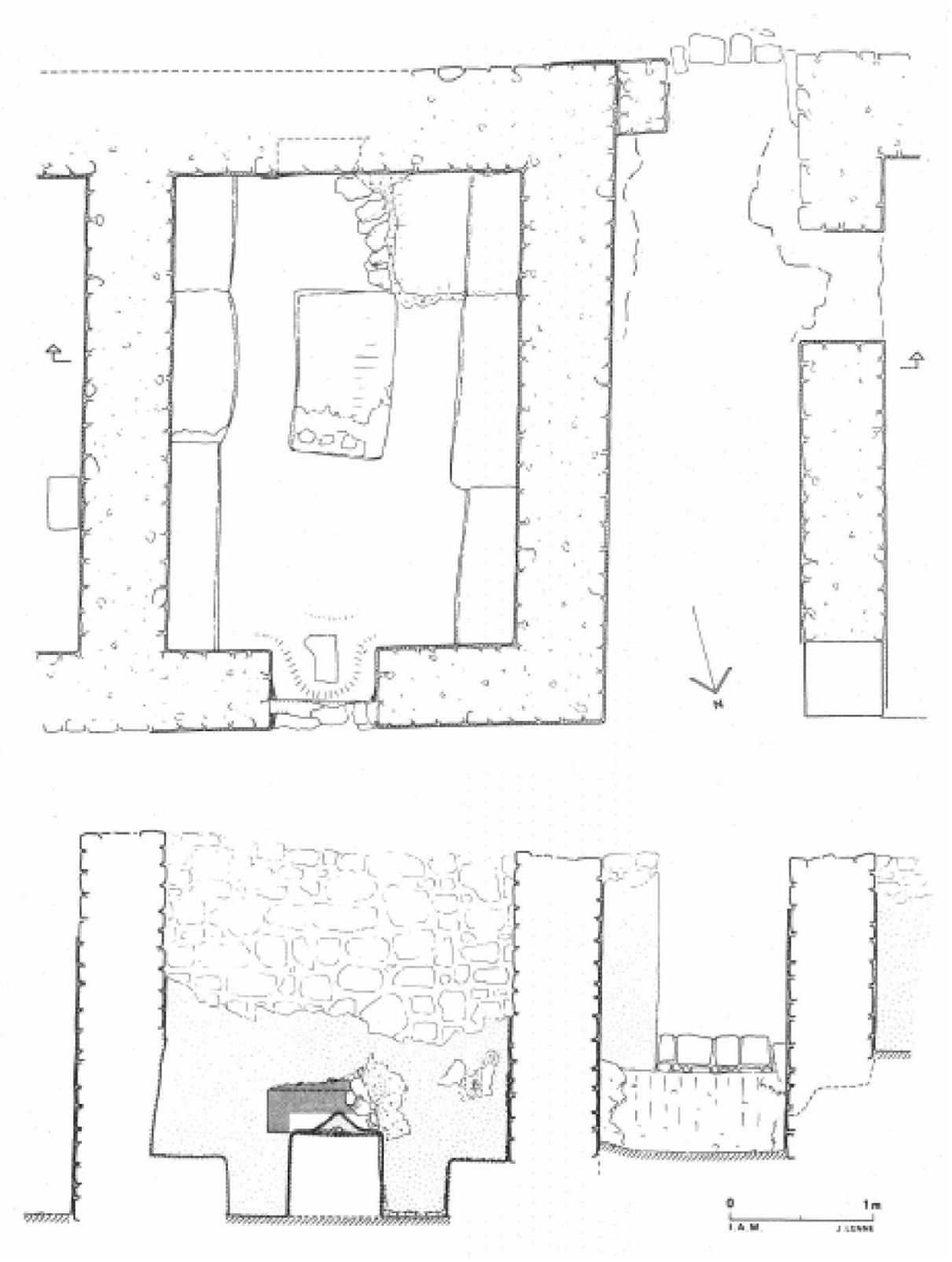


*Figure 13. 2 : Gholaia. Relevé du scriptorium (d'après REBUFFAT, R., 1975, fig.4, dessin de J. LENNE).*

# 14. SEGONTIUM (CAERNARFON, PAYS-DE-GALLES)

## I. Epigraphie

Un autel qui se trouvait certainement dans la pièce 10 des *principia* était gravée d'une inscription, érigée en l'honneur de Minerve par l'*actarius* de la *Cohors I Sunicorum*.

*Deae / Minervae / Aur(elius) Sabini / anus act(arius) / v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)*[745].

## II. Contexte topographique

Les *principia* de Segontium comportent une cour entourée de portiques sur trois côtés. Au nord, une salle transversale donne accès à cinq pièces, au centre desquelles se trouve la chapelle aux enseignes. Au cours de la phase suivante, la salle basilicale est partitionnée en trois et les deux salles réparties de chaque côté du sanctuaire, n'en forment plus qu'une seule. Derrière la salle 6 est alors construite une pièce légèrement désaxée dotée d'une abside (10).

## III. Planimétrie et accès

Il n'existe aucun corridor menant à la rétenture ou au *latus praetorii*. Il fallait obligatoirement passer par la porte principale, puis par la salle basilicale pour avoir accès au corps arrière. On pénétrait dans la salle transversale par une porte centrale depuis la cour ou par deux portes latérales depuis les portiques. Une fois la basilique partitionnée, l'accès au corps arrière se complexifie davantage. Depuis la cour, il faut ainsi passer par trois salles pour atteindre la pièce dotée d'une abside (10).

## IV. Matériaux et techniques de construction

Le sol des diverses pièces était revêtu d'un béton. L'élévation n'est conservée que sur une vingtaine de centimètres. Les murs étaient construits en appareil irrégulier. Leur épaisseur varie

[745] RIB 429.

légèrement d'un endroit à l'autre, mais ne dépasse pas les 0,80 m. Les murs de la pièce 10 étaient couverts d'un enduit peint.

## V. Mobilier, *instrumentum* et autres aménagements

La salle absidée était dotée d'un système d'hypocauste à canaux en pierre. Ces canaux étaient doublés et couverts d'ardoises. De petites cavités dans le parement montrent que des tubulures avaient été installées. Certains fragments ont d'ailleurs été découverts dans la cave du *sacellum*, parmi les débris ayant servi à la combler. Le *praefurnium* se trouvait vraisemblablement au sud-est.

## VI. Chronologie et phasage

R.E.M Wheeler a pu identifier quatre phases. La première correspond au quartier général construit en bois vers la fin du 1er siècle de notre ère. Vient ensuite une reconstruction en pierre au début du 2ème siècle, lors de laquelle l'édifice adopte le plan classique des *principi*a de Bretagne, à savoir la cour, la salle transversale et les cinq pièces du corps arrière. La troisième phase correspond aux réaménagements constatés dans la première moitié du 3ème siècle de notre ère. C'est à ce moment qu'est construite la salle 10 dotée d'une abside. Cette dernière sera rasée avant la fin du 4ème siècle de notre ère.

## VII. Interprétation(s) proposée(s) par les chercheurs

R.E.M Wheeler a pu démontrer que les débris ayant servi à combler la cave du *sacellum* provenaient de la destruction de la salle 10. Le remplissage consistait majoritairement en pierres de construction, mélangées à des fragments de tubulures et de grandes quantités d'enduit en tous points identiques. C'est au milieu de ces gravats que les fouilleurs ont découvert l'autel élevé à Minerve par l'*actarius* de la cohorte. La pièce 10 a donc été interprétée par R.E.M Wheeler comme le *tabularium*, ou du moins une partie de celui-ci.

## VIII. Bibliographie


• WHEELER, R. E. M., 1922, *The Segontium excavations 1922*, dans *Archaeologia Cambrensis*, LXXVII, p. 258-326.

• WHEELER, R. E. M., 1924, *Segontium and the Roman occupation of Wales*, Caernafon.

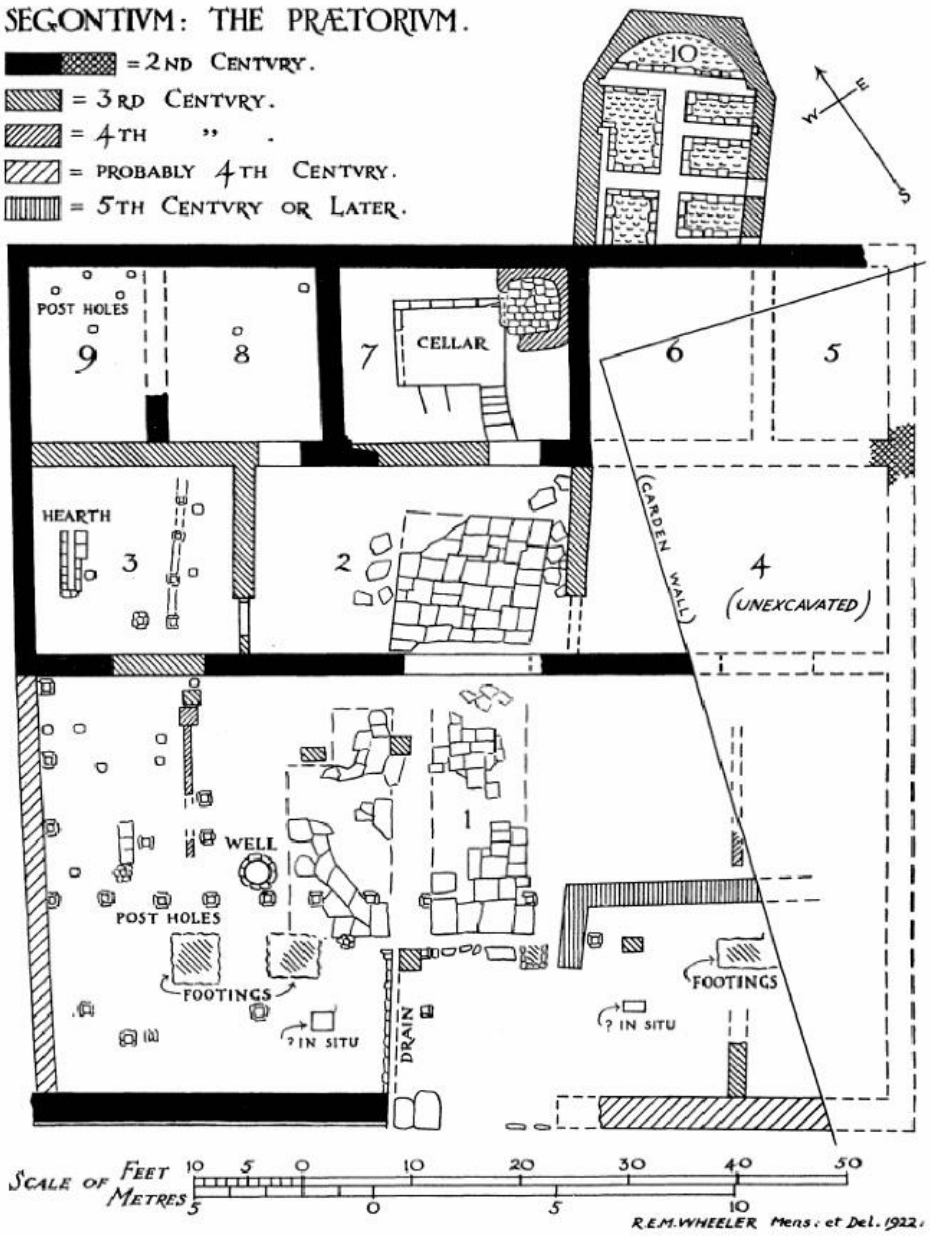


*Figure 14. 1 : Segontium. Plan général des principia (WHEELER, R.E.M., 1922, fig. 8).*

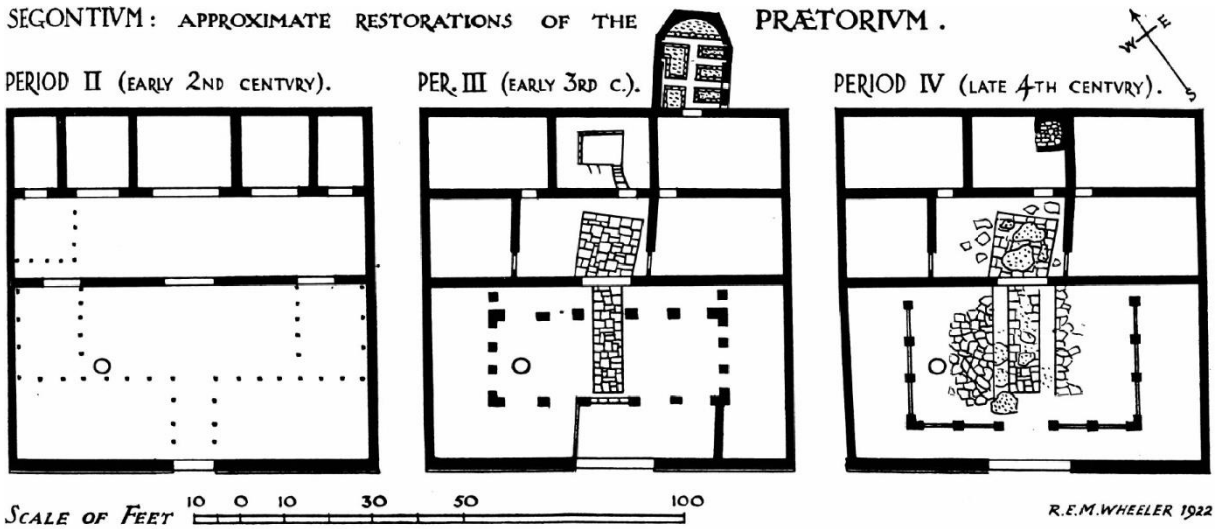


*Figure 14. 2 : Segontium. Plans des principia aux états II, III et IV (WHEELER, R. E. M., 1922, fig. 9).*

## 15. NIEDERBIEBER* (NEUWIED, ALLEMAGNE)

Figure(s) complémentaire(s) : fig. 51, 58, 75.

### I. Epigraphie

Un autel portant l'inscription suivante a été mis au jour *in situ* dans l'angle de la pièce « d ». Elle était accompagnée de fragments d'une statue de génie.

*Genio / tabulari(i) / n(umeri) B(rittonum) A(ntoninianorum) Vib(ius) / Mercuri/alis libra[r(ius)] / v(otum) s(olvit) l(ibens) l(aetus) m(erito)*[746]

### II. Situation

Le corps arrière du quartier général comprenait neuf pièces. Les espaces « b » et « b' » sont des couloirs menant à la rétenture. La salle « a » abritait le collège des *vexillarii et imaginiferii*. Une autre *schola* indéterminée peut être reconnue en « c' ». Enfin, le *tabularium* comprend les deux pièces « d » et « e », localisées dans l'angle nord-est des *principia*.

### III. Planimétrie et accessibilité

La salle principale du *tabularium* mesurait 4,30 x 7,40 m. Elle était apparemment accessible depuis la pièce adjacente à l'ouest. Dans l'angle nord-ouest, le mur formait une saillie de 0,25 m de large vers le sud, qui servait probablement de butée pour la porte. La pièce carrée et non chauffée au sud de la salle « d » mesurait 4,30 x 4,30 m de côté et formait avec cette dernière une unité structurelle et fonctionnelle. Elle était séparée des autres pièces de l'aile droite par un mur étroit d'environ 0,40 m de large, partiellement détruit.

### IV. Matériaux et techniques de construction

[746] CIL XIII, 7752.

Les murs du quartier général ont été réalisés en *opus incertum*. Toutefois, on ne peut exclure l'emploi de matériaux légers, bois et terre, notamment pour le mur qui séparait la salle principale du *tabularium* et sa petite annexe.

## V. Mobilier, *instrumentum* et autres aménagements

Les vestiges d'un hypocauste ont été découverts dans l'angle sud-ouest de la pièce « d », sur une surface de 1,80m x 1,20m. On y note la présence de pilettes et de tubulures. En revanche, on ne sait précisément où se trouvait le *praefurnium*. Visiblement, il ne pouvait être que du côté nord, sinon il aurait bloqué le passage étroit entre l'*horreum* et les *principia*.

La petite salle au sud renfermait un grand nombre d'objets métalliques en bronze et en fer. Dans ses notes manuscrites, l'archéologue Christian Friedrich Hoffman mentionne des clés, des serrures, des cadenas et de nombreuses charnières de diverses dimensions. Malheureusement, ces artéfacts n'ont reçu aucun numéro d'inventaire lors de leur découverte. Il est donc impossible de savoir précisément lesquels furent trouvés dans cette petite pièce.

## VI. Chronologie et phasage

Le quartier général a été construit durant les deux dernières décennies du 2ème siècle ap. J.-C. sous le règne de l'empereur Commode. L'occupation des premières années du fort est encore inconnue. Les plus anciennes inscriptions datées sont deux consécrations des membres du *numerus Brittonum* qui, en raison de l'*agnomen imperatoris Antoniniana*, appartiennent au règne de Caracalla ou d'Elagabal (211-222ap. J.-C.). Le *numerus Germanicianorum Exploratorum Divitiensium* est documenté de manière certaine entre les années 221 et 239 de notre ère, mais il semble qu'il n'était pas stationné à cet endroit lors de la destruction du camp vers 259 ap. J.-C.

## VII. Interprétation(s) proposée(s) par les chercheurs

Les deux pièces situées dans l'angle nord-est ont été identifiées, dès le 18ème siècle, comme le *tabularium* du *numerus Brittonum*. Selon les fouilleurs, les deux pièces d et e, formaient une unité structurelle et fonctionnelle.

## VIII. Bibliographie


• DOROW, W., 1826, *Römische Alterthümer in und um Neuwied am Rhein, mit Grundrissen, Aufrissen und Durchschnitten des daselbst ausgegrabenen Kastells, und Darstellungen der darin gefundenen Gegenstände*, Berlin.

• RITTERLING, E., 1936, *Das Kastell Nieder-Bieber*, dans *Der obergermanisch-raetische Limes des Römerreiches*, Abt. B, Bd 1, Nr. 1a, Heidelberg.

• UNRUH, F., 1992, *Kastelle am Ende. Germanen oder Römer. Überfälle auf Pfünz und Niederbieber*, dans KUHNEN, H.P. (dir.), *Gestürmt – Geräumt – Vergessen? Der Limesfall und das Ende der Römerherrschaft in Südwestdeutschland. Württembergisches Landesmuseum*, Stuttgart.

• HEISING, A., 2010, *Perspektiven der Limesforschung am Beispiel des Kastells Niederbieber*, dans HENRICH, P. (dir.), *Perspektiven der Limesforschung. 5. Kolloquium der Deutschen Limeskommission. (= Beiträge zum Welterbe Limes, 5)*, Stuttgart.

• FRIEDRICH, S., 2012, *Die Grabungen der Reichs-Limeskommission im Kastell Niederbieber*, dans *Der Limes. Nachrichtenblatt der Deutschen Limeskommission*, 2, 2012/Heft 2, p. 24–27.

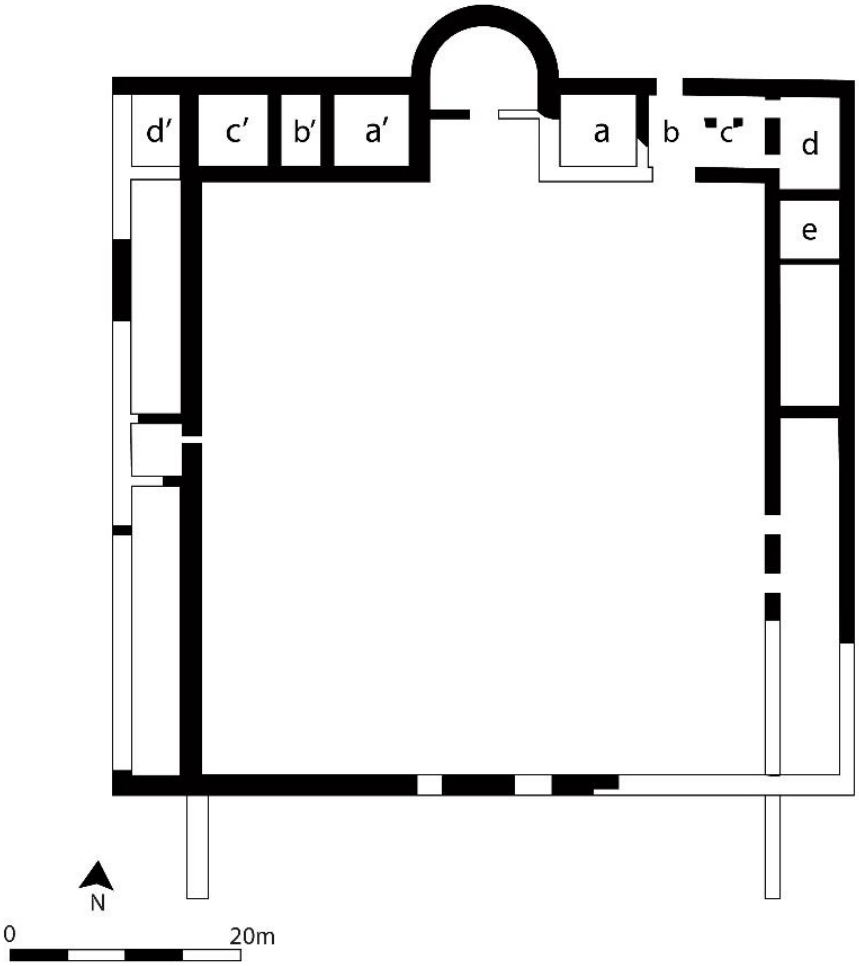


*Figure 15. 1 : Niederbieber. Plan général des principia (restitué à partir des archives de C.F. Hoffman, par l'auteur).*

# 16. NOVAE (SVICHTOV, BULGARIE)

## I. Epigraphie

Aucune inscription.

## II. Situation

Les *principia* du camp de Novae sont presque entièrement dégagés. Ils se composent d'une entrée monumentale, d'une cour et d'une salle basilicale derrière laquelle sont disposées deux rangées de salles rectangulaires de dimensions variables. La chapelle aux enseignes se trouve au centre du corps arrière, dotée de deux petites chambres fortes (Fw et Fz). Les plus grandes salles flanquent directement le sanctuaire. Les plus petites sont relayées dans les angles des collatéraux.

## III. Planimétrie et accessibilité

Le corps arrière des *principia* est accessible depuis la retenture via deux corridors. Deux autres passages sont également aménagés au nord de l'espace basilical. En d'autres termes, cette zone du quartier général est très bien desservie. Les salles qui flanquent le sanctuaire s'ouvrent sur l'espace basilical. Dans l'angle ouest, les pièces Ez1, Ez2 et Ez3 sont communicantes et pourraient être liées à l'administration du camp. Elles mesurent respectivement 3,5 x 3 m ; 3,5 x 6 m ; 3,5 x 4 m. L'accès à la salle Ez3, depuis la salle Ez1, était assuré par une volée de trois marches en pierre.

## IV. Matériaux et techniques de construction

Les salles Ez1, Ez2 et Ez3 étaient revêtues d'un sol en *cocciopesto*. Leur élévation est préservée sur une hauteur comprise entre 1 et 2,50 m. Les murs sont construits en appareil irrégulier. Ils sont visiblement plus tardifs. En effet, ils se distinguent par une épaisseur plus faible et

s'appuient contre ceux qui marquent le plan original du corps arrière. Les murs étaient couverts d'un enduit. Celui de la pièce Ez3 était apparemment rouge et blanc.

## V. Mobilier, *instrumentum* et autres aménagements

La salle Ez3 n'était pas chauffée à l'origine. Ce n'est qu'un peu après sa construction, qu'elle reçoit un système de chauffage sur pilettes et des *tubuli* dans ses murs sud, ouest et et nord. Le *praefurnium* était apparemment dans la salle qui la précèdait (Ez1). A l'intérieur de la pièce Ez3 avaient été installés deux bancs en brique de 0,40 m de profondeur.

## VI. Chronologie et phasage

Le corps arrière est le premier composant des *principia* à être construit, dès l'époque flavienne. La salle basilicale n'est pas ajoutée avant l'époque de Trajan et la grande entrée monumentale date certainement du règne de Caracalla. Le corps arrière fit l'objet de modifications constantes durant le 2ème siècle de notre ère, mais les plus importantes sont à dater de l'époque de Septime Sèvère. Les pièces situées à l'arrière du bloc original, y compris la salle Ez3, sont ajoutées à ce moment-là, ainsi que l'hypocauste sous la salle Bw.

## VII. Interprétation(s) proposée(s) par les chercheurs.

La pièce Ez3 est interprétée comme une *schola* par la présence d'un système de chauffage. Il en va de même pour la grande salle Cw dans laquelle fut, par ailleurs, découvert un autel dédié à un génie non identifié.

## VIII. Bibliographie


• SARNOWSKI, T., GACUTA, W., 1982, *Skarb brązów z zachodniego aerarium komendantury w Novae*, dans *Archeologia*, XXXIII, p. 125-143.

• SARNOWSKI, T., 1985, *Bronzefunde aus dem Stabsgebaude in Novae und Altmetalldepots in den romischen kastellen und Legionslagern*, dans *Germania*, 63/2, p. 521-540.

• SARNOWSKI, T. *et al*, 2013, *Novae. Legionary Defences and Headquarters Building*, dans *Światowit*, 52/A, p. 179-188.

• SARNOWSKI, T., KOVALEVSKAJA, L., TOMAS, A., CHOWANIEC, R., ZAKRZEWSKI, P., 2014, *Novae – Castra Legionis, 2010 – 2012 : Preliminary Report on the Excavations of the University of Warsaw Archaeological Expedition*, dans *Archeologia*, 62-63, p. 80.

• SARNOWSKI, T., 2018, *In medio castrorum legionis I Italicae at Novae. Preserved Remains, 3D Virtual Modelling and Full-size Visualization on the Original Site*, dans SOMMER, C.S., MATEŠIC´, S. (dir.), *Akten des 23. Internationalen Limeskongresses in Ingolstadt 2015, Limes XXIII Proceedings of the 23rd International Congress of Roman Frontier Studies*, Ingolstadt, p. 350-359.

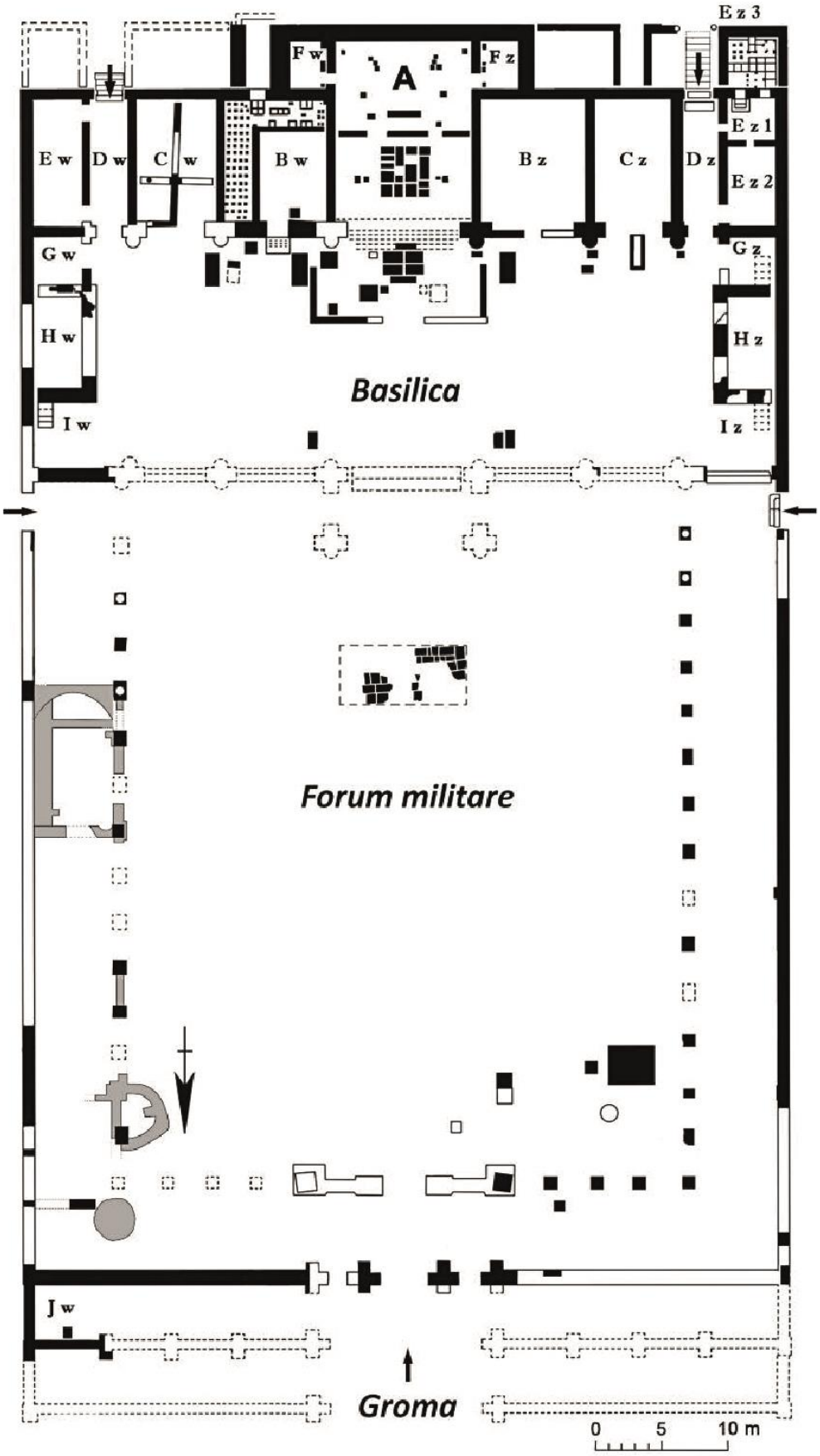


*Figure 16. 1 : Novae. Plan général des principia (SARNOWSKI, T. et al, 2013, p. 182, fig. 4).*

# 17. GEMELLAE (EL KASBAT, ALGERIE)

## I. Epigraphie

Le couloir donnant sur la rétenture et les trois pièces qu'il commande étaient couverts de graffiti : des noms propres ou encore des dates remarquables. Toutefois, leur recensement et leur publication ne furent jamais menés à leur terme.

## II. Contexte topographique

Les *principia* de Gemellae comportent une cour bordée d'un portique sur trois côtés. Celui à l'est peut être assimilé à un espace basilical car il est presque deux fois plus large que les autres. Au nord et au sud s'ouvrent une série de pièces de mêmes dimensions, respectivement dix et six. Le corps arrière comporte sept pièces : la chapelle aux enseignes au centre, flanquée de deux pièces à abside où furent découverts un autel à Mars et Pégase, ainsi qu'un cadran solaire placé sur une dédicace à Antonin le Pieux. De chaque côté, se trouvent deux petites salles rectangulaires en enfilade donnant sur les couloirs de sortie. Enfin une pièce carrée au sud-ouest complétait l'ensemble.

## III. Planimétrie et accès

Le corps arrière est accessible par trois corridors, deux donnant sur la rétenture et un sur le *latus praetorii* gauche. L'angle du collatéral gauche est donc le mieux desservi. Deux pièces, qui auraient pu servir de bureaux, s'ouvrent sur le couloir de sortie à cet endroit. Celle à l'ouest mesure 4 x 4,50 m et la seconde 2 x 4,50 m.

## IV. Matériaux et techniques de construction

Les *principia* sont construits en maçonnerie de moellons calcaires débités en forme de briques, mais il faut noter la présence de harpes verticales dans les murs et l'emploi de la pierre de taille pour les pierres d'angle, les seuils et les linteaux des portes. Toutes les pièces étaient voûtées.

## V. Mobilier, *instrumentum* et autres aménagements

La pièce n°2 est dotée d'une banquette de 2,50 x 0,30 m, placée contre son mur nord. La pièce n°3, en revanche, en comptait deux. La plus petite se trouvait au sud et mesurait 2,50 m x 0,40 m, tandis qu'une seconde plus massive, au nord avait des dimensions de 3 x 0,60 m.

## VI. Chronologie et phasage

Le camp de Gemellae a été construit entre 126 et 132 par la 3ème légion Auguste. Les fouilleurs n'ont pas distingué de phases particulières. Le camp était, en tout cas, toujours en activité au 5ème siècle de notre ère.

## VII. Interprétation(s) proposée(s) par les chercheurs

J. Baradez considère que les pièces qui donnent sur les couloirs de sortie étaient des *scholae*, mais il n'apporte aucun argument pour justifier cette identification.

## VIII. Bibliographie


• BARADEZ, J., 1949, *Gemellae. Un camp d'Hadrien et une ville des confins sahariens aujourd'hui ensevelis sous les sables*, dans *Revue africaine*, 93, p. 5-24.

• LESCHI, L., 1949, *Découvertes épigraphiques dans le camp de Gemellae (El Kasbat, Algérie)*, dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 93/3, p. 220-226.

• TROUSSET, P., 1978, *Le camp de Gemellae sur le limes de Numidie d'après les fouilles du Colonel Baradez (1947-1950)*, dans *Akten des XI. Internationalen Limeskongresses (Székesfehervàr, 1976)*, Budapest, p. 559-576.

• LENOIR, M., 2011, *Le camp romain : Proche-Orient et Afrique du Nord*, Rome, p. 212-216.

• GUÉDON, S., 2018, *La frontière romaine de l'Africa sous le Haut-Empire*, Madrid.

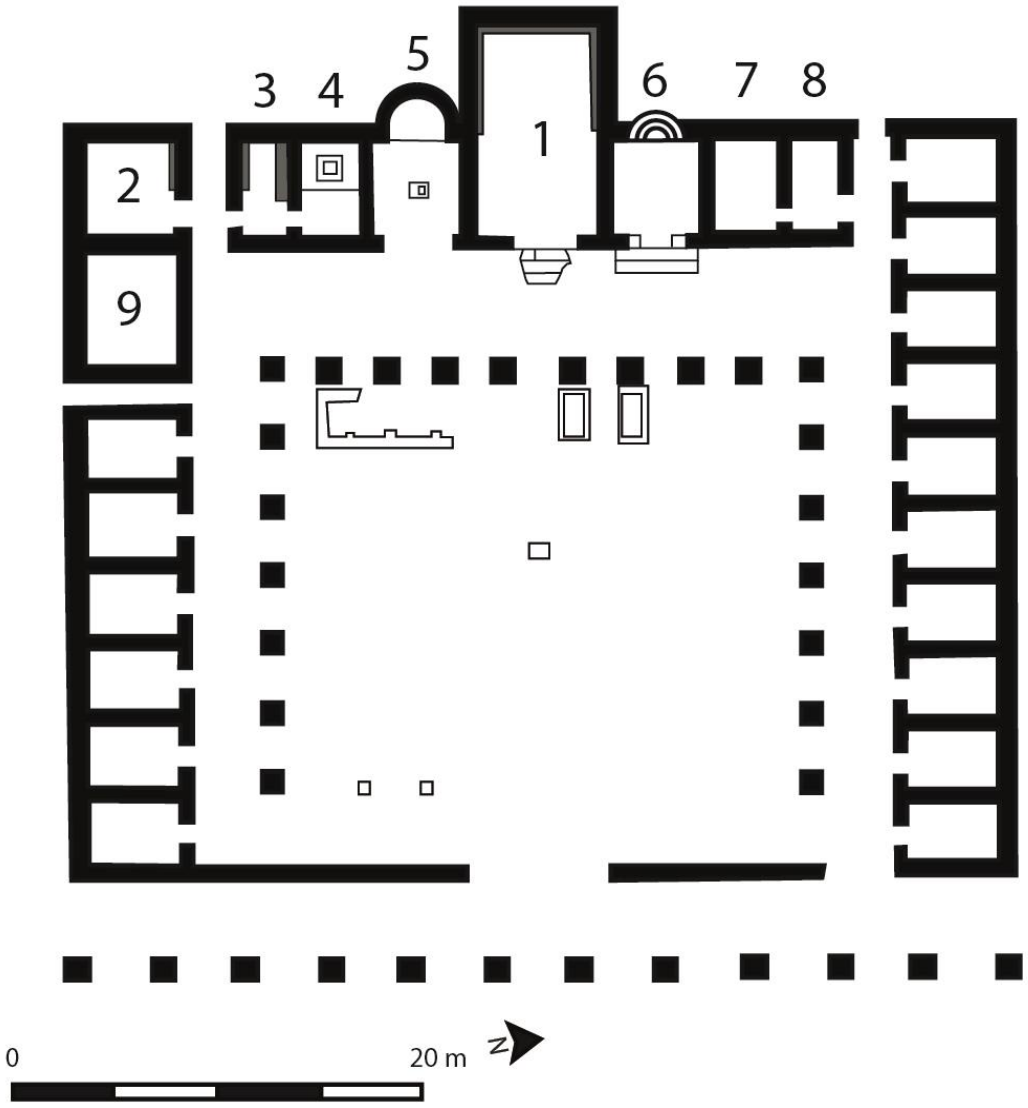


*Figure 17. 1 : Gemellae. Plan général des principia (d'après* TROUSSET, *P., 1978, fig. 2, redessiné par l'auteur).*

# 18. LAMBAESIS* (TAZOULT, ALGERIE)

## I. Epigraphie

Plusieurs inscriptions relatives aux *tabularia* de la 3ème légion Auguste ont été découvertes à Lambèse. La seule *in situ* est celle du *tabularium legionis*.

*Tabularium legionis cum imaginibus / domus divinae ex largissimis stipen/dis et liberalitatibus quae in eos / conferunt fecerunt / L. Aemilius Cattianus cornicular(ius) et / T. Flavius Surus actarius item librar(i) / et exacti leg(ionis) III Aug(ustae) p(iae) v(indicis) q(uorum) n(omina) subiecta sunt / [ob q]uam sollemnitatem decretum est ut si qui in locum corniculari legionis vel actari missi emeriti substitutus / fuerit det ei in cuius locum substitutus est anulari nomine X 4 item si qui in locum cuiusque / librari substitutus fuerit det scamnari nomine collegis X 4 et si qui ex eodem / collegio honesta{m} missione{m} missus fuerit accipiat a collegis anulari / nomine X DCCC item si qui ex collegis profecerit accipiat X D* [747]

Un fragment d'autel, portant la mention « *Victo/ria* », a été mis au jour dans la pièce n°6[748].

## II. Contexte topographique

Les *principia* du camp sont organisés autour d'une cour à deux niveaux. Elle est entourée de portiques sur trois côtés, à l'est, à l'ouest et au nord. Le niveau supérieur comprend une salle basilicale disposée transversalement par rapport à l'axe du bâtiment. Au centre du corps arrière se trouve la chapelle aux enseignes. De chaque côté, sont disposées deux pièces rectangulaires dont trois sont dotées d'une abside. Un couloir donnant sur un escalier extérieur sépare ces pièces de deux ensembles occupant les angles sud-ouest et sud-est du bâtiment et flanquant la basilique. Le *tabularium legionis* a été identifié dans l'angle sud-est. L'angle sud-ouest, qui aurait pu abriter le *tabularium principis*, est complètement détruit**.**

[747] AE 1898, 108-109 = ILS 9100.
[748] BESNIER, M., 1898, p. 457, n°3.

## III. Planimétrie et accès

La salle principale (5), dans laquelle fut découverte la dédicace, était accessible depuis un couloir débouchant sur la rétenture. Elle donnait accès à cinq locaux supplémentaires, répartis en deux unités distinctes. Les passages mettant les pièces en communication mesuraient 1 m de large et ils étaient disposés dans les angles, favorisant ainsi une circulation directe, tout en libérant un maximum d'espace dans chacune d'elles. Au besoin, les passages pouvaient être fermés par une porte, comme en témoignent les seuils à feuillure toujours en place.

## IV. Matériaux et techniques de construction

L'élévation des murs n'est préservée que sur une vingtaine de centimètres. Ils étaient construits en *opus vittatum* de moellons calcaires, liés au mortier. Leur épaisseur est comprise entre 0,50 et 0,80 m. A certains endroits, les angles des murs sont renforcés par des blocs de calcaire en grand appareil. Deux bases de colonnes mises au jour *in situ* se trouvent au centre de la pièce n°5.

Les salles 5, 6 et 8 mesuraient respectivement 8 x 10 m ; 5,40 x 3,80 m et 5,50 x 8,90 m.
La salle intermédiaire entre la 8 et la 5 mesurait 3 x 3,80 m.
Les salles accessibles par la pièce 6 mesuraient 3 x 3,80 m et 5,50 x 3,80 m.

La surface fonctionnelle de l'ensemble équivalait à 192 m².

## V. Mobilier, *instrumentum* et autres aménagements

Seule la découverte de fragments de lampes à huile et quelques monnaies est signalée par les archéologues. Du reste, il n'y a dans ces pièces aucun aménagement particulier, excepté dans la n°8 où on remarque la présence d'une petite fondation de 0,50 x 0,60 m, peut-être destinée à une base de statue.

## VI. Chronologie et phasage

L'inscription considérée comme la plus ancienne est une base qui se trouvait dans la basilique des *principia*[749]. Elle est datée de l'année 129 ap. J.-C. Cela signifie qu'à cette date ils étaient déjà achevés. Selon la chronologie proposée par Maurice Lenoir, la construction a pu commencer au plus tard en 112/113. Le camp reste le quartier général de la 3ème légion Auguste pendant toute sa période d'activité. Les travaux de Fr. Rakob et S. Storz montrent que des transformations ont eu lieu à l'époque sévérienne dans les principia, mais il est difficile d'en précise l'ampleur. Les absides de la chapelle aux enseignes et des trois scholae latérales sont construites au plus tard sous Alexandre Sévère. Les dernières traces d'intervention sont datées de Maximien Auguste et de Constance César (293-305).

## VII. Interprétation(s) proposée(s) par les chercheurs

L'inscription découverte *in situ* a permis aux archéologues d'identifier la salle n°5 comme le *tabularium legionis*. Par symétrie, ils ont voulu restituer le *tabularium principis* dans la salle V, située dans l'angle du collatéral droit. Toutefois, cette zone est presque entièrement détruite et on perçoit difficilement l'ordonnance des diverses pièces qui la composaient.

## VIII. Bibliographie


• CAGNAT, R., 1898, *Fouilles de M. Besnier à Lambèse*, dans *Compte rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 42, p. 383-387.

• CAGNAT, R., 1909, *Les deux camps de la légion IIIe Auguste à Lambèse d'après les fouilles récentes*, dans *Mémoires de l'Institut national de France*, 38/1, p. 219-277.

• BESNIER, M., 1898, *Inscriptions et monuments de Lambèse et des environs*, dans *Mélanges de l'Ecole Française de Rome – Antiquité*, 18, p. 451-489.

• BESNIER, M., 1899, *Les scholae de sous-officiers dans le camp romain de Lambèse*, dans *Mélanges de l'Ecole Française de Rome – Antiquité*, 19, p. 199-258.

• PHILONENKO, M., 1928, *Le collège des 'officiates tabularii legionis' dans le camp de Lambèse*, dans *Revue africaine*, LXIX, p. 429-435.


[749] CIL, 2553 = 18043.

• RAKOB, F., STORZ, S., 1974, *Die Principia der römischen Legionslagers in Lambaesis. Vorberichtüber Bauaufnahme und Grabungen*, dans *Mitteilungen des Archäeologischen Institut*, 81, p. 253–280.
• LENOIR, M., 2011, *Le camp romain : Proche-Orient et Afrique du Nord*, Rome, p. 187-196.

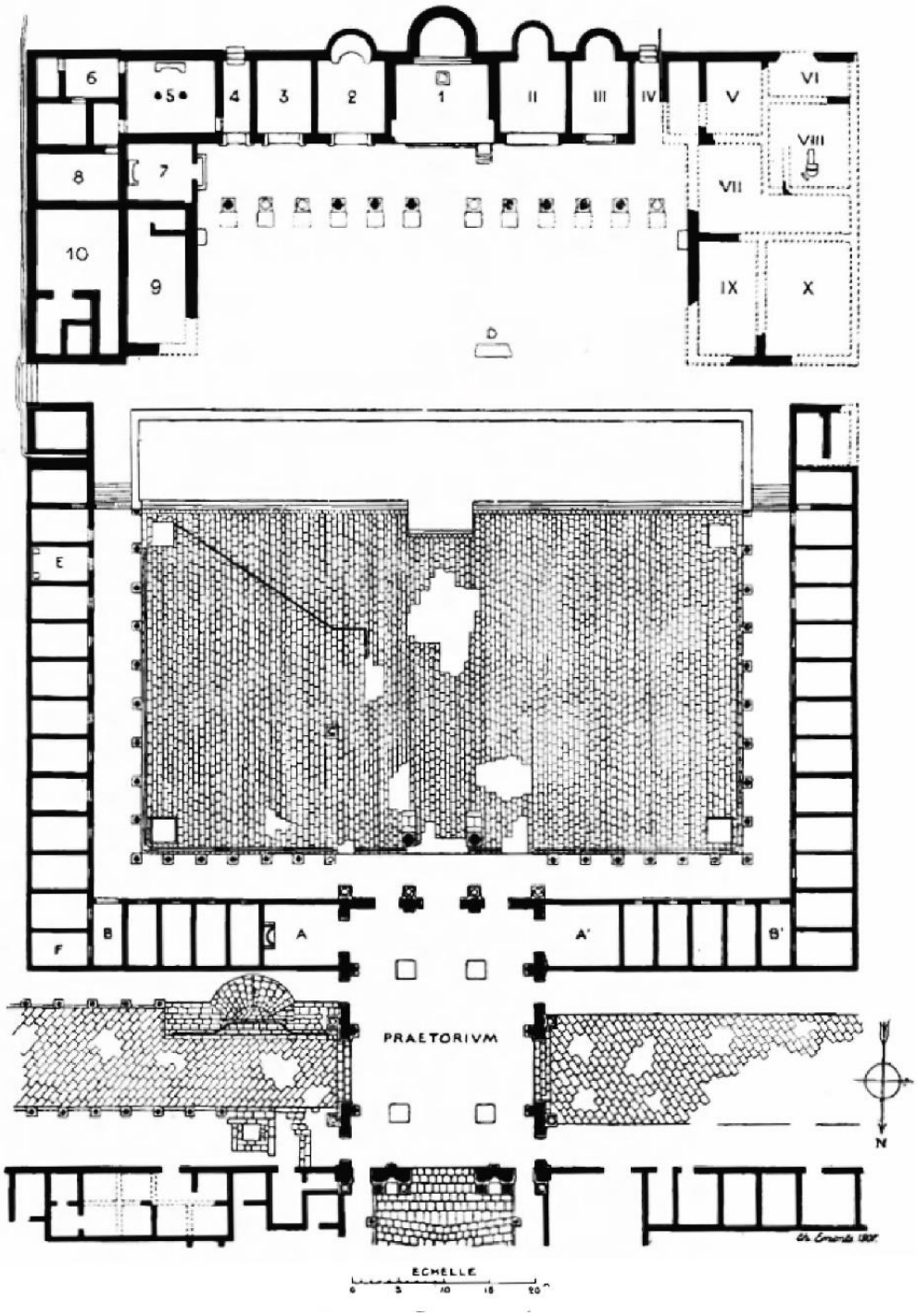


*Figure.18. 1 : Lambèse. Plan d'ensemble des principia (CAGNAT, R., 1909, p. 233, fig. 2).*

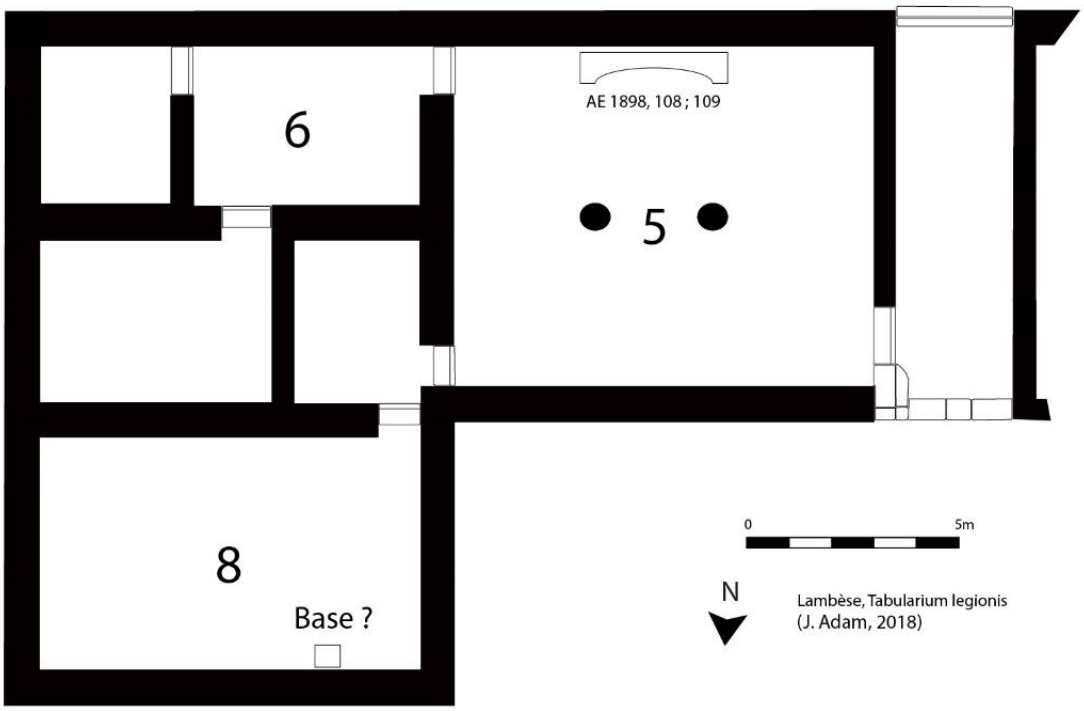


*Figure 18. 2 : Lambèse. Principia. Plan du tabularium legionis à l'angle sud-est (Plan de l'auteur).*

*Figure 18. 3 : Lambèse. Principia. Vestiges de la salle 5 du tabularium legionis. Vue depuis le corridor à l'ouest (photographie de l'auteur, 2018).*

# 19. ALA (AALEN, ALLEMAGNE)

## I. Epigraphie

Aucune inscription.

## II. Contexte topographique

Les *principia* d'Aalen se composent d'une cour centrale entourée par un portique sur trois côtés. Au nord, le quartier général était précédé d'un vaste vestibule, tandis qu'au sud se trouvait le corps arrière. Au plus fort de son développement, ce dernier comprenait neuf pièces. La chapelle aux enseignes est au centre, renforcée par de puissants contreforts et établie sur un cave (9). Elle est flanquée de chaque côté par huit salles de dimensions variables, dont trois sont chauffées.

## III. Planimétrie et accessibilité

Le corps arrière est desservi par trois couloirs. Deux d'entre eux donnent sur la rétenture et un troisième sur le *latus praetorii* droit. L'angle du collatéral droit est donc le mieux desservi. Les accès aux pièces ne peuvent être déterminés du fait du peu d'élévation conservée. Les deux salles chauffées situées aux extrémités des collatéraux, les n°4 et 13, mesurent respectivement 4,50 x 7,50 m et 6 x 7,50 m.

## IV. Matériaux et techniques de construction

Le corps arrière des *principia* d'Aalen est construit en pierre. L'élévation n'est conservée que sur quelques assises au-dessus du niveau de circulation. Les murs sont réalisés en *opus vittatum* et sont épais d'environ 0,80 m.

## V. Mobilier, *instrumentum* et autres aménagements

La salle n°8 est dotée d'un chauffage sur pilettes qui occupe toute sa surface. Les autres voient se succéder deux systèmes différents, d'abord des pilettes et ensuite un seul canal en forme de « L ». Les *praefurnia* des pièces 4 et 8 donnent sur l'extérieur. En revanche, celui destiné à chauffer le local 13 a été installé dans la salle adjacente (14).

## VI. Chronologie et phasage

L'inscription de l'empereur Marc-Aurèle et de son co-régent Lucius Verus permet de placer l'achèvement des *principia* en 164 de notre ère. Dès la fin du 2ème siècle, on constate une première phase de réaménagement durant laquelle sont ajoutées la pièce n°4, dotée d'un hypocauste sur pilettes, ainsi qu'une salle de service (14) permettant de chauffer celle qui lui est adjacente (13). C'est sans doute à la même époque que les pièces 5 et 6 qui, à l'origine, n'en formaient qu'une seule, seront séparées. Durant une seconde phase, datée de la 1ère moitié du 3ème siècle, les pilettes sont remplacées par un canal en forme de « L » qui, dès lors, n'occupera plus la totalité de l'espace sous le niveau de circulation. Un denier de l'époque de l'empereur Aemilianus, datable de sa première année de règne en 253 et frappé à Antioche, constitue le dernier témoin d'occupation.

## VII. Interprétation(s) proposée(s) par les chercheurs

Les archéologues proposent d'interpréter les pièces chauffées situées à l'extrémité des collatéraux comme des *scholae* ou des bureaux destinés à l'administration de l'unité. On signalera que la tête d'une statuette du *genius alae* provient peut-être de la salle chauffée adjacente au *sacellum*.

## VIII. Bibliographie


• PLANCK, D., 1980, *Neue Ausgrabungen im Kastell Aalen. Vorbericht über die Grabung 1978 und 1979*, dans *Aalener Jahrbuch*, p. 26-43.

• PLANCK, D., 1982, *Die Principia im Kastell Aalen. Vorbericht über die Grabung 1980 und 1981*, dans *Aalener Jahrbuch*, p. 13-40.

• PLANCK, D., 1984, *Das Fahnenheiligtum im Kastell Aalen. Vorbericht über die Grabungen 1982 und 1983*, dans *Aalener Jahrbuch*, p. 13-40.

• PLANCK, D., 1988, *Das Kastell der Ala II Flavia in Aalen*, dans *Aalener Jahrbuch*, p. 66-83.

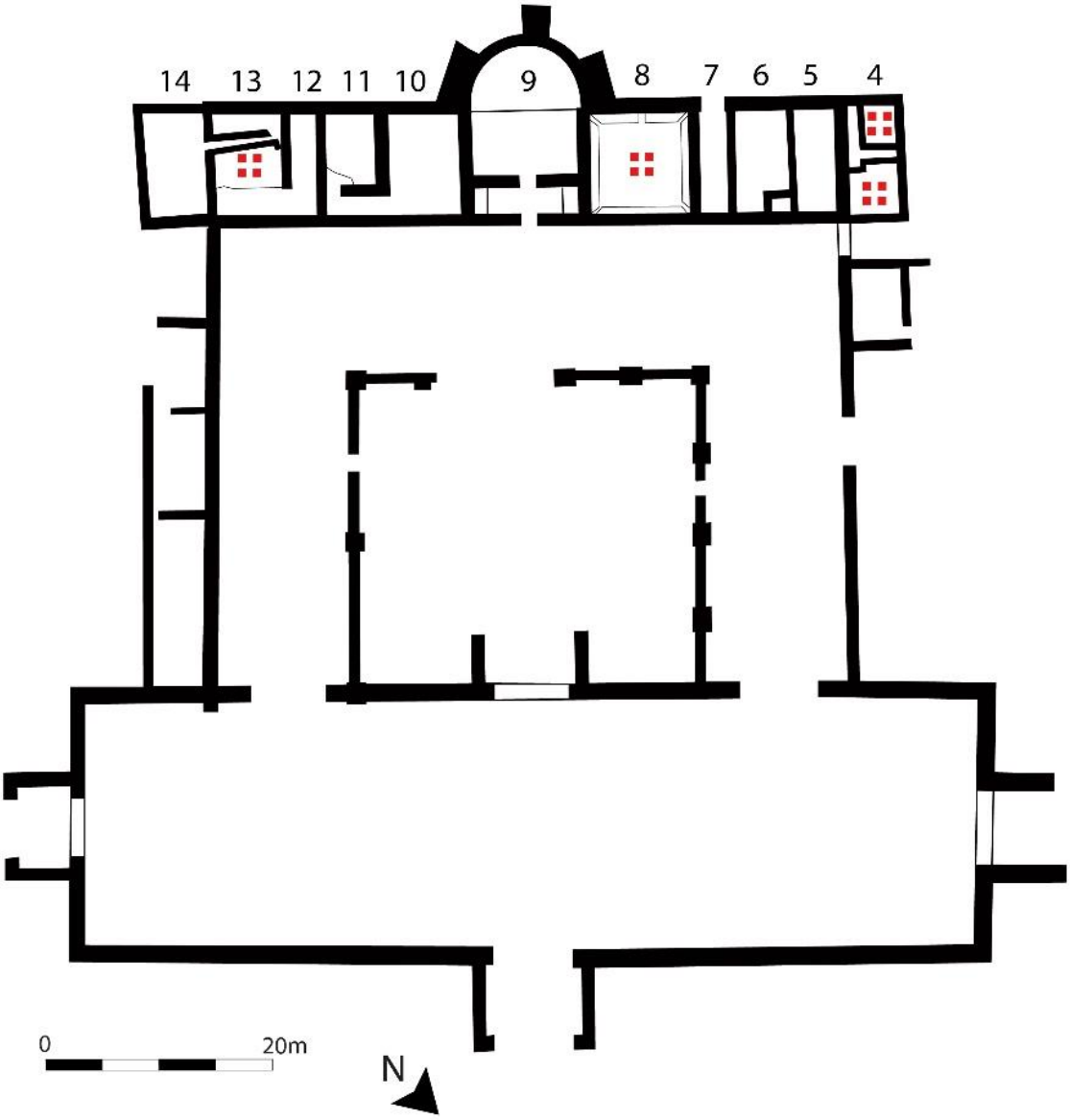


*Figure 19. 1 : Aalen. Plan général des principia (d'après PLANCK, D., 1988, p. 69, fig. 29, redessiné par l'auteur).*

*Figure 19. 2 : Aalen. Principia. Salle 13. Canal chauffé surimposé à un hypocauste sur pilettes. Vue du sud (PLANCK, D., 1988, fig. 30).*

# 20. DURA (DURA-EUROPOS, SYRIE)

Figure(s) complémentaire(s) : fig. 52.

A. Le temple d'Azzanathkona

## I. Epigraphie

Dans les salles W12 et W14 ont été mis au jour de nombreux graffiti et quelques inscriptions : des noms propres de soldats, de divers corps de troupes, ou encore des invocations à des divinités. Sur le mur est de la pièce W12, une dédicace à *Jupiter Optimus Maximus Conservator* et aux autres dieux immortels a été peinte par l'*actuarius* de la *Cohors II Vlpia*.

*I(ovi) o(ptimo) m(aximo)/ Conservatori [cete]- / risque dis inmor[tali]- / bus pro salutem et vic- / tori(a) d(omini) n(ostri) Imp(eratoris) L(ucii) Sep(timi) Severi / [P] ert(inacis) Aug(usti) II [[D(ecimi) Cl(odii) Alb(ini) [Caes(aris)] II]]/ [Min] ervae sanct(ae) sacrum feci[t]/ [. . .]eus Mocimi actuar(ius) n(umeri) per Tre [b]- / ium Maximum trib(unum) coh(ortis) II Ulp(iae) eq(uitatae)/ [vo]tum solvit libens l[aetus] meruit*[750].

Dans la pièce W14, deux alphabets latins avaient été finement tracés sur l'enduit. Les murs nord et ouest de cette même salle étaient, selon les archéologues, littéralement couverts de taches d'encre comme si des calames ou des doigts avaient été essuyés.

## II. Contexte topographique

Le temple d'*Azzanathkona* est situé dans la partie nord du bloc E7, où il jouxte l'enceinte de Dura Europos. Durant l'occupation romaine, les pièces de l'angle nord-ouest étaient occupées par les bureaux de la garnison (W12-W13-W14). Elles ont été séparées du reste du sanctuaire par un mur d'orientation nord-sud et sont donc accessibles depuis l'extérieur par un large vestibule (W16).

[750] BAUR, P., ROSTOVTZEFF, M., BELLINGER, A. (eds.), 1934, p. 152-166 et p. 226-229, n°561.

## III. Planimétrie et accès

Trois pièces de formes irrégulières et accolées au rempart étaient assurément occupées par les fonctionnaires de l'unité. La salle W12 mesurait environ 5 x 4 m. A l'origine, elle communiquait avec W14 grâce à un passage aménagé au centre de son mur ouest. Celui-ci fut comblé sans que l'on puisse préciser à quel moment. Pour pénétrer dans la salle W13 de 6 x 4 m, il fallait obligatoirement passer par la pièce W14.

## IV. Matériaux et techniques de construction

L'élévation des pièces est conservée sur une hauteur supérieure à 2 m à certains endroits. La substructure des murs est réalisée à l'aide de moellons de pierres et d'agrégats mélangés à du mortier. Le reste de l'élévation est réalisé en briques crues, ce qui explique le mauvais état de conservation de certains murs. Les passages bouchés à l'époque romaine le sont généralement à l'aide de briques cuites. Ils sont donc faciles à distinguer.

## V. Mobilier, *instrumentum* et autres aménagements

De nombreux papyri lisibles furent découverts dans la pièce W13. Il s'agit des restes de 77 documents provenant des archives de la *cohors XX Palmyrenorum*. Ils ont apparemment été protégés par le rempart, qui culminait encore à 3,34 m. Dans la même pièce, on constate la présence d'une rangée de trous dans lesquels étaient probablement enfoncées des chevilles qui supportaient des rayonnages. Ces trous étaient situés à 1,53 m au-dessus du niveau de sol et s'étendaient sur un peu plus d'un mètre de chaque côté des angles. Enfin, le long des murs nord et ouest de la pièce W14, a été installée une banquette peu profonde qui fut également couverte de graffiti.

## VI. Chronologie et phasage

L'inscription la plus ancienne provient de la salle W9. Elle montre que le temple existait déjà en 13 ap. J.-C. Le sanctuaire s'est développé au cours des 1$^{er}$ et 2$^{ème}$ siècles de notre ère et la cour fut progressivement dotée de pièces. L'inscription d'Héliodorus au-dessus de la porte de la salle W12 montre qu'elle a été construite en 153 ap. J.-C. Les détails de la disposition et de la

structure suggèrent que la W14 était également construite à cette époque contre la W13 préexistante.

Aucune construction d'importance dans l'enceinte du complexe cultuel ne serait à attribuer à l'époque romaine, à laquelle on ne devrait que des aménagements et des remaniements de détail. En dehors des murs de soutènement et probablement de la construction de l'entrée W16, les salles préexistantes du complexe semblent avoir simplement été réutilisées.

## VII. Interprétation(s) proposée(s) par les chercheurs

Selon les archéologues ayant fouillé le site dans les années 1930, les deux pièces contiguës W12 et W14 constitueraient le siège de l'*officium* des scribes de l'état-major, tandis que W13 ne serait certainement pas une pièce officielle où auraient été conservées les archives, mais un débarras où l'on déposait les *papyri* usagés, mais encore plus ou moins réutilisables.

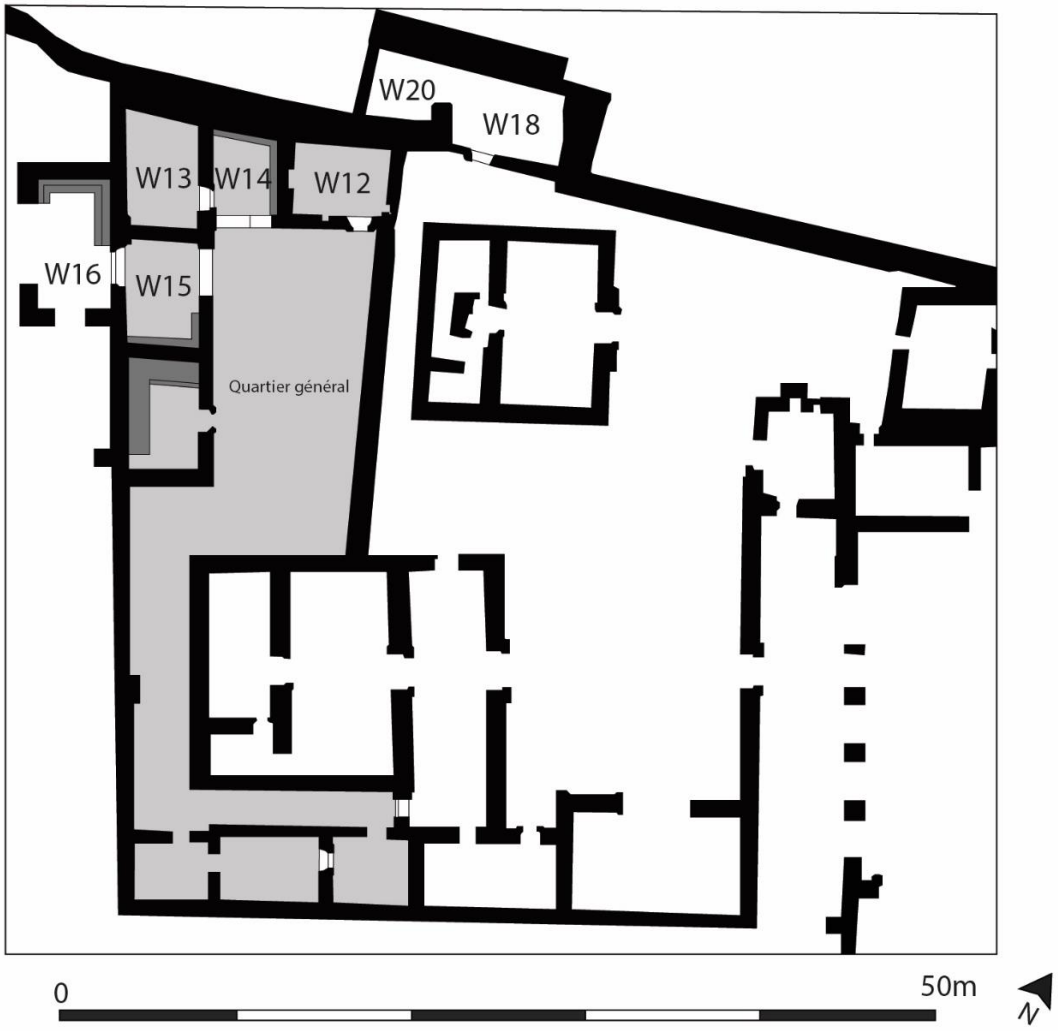


*Figure 20A. 1 : Dura-Europos. Temple d'Artémis Azzanathkona. Plan d'ensemble et quartier général de la cohorte (d'après* JAMES, *S., 2019, p. 72, fig. 5.6, redessiné par l'auteur).*

B. Les *principia* du camp

## I. Epigraphie

Une inscription peinte sur l'enduit du corridor 3, vers 222-223 ap. J-C., évoque les espoirs de promotion d'un *librarius* appelé Iulius Domninus et de quatre de ses *adiutores* issus d'un détachement de la *Legio IIII Scythica*.

*Impera[tori] / Caesari [---] / bona fortuna nobis / summo summo / S(enatui) P(opulo)q(ue) Roma[no] / S(enatus) P(opulus)Q(ue) [Romanus] / spem bonam / Iulio Domnino Lib(rario) / et Aurel[io] Antiocho / et Donnio Pasia / et Septimio Sigillano / et Aurelio Magno / adiutoribus / Leg(ionis) IIII Scy[thicae]* [751]

En outre, les graffiti découverts dans les *principia* témoignent d'une occupation légionnaire. Plusieurs unités sont ainsi mentionnées : *III Cyrenaica*, *III Gallica*, *IV Scythica* et *X Antoniniana*.

## II. Contexte topographique

Les *principia* occupent la moitié sud du block E7 et sont séparés du temple d'Azzanathkona par une simple allée. Le quartier général se compose d'une cour précédée d'un porche d'entrée, entourée de portiques sur trois côtés. Elle est bordée de deux pièces sur le côté est et par le corps arrière au nord, précédé par une grande salle transversale. Dans l'axe se trouve la chapelle aux enseignes, surélevée par rapport à celui de la basilique. De chaque côté de cette pièce centrale, deux pièces symétriques approximativement carrées doivent être assimilées à des *scholae*, entourées de banquettes maçonnées. Les deux angles nord-est et nord-ouest sont identiques : un corridor ouvrant sur l'espace basilical dessert deux pièces allongées.

## III. Planimétrie et accès

Le corridor 3 permettait d'accéder aux deux salles communicantes 8 et 9, par une ouverture d'un mètre de large. Ces trois espaces mesuraient respectivement 5,20 x 2,40 m, 4,20 x 2,60 m

[751] BAUR, P., ROSTOVTZEFF, M., BELLINGER, A. (eds.), 1934, p. 224, Nos. 560 & Pl. XXVII, I.

et 4,20 x 2 m, pour une superficie totale de près de 32 m². Ils pouvaient être fermés par des portes en bois.

## IV. Matériaux et techniques de construction

Les fondations sont réalisées à l'aide de gravats et de moellons mêlés à du mortier. L'élévation des pièces est préservée sur une hauteur d'environ 2 m. Elle est construite en briques crues jusqu'au toit. Les murs principaux sont très épais, entre 1 m et 1,20 m, alors que celui qui sépare les pièces 8 et 9 atteint péniblement 0,50 m. Le plafond est plat, composé de tiges de roseaux sur lesquelles a été appliquée de la terre crue. Le tout fut vraisemblablement enduit à plusieurs reprises.

## V. Mobilier, *instrumentum* et autres aménagements

Une banquette en terre crue a été construite le long du mur est du corridor 3. Elle mesurait 5,20 m de long et 0,40-0,50 m de profondeur.

## VI. Chronologie et phasage

Les *principia* ont été construits entre février 211 et février 212 d'après une inscription[752]. L'édifice ne possède visiblement qu'une seule phase principale, avec quelques modifications.

## VII. Interprétation(s) proposée(s) par les chercheurs

La découverte de l'inscription peinte a tout de suite orienté les chercheurs vers un bureau et un dépôt d'archives pour la vexillation de la *Legio IIII Scythica*.

## VIII. Bibliographie

• GILLIAM, J.F, WELLES, C.B., FINK, R.O, 1959, *The excavations at Dura Europos. Final Report V. Part I : The Parchments and Papyri*, New Haven.
• DIRVEN, L., 1999, *The Palmyrenes of Dura Europos*, Leiden.

[752] BAUR, P., ROSTOVTZEFF, M., BELLINGER, A. (eds.), 1934, p. 206, et 218-220, n°556.

• LENOIR, M., LICOPPE, C., 2004, *Les principia du camp romain de Doura-Europos*, dans LERICHE, P., GELIN, M., DANDRAU, A. (eds), *Doura-Europos : Etudes V 1994-1997*, p. 57-64.
• LENOIR, M., 2011, *Le camp romain : Proche-Orient et Afrique du Nord*, Rome, p. 48-62.
• REEVES, M.B., 2004, *The Feriale Duranum, Roman Military Religion, and Dura-Europos : A Reassessment*, Buffalo.
• AUSTIN, J., 2010, *Writers and writing in the roman army at Dura-Europos*, 2010, Birmingham.
• LENOIR, M., 2011, *Le camp romain : Proche-Orient et Afrique du Nord*, Rome, p. 43-68.
• AUSTIN, J., 2016, *Thoughts on Two Latin Dipinti*, dans KAIZER, T. (ed.), *Religion, Society, and Culture at Dura-Europos*, Cambridge, p. 165-176.
• JAMES, S., 2019, *The Roman military Base at Dura-Europos, Syria : An archaeological visualisation*, Oxford.

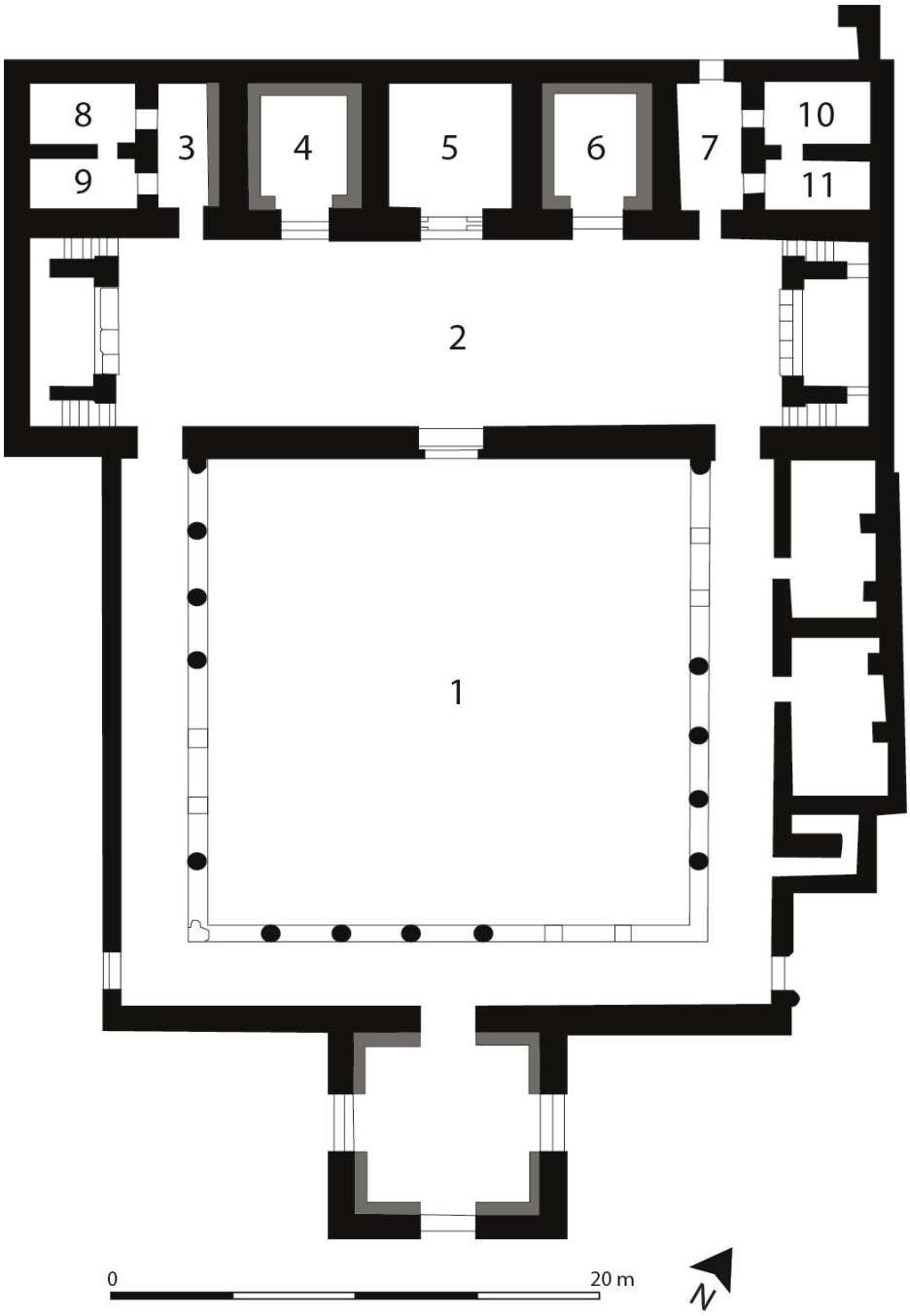


*Figure 20B. 1 : Dura-Europos. Principia. Plan d'ensemble (d'après James, S., 2019, p. 79, fig. 5.12, redessiné par l'auteur).*

# DOSSIER EPIGRAPHIQUE

Ce dossier épigraphique non exhaustif vise à mettre à la disposition du lecteur quarante-neuf inscriptions qui présentent un intérêt particulier pour l'étude des fonctions et de la matérialité du *tabularium*.

Ce sont d'abord les dédicaces de construction et de restauration qui, même si elles ne sont pas toujours mises au jour *in situ*, confirment toutefois l'existence d'un édifice nommé *tabularium* au sein de plusieurs contextes : à Rome, mais aussi dans les cités de la péninsule italienne et des provinces, dans les camps militaires et dans les stations du *portorium*. D'autres mentions du *tabularium*, où son existence en qualité d'édifice spécifique est avérée, furent également sélectionnées. Toutes ces inscriptions livrent ponctuellement des informations sur la situation topographique de l'édifice. Par ailleurs, celles dont le contenu lacunaire ou dont les restitutions ont été jugées incertaines n'ont pas été retenues. En effet, le terme *tabularium* est parfois restitué sans argument pertinent. Dans certains cas, il ne subsiste rien du mot tandis que dans d'autres, les quelques lettres préservées ne sont pas déterminantes et ouvrent la porte à de nombreuses inteprétations[753].

Cette sélection inclut également des inscriptions en rapport avec ses fonctionnaires. Dans les cités, ils ne sont que quinze à pouvoir être mis en relation, de manière définitive, avec un éventuel *tabularium*. En effet, la présence de ces préposés suffit à postuler son existence, ou du moins celle d'un espace aux fonctions analogues. La présence simultanée de *tabularii publici* et d'un *tabularium* dans la cité de Dion autorise notamment ce rapprochement. Dans les camps, les soldats préposés aux écritures sont beaucoup trop nombreux pour envisager de tous les rassembler ici. C'est pourquoi seules les dédicaces des *cornicularii*, des *actarii*, des *librarii* et des *exacti*, découvertes *in situ* et supposant la localisation d'un *tabularium* dans la trame du camp, ont été retenues.

Enfin, ce dossier épigraphique contient les deux seuls documents en bronze qui permettent d'appuyer l'identification d'un *tabularium*, à savoir ceux de la salle n°7 de Munigua.

Certains de ces textes ne sont pas transcrits en entier ; c'est le cas des longues listes de fonctionnaires ou encore des *tabula honestae missionis* qui, mis à part leur lieu d'affichage à

[753] CILA 2-1, 11 = HEp, 4, 806 = AE 1994, 907 (Hispalis) ; CIL III, 1306a = IDR, III, 281 = AE 1960, 238 (Ampelum) ; CIL III, 6175 (Troesmis) ; WEST, A.B., 1931, N° 122 (Corinthe).

Rome, ne contiennent aucune autre information utile pour cette étude. Ne sont cités que les passages pertinents, le reste étant signalé par les signes […].

Rome mise à part, les inscriptions sont numérotées et classées d'abord par type de *tabularium* – civique, militaire, douanier - ensuite par province, enfin par ordre alphabétique des toponymes antiques, si ceux-ci sont connus. Dans le cas contraire, le nom moderne est alors utilisé. Chaque inscription est placée dans une rubrique qui comprend sa référence dans les principaux *corpora*, la transcription du texte, la traduction, la datation, ainsi que la bibliographie utile à son analyse. Les traductions sont, soit issues d'ouvrages spécialisés, mentionnés explicitement le cas échéant, soit personnelles. Dans tous les cas, le terme « *tabularium* » et les diverses dénominations utilisées pour désigner ses préposés ne sont volontairement pas traduits. Il s'agit d'un choix qui vise à éviter une traduction trop générale, qui ne rendrait pas compte de leurs fonctions exactes, analalysées dans les chapitres 2 et 3.

# I. ROME

**01. Construction d'un *tabularium***

*CIL VI, 1314 = CIL VI, 737 ; CIL VI, 31597 ; ILS 35 ; ILLRP 367.*

*Q(uintus) Lutatius Q(uinti) f(ilius) Q(uinti) [n(epos)] Catulus co(n)s(ul) / substructionem et tabularium de s(enatus) s(ententia) faciundum coeravit / [ei]demque pro[bavit].*

« Quintus Lutatius Catulus, fils de Quintus, petit-fils de Quintus, consul, a supervisé la construction de la substruction et du tabularium d'après l'avis du Sénat et l'a approuvée. »

Datation : 78 av. J.-C. (consul)

Bibliographie : MURA-SOMELLA, A., 2000, p. 17 ; TUCCI, P.-L., 2005, p. 7. ; D'ALESSIO A., 2007, p. 426, nt. 78 ; MAZZEI, P., 2009, p. 282, nt. 12 ; TUCCI, P.-L., 2014, p. 46-50.

**02. Mention d'un *tabularium publicum* (*tabula honestae missionis*)**

*AE 1993, 1788 ; RMD 139.*

*[...] descriptum et recognitum ex tabula / aenea quae fixa est Romae in Capi/tolio in latere dextro tabulari / publici [...].*

« […] copiée et certifiée à partir de la tablette de bronze fixée à Rome sur le Capitole, sur le côté droit du tabularium public. […]. »

Datation : 22 février 85 ap. J.-C. (date)

**03. Mention d'un *tabularium publicum* (*tabula honestae missionis*)**

*AE 1927, 44 ; AE 1928, 155 ; AE 1933, 1 ; AE 1959, 90. ; CIL XVI, 35.*

*[...] descriptum et recognitum ex tabula ae/nea quae fixa est Romae in Capitolio in / latere sinistro tabulari publici [...].*

« […] copiée et certifiée à partir de la tablette de bronze fixée à Rome sur le Capitole, sur le côté gauche du tabularium public. […]. »

Datation : 85-88 ap. J.-C. (titulature)

**04. Mention d'un *tabularium publicum* (*tabula honestae missionis*)**
*AE 1939, 126 ; AE 1959, 252.*

*[…] descriptum et recognitum ex tabula ae/nea quae fixa est Romae in Capitolio in / latere sinistro tabulari publici […].*

« […] copiée et certifiée à partir de la tablette de bronze fixée à Rome sur le Capitole, sur le côté gauche du tabularium public. […]. »

Datation : 85-88 ap. J.-C. (titulature)

**05. Mention d'un *tabularium publicum* (*tabula honestae missionis*)**
*AE 1953, 74 ; IAM 2, 234.*

*[…] descriptum et recognitum ex tabula aenea / quae fixa est Romae in Capitolio in tabula/rio publico parte sinisteriore […].*

« […] copiée et certifiée à partir de la tablette de bronze fixée à Rome sur le Capitole, sur le tabularium public, partie gauche […]. »

Datation : 85-88 ap. J.-C. (titulature)

**06. Mention d'un *tabularium publicum* (*tabula honestae missionis*)**
*AE 1974, 655 ; AE 1984, 953 ; RMD 003.*

*[…] descriptum et recognitum ex tabula / aenea quae fixa est Romae in Capitolio / in latere sinistro tabulari publici […].*

« […] copiée et certifiée à partir de la tablette de bronze fixée à Rome sur le Capitole, sur le côté gauche du tabularium public. […]. »

Datation : 88 ap. J.-C.

**07. Mention d'un *tabularium publicum* (*tabula honestae missionis*)**
*AE 2003, 2061 ; RMD 329.*

*[…] descriptum et recognitum ex tabula ae/nea quae fixa est Romae in Capitolio in / latere sinistro tabulari(i) publici […].*

« […] copiée et certifiée à partir de la tablette de bronze fixée à Rome sur le Capitole, sur le côté gauche du tabularium public […]. »

Datation : 7 novembre 88 ap. J.-C. (date)

**08. Table d'Esterzili – Mention du *tabularium principis***

*CIL X, 7852 ; ILS 5947.*

*Imp. Othone Caesare Aug. cos. XV k. Apriles. / Descriptum et recognitum ex codice ansato L. Helvi Agrippae procons(ulis) quem propulit (i.e. protulit) Gn. Egnatius / Fuscus scriba quaestorius in quo scriptum fuit it* (sic id) *quod infra scriptum est tabula V c(apitibus) VIII / et VIIII et X. III Idus Mart. L. Helvius Acrippa proco(n)s(ul) caussa cognita pronuntiavit: / Cum pro utilitate publica rebus iudicatis stare conveniat et de caussa Patulcensi/um M. Iuventius Rixa, vir ornatissimus, procurator Aug(usti) saepius pronunt(i)averit fi/nes Patulcensium ita servandos esse ut in tabula ahenea a M. Metello ordinati / essent ultimoque pronuntiaverit Galillenses frequenter retractantes controver/sia(m) nec parentes decreto suo se castigare voluisse sed respectu clementiae optumi / maximique principis contentum esse edicto admonere ut quiescerent et rebus / iudicatis starent et intra k. Octobr(es) primas de praedis Patulcensium decederent vacuam/ que possessionem traderent; quodsi in contumacia perseverassent, se in auctores / seditionis severe anima adversurum; et postea Caecilius Simplex, vir clarissi/mus, ex eadem caussa aditus a Galillensibus dicentibus tabulam se ad eam rem / pertinentem ex tabulario principis adlaturos, pronuntiaverit humanum esse / dilationem probationi dari et in k. Decembres trium mensum spatium dederit in/tra quam diem, nisi forma allata esset, se eam quae in provincia esset secuturum; / ego quoque, aditus a Galillensibus excusantibus quod nondum forma allata esset, in / k. Februarias quae p(roximae) f(uerunt) spatium dederim et moram (i)llis possessoribus intellegam esse iucun/ dam: Galil(l)enses ex finibus Patulcensium Campanorum quos per vim occupaverint intra k. / Apriles primas decedant: quod si huic pronuntiationi non optemperaverint, sciant / se longae contumaciae et iam saepe denuntiata(e) animadversioni obnoxios/ futuros. In consilio fuerunt M. Iulius Romulus leg(atus) pro pr(aetore), T. Atilius Sabinus q(uaestor) / pro pr(aetore), M. Stertinius Rufus f(ilius), Sex. Aelius Modestus, P. Lucretius Clemens, M. Domitius / Vitalis, M. Lusius Fidus, M. Stertinius Rufus. Signatores Cn. Pompei Ferocis, L. Aureli / Galli, M. Blossi Nepotis, C. Cordi Felicis, L. Vigelli Crispini, C. Valeri Fausti, M. Luta/ti Sabini, L. Coccei Genialis, L. Ploti Veri, D. Veturi Felicis, L. Valeri Pepli.*

« Sous le consulat de l'empereur Othon César Auguste, le 15ème jour avant les calendes d'avril. Copié et certifié à partir du *codex ansatus* de Lucius Helvius Agrippa, proconsul, présenté par Cn Egnatius Fuscus, *scriba quaestorius*, dans lequel a été écrit, ce qui est écrit ci-dessous, tablette 5, chapitres 8, 9 et 10 : le troisième jour avant les Ides de Mars, Lucius Helvius Agrippa, proconsul, après avoir entendu l'affaire, a déclaré : étant donné que pour le bien public, il convient de s'en tenir aux jugements antérieurs et que, concernant l'affaire des Patulcenses, Marcus Iuventius Rixa, homme très honorable et procurateur impérial a, à plusieurs reprises, prononcé que les frontières des Patulcenses doivent être préservées ainsi

qu’elles ont été établies sur la tablette de bronze par Marcus Metellus, et en dernier lieu a prononcé qu'il avait voulu punir les Galillenses, qui revenaient fréquemment sur le différend et n’obéissaient pas à son décret mais que, par respect pour la clémence du prince très bon et très grand, il se contentait de les avertir, par un édit, de se tenir tranquille et de s’en tenir aux jugements antérieurs et de se retirer, endéans les calendes d’octobre, des terres des Patulcenses et de remettre le droit de possession ; et s’ils persistaient dans leur désobéissance, il sévirait contre les responsables de la rébellion ; et étant donné qu’après cela, Caecilius Simplex, clarissime, abordé pour la même affaire par les Galillenses, qui disaient qu'ils apporteraient du *tabularium principis* une tablette se rapportant à cette question, a prononcé qu’il était humain d’accorder un report de la preuve et leur a octroyé un délai de trois mois jusqu'aux calendes de décembre ; si endéans ce jour, la carte n'avait pas été produite, il suivrait celle qui se trouvait dans la province ; étant donné que moi aussi, ayant été abordé par les Galillenses qui s’excusaient de ce que la carte n’avait pas encore été apportée, j’ai octroyé un délai jusqu'aux calendes de février suivantes, et que je comprends que le délai leur agréé en tant que *possessores* ; par conséquent, que les Galilenses se retirent du territoire des *Patulcenses Campani*, qu'ils ont occupé de force, endéans les calendes d’avril ; et s’ils n’obéissent pas à cette décision, qu’ils sachent qu'ils seront passibles de punition pour leur longue désobéissance déjà souvent dénoncée.

Participèrent à ce *consilium* : Marcus Iulius Romulus. Légat proprétorien; Titus Atilius Sabinus, questeur proprétorien; Marcus Stertinius Rufus le fils; Sextus Aelius Modestus ; Publius Lucretius Clemens ; Marcus Domitius Vitalis ; Marcus Lusius Fidus ; et Marcus Stertinius Rufus.

Témoins: Cnaeus Pompeius Ferox ; Aurelius Gallus ; Marcus Blossus Nepos, Gaius Cordus Felix, Lucius Vigellus Crispinus ; Gaius Valerius Faustus ; Marcus Lutatus Sabinus ; Lucius Cocceius Genialis ; Lucius Plotius Verus ; Decimus Veturus Felix ; Lucius Valerius Peplus. »

Traduction : d’après CADONI, 1988, p. 247-264.

Datation : 18 mars 69 ap. J.-C. (date)

Bibliographie : MASTINO, A., 1993 ; LE BOHEC, Y., 1990, p. 131-133 ; PORRÀ, F., 2002, p. 1130-1136, n. 939 ; IBBA, A., MASTINO, A., 2012, p. 91-92 ; FARRE, C., 2016, p. 85-89.

## II. CITES PROVINCIALES

### AFRICA PROCONSULARIS

### • BULLA REGIA

**09. Restauration d'un *tabularium***

*CIL VIII, 25521 ; AE 1907, 11 ; ILTun. 1243.*

*[Beatissi ]mis temporibus / [d(omini) n(ostri) Fl(avi) Claudi Iul ]iani Pii Felicis victoris ac / [triumphato ]ris semper Aug(usti) Clodio Hermo/[geniano] [Olybr]io amplissimo et c(larissimo) v(iro) proconsule / [p(rovinciae) A(fricae) Atilius T]heodotus v(ir) c(larissimus) legatus Numidiae / tabularium vetus[tate et sordibus deformatum] / cum omni cult[u et omnibus ornamentis pu]/blice perfecit.*

« Par les temps les plus prospères de notre seigneur Flavius Claudius Iulianus, Pieux, Heureux toujours victorieux et triomphant, Auguste, alors que Claudius Hermogenianus Olybrius, clarissime, était Proconsul de la province d'Afrique, Atilius Theodotus, clarissime, légat de Numidie a achevé à titre public le tabularium dégradé par la vétusté et les négligences, avec tout son raffinement et tous ses ornements. »

Datation : 361 ap. J.-C. (proconsul d'Afrique)

Bibliographie : MERLIN, A., 1908, p. 21 ; LEPELLEY, Cl., 1981, p. 88 et n° 7.

### • GALES

**10. Construction d'un *tabularium***

*CIL VIII, 757.*

*Pro salute Imp(eratoris) Caes(aris) C(ai) Iuli Veri Maximini Pii Felicix Aug(usti) p(atris) p(atriae) / et diuinae domus eius, aedem curialem Concordiae / et tabularium et ponderarium ciuitas Galitana / a solo p(ecunia) p(ublica) fecit et dedicauit.*

« Pour le salut de l'empereur César Gaius Iulius Verus Maximinus, Pieux, Heureux, Auguste, père de la patrie et pour le salut de sa maison divine, la cité de Gales a fait à partir du sol à frais publics un temple curial à la Concorde et un tabularium et un édifice pour les étalons pondéraux et les a dédiés ».

Datation : 235-238 ap. J.-C. (titulature impériale)

Bibliographie : WEIß, A., 2004, p. 71 ; LAMOINE, L., 2010, p. 344.

## • SIDI AHMED EL HACHANI (NOM ANTIQUE INCONNU)

**11. Restauration de plusieurs *tabularia***
*CIL VIII, 27817 ; ILS 5557 ; AE 1899, 110.*

*[Pro aete ]rnitate [imperii ?] / [dominorum nostrorum V]alentiniani Valentis et Gratiani / [Invictissimorum? Auggg(ustorum)] proc(onsulatu) / Petroni(i) Claudi(i) u(iri) c(larissimi) exce[ll]entissimi proc(onsulis)[- - -feli ]citer triporticum et tabulari [a a]ntiquissima / [- - - co]npressam p(ecunia) p(ublica) et diligenti ins[tan ]tia sua Iul(ius) / [- - - curat ]or r(ei) p(ublicae) ad omnem [s ]plendorem ins[tit ]uit et dedicavit.*

« [Pour l'éternité du pouvoir de nos seigneurs] Valentinien, Valens et Gratien [les Augustes Invaincus ?], sous le proconsulat de Petronius Claudius, clarissime, le plus éminent des proconsuls […] de façon heureuse, Julius […] curateur de la *res publica* a rétabli dans tout leur éclat avec l'argent public et son implication assidue, un triportique et des tabularia très anciens et [un bâtiment ?] étroit et les a dédiés. »

Datation : 368-370 ap. J.-C. (titulature impériale)

Bibliographie : CAVALIERI-MANASSE, G., CRESCI MARRONE, G., 2015, p. 34.

# BAETICA

## • ASTIGI

**12. Mention d'un fonctionnaire du *tabularium***
*CIL II2/5, 1176 ; CIL II, 1480 ; CILA II, 701.*

*D(is) M(anibus) s(acrum) / Graecinus colon(iae) / Aug(ustae) Firm(ae) ser(vus) / tabul(arius) ann(orum) XXXI / pius in suis / h(ic) s(itus) e(st) s(it) t(ibi) t(erra) l(evis).*

« Consacré aux Dieux Mânes, Graecinus, esclave de la colonie d'Augusta Firma, tabularius, (âgé) de 31 ans, dévoué envers les siens, repose ici. Que la terre te soit légère. »

Datation : ~ 150 ap. J.-C.

Traduction : SUDI-GUIRAL, Fr., 2013, p. 136, n°185.

Bibliographie : HALKIN, L., 1897, p. 239 ; WEIß, A., 2004, p. 214, n° 170.

## • MUNIGUA

### 13. Construction d'un *tabularium*

*CILA II 4 1076 = AE 1972, 269 ; CILA II 4 1077 = AE 1972, 268 = Hep, 7, 920.*

*[L. Vale]rius Qui[r(ina) Firmus] / [IIvir b]is templ[um, forum], / [p]orticus, ex[edram], / [tabu]larium s(ua) p(ecunia) ] / dedicav[it].*

*[L. V]alerius [Q]uir(ina) Firmu[s] / [IIvir bis templu ]m, forum / [porticus, exed]ra[m / tab]ula [rium s(ua) p(ecunia) ] / d[edic]av[it].*

« Lucius Valerius Firmus, de la tribu Quirina, duumvir pour la deuxième fois, a dédié à ses frais un espace sacré, un forum, un portique, une exèdre et un tabularium. »

Datation : fin du 1er siècle ap. J.-C. (duumvir).

Bibliographie : HAUSCHILD, Th., 1986, p. 334 ; LIZÉ, C., 2006, p. 163.

### 14. *Tabula hospitalis* mise au jour dans le *tabularium*

*CILA II, 1053 = AE 1962, 147 et 287 = AE 1972, 263.*

*Sex(tus) Curius Silvinus Q(uaestor) pro/pr(aetore) hospitium fecit cum senatu / populoque Muniguensi Hispaniae ulterioris eosque liberos posteros/que eorum in fidem clientelamque / suam liberorum posterorumque suorum recepit / Egerunt / L(ucius) Lucceius L(uci) f(ilius) mag(istratus) leg(atus) L(ucius) Octavius M(arci) f(ilius) Silvanus.*

« Sextus Curius Silvinus, questeur propréteur, a fait un pacte d'hospitalité avec le sénat et le peuple de Munigua en Hispanie ultérieure, et a pris ceux-ci et leurs enfants et leurs descendants sous sa protection et dans sa clientèle et dans celles de ses enfants et de ses descendants. Ont signé Lucius Lucceius, fils de Lucius, magistrat, légat et Lucius Octavius Silvanus, fils de Marcus. »

Datation : 1-37 ap. J.-C. (ALFÖLDY) ; 27-40 ap. J.-C. (GRÜNHAGEN) ; 5-6 ap. J.-C. (D'ORS)

Traduction : GONZÁLEZ FERNÁNDEZ, F., 1996, p. 53-55, nº 1053.

Bibliographie : NESSELHAUF, H., 1960, p. 142-154, pl. 41a ; GRÜNHAGEN, W., 1961 ; D'ORS, Á., 1961, p. 203-218 ; ALFÖLDY, G., 1969, p. 182-183 ; GALSTERER, H., 1971, p. 42 ; FERNÁNDEZ CHICARRO Y DE DIOS, C., FERNÁNDEZ GÓMEZ, F., 1980, p. 169-170, nº 33 ; GONZÁLEZ FERNÁNDEZ, M.L., 1990, p. 193-194, fig. XXX ; GONZÁLEZ FERNÁNDEZ, M.L., 1996, p. 53-55, nº 1053, fig. 622 ; CAMACHO MORENO, M., 2006, p. 67.

**15. Lettre de Titus mise au jour dans le *tabularium***

*AE 1962, 288 = AE 1972, 257.*

*Imp(erator) Titus Caesar Vespasianus Aug(ustus) pontif(ex) max(imus) / trib(unicia) potest(ate) VIIII imperator XIIII co(n)s(ul) VII p(ater) p(atriae) salutem / dicit IIIIvir(is) et decurionibus Muniguens(ibus) / Cum ideo appellaveritis ne pecuniam quam debebatis Servilio / Pollioni ex sententia Semproni Fusci solveretis poenam iniustae / appellationis exsigi(!) a vobis oportebat sed ego malui cum in/dulgentia mea quam cum temeritati(!) vestra loqui et sester/tia quinquaginta millia(!) nummorum tenuitati publicae / quam praetexitis remisi Scripsi autem Gallicano amico / meo proco(n)s(uli) pecuniam quae adiudicata est Pollioni nume/rassetis ex die sententiae dictae usurarum vos conputa/tionem(!) liberaret / Reditus vectigaliorum vestrorum quae conducta habuisse Pol/lionem indicatis in rationem venire aequom(!) est ne quid / hoc nomine rei publicae apsit(!) vale / dat(um) VII Idus Septembr(es).*

« L'empereur Titus César Vespasien Auguste, grand pontife, investi de la puissance tribunicienne pour la neuvième fois, acclamé empereur pour la quatorzième fois, consul pour la septième fois, père de la patrie, salue les quattuorvirs et les décurions de Munigua : puisque vous avez fait appel pour ne pas payer l'argent que vous deviez à Servilius Pollion conformément à la sentence de Sempronius Fuscus, il aurait fallu exiger de vous la peine de votre appel injuste, mais j'ai préféré prendre plus en compte mon indulgence que votre attitude irréfléchie et j'ai mis les 50 000 sesterces sur le compte de la pauvreté publique que vous prétextez ; par ailleurs j'ai écrit à mon ami Gallinacus, proconsul, (pour que) vous payiez à Pollion l'argent qui lui fut adjugé, mais qu'il vous libère du calcul des intérêts depuis le jour où l'avis a été rendu. Il est juste que les revenus de vos vectigales que Pollion, selon vos indications, a tenus en location viennent dans les comptes pour que rien ne manque à la *res publica* à cause de cette créance. Le 7 des Ides de Septembre. »

Datation : 7 septembre 79 ap. J.-C (date)

Traduction : d'après GONZÁLEZ FERNÁNDEZ, F., 1996, p. 52-53, nº 1052.

Commentaires : Les vectigales sont des impôts indirects qui regroupent notamment les droits de douane (*portorium*), une taxe sur les ventes d'esclaves (*vincesima quinta venalium*

*manciporum*) et une taxe de 5% sur les affranchissements (*vicesima libertatis*). Auguste en crée deux supplémentaires, à savoir un impôt de 5% sur les successions et legs des citoyens romains faits à d'autres personnes que les membres de la famille (*vicesima hereditatium*), mais aussi une taxe sur les ventes aux enchères (*centesima rerum venalium*).

Bibliographie : GRÜNHAGEN, W., 1959 ; NESSELHAUF, H., 1960, p. 142-154 ; D'ORS, Á, 1961, p. 203-218 ; COLLANTES DE TERÁN, FR., FERNÁNDEZ CHICARRO Y DE DIOS, C., FERNÁNDEZ GÓMEZ, F., 1980, p. 337-395 ; GONZÁLEZ FERNÁNDEZ, J., 1990, p. 169-70, n°13 ; DEL HOYO, J., 1995, p. 140-144 ; GONZÁLEZ FERNÁNDEZ, J., 1996, n°1052 ; HIRT, 2010, p. 89.

## GALLIA NARBONENSIS

### • AQUAE SEXTIAE

**16. Mention d'un curateur du *tabularium***
*CIL XII, 525.*

*Sex(tus) Samicius Volt(inia tribu) /Maximianus aed(ilis) decurio q(uinquennalis) / tabulari pub(lici) curator / Sex(to) Samicio Vero lul(iae) Syrae / parentibus optimis Vera(tiae) Nice / uxori carissimae sibi et suis / v(ivus) f[ecit).*

« Sextus Samicius Maximinus, de la tribu Voltinia, édile, décurion, quinquennal, curateur du tabularium public, fit (élever ce monument) de son vivant pour lui et les siens, à Sextus Samicius Verus et à Julia Syra, ses parents très bons, et à Veratia Nice, son épouse très chère. »

Datation : 1er siècle ou début du 2ème siècle ap. J.-C. (BURNAND, Y., 1989, p. 44)

Bibliographie : VILLARET, A., 1993, p. 500.

### • VASIO

**17. Dédicace d'un fonctionnaire du *tabularium***
*CIL XII, 1283.*

*Genio / Forensi / Calomallus / Vas(iensis) tabu(larius).*

« Au génie du forum, Calomallus tabularius de Vaison. »

Datation : 1er-2ème siècle ap. J.-C.

Bibliographie : WEIß, A., 2004, p. 216, n°194 ; SAUTEL, J., 1926, II, n°81 ; 1926, III, pl. XI, 1 ; HALKIN, L., 1897, p. 2409.

Commentaires : la formule « *Genius Forensis* » ne trouve aucun parallèle ailleurs dans l'épigraphie. Même si c'est sans doute peu probable, on peut également envisager « Forensis » comme un cognomen ou un nom d'esclave.

## • VIENNA

### 18. Mention d'un fonctionnaire du *tabularium*

*AE 1952, 73 ; ILN V, 104.*

*D(is) M(anibus) / Gemini(o) a tabu / lario public(o) / Annia Teren / tia coniugi / carissimo / et sibi viva / posuit / et S(ub) A(scia) D(edicauit).*

« Aux dieux Mânes, à Geminius, employé du tabularium public, Annia Terentia a érigé (ce monument) de son vivant, pour son époux très cher et pour elle-même et l'a dédié sous l'ascia. »

Datation : 2ème moitié du 2ème siècle ap. J.-C. (PELLETIER, A, ILN V, 104)

Bibliographie : WUILLEUMIER, P., 1950, p. 145 ; WEIß, A., 2004, p. 216, n° 196 ; SUDI-GUIRAL, Fr., 2013, p. 342, n° 206.

# ITALIA – REGIO I

## • CAPUA

### 19. Mention d'un fonctionnaire du *tabularium*

*CIL X, 3938 = ILS 6317.*

*Alexander / colon(iae) tab(ularius) / Privati arc(arii) / Cretae f(ilius).*

« Alexandre, tabularius de la colonie, fils de Privatius, arcarius de Crète. »

Datation : (?)

Bibliographie : HALKIN, L., 1897, p. 233 ; CHIOFFI, L., 2011, p. 31, n° 29 ; SUDI-GUIRAL, Fr., 2013, p. 295, n°5.

Commentaires : Le terme « *arcarius* » est employé pour désigner la personne affectée à la gestion financière. Dans ce cas précis, Privatus percevait un impôt pour le compte de Capoue sur des territoires que la cité possédait en Crète.

## • FORMIA

### 20. Construction d'un *tabularium*

*AE 1966, 67 ; CIL I² 3113.*

*L(ucius) Paccius C(aii) f(ilius) aed(ilis) / cuuriam (!), tabul(arium), / armamentar(ium), / portic(um), muincip(ibus) (!) d(edit).*

« Lucius Paccius, fils de Caius, édile, a donné une curie, un tabularium, un arsenal, un portique aux citoyens. »

Datation : 120-80 av. J.-C. (paléographie)

Bibliographie : COLOMBINI, A., 1966, p. 137-141 ; TRAINA, G., 2000, p. 70.

## • INTERAMNA LIRENAS

### 21. Mention d'un fonctionnaire du *tabularium*

*AE 1911, 205.*

*Iovi Optimo Maximo sacr(um) C(aius) Interamnius Crescentio libert(us) et tabular(ius) r(ei) p(ublicae) aram ius(s)u numin(is) restituit.*

« Consacré à Jupiter Très Bon Très Grand. Caius Interamnius Crescentio, affranchi et tabularius de la *res publica*, a restauré cet autel sur ordre de la puissance divine. »

Datation : 2ème siècle ap. J.-C. (WEIß, A., 2004, p. 238 ; L31).

Bibliographie : AURIGEMMA, S., 1911, p. 150 ; SUDI-GUIRAL, Fr., 2013, p. 355, n° 64.

• **LITERNUM**

**22. Mention d'un fonctionnaire du *tabularium***
*AE 2001, 854 ; SupplIt, 25, 2010, n°17.*

*[…]Puteolanus Puteolanor(um) ser(vus) tabularius[…].*

« […] Puteolanus esclave de Puteoli, tabularius […]. »

Datation : 2ème moitié du 2ème siècle ap. J.-C. (CAMODECA, G., 2001, p. 167)

Bibliographie : SUDI-GUIRAL, Fr., 2013, p. 298, n° 21.

## ITALIA – REGIO II

• **BENEVENTUM**

**23. Mention d'un fonctionnaire du *tabularium***
*CIL IX, 1664 ; AE 1988, 393.*

*Domitiae Cy / paridi castissim(ae) / feminae Optatus col(oniae servus) adiutor [t]a[b]ul(arii) [of]ficii a r[ati]o[n(ibus)] lanae / cum qua vixit ann(os) XVIII/ m(enses) V d(ies) XXII*

« À Domitia Cyparis, la plus vertueuse femme. Optatus, (esclave) de la colonie, adjoint du tabularius du service chargé du compte de la laine, avec laquelle il a vécu dix-huit ans, cinq mois, vingt-deux jours. »

Datation : 2ème-3ème siècle ap. J.-C. (MAIO et SOLIN)

Traduction : SUDI-GUIRAL, Fr., 2013, p. 303, n°60.

Bibliographie : MAIO, L., SOLIN, H., 2013, p. 483 ; HALKIN, L., 1897, p. 235.

## • TREBULA SUFFENAS

### 24. Mention du *tabularium* dans le cadre du règlement d'une dette

**a)** *AE 1999, 571a ; CIL XIV, 3471 ; FIRA², III, 124.*
*A. Furius R[--] quod in eum t[r]ansscriptum / est a C. Cae[sio] Basso, apsente [de]bitore / nominibus / [du]obus subsignatis praedis / soluit : M. Iun[io] Silano A. Po[mpeio ? co(n)s(ulibus) (sestertium)] XXII m(ilia) n(ummum) / (sestertium) LVIII m(ilia) n(ummum) soluit [Saturni ?]no et Scipione [co(n)s(ulibus) ---] adiecti[s / [- - -] soluti]onis / [causa ---]*

A. Furius a payé ce qui a été passé au nom de celui-ci par l'intermédiaire de C. Caesius Bassus, en l'absence du débiteur, pour deux dettes, ses domaines ayant été hypothéqués : sous le consulat de M. Iunius Silanus et d'A. Pompeius, il a payé 22.000 sesterces et 58.000 sesterces sous le consulat de Saturninus (?) et de Scipion […] mis en enchère […] en vue du payement […]

Datation : vers 60 ap. J.-C (consuls)

Bibliographie : GREGORI, G.L., 1999, p. 25-39 ; BUONGIORNO, P., CAO, I., 2007, p. 81-108.

**b)** *AE 1999, 571b ; AE 2007, 444.*

*Tr]ebulae Suf [fenatium i]n tabulario eorum des[criptum ex calendario?] / [- - -]mi curatoris dati ab Imp(eratore) Nerva Troiano (!) in quo scriptu[m est ] / [Saturnino et Scipione? c] o(n)s(ulibus) tabula novissima cera novissima arc(ae) n(ostrae) A. Furiu[s A. f. - - - solvit ] / [quam debuit C. Caesi ]us Bassus reliq(ua) HS LVIII m(ilia) n(ummum) item codice alio in quo scriptum [est: tabula novissima cera no]vissima, arc(ae) n(ostrae) M. Atilius Felix ( scil. pecuniam), quam debuit A. Furius A. [f. - - -] / [HS - - - solvit Nero]ne Aug(usto) IIII, Cosso Lentulo co(n)s(ulibus). Ac(ce)p(ti) exp(ensi) tabula VIII, cera [- - -].*

« [Copié et certifié] dans le tabularium de Trebula Suffenas [à partir du livre de compte ?] [avec l'accord ?] du curateur nommé par l'empereur Nerva Trajan dans lequel il est écrit : sous le consulat de [Saturninus et Scipion ?] dans la dernière tablette, à la dernière (page de) cire de notre coffre A Furius fils d'Aulus [a payé] (la somme) que C. Caesius Bassus devait, un reliquat de 58000 sesterces, de même dans un autre codex dans lequel il est écrit : dans la dernière tablette (= dernier livre de compte), à la dernière (page de) cire de notre coffre

M. Atilius Felix a payé (la somme) ce que A Furius a dû [---] Sous le 4ème consulat de Néron Auguste et celui de Cossus Lentulus. [codex] des recettes et dépenses, tablette 8, [---].

Datation : 98-117 ap. J.-C. (empereur).

Bibliographie : GREGORI, G.L., 1999, p. 25-39 ; BUONGIORNO, P., CAO, I., 2007, p. 81-108.

## ITALIA – REGIO VII

### • CASTRUM NOVUM

**25. Construction d'un *tabularium***
*CIL XI, 3583 ; ILS 5515.*

*L(ucius) Ateius M(arci) f(ilius) Capito / duomvir quinq(uennalis) / curiam tabularium / scaenarium subseliarium loco / privato de sua pecunia c(olonis) C(astri) N(ovi) f(aciunda) coeravit / porticus cenacula ex decurionum decreto de / sua pecunia c(olonis) C(astri) N(ovi) faciunda coeravit ide<m=n>nq(ue) probavit.*

« Lucius Ateius Capito, fils de Marcus, duumvir quinquennal a fait ériger à ses frais la curie, le tabularium, la scène, les bancs sur un terrain privé pour les citoyens de Castrum Novum. Il a fait construire à ses frais, conformément à un décret des décurions, des portiques et des pièces à l'étage pour les citoyens de Castrum Novum et les a également approuvés. »

Datation : dernier quart du 1er siècle av. J.-C.

Bibliographie : BASTIANELLI, S., 1954, p. 106 ; *Boll. Mon. Mus. Gall. Pont.*, 12, 1993, p. 52, n. 30 ; HAACK, M.L., 2013, p. 56-57.

### • LUCUS FERONIAE

**26. Mention d'un *tabularium* dans un rapport de dislocation de tuyaux de plomb**
*AE 1978, 296 ; AE 1988, 558.*

*M(arcus) Met[---]/ fistu[l ---] / fistula tricenaria a cast[ello] / ad castellum quod est at(!) E(?)[---] / pedes CCLXX / castellum ad theatrum / [fi]stula a castello theatri d[---] / in balneo ad castellum qu[od est ---] / pedes CCXXIIII / fistula denaria a castell[o ---] /*

*basilicam cum I(?)[---] / it(em) ad lacum c[---] / fistula sena[ria ---] / pro[---] / fistu[la ---] /[------? // ------] / [---]NRIQRI/ [---] CCXXC / [--- t]heatri /jj [---]n CCIX / [---]CLXIIX / [---]erva quom(!) / [---]XCIIII / [------? // ------?] / [---]osa rivi(?) p(edes) VII[---] / [---] Herculis quod e[st?] I(?)I(?) I(?)I(?) [---] / [---] p(edes) [---] / [---]upo reg(ularis?) rivi p(edes) CV / p(edes) [---] / p(edes) [---] / [---]VI p(edes) XXX(?) [---]XVS // [--- t]abulario / [---]CXV MAS / p(edes) CXXXVI / [---]ri.*

« Marcus Met[…] tuyau de 30 depuis le château d'eau / au château d'eau qui est a […] 270 pieds / château d'eau au théâtre / tuyau depuis le château d'eau du théâtre […] dans le bain au château d'eau qui est […] 224 pieds tuyau de 10 depuis le château d'eau […] basilique avec […] de même jusqu'au bassin […] d'Hercule qui est […] tabularium […] ».

Datation : 1-150 ap. J.-C. (archéologie/paléographie)

Bibliographie : SENSI, L., 1985/86, n°17.

## • VOLSINII

### 27. Mention d'un fonctionnaire du *tabularium*

*CIL XI, 2710a.*

*Volsinius [V]ictorinus / q(uinquennalis) coll(egii) fabr(orum) / Augustal[is] [ta]bul(arius) rei publ(icae) [V]olsiniens(ium) / [i]t(em) Ferentesium.*

« Volsinius [V]ictorinus quinquennalis du collège des ouvriers, Augustale, tabularius de la res publica de Volsinii et de Ferentinum. »

Datation : (?)

Bibliographie : WEIß, A., 2004, p. 239, n. L.38 ; SUDI-GUIRAL, Fr., 2013, p. 357, n°72.

# ITALIA – REGIO X

## • AQUILEIA

**28. Mention d'un fonctionnaire du *tabularium* (?)**
*InscrAq. 555.*

*[---tabula?]rii p(ublici) c(olonorum) A(quileiensium) s(ervi) vic(arius).*

« [---] vicarius de [---], [tabula]rius, esclave public de la colonie d'Aquilée. »

Datation : 1er -2ème siècle ap. J.-C (SUDI-GUIRAL)

Bibliographie : WEIß, A., 2004, p. 210, n°136 ; ZACCARIA, C., 2003, p. 311, n. 127 ; LUCIANI, F., 2011, p. 86-87, n° 33 ; SUDI-GUIRAL, Fr., 2013, p. 327, n°150.

Commentaires : le « *vicarius* » est un esclave d'esclave.

## • IULIA AEMONA

**29. Mention d'un fonctionnaire du *tabularium***
*CIL III, 3851.*

*Diis Man(ibus) / L(ucio) Publ(icio) Apro / lib(erto) et tabul(ario) / rei publ(icae) Aug(ustali) / gratuito / vivus fec(it) sib(i).*

« Aux Dieux Mânes, à Lucius Publicius Aper, affranchi et tabularius de la *res publica*, Augustale, exempté de la *summa honoraria*. Il a élevé (ce monument) de son vivant, pour lui-même. »

Datation : 2ème moitié du 1er siècle ap. J.-C. (LUCIANI)

Bibliographie : HALKIN, L., 1897, p. 247 ; DUTHOY, R., 1976, p. 186 ; WEIß, A., 2004, p. 244, n. 80 ; LUCIANI, F., 2011, p. 46-47, n°10 ; MILHAILESCU-BÎRLIBA, L., 2006, p. 282, n°501 ; SUDI-GUIRAL, Fr., 2013, p. 359, n° 79.

• **VERONA**

**30. Mention d'un fonctionnaire du *tabularium***
*CIL V, 8850.*

*Festi / Veron(ensium) ser(vi) tab(ularii).*

« De Festus, esclave, tabularius de Vérone. »

Datation : 2ème siècle ap. J.-C. (SUDI-GUIRAL).

Bibliographie : HALKIN, L., 1897, p. 181 ; WEIß, A., 2004, p. 32, n. 13 ; p. 72 et p. 213, n° 160 ; LUCIANI, F., 2011, p. 123, n°49 ; SUDI-GUIRAL, Fr., 2013, p. 333, n°170.

## MACEDONIA

• **DION**

**31. Mention d'un fonctionnaire du *tabularium***
*ILGR add. 187.*

*[------] col(oniae) Dien / sis tabula / rius V(ir) D(evotissimus).*

« […] tabularius de la colonie de Dion, homme très dévoué. »

Datation : 1er ou 2ème siècle ap. J.-C. (PLASSART)

Bibliographie : PLASSART, A., 1923, p. 166.

**32. Mention d'un fonctionnaire du *tabularium***
*AE 2003, 1582a.*

*I(ovi) O(ptimo) M(aximo) Eracleo publicus tabularius.*

« A Jupiter Très Bon Très Grand, Eracleo tabularius public. »

Datation : 1er ou 2ème siècle ap. J.-C. (PANDERMALIS)

Bibliographie : PANDERMALIS, D., 2003, p. 418.

Commentaire : le cognomen « Eracleo » est une forme rare de nominatif.

**33. Stèle funéraire d'un fonctionnaire du *tabularium***
*AE 1998, 1200.*

*Sub dextram uxoris sculptum / nabilium facit quia semper Musis / cupida dum vixit fuit // Viri sub dextram clavem / quia sculptam facit / tabularium tractauit / summa cum fide // Hac re coniuncta[e] / sunt manus dex/trae duae uxo[r] / fidelis quia fuit / semper viro / viro aut<e>m con / iuncxs (!) cara dum / vixit fuit.*

« Sous la (main) droite de la femme, on a sculpté un nabilium, car tant qu'elle vécut, elle fut passionnée des Muses. Sous la (main) droite du mari, on a sculpté une clé, car il s'occupa du tabularium avec la plus grande honnêteté. Pour cette raison, les deux mains droites sont jointes parce que l'épouse a toujours été fidèle à son mari et qu'à son mari elle fut une épouse chère tant qu'elle a vécu. »

Datation : 1er ou 2ème siècle ap. J.-C. (VENDRIES)

Traduction : d'après VENDRIES, C., 2004-2005, p. 469-471 et 473-477.

Bibliographie : PANDERMALIS, D., 1994, p. 131-136.

## NUMIDIA

### • CIRTA

**34. Mention d'un fonctionnaire du *tabularium***
*CIL VIII, 7077; CIL VIII, 19429 ; ILAlg. II, 1, 803.*

*D(is) M(anibus) s(acrum) / [-] Publici Nam / phamonis patris / dulcissimi v(ixit) a(nnos) LXV / [· · ·]u[·]us tabulari / us et [· · · · · · ] / [· · · ·]mura et II[·] / [· · ·] et [· · · · · · · ·] / Urbanica Felicis/sima Esmara Coilia / nepotes avo dulcis / simo fecerunt.*

« Consacré aux Dieux Mânes de [-] Publicius Namphamonis, père très cher qui vécut 65 ans […nom au nominatif] tabularius et […] et de Urbanica Felicissima, Esmara Coilia, les petits-enfants firent (ce monument) à leur grand-père très cher. »

Datation : (?)

## SICILIA

**• TYNDARIS**

**35. Mention d'un fonctionnaire du *tabularium***
*Epigraphica, 51, 1989, p. 164, n° 17.*

*[- - -u]s tab(ularius) civ(itatis)*

« […] tabularius de la cité »

Datation : Haut-Empire

# III. CAMPS MILITAIRES

## BRITANNIA

**• SEGONTIUM**

**36. Dédicace d'un autel à Minerve par un *actarius***
*RIB 429.*

*Deae / Minervae / Aur(elius) Sabini / anus act(arius) / v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*

« A la déesse Minerve Aurelius Sabinianus actarius s'est acquitté de son vœu avec joie, de son plein gré et à juste titre ».

Datation : 3ème siècle ap. J.-C. (WHEELER)

Bibliographie : WHEELER, R. E. M., 1922, p. 282-284 ; TAYLOR, M., COLLINGWOOD, R., 1921, p. 234.

## ITALIA – REGIO I

### • ALBANUM

**37. Dédicace des membres du *tabularium legionis* à la famille impériale et à Minerve**
*CIL XIV, 2255 ; CIL VI, 3041 ; ILS 2398.*

*[Pro salute ?] / Imp(eratoris) Caes(aris) L(uci) Sept(imi) Seuer(i) Pii Pert(inacis) Aug(usti) et Imp(eratoris) Caes(aris) / M(arci) Aurel(ii) Ant(onini) Pii Felic(is) Aug(usti) [[ Parth(ici) max(imi) Britann(ici) / max(imi) p(atris) p(atriae) ]] et Iuliae Aug(ustae) matr(is) Aug(usti) n(ostri) et senat(us) et pa / triae et castr(orum) Mineru(ae) Aug(ustae) sacr(um) Dasimius / Firmin(us) corn(icularius) leg(ionis) et Aur(elius) Victorin(us) actar(ius) / cum imm(unibus) libr(ariis) et exactis uot(is) m(ultis ?) f(ecerunt).*

« Pour le salut de l'empereur César Lucius Septime Sévère Pius Pertinax Auguste et de l'empereur César Marc Aurèle Antonin Pius Felix Auguste, très grand vainqueur des Parthes, très grand vainqueur des Bretons, père de la patrie, et de Iulia Augusta, mère de notre empereur, du sénat, de la patrie, des camps, consacré à Minerve Auguste, Damisius Firminus cornicularius de la légion et Aurelius Victorinus actarius, avec les soldats libres de charges, les librarii, et les exacti, ont fait (ériger cette plaque) à la suite de beaucoup de vœux. »

Datation : 193-211 ap. J.-C. (empereur).

Bibliographie : NELIS-CLÉMENT, J., 2000, p. 281, n. 60.

## GERMANIA INFERIOR

### • MONGOTIACUM

**38. Dédicace de construction du *tabularium* des stratores**
*CIL XIII, 6746.*

*Deae Palladi C(aius) / Aur(elius) Festinus (centurio) / strat(or) C+[--- ]EI / [E]gnatiani leg(ati) / tabularium pensi/lem a solo fecit / adiutore Cossio / Martino Prae/[s]ente et Extricato / [co(n)s(ulibus)].*

« A la déesse Pallas Caius Aurelius Festinus, centurion, strator du légat Caius Julius Egnatanius a fait élever, à partir du sol, un *tabularium* surélevé, avec l'assistance de Cossius Martinus. Sous le consulat de Praesens et d'Extricatus. »

Datation : 217 ap. J.-C. (consuls).

## GERMANIA SUPERIOR

### • ARGENTORATUM

**39. Dédicace de reconstruction du *tabularium principis***
*CIL XIII, 5970.*

*In h(onorem) d(omus) d(ivinae) Minervae san / ct(a)e et Genio loci C(aius) Aman / dius Finitus, opt(io) princi[p(is)] / et T(itus) Celsius Victorinus, / libr(arius) principis refecerunt, / Muciano et Fabiano co(n)s(ulibus). / C(aius) Q(---) Catilus opt(io) pr(incipis) inchoatum d(e) s(uo) perfecit duob(us) / Augg(ustis) Sev[e]ro III et [Ant]onino co(n)s(ulibus).*

« En l'honneur de la Maison Divine, à Minerve la Sainte et au Génie du lieu, Caius Amandius Finitus, optio du centurion princeps et Titus Celsinius Victorinus, librarius du centurion princeps ont restauré (le tabularium) du centurion princeps sous le consulat de Mucianus et de Fabianus. Caius Quintus Catilus, optio du centurion princeps, a fait achever à ses frais le bâtiment commencé sous le consulat des deux empereurs, Sévère pour la troisième fois, et Antonin. »

Datation : 201-202 ap. J.-C. (consuls)

Commentaires : pour les raisons exposées à la p. 145, la nature de l'édifice restauré peut être déduite.

### • NIEDERBIEBER

**40. Dédicace au génie du *tabularium***
*CIL XIII, 7752.*

*Genio / tabulari(i) / n(umeri) B(rittonum) A(ntoninianorum) Vib(ius) / Mercuri/alis libra[r(ius)] / v(otum) s(olvit) l(ibens) l(aetus) m(erito).*

« Au génie du tabularium du détachement des Brittones Antoniniani Vibius Mercurialis, librarius, s'est acquitté de son plein gré, avec joie et à juste titre. »

Datation : 211-222 ap. J.-C. (nom de l'unité)

Bibliographie : SOUTHERN, P., 1989, p. 132 ; REUTER, M., 1999, p. 465, n.43 ; HEISING, A., 2010, p. 61, abb. 8.
Commentaires : L'inscription est accompagnée de fragments d'une statue de génie.

## NUMIDIA

### • LAMBAESIS

**41. Dédicace de construction du *tabularium legionis***
*AE 1898, 108-109 ; ILS 9100.*

*Tabularium legionis cum imaginibus / domus divinae ex largissimis stipen/dis et liberalitatibus quae in eos / conferunt fecerunt / L. Aemilius Cattianus cornicular(ius) et / T. Flavius Surus actarius item librar(i) / et exacti leg(ionis) III Aug(ustae) p(iae) v(indicis) q(uorum) n(omina) subiecta sunt / [ob q]uam sollemnitatem decretum est ut si qui in locum corniculari legionis vel actari missi emeriti substitutus / fuerit det ei in cuius locum substitutus est anulari nomine denarios mille item si qui in locum cuiusque / librari substitutus fuerit det scamnari nomine collegis denarios mille et si qui ex eodem / collegio honesta{m} missione{m} missus fuerit accipiat a collegis anulari / nomine X DCCC item si qui ex collegis profecerit accipiat X D.*

« L. Aemilius Cattianus cornicularius et T. Flavius Surus actarius ainsi que les librarii et les exacti de la troisième légion Auguste Pieuse Vengeresse dont les noms sont donnés ci-dessous ont fait le tabularium de la légion avec les portraits de la maison divine, au moyen des très abondantes soldes et donations qu'on leur verse ; en raison de cet usage, il a été décidé que si quelqu'un est amené à remplacer le cornicularius de la légion ou l'actarius déchargé honorablement, il donnera à celui qu'il a remplacé en guise d'*anularium* 1000 deniers, de même si quelqu'un est amené à remplacer un librarius, il donnera aux collègues en guise de droit d'entrée mille deniers et si un membre du même collège est déchargé honorablement, il recevra de ses collègues en guise d'*anularium*, 800 deniers, de même si l'un de ses collègues a reçu de l'avancement, il recevra 500 deniers. »

Datation : 195-215 ap. J.-C. (LE BOHEC)

Bibliographie : DOMASZEWSKI, A. von, DOBSON, B., 1881, p. 264 ; CAGNAT, R., 1898, p. 383-387 ; LE BOHEC, Y., 1989, p. 235.

Commentaires : Sous le Haut-Empire, les soldats étaient rémunérés par le *stipendium* versé en trois fois, au premier jour de janvier, de mars et de septembre. Cette solde, exprimée en

deniers, fut augmentée au début du 3ème siècle par Septime Sévère et Caracalla. Quant à l'*anularium*, il s'agit de la somme perçue à la suite d'une décharge honorable, autrement dit en fin de carrière. A noter que « conferre » peut être traduit par « contribuer financièrement ».

**42. Dédicace de construction du *tabularium principis***

*CIL VIII, 18072.*

*[Ta]bularium princi[pis cum im]ag(inibus) / d[om]us divinae option[es coh(ortis) pri]mae / de suo feceru[nt] / Q(uintus) [Semp]ronius Felix p(rimi) p(ili) P(ublius) Aeli[us Macrinus] princ(ipis) / L(ucius) [Vale]rius Ianuarius has(tati) C(aius) Iu[l(ius) Longinian(us) p]r(incipis) pos(terioris) / C(aius) [Ant]onius Silvanus has(tati) pos(terioris) // Tabulari/um princ(ipis) / [c]um imag(inibus) / domus di/vinae r[e]/novatum / ab Ulpio / [A]ntonin[o] / [p]rinc(ipes) et / option[es] / coh(ortis) prim(ae) / et adiu[t(ores)] / de suo f[e]/cerunt / M(arcus) Aureli/us Aureli/anus p(rimus) p(ilus) // M(arcus) Aurel(ius) / Terentius / pr(incipis) pr(ioris) C(aius) Ma/nil(ius) Donatus / has(tati) pr(ioris) Q(uintus) Ae/butius Satur/ninus pr(incipis) pos(terioris) / M(arcus) Aurel(ius) Li/cinius has(tati) / pos(terioris) / C(aius) Iul(ius) Satur/ninus C(aius) / Iul(ius) Numi/dius lib(rarii) / princ(ipis).*

« Les optiones de la première cohorte ont fait à leurs frais le tabularium principis avec les portraits de la maison divine : Quintus Sempronius Felix optio du primus pilus, Publius Aelius Macrinus optio du princeps, Lucius Valerius Ianuarius optio du hastatus, Caius Iulius Longinianus optio du princeps posterior, Caius Antonius Silvanus optio du hastatus posterior. Les principes et les optiones de la première cohorte et les adjoints ont fait à leurs frais le tabularium principis, avec les portraits de la maison divine, qui a été rétabli dans son usage par Ulpius Antonius : M. Aurelius Aurelianus primus pilus, M. Aurelius Terentius optio du princeps prior, C. Manilius Donatus optio de l'hastatus prioris, Q. Aebutius Saturninus optio du princeps posterior, M. Aurelius Licinius optio de l'hastatus posterior, C. Iulius Saturninus C. Iulius Numidius, librarii principis ».

Datation : construit en 199 ap. J.-C., réétabli en 253-255 ap. J.-C. (BESNIER)

Bibliographie : DOMASZEWSKI, A. von, DOBSON, B., p. 236 ; BESNIER, M., 1898, p. 215, n°7.

**43. Dédicace au génie du *tabularium principis***

*CIL VIII, 18060 = ILS 2447.*

*Genio / tabul(arii) / princ(ipis) Mine / rvae Augus(tae).*

« Au génie du *tabularium principis*, à Minerve Auguste ».

Datation : (?)

Bibliographie : BESNIER, M., 1898, p. 215, n°7.

**44. Dédicace de construction du *tabularium equitum***
*AE 1957, 85 ; AE 1992, 1741.*

*[---] | Hadriani [---] / Nervae adnep(o-) [---] / [S]ar(matic-) Ger(manic-) max(im-) [---tab?]/ularium equitum [leg(ionis)] / III Aug(ustae) dedicante [---] / co(n)s(ule) desig(nato) [---].*

« Hadrien [---] petit-fils au cinquième degré de Nerva [---] grand vainqueur des Sarmates et des Germains [---] un tabularium des cavaliers de la troisième légion Auguste, [---]le dédiant, étant consul désigné [---] »

Datation : 182-192 ap. J.-C. (titulature impériale)

Bibliographie : PHILONENKO, M., 1928, p. 431.

## RAETIA

**• SCHIRENHOF**

**45. Dédicace au génie du tabularium (?)**
*CIL III, suppl. 1, p. 1857 ; IBR 295.*

*[In H(onorem/D(omus) D(ivina) Genio/Tabulari] [Aur(elius ?) F]idelis Lib[rar(ius) Coh(ortis/primae)] Raet[orum].*

« En l'honneur de la maison divine, au génie du tabularium (?) Aurelius Fidelis librarius de la première cohorte des Rhètes. »

Datation : 150-250 ap. J.-C.

# SYRIA

## • DURA EUROPOS

### 46. *Dipinto* réalisé par un *actuarius* du *tabularium*

*I(ovi) o(ptimo) m(aximo)/ Conservatori [cete]- / risque dis inmor[tali]- / bus pro salutem et vic- / tori(am) d(omini) n(ostri) Imp(eratoris) L(ucii) Sep(timi) Severi / [P] ert(inacis) Aug(usti) II [[D(ecimi) Cl(odii) Alb(ini) [Caes(aris)] II]] / [Min] ervae sanct(ae) sacrum feci[t] / [. . .]eus Mocimi actuar(ius) n(umeri) per Tre [b]- / ium Maximum trib(unum) coh(ortis) II Ulp(iae) eq(uitatae)/ [vo]tum solvit libens l[aetus] meruit.*

« A Jupiter Très Bon Très Grand, Conservateur et à tous les autres dieux immortels. Pour le salut et la victoire de notre seigneur l'empereur Lucius Septimius Serevus Pertinax Auguste, consul pour la deuxième fois, et de Decimus Clodius Albinus Cesar, consul pour la deuxième fois, consacré à Minerve la Sainte […]eus Mocimius actuarius du détachement a fait (cela) au nom de Trebius Maximus tribun de la 2ème cohorte Ulpia de cavalerie, il s'est acquitté de son vœu de son plein gré, avec joie et à juste titre. »

Datation : 194 ap. J.-C. (titulature)

Bibliographie : BAUR, P., ROSTOVTZEFF, M., BELLINGER, A. (eds.), 1934, p. 152-166 et p. 226-229, n°561, pl. XXIX, I ; STAUNER, K., 2004, p. 416, QNr. 398.

### 47. *Dipinto* réalisé par un *librarius* et quatre *adiutores* du *tabularium*

*Impera[tori] / Caesari [---] / bona fortuna nobis / summo summo / S(enatui) P(opulo)q(ue) Roma[no] / S(enatus) P(opulus)Q(ue) [Romanus] / spem bonam / Iulio Domnino Lib(rario) / et Aurel[io] Antiocho / et Donnio Pasia / et Septimio Sigillano / et Aurelio Magno / adiutoribus / Leg(ionis) IIII Scy[thicae]*

« A l'empereur, bonne fortune à nous, au plus haut Sénat et peuple romain. Bon espoir, pour Julius Domninus librarius et Aurelius Antiochus et Donnius Pasia et Septimius Sigillanus et Aurelius Magnus adjoints de la 4ème légion Scythique. »

Datation : 222-223 ap. J.-C.

Bibliographie : BAUR, P., ROSTOVTZEFF, M., BELLINGER, A. (eds.), 1934, p. 224, n°560, pl. XXVII, I ; Stauner, K., 2004, p. 415-416, QNr. 397 ; AUSTIN, J., 2010, p. 256 ; AUSTIN, J., 2016, p. 165-176.

Commentaires : Le texte a été daté vers 222-223 ap. J.-C. d'après quelques lettres araméennes qui étaient originellement situées au-dessus du texte.

## IV. Portorium

### DACIA APULENSIS

**48.** ***Construction d'un tabularium par deux intendants du portorium***
*AE, 1944, 100 = AE, 1959, 310 = IDR, II, 15.*

*[Pro sal(ute)] Augustorum L(ucii) / [Septimii] Severi et M(arci) Aure/[li(i) Anto]nini et Publi(i) Se / ptimio Get(a)e Caes(aris), sub / cura Aurel(ii) Heracli/ti proc(uratoris) Aug(ustorum trium), Euty/ches et Apulensis ser(ui) / vil(ici) tabularium a [solo] / fecerunt.*

« Pour le salut des deux Augustes, Lucius Septimius Severus et Marcus Aurelius Antoninus, et Publius Septimius Geta, César, par les soins d'Aurelius Heraclitus, procurateur des trois Augustes, Eutyches et Apulensis, esclaves intendants, ont fait élever un *tabularium* à partir du sol. »

Datation : 208-211 ap. J.-C. (titulature impériale)

Bibliographie : FRANCE, J., NÉLIS-CLÉMENT, J., 2014, p. 203 ; MILHAILESCU-BÎRLIBA, L., 2006, p. 182 ; DE LAET, S.J., 1949, p. 210, 218, n°11.

### MOESIA SUPERIOR

**49.** ***Construction du tabularium de la station d'Ulpiana par un intendant du portorium***
*AE 1903, 286 = ILS 9023 = ILJug, III, 1413.*

*Genio Illyrici / pro salute imp(eratoris) / Caes(aris) M(arci) Aur(eli) Seve/ri [[Alexandri Aug(usti) / et Mameae Aug(ustae)]] / sub cura Ant(oni) / [Si]lvani v(iri) e(gregii) proc(uratoris), / Iulianus vilic(us) / stat(ionis) Ulp(ianensis) tabul(arium) / sumpt(u) suo fec(it). / Albino et Maximo consul(ibus).*

« Au Génie de l'Illyricum, pour le salut de l'empereur César Marcus Aurelius Severus Alexander Auguste et (Julia) Mamaea Augusta, par les soins de Antonius Silvanus, homme

remarquable, procurateur, Iulianus, intendant de la station d'Ulpiana, a fait élever un *tabularium* à ses frais, sous le consulat de Albinus et Maximus. »

Datation : 227 ap. J.-C. (consuls)

Bibliographie : FRANCE, J., NÉLIS-CLÉMENT, J., 2014, p. 203.

Commentaires : Il s'agit manifestement de la construction d'un édifice, c'est pourquoi nous suivons la lecture des ILS, plutôt que le « *tabul(arius)* » restitué dans les ILJug.

## BIBLIOGRAPHIE GENERALE

---

### 1. Sources anciennes

*Sources littéraires*

Les traductions utilisées proviennent de la Collection des Universités de France (Belles Lettres, avec traduction française), ou de la Loeb Classical Library (Harvard University Press, Cambridge, avec une traduction anglaise)


APPIEN, *Guerres civiles.*
APULÉE, *Apologies*.
AULU GELLE, *Nuits Attiques*.
AURELIUS VICTOR, *Livre des Césars*.
CICÉRON, *De la nature des dieux*.
CICÉRON, *Lettres aux amis*.
CICÉRON, *Lettres à Atticus*.
CICÉRON, *Les paradoxes des Stoïciens.*
CICÉRON, *Philippiques*.
CICÉRON, *Pour Archias*.
CICÉRON, *Pour Caelius.*
CICÉRON, *Pour Fonteius*.
CICÉRON, *Pour Sylla*.
CICÉRON, *Pour Milon*.
CICÉRON, *Sur sa maison.*
CICÉRON, *Topiques*.
CICÉRON, *Verrines.*
CONON, *Narrations.*
DENYS D'HALICARNASSE, *Antiquités romaines.*
DION CASSIUS, *Histoire romaine*.
EUSEBE DE CESAREE, *Histoire ecclésiastique.*
FESTUS, *De la signification des noms.*
FLAVIUS JOSÈPHE, *Antiquités Judaïques.*
FLAVIUS JOSÈPHE, *Guerre des Juifs.*
FRONTIN, *De aquaeductibus.*
FRONTON, *Lettres à Marc-Aurèle*.
GALIEN, *Ne pas se chagriner*.
GRANIUS LICINIANUS, *Histoire*.
HISTOIRE AUGUSTE, *Marc-Aurèle*.
HISTOIRE AUGUSTE, *Vie des deux Galliens.*
HISTOIRE AUGUSTE, *Vie de Tacite*.
HORACE, *Epitres.*
HORACE, *Satires.*
HYGIN LE GROMATIQUE, *Des fortifications du camp.*
HYGIN LE GROMATIQUE, *L'établissement des limites.*
ISIDORE DE SÉVILLE, *Etymologies*.
OROSE, *Histoire contre les païens*.
OVIDE, *Fastes*.
OVIDE, *Tristes*.
PLINE L'ANCIEN, *Histoire Naturelle*.
PLINE LE JEUNE, *Lettres*.
PLUTARQUE, *Les œuvres morales.*
PLUTARQUE, *Vie de Cicéron.*
PLUTARQUE, *Vie de Publicola.*
POLYBE, *Histoires.*
SÉNÈQUE, *Controverses.*
SÉNÈQUE, *De la providence*.
SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius*.
SERVIUS, *Commentaires sur les Georgiques de Virgile.*
SICULUS FLACCUS, *Les conditions des terres*.
STACE, *Silves*.
STRABON, *Géographie*.
SUÉTONE, *Vie des douze Césars.*
TACITE, *Dialogue des orateurs.*
TACITE, *Histoires.*
TITE-LIVE, *Histoire romaine.*
VALÈRE MAXIME, *Les Faits et Dits mémorables.*
VARRON, *De la langue latine*.
VARRON, *De la vie du peuple romain*.
VARRON, *Economie rurale.*
VÉGÈCE, *Traité de la chose militaire.*
VIRGILE, *Géorgiques*.
VITRUVE, *De l'architecture*.

*Sources papyrologiques*

ChLA = BRUCKNER, A., MARICHAL, R., 1954-1998, *Chartae Latinae Antiquiores*, Bâle, Zurich.

O. Krok. = CUVIGNY, H., 2005, *Ostraca de Krokodilô. La correspondance militaire et sa circulation*, Le Caire.

P. Dura = GILLIAM, J.F, WELLES, C. B., FINK, R.O, 1959, *The excavations at Dura Europos. Final Report V. Part I : The Parchments and Papyri*, New Haven.

P. Gen. Lat. = NICOLE, J., MOREL, C. (eds), 1900, *Archives militaires du Ier siècle. Texte inédit du papyrus latin de Genève Nr 1*, Genève.

P. Lond. = *Greek Papyri in the British Museum*. Londres, 7 vols.

P. Mich. = *Michigan Papyri*, 21 vols.

P. Oxy. = GRENFELL, B.P., HUNT, A.S. (eds), 1998-, *The Oxyrhynchus Papyri*, Londres.

RMR = FINK, R.O., 1971, *Roman Military Records on Papyrus*, Cleveland.

## 2. Sources secondaires

ABID, H., 2017, *Précisions sur l'histoire de Gales à l'époque romaine, à la lumière d'un nouveau texte épigraphique*, dans MOKNI, S., SEBAÏ, M., *Institutions municipales en Afrique Proconsulaire. Sources littéraires, épigraphiques et archéologiques*, Sfax, p. 55-76.

ADAM, J., 2017, *Les bibliothèques « publiques » à l'époque romaine et leur rôle dans la gestion et l'administration de l'Empire*, dans AMOROSO, N., CAVALIERI, M., et MEUNIER L.J., N., (dir.) 2017, *Locum armarium libros. Livres et bibliothèques dans l'Antiquité*, p. 311-330.

ADAM, J.-P., 2017, *La construction romaine*, 7ème éd., Paris.

ADINOLFI, P., 1881, *Roma nell'età di mezzo*, I, Rome.

ALBANA, M., 2011, *Osservazioni sui tabularia militari*, dans *Annali della Facoltà di Scienze della Formazione dell'Università di Catania,* 10, p. 59-76.

ALBERTONI, M., 2000, *Veiovis aedes (in Capitolio)*, dans STEINBY, E.M. (ed.), *Lexicon Topographicum Urbis Romae*, V, Rome, p. 99-100.

ALEXANDER, M.A., BEN ABED, A., BESROUR-BEN MANSOUR, S., SOREN, D., 1980, *Corpus des mosaïques de Tunisie. Vol. II. Région de Zaghouan. Fasc. 1. Thuburbo Majus. Les mosaïques de la région du Forum*, Tunis.

ALFÖLDY, G., 1969, *Fasti Hispanienses : senatorische Reichsbeamte und Offiziere in den spanischen Provinzen des römischen Reiches von Augustus bis Diokletia*, Wiesbaden.

ALFÖLDY, G., 1974, *Noricum (The Provinces of the Roman Empire)*, Londres.

ALICU, D., PAKI, A., 1995, *Town-planning and Population in Ulpia Traiana Sarmizegetusa*, Oxford.

ALFÖLDY, G., DOBSON, B., ECK, W., (ed.), 2000, *Kaiser, Heer und Gesellschaft in der römischen Kaiserzeit. Gedenkschrift für Eric Birley*, Stuttgart.

ALLASON-JONES, L., MIKET, R.F., 1984, *The catalogue of small finds from South Shields roman fort*, Newcatle upon Tyne.

ALLISON, P.M., FAIRBAIRN, A.S., ELLIS, S.J.R., BLACKALL, C.W., 2004, *Extracting the social relevance of artefact distribution in Roman military forts*, dans *Internet Archaeology* 17, 4. (http://intarch.ac.uk/)

ALLISON, P.M., 2013, *People and Spaces in Roman Military Bases*, Cambridge.

ALONSO, J., JEREZ, J.M., GONZALES, R.S., 2014, *Instrumentos de escritura en Hispania* dans BUSTAMANTE, M., BERNAL, D. (eds.), *Artífices Idoneos*, 71, p. 169-189.

ALVAREZ, W., AMMERMAN, A.J., RENNE, P.R., KARNER, D.B., TERRENAO, N., MONTANARI, A., 1996, *Quaternary fluvial-volcanic stratigraphy and geochronology of the Capitoline Hill in rome*, dans *Geology XXIV*, p. 751-754.

AMICI, C.M., 1996, *Atrium Libertatis*, dans *Rendiconti della Pontificia Accademia Romana di Archeologia*, LXVIII, p. 294-321.

ANDREAU, J., 1974, *Les affaires de Monsieur Jucundus*, Rome.

ARANEGUI, C., HERNANDEZ, E., LOPEZ, M., MANTILLA, A. OLCINA, M., 1986, *El edificio NE del foro de Sagunto*, dans *Archivo Español de Arqueología*, LIX, p. 47-56.

ARANEGUI, C., HERNANDEZ, E., LOPEZ PINOL, M., 1987, *El foro de Saguntum : la planta arquitectonica*, dans *Los foros romanos de las provincias occidentales, Valencia, 27-31 janvier 1986*, Madrid, p. 73-97.

ARANEGUI, C., JIMENEZ, J.-L., 2013, *La curia de Saguntum*, dans HUERTAS, B.S., CRUZ, P. M., NOGUERA CELDRAN, J. M., DE ARBULO BAYONA, J. R. (eds), *Las sedes de los ordines decvrionvm en hispania. Análisis arquitectónico y modelo tipológico*, Mérida, p. 43-52.

ARIAS ABELLAN, C., 2002, *Les dérivés latins en -arius*, dans KIRCHER-DURAND, C., *Grammaire fondamentale du latin*, T. IX. Création lexicale : la formation des noms par dérivation lexicale, Louvain, p. 161-184.

ASHBY, Th., HUDD, A.E., KING, Fr., 1909, *Excavations at Caerwent, Monmouthshire, on the Site of the Romano-British City of Venta Silurum, in the Years 1907-1909* dans *Archeologia*, LXI, p. 569-582.

ATKINSON, D., 1942, *Report on the Excavations at Wroxeter (the Roman City of Viroconium) in the County of Salop, 1923–1927*, Oxford.

AUGENTI, A., 1996, *Il Palatino nel Medioevo. Archeologia e topografia. Secoli VI-XIII* (*Bullettino della commissione archeologica comunale di Roma, suppl. 4*), Rome.

AURIGEMMA, S., 1911, *Pignataro Interamna* (*Interamna Lirenas*). *Epigrafi latine inedite, dans Notizie degli Scavi di Antichità*, p. 150.

AUSBÜTTEL, Fr.M., 1985, *Zur rechtlichen Lage der römischen Militärvereine*, dans *Hermes*, 113, p. 500-505.

AUSTIN, J., 2010, *Writers and writing in the roman army at Dura-Europos*, Birmingham.

AUSTIN, J., 2016, *Thoughts on Two Latin Dipinti*, dans KAIZER, T. (ed.), *Religion, Society, and Culture at Dura-Europos*, Cambridge, p. 165-176.

BAESTEAN, G., 2015, *O Reconsiderare a planului Coloniei Dacica Sarmizegetusa*, dans *Sargetia. Acta Musei Devensis* (S.N.), VI, p. 81-100.

BAHLOUL GUERBABI, F.Z., FARHI, A., 2015, *La gestion de l'eau à Timgad. De la source aux thermes antiques*, dans *Larhyss Journal*, 23, p. 259-273.

BAILLIE REYNOLDS, P.K., 1938, *Excavations on the Site of the Roman Fort of Kanovium at Caerhun, Caernarvonshire*. Cardiff.

BAJUSZ, I., 2004, *Schreibinstrumente aus Dacia Porolissensis*, dans RUSCU, L. (ed.), *Orbis Antiquus. Studia in honorem Ioannis Pisonis*, Cluj-Napoca, p. 368-374.

BALLAIS, J.-L., BENAZZOUZ, M.T., BENMOHAMMADI, A., 2003, *Environmental dynamics and land occupation in the Saharan margins of the Holocene Maghreb*, dans FOUACHE, E. (ed.), *The Mediterranean World. Environment and History*, Paris, p. 341-351.

BALLU, A., 1897, *Guide de Timgad, antique Thamugadi*, Paris.

BALLU, A., 1915, *Rapport sur les fouilles exécutées en 1914 par le Service des monuments historiques de l'Algérie*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 34, p. 118-120.

BALLU, A., 1917, *Rapport sur les fouilles exécutées en 1916 par le Service des monuments historiques de l'Algérie*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 36, p. 285.

BALLU, A., 1921, *Ruines de Djemila (antique Cuicul)*, Alger.

BALTY, J.-Ch., 1962, *Basilique et curie du forum de Glanum : Note sur le centre monumental de la ville augustéenne* », dans *Latomus*, 21, p. 279-319.

BALTY, J.-Ch., 1989, *Le forum de Bavay et les basiliques de forum*, dans *Revue du Nord*, 71/280, p. 7-24.

BALTY, J.-Ch., 1991, *Curia Ordinis. Recherches d'architecture et d'urbanisme antiques sur les curies provinciales du monde romain*, Bruxelles.

BALTY, J.-Ch., VAN RENGEN, W., 1993, *Apamée de Syrie : Quartiers d'hiver de la II^e Légion parthique : monuments funéraires de la nécropole militaire*, Bruxelles.

BARADEZ, J., 1949, *Gemellae. Un camp d'Hadrien et une ville des confins sahariens aujourd'hui ensevelis sous les sables*, dans *Revue africaine*, 93, p. 5-24.

BĂRBULESCU, M., 1990, *Les principia du camp légionnaire de Potaissa*, dans HERMANN, V., MANFRED, K. (dir.), *Akten des 14. Internationalen Limeskongresses 1986 in Carnuntum*, Vienne, p. 821-828.

BĂRBULESCU, M., 1991, *Das römische Legionslager von Potaissa (Rumänien)*, dans *Antike Welt*, 22/1, p. 22-30.

BARTOCCINI, R., 1960, *Colonia Iulia Felix Lucus Feroniae*, Milano.

BARTOLI, A., 1912, *Il Chartularium del Palatino*, dans *Rendiconto dell'Accademia nazionale dei Lincei*, 21, p. 767-772.

BARTOLI, A., 1950, *L'ultimo relitto dell'archivio imperial e sul Palatino*, dans *Rendiconti della Pontificia Accademia Romana di Archeologia*, XXIII-XIV, p. 269-275.

BASTIANELLI, S., 1954, *Centumcellae (Civitavecchia) - Castrum Novum (Torre Chiaruccia)*, Rome.

BAUR, P., ROSTOVTZEFF, M., BELLINGER, A. (eds.), 1934, *The Excavations at Dura-Europos, Preliminary Report of the Fifth Season, 1931-2*. New Haven.

BEAN, J.I., 1960, *Notes and inscriptions from Pisidia, II*, dans *Anatolian Studies*, 10, p. 71-72.

BEDON, A., 2008, *Il Campidoglio. Storia di un monumento civile nella roma papale*, Milan.

BEHRENDS, O. *et al.*, 2000, *Pseudo-Hygin. L'œuvre Gromatique*, Luxembourg.

BENOIT, D., 2012, *De Vicesmia hereditatium. Etude d'un vectigal romain : l'impôt du vingtième sur les successions et les legs d'Auguste à Dioclétien*, Neuchâtel.

BERARD, Fr., 1994, *Bretagne, Germanie, Danube : mouvements de troupes et priorités stratégiques sous le règne de Domitien, Les années Domitien*, dans *Pallas*, 40, p. 221-240.

BERMEJO MELÉNDEZ, J., 2009, *La curia del foro de Arucci/Turobriga*, dans PÉREZ, J.A, ROMERO, E (eds), *IV Encuentro de Arqueologia del Suroeste Peninsular*, p. 563-569.

BERMEJO MELÉNDEZ, J., 2014, *Arucci y Turobriga, civitas et territorium. Un modelo de implantacion territorial y municipal en la Baeturia celtica*, Huelva.

BERRENDONNER, C., 2012, *L'invisible aerarium des cités italiennes*, dans LAMOINE, L., *et al.*, *Gérer les territoires, les patrimoines et les crises. Actes du colloque de Clermont-Ferrand des 20-22 octobre 2011*, p. 163-189.

BESNIER, M., 1898, *Inscriptions et monuments de Lambèse et des environs*, dans *Mélanges de l'Ecole Française de Rome – Antiquité*, 18, p. 451-489.

BESNIER, M., 1899, *Les scholae de sous-officiers dans le camp romain de Lambèse*, dans *Mélanges de l'Ecole Française de Rome – Antiquité*, 19, p. 199-258.

BESNIER, R., 1950, *Les procurateurs provinciaux pendant le règne de Claude*, dans *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, 28/2, p. 439-459.

BETRAND, A., 1869, *Nouvelles archéologiques et correspondance*, dans *Revue Archéologique*, 19, p. 302.

BIDWELL, P., 2012, *The Roman Fort at Bainbridge, Wensleydale : Excavations by B.R. Hartley on the Principia and a Summary Account of Other Excavations and Surveys*, dans *Britannia*, 43, p. 98-99.

BIEVELET, H., 1947, *L'exploration archéologique de Bavai (1942-1947)* dans *Gallia*, V, p. 301-317.

BIEVELET, H., 1962, *L'exploration archéologique de Bavai. A l'est de l'ensemble monumental*, dans *Mémoire de la Société archéologique et historique de l'arrondissement d'Avesnes*, XX, p. 12-37.

BIEVELET, H., 1965, *L'exploration archéologique de Bavai. Les deux états de l'édifice de l'ouest*, dans *Revue du Nord*, XLVII, p. 577-595.

BILABEL, F., 1926, *Librarius*, dans *Paulys Real-Encyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, XIII (1), cols. 138-139.

BILKEI, I., 1980, *Römische Schreibgeräte aus Pannonien*, dans *Alba Regia*, 18, p. 61-90.

BIRLEY, E., RICHMOND, I.A., STANDFIELD, J.A., 1936, *Excavations at Chesterholm-Vindolanda: Third Report*, dans *Archeologia Aeliana*, 4th Ser., XIII, p. 218-257.

BIRLEY, E., RICHMOND, I.A., 1940, *Excavations at Corbridge, 1938-1939*, dans *Archeologia Aeliana*, 4th Ser., XVII, p. 85-115.

BIRLEY, R., 2002, *Vindolanda Research Reports New Series, IV The Writing Materials : Small finds*, Vindolanda.

BIRLEY, R., 2009, *Vindolanda. A Roman frontier fort on Hadrian's Wall*, Stroud.

BIRT, Th., 1907, *Die Buchrolle in der Kunst. Archäologisch-antiquarische untersuchungen zum antiken buchwesen*, Leipzig.

BISPHAM, E., 2007, *From Asculum to Actium. The municipalization of Italy from the Social War to Augustus*, Oxford.

BLANCK, H., 2008, *Il libro nel mondo antico*, Bari.

BOESELAGER, D.v., 1989, *Funde und Darstellungen Römischer Schreibzeugfutterale zur Deutung einer Beigabe in Kölner Gräbern*, dans *Kölner Jahrbuch für vor- und Frühgeschichte*, 22, p. 221-239.

BOESWILLWALD, E., CAGNAT, R., BALLU, A., 1905, *Timgad. Une cité africaine sous l'Empire romain*, Paris.

BOHN, O., 1925, *Hölzerne Schriftäfelchen aus Vindonissa*, dans *Anzeiger f. schweiz. Altertumskunde*, 27, p. 8-15.

BONDOC, D., GUDEA, N., 2009, *Castrul roman de la Răcari. Încercare de monografie*, Cluj-Napoca.

BONDOC, D., FILIP, G., 2014, *Răcarii de Jos, com. Brădeşti, jud. Dolj. Punct Castru*, dans *Cronica Cercetărilor Arheologice din România*. *Campania 2013*, p. 110.

BONNEFOND, M., 1979, *Le sénat républicain dans l'atrium Libertatis ?*, dans *Mélanges de l'Ecole Française de Rome – Antiquité*, 91, p. 601-622.

BONNEVILLE, J-N., DARDAINE, S., LE ROUX, P., 1988, *Belo V. L'épigraphie. Les inscriptions romaines de Baelo Claudia*, Madrid.

BOSANQUET, R.C., 1904, *The Roman camp at Housesteads (borcovicus) : report on the excavations in 1898*, dans *Archaeologia Aeliana*, 2nd Ser., XXV, p. 193-299.

BOSCHI, F., CAMPEDELLI, A., 2008, *Archaeological Diagnostics Experiences at Burnum*, dans MARCHETTI, N., TUESEN, J. (eds.), *Archaia. Case Studies in Research Planning, Characterisation, Conservation and Management of Archaeological Sites*, Oxford, p. 409-416.

BOUET, A., 2012, *Le forum en Gaule et dans les régions voisines*, Bordeaux.

BOULVERT, G., 1970, *Esclaves et affranchis impériaux sous le Haut-Empire romain : rôle politique et administratif*, Naples.

BOWIE, E., 2013, *Libraries for the Caesars*, dans KÖNIG, P., OIKONOMOPOULOU, K. et WOOLF, G., *Ancient Libraries*, Cambridge, p. 237-260.

BOWMAN, A.K., THOMAS, J.D., 1983, *Vindolanda: The Latin writing tablets, London*.

BOWMAN, A.K., THOMAS, J.D., 1994, *The Vindolanda writing tablets (Tabulae Vindolandenses II)*, London.

BOWMAN, A.K., THOMAS, J.D., 2003, *The Vindolanda writing tablets (Tabulae Vindolandenses III)*, London.

BOWMAN, A.K., THOMAS, J.D., TOMLIN, R.S.O., 2010. *The Vindolanda writing tablets (Tabulae Vindolandenses IV, Part 1)*, dans *Britannia*. 41 (2010), p. 187-224.

BOŽIČ, D., 2002, *A Roman grave with writing implements from Ljubljana* (SI), dans *Instrumentum*, 16, p. 33-37.

BOŽIČ, D., FEUGÈRE, M., 2004, *Les instruments de l'écriture*, dans *Gallia*, LXI, p. 21-41.

BRASHEAR, W., 1995, *The Archive of Athenodoros (and assorted documents of the Augustan period)*, Berlin.

BRECCIA, E., 1910, *Cornicularius*, dans *Dizionario epigrafico di antichità romane*, II, 2, p. 1219.

BREEZE, D.J., 1972, *Excavations at the Roman Fort of Carrawburgh 1967-1969*, dans *Archaeologia Aeliana*, 4th Ser., L, p. 81-144.

BREEZE, D.J., 1974, *The career structure below the centurionate during the principate*, dans *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 1, p. 435-451.

BROSIUS, M. (ed.), 2003, *Ancient Archives and Archival Traditions : Concepts of Record-Keeping in the Ancient World*, Oxford.

BROUWER, K., MASEN, J., 1670, *Antiquitatum et annalium Trevirensium*, livre XXV, Liège.

BROWN, F.E., 1980, *Cosa. The Making of a Roman Town*, Ann Arbor.

BROWN, F.E., RICHARDSON, E.H., RICHARDSON, L. (eds), 1994, *Cosa III : the Buildings of the Forum : Colony, Municipium, and Village*, Ann Arbor.

BRUCE, J.C., 1884, *The earlier and more recent discoveries in the Roman camp on the Lawe, South Shields*, dans *Archaeologia Aeliana*, 2nd Ser., X, p. 223-310.

BRUNET, C., CONSO, D., GONZALES, A. *et al.*, 2008, *Libri Coloniarum (Livre des Colonies) Corpus agrimensorum Romanorum VII*, Besançon.

BRUNNOW, R.E., DOMASZEWSKI, A. VON, 1904-1909, *Die Provincia Arabia*, I-III, Strasbourg.

BRUNT, P.A., 1971, *Italian Manpower 225 B.C.-A.D. 14*, Oxford.

BULL, R.J. *et alii*, 1987, *The Joint Expedition to Caesarea Maritima : Preliminary Reports in Microfiche*, Madison.

BUONGIORNO, P., CAO, I., 2007, *Trebula Suffenas : alcune questioni aperte*, dans CRESCI MARRONE, G., PISTELLATO, A., (a cura di), *Studi in ricordo di Fulviomario Broilo. Atti del Convegno, Venezia, 14-15 ottobre 2005*, Padoue, p. 81-108.

BURKHALTER, F., 2002, *Le 'tarif de Coptos'. La douane de Coptos, les fermiers de l'apostolion et le préfet du désert de Bérénice"*, dans *Topoi*, Suppl. 3, p. 199-233.

BURNAND, Y., 1989, *La datation des épitaphes en Narbonnaise, d'après le formulaire funéraire : possibilités et limites*, dans *Les inscriptions latines de Gaule narbonnaise. Actes de la table ronde de Nîmes, 25-26 mai 1987*, Nîmes, p. 21-28.

CADONI, E., 1988, *La tabula bronzea di Esterzili (CIL X 7852 = ILS 5947)*, dans *Quaderni bolotanesi*, 14, p. 247-264.

CAGNAT, R., 1898, *Fouilles de M. Besnier à Lambèse*, dans *Compte rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 42, p. 383-387.

CAGNAT, R., 1909, *Les deux camps de la légion IIIe Auguste à Lambèse d'après les fouilles récentes*, dans *Mémoires de l'Institut national de France*, 38/1, p. 219-277.

CAGNAT, R., 1912, *L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les empereurs*, Paris.

CAGNAT, R., 1925, *Deux diplômes militaires du Musée de Sofia*, dans *Journal des savants*, 23, p. 62-66.

CALLU, J.-P., 1965, *Le prétoire*, dans *Thamusida. I*, Paris.

CAMACHO MORENO, M., 2006, *Tessera de hospitalidad*, dans *Munigua, la colina sagrada*, Séville, p. 67.

CAMODECA, G., SOLIN, H., 2000, *Catalogo delle iscrizioni latine del Museo nazionale di Napoli, I* : *Roma e Latium*, Naples.

CAMODECA, G., 2001, *Albi degli Augustales di Liternum della seconda metà del II secolo*, dans *Annali dell'Istituto Universitario Orientale di Napoli*, 8, p. 163-182.

CAMPBELL, B.D., 1994, *The Roman Army, 31 BC–AD 337. A Sourcebook*, Londres.

CAMPBELL, B.D., 2009, *Roman Auxiliary Forts 27 BC-AD 378*, Oxford.

CANINA, L., 1841, *Scavi. Marzo 1841. Roma*, dans *Bollettino dell'Instituto di Corrispondenza Archeologica*, 3, p. 17-18.

CANINA, L., 1845, *Esposizione storica e topografica del Foro Romano e sue adiacenze*, Rome.

CANINA, L., 1851, *Sulle recenti discoperte fatte nel grande edificio capitolino cognito col nome di Tabularium*, dans *Annali dell'lnstituto*, 23, p. 268-78.

CAPOGROSSI COLOGNESI, L., GABBA, E. (a cura di), 2006, *Gli statuti municipali*, Pavie.

CASSOLA, F., 1970, *Livio, il Tempio di Giove Feretrio et l'inaccessibilità dei santuari in Roma*, dans *Rivista Storica Italiana*, 82, p. 5-31.

CASTAGNOLI, F., 1946, *Atrium Libertatis*, dans *Rendiconti della Classe di Scienze morali, storiche e Filologiche dell'Accademia dei Lincei*, 8/1, p. 276-291.

CĂTĂNICIU, I.B., 1990, *Quelques considérations sur le limes de la Dacie*, dans HERMANN, V., MANFRED, K. (dir.), *Akten des 14. Internationalen Limeskongresses 1986 in Carnuntum*, Vienne, p. 805-820.

CAVALIERI-MANASSE, G., CLAVEL-LÉVÊQUE, M., 2000, *Un document cadastral du complexe capitolin de Vérone*, dans *Dialogues d'histoire ancienne*, 26/1, p. 198-200.

CAVALIERI-MANASSE, G., CRESCI MARRONE, G., 2015, *Un nuovo frammento di forma dal Capitolium*, dans *Trans Padum ... Usque ad Alpes. Roma tra il Po e le Alpi : dalla romanizzazione alla romanità, Atti del convegno, Venezia 13-15 maggio 2014*, Rome, p. 27-30.

CENCETTI, G., 1953, *Tabularium Principis*, dans *Studi Manaresi*, Milan, p. 131-166.

CERMANOVIČ-KUZMANOVIČ A., VELIMIROVIC-ZIZIC O., SREJOVIC, D. *et alii*, 1975, *Anticka Duklja : nekropole, Cetinje*, Obod.

CHASTAGNOL A., 1965, *Les cadastres de la colonie romaine d'Orange [André Piganiol, Les documents cadastraux de la colonie romaine d'Orange, XVIe Supplément à Gallia]*, dans *Annales. Economies, sociétés*, civilisations, 20/1, p. 152- 159.

CHASTAGNOL, A., 1997, *Les cités de la Gaule narbonnaise : les statuts*, dans CHRISTOL, M., MASSON, O. (eds), *Actes du Xe Congrès international d'épigraphie grecque et latine, Nîmes, 4-9 octobre 1992*, Paris, p. 51-73.

CHEVALLIER, R., 1986, *Ostie antique. Ville et port*, Paris.

CHIOFFI, L., 2011, *Museo Archeologico dell'Antica Capua*, Rome.

CHOUQUER, G., 2016, *La terre dans le monde romain. Antrhopologie, droit, géographie*, Coimbra.

CHRISTOL, M., 2011, *Rome et son empire*, Paris.

CIRJAN, R., 2010, *Personnel municipal subalterne dans les provinces danubiennes de l'Empire Romain (I-IIIème siècle ap. J.-C.)*, dans *Ephemeris Napocensis*, XX, p. 181-189.

CLAUSS, M., 1973, *Untersuchungen zu den principales des römischen Heeres von Augustus bis Diokletian. Cornicularii, speculatores, frumentarii*, Bochum.

COARELLI, F., 1981, *Roma*, Roma-Bari.

COARELLI, F., 1987, *I santuari del Lazio in eta repubblicana*, Rome.

COARELLI, F., 1993, *Atrium Libertatis*, dans STEINBY, E.M. (ed.), *Lexicon Topographicum Urbis Romae*, I, p. 133-135.

COARELLI, F., 1994a, *Moneta. Le officine della zecca tra repubblica e impero*, dans *Annali dell'Istituto Italiano di Numismatica*, 41, p. 23-66.

COARELLI, F., 1994b, *Fregellae*, dans *Enciclopedia dell'arte antica classica e orientale, Secondo supplemento*, Rome, p. 702-704.

COARELLI, F., 1996a, *Porta Fontinalis*, dans STEINBY, E.M. (ed.), *Lexicon Topographicum Urbis Romae*, III, p. 328-329.

COARELLI, F., 1996b, *Moneta in Arce*, dans STEINBY, E.M. (ed.), *Lexicon Topographicum Urbis Romae*, III, p. 279-280.

COARELLI, F., 1999, *Saturnus Aedes*, dans STEINBY, E.M. (ed.), *Lexicon Topographicum Urbis Romae*, IV, p. 235.

COARELLI, F., 2009, *I Flavi e Roma*, dans COARELLI, F. (dir.), *Divus Vespasianus. Il bimillenario dei Flavi*, p. 85-86.

COARELLI, F., 2010, *Substructio et tabularium*, dans *Papers of the British School at Rome*, 78, p. 107-132.

COARELLI, F., 2012, *Palatium. Il Palatino dalle origini all'impero*, Rome.

COARELLI, F., 2019, *Statio. I luoghi dell'administrazione nell' antica Roma*, Rome.

COCCHIARO, A., ANDREASSI, G. (dir.), 1988, *La necropolie di Via Cappuccini a Brindisi*, Fasano.

COLINI, A.M., 1939, *Scoperte recenti nel Tabularium*, dans *Bullettino del museo dell'Impero romano*, X, p. 185.

COLINI, A.M., 1943, *Il Tempio di Veiove. Aedes Veiovis inter Arcem*, Rome.

COLINI, A.M., 1965, *Il Colle Capitolino nell'antichità*, dans *Capitolium*, 40/4, p. 175-185.

COLLANTES DE TERÁN Y DELORME, Fr., FERNÁNDEZ CHICARRO Y DE DIOS, C., 1972-1974, *Epigrafía de munigua (mulva, sevilla)*, dans *archivo español de arqueología*, 45-47, p. 337-395.

COLLINGWOOD, R.G., RICHMOND, I, 1971, *The archaeology of Roman Britain*, Londres.

COLOMBINI, A., 1966, *Un edile di Formia costruttore di alcuni edifici cittadini*, dans *Athenaeum*, 44, p. 137-141.

CONSTANS L.-A., 1916, *Rapport sur une mission archéologique à Bou-Ghara* (*Gigthis) (1914 et 1915)*, Paris.

COQUEUGNIOT, G., 2013, *Archives et bibliothèques dans le monde grec. Edifices et organisation. Ve siècle avant notre ère - IIe siècle de notre ère*, Oxford.

CORBIER, M., 1974, *L'aerarium saturni et l'aerarium militare. Administration et prosopographie sénatoriale*, Rome.

CORBIER, M., 1987, *L'écriture dans l'espace public romain*, dans *L'Urbs : espace urbain et histoire (Ier siècle av. J.-C. - IIIe siècle ap. J.-C.). Actes du colloque international de Rome (8-12 mai 1985)*, Rome, p. 27-60.

CORBIER, M., 2006, *Donner à voir, donner à lire. Mémoire et communication dans la Rome ancienne*, Paris.

CORIAT, J.-P., 2012, *Les tribunaux de l'empire à l'époque du Principat : état de la question et perspectives*, dans HUMBERT, M., CHEVREAU, E., KREMER, D. (eds), *Carmina iuris. Mélanges en l'honneur de Michel Humbert*, Paris, p. 167-190.

COSME, P., 2012, *L'armée romaine : VIIIe s. av. J.-C. - Ve s. ap. J.-C.*, Paris.

COUDRY, M., 1994, *Sénatus-consultes et acta senatus : rédaction, conservation et archivage des documents émanant du sénat, de l'époque de César à celle des Sévères*, dans *La mémoire perdue : À la recherche des archives oubliées, publiques et privées, de la Rome antique*, Paris, p. 65-102.

COZZO, G., 1970² (1924), *Ingegneria Romana*, Rome.

CRAWFORD, M.H. *et alii*, 1996, *Roman Statutes*, I, Londres.

CREMA, L., 1959, *L'architettura romana*, dans *Enciclopedia classica III*, XII, 1, Turin.

CULHAM, Ph., 1989, *Archives and alternatives in Republican Rome*, dans *Classical Philology*, 84/2, p. 100-115.

CULTRERA, G., 1923, *Architettura ippodamea : Contributo alla storia dell'edilizia nell'antichità, nella seduta del 19 febbraio 1922*, dans *Atti della Accademia Nazionale dei Lincei. Memorie*, 5, XVII, p. 357-603.

CUVIGNY, H., 2005, *Ostraca de Krokodilô. La correspondance militaire et sa circulation. O. Krok. 1-151. Praesidia du désert de Bérénice II*, Le Caire.

CZYSZ, W., HERZIG, F., 2008, *Neue dendrodaten von der Limespalisade in Raetian*, dans THIEL, A. (ed.), *Neue Forschungen am Limes : Beiträge zum Welterbe Limes Stuttgart*, Stuttgart, p. 183-195.

DAHM, O., *Das Kastell Niederberg bei Ehrenbreitstem*, dans *Der obergermanisch-raetische Limes des Römerreiches*, Bd IB, Nr. 2a, Heidelberg.

D'ALESSIO A., 2007, *L'avancorpo dell' « acropoli » di Ferentino. Vecchi e nuovi dati per la lettura storica del monumento*, dans *Archeologia Classica*, 58, p. 397-433.

DAREMBERT, C.V., SAGLIO, E., 1877-1919, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines. D'après les textes et les monuments*, Paris.

DAVID, J.-M., 2014, *Rome et l'Italie de la guerre sociale à la mort de César : une nouvelle citoyenneté. État de la recherche*, dans *Pallas*, 96, p. 35-52.

DAVIS, G.J.C., 2016, *Bone spatulae strips from Roman London*, dans *Lucerna*, 51, p. 6-12.

DE CAROLIS, E., 2007, *Il Mobile a Pompei ed Ercolano. Letti, tavoli, sedie e armadi. Contributo alla tipologia dei mobili della prima età imperiale*, Rome.

DE HINGH, A., VOS, A., VOS, W., 2005, *Romeinen in Valkenburg (ZH), de opgravingsgeschiedenis en het archeologische onderzoek van Praetorium Agrippinae*, Leiden.

DE LAET, S.J., 1947, *Note sur l'organisation et la nature juridique de la «Vigesima Hereditatium»*, dans *L'antiquité Classique*, 16/1, p. 29-36.

DE LAET, S.J., 1949, *Portorium. Etude sur l'organisation douanière chez les Romains, surtout à l'époque du Haut-Empire*, Bruges.

DELATTRE, D., 2006, *La Villa des Papyrus et les rouleaux d'Herculanum : la bibliothèque de Philodème*, Liège.

DELBRÜCK, R., 1907-1912, *Hellenistische bauten in Latium*, Strasbourg.

DEL HOYO, J., 1995, *Duratón, municipio romano a. propósito de un fragmento inédito de ley municipal*, dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 108, p. 140–144.

DEMOUGIN, S. (dir.), 1994, *La mémoire perdue : à la recherche des archives oubliées, publiques et privées de la Rome Antique*, Paris.

DEMOUGIN, S., 2001, *Le bureau palatin a censibus*, dans *Mélanges de l'Ecole Française de Rome – Antiquité*, 113/2, p. 621-631.

DE ROSSI, G.M., 1979, *Bovillae (Forma Italiae*, 1, *XV)*, Florence.

DIEZ, E., 1953, *Librarii auf norischen Reliefsteinen*, dans *Schild von Steier*, 2, p. 123-134.

DIRVEN, L., 1999, *The Palmyrenes of Dura Europos*, Leiden.

DIRECCIÓN GENERAL DE BELLAS ARTES Y ARCHIVOS, 1987, *Los Foros romanos de las provincias occidentales, actes de la table-ronde, Université de Valence, 27-31 janvier 1986*, Madrid.

DOMASZEWSKI, A. VON, DOBSON, B., 1881, *Die Rengordnung des Romischen Heeres*, Cologne.

DOMASZEWSKI, A. VON, HAUSER, A., SCHNEIDER, R., 1886, *Ausgrabungen in Carnuntum*, dans *Archäologisch-epigraphische Mitteilungen aus Österreich-Ungarn*, 10, p. 12-42.

DOMASZEWSKI, A. VON, 1895, *Die Religion des römischen Heeres*, Trier.

DOMASZEWSKI, A. VON, 1899, *Die Principia des römischen Lagers*, dans *Neue Heidelberger Jahrbücher*, 9, p. 141-163.

DOMASZEWSKI, A. VON, 1908, *Die Rangordnung Des römischen Heeres*, Bonn.

DONDIN-PAYRE, M., 2012, *Forum et structures civiques dans les Gaules : les témoignages écrits*, dans BOUET, A. (dir.), *le forum en Gaule et dans les régions voisines*, Bordeaux, p. 55-63.

DORE, J., GILLAM, J., 1979, *The Roman Fort at South Shields. Excavations 1875-1975*, Newcastle.

D'ORS, Á., 1961, *Miscelánea epigráfica. Los bronces de Mulva*, dans *Emerita*, 29-1, p. 203-218.

DOROW, W., 1826, *Römische Alterthümer in und um Neuwied am Rhein, mit Grundrissen, Aufrissen und Durchschnitten des daselbst ausgegrabenen Kastells, und Darstellungen der darin gefundenen Gegenstände*, Berlin.

DUPRE, N., 1974, *La huitième campagne de fouille de la Casa Velazquez à Belo (Bolonia, prov. de Cadix) en 1973*, dans *Mélanges de la Casa de Velázquez*, t. 10, p. 525-558.

DURET, L. et NÉRAUDEAU, J.-P., 2010, *Urbanisme et métamorphose de la Rome antique*, Paris.

DUTHOY, R., 1976, *Recherches sur la répartition géographique et chronologique des termes sevir Augustalis, Augustalis et sevir dans l'Empire romain*, dans *Epigraphische Studien*, 11, p. 143-214.

ECKARDT, H., 2018, *Writing and power in the Roman world : literacies and material culture*, Cambridge.

EGGER, R., 1950, *Die Ausgrabungen auf dem Magdalensberg*, Klagenfurt.

EINGARTNER, J., 2011, *Lopodunum V. Die Basilika und das Forum des römischen Ladenburg*, Stuttgart.

ENGELMANN, H., 1993, *Celsusbibliothek und Auditorium in Ephesos*, dans *Jahreshefte des Österreichischen Archäologischen Institutes in Wien*, 62, p. 105-111.

ESPÉRANDIEU, E., 1900, *Observations sur le papyrus latin de Genève n°1*, dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 44/5, p. 442-458.

ESPÉRANDIEU, E., 1910-1928, *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, t.III-X, Paris.

ÉTIENNE, R., PISO, I., DIACONESCU, A., 1994, *Le forum en bois de Sarmizegetusa (Roumanie)*, dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 138/1, p. 47-164.

FARKAS, I.G., 2015, *The Roman Army in Raetia*, Oxford.

FARRE, C., 2016, *Geografia epigrafica delle aree interne della Provincia Sardinia*, Ortacesus.

FEDELE, P., 1910, *Sull'origine dei Frangipane*, dans *Archivio della Società romana di Storia patria*, 33, p. 493-506.

FELLMANN, R., 1958, *Die Principia des Legionslagers Vindonissa und das Zentralgebäude der römischen Lager und Kastelle*, Windish.

FELLMANN, R., 1983, *Principia – Stabsgebäude*. (= *Kleine Schriften zur Kenntnis der römischen Besetzungsgeschichte Südwestdeutschlands*. 31), Aalen.

FELLMANN, R., 2003, *Principia*, dans *Reallexikon der Germanischen Altertumskunde (RGA)*, Auf., Bd. 23, Berlin-New York, p. 458-462.

FERHI, N., BALLAIS, J.-L., BONIFAY, M., 2007, *Morphogenèse, climat et sociétés dans la plaine de Sfax (Tunisie) depuis le Pléistocène supérieur : l'exemple du bassin de l'oued Chaâl-Tarfaoui*, dans *Physio-Géo - Géographie Physique et Environnement*, 1, p. 61-77.

FERNÁNDEZ CHICARRO Y DE DIOS, C., FERNÁNDEZ GÓMEZ, F., 1980, *Catálogo del Museo Arqueológico de Sevilla (II). Salas de Arqueologia Romana y Medieval*, Séville.

FERRONI, A.M., 1993, *Concordia, Aedes*, dans STEINBY, E.M. (ed.), *Lexicon Topographicum Urbis Romae*, I, Rome, p. 318.

FILIP, G., 2018, *Some Tesserae from Southern Dacia*, dans TUTILĂ, O., CRISTESCU, C., RIŞCUŢA, N.C., MARC, A.T. (eds), *Archaeological small finds and their significance. Proceedings of the International Symposium from Deva, Geoagiu Băi 23rd-25th of March 2017*, Cluj-Napoca, p. 135-141.

FINCKER, M., GUIRAL PELEGRIN, C., MAGALLON BOTAYA, M.A, RICO, C., SILLIÈRES, P., 2013, *La seconde phase de monumentalisation urbaine : la curie*, dans MAGALLON BOTAYA, M. A. et SILLIÈRES, P., LABITOLOSA, *une cité romaine de l'Hispanie citérieure*, Bordeaux, 2013, p. 213-246.

FINCKER, M., GUIRAL, C., NAVARRO CABALLERO, M., MAGALLON BOTAYA, M.A. et RICO, C., 2013, *La curia del municipium Labitolosanum (La Puebla Castro, Huesca)*, dans HUERTAS, B.S., CRUZ, P. M., NOGUERA CELDRAN, J. M., DE ARBULO BAYONA, J. R. (eds), *Las sedes de los ordines decvrionvm en Hispania. Analisis arquitectonico y tipologico*, Merida, p. 233-248.

FINK, R.O., 1958, *Hunt's Pridianum : British Museum Papyrus 2851*, dans *The Journal of Roman Studies*, 48, 1/2, p. 102-116.

FISCHER, T., SPINDLER, K., 1984, *Das romische Grenzkastell Abusina-Eining*, Stuttgart.

FISCHER, T., RIEDMEIER-FISCHER, E., 2008, *Der römische Limes in Bayern*, Regensburg.

FLORESCU, G., 1931, *Castrul roman dela Răcari-Dolj. Săpăturile arheologice din 1928 şi 1930*, Craiova.

FLUTUR, A., 2011, *Clădirile comandamentului din castrul de legiune traianic de la berzobis*, dans *Analele Banatului*, S.N., *Arheologie – Istorie*, XIX, p. 145-160.

FORTINI, P., 2015: *La rampa imperiale. Scavi e restauri tra Foro Romano e Palatino. L'Aula nord-orientale del complesso domizianeo (cd. Oratorio dei XL Martiri) e il Lacus Iuturnae dalla demolizione della chiesa di Santa Maria Liberatrice*, Rome.

FOUCART, P.-F., 1887, *Exploration de la plaine de l'Hermus par M. Aristote Fontrier*, dans *Bulletin de Correspondance Hellénique*, XI, p. 79-107.

FRANCE, J. et HESNARD, A., 1995, *Une statio du quarantième des Gaules et les opérations commerciales dans le port romain de Marseille (place Jules Verne)*, dans *Journal of Roman Archaeology*, 8, p. 78-93.

FRANCE, J., 2000, *Le personnel subalterne de l'administration financière et fiscale dans les provinces des Gaules et des Germanies*, dans *Cahiers du Centre Glotz*, 11, p. 193-221.

FRANCE, J., 2001, *Quadragesima Galliarum: l'organisation douanière des provinces alpestres, gauloises et germaniques de l'empire romain*, Rome.

FRANCE, J., 2003, *Les rapports fiscaux entre les cités et le pouvoir impérial dans l'Empire romain : le rôle des assemblées provinciales (à propos d'une dédicace de Tarragone, CIL, II, 4248)*, dans *Cahiers du Centre Glotz*, 14, p. 209-225.

FRANCE, J., NÉLIS-CLÉMENT, J., 2014, *La statio. Archéologie d'un lieu de pouvoir dans l'empire romain*, Bordeaux.

FRANCE, J., 2015, *L'empereur romain et le contrôle de l'espace*, dans FERRARY J.-L. et SCHEID J., *Il princeps romano : autocrate o magistrato ? Fattori giuridici e fattori sociali del potere imperiale da Augusto a Commodo*, Pavie, p. 731-776.

FRANÇOIS, J., 1990, *Quelques problèmes d'histoire municipale à la lumière de la lex Irnitana*, dans *L'Afrique dans l'Occident romain (Ier siècle av. J.-C. - IVe siècle ap. J.-C.), Actes du colloque de Rome (3-5 décembre 1987)*, Rome, p. 381-401.

FRANKE, R., 2003, *Arae Flaviae V : Die Kastell I und II von Arae Flaviae/Rottweil und die römische Okkupation des oberen Neckargebietes*, Stuttgart.

FRERE, S.S., 1975, *The silchester church : the excavation by Sir Ian Richmond in 1961*, dans *Achaeologia*, 105, p. 277-302.

FRÈRE, S.S., 1989, *Roman Britain in 1988*, dans *Britannia*, 20, p. 257-326.

FRÈRE, S.S., 1990, *Roman Britain in 1989*, dans *Britannia*, 21, p. 307-364.

FRÈRE, S.S., 1991, *Roman Britain in 1990*, dans *Britannia*, 22, p. 225-292.

FRÈRE, S.S., 1992, *Roman Britain in 1991*, dans *Britannia*, 23, p. 255-308.

FUENTES, A. et ESCOBA, R., 2013, *El edificio de la curia en el foro de Valeria*, dans HUERTAS, B.S., CRUZ, P. M., NOGUERA CELDRAN, J. M., DE ARBULO BAYONA, J. R. (eds.), *Las sedes de los ordines decvrionvm en Hispania. Analisis arquitectonico y tipologico*, Merida, p. 215-232.

FÜNFSCHILLING, S., 2012, *Schreibger äte und Schreibzubehöraus Augusta Raurica*, dans *Jahresberichte aus Augst und Kaiseraugst*, 33, p. 163-236.

GABRIČEVIČ, B., 1983, *Anticka nekropola u Sinju*, dans *Vjesnik za archeologiji i historiju dalmatinsku*, 76, p. 5-101.

GALSTERER, H., 1971, *Untersuchungen zum römischen stadtwesennauf der Iberischen Halbinsel*, Berlin.

GALSTERER, H., 1976, *Herrschaft und Verwaltung im republikanischen Italien*, Munich.

GASCOU, J., 1997, *Magistratures et sacerdoces municipaux dans les cités de Gaule Narbonnaise*, dans *Actes du Xe congrès international d'épigraphie grecque et latine, Nîmes, 4-9 octobre 1992*, Nîmes, p. 75-140.

GIANNELLI, G., 1980-1981, *Il tempio di Giunone moneta e la casa di marco manlio Capitolino*, dans *bullettino della Commissione archeologica Comunale di roma*, LXXXVII, p. 7-36.

GIARDINA, A., GRELLE, F., 1983, *La tavola di Trinitapoli : una nuova costituzione di Valentiniano I*, dans *Mélanges de l'Ecole Française de Rome – Antiquité, 95*, p. 249–303.

GIFFEN, A.E. VAN, 1950, *Inheemse en Romeinse Terpen. Opgravingen in de Dorpswierde te Ezinge en de Romeinse Terpen van Utrecht, Valkenburg Z.H. en Vechten*, Groningen.

GILLIAM, J.F., WELLES, C.B., FINK, R.O., 1959, *The excavations at Dura Europos. Final Report V. Part I : The Parchments and Papyri*, New Haven.

GINOUVES, R., MARTIN, R., 1983, *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine, I. Matériaux, techniques de construction, techniques et formes du décor*, Rome.

GIRARD, P.F., SENN, F., 1977, *Les lois des Romains*, Napoli.

GIULIANI, C.F., 1990, *L'edilizia nell'antichità*, Rome.

GNOLI, F., 1979, *Sulla lege de peculatu*, Naples.

GOFFAUX, B., 2016, *La vie publique des cités dans l'Occident romain*, Rennes.

GONZÁLEZ FERNÁNDEZ, J., 1990, *Bronces jurídicos romanos de Andalucía*, Seville.

GONZÁLEZ FERNÁNDEZ, J., 1996, *Corpus de Inscripciones Latinas de Andalucía. Volumen II : Sevilla, t. IV.*, Seville.

GONZÁLEZ FERNÁNDEZ, M. L., VIDAL ENCINAS, J.M., 2005, *Recientes hallazgos sobre el campamento de la «Legio VII Gemina» en León: la situación de los «principia» y la configuración delos «latera praetorii»*, dans *Boletin del Seminario de estudios de arte y arqueologia*, 71, p. 161-184.

GONZÁLEZ, J., 1986, *The lex Irnitana : A New Copy of the Flavian Municipal Law*, dans *Journal of Roman Studies*, 76, p. 147-243.

GONZALEZ, J., 2012, *La lex Flavia municipalis y los municipia Hispaniae*, dans *Vespasiano e l'impero dei Flavi, Atti del Convegno, Roma, 18-20 novembre 2009*, Rome, p. 97-109.

GOUDINEAU, Chr., FEVRIER, P.A., 1980, *Le réseau urbain. De César à Auguste*, dans DUBY, G. (éd), *Histoire de la France urbaine, I. La ville antique des origines au IXe s.*, Paris, p. 88-100.

GRANDI, M., 2001, *Riflessioni sulla cronologia dei pavimenti cementizi con decorazione in tessere*, dans *Associazione Italiana per lo Studio e la Conservazione del Mosaico*, VIII, p. 71-86.

GRECO, E., THEODORESCU, D., 1987, *Poseidonia – Paestum III. Forum Nord*, Rome.

GREGORI, G.L., 1999, *Nomina transcripticia e praedia subsignata. Debiti, ipoteche e finanze locali a Trebula Suffenatium*, dans *Il capitolo delle entrate nelle finanze municipali in Occidente ed in Oriente. Actes de la Xe Rencontre franco-italienne sur l'épigraphie du monde romain, Rome, 27-29 mai 1996*, Rome, p. 25-39.

GRÖNKE, E., 1997, *Das romische Alenkastell Biricianae in Weissenburg I Bay*. (=*Limesforschungen – Studien zur Organisation der römischen Reichsgrenze an Rhein und Donau*, 25), Mainz.

GROS, P., VARÈNE, P., 1984, *Le Forum et la basilique de Glanum : problèmes de chronologie et de restitution*, dans *Gallia*, 42/1, p. 21-52.

GROS, P., 1990-92, *Les forums de Cuicul et de Thamugadi : ordonnance et fonctionnement des espaces publics en milieu provincial au IIe siècle après J.-C.*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 23, p. 61-80.

GROS, P., TORELLI, M., 1992, *Storia dell'urbanistica : il mondo romano*, Roma (Grandi opere).

GROS, P., 1996, *L'architecture romaine du début du IIIe siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire, 1. Les monuments publics*, Paris.

GROS, P., 1997, *Les bâtiments administratifs de la Carthage romaine. Problèmes d'identification et de localisation*, dans *Mélanges de l'Ecole Française de Rome – Antiquité*, 104, p. 341-350.

GROS, P., 2001, *Les édifices de la bureaucratie impériale : administration, archives et services publics dans le centre monumental de Rome*, dans *Pallas*, 55, p. 107-126.

GROS, P., 2003, *L'opus signinum selon Vitruve et dans la terminologie archéologique contemporaine*, dans CIOTTA, G. (a cura di), *Vitruvio nella cultura architettonica antica, medievale e moderna. Atti del convegno internazionale di Genova, 5-8 novembre 2001*, Gênes, p. 142-152.

GROS, P., 2005, *Les enjeux historiques du débat de l'ordonnance du Forum de Trajan*, dans *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 149/1, p. 173-197.

GROSS, K., 1950, *Archiv*, dans *Reallexikon für Antike und Christentum*, I, p. 614-631.

GRÜNHAGEN, W., 1961, *Hallazgos epigráficos de la excavación de Munigua. Congreso Nacional de Arqueología (6. Oviedo. 1959)*, Saragosse.

GUDEA, N., LANDES-GYEMANT, A., 1983, *Propuneri pentru o reconstituire grafică a castrului roman de pe Pomăt (Poro-lissum). I. Clădirea comandamentului*, dans *Acta Musei Porolissensis*, 7, p. 159-179.

GUÉDON, S., 2018, *La frontière romaine de l'Africa sous le Haut-Empire*, Madrid.

GUGL, Ch., KASTLER, R. (dir.), 2007, *Legionslager Carnuntum. Ausgrabungen 1968-1977*, dans *Der römische Limes in Österreich*, 45, Vienne.

GUIDOBALDI, M. P., PESANDRO, F., 2006, *Pompei, Oplontis, Ercolano, Stabiae*, Bari.

HAACK, M.L., NARDI-COMBESCURE, S., POCCARDI, G., et ENEI, F., 2012-2018, *Castrum Novum, Chronique des activités archéologiques de l'École française de Rome [Online], Italie centrale, December 2012 - November 2018.*

HAACK, M.L., 2013, *Castrum Novum. Storia e archeologia di una colonia romana nel territorio di S. Marinella*, Quaderno 2, S. Marinella.

HAECKEL, A.E., 1987, *The principia of el-Lejjûn*, dans *The Roman frontier in central Jordan. Interim report on the Limes Arabicus Project*, 1980-1985, Oxford, p. 203-233.

HAENSCH, R., 1992., *Das Statthalterarchiv*, dans *Zeitschrifl der Savigny-Stiftunf fur Rechtsgeschichte*, 109, p. 209–317.

HAENSCH, R., 1995, *A commentariis und commentariensis : Geschichte und Aufgaben eines Amtes im Spiegel seiner Titulaturen*, dans LE BOHEC, Y., *La hiérarchie (Rangordnung) de l'armée romaine sous le Haut-Empire. Actes du Congrès de Lyon (15–18 septembre 1994)*, Paris, p. 267–84.

HAENSCH, R., 1997, *Capita provinciarum Statthaltesitze und Provinzialverwaltung in der römischen Kaiserzeit*, Mainz am Rhein.

HAENSCH, R., 2000, *Le rôle des officiales de l'administration provinciale dans le processus de décision*, dans *Cahiers du Centre Glotz*, 11, p. 259-276.

HAENSCH, R., 2006, *La gestion financière d'une province romaine : les procurateurs entre résidence fixes et voyages d'inspection*, dans *Actes de la table ronde la circulation de l'information dans les structures de pouvoir antiques, Institut Ausonius, Pessac, 19-20 janvier 2002*, Bordeaux, p. 161-176.

HAENSCH, R., 2010, *The Roman provincial administration*, dans HEZSER, C. (ed.), *The Oxford handbook of Jewish daily life in Roman Palestine*, Oxford, p. 71-85.

HALGAN, C., 1898, *Essai sur l'administration des provinces sénatoriales sous l'Empire romain*, Paris.

HALKIN, L., 1897, *Les esclaves publics chez les Romains*, Bruxelles.

HANEL, N., 1995, *Vetera I. Die Funde aus den römischen Lagern auf dem Fürstenberg bei Xanten*, Cologne.

HANOUNE, R., MULLER, A., 1988, *Recherches archéologiques à Bavay, I-II*, dans *Revue du Nord*, 70/276, p. 39-56.

HANOUNE, R., MULLER, A., 1996, *Recherches archéologiques à Bavay*, XIX-XXII, dans *Revue du Nord*, 78/318, p. 97-136.

HANSON, J.A., 1959, *Roman Theater Temples*, Princeton.

HANSON, W.S., 1990, *The Flavian auxiliary fort at Elginhaus*, dans HERMANN, V., MANFRED, K. (dir.), *Akten des 14. Internationalen Limeskongresses 1986 in Carnuntum*, Vienne, p. 379-387.

HATT, J.-J., 1993, *Argentorate Strasbourg*, Lyon.

HAUKEN, T., 1998, *Petition and response: an epigraphic study of petitions to roman emperors, 181-249*, Bergen.

HAUSER, A., 1884, *Ausgrabungen in Carnuntum*, dans *Archäologisch-epigraphische Mitteilungen aus Österreich-Ungarn*, 8, p. 55-59.

HAUSER, A., DOMASZEWSKI, A. VON, SCHNEIDER, R., 1887, *Ausgrabungen in Carnuntum*, dans *Archäologisch-epigraphische Mitteilungen aus Österreich-Ungarn*, 11, p. 1-18.

HAYNES, I.P., 2013, *Blood of the Provinces: The Roman Auxilia and the Making of Provincial Society from Augustus to the Severans*, Oxford.

HAUSCHILD, Th., 1986, *Munigua : Ausgrabungen an der Stützmauer des Forum*, dans *Madrider Mittelungen*, XXVII, p. 325-343.

HEISING, A., 2010, *Perspektiven der Limesforschung am Beispiel des Kastells Niederbieber*, dans HENRICH, P. (dir.), *Perspektiven der Limesforschung. 5. Kolloquium der Deutschen Limeskommission. (= Beiträge zum Welterbe Limes, 5)*, Stuttgart.

HELGELAND, J., 1978, *Roman Army Religion*, dans *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 16/2, p. 1470-1505.

HENIG, M., 2004, *Roman sculpture from the North West Midlands*, Oxford.

HERON DE VILLEFOSSE, A., 1908, *L'inscription de Vendœuvres-en-Brenne*, dans *Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France*, p. 185-214.

HERRMANN, F.R., 1969, *Der Eisenhortfund aus dem Kastell Künzing*, dans *Saalburg-Jahrbuch* 26, p. 129–141.

HEYWORTH, S. J., 2011, *Roman topography and Latin diction*, dans *Papers of the British School at Rome*, LXXIX, p. 43-69.

HIRSCHFELD, O., 1877, *Ausgrabungen in Carnuntum*, dans *Archäologisch-epigraphische Mitteilungen aus Österreich-Ungarn, 1*, p. 130-144.

HIRSCHFELD, O., 1878, *Ausgrabungen in Carnuntum*, dans *Archäologisch-epigraphische Mitteilungen aus Österreich-Ungarn*, 2, p. 176-189.

HIRSCHFELD, O., 1905, *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten bis auf Diocletian*, Berlin.

HIRT, A.M., 2010, *Imperial mines and quarries in the Roman world*. *Organizational aspects 27 BC–AD 225*, Oxford.

HOFFMANN, C.F., 1823, *Ueber die Zerstörung der Römerstädte an dem Rheine, zwischen Lahn und Wied, durch die Deutschen in der Mitte des dritten Jahrhunderts, wie sie die Nachgrabungen bei Neuwied gezeigt haben*, Neuwied.

HOMO, L., 1951, *Rome impériale et urbanisme dans l'Antiquité*, Paris.

HOOPELL, R.E., 1878, *On the discovery and exploration of Roman remains at South Shiels*, dans *Transactions of the Natural History Society of Northumberland, Durham, and Newcastle-upon-Tyne*, VIII, p. 126-167.

HÜBNER, E., 1894, *Inscripciones romanas de Mérida*, dans *Boletín de la Real Academia de la Historia*, 25, p. 465-471.

HUERTAS, B.S., CRUZ, P.M., NOGUERA CELDRAN, J.M., DE ARBULO BAYONA, J.R. (eds), 2013, *Las sedes de los ordines decvrionvm en Hispania. Analisis arquitectonico y tipologico*, Merida.

HUMBERT, M., 1978, *Municipium et civilas sine suffragio. L'organisation de la conquête jusqu'à la guerre sociale*, Rome.

HUMM, M., 1999, *Le Comitium du forum romain et la réforme des tribus d'Appius Claudius Caecus*, dans *Mélanges de l'Ecole Française de Rome – Antiquité*, 111/2, p. 625-694.

IBBA, A., MASTINO, A., 2012, *Ex oppidis et mapalibus. Studi sulle città e le campagne dell'Africa romana*, Ortacesus.

JAÏDI, H., 2006, *Le patronat des cités dans les provinces romaines d'Afrique : Expression de l'allégeance et facteurs de la territorialisation*, dans HÉNIA, A. (dir.), *Être notable au Maghreb : Dynamique des configurations notabiliaires*, Tunis, p. 41-60.

JAMES, S., 2019, *The Roman military Base at Dura-Europos, Syria : An archaeological visualisation*, Oxford.

JARDEL, K., LELIEVRE, J.-Y., 2014, *La curie et le forum d'Aregenua*, dans *Gallia*, 71/2, p. 163-188.

JOHNSON, A., 1983, *Roman Forts of the 1st and 2nd Centuries AD in Britain and the German Provinces*, Londres.

JOHNSON, A., 1987, *Römische Kastelle*, Mainz am Rhein.

JOHNSON, L. L., 1984, *The Hellenistic and Roman Library. Studies Pertaining to Their architectural Form*, Thèse de doctorat.

JORDAN, A.A., 2004-2005, *Uso epigráfico de un edificio singular*, dans *Espacio, Tiempo y Forma*, II, 17-18, p. 361-373.

JORDAN, H., 1881, *II Tabularium Capitolino*, dans *Annali dell'Instituto*, 53, p. 60-73.

JORDAN, H., 1885, *Topographie der Stadt Rom in Alterthum*, vol. I.2, Berlin.

JOUFFROY, H., 1986, *La construction publique en Italie et dans l'Afrique romaine*, Strasbourg.

KANDLER, M., 1977a, *Legionslager und canabae von Carnuntum*, dans *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 6, Berlin, p. 583-730.

KANDLER, M., 1977b, *Burnum*, dans *Jahresheftedes Österreischen Archäologischen Instituts*, 51 (1976-1977), Vienne, p. 39-45.

KARL, S., WROLLI, G., 2011, *Der Alte Turm im Schloss Seggau zu Leibnitz. Historische Untersuchungen zum ältesten Bauteil der Burgenanlage Leibnitz in der Steiermark*, Vienne - Berlin – Münster.

KLEISS, W., 1962, *Die öffentlichen Bauten von Cambodunum. Baubeschreibung und Rekonstruktion*, Kalimünz.

KOCKEL, V., 2008, *Forschungen im Sudteil des Forums von Pompeji. Ein Vorbericht uber die Arbeitskampagnen 2007 und 2008*, dans *Mitteilungen des Deutschen Archäologischen Instituts, Römische Abteilung*, 114, p. 271-304.

KOEPP, F., 1909, *Ausgrabungen bei Haltern, die römischen Lager. Bericht über die Ausgrabungen der Jahre 1905-1907*, Münster.

KOENEN, C., 1904, *Beschreibung von Novaesium*, dans *Bonner Jahrbücher des Vereins von Altertumsfreunden im Rheinlande*, 111/112, Bonn, p. 97–242.

KOFLER, F., 1906, *Das Kastell Butzbach*, dans *Der obergermanisch-raetische Limes des Römerreiches*, Abt. B, Bd 2.2, Nr. 12-23, Berlin-Leipzig.

KORTÜM, K., 2008, *Das Welzheimer Alenlager. Vorbericht zu den Grabungen im Westkastell 2005/2006*, dans THIEL, A. (dir.), *Neue Forschungen am Limes*, Bd. 3, Stuttgart, p. 123-139.

KOVALEVSKAJA, L., SARNOWSKI, T., 2000, *Flasze gliniane z principia w Novae*, dans *Novensia*, 11, p. 121-122.

KREMER, G., 2001, *Antike Grabbauten in Noricum*, Vienne.

KRETZSCHMER, F., 1953, *Hypokausten*, dans *Saalburg Jahrbücher*, XXII, Berlin, p. 7-41.

KUHNLE, G., 2019, *Argentorate. Le camp de la VIIIème légion et la présence militaire romaine à Strasbourg*, Mainz.

KÜNZL, E., 1983, *Medizinische Instrumente aus Sepulkralfunden der römischen Kaiserzeit*, Köln, Bonn.

LAIN, A., PARKER, S.T., 2006, *The principia of el-Lejjûn (Area A)*, dans *The Roman frontier in central Jordan. Final report on the Limes Arabicus Project*, 1980-1989, I, Washington, p. 157-159.

LAFAYE, G., 1877, *Tabularium, Tabularius*, dans *le Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines de Daremberg et Saglio*, Paris, p. 14-19.

LAGROUE, L.E., 2014, *Accounting and auditing in roman society*, Chapel Hill.

LAMOINE, L., 2010, *Le quotidien municipal dans certaines sources littéraires. Introduction de la 1e partie*, dans LAMOINE, L., BERRENDONNER, C., CEBEILLAC-GERVASONI, M. (dir.), *La Praxis municipale dans l'Occident romain*, Clermont-Ferrand, p. 15-19.

LANCIANI, R., 1897, *Ruins of ancient Rome*, Rome.

LA ROCCA, E., 1995, *Prima del Palazzo Senatorio: i monumenti* inter duos lucos, dans *La facciata del Palazzo Senatorio in Campidoglio. Momenti di un grande restauro a roma*, Rome, p. 15-30.

LA ROCCA, E., 2001, *La nuova immagine dei fori Imperiali. Appunti in margine agli scavi*, dans *Mitteilungen des Deutschen Archaeologischen Instituts, Romische Abteilung*, 108, p. 171-213.

LAUR-BELART, R., 1959, *Führer durch Augusta Raurica*, 3ème ed., Bâle.

LE BOHEC, Y., 1989, *La troisième légion Auguste*, Paris.

LE BOHEC, Y., 1990, *La Sardaigne et l'armée romaine sous l'Haut-Empire*, Sassari.

LE BOHEC, Y., 2008, *L'écrit au sein de l'armée romaine, du Ier au IIIe siècle de notre ère*, dans *Neronia*, 8, p. 202-204.

LEFEBVRE, S., 2011, *L'administration de l'Empire romain d'Auguste à Dioclétien*, Paris.

LEHNER, H., 1930, *Vetera, Die Ergebnisse der Ausgrabungen des Bonner Provinzialmuseums bis 1929, mit einem Beitrag von Rudolf Sctzhule*, Leipzig.

LENOIR, M., LICOPPE, C., 2004, *Les principia du camp romain de Doura-Europos*, dans LERICHE, P., GELIN, M., DANDRAU, A. (eds), *Doura-Europos : Etudes V 1994-1997*, p. 57-64.

LENOIR, M., 2011, *Le camp romain : Proche-Orient et Afrique du Nord*, Rome.

LEPELLEY, Cl., 1981, *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire*, t. II, *Notices d'histoire municipale*, Paris.

LE ROUX, P., 1982, *L'armée romaine et l'organisation des provinces ibériques d'Auguste à l'invasion de 409*, Paris.

LE ROUX, P., 1991, *Le juge et le citoyen dans le municipe d'Irni*, dans *Cahiers du Centre Glotz*, II, p. 99-124.

LE ROUX, P., 2016, *La basilica forensis du municipium claudium Baelo. Monument et histoire*, dans SALINAS DE FRIAS, M. (dir.), *Studia Historica, Historia Antigua*, 36, p. 107-108.

LESCHI, L., 1949, *Découvertes épigraphiques dans le camp de Gemellae (El Kasbat, Algérie)*, dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 93/3, p. 220-226.

LESCHI, L., 1950, *Djemila, antique Cuicul*, Alger.

LE TEUFF, B., 2012, *Census : les recensements dans l'empire romain d'Auguste à Diocletien. Archéologie et Préhistoire*, Bordeaux.

LE TEUFF, B., 2014, *Les recensements augustéens, aux origines de l'Empire*, dans *Pallas*, 96, p. 75-90.

LEVEAU, Ph., 2016, *L'environnement de l'Afrique dans l'Antiquité, climat et société, un état de la question*, dans *Ikosim*, 5, p. 57-72.

LIEBENAM, W., 1900, *Städteverwaltung im römischen Kaiserreiche*, Leipzig.

LIZÉ, C., 2006, *Un exemple de romanisation en Bétique : les temples dans l'urbanisme des cités*, dans *Ilu Revista de Ciencias de las Religiones*, 11, p. 157-177.

LO CASCIO, E., 1990, *Le professiones della Tabula Heracleensis e le procedure del census in età cesariana*, dans *Athenaeum*, 78, p. 287-317.

LO CASCIO, E., 1997, *Le procedure di recensus dalla tarda Repubblica al tardoantico e il calcolo della popolazione di Roma*, dans *La Rome impériale : démographie et logistique*, Rome, p. 3-76.

LORENZ, H., 1936, *Untersuchungen zum Praetorium, Katalog der Praetorien und Entwicklungs-geschichte ihrer Typen*, Halle-Wittenberg.

LUCIANI, F., 2011, *Schiavi e liberti municipali nell'epigrafia latina della Gallia Cisalpina*, Thèse de doctorat, Università ca' Foscari, Venise.

LUGLI, G., 1946, *Roma antica*, Rome.

LUGLI, G., 1964, *« Atrium Libertatis » e « Libertas » nella Roma del Tardo Impero*, Naples.

LUGLI, G., 1970, *Itinerario di Roma antica*, Milano.

LUIK, M., 2015, *Die Ausgrabungen in den römischen Lagern um Numantia. Ein wissenschaftliches Großunternehmen am Beginn des 20. Jahrhunderts*, dans *Bericht der Römisch-Germanischen Kommission*, 96, p. 219-280.

MAC DONALD, W.L., 1982, *The Architecture of the Roman Empire. I. An Introductory Study*, New Haven-Londres.

MAGALLÓN BOTAYA, M.A., RICO, C., 2013, *La première phase de monumentalisation urbaine : les édifices de la partie nord du forum*, dans MAGALLON BOTAYA, M. A. et SILLIÈRES, P., *Labitolosa, une cité romaine de l'Hispanie citérieure*, Bordeaux, p. 99-128.

MAIO, L., SOLIN, H., 2013, *Quando Socrate era un piccolo schiavo ed altre epigrafi in territorio beneventano*, dans CARUSO, P., *Antiqua Beneventana. La storia della città romana attraverso la documentazione epigrafica*, suppl. 1, Rome, p. 483.

MAIURI, A., 1942a, *L'ultima fase edilizia di Pompei*, Rome.

MAIURI, A., 1942b, *Sala del « tabularium »*, dans *Notizie degli Scavi*, p. 284-285.

MALCOVATI, H., 1967, *Oratorum Romanorum Fragmenta*, Turin.

MAÑANES PÉREZ, T., 2000, *Inscripciones latinas de Astorga*, 92, Valladolid.

MANGANARO, G., 1989, *Iscrizioni latine nuove e vecchie della Sicilia*, dans *Epigraphica*, LI, p. 161-209.

MANTOVANI, D., 2000, *Aspetti documentali del processo criminale nella Repubblica. Le tabulae publicae*, dans *Mélanges de l'Ecole Française de Rome – Antiquité*, 112/2, p. 651-691.
MAR, R., 2009, *La domus Flavia, utilizzo e funzioni del palazzo di Domiziano*, dans COARELLI, F., *Divus Vespasianus*, p. 250-263.

MARCHET, G., 2004, *Le chauffage domestique dans les villae d'Aquitaine durant le Haut-Empire*, dans BEDON, R. (ed), *Rus amoenum, les agréments de la vie rurale en gaule romaine et dans les régions voisines*, Caesarodunum, 37-38, Limoge, p. 104-123.

MARCU, F., 2009, *The quarters of military associations in the forts of dacia*, dans MORILLO CERDÁN, A., HANEL, N., MARTÍN HERNÁNDEZ, E., *Limes XX : Estudios sobre la frontera romana (Roman frontier studies)*, Madrid, p. 1553-1558.

MARGANNE, M.-H., 2015, *Le relief de Neumagen et les bibliothèques antiques*, dans *Papyrologia Lupiensia*, Supplemento 24, p. 335-350.

MARICHAL, R., 1979, *Les ostraca de Bu Njem*, dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 123, p. 438-440.

MARICHAL, R., 1992, *Les ostraca de Bu Njem*, Tripoli.

MARINI CALVANI, M. (ed.), 2000, *Aemilia*: la *cultura romana* in *Emilia Romagna dal III secolo a.C.* all'età costantiniana, Venise.

MARQUARDT, J., 1878, *Römische Städteverwaltung in röm*, Leipzig.

MARQUEZ, C., MORENA, J.A., CORDOBA, R., VENTURA, A., 2014, *Torreparedones. Baena, Cordoba. Investigaciones arqueologicas, (2006-2012)*, Cordoba.

MARROU, H.I., 1938, *ΜΟΥΣΙΚΟΣ ΑΝΗΡ : étude sur les scènes de la vie intellectuelle figurant sur les monuments funéraires romains*, Thèse de doctorat, Grenoble.

MARTIN, M., 1982, *Objets quotidiens de l'époque romaine*, Augst.

MARTINEZ ALVAREZ, J., 1976, *Una estatua de bronce del genius Senatus hallada en Mérida*, dans *Archivo Español de Arqueología*, 48, p. 141-151.

MARTINEZ CABALLERO, S., 2010, *El foro romano de termes (hispania citerior). síntesis histórica, arqueológica y topográfica. s. I a.c. - s. II d.c.*, dans *Archivo Español de Arqueología* 2010, 83, p. 221-266.

MASI, A., 1971, *Ricerche sulla « res privata » del « princeps »*, Milan.

MASTINO, A., 1993, *La Tavola di Esterzili. Il conflitto tra pastori e contadini nella Barbaria sarda. Convegno di studi, Esterzili, 13 giugno 1992*, Sassari.

MAZZEI, P., 2009, *Tabularium – aerarium nelle fonti letterarie ed epigrafiche*, dans *Rendiconti della Classe di Scienze morali, storiche e Filologiche dell'Accademia dei Lincei*, 9/20, p. 275-378.

MAZZEI, P., 2013, *Roma: gli edifici prima del Tabularium e i loro pavimenti. Scoperte e riscoperte*, dans *Atti del XIX Colloquio dell'Associazione italiana per lo Studio e la Conservazione del Mosaico*, Isernia, 13-16 marzo 2013, p. 277-292.

MAZZEI, P., 2019, *Il Campidoglio. Dalle origini alla fine dell'antichità. La carta archeologica 1. I temi di ricerca*, Rome.

MÉA, C., 2014, *La cavalerie romaine des Sévères à Théodose*, Thèse de doctorat, Bordeaux.

MERLIN, A., 1908, *Le temple d'Apollon à Bulla Regia*, Paris.

MERLIN, A., 1922, *Le forum de Thuburbo Majus*, Alger.

METZGER, B.M., 1968, *When did Scribes Begin to Use Writing Desks ?* dans METZGER, B.M. (Ed.), *Historical and Literary Studies: Pagan, Jewish and Christian*, p. 123-137, pl. 123-119.

MILHAILESCU-BÎRLIBA, L., 2006, *Les affranchis dans les provinces romaines de l'Illyricum*, Wiesbaden.

MILLAR, F., 1964, *The Aerarium and Its Officials under the Empire*, dans *The Journal of Roman Studies*, 54/1-2, p. 33-40.

MILVOY, A., 1890, *Sur la ville romaine de Thamugas. Discours d'installation à la Société des antiquaires de Picardie*, dans *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, p. 261-281.

MINAUD, G., 2005, *La comptabilité à Rome. Essai d'histoire économique sur la pensée comptable commerciale et privée dans le monde antique romain*, Lausanne.

MISURA, P., 1921, *Colonia romana Aequum Claudium (Citluk)*, Graz-Vienne.

MOATTI, C., 1993, *Archives et partage de la terre dans le monde romain (IIe siècle avant - Ier siècle après J.-C.)*, Rome.

MOATTI, C., 2003, *Les archives publiques romaines : problèmes de méthode*, dans BIRASCHI, A.M., DESIDERI, P., RODA, S., ZECCHINI, G. (eds), *L'Uso dei documenti nella storiografia antica, Gubbio, 22-24 maggio 2001*, Naples, p. 27-44.

MOATTI, C., 2007, *Reconnaissance et identification des personnes dans la Rome antique*, dans NOIRIEL, G. (éd.), *L'identification des personnes. Genèse d'un travail d'État*, Paris-Berlin, p. 27-55.

MOLS, S.T.A.M., 1999, *Wooden Furniture in Herculanum, Form, Technique and Function*, Amsterdam.

MOMMSEN, Th., 1858, *Il supposto Tabularium in roma*, dans *annali dell'Instituto di Corrispondenza archeologica*, XXX, p. 206-212.

MOMMSEN, Th., 1867, *Decret : Des Proconsuls von Sardinien l. Helvius Agrippa* : *Vom J. 68 N. Chr.*, dans *Hermes* II, p. 102-127.

MOMMSEN, Th., 1887, *Römisches Staatrecht*, Leipzig.

MONACO, G., 1936, *Velleia (note storico-topografiche)*, dans *Memorie dell'Accademia Lunigianese di Scienze Giovanni Capellini*, XVII, 1936, fasc. I, p. 3-30.

MOREAU, Ph., 2000, *Quelques aspects documentaires de l'organisation du procès pénal républicain*, dans *Mélanges de l'Ecole Française de Rome – Antiquité*, 112/2, p. 693-721.

MORIZIO, V., 2007, *Nuove testimonianze sull'amministrazione dei marmi nella Roma imperiale*, dans *Supplying Rome and the Empire*, (suppl. Journal of Roman Archaeology, 69), p. 128-134.

MORRICONE MATINI, M.L., 1971, *Mosaici Antichi in Italia. Pavimenti di signino Repubblicani di Roma e dintorni*, Rome.

MORRICONE MATINI, M.L., 1980, *Scutulata pavimenta. I pavimenti con inserti di marmo o di pietra trovad a Roma e nei dintorn*, Rome.

MÜLLER, G., 1984, *Die militärischen Anlagen und die Siedlungen von Novaesium*, dans CHANTRAINE, H., *Das römische Neuss*, Stuttgart, p. 53-94.

MURA SOMMELLA, A., 1999, *Tabularium*, dans STEINBY, E.M. (ed.), *Lexicon Topographicum Urbis Romae*, V, Rome, p. 17-20.

NAGY, L., 1935, *Aquincumi mumia-temetkezések, Budapest, Magyar nemzeti Muzeum*, Budapest.

NAGY, M., 2012, *Guide to the archaeological exhibitions in the Hungarian National Museum. Roman stones. Lapidarium*, Budapest.

NEGEV, A., 1975, *Caesarea*, dans AVI-YONAH, M. (ed.), *Encyclopedia of Archaeological Excavations in the Holy Land*, Londres, p. 280.

NELIS-CLÉMENT, J., 2000, *Les Beneficiarii : militaires et administrateurs au service de l'Empire. (Ier s. a.C. - VIe s. p.C.)*, Bordeaux.

NESSELHAUF, H., 1960, *Zwei Bronzeurkunden aus Munigua*, dans *Madrider Mitteilungen*, 1, p. 142-154.

NEUDECKER, R., 2013, *Archives, books and sacred space in Rome*, dans KÖNIG, P., OIKONOMOPOULOU, K., WOOLF, G., *Ancient Libraries*, Cambridge, p. 312-331.

NEY, C., DIDIERJEAN, Fr., PAILLET, J.-L., 1986, *Belo III. Le macellum*, Madrid.

NIBBY, A., 1838, *Roma nell'anno MDCCCXXXVIII*, Rome.

NICOLET, C., 1985, *Centralisation d'Etat et problème du recensement dans le monde gréco-romain*, dans *Culture et idéologie dans la genèse de l'état moderne, Actes de la Table Ronde, Rome 1984*, Rome, p. 1-24.

NICOLET, C., 1987, *La Table d'Héraclée et les origines du cadastre romain, dans L'Urbs. Espace urbain et histoire (Ier siècle av. J.-C. - III siècle ap. J.-C.), Actes du Colloque International, Rome 1985*, Rome, p. 1-25.

NICOLET, C., 1988, *L'inventaire du monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain*, Paris.

NIEDDU, G.M., 1986, *II portico degli Dei Consenti*, dans *Bollettino d'Arte Supplementi*, 37-38, p. 37-52. Rome.

NIEDDU, G.M., 1995, *Dei Consentes, aedes*, dans STEINBY, E.M (ed.), *Lexicon Topographicum Urbis Romae*, II, Rome, p. 9-10.

NOGALES BASARRATE, T. (ed.), 2012, *Ciudad y foro en Lusitania Romana*, Merida.

OHLENSCHLAGER, F., 1890, *Das römische Forum zu Kempten*, s.l.

ÖLLERER, C., 1998, *Römisches Schreibger ät vom Magdalensberg*, dans *Carinthia*, I, 188, p. 121-155.

OPREANU, C.H., 2016, *From Legionary Fortress to a Veteran Colony. The Case of Ulpia Traiana Sarmizegetusa in Dacia*, dans GRABHERR, G., KAINRATH, B., KOPF, J., OBERHOFER, K. (dir.), *Der Übergang vom Militärlager zur Zivilsiedlung, Akten des internationalen Symposiums, 23.−25. Oktober 2014 in Innsbruck*, Innsbruck, p. 205-225.

OVERBECK, J., 1866, *Pompeji in seinen Gebaüden, Alterthümern und Kunstwerken*, 2e éd, Leipzig.

PACKER, J. E., 1995, *Forum Traiani*, in STEINBY, E.M., (ed.), *Lexicon Topographicum Urbis Romae 2*, p. 348-352.

PACKER, J. E., 1997, *The forum of Trajan in Rome : A study of the Monuments*, Berkeley.

PALAMIDIS, A., 2017, *La fonction des niches dans les bibliothèques romaines*, dans AMOROSO, N., CAVALIERI, M., MEUNIER L.J., N. (dir.), *Locum armarium libros. Livres et bibliothèques dans l'Antiquité*, p. 359-388.

PALAO VICENTE, J.J., 2006, *Legio VII Gemina (Pia) Felix : estudio de una legión romana*, Salamanques.

PALOMBI, D., 1993, *Atrium publicum in Capitolio*, dans STEINBY, E.M. (ed.), *Lexicon Topographicum Urbis Romae*, I, p. 136-137.

PANCIERA, S., 1982, *Volusiana. Appunti epigrafici sui Volusii*, dans TALAFIERRO BOATWRIGHT, M., *Volusii Saturnini. Una famiglia romana della prima età imperiale*, Rome, p. 87-89.

PANDERMALIS, D., 1994, *Anaskaphí tou Díou katá to 1994 kai to anaglypho tis náblas*, dans *To Archaiologiko Ergo stē Makedonia kai Thrakē*, 8, p. 131-136.

PANDERMALIS, D., 2003, *Zeus Ypsistos kai alla*, dans *To Archaiologiko Ergo stē Makedonia kai Thrakē*, 17, p. 417-424.

PARÁSSOGLOU, G., 1979, *Some Thoughts on the Posture of Ancient Scribes when Writing on Papyrus Rolls*, dans *Scrittura e Civiltà*, 3, p. 5-21.

PATRICH, J., 2014, *The architectural evolution of the late Antique revenue office at Caesarea Maritima* dans *Knowledge and Wisdom. Archaeological and Historical Essays in Honor of Leah Di Segni*, Milan, p. 79-81.

PAVIS D'ESCURAC, H., 1976, *La préfecture de l'annone, service administratif impérial d'Auguste à Constantin*, Rome.

PEARCE, J., 2004, *Archaeology, writing tablets and literacy in Roman Britain*, dans *Gallia*, 61, p. 43-51.

PEREA YÉBENES, S., 1999, *Collegia militaria. Associaciones Militares en el Imperio Romano*, Madrid.

PETRIKOVITS, H. von, 1975, *Die Innenbauten römischer Legionslager während der Prinzipatszeit* (=*Abhandlungen der Rheinisch-Westfälischen Akademie der Wissenschaften*, 56), Opladen.

PFLAUM, H.G., 1950, *Les procurateurs équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris.

PFLAUM, H.G., 1960, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire Romain*, II, Paris.

PHILONENKO, M., 1928, *Le collège des 'officiates tabularii legionis' dans le camp de Lambèse*, dans *Revue africaine*, LXIX, p. 429-435.

PIGANIOL A., SAUTEL J., 1955, *Inscriptions cadastrales d'Orange*, dans *Gallia*, 13/1, p. 5-39.

PISANI SARTORIO, C., 1999, *Aedes Thensarum, Thensarium Vetus*, dans STEINBY, E.M. (ed.), *Lexicon Topographicum Urbis Romae*, IV, p. 17.

PISO, I., 2005, *An der Nordgrenze des Römischen Reiches : ausgewählte Studien (1972-2003)*, Stuttgart.

PISO, I., 2006, *Colonica Dacica Sarmizegetusa I. Le forum vetus de Sarmizegetusa*, Cluj-Napoca.

PISO, I., OPREANU, C. H., DEAC, D., 2016, *Das Heiligtum der Zollstation von Porolissum*, dans *Zeitschrift für Papyrologie und epigraphik*, 200, p. 544-548.

PITTS, L.F., ST. JOSEPH, J.K., 1985, *Inchtuthil. The Roman Legionary Fortress Excavations 1952-65*, Londres.

PLANCK, D., 1975, *Arae Flaviae I. Neue Forschungen zur Geschichte des römischen Rottweil (=Forschungen und Berichte zur Vor- und Frühgeschichte in Baden-Württemberg, 6.1)*, Stuttgart.

PLANCK, D., 1980, *Neue Ausgrabungen im Kastell Aalen. Vorbericht über die Grabung 1978 und 1979*, dans *Aalener Jahrbuch* 1980, p. 26-43.

PLANCK, D., 1982, *Die Principia im Kastell Aalen. Vorbericht über die Grabung 1980 und 1981*, dans *Aalener Jahrbuch* 1982, p. 13-40.

PLANCK, D., 1984, *Das Fahnenheiligtum im Kastell Aalen. Vorbericht über die Grabungen 1982 und 1983*, dans *Aalener Jahrbuch* 1984, p. 13-40.

PLANCK, D., 1988, *Das Kastell der Ala II Flavia in Aalen*, dans *Aalener Jahrbuch 1988*, p. 66-83.

PLASSART, A., 1923, *Inscriptions de Piérie, d'Emathie et de Bottiée*, dans *Bulletin de correspondance hellénique*, 47, p. 163-189.

PLATNER, S.B. et ASHBY, T., 1929, *A topographical dictionary of Ancient Rome*, Oxford.

PLEKET, H.W., 1958, *The greek inscription in the Rijksmuseum van Oudheden at Leyden*, Leyden.

PORRÀ, F., 2002, *Catalogo P.E.T.R.A.E. delle iscrizioni latine della Sardegna. Versione preliminare*, Cagliari.

POSNER, E., 1972, *Archives in the Ancient World*, Harvard.

PRASCHNIKER, C., 1949, *Die versuchsgrabung 1948 auf dem Magdalensberg*, Klagenfurt.

PUMA, M., 1934, *La conservazione dei documenti giuridici nell'antica Roma*, Palerme.

PURCELL, N., 1993, *Atrium Libertatis*, dans *Papers of the British School at Rome*, 61, p. 125-155.

PURCELL, N., 1995, *Literate Games. Roman Urban Society and the Game of Alea*, dans *Past and Present*, 147, p. 3-37.

RAEPSAET-CHARLIER, M.-Th., 1986, *Acceptus, tabularius à trèves (CIL XIII 4208; AE 1967, 320)*, dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 64, p. 223-229.

RAKOB, F., STORZ, S., 1974, *Die Principia der römischen Legionslagers in Lambaesis. Vorberichtüber Bauaufnahme und Grabungen*, dans *Mitteilungen des Archäeologischen Institut*, 81, p. 253–280.

REBUFFAT, R., 1969-1970, *Bu Njem 1970*, dans *Libya Antiqua*, 6-7, p. 107-158.

REBUFFAT, R., 1975, *Bu Njem 1971*, dans *Libya Antiqua*, 11-12, p. 189-242.

REDDÉ, M., 1985, *Le camp militaire romain d'Arlaines et l'aile des Voconces*, dans *Gallia*, 43/1, p. 49-79.

REEVES, M.B., 2004, *The Feriale Duranum, Roman Military Religion, and Dura-Europos : A Reassessment*, Buffalo.

REISCH, E., 1913, *Die Grabungen des Österreichischen archäologisen Institutes während der Jahre 1912 und 1913*, dans *Jahreshefte des ÖsterreischenArchäologischen Instituts*, XVI, Vienne, p. 89-144.

REUSSER, C., 1995, *Fides Populi Romani*, dans STEINBY, E.M. (ed.), *Lexicon Topographicum Urbis Romae*, II, p. 249-252.

REUTER, M., STEIDL, B., 1997, *Eine neue Statuenbasis für Septimius Severus aus dem Kastell Niederbieber. Neue Aspekte zum Gründungsdatum des Lagers*, dans WEGNER, H.H. (dir.), 1997, *Berichte zur Archäologie an Mittelrhein und Mosel*. (= *Trierer Zeitschrift Beiheft*, 23), Trier, p. 215–234.

REUTER, M., 1999, *Studien zu den numeri des römischen Heeres in der mittleren Kaiserzeit*, dans *Berichte der Römisch-Germanischen Kommission*, 80, p. 359–569.

RICHARDSON, L., 1957, *Cosa and Rome : comitium and curia*, dans *Archaeology*, 10/1, p. 49-55.

RICHARDSON, L., 1980, *The Approach to the Temple of Saturn in Rome*, dans *American Journal of Archaeology*, 84, p. 57.

RICHARDSON, L., 1989, *Pompeii. An architectural History*, Baltimore-Londres.

RICHARDSON, L., 1992, *A new topographichal dictionary of ancient Rome*, Baltimore.

RICHIER, O., 2004, *Centuriones ad Rhenum : les centurions légionnaires des armées romaines du Rhin*, Paris.

RICHMOND, I.A., 1934, *The Roman fort at South Shields*, dans *Archeologia Aeliana*, 4th Ser., XI, p. 83-102.

RICHMOND, I.A., MCINTYRE, J., STANFIELD, J., BIRLEY, E., RAISTRICK, A., 1939, *The Agricolan fort at Fendoch*, dans *Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland*, 73, p. 110-154.

RICHMOND, I.A., 1962, *The Roman siege-works of Masada, Israel*, dans *Journal of Roman Studies*, 52, p. 142–155.

RICHMOND, I. A., 1986, *Roman timber building*, dans JOPE, E.M., *Studies in Building History* : *Essays in Recognition of the Work of B.H St. J. O'Neil*, Londres, p. 15-26.

RITTERLING, E., 1936, *Das Kastell Nieder-Bieber*, dans *Der obergermanisch-raetische Limes des Römerreiches*, Abt. B, Bd 1, Nr. 1a, Heidelberg.

RODOCANACHI, E., 1904, *Le Capitole romain antique et moderne*, Paris.

RODRIGUEZ NEILA, J.-Fr., 1991-1992, *Archivos municipales en las provincias occidentales del imperio romano*, dans *Veleia*, 8-9, p. 145-174.

RODRÍGUEZ NEILA, J.-Fr., 1997, *Apparitores y personal servil en la administración local de la Bética*, dans *Studia Historica, Historia Antigua*, 15, p. 197-228.

RODRÍGUEZ NEILA J.-Fr., 2005, *Tabulae Publicae. Archivos municipales y documentación financiera en las ciudades de la Bética*, Madrid.

ROGERS, A., 2011, *Late Roman Towns in Britain*, Cambridge.

ROLDAN DEL PINO, M., 2001, *Nueva traducción de la Lex Flavia Malacitana*, dans *Las leyes municiaples en Hispania : 150 aniversario del descubrimiento de la Lex Flavia Malacitana*, p. 51-70.

ROLLAND, H., 1934, *Saint-Rémy-de-Provence*, Bergerac.

ROLLAND, H., 1946, *Fouilles de Glanum (Saint-Rémy-de-Provence)*, dans *supplément à Gallia*, I, Paris, p. 109-112.

ROLLAND, H., 1958, *Fouilles de Glanum 1947-1956*, Paris.

ROMERO, I. F., 2003, *Tabularium el archivo en Epoca romana*, dans *Annales de documentacion*, 6, p. 59-70.

ROSA, P., 1872, *Sulle scoperte archeologiche della città e provincia di Roma negli anni 1871-1872*, Rome.

ROYO, M., 1999, *Domus Imperatoriae : topographie, formation et imaginaire des palais impériaux du Palatin, IIe siècle av. J.-C., Ier siècle ap. J.-C*, Rome.

ROYO, M., 2001, *Le Palatin entre le IIe et le VIe siècle apr. J.-C. : évolution topographique*, dans *Revue archéologique*, 31, p. 37-92.

ROXAN, M.M, HOLDER, P., 1978-2003, *Roman Militar Diplomas I-V*, Londres.

RUIZ DE ARBULO, J., 1998, *Tarraco. Escenografia del poder, administracion y justicia en una capital provincial romana (s. II aC - II dC)*, Alicante.

RUFINO, A.C., 2005, *Una ley municipal sobre una tabvla aenea corregida y otros bronces epigráficos*, dans *Zeitschrift für Papyrologie und epigraphik*, 152, p. 269-293.

RÜPKE, J., 1990, *Domi militiae. Die religiöse Konstruktion des Krieges in Rom*, Stuttgart.

SACHERS, E., 1931, *Tabularium*, dans *Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, IV, A, Stuttgart, col. 1968.

SACHERS, E., 1932, *Tabularius*, dans *Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, IV, A2, Stuttgart, col. 1970.

SADDINGTON, D.B., 1975, *Auxiliary forces from Augustus to Trajan*, dans *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 3, p. 176-201.

SAGUI, L., 2011, *Pendici nord orientali del Palatino : « Terme di Elagabalo ». Pavimenti tardo repubblicani, medio imperiali e tardo antichi'*, dans *Associazione Italiana per lo Studio e la Conservazione del Mosaico*, XVII, p. 343-352.

SALVATORI, A., GUIDOBALDI, F., 1988, *The introduction of polychrome marbles in late republican Rome. The evidence from mosaic pavements with marble insertions*, dans *Proceedings of the NATO Advanced Research Workshop on Marble in Ancient Greece and Rome: Geology, Quarries, Commerce, Artifacts, Lucca, May 9-13*, p. 171-175.

SANDRI, L., 1968, *La storia degli archivi*, dans *Archivum*, XVIII, Paris, p. 101-103.

SAPPA, M. et SAPPA, G., 1999, *Sulla situazione fondale del Tabularium sul Colle Capitolino*, dans *Geoingegneria ambientale e mineraria*, IV, p. 199-208.

SARNOWSKI, T., GACUTA, W., 1982, *Skarb brązów z zachodniego aerarium komendantury w Novae*, dans *Archeologia*, XXXIII, p. 125-143.

SARNOWSKI, T., 1985, *Bronzefunde aus dem Stabsgebaude in Novae und Altmetalldepots in den romischen kastellen und Legionslagern*, dans *Germania*, 63/2, p. 521-540.

SARNOWSKI, T., KOVALEVSKAJA, L., TOMAS, A., 2008, *Novae – Castra Legionis, 2006 – 2009, Preliminary Report on the Excavations of the University of Warsaw Archaeological Expedition*, dans *Archeologia*, 59, p. 153-172.

SARNOWSKI, T. *et al*, 2013, *Novae. Legionary Defences and Headquarters Building*, dans *Światowit*, 52/A, p. 179-188.

SARNOWSKI, T., KOVALEVSKAJA, L., TOMAS, A., CHOWANIEC, R., ZAKRZEWSKI, P., 2014, *Novae – Castra Legionis, 2010 – 2012 : Preliminary Report on the Excavations of the University of Warsaw Archaeological Expedition*, dans *Archeologia*, 62-63, p. 80.

SARNOWSKI, T., 2018, *In medio castrorum legionis I Italicae at Novae. Preserved Remains, 3D Virtual Modelling and Full-size Visualization on the Original Site*, dans SOMMER, C.S., MATEŠIC´, S. (dir.), *Akten des 23. Internationalen Limeskongresses in Ingolstadt 2015, Limes XXIII Proceedings of the 23rd International Congress of Roman Frontier Studies*, Ingolstadt, p. 350-359.

SAUTEL, J., 1926, *Vaison dans l'Antiquité, thèse pour le doctorat en lettres, 3 vol. : Histoire, Catalogue et Recueil iconographique de documents*, Lyon.

SAUTEL, J., 1955, *Vaison-la-romaine. Sites, histoire et monuments*, Lyon.

SCHALTENBRAND OBRECHT, V., 2012, *Stilus. Kulturhistorische, typologisch-chronologische und technologische Untersuchungen an römischen Schreibgriffeln von Augusta Raurica und weiteren Fundorten*, Augst.

SCHATTNER, T.G., 2013a, *Wo in Munigua tagte der Senat?* dans *Madrider Mitteilungen*, 54, p. 348–370.

SCHATTNER, Th., 2013b, *¿Donde se reunía el Senado en Munigua?*, dans *Las sedes de los « Ordines decurionum » en Hispania : análisis arquitectónico y modelo tipológico*, Merida, p. 271-288.

SCHMIDT HEIDENREICH, Chr., 2012, *Les collèges militaires dans les provinces des Germanies et de Rhétie*, dans DONDIN-PAYRE, M., TRAN, N., *Collegia. Le phénomène associatif dans l'Occident romain*, p. 165-182.

SCHMIDT HEIDENREICH, Chr., 2012a, *Le glaive et l'autel. Camps et piété militaires sous le Haut-Empire romain*, Rennes.

SCHOBER, A., 1923, *Die römischen Grabsteine von Noricum und Pannonien*, Vienne.

SCHOLZ, M., 2015, *Tumbe Bauern ? Zur Schriftlichkeit in ländlichen Siedlungen in den germanischen Provinzen und Raetien*, dans SCHOLZAND, M., HORSTER, M. (eds.), *Lesen und Schreiben in den römischen Provinzen*, p. 67-90.

SCHÖNBERGER, H., 1976, *Das augusteische Römerlager Rödgen*, (=*Limesforschungen – Studien zur Organisation der römischen Reichsgrenze an Rhein und Donau*, 15), Berlin.

SCHÖNBERGER, H., 1978, *Kastell Oberstimm. Die Grabungen von 1968 bis 1971*. (= *Limesforschungen – Studien zur Organisation der römischen Reichsgrenze an Rhein und Donau*, 18), Mann-Berlin.

SCHULTEN, A., FLORANCE, Dr., 1910, *Les camps de Scipion à Numance. Troisième rapport (1908)*, dans *Bulletin Hispanique*, 12/3, p. 245-264.

SCHULTEN, A., 1927, *Numantia. Die Ergebnisse der Ausgrabungen, 1905-1912, III : Die Lager des Scipio*, Munich.

SCHULZ, F., 1942, *Roman Registers of Births and Birth Certificates*, dans *Journal of Roman Studies*, XXXII, p. 78-80.

SCHUMACHER, K., 1898, *Die Kastelle bei Neckarburken*, dans *Der obergermanisch-raetische Limes des Römerreiches*, Bd. V, Nr. 53/53, Heidelberg.

SENSI, L., 1985/86, *Annali della Facoltà di lettere e filosofia, Università degli studi di Perugia*, 23, Pérouse.

SÈVE, M., 2010, *Dimensions des livres et locaux de conservation dans les bibliothèques antiques*, dans PERRIN, Y. (ed.), *Neronia VIII : Bibliothèques, livres et culture écrite dans l'empire romain de César à Hadrien, Actes du VIIIe colloque international de la SIEN, Paris, 2-4 octobre 2008*, Bruxelles, p. 22-31.

SÈVE, M., 2012, *Guide du forum de Philippes*, Paris.

SHERK, R.K., 1973, *The municipal decrees of the Roman West*, Buffalo.

SIGNORILI, N., 1431, *Descriptio Urbis Romae*, Rome.

SILLIÈRES, P., 1995, *Baelo Claudia, une cité romaine de Bétique*, Madrid.

SIMONCINI, G., 1962, *Il foro di Lucus Feroniae*, dans *Quaderni dell'Istituto di Storia dell'Architettura*, 52-53, p. 1-7.

SMITH, A.H., 1926, *A military diploma*, dans *Journal of Roman Studies*, 16, p. 95-101.

SOMMER, S., 1998, *Vom Kastell zur Stadt. Lopodunum und die CIVITAS VLPIA SVEBORVM* NICRENSIVM, dans PROBST, H. (dir), *Ladenburg. Aus 1900 Jahren Stadtgeschichte*(Ubstadt-Weiher 1998), p. 81–201.

SOUTHERN, P., 1989, *The numeri of the Roman Imperial Army*, dans *Britannia*, 20, p. 81-140.

SPEIDEL, M., 1965, *Die equites singulares Augusti. Begleittruppe der römischen Kaiser der zweiten und dritten Jahrhundert*, Bonn.

SPEIDEL, M.P., DIMITROVA-MILCEVA, A., 1978, *The cult of the Genii in the Roman Army and a New Military Deity*, dans *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 16/2, p. 142-155.

SPEIDEL, M.A., 1996, *Die römischen Schreibtafeln von Vindonissa : lateinische Texte des militärischen Alltags und ihre geschichtliche Bedeutung*, Brugg.

SPINAZZOLA, V., 1916, *Pompei*, dans *Notizie degli Scavi di Antichità*, p. 429-450.

STANCIU, I., 1985, *Consideraţi I asupra clădirii comandamentului (principia) castrelor auxiliare din Dacia. Considerations sur le bâtiment du commandement (principia) des camps auxiliaires de Dacie*, dans *Acta Mvsei Porolissensis*, IX, p. 219-246.

STAUNER, K., 2004, *Das offizielle Schriftwesen des römischen Heeres von Augustus bis Gallienus (27 v. Chr. – 268 n. Chr.) : Eine Untersuchung zu Struktur, Funktion und Bedeutung der offiziellen militärischen Verwaltungsdokumentation und zu deren Schreibern*, Bonn.

STEIMLE, H., 1894, *Das Kastell Unterböbingen*, dans *Der obergermanisch-raetische Limes des Römerreiches*, Bd. VI, Nr. 65, Heidelberg.

STEYERT, M., 1895, *Nouvelle histoire de Lyon*, t. I, Lyon.

STOLL, O., 2001, *Römisches Heer und Gesellschaft*, Stuttgart.

SUDI-GUIRAL, Fr., 2013, *Les esclaves et affranchis publics dans l'occident romain*, Clermont-Ferrand II.

TASSAUX, F., 1994, *Les agglomérations secondaires de l'Aquitaine romaine : morphologie et réseaux*, dans *Les agglomérations secondaires. La Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain*, Paris, p. 197-214.23-24

TAYLOR, M., COLLINGWOOD, R., 1921, *Roman Britain in 1921 and 1922*, dans *Journal of Roman Studies*, 11, p. 200-244.

TEITLER, H.C., 1985, *Notarii and exceptores. An inquiry into role and significance of shorthand writers in the imperial and ecclesiastical bureaucracy of the Roman Empire (from the early principate to c. 450 A.D.)*, Amsterdam.

THOUVENOT, R., 1934, *Un diplôme militaire de Banasa*, dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 78/1, p. 11-19.

THOUVENOT, R., 1935, *Deuxième diplôme militaire trouvé à Banasa*, dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 79/3, p. 408-415.

THOUVENOT, R., 1951, *Fragments de diplômes militaires trouvés à Julia Valentia Banasa (Maroc)*, dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 95/4, p. 432-436.

TODISCO, E., 1999, *I veterani in Italia in età imperiale*, Bari.

TOMEI, M.A., 1994, *La Roma quadrata e gli scavi palatini di Rosa*, dans *Mélanges de l'Ecole Française de Rome – Antiquité*, 106/2, p. 1025-1072.

TOMEI, M.A., 1999, *Scavi francesi sul Palatino. Le indagini di Pietro Rosa per Napoleone III*, Rome.

TRAINA, G., 2000, *Storia illustrata di Formia*, 1, Avellino.

TROUSSET, P., 1978, *Le camp de Gemellae sur le limes de Numidie d'après les fouilles du Colonel Baradez (1947-1950)*, dans *Akten des XI. Internationalen Limeskongresses (Székesfehervàr, 1976)*, Budapest, p. 559-576.

TUCCI, P.-L., 2005, *Where the high Moneta leads her steps sublime. The "tabularium" and the Temple of Juno Moneta.*, dans *Journal of Roman Archaeology*, 18, p. 6-33.

TUCCI, P.-L., 2009a, *Antium, the Palatine and the Domus Tiberiana again*, dans *Journal of Roman Archaeology*, 22, p. 398-401.

TUCCI, P.-L., 2009b, *Nuove osservazioni sull'architettura del Templum Pacis*, dans COARELLI, F., (ed.), *Divus Vespasianus. Il bimillenario dei Flavi*, Milan, p. 158-167.

TUCCI, P.-L., 2013, *Flavian libraries in the city of Rome* , dans KÖNIG, P., OIKONOMOPOULOU, K. et WOOLF G., *Ancient Libraries*, Cambridge, p. 277-309.

TUCCI, P.-L., 2014, *A new look at the Tabularium and the Capitoline hill*, dans *Rendiconti della Pontificia Accademia Romana di Archeologia*, LXXXVI, p. 43-123.

TUDOR, D., 1965, *Castra Daciae Inferioris (VIII). Săpăturile lui Gr. G. Tocilescu în castrul roman de la Răcari (raion Filiaşi, reg. Oltenia)*, dans *Apulum*, V, p. 233-256.

TUDOR, D., POPILIAN, G., BONDOC, D., GUDEA, N., 2011, *Castrul Roman de la Slăveni*, Cluj-Napoca.

UBL, H., 2013, *Waffen und Uniform des römischen Heeres der Prinzipatsepoche nach den Grabreliefs Noricums und Pannoniens*, Vienne.

UNRUH, F., 1992, *Kastelle am Ende. Germanen oder Römer. Überfälle auf Pfünz und Niederbieber*, dans KUHNEN, H.P. (dir.), *Gestürmt – Geräumt – Vergessen ? Der Limesfall und das Ende der Römerherrschaft in Südwestdeutschland. Württembergisches Landesmuseum*, Stuttgart.

VALENTINI, R., ZUCCHETTI, G., 1940-1953, *Codice topografico della città di Roma*, Rome.

VAN ANDRINGA, W., *Les associations de citoyens romains dans les Trois Gaules*, dans *Cahiers du Centre Glotz*, 9, p. 165-175.

VAN ANDRINGA, W., 2002, *La religion en Gaule romaine. Piété et politique (Ier-IIIe siècle apr. J.-C.)*, Paris.

VAN BERCHEM, D., 1937, *L'annone militaire dans l'Empire romain au IIIe siècle*, Paris.

VAN BUREN, A.W., 1918, *Studies in the archaeology of the Forum at Pompéii*, dans *Memoirs of the American Academy in Rome*, 2, p. 67-76.

VAN OSSEL, P., 1992, *Établissements ruraux de l'Antiquité tardive dans le nord de la Gaule*, Paris.

VAN RENGEN, W., 1997, *La correspondance militaire (357-387)*, dans *Mons Claudianus. Ostraca graeca et latina II*, Le Caire, p. 193-194.

VASSAL, V., 2006, *Les pavements d'opus signinum. Technique, décor, fonction architecturale*, Oxford.

VASSAL, V., 2011, *Opus signinum, un héritage de l'Antiquité*, dans *Dossiers d'archéologie*, 346, p. 84-89.

VEGA AVE-LAIRA, T., FERRER SIERRA, S., et RODRIGUEZ COLMENERO, A., 2009, *Los principia del campamento romano de Aquae Querquennae (Portoquintela, Ourense, España). Excavaciones arqueológicas de los años 2003-2005*, dans *Limes*, 13, p. 465-480.

VENDRIES, C., 2004-2005, *Une musicienne et son instrument à cordes sur une stèle funéraire de Dion en Macédoine. Enfin le nablium* ?, dans *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 128/1, p. 459-502.

VENTURA, A., MORENA, J.A., MORENO, A., 2013, *La curia y el foro de la colonia Virtus Iulia Ituci*, dans HUERTAS, B.S., CRUZ, P. M., NOGUERA CELDRAN, J. M., DE ARBULO BAYONA, J. R. (eds), *Las sedes de los ordines decvrionvm en Hispania. Analisis arquitectonico y tipologico*, Merida, p. 233-248.

VETTERS, H., 1956, *Der nördliche Trakt des Repräsentationshauses*, dans EGGER, R., *Die Ausgrabungen auf dem Magdalensberg 1953*, *Carinthia I*, CXLVI, p. 2-4.

VETTERS, H., 1963, *Das Forum der römischen Händler im I. Jhdt v. Chr.*, dans EGGER, R., *Die Ausgrabungen auf dem Magdalensberg 1960 und 1961*, *Carinthia*, CLIII, p. 40-48, pl. XI.

VILLARET, A., 1993, *Les Veratii de Narbonnaise*, dans *Revue des Études Anciennes*, 95/3-4, p. 487-532.

VILLEDIEU, F., PERGOLA, P., THÉBERT, Y., BROISE, H., MOREL, J.-P., et CARRE, M.-B., 1990, *Rome : le Palatin (Vigna Barberini)*, dans *Mélanges de l'Ecole Française de Rome – Antiquité*, 102/1, p. 443-471.

VILLEDIEU, F., PERGOLA, P., ROYO, M., THÉBERT, Y., BROISE, H. et MOREL, J.-P., 1991, *Rome : le Palatin (Vigna Barberini)*, dans *Mélanges de l'Ecole Française de Rome – Antiquité*, 103/1, p. 313-338.

VILLEDIEU, F., VELTRI, P., 1999, *Les soutènements nord-ouest et nord de la terrasse de la Vigna Barberni (Palatin)*, dans *Mélanges de l'Ecole Française de Rome – Antiquité*, 111-112, p. 749-778.

VILLEDIEU, F., 2007, *La Vigna Barberini II. Domus, palais impérial et temples. Stratigraphie du secteur nord-est du Palatin*, Rome.

VIPARD, P., 2003, *Les portiques fenêtrés dans les domus du haut Empire romain*, dans *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques (Antiquité, archéologie classique)*, 30, p. 99-134.

VIPARD, P., 2009, *L'usage du verre à vitre dans l'architecture romaine du Haut Empire*, dans LAGABRIELLE, S., PHILIPPE, M. (dir.), *Verre et fenêtre de l'Antiquité au XVIIIe siècle, Actes du premier colloque international de l'association Verre et Histoire, Paris-La Défense / Versailles, 13-15 octobre 2005*, p. 3-10.

VON HERZOG, E., 1898, *Das Kastell Buch*, dans *Der obergermanisch-raetische Limes des Römerreiches*, Bd. VI, Nr. 67, Heidelberg.

VON HESBERG, H., 1995, *Ein Tempel spatrepublikanischer Zeit mit Konsolengesims*, dans ROSSLER, D. et STIIRMER, V. (eds), *Modus in Rebus. Gedenkschrifi fur Wolfgang Schindler*, Berlin, p. 77-80.

WALAS, A.H., 2015, *Roman Military Bases as Social Spaces*, Leicester.

WATSON, G.R., 1969, *The Roman soldier*, Londres.

WEAVER, P.R.C., 1966, *An Administrative Official from Trèves*, dans *Latomus*, 25, p. 910-911.

WEBER, E., 1969, *Die römerzeitlichen Inschriften der Steiermark*, Graz.

WEBSTER, G., 1998, *The Roman imperial army of the First and Second Centuries A.D*, 3ème éd., Norman.

WEIß, A., 2004, *Sklave der Stadt. Untersuchungen zur öffentlichen Sklaverei in der Städten des Römischen Reiches*, Stuttgart.

WELIN, E., 1953, *Studien zur Topographie des Forum Romanum*, Lund.

WEST, A.B., 1931, *Corinth. Results of excavations conducted by The American School of Classical Studies at Athens 8, 2. Latin inscriptions 1896-1926*, Cambridge.

WILKES, J.J., 2005, *The Roman Danube : an archaeological survey*, dans *Journal of Roman Studies*, 95, p. 124-225.

WILLIS, S., 2005, *The Context of Writing and Written Records in Ink : the Archaeology of Samian Inkwells in Roman Britain*, dans *Archaeological Journal*, 162, p. 96-145.

WINKELMANN, F., 1901, *Das Kastell Pfünz*, dans *Der obergermanisch-raetische Limes des Römerreiches*, Bd. VII, Nr. 73, Heidelberg.

WHEELER, R. E. M., 1922, *The Segontium excavations 1922*, dans *Archaeologia Cambrensis*, LXXVII, p. 258-326.

WHEELER, R. E. M., 1924, *Segontium and the Roman occupation of Wales*, Caernafon.

WOLFF, G., 1896, *Das Kastell Marköbel*, dans *Der obergermanisch-raetische Limes des Römerreiches*, Abt. A, Bd. 2.1, Nr. 21, Heidelberg.

WOLFF, G., 1897, *Das Kastell Hofheim und die anderen Befestigungen daselbst*, dans *Der obergermanisch-raetische Limes des Römerreiches*, Abt. B, Bd. 2,3. Nr. 29, Berlin et Leipzig.

WUILLEUMIER, P., 1950, *XIVème circonscription*, dans *Gallia*, 8, p. 145.

ZABELICKI-SCHEFFENEGGER, S., 1979, *Burnum I. Erster Bericht über die Grabungen 1973 und 1974 auf dem Forum*, Vienne.

ZACCARIA, C., 2003, *Amministrazione e vita politica ad Aquileia dalle origini al III sec. d.C.*, dans *Antichità Altoadriatiche*, 54, p. 293-338.

# TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1: Rome. Les fora impériaux. Localisation de l'atrium Libertatis dans l'abside occidentale de la basilica Vlpia (LA ROCCA, E., 2001, p. 175, fig. 4)..... 34
Figure 2 : Rome. La façade du "tabularium". Vue depuis le Forum Romain (photographie de l'auteur, 2016)... 36
Figure 3 : Rome. Le Capitole. Planimétrie des vestiges antiques. Relevé de G. Iopollo (VON SYDOW, W., 1973, fig. 34)..... 38
Figure 4 : Rome. Relevé de l'Arx par Pier Luigi Tucci. TV = temple de Veiovis ; TC = temple de la Concorde ; SWB = Edifice sud-ouest ; TDV = Temple du divin Vespasien ; OM = Officina Moneta ; AG = Jardins d'Ara Coeli (TUCCI, P.-L., 2005, fig.3)..... 38
Figure 5 : Rome. Les traces laissées par l'édifice sud-ouest sur la façade du « tabularium » (d'après DELBRÜCK, R., 1907, taf. 5)..... 40
Figure 6 : Rome. Restitution du tabularium selon R. Delbrück. La flèche marque l'emplacement de l'édifice sud-ouest (d'après DELBRÜCK, R., 1912, taf. 1)..... 40
Figure 7: Rome. « Tabularium ». Planimétrie des fondations du Palazzo Senatorio à l'occasion des fouilles de 1938-1939 et localisation des vestiges antérieurs (Antiquarium Capitolino, carta Governatorato di Roma Rip. X ABA, n. i. VI)..... 42
Figure 8: Rome. « Tabularium ». Localisation des structures et des pavements de la terrasse supérieure et de la terrasse inférieure (Archivio Colini, Tabularium, n. inv. 17542, v. note 13)..... 42
Figure 9 : Rome. « Tabularium ». Plan du premier niveau (DELBRÜCK, R., 1907, pl. 3)..... 44
Figure 10 : Rome. « Tabularium ». Le corridor aménagé sous la via tecta (DELBRÜCK, R., 1907, pl. 5)..... 44
Figure 11 : Rome. « Tabularium ». Relevé de la façade sud (DELBRÜCK, R., 1907, taf. 5)..... 44
Figure 12 : Rome. Diverses restitutions du "tabularium". R. Delbrück à gauche, P.-L. Tucci au centre, F. Coarelli à droite (d'après DELBRÜCK, R., 1912, taf 1. et COARELLI, F., 2010, fig. 15)..... 47
Figure 13: Rome. « Tabularium ». Localisation des inscriptions (d'après DELBRÜCK, R., 1907, taf. 3)..... 49
Figure 14 : Rome. Via di San Pietro in Carcere. Mur périphérique ouest du tabularium. L'inscription replacée par L. Canina se trouve sur le linteau de gauche (photographie de l'auteur, 2016)..... 50
Figure 15 : Rome. Via di San Pietro in Carcere. Inscription replacée par L. Canina (photographie de l'auteur, 2016)..... 50
Figure 16 : Rome. Plan du « tabularium ». En rouge, le corridor aménagé dans les substructions..... 53
Figure 17: Rome. Les substructions de la Vigna Barberini. Vue du nord. (Google Earth)..... 64
Figure 18: Rome. Planimétrie de la Vigna Barberini. Plan des constructions réalisées ou encore en usage à l'époque d'Hadrien (VILLEDIEU, F., 1999, p. 754, fig. 3)..... 65
Figure 19 : Rome. Vigna Barberini. Restitution en trois dimensions des soutènements qui contiennent la terrasse à l'époque d'Hadrien, au nord et à l'ouest, jusqu'au niveau du sol de l'esplanade supérieur (VILLEDIEU, F., 1999, p. 761, fig. 6)..... 66
Figure 20 : Rome. Vigna Barberini. Détail de l'angle nord-ouest des soutènements de l'époque d'Hadrien. Accès aux étages supérieurs et circulation interne (VILLEDIEU, F., 1999, p. 763, fig. 7)..... 67
Figure 21 : Relief dit des « Tabularii », 2ème-3ème siècle ap. J.-C. (Porto, musée Torlonia, n°338)..... 72
Figure 22 : Dion. Stèle funéraire à naïskos. Marbre. 1er ou 2ème siècle ap. J.-C. (PANDERMALIS, D., 1994, p. 132.). 75
Figure 23 : Munigua. Planimétrie restituée du forum (HAUSCHILD, Th., 1986, p. 328 et 332 ; fig. 5)..... 78
Figure 24 : Munigua. Lettre de Titus (insc. 15). Bronze, 1er siècle ap. J.-C., musée archéologique, Séville (photographie de José Morón Borrego)..... 92
Figure 25 : Munigua. Tabula Hospitalis (insc. 14). Bronze. 1er siècle ap. J.-C. Musée archéologique, Séville (photographie de José Morón Borrego)..... 94
Figure 26 : Relief de Neumagen (d'après la gravure de l'ouvrage BROUWER, K., et MASEN, J., 1670, p. 105)..... 96
Figure 27 : Labitolosa. Forum. Planimétrie du « Grand Bâtiment » et du « Bâtiment Est » (MAGALLON BOTAYA, M.A. et RICO, C., 2013, p. 101, fig. 3)..... 102
Figure 28: Labitolosa. Forum. Assise de blocs de grès contre le mur du fond de la pièce 2 du « Bâtiment Est » (MAGALLON BOTAYA, M.A. et RICO, C., 2013, p. 121, fig. 37.)..... 103
Figure 29 : Labitolosa. Fragments de plaques de bronze découverts dans la pièce 2 du « Bâtiment Est » (MAGALLON BOTAYA, M.A. et RICO, C., 2013, p. 125, fig. 40.)..... 103
Figure 30 : Cosa. Comitium. Planimétrie des phases 1 et 2 (d'après HANSON, J.A., 1959, fig. 12-13)..... 105

Figure 31 : Cambodunum. Forum. Plans superposés des deux principales phases de construction. En rouge celle de l'époque de Claude ; en noire celle de l'époque de Néron (d'après KLEISS, W., 1962, pl. 2 et 3). ..... 106
Figure 32: Localisation de la curie (bleu) et de ses annexes (vert). D'après MARINI CALVANI, M., 1975, plan en portefeuille (Veleia), HAUSCHILD, Th., 1986, fig. 2 (Munigua), PAILLET, J.L. – IRAA (Baelo Claudia), VENTURA, A., MORENA, J.A., MORENO, A., 2013, p. 238, fig. 4 (Virtus Iulia Ituci), BERMEJO MELENDEZ, J., 2014, p. 73, fig. 1. (Turobriga), ARANEGUI, C., HERNANDEZ, E., LOPEZ PINOL, M., 1987, p. 91, fig. 14 (Saguntum), CONSTANS L.-A., 1916, pl. II (Gigthis), COURTOIS, C., 1951, p. 29 (Thamugadi) ; BLANCHARD-LEMEE, M., s.d., fig. 2 (Cuicul). ..... 108
Figure 33: Glanum (gauche) et Augusta Raurica (droite). Basilique, curie et annexes (d'après BALTY, J.-Ch., 1962, fig. 2 et LAUR-BELART, R., 1959, pl. I). ..... 110
Figure 34: Viroconium Cornoviorum. Sélection d'objets découverts dans la "West Room I". B2=plaque frontale de serrure avec auberonnière ; B6 et B8=poignées de coffres avec pitons ; B13=gond de porte ; B21, 24, 26, 27=charnières de coffres, droites ou à queue d'hirondelle (photographie de l'auteur). ..... 113
Figure 35: Virtus Iulia Ituci. Vestibule de la curie. Traces d'incendie dans l'alcôve (photographie communiquée par Ángel Ventura Villanueva) ..... 115
Figure 36 : Virtus Iulia Ituci. Clou et applique de l'arca ferrata (VENTURA, A., MORENA, J.A., MORENO, A., 2013, p. 240, fig. 9) ..... 115
Figure 37 : Magdalensberg. Plan de la "curie" (A) et de ses annexes (d'après VETTERS, H., 1956, pl. 2) ..... 116
Figure 38 : Glanum. Plan d'ensemble de la basilique et des salles annexes (BALTY, J.-Ch., 1962, fig.2) ..... 117
Figure 39 : Pompéi. Côté sud du forum. Salle centrale. Pilastres saillants en opus testaceum le long du mur est (photographie de l'auteur, 2014) ..... 118
Figure 40 : Pompéi. Côté sud du forum. Salle centrale. Clou à tête rabattue fichée dans le parement est (photographie de l'auteur, 2014) ..... 118
Figure 41: Pompéi. Schola armaturarum. Mur ouest. Pilastres saillants supportant le moulage d'une armaria (Archivi Soprintendenza) ..... 118
Figure 42 : Gigthis. Forum. Pièces annexes de la curie. Substructure réalisée à l'aide de petites arcades posées sur des blocs au sommet triangulaire (photographie de l'auteur, 2019). ..... 119
Figure 43: Viroconium Cornoviorum. West Room I. Tabula honestae missionis. Bronze. 135 ap. J.-C. (photographie de l'auteur, 2018) ..... 122
Figure 44: Baelo Claudia. Forum. Salle n°7. Seuil à deux rainures pour une porte à glissières et emplacement des piliers (photographie de l'auteur, 2018). ..... 123
Figure 45: Baelo Claudia. Forum. Salle n°7. Sillon vertical sur le jambage sud (photographie de l'auteur, 2018). ..... 123
Figure 46 : Thamugadi. Annexes de la curie. Seuil à feuillure du passage mettant en communication les salles 2 et 4. Vue du sud (photographie de l'auteur, 2018) ..... 124
Figure 47: Thamugadi. Annexes de la curie. Emplacement de la fenêtre (salle 3) dont l'appui présente des traces quadrangulaires laissées par des barreaux en fer. Vue de l'est (photographie de l'auteur, 2018) ..... 124
Figure 48: Viroconioum Cornoviorum. West-Room I. Protection de fenêtre en forme d'étoile. Fer (photographie de l'auteur, 2018). ..... 125
Figure 49 : Stèle funéraire de Caecilius Avitus. Grès. Epoque impériale, Grosvenor museum, Chester (dessin de G. Webster et de R.P.W, RIB 492) ..... 145
Figure 50 : Stèle funéraire de Quintus Carminius Latinus et Carminius Cupitus. Marbre. 100-120 ap. J.-C. Aquincumi Múzeum, Budapest (photo de Ortolf Harl, 2019, avec son autorisation). ..... 146
Figure 51 : Autel dédié par Vibius Mercurialis au génie du tabularium. Calcaire. 211-221 ap. J.-C. LandesMuseum, Bonn (Epigraphic Database Heidelberg, libre de droits). ..... 148
Figure 52: Dura Europos. Principia. Couloir 3. Inscription peinte sur enduit de Iulius Domninus et de ses adjoints. 222-223 ap. J.-C. (JAMES, S., 2019, fig. 5.23) ..... 150
Figure 53 : Argentoratum. Localisation de l'inscription du tabularium principis (CIL III, 5790) dans le camp (d'après Kuhnle, G., 2019). ..... 157
Figure 54 : Castillejo. Camp de Scipion. Praetorium (d'après SCHULTEN, A., FLORANCE, Dr., 1910, p. 252, fig. 2).. 159
Figure 55 : Plans schématiques des quartiers généraux de Valkenburg, Hofheim, Hod Hill et Oberstimm (Johnson, A., 1983, p. 129) ..... 160
Figure 56 : Terminologie employée pour la description des principia (Dessin U. Colalelli, EFR) ..... 161
Figure 57 : Vetera I. Plan général des principia (FELLMANN, R., 1958, p. 65) ..... 162
Figure 58 : Niederbieber. Echantillon du matériel métallique. 535-536 : renforts d'angles pour coffrets ; 578-580 : charnières à fiches ; 596-598 : charnières de coffres ; 615-617 : pênes/loquets ; 663-664 : clés à panneton (matériel rassemblé par Jost Mergen) ..... 165

Figure 59 : Fendoch, Plan d'ensemble des principia (RICHMOND, I. A., MCINTYRE, J., STANFIELD, J., BIRLEY, E., RAISTRICK, A., 1939, fig. 2). ..... 166
Figure 60 : Kanovium. Plan général des principia (d'après BAILLIE REYNOLDS, P.K., 1938, p. 74, fig. 11). ..... 166
Figure 61 : Maria Saal (Hongrie). Relief funéraire. Epoque impériale. Un scribe pose son pied droit sur une capsa et appuie le support sur sa jambe (BOESELAGER, D von, 1989, p. 228-229, Abb. 18). ..... 168
Figure 62 : Provenance inconnue. Relief. Epoque impériale. Un scribe assis soulève sa jambe gauche à l'aide d'un repose-pied (PARASSOGLOU, G., 1979, pl. 2). ..... 168
Figure 63 : Gholaia. Principia. Scriptorium. Côté est (REBUFFAT, R., 1975, Pl. LXI) ..... 169
Figure 64 : Gholaia. Principia. Scriptorium. Vue depuis la porte (REBUFFAT, R., 1975, Pl. LXI) ..... 169
Figure 65 : Localisation des banquettes (bleu) dans les principia de Gholaia, Gemellae et Dura Europos (d'après REBUFFAT, R., 1975, fig. 1 ; TROUSSET, P., 1977, fig. 2 ; JAMES, S., 2019, p. 79, fig. 5.12, dessin de l'auteur) ..... 171
Figure 66 : Vindolanda. Principia du 2ème siècle ap. J.-C. (d'après BIRLEY, R., 2009, p. 119, fig. 70). ..... 174
Figure 67 : Couvercle de capsa. Bronze. 2ème siècle ap. J.-C. Great North Museum, Newcastle Upon Tyne (photographies communiquées par Andrew Parkin, Inv. NEWMA : 1956.303 ) ..... 175
Figure 68: Bainbridge. Plan général des principia de l'époque des Sévères (d'après BIDWELL, P., 2012, p. 71, fig. 12) ..... 175
Figure 69 : Bainbridge. Etiquettes. Bois de cervidé (d'après BIDWELL, P., 2012, p. 98, fig. 25). ..... 176
Figure 70 : Bainbridge. Stylus à spatule triangulaire. Fer (d'après BIDWELL, P., 2012, p. 100, fig. 14) ..... 176
Figure 71: Răcari. Plan général des principia et localisation des plaquettes en os (d'après FILIP, G., 2018, p. 138, fig. 4). ..... 177
Figure 72: Răcari. Plaquettes. Os (d'après FILIP, G., 2018, p. 137, fig. 3) ..... 178
Figure 73: Berlingen. Tombe 26. Règle en os, couteau à affûter, mesure pliante et compas. (BOZIC, D., FEUGERE, M., 2004, p. 38, fig. 33) ..... 178
Figure 74 : Sarmizegetusa. Principia en bois. Réseau de drainage (d'après ÉTIENNE, R., PISO, I., DIACONESCU, A., 1994, p. 154, fig. 6, redessiné par l'auteur) ..... 179
Figure 75 : Localisation des hypocaustes dans les principia de Potaissa et Niederbieber (d'après BĂRBULESCU, M., 1991, p. 24, Abb. 5 ; Archives Hoffman, dessin par l'auteur) ..... 181
Figure 76 : Plan schématique des principia de Neckarburken, Niederberg et Unterböbingen, avec l'emplacement des salles chauffées (d'après ORL, 53, tab. 2.2 ; ORL, 02, tab. 1.2 ; ORL 65, tab. 1.1, redessiné par l'auteur) ..... 182
Figure 77 : Vercovicium (Housesteads). Plan général des principia (BOSANQUET, R.C., 1904, fig. 10) ..... 183
Figure 78 : Les couloirs d'accès dans les principia légionnaires et auxiliaires (d'après ÉTIENNE, R., PISO, I., DIACONESCU, A., 1994, p. 254, fig. 6 ; SARNOWSKI, T. et al, 2013, p. 182, fig. 4) ; BĂRBULESCU, M., 1991, p. 24, Abb. 5 ; PLANCK, D., 1988, p. 69, fig. 29 ; CALLU, J.-P., 1965, pl. CXLVI ; REBUFFAT, R., 1975, fig. 1). ..... 187
Figure 79 : Inchtuthil. Plan d'ensemble des principia (PITTS, L. F., ST.JOSEPH, J. K., 1985, fig. 11.) ..... 189

Figure 01. 1 : Gigthis. Plan général du forum (d'après CONSTANS, L.-A., 1916, pl. II). ..... 208
Figure 01. 2 : Gigthis. Plan des deux salles annexes (relevé de l'auteur, 2019). ..... 208
Figure 01. 3 : Gigthis. Accès aux salles annexes. Vue depuis la curie (photographie de l'auteur, 2019). ..... 209
Figure 01. 4 : Gigthis. Accès aux salles annexes. Vue depuis l'ouest (photographie de l'auteur, 2019). ..... 209
Figure 02. 1 : Thuburbo Maius. Plan d'ensemble du forum. Curie (L), salles annexes (K-J) (d'après ALEXANDER, M.A., BEN ABED, A., BESROUR-BEN MANSOUR, S., SOREN, D., 1980, II.1, plan 1). ..... 212
Figure 02. 2 : Thuburbo Maius. Forum. Relevé des salles du petit côté sud-est (ALEXANDER, M.A., BEN ABED, A., BESROUR-BEN MANSOUR, S., SOREN, D., 1980, II.1, plan 9). ..... 212
Figure 02. 3 : Thuburbo Maius. Salles J et K. Vue depuis le sud (photographie de l'auteur, 2019). ..... 213
Figure 02. 4 : Thuburbo Maius. Salle J. Structure maçonnée accolée au mur sud-est (photographie de l'auteur, 2019). ..... 213
Figure 03. 1 : Baelo Claudia. Plan général du forum. Curie (7), tabularium (8), salle de vote (8) (relevé de PAILLET, J.L. – IRAA). 218
Figure 03. 2 : Baelo Claudia. Forum. Relevé des salles 7 et 8 (non publié, Relevé de J.-L. PAILLET et C. NEY). 219
Figure 03. 3 : Baelo Claudia. Forum. Portique ouest. Vue depuis le nord (photographie de l'auteur, 2017). 220
Figure 03. 4 : Baelo Claudia. Salle n°7. Vue depuis l'est (photographie de l'auteur, 2017). 220
Figure 04. 1 : Munigua. Forum. Relevé des vestiges. Portique (1), cour (2), temple (3), curie ? (4), annexe (5), sacellum à Dis Pater (6), tabularium (7-8) (HAUSCHILD, Th., 1986, fig. 2) ..... 224
Figure 04. 2 : Munigua. Vestiges du tabularium. Vue depuis le sud (photographie de l'auteur, 2017). ..... 225
Figure 04. 3 : Munigua. Tabularium. Salle 7. Niche aménagée dans l'angle sud-ouest (photographie de l'auteur, 2017). ..... 225

Figure 05. 1: Virtus Iulia Ituci. Plan d'ensemble du forum. Basilique (1), temple (2), curie (3), vestibule (4) (d'après VENTURA, A., MORENA, J.A., MORENO, A., 2013, p. 238, fig. 4. Redessiné par l'auteur). ..... 228
Figure 05. 2 : Virtus Iulia Ituci. Plan de la curie et du vestibule. Epoque augustéenne (A), 2ème siècle ap. J.-C. (B) (d'après VENTURA, A., MORENA, J.A., MORENO, A., 2013, p. 237, fig. 3 et p. 245, fig. 26. Redessiné par l'auteur). 229
Figure 05. 3 : Virtus Iulia Ituci. Atrium tetrastyle. Vue du nord (VENTURA, A., MORENA, J.A., MORENO, A., 2013, p. 241, fig. 11)..... 230
Figure 05. 4 : Virtus Iulia Ituci. Atrium tetrastyle. Vue du sud (VENTURA, A., MORENA, J.A., MORENO, A., 2013, p. 240, fig. 8)..... 230
Figure 06. 1: Venta Silurum. Basilique. Plan des fouilles. Vestibule (1), salle annexe (2), Curie (3) (d'après FRERE, S.S., 1991, p. 227, fig. 3). ..... 233
Figure 07. 1 : Viroconium Cornoviorum. Plan d'ensemble du forum (ATKINSON, D., 1942, pl. 1). ..... 238
Figure 07. 2 : Viroconium. Le matériel de la West Room I publié par D. Atkinson (ATKINSON, D., 1942, p. 202). 239
Figure 08. 1 : Aregenua. Restitution schématique du forum. Curie (SI), tabularium ? (SII), vestibule (SIII) (d'après JARDEL, K., LELIEVRE, J.-Y., 2014, p. 171, fig. 8, redessiné par l'auteur). ..... 242
Figure.08. 2: Aregenua. Plan du vestibule, de la curie et sa salle annexe (JARDEL, K., LELIEVRE, J.-Y., 2014, p. 171, fig. 19). ..... 243
Figure 09. 1 : Labitolosa. Relevé de la curie et de sa salle annexe (FINCKER, M., GUIRAL PELEGRIN, C., MAGALLON BOTAYA, M.A, RICO, C., SILLIERES, P., 2013, p. 212, fig. 2). ..... 247
Figure 09. 2: Labitolosa. La pièce annexe à l'ouest du vestibule de la curie. Vue du sud (FINCKER, M., GUIRAL PELEGRIN, C., MAGALLON BOTAYA, M.A, RICO, C., SILLIERES, P., 2013, p. 219, fig. 13). ..... 247
Figure 10. 1 : Termes, Restitution planimétrique du forum au 2ème siècle ap. J.-C. (MARTINEZ CABALLERO, S., 2010, fig. 23). ..... 250
Figure 10. 2 : Termes. Forum. Relevé des édifices administratifs (d'après MARTINEZ CABALLERO, S., 2010, p. 249, fig. 19). ..... 251
Figure 11. 1: Pompéi. Plan général du forum. Curie ? (17), tabularium ? (16), Salle des édiles ? (15) (d'après Enciclopedia dell'Arte Antica, Classica e Orientale, VI, p. 315, fig. 325)..... 256
Figure 11. 2: Pompéi. Plan de la salle 16 (relevé de l'auteur, 2014). ..... 257
Figure 12. 1 : Thamugadi. Plan d'ensemble du forum. Curie (1), salles annexes (2-4) (d'après COURTOIS, C., 1951, p. 29. Redessiné par l'auteur). ..... 261
Figure 12. 2 : Thamugadi. Plan des salles annexes de la curie (relevé de l'auteur, 2018). ..... 261
Figure 12. 3 : Thamugadi. Accès aux salles annexes de la curie. On remarque une entaille en forme de "L" sur le jambage droit. Vue depuis l'est (photographie de l'auteur, 2018). ..... 262
Figure 12. 4 : Thamugadi. Les salles annexes de la curie. Vue depuis la salle n°4 (photographie de l'auteur, 2018). ..... 262
Figure 13. 1 : Gholaia. Plan général des principia (d'après REBUFFAT, R., 1975, fig. 1, redessiné par l'auteur). .. 268
Figure 13. 2 : Gholaia. Relevé du scriptorium (d'après REBUFFAT, R., 1975, fig.4, dessin de J. LENNE). ..... 269
Figure 14. 1 : Segontium. Plan général des principia (WHEELER, R.E.M., 1922, fig. 8). ..... 272
Figure 14. 2 : Segontium. Plans des principia aux états II, III et IV (WHEELER, R. E. M., 1922, fig. 9). ..... 273
Figure 15. 1 : Niederbieber. Plan général des principia (restitué à partir des archives de C.F. Hoffman, par l'auteur)..... 277
Figure 16. 1 : Novae. Plan général des principia (SARNOWSKI, T. et al, 2013, p. 182, fig. 4). ..... 281
Figure 17. 1 : Gemellae. Plan général des principia (d'après TROUSSET, P., 1978, fig. 2, redessiné par l'auteur). 284
Figure.18. 1 : Lambèse. Plan d'ensemble des principia (CAGNAT, R., 1909, p. 233, fig. 2). ..... 288
Figure 18. 2 : Lambèse. Principia. Plan du tabularium legionis à l'angle sud-est (Plan de l'auteur). ..... 289
Figure 18. 3 : Lambèse. Principia. Vestiges de la salle 5 du tabularium legionis. Vue depuis le corridor à l'ouest (photographie de l'auteur, 2018)..... 289
Figure 19. 1 : Aalen. Plan général des principia (d'après PLANCK, D., 1988, p. 69, fig. 29, redessiné par l'auteur). ..... 292
Figure 19. 2 : Aalen. Principia. Salle 13. Canal chauffé surimposé à un hypocauste sur pilettes. Vue du sud (PLANCK, D., 1988, fig. 30)..... 293
Figure 20A. 1 : Dura-Europos. Temple d'Artémis Azzanathkona. Plan d'ensemble et quartier général de la cohorte (d'après JAMES, S., 2019, p. 72, fig. 5.6, redessiné par l'auteur). ..... 297
Figure 20B. 1 : Dura-Europos. Principia. Plan d'ensemble (d'après JAMES, S., 2019, p. 79, fig. 5.12, redessiné par l'auteur)..... 301

Tableau 1 : Dimensions et superficie des annexes de quelques curies municipales..... 133